

SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

---

PUBLICATIONS SPÉCIALES

FONDÉES

PAR SA MAJESTÉ LE ROI FOUAD I<sup>er</sup>,

CONTINUÉES

SOUS LES AUSPICES DE SA MAJESTÉ LE ROI FAROUK I<sup>er</sup>

---

HISTOIRE DU RÈGNE

DU

KHÉDIVE ISMAÏL

---

*TOME TROISIÈME*

G. DOUIN

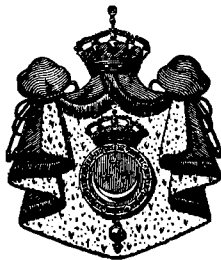
---

# HISTOIRE DU RÈGNE DU KHÉDIVE ISMAÏL

TOME III  
L'EMPIRE AFRICAÏN  
1<sup>RE</sup> PARTIE (1863-1869)

*«La réalisation de mes plans sera pour  
le Soudan le commencement d'une ère  
nouvelle.»*

ISMAÏL  
12 octobre 1864.



IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMERIE  
DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE  
POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

---

MCMXXXVI

---

LE CAIRE. — IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

# L'EMPIRE AFRICAIN

1<sup>RE</sup> PARTIE (1863-1869)





Ce volume était sous presse, lorsque Sa Majesté le Roi FOUAD I<sup>er</sup> est décédé.

Tous les Égyptiens et les étrangers à qui l'Égypte offre son hospitalité ont ressenti douloureusement cette perte. Ce fut véritablement un deuil national, qui, chez ceux qui eurent l'honneur d'approcher de plus près Sa Majesté et de connaître ses grandes qualités de cœur, se doubla d'un deuil personnel.

A voir l'étendue et l'unanimité de ces regrets, chacun se rendit compte que l'Égypte avait perdu un grand souverain qui l'avait conduite d'une main ferme à l'un des tournants décisifs de son histoire, accroissant son prestige, élargissant la place qu'elle occupe dans le monde. D'instinct le sentiment populaire rapprocha le Roi FOUAD de ses ancêtres, le grand MÉHÉMET ALI pacha et le KHÉDIVE ISMAÏL qui furent, avec lui, les créateurs de l'Égypte moderne.

Parmi les œuvres intellectuelles que Sa Majesté le Roi FOUAD inspira, il n'en est peut-être pas qu'il ait suivie avec autant de dilection que les travaux historiques qui virent le jour sous son règne et dont il resta l'animateur jusqu'à son dernier souffle.

Toute nation a des racines qui plongent dans le passé. Celui-ci conditionne le présent qui lui-même engendre l'avenir. Il est impossible de comprendre les grands problèmes politiques qui agitent la vie des peuples, si on ne les suit pas dans leur développement historique.

C'est ce qu'avait compris le Roi FOUAD. Il savait que l'histoire d'Égypte réside dans ses archives, et qu'aucune œuvre historique sérieuse ne pourrait jamais être construite, tant que

celles-ci demeureraient dans l'état lamentable de désordre où ils les avaient trouvées lors de son avènement au trône.

Il appela donc auprès de lui un savant, M. JEAN DENY, professeur de langue turque à l'École des Langues Orientales de Paris, pour lui confier la tâche de classer, d'inventorier, et de recenser les documents d'archives qui se trouvent tant au palais d'Abdine qu'à la Citadelle du Caire.

Le résultat de ce laborieux travail, qui prit plusieurs années, parut en 1930 sous le titre de *Sommaire des Archives turques du Caire*, véritable monument d'érudition dont la lecture est indispensable à qui veut comprendre les rouages de l'administration égyptienne du temps des premiers Khédives.

Désormais la voie était frayée, de grandes avenues percées dans le fouillis jusqu'alors inextricable des archives. Il restait cependant à mettre celles-ci à la portée des travailleurs, en leur donnant, des documents, soit une analyse succincte, soit une traduction détaillée en langue arabe ou en langue européenne. C'est la tâche que poursuit sans relâche, depuis une dizaine d'années, parmi d'autres occupations non moins importantes, la Section européenne du Cabinet de Sa Majesté le Roi <sup>(1)</sup>.

En même temps qu'il faisait ainsi classer et analyser les archives égyptiennes, Sa Majesté le Roi FOUAD I<sup>er</sup> faisait recueillir à ses frais, dans les dépôts d'archives de l'Europe, les documents ayant trait à l'histoire de l'Égypte en vue de les publier.

Parmi les travaux historiques qui virent le jour sous son règne, il n'en était pas qui intéressassent autant le Roi FOUAD que ceux consacrés au règne de son illustre Père. Ce n'était

<sup>(1)</sup> Le cabinet européen a également classé et répertorié toutes les archives en langue européenne, si importantes pour le règne du Khédivé Ismail.

pas seulement un sentiment de piété filiale fort vive qui poussait ce prince à désirer que l'on écrivît l'histoire détaillée du règne du Khédivé ISMAÏL. Ayant lui-même, et avec quelle maîtrise !, dirigé les destinées du royaume d'Égypte, le Roi défunt connaissait mieux que quiconque les difficultés auxquelles se heurte l'exercice du pouvoir souverain, et il en appréciait d'autant plus vivement, avec son expérience acquise d'homme d'État, l'œuvre féconde accomplie par son illustre Père. Il pensait que cette œuvre avait été méconnue, que des légendes l'avaient obscurcie, et que l'heure était venue de réviser certains jugements portés hâtivement sous l'empire des passions partisans ou de préjugés non dépourvus, hélas ! d'arrière-pensée. Désirant que la lumière complète fût faite, il ouvrit toutes grandes ses archives aux historiens et aux chercheurs de bonne foi, les accueillant avec affabilité, ne leur ménageant ni son intérêt ni son appui, leur donnant licence de tout examiner et de tout dire.

Le Roi FOUAD est décédé sans avoir vu l'entier accomplissement de son œuvre, mais nous osons espérer que Sa Majesté le Roi FAROUK I<sup>er</sup> suivra les traces de son Illustre Père et fera continuer, pour la plus grande gloire de son règne, les travaux d'archives et d'histoire qu'il a trouvés en plein essor au moment de son ascension au Trône.



## AVANT-PROPOS.

---

Avec le tome III de cet ouvrage, nous abordons l'histoire du Soudan sous le règne du Khédive ISMAÏL.

La plupart des historiens font commencer cette histoire en 1869 avec l'expédition de Sir Samuel Baker. Sur les événements qui se passèrent au Soudan entre 1863 et 1869, ils restent à peu près muets. On cite bien les noms de MOUSSA pacha, GAFFAR SADEK pacha, GIAFFAR MAZHAR pacha, qui exercèrent successivement les fonctions de gouverneur général du Soudan pendant les années susdites, mais aucun tableau d'ensemble n'a été tracé jusqu'ici de leur administration. Aussi l'histoire de cette région offre-t-elle encore de nos jours, pour cette période, une page quasi-vierge, de même que les cartes de géographie présentaient à l'époque que nous étudions une tache blanche au cœur de l'Afrique encore inexplorée.

Cependant il serait bien étonnant que le plan d'action qu'on voit se dérouler en Afrique à partir de 1869, soit né spontanément dans l'esprit du Khédive ISMAÏL. La nature, a-t-on dit, ne fait pas de saut; il semble qu'il en soit de même de l'action politique. Toute création, dans ce domaine, suppose un travail préliminaire de réflexion et de préparation. De fait, lorsqu'on étudie en détail l'histoire de la période qui s'étend de 1863 à 1869, on s'aperçoit que la politique d'expansion africaine, dont les étapes seront marquées au cours des années suivantes par l'extension du pouvoir khédivial hors

de la mer Rouge, vers l'Équateur, dans le Bahr el Gazal et le Darfour, ainsi que par les luttes qui mirent aux prises l'Égypte et l'Éthiopie, on s'aperçoit, dis-je, que cette politique d'expansion est déjà fixée dans ses grandes lignes, au moment où Sir Samuel BAKER s'ébranle vers Gondokoro.

C'est à l'étude de cette période préliminaire qu'est consacrée la première partie du tome III. Dans le volume qui suivra, nous tracerons l'histoire même de la conquête qui dota l'Égypte d'un empire africain, empire dont la constitution demeure un des titres de gloire les plus certains du Khédivé ISMAÏL.

Car c'est au Khédivé lui-même que revient l'honneur d'avoir conçu et dirigé le développement de cet empire. Si un doute pouvait exister sous ce rapport, il serait dissipé par la lecture des pièces d'archives utilisées ici pour la première fois. Ces documents montrent quelle minutieuse attention ISMAÏL pacha accordait aux moindres affaires qui se déroulaient dans ses possessions les plus lointaines. Après avoir tracé le plan général de l'action, il suivait dans le détail les péripéties de l'exécution, rectifiant les fautes commises, adaptant sans cesse les moyens au but pour assurer le succès. Sans doute peut-on lui reprocher de n'avoir jamais visité le Soudan et d'avoir, sous ce rapport, rompu avec la tradition établie par ses prédécesseurs MÉHÉMET ALI pacha et MOHAMED SAÏD pacha qui, au cours de leur règne, tinrent à se rendre compte en personne de l'état de leurs possessions africaines. A deux reprises, cependant, ISMAÏL pacha manifesta l'intention de visiter tout au moins les ports de la mer Rouge qui relevaient de son gouvernement. On peut penser que s'il ne l'a pas fait, c'est que ce grand travailleur, tout occupé du soin des affaires de l'État et de la gestion de ses immenses biens privés, ne trouva pas, au cours

de sa vie si remplie, le temps nécessaire pour parcourir ces vastes régions. D'ailleurs l'adoption de moyens de communication plus rapides, l'emploi des navires à vapeur et du télégraphe, devaient lui permettre d'être tenu au courant, dans un délai relativement court, des événements qui se passaient dans les régions les plus reculées de son empire, et c'est ainsi qu'il put agir, en connaissance de cause, dans la plupart des questions qui requéraient son attention, et mettre sa marque personnelle sur cette vaste entreprise de colonisation.

Un travail comme celui que nous offrons aujourd'hui au public n'eut pas été possible sans les nombreux concours que l'auteur a eu la bonne fortune de s'assurer. Il lui est particulièrement agréable de citer ici ceux de S. E. MOURAD MOHSEN pacha, Administrateur Général des Biens Privés et des Palais Royaux, de M. MUNIER, secrétaire de la Société Royale de Géographie d'Égypte et des fonctionnaires égyptiens chargés de classer et de conserver les archives du palais d'Abdine. A M. Joseph Philippe GELAT bey, directeur de l'Administration européenne du Cabinet de Sa Majesté le Roi, à MM. Georges GUINDI, Joseph SAMMAN et FADLALLAH NASRI, plus spécialement chargés du classement et de la traduction des documents, l'auteur exprime ici ses chaleureux remerciements pour leur parfaite courtoisie, leurs infatigables recherches et leur prodigieux labeur.





## CHAPITRE PREMIER.

### LE SOUDAN À LA FIN DU RÈGNE

#### DE MOHAMED SAÏD PACHA.

---

##### 1. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'OCCUPATION ÉGYPTIENNE.

Un voyageur français qui parcourut le Soudan de 1860 à 1862 écrit « que le pouvoir établi par l'Égypte dans cette région est surtout un gouvernement de tâtonnement et d'expérimentation <sup>(1)</sup> ». Après la conquête, dit-il, le vice-roi Méhémet Ali, dans des vues principalement politiques, avait annulé tous les anciens centres de pouvoirs locaux : Chendi avait été brûlé, Berber et Messalamié subalternisés, Dongola et Sennar dépeuplés; par contre, trois ou quatre villages insignifiants, El Obeid, Kassala, Khartoum, avaient vu croître leur importance et leur population. Érigée au rang de capitale du Soudan, Khartoum, située au confluent des deux Nils, n'avait pas tardé à devenir le centre d'un énorme mouvement d'administration et d'affaires sous les gouverneurs généraux (hokoumdars) qui réunissaient dans leurs mains tous les pouvoirs civils et militaires et exerçaient leur autorité sur les provinces de Dongola, Berber, Sennar, Kordofan et Taka <sup>(2)</sup>. Brusquement, en 1857, le vice-roi Mohamed Saïd pacha jeta bas cette organisation administrative. Alarmé, croit-on, par la perspective d'une révolte armée de la part de quelque gouverneur entreprenant, il brisa cette concentration dangereuse de pouvoirs, supprima le hokoumdarieh, et décréta que les moudirs administreraient désormais séparément leurs provinces et relèveraient directement du gouvernement du Caire. C'est ainsi qu'au début de l'année 1862, le Soudan

<sup>(1)</sup> A. E., Abyssinie, t. II. Note de Lejean sur les régions du Nil supérieur visitées en 1860-1861.

<sup>(2)</sup> Cf. DEHÉRAIN, *Le Soudan égyptien sous Méhémet Ali*, p. 150.

se trouvait fractionné en quatre moudirihs ou préfectures : Dongola, Khartoum, Taka et Kordofan, tandis que Berber n'était plus qu'une sous-préfecture dépendant de Dongola. Les moudirihs étaient divisées à leur tour en arrondissements gouvernés par des kachefs, ayant pour subdivisions des communes administrées par des maires <sup>(1)</sup>. Quant aux Arabes nomades, soumis au tribut, leurs cheikhs traitaient librement avec les moudirs <sup>(2)</sup>.

Ces vicissitudes politiques n'étaient pas près de prendre fin avec le règne de Saïd pacha. Mais avant d'aborder l'histoire du Soudan sous le règne du Khédive Ismaïl, il importe d'étudier en détail ses parties constitutives, les peuples qui l'habitent, les ressources qu'il offre au commerce, ses voies de communication terrestres et fluviales et de décrire l'état de ses rapports avec le royaume voisin d'Abyssinie. Le lecteur y gagnera de prendre une connaissance plus intime du pays, en même temps qu'une claire vision des problèmes qui se posèrent au nouveau vice-roi lorsqu'il monta sur le trône.

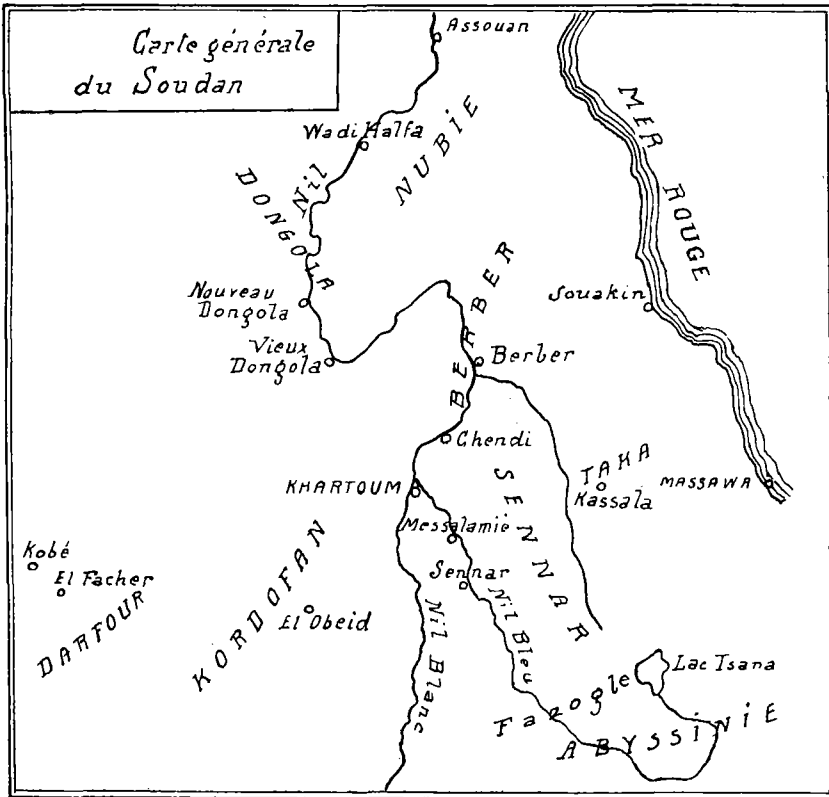
## 2. — LE NIL DE KOROSKO À KHARTOUM.

A sa sortie de l'Égypte, le Nil dessine une vaste courbe de Korosko à Abou Hamed. Le fleuve est coupé de cataractes qui le rendent impropre à une navigation continue. Si les barques effectuent d'une traite le trajet d'Assouan à Wadi Halfa, elles doivent, par contre, débarquer leurs cargaisons dans cette dernière localité et les acheminer par terre jusqu'à Hafir, point situé au delà de la troisième cataracte, et à partir duquel, malgré les rapides qui obstruent encore le fleuve, la navigation peut être reprise jusque Khartoum. La vallée, très resserrée dans la province de Dongola, ne livre à la culture qu'un sol exigü <sup>(3)</sup>, aussi le pays n'est-il guère connu que par ses dattes et sa belle race de chevaux. Désertant ce

<sup>(1)</sup> Cheikh-el-beled.

<sup>(2)</sup> Cf. Note de Lejean, déjà citée.

<sup>(3)</sup> L'irrigation est assurée, comme en Égypte, par des sakiehs et des chadoufs. Mais alors qu'en Égypte une sakieh, travaillant nuit et jour peut irriguer 7 acres de terre, en Nubie la chaleur est telle que la sakieh ne permet d'arroser qu'une superficie deux fois moindre (cf. PETHERICK, *Egypt, Soudan, Central Africa*, p. 105).





territoire d'extrême pauvreté, les habitants, Barabra au nord<sup>(1)</sup>, Danagla au sud<sup>(2)</sup> ont émigré, les premiers vers l'Égypte où ils louent leurs services, les seconds vers les villes du Soudan et du Darfour. Les Danagla les plus intelligents et les plus aisés possèdent d'importants comptoirs à Khartoum<sup>(3)</sup> et à Kobé<sup>(4)</sup>; d'autres ont colonisé le nord du Kordofan, vers le Haraza; les plus pauvres exercent à Khartoum tous les métiers, domestiques, marins, soldats irréguliers à la solde des traitants du Fleuve Blanc. L'ancienne capitale du pays, Vieux-Dongola, juchée sur un rocher de la rive droite du Nil, tombe en ruines; ses ruelles sont encombrées de sable; à peine une maison sur dix est-elle habitée; ses habitants ont émigré vers le nord et se sont fixés, sur la rive gauche du Nil, en un point où le sol, plus propice, permet la culture des céréales, des fruits et du coton. Ainsi est né le nouveau Dongola, érigé au rang de préfecture, et appelé par les indigènes El Orda. Malgré son titre, c'est une ville de piètre apparence; elle ne compte que vingt-cinq à trente boutiques et son bazar est pauvrement approvisionné; quant à la population, elle peut atteindre de 15 à 16.000 habitants dont la moitié seulement sont sédentaires<sup>(5)</sup>.

Après Debba, commence le territoire habité par les Chaïghié<sup>(6)</sup>. D'un tempérament belliqueux, ils résistèrent bravement aux Turcs; vaincus par eux, ils en devinrent les fidèles auxiliaires. Le gouvernement égyptien eut la sagesse de leur laisser leurs chefs héréditaires (meleks), et,

<sup>(1)</sup> Ils habitent depuis Assouan jusqu'à l'île Argo.

<sup>(2)</sup> Ils habitent depuis l'île Argo jusqu'au voisinage de Debba. Danagla est le pluriel de Dongolawi, habitant du Dongola. Les Danagla n'admettent pas qu'on les confonde avec les Barabra (cf. H. MACMICHAEL, *The Arab tribes of the Sudan*, t. 1, p. 131).

<sup>(3)</sup> C'est à Khartoum qu'est le siège de leurs grandes maisons : El Agad, Biselli, Abdel-Hamid, Ali Abou Amouri. Ceux-ci font surtout l'ivoire, les armes, les verroteries, les cotonnades. Quelques-uns se sont hasardés au Fleuve Blanc à la suite des Européens, mais la plupart préfèrent agioter à Khartoum même, sur les arrivages en ivoire du Haut fleuve; pour la plupart ils se livrent à un commerce illégal, la traite des noirs, que font du reste indistinctement presque toutes les maisons de Khartoum (cf. LEJEAN, *Théodore II*, note sur les Danagla, p. 278-280).

<sup>(4)</sup> Localité du Darfour.

<sup>(5)</sup> Cf. F. S. ENSOR, *Incidents on a Journey through Nubia to Darfour*, p. 21.

<sup>(6)</sup> Ce territoire s'étend jusqu'à la quatrième cataracte.

ne pouvant guère en tirer d'impôt, il eut l'habileté de les organiser peu à peu en une cavalerie auxiliaire. Avec les Moghrebins<sup>(1)</sup>, les Chaïghîé constituent les troupes irrégulières indigènes du Soudan; ils forment une armée toujours mobilisable que les Égyptiens emploient à faire la police du territoire, à soumettre les tribus récalcitrantes et à faire rentrer l'impôt. Au milieu des sujets soudanais de l'Égypte, les Chaïghîé constituent une classe particulière, brutale et arrogante mais brave et sachant se faire respecter<sup>(2)</sup>.

De Debba et de Korti partent les routes conduisant au Kordofan. L'une emprunte le Wadi Mogaddam, l'autre suit le trajet Elai, Hobaji, El Safia, pour aboutir au djebel Haraza<sup>(3)</sup>; une troisième, plus à l'ouest, longe le Wadi el Malik et conduit à la frontière du Darfour<sup>(4)</sup>. Trois routes relient également le Dongola à Khartoum, à travers les steppes du Bayouda; les Arabes les appellent foqani, ouastani, tahtani (routes du haut, du milieu et du bas)<sup>(5)</sup>. Toutes ces routes sont aux mains des Kababich, grande tribu chamelière, dont le terrain de parcours s'étend du Kordofan à Dongola, et qui est si riche en troupeaux qu'elle paie à l'Égypte une taxe annuelle de 5.000 chameaux<sup>(6)</sup>.

Bien que la route du Bayouda soit d'un parcours plus aisé que celle de l'Atmour, c'est cependant cette dernière que suivent de préférence<sup>(7)</sup> les voyageurs et les commerçants qui se rendent d'Égypte à Khartoum. Elle quitte le Nil à Korosko, passe par les puits Mourat, et aboutit au

<sup>(1)</sup> L'appellation de Moghrebin n'était pas limitée aux gens venant du Maroc. Le terme s'appliqua en Égypte et au Soudan, d'une manière assez lâche, à tous les hommes des tribus bédouines venant de l'ouest du Soudan. Pendant la période turque, un flot régulier de Moghrebins ne cessa de s'écouler vers le Soudan (cf. MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 316).

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 21. — MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 218.

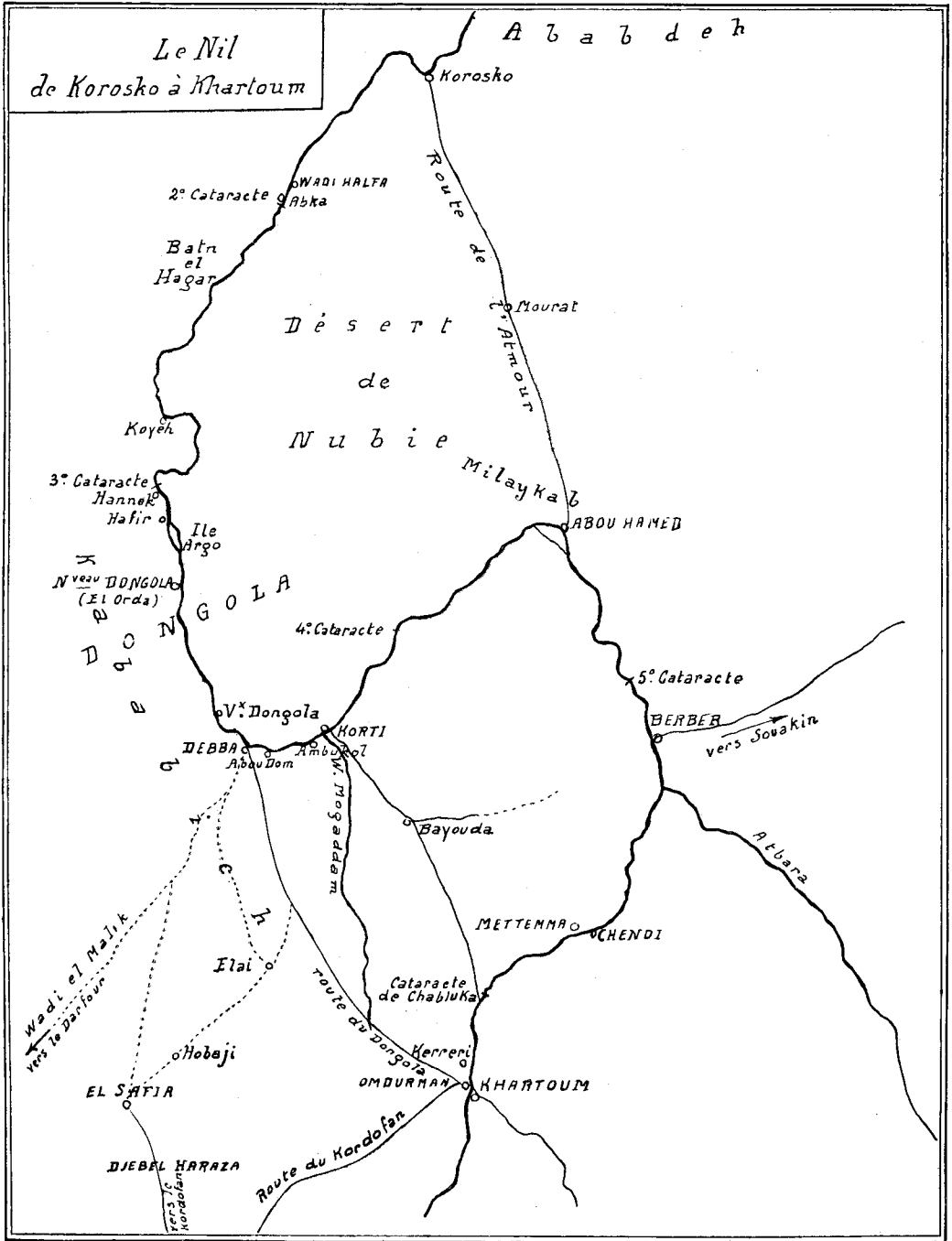
<sup>(3)</sup> Le trajet est de 200 milles environ.

<sup>(4)</sup> Cf. MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 27.

<sup>(5)</sup> C'est la première qu'on suit généralement; elle est de huit à dix journées de marche, présente beaucoup de puits et un désert boisé (note de Lejean). Elle part de Debba et aboutit à Kerveri, près de Khartoum.

<sup>(6)</sup> Cf. PETHERICK, *Egypt, Soudan, Central Africa*, p. 328-329; MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 307.

<sup>(7)</sup> Parce qu'elle est plus courte et plus sûre.







fleuve à Abou Hamed, traçant ainsi la corde de l'arc que dessine le Nil entre ces deux points. Cette route est aux mains des Arabes Ababdeh <sup>(1)</sup>, qui fournissent les khabirs ou guides, seuls capables de diriger les caravanes dans ces solitudes arides <sup>(2)</sup>.

D'Abou Hamed les caravanes gagnent Berber, ville de 3.000 habitants, qui possède un petit bazar et des maisons en terre. C'est l'échelle de Khartoum pour les marchandises qui, empruntant d'abord le cours du Nil <sup>(3)</sup>, sont ensuite transportées à dos de chameau à travers le désert. Point de jonction de la route d'Égypte, par Korosko, et de celle de la mer Rouge par Souakin <sup>(4)</sup>, Berber tire son importance de ce commerce de transit. Entre Berber et Khartoum s'élevait jadis Chendi, que les Égyptiens rasèrent après le crime de mek Nimr <sup>(5)</sup>; les Djaalin, dont le mek était le chef, se dispersèrent à travers le Soudan où il gagnèrent désormais leur vie comme colporteurs, colons et employés <sup>(6)</sup>. En face du village

<sup>(1)</sup> Sur les Ababdeh, cf. MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 338. Cette tribu comprend trois groupes dont le plus méridional est celui des Foukara. De ces derniers, la branche la plus connue est celle des Milaykab qui, de temps immémorial, contrôlent le transport par chameaux à travers le Batn el Hagar, entre Korosko et Abou Hamed, ce qui leur a permis de s'enrichir.

<sup>(2)</sup> Les khabirs forment une corporation; pour y entrer, il faut qu'ils aient exercé pendant de longues années le métier de chamelier dans l'Atmour et que le cheikh des Ababdeh les ait reconnus habiles à conduire les voyageurs; ils lui doivent compte des colis que l'épuisement des bêtes force quelquefois de laisser en chemin, et si, jusqu'à ce qu'on soit venu les chercher, ces colis ont été ouverts ou volés, ce qui arrive très rarement et le plus souvent par le fait d'un passage de bachi-bozouks, le cheikh des Ababdeh est tenu de rembourser le dommage (note de M. Garnier, 31 janvier 1866).

<sup>(3)</sup> Par le Nil, quand les eaux sont hautes, on parcourt en quatre jours la distance de Khartoum à Berber. Par voie de terre, il faut compter huit jours de marche.

<sup>(4)</sup> La route de Berber à Souakin ne fut organisée que sous le règne d'Ismaïl pacha et fut alors parcourue en dix ou douze jours. A l'époque qui nous occupe, les chameliers, encore peu nombreux sur cette route, la parcouraient en vingt ou vingt-cinq jours, en faisant paître leurs chameaux le long de la route et en séjournant longuement aux points d'eau (note de M. Garnier, 31 janvier 1866).

<sup>(5)</sup> Mek Nimr, chef de la tribu des Djaalin, fit périr Ismaïl pacha, qui commandait l'armée expéditionnaire envoyée par Méhémet Ali pour conquérir le Soudan.

<sup>(6)</sup> Un noyau de Djaalin resta toutefois sur place, cultivant le sol et faisant paître ses troupeaux entre le Nil et l'Atbara (cf. MACMICHAEL, *op. cit.*, t. I, p. 234).

qui marque l'emplacement de la ville disparue<sup>(1)</sup>, s'élève Metemma, ville populeuse, réputée pour ses étoffes de coton et ses peaux tannées et dont les maisons en terre, irrégulièrement groupées, présentent l'aspect d'une énorme fourmilière. Viennent enfin Kerreri et Omdurman; cette dernière localité, à une demi-heure de Khartoum, n'est qu'un groupe de trois villages espacés sur la lisière du grand désert libyen. De là partent les routes du Kordofan et du Dongola<sup>(2)</sup>.

### 3. — KHARTOUM.

Khartoum, capitale du Soudan, s'élève sur la rive gauche du Fleuve Bleu, près de son embouchure dans le Fleuve Blanc. En 1862, la ville n'offrait aucun plan d'ensemble<sup>(3)</sup>. Autour du noyau primitif de la cité, des quartiers sont venus se grouper à des dates fort inégales; le nom de *hellet* qu'il ont conservé dans la langue populaire indique assez que c'étaient des villages isolés qui, en se condensant, ont fini par former une ville. Le hellet Moussa bey, du nom de celui qui en a bâti les premières maisons, contient le consulat britannique et la mission catholique, seul édifice en pierres de Khartoum. Le quartier copte lui fait suite avec sa modeste église à triple dôme et le consulat des États-Unis, confortable habitation d'un riche Syrien. Ce quartier est presque élégant, comparé au fouillis de cabanes qui l'avoisine et qu'on appelle le *Teres* (la digue), habité surtout par des vagabonds et des bohémiens, par des ouvriers et des diseuses de bonne aventure. Le quartier arabe s'étend autour d'une assez jolie place plantée d'arbres et ornée d'une fasquié (abreuvoir public), où s'élève la mosquée, grand bâtiment en briques, propre et bien aéré, avec un minaret construit en 1860. Devant la mosquée débouchent les deux kasrié, nom donné aux longs passages couverts dont l'ensemble

<sup>(1)</sup> En 1862, Chendi n'est plus en effet qu'un village aux maisons éparpillées.

<sup>(2)</sup> Celles du Dongola ont déjà été mentionnées. La route de Khartoum à El Obeid, capitale du Kordofan, passe par Omdurman, suit la rive gauche du Nil vers le sud, rejoint à Abou Gherad la route venant du Sennar, et se dirige droit sur El Obeid. Elle comporte quinze journées de marche, dont dix dans le désert (note de Lejean).

<sup>(3)</sup> Pour la description que nous donnons de Khartoum, cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 26 et suiv.

forme le bazar. Le quartier voisin, au nord, contient les casernes et les bâtiments de l'État; puis viennent l'Ordou, ou quartier militaire, le quartier des marins (el marakebié), enfin le grand faubourg qui porte le nom bizarre de Salam't-el-bacha (salut au pacha), peuplé surtout de marchandes de mérisa<sup>(1)</sup>, euphémisme qui désigne au Soudan les courtisanes de bas étage.

Du côté du fleuve, la ville n'a point de quai, aussi la berge s'effrite-t-elle sous l'action du courant, entraînant dans sa chute les maisons en briques crues<sup>(2)</sup>. La ville est sale et sans service de voirie; les cadavres d'animaux pourrissent dans les rues et les tas d'immondices dégagent une odeur pestilentielle<sup>(3)</sup>. Elle est malsaine; le niveau de la plaine où Khartoum est bâti dépassant à peine celui du fleuve lors de la crue, les inondations sont fréquentes, et comme l'eau ne s'écoule pas, les mares stagnantes engendrent des fièvres mortelles.

A quelque distance de la ville, on montre un grand sycomore qui rappelle le souvenir de Maho bey, l'homme qui rapporta en Égypte la célèbre graine de coton<sup>(4)</sup>. Le «palais» du gouvernement renferme une salle de réception entièrement décorée de batailles navales; c'est là que Méhémet Ali tenait son divan lorsqu'il visita le Soudan; les pachas qui se sont depuis lors succédé à Khartoum ont religieusement conservé cette pièce dans l'état où il l'a laissée<sup>(5)</sup>.

La population de Khartoum peut atteindre 30.000 habitants<sup>(6)</sup>. En dehors des fonctionnaires, pour la plupart turcs, et des Coptes qui, en petit nombre, exercent le métier d'écrivain, elle comprend une classe de commerçants aisés, des Danagla pour la plupart, qui détiennent en quelque sorte le monopole du commerce sédentaire<sup>(7)</sup>. Puis viennent les

<sup>(1)</sup> Nom donné à la bière nubienne, faite avec le doura.

<sup>(2)</sup> Cf. GRANT, *A Walk across Africa*, p. 403.

<sup>(3)</sup> Cf. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. I, p. 11.

<sup>(4)</sup> Cf. PETHERICK, *Egypt, Soudan, Central Africa*, p. 338.

<sup>(5)</sup> Cf. PETHERICK, *op. cit.*, p. 338. — Cosson y vit suspendu un portrait en grandeur naturelle de Méhémet Ali (cf. *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 231).

<sup>(6)</sup> Cf. BAKER, *op. cit.*, t. I, p. 11; J. Poncet estime la population à 25 ou 30.000 habitants (cf. *Le Fleuve Blanc*, p. 16); Lejean l'évalue à 32.000 habitants.

<sup>(7)</sup> Cf. *supra*, p. 3.

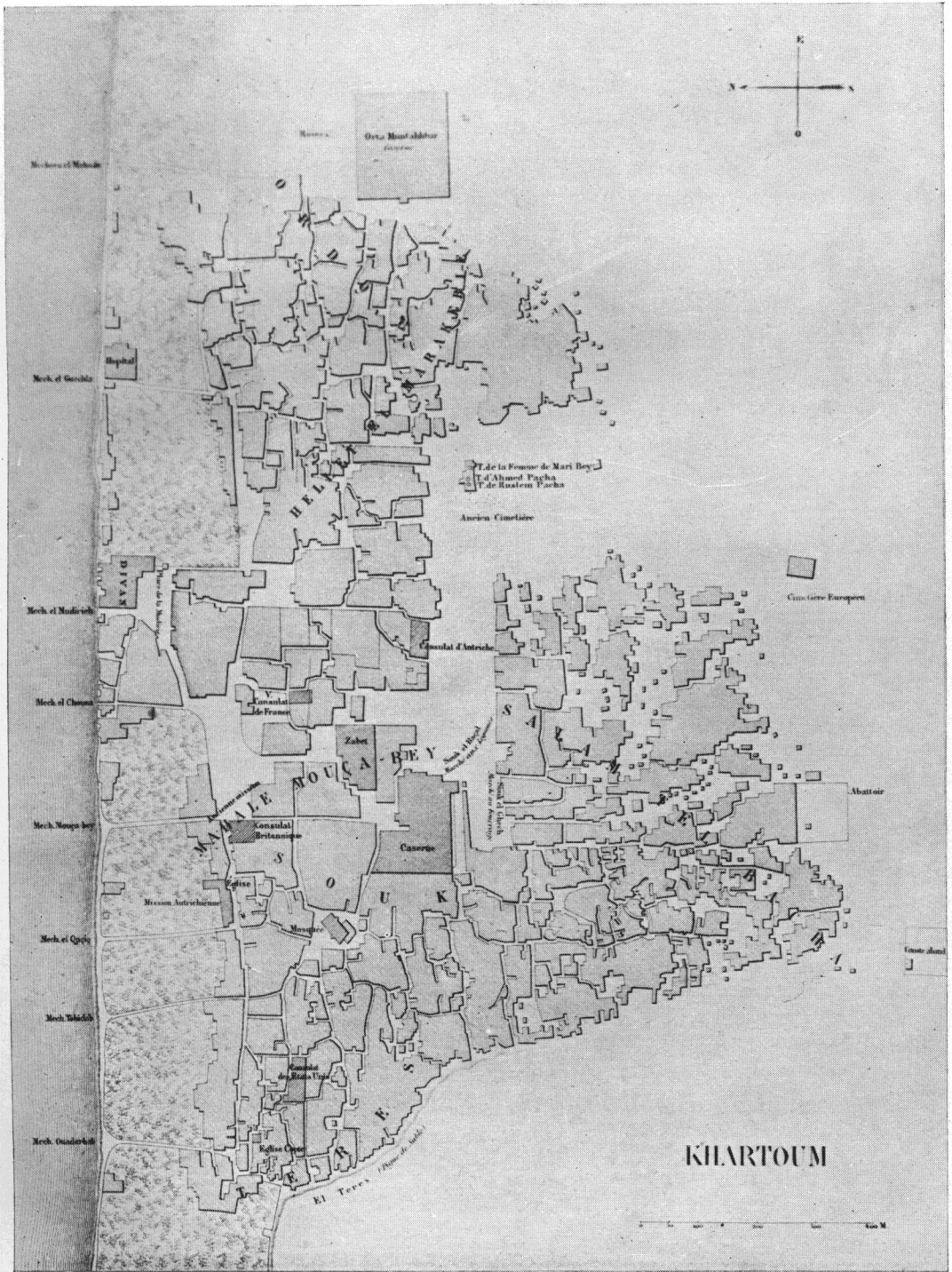
Djaalin, qui exercent le métier de colporteurs. Sur toutes les routes de la Nubie, sur les pistes conduisant au Darfour et au delà du Fazogle même, on les rencontre trotinant sur leurs ânes, leur grande épée suspendue dans le dos, cheminant de village en village pour vendre leurs marchandises achetées le plus souvent à crédit. Plus nombreuse qu'influente est la classe des foukaha<sup>(1)</sup> ou prêtres nomades, venus particulièrement de l'ouest, du Kordofan et du Soudan central, régions habitées par une race noire qui est encore dans la période de ferveur et de prosélytisme. Beaucoup d'entre eux exercent une profession; ils sont marins, chameliers, et se montrent supérieurs en général à leurs confrères vagabonds, à qui une certaine apparence d'illuminisme, d'exténuation et de malpropreté, l'arrogance, une dévotion farouche tiennent lieu de savoir et de moralité aux yeux de la foule. L'industrie la plus fructueuse de ces derniers est la confection d'amulettes contre la fièvre, la stérilité, l'ophtalmie et toutes les nombreuses maladies qui affligent le peuple nubien. Certains foukaha se dégradent au point d'exploiter les charmes des jolies esclaves, spécialement des négresses, qu'ils achètent à bas prix et installent dans des maisonnettes des faubourgs où elles fabriquent et vendent la mérisa. D'autres, il est vrai, rachètent l'indignité de leurs confrères par un service fort important : ils sont les seuls dispensateurs de l'instruction primaire en pays musulman<sup>(2)</sup>. Enfin vient la grande masse des prolétaires, composée en majorité de Danagla<sup>(3)</sup> que la misère a obligés de quitter leur cité déchue et leurs maigres plantations de dattiers pour venir exercer à Khartoum toutes sortes de professions. Là encore, au point de vue de la moralité, il y a une distinction à faire : les marins se montrent, sous ce rapport, très supérieurs à leurs compatriotes, les « soldats » du haut Soudan, qui forment, eux, une classe anarchique et sans frein.

Une « colonie » européenne est installée à Khartoum, peu nombreuse à la vérité puisqu'elle ne dépasse guère une trentaine d'individus — po-

<sup>(1)</sup> Pluriel de fiki.

<sup>(2)</sup> Un des premiers ordres du nouveau vice-roi sera de créer à Khartoum une ou deux écoles capables de dispenser l'instruction à 500 élèves au moins (A. A.-M. S. Carton 29, pièce 508, ordre supérieur du 11 mars 1863).

<sup>(3)</sup> Lejean (*op. cit.*, p. 28) estime leur nombre à 18.000.





pulation mixte, composée en majorité de Français et d'Italiens, auxquels se mêlent des Allemands venus à la suite de la mission autrichienne et quelques sujets britanniques. Composée à l'origine, au dire des voyageurs, d'une lie de renégats, de commerçants faillis et de repris de justice, cette colonie est en voie d'assainissement. Presque tous les négriers, ivrognes et grossiers, ont disparu. En 1860, au nombre des commerçants exploitant le commerce du Fleuve Blanc, on comptait quatre maisons françaises : Barthélemy, les frères Poncet, Vayssière, Malzac; deux maisons britanniques, Petherick et Debono (Maltais); deux maisons autrichiennes, Binder et Tonch, tandis que la maison italienne Antognoli-Bolognesi faisait le commerce des produits de l'Abyssinie. Citons aussi les noms du docteur Peney, inspecteur du service médical, de Thibaut, agent consulaire de France, du consul d'Autriche Natterer et de M. Hansal, puis ceux des voyageurs qui explorèrent le Soudan vers cette époque, le Belge de Pruyssenacre, les dames Tinné, hollandaises, qui, avec Théodore von Heuglin, le docteur Steudner, le baron d'Ablaing devaient pénétrer dans le Bahr el Ghazal, le marquis Horace Antinori, compagnon de voyage de Lejean et de Vayssière, l'Anglais Samuel White Baker qui explora les affluents du Nil descendus de l'Abyssinie, enfin le Vénitien Miani qui, parti de Khartoum à la recherche des sources du Nil, atteignit le point le plus méridional sur le fleuve, jusqu'à ce que les Anglais Speke et Grant, abordant le problème en sens inverse, eussent découvert la source du Nil dans le lac Victoria Nyanza <sup>(1)</sup>.

Tant qu'elle est demeurée la capitale politique et administrative du Soudan, Khartoum a connu des jours prospères. Mais le décret de Saïd pacha, en lui enlevant sa primauté, a provoqué sa décadence. Avec le hokoumdar ont disparu les grands services du gouvernement. Sans doute la ville possède encore de vastes magasins d'approvisionnement et un arsenal d'État, mais elle a cessé d'être le centre où affluaient les fonctionnaires avant d'être répartis dans tout le Soudan, le cœur d'où dépendait la vie matérielle des provinces <sup>(2)</sup>. Sa population a diminué de près d'un quart; dans le grand kasrié, un bon tiers des boutiques sont vides <sup>(3)</sup>. Si

<sup>(1)</sup> Cette découverte eut lieu le 28 juillet 1862.

<sup>(2)</sup> Cf. DEHÉRAIN, *Le Soudan égyptien sous Méhémet Ali*, p. 138-139.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 26.



le commerce du Kordofan a toujours passé loin de ses murs, par contre les provinces de l'est envoyaient jadis leurs produits à Khartoum; ces produits se dirigent maintenant vers le port de Souakin, où les navires à vapeur de la Compagnie Medjidié les chargent directement pour l'Égypte. Le commerce de Guedaref, celui de l'Abyssinie qui descend des hauts plateaux éthiopiens par Gallabat, suivent, en grande partie, la même voie. Le commerce de Khartoum se limite maintenant aux produits du Sennar et du Fleuve Blanc. Parmi ces derniers, l'ivoire tient la première place, mais sur ce commerce s'en est bientôt greffé un autre, dont le produit trouve un écoulement assuré dans tout l'Orient musulman à des prix rémunérateurs et qui, dès lors, absorbe de plus en plus l'activité des spéculateurs : ce commerce n'est autre que celui des esclaves.

#### 4. — LE COMMERCE DU FLEUVE BLANC.

Dès que les expéditions ordonnées par Méhémet Ali eurent ouvert la navigation du Nil Blanc jusqu'à Gondokoro<sup>(1)</sup>, les commerçants européens, bientôt suivis par les indigènes, se mirent à exploiter les ressources des pays riverains. Ce fut d'abord un commerce légitime où les nègres échangeaient librement leur ivoire contre des verroteries sans valeur<sup>(2)</sup>. Mais les gains faciles de la traite de l'ivoire ne tardèrent pas à susciter une concurrence effrénée, qui se traduisit par une prodigalité dans l'offre des conteries, ce qui entraîna l'avalissement de cet article en même temps que l'élévation rapide du prix de l'ivoire. De jeunes Européens, Alexandre Vayssière, les frères Poncet, Théodore Evangelisti songèrent alors à se procurer à coups de fusil l'ivoire que les nègres leur faisaient payer trop cher : ils se jetèrent dans les bois à la poursuite des éléphants. Traqués par les chasseurs, ces animaux disparurent de leurs domaines séculaires des bords du Nil Blanc, du Dender, de la Settite; leur fuite dans les forêts de l'intérieur acheva bientôt ce qu'avait commencé la concurrence : l'ivoire

<sup>(1)</sup> Point situé par 4°45' de latitude nord. Pour le récit de ces expéditions, cf. DEHÉRAIN, *op. cit.*, p. 241-265.

<sup>(2)</sup> Cf. DEHÉRAIN, *op. cit.*, p. 303 : «Au début du trafic de l'ivoire, pour 25 centimes de verroterie, on pouvait avoir une dent d'éléphant valant de 150 à 200 francs à Khartoum».

se raréfia et le commerce couvrit de plus en plus difficilement ses frais.

Ceux-ci en effet s'étaient accrus à mesure que les rapports avec les nègres se gâtaient. Les expéditions au Fleuve Blanc n'avaient jamais été exemptes d'actes de violence et de mauvaise foi. A défaut de scrupule moral, leur intérêt bien entendu eût dû cependant conseiller aux marchands de Khartoum de ne pas gâter le marché par des violences qui ne pouvaient que leur aliéner les indigènes : cette crainte n'empêcha pas des crimes isolés plus fréquents d'année en année. Les noirs rendirent coup pour coup ; ils étaient les plus braves et furent souvent les plus forts. Les barques qui remontaient le fleuve durent se mettre sur le pied de guerre, embaucher un personnel armé dont la solde augmentait en raison directe des dangers à courir ; les charges devinrent écrasantes, les bénéfices lents et hasardeux.

« Les gens d'expéditions, écrit M. Lejean, se firent alors ce calcul bien simple. Un cantar <sup>(1)</sup> d'ivoire coûte tant de frais généraux, tant de prix d'achat sur place, et ne nous laisse, la campagne finie, qu'un cinquième de profit net. Ce bénéfice sera tout de suite doublé, si, au lieu d'acheter l'ivoire au nègre, nous le lui prenons de force ; il sera quadruplé, décuplé, si, en prenant l'ivoire, nous prenons le vendeur et sa famille par-dessus le marché. Ce fut le début de la traite des nègres, ce qu'on appela à Khartoum, dans le langage intime, le « commerce du blanc et du noir ». On avait bien, au début, une crainte vague des autorités égyptiennes et des agences consulaires : mais on vit les premières complices, les secondes impuissantes et l'on ne connut plus de frein <sup>(2)</sup>. »

Le commerce du Fleuve Blanc se déroule selon un rythme régulier. Chaque année à l'automne, les armements se préparent à Khartoum. L'entrepreneur loue des barques et recrute ses hommes parmi les Dagnagla, les Chaïghié, les Djaalin, les soldats nègres renvoyés du service, qui forment la lie de la population de la capitale. La bande doit avoir des soldats, des chasseurs, des interprètes, des commis. Les hommes ont un traitement fixe variant de 50 à 80 piastres par mois, et en sus une part dans les bénéfices de l'entreprise. Le soldat peut faire également

<sup>(1)</sup> Le cantar pèse 44 kilogr. 5.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 31-33.

pour son compte un petit commerce, vendre des lances, des flèches et d'autres menus objets qu'il donne à porter à ses serviteurs. Après avoir recruté son personnel, l'entrepreneur achète des fusils et des munitions dont il arme sa troupe, ainsi que quelques centaines de livres de verroteries destinées aux échanges; puis, dès que le vent s'est établi au nord, les nuggars<sup>(1)</sup> tendent leur voile effilée à son souffle, doublent le Ras el Khartoum et s'engagent dans le Nil Blanc.

Les deux rives du fleuve en amont de Khartoum sont habitées par les Hassanieh, qui peuplent le gros village d'El Géteina. Puis vient Wad Chelaï, point de relâche habituel des barques : la coutume veut que l'équipage qui remonte le Nil y sacrifie un bœuf et dépense, dans ses auberges, ses dernières piastres en raki et en mérissa. A Mandjera se trouvent des chantiers qui utilisent, pour la construction des barques, le bois de sount<sup>(2)</sup>, dont les forêts garnissent les rives du Nil. Toura el Khadra, située à quelque distance du fleuve, offre à la vue ses beaux champs de maïs, véritable grenier du Nil Blanc. Puis vient El Dueim, principale escale pour le commerce des gommés du Kordofan. Un peu plus au sud, à El Eis<sup>(3)</sup>, le Nil est traversé par une route importante qui joint le Kordofan à l'Abyssinie. El Eis est le point extrême de la domination égyptienne vers le sud; avec elle expire la civilisation. Sur la rive gauche du fleuve se montrent maintenant les Baggara Selim<sup>(4)</sup>; montés sur leurs chevaux agiles, ils viennent jusqu'au bord de l'eau offrir leurs services aux traitants; ce sont des chasseurs d'esclaves invétérés qui n'hésitent pas à franchir le fleuve pour aller piller, sur la rive opposée, les nègres Dinka<sup>(5)</sup>, peuplade timide dont les immenses troupeaux excitent leur cupidité. Le

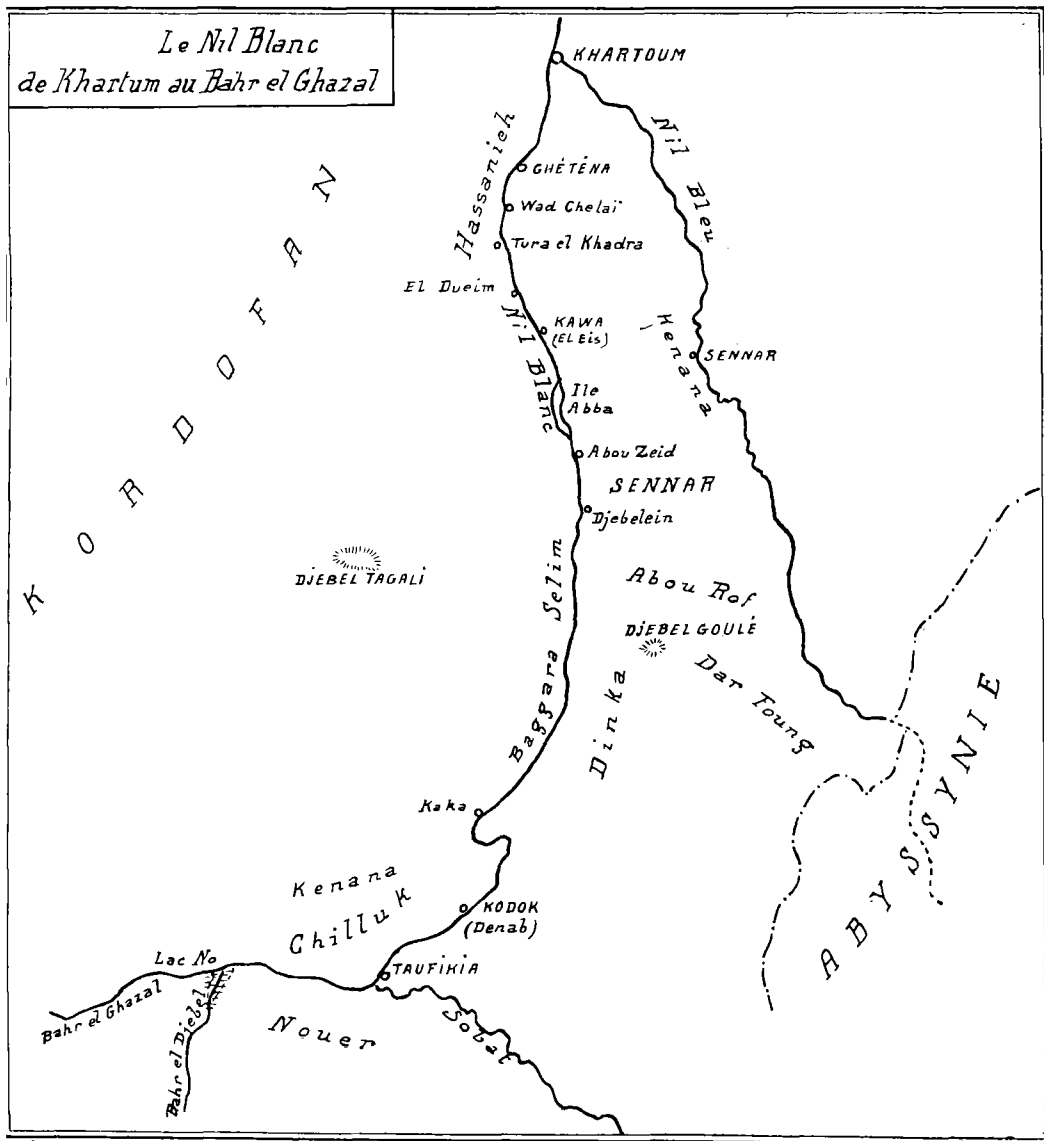
(1) Nom donné aux barques du Nil Blanc. Elles sont d'une construction massive pour pouvoir naviguer sans danger sur le fleuve obstrué de cataractes. La barque n'a qu'un seul mât d'une vingtaine de pieds de hauteur, qui porte une voile latine attachée à une vergue gigantesque (cf. SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*, t. I, p. 42).

(2) Variété d'acacia. Ce bois est beaucoup plus dur et plus lourd que le chêne.

(3) Aussi appelée Kawa.

(4) Les Baggara Selim sont une subdivision des Baggara qui occupent tout le territoire depuis le Nil jusqu'au Darfour et même au Tchad. Les Baggara Selim, riches en troupeaux, s'étendent le long du Nil jusqu'au pays des Chillouk.

(5) Aussi appelés Dinka inférieurs, pour les distinguer des tribus de même nom qui occupent le Fleuve Blanc au-dessus du 8° degré de latitude nord.





Nil se sépare en plusieurs bras qui enserrent de longues îles : celle d'Abba d'abord, suivie du gué d'Abou Zeid, seuil dangereux semé d'écueils où talonnent les barques. Puis surgissent les Djebelein. Sur le fleuve, parmi l'infinie variété des plantes, commence à apparaître l'ambatch, le plus remarquable des végétaux indigènes<sup>(1)</sup>. Aux Baggara Selim succèdent sur la rive gauche les Chillouk qui vivent groupés sous un mek (roi) dont la résidence est à Denab<sup>(2)</sup>. Pillards incorrigibles, longtemps les Chillouk, sur leurs flottilles légères, écumèrent les eaux du Fleuve Blanc. Les Égyptiens les refoulèrent peu à peu vers le sud; un marché finit par s'ouvrir à Kaka, où les Arabes du Kordofan, de Khartoum et de Sennar, ainsi que les Baggara Selim, furent admis à commercer librement avec eux<sup>(3)</sup>. A la faveur de ces transactions, des Arabes Kinana s'établirent à poste fixe autour de Kaka, où ils ne formèrent pas moins de dix-sept villages<sup>(4)</sup>. Mais le mek finit par s'inquiéter de cet envahissement, et, en septembre 1860, il les expulsa. C'est alors qu'entra en scène l'Arabe Mohamed Kheir.

Né à Argo, dans le Dongola, il fut d'abord fiki, mais ne tarda pas à tourner à l'aventurier<sup>(5)</sup>. Longtemps il résida parmi les Chillouk, chez qui il avait contracté mariage, et dont le mek l'autorisa à chasser l'éléphant sur ses terres. Cette permission lui ayant ensuite été retirée<sup>(6)</sup>, Mohamed

(1) L'ambatch se distingue par la légèreté exceptionnelle de son bois; il sert à faire des canots qu'on peut charger facilement sur l'épaule. L'ambatch croît avec une grande rapidité dans les plis tranquilles du rivage; comme il émet ses racines tout simplement dans l'eau, des buissons entiers sont facilement entraînés par le vent ou par le courant et vont se fixer ailleurs. Telle est l'origine des barrières végétales que l'on rencontre sur le haut Nil, où très souvent elles arrêtent la navigation. D'autres plantes contribuent à former ces îles flottantes, en particulier le vossie et le papyrus (cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 53).

(2) Ou Fachoda, l'actuelle Kodok.

(3) Les Arabes y troquaient des verroteries, des clochettes à bestiaux et autres objets, sans valeur, contre des esclaves et de l'ivoire, ce dernier article constituant un monopole chez les Chillouk.

(4) Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 94.

(5) Sur Mohamed Kheir, cf. TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil*, p. 86-87.

(6) En 1860, le mek des Chillouk refusa également cette autorisation à Ambroise Poncet, en disant que les Turcs prenaient le prétexte de chasser chez lui pour s'emparer de ses États (cf. J. PONCET, *Le Fleuve Blanc*, p. 20).

Kheir jura de se venger. Il se créa sournoisement un parti parmi les Kinana mécontents. En février 1861, une première collision eut lieu. N'ayant plus rien à ménager, Mohamed réunit alors tous les aventuriers du pays et grossit sa troupe avec des nègres du Tagali et des cavaliers Baggara. Bientôt rallié par des barques de Khartoum, il marcha à la tête de ses hommes, brûla Kaka ainsi qu'une soixantaine de villages florissants et battit les nègres dans deux sanglantes rencontres où périrent plusieurs centaines de Chillouk <sup>(1)</sup>; 1.500 esclaves, 7.000 têtes de bétail formèrent le butin de cette importante razzia <sup>(2)</sup>. Mohamed Kheir établit alors son quartier général dans une île boisée voisine de Kaka, qu'il transforma en véritable forteresse. Puis, comme le mek des Chillouk refusait de se soumettre, il poussa l'audace jusqu'à l'attaquer dans sa capitale; Denab fut prise d'assaut, la ville livrée aux flammes, force nègres massacrés, la maison du mek pillée. Le vainqueur dicta aux vaincus terrifiés une sorte de convention provisoire à la faveur de laquelle il règnerait paisiblement de Kaka à Denab <sup>(3)</sup>.

A la même époque, sur la rive opposée du Fleuve Blanc, un autre aventurier nommé Wod Ibrahim cherchait à se tailler un domaine parmi les Dinka. En 1862, il s'entendit avec les négriers de Khartoum et avec la tribu Abou Rof qui habite le Sennar, pour razzier d'un seul coup tout le district d'Abielagn. Le coup de main eut un succès complet. Attaqués par terre, cernés par eau, les nègres ne purent s'échapper; les moindres matelots négriers eurent chacun soixante têtes d'esclaves pour leur part de prise. Khalil Chami, protégé anglais et gérant du consulat britannique de Khartoum <sup>(4)</sup>, se trouvait parmi les principaux moteurs de l'entreprise <sup>(5)</sup>.

Aussi, partout le long du fleuve, ce ne sont que ruines et populations en fuite. Après le confluent du Sobat, sur les rives duquel les marchands de Khartoum ont fondé quelques comptoirs, le Nil tourne à l'ouest et

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 95.

<sup>(2)</sup> Cf. W. MUNZINGER, *Ost Afrikanische Studien*, p. 583.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 105-106.

<sup>(4)</sup> En l'absence de Petherick, titulaire du poste.

<sup>(5)</sup> Cf. BERLIOUX, *La traite orientale*, p. 95; LEJEAN, *op. cit.*, p. 64; GRANT, *op. cit.*, p. 386.

suit cette direction jusqu'au confluent du Bahr el Ghazal. Au sud du fleuve vit la puissante tribu des Nouer. D'un caractère belliqueux, ces derniers ont souvent maille à partir avec les traitants, « ces mauvais hommes, déclare un de leurs chefs, qui viennent voler nos enfants pour en faire des esclaves<sup>(1)</sup> ». Cette tribu s'étend également sur les deux rives du Bahr el Ghazal, jusqu'aux environs de Mechra-er-Rek.

Mechra-er-Rek est le point de débarquement des marchands qui exploitent le territoire du Bahr el Ghazal. L'Anglais Petherick semble avoir été le premier à leur frayer la voie<sup>(2)</sup>. La réputation très exagérée de ses profits attira aussitôt des concurrents sur ses traces. Vayssière et Poncet y fondèrent des établissements, ainsi que les commerçants arabes; avec ces derniers commencèrent les razzias et la traite. « Une fois arrivé sur le théâtre choisi pour les opérations de la campagne, écrit un auteur qui a fort bien résumé les caractères de la traite orientale à cette époque<sup>(3)</sup>, le marchand, général en chef, fonde sur le bord de la rivière un entrepôt central, où il apporte les munitions achetées à Khartoum, et où les colonnes de l'armée envoient de leur côté l'ivoire recueilli dans leurs tournées. Ces établissements s'appellent des zéribas. . . . Ils ne sont construits que pour quelque temps, car il faut que la station puisse se déplacer suivant les besoins du commerce. . . . En l'absence du chef, un vékil y commande, à la fois gouverneur militaire et commis principal; il ordonne les expéditions et fait les achats. C'est assez souvent un ancien esclave ou un Arnaute qui veille à maintenir intacte la réputation de brigandage que sa race s'est faite. Des sous-officiers lui aident à diriger cette petite armée. Lorsque la zériba est construite, tout le pays environnant devient la propriété du seigneur. C'est la loi du Nil reconnue par les trafiquants, et chacun respecte les frontières de son voisin tant qu'il n'a pas trop d'intérêt à les franchir. Les habitants du ressort d'une zériba en deviennent par cela même les sujets ou les serfs; ils paient des impôts en provisions, en

<sup>(1)</sup> Cf. PETHERICK, *Travels in Central Africa*, t. I, p. 149.

<sup>(2)</sup> En décembre 1853, Petherick fait son premier voyage au Bahr el Ghazal. Cf. son ouvrage *Egypt, Soudan, Central Africa*, p. 366-367. Cependant J. Poncet (cf. *Le Fleuve Blanc*, p. 31) dit que Petherick fut précédé de quelques jours par l'Arabe Ali Abou Amouri.

<sup>(3)</sup> BERLIOUX, *op. cit.*, p. 109 et suiv.



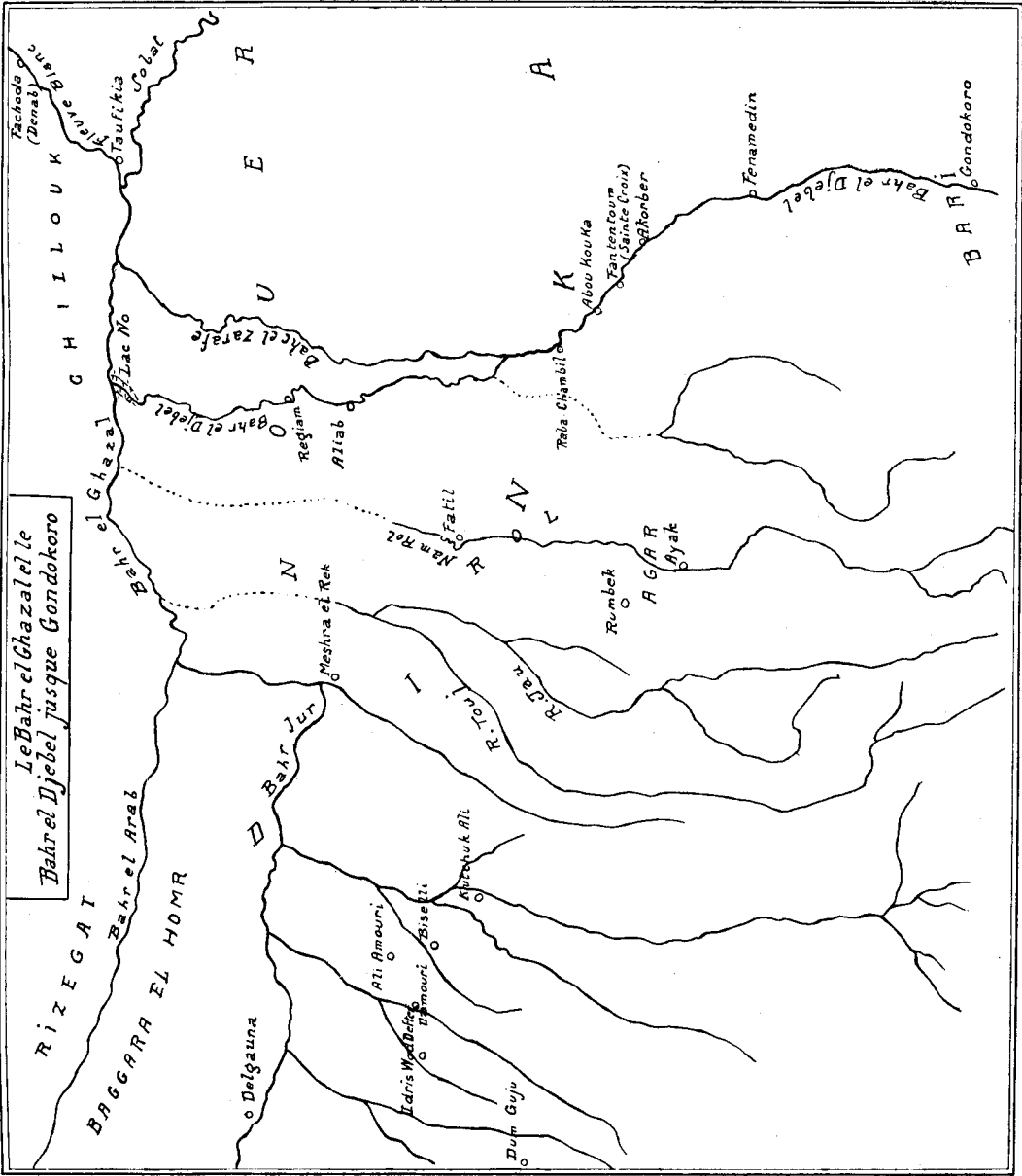
fournitures de cuivre ou de fer, ils doivent opérer les transports et nourrir les soldats détachés. Tout ce que les indigènes possèdent en ivoire doit être vendu exclusivement au seigneur. . . . De temps en temps, pour renouveler les provisions ou accélérer le commerce, il y a une razzia. Les tournées d'achat se font comme une expédition. Quand il ne reste plus rien à acheter ou à prendre autour de la zériba, le vékil envoie au loin un détachement dont la force varie de 10 à 100 hommes. Ces derniers portent quelques marchandises pour les vendre; mais ils doivent surtout enlever des esclaves ou du bétail ». C'est ainsi qu'en 1862 un certain Ali Arnaute, au service d'un commerçant autrichien, opère une razzia dans laquelle il enlève 2.000 bœufs. Les trafiquants Hassaballah, Idris Wad Defter n'opèrent pas autrement. Mais parmi les chefs de bande, il en est trois qui se font remarquer d'une manière toute particulière : ce sont Ali Abou Amouri, Biselli et Koutchouk Ali; on pourrait les appeler les triumvir du Bahr el Ghazal <sup>(1)</sup>.

L'année 1863 s'ouvre, pour eux, sous de fâcheux auspices. Les indigènes, las des vexations qu'ils supportent, ont formé le complot de s'insurger tous à la fois. Une expédition malheureuse d'Abou Amouri à la rivière Kosanga, le bruit de sa mort et l'affaiblissement de la garnison d'une de ses zéribas, paraissent leur fournir une occasion favorable de se débarrasser des vampires qui les dévorent. Mais les zéribas voisines de Biselli et de Koutchouk Ali ont été averties; les vékils unissent leurs forces, et avant même que les insurgés aient commencé l'attaque, ils tombent sur eux; pour venger la mort de quelques soldats qui ont été surpris, les forces alliées ravagent les pays rebelles. Le 15 avril, l'armée victorieuse rentre triomphalement dans la zériba de Biselli <sup>(2)</sup>. Malgré la perte du détachement aventuré vers la Kosanga, la récolte de l'année, faite par les autres bandes d'Abou Amouri, donne à ce marchand d'assez bons résultats, puisqu'il a ramassé en ivoire la charge de 400 porteurs, soit 150 cantars.

Son voisin Koutchouk Ali est peut-être plus puissant encore, car il a sous ses ordres 300 soldats; cette armée est nourrie avec des provisions

<sup>(1)</sup> Cf. BERLIOUX, *La traite orientale*, p. 113.

<sup>(2)</sup> Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 114-115.





volées et soldée avec des esclaves. Au mois de mars 1863, elle ravageait les environs de Mechra-er-Rek; en avril, elle s'est portée au secours d'Ali Abou Amouri; il est vrai qu'il s'agissait de la grande cause, le triomphe des négriers sur les esclaves rebelles. Mais quand le danger est loin, les traitants n'ont pas à se respecter mutuellement. « En 1862, un vékil de Koutchouk Ali attaque la zériba d'un marchand voisin et enlève tout l'ivoire. En 1863, cet exploit est renouvelé. Le même vékil, qui avait à faire ses provisions, force la zériba de Hassaballah et y prend une grande quantité de céréales. Mais il y a, au milieu de cette canaille, un homme sur lequel les coups tombent plus volontiers, peut-être parce qu'il est plus honnête marchand, c'est Klançnik <sup>(1)</sup>, un ancien employé de la mission catholique autrichienne, qui s'est mis à faire du commerce. Il passait, en 1861, dans un canton appartenant à Koutchouk Ali, ce qui est encore défendu par le droit des gens; un vékil tombe sur lui et blesse grièvement plusieurs de ses hommes. Klançnik se plaint au consul de Khartoum. Le vékil en est devenu plus insolent et a fait dire au pauvre marchand qu'une autre fois, s'il retombe entre ses mains, il ne s'en tirera pas à son bon compte. . . . Un jour, au mois de septembre, sa zériba de Kosanga est attaquée par un voisin Idris Wad Dester, qui lui enlève une partie de son ivoire. Ce dernier, Barbarin, a d'abord été employé comme capitaine de bateau par la mission de Khartoum, mais il s'est fait remercier. Après être allé faire, pendant deux ou trois ans, la chasse à l'esclave autour de Hellet Kaka, il a fondé une maison pour son propre compte. Sa zériba est voisine de celle de Klançnik, qui se passerait sans doute d'un pareil voisinage.

« Biselli, le troisième triumvir, n'est pas exempt de reproches. Il semble qu'il est beaucoup moins puissant ou moins heureux; les expéditions de ses hommes ont une apparence misérable, et la campagne pour lui se terminera par une catastrophe. Ses chasseurs ne reçoivent, d'après ce qu'ils racontent au voyageur, que de la poudre et du plomb; ils doivent

<sup>(1)</sup> Lejean (*Voyage aux deux Nils*, p. 95), mentionne un Autrichien, du nom de Glacznik, qui avait été chez les Nyam-Nyam et qui lui donna des informations « assez intéressantes » sur le roi Moufiou et ses sujets — Schweinfurth (*Au cœur de l'Afrique*, t. II, p. 275) mentionne le Hongrois Kleincznick, comme se livrant, vers 1864, au commerce des esclaves.

trouver leur nourriture chez les indigènes, l'exiger comme contribution et tirer profit des animaux qu'ils abattent. . . . Nous avons vu déjà plusieurs luttes éclater entre les chefs différents, la zériba de Biselli va nous offrir le sanglant spectacle d'une insurrection.

« D'abord la désertion commence à éclaircir les rangs; les soldats, partis avec armes et bagages, vont offrir leurs services à un maître plus heureux. Le teneur de livres du camp était arrivé depuis peu, avec des esclaves enlevés sans doute à un ancien maître. . . . En homme qui sait compter, il va d'abord s'assurer un emploi chez Ali Abou Amouri, puis il rentre pour achever ses préparatifs et faire ses adieux. Il passe la nuit du 15 décembre à boire avec les soldats qui peuvent le protéger dans un instant et plus tard redevenir ses compagnons. Le lendemain, au moment où, portant sa gibecière et tenant à la main un fusil à deux coups, il s'apprête à partir, il se prend de querelle avec le vékil. Celui-ci ordonne aux soldats de l'arrêter; mais les soldats restent immobiles, pendant que le secrétaire s'échappe. Peut-être a-t-il tiré un coup de fusil sur Biselli au moment où il passait devant lui. Le seigneur marchand commande aussitôt aux douze Fertit, qui forment sa garde particulière, de poursuivre le secrétaire, et, dit-on, de le fusiller. Dix coups de feu retentissent à la fois, mais déjà le fugitif était perdu dans les grandes herbes de la prairie. Une battue est organisée, deux coups retentissent encore et un quart d'heure après, on rapporte le malheureux percé de deux balles. . . . Pendant ce temps, les soldats déclarent à Biselli qu'ils ne veulent plus rester à son service, et, en moins d'une heure, ils sont tous partis avec les provisions, les femmes, les enfants et les esclaves. Les uns vont chez Abou Amouri, d'autres rejoignent mademoiselle Tinné, qui campe à quelque distance de là. Quant à Biselli, il regagne une zériba éloignée avec deux vékils, ses gardes du corps et une douzaine d'esclaves qu'il a enchaînés <sup>(1)</sup>. »

A la limite du territoire du Bahr el Ghazal, du côté de l'ouest, il existe chez les Kredj et les Fertit de grands marchés. Les dix zéribas qui jalonnent cette frontière, entre le Darfour et le pays des Niam-Niam, ont recueilli, en 1863, 800 cantars d'ivoire. Leurs chefs sont allés vendre

<sup>(1)</sup> Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 119-123.

une grande partie des 5.000 bœufs qu'ils ont enlevés au marché de Dem Goudjou. Cette ville est située derrière la Kosanga, dans la direction du sud-ouest, et appartient à la tribu des Kredj. Ce qui prouve que le commerce fréquente cette région depuis longtemps, c'est que les chefs indigènes y ont établi des droits de vente, inconnus au Bahr el Ghazal. En effet, nous sommes ici sur la route ancienne des caravanes, fréquentée par les marchands arabes qui viennent du Kordofan et du Darfour jusqu'au pays des Niam-Niam. Les marchandises que les caravanes rapportent de ces contrées sont toujours l'ivoire et les esclaves. Le marché de Delgauna, situé au nord du territoire des Kredj, mais qu'occupe une branche détachée des Niam-Niam, doit lui en fournir beaucoup, car il a une grande réputation. Cette route, parallèle au Nil et éloignée de plusieurs centaines de kilomètres du fleuve, a perdu toutefois de son importance depuis que les explorations de Méhémet Ali ont ouvert le Bahr el Djebel<sup>(1)</sup> à la navigation. La route de terre n'offre pas, en effet, les mêmes facilités de transport que la voie d'eau, car bien que celle-ci s'accompagne d'une grande mortalité par suite de l'entassement où vivent les esclaves embarqués sur les nuggars, elle est exempte des privations et des fatigues qui sont inséparables d'un long trajet par terre<sup>(2)</sup>; mais que des entraves surgissent à la navigation du fleuve, et cette route, nous le verrons, reprendra toute son importance.

Après le confluent du Bahr el Ghazal, le Nil se dirige de nouveau vers le sud. Son cours, très sinueux, se traîne au milieu de marécages, tantôt s'élargissant comme un lac, tantôt encombré de roseaux, où les touffes de papyrus alternent avec les bosquets d'ambatch. De loin en loin, paraît un lambeau de terre ferme ou un arbre, toujours solitaire. Deux villages, Regian et Aliab, s'élèvent sur les bords du fleuve dans le pays de Nouer. A cette peuplade succèdent les Dinka<sup>(3)</sup>, chez qui les frères Poncet ont fondé leur établissement de Maïa, Barthélemy celui de Hellet Batita, et Malzac la station de Raba Chambil. De Chambil part, vers l'ouest, un chemin qui conduit chez les Rols où Malzac a fondé le comptoir de Runga

<sup>(1)</sup> Nom donné au Nil Blanc en amont du confluent du Bahr el Ghazal.

<sup>(2)</sup> Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 124-125.

<sup>(3)</sup> Appelés Dinka supérieurs, pour les distinguer des Dinka inférieurs qui habitent le Sennar.

(ou Rumbek) et les frères Poncet celui de Fatil, avant d'aller s'établir chez les Agars à Adal<sup>(1)</sup>. Malzac mort, ses stations ont passé aux mains de l'Autrichien Binder<sup>(2)</sup>. Après Chambil, on trouve Abou Kouka appartenant aux Poncet, puis Fantentoum ou Sainte-Croix, établissement de la mission catholique autrichienne. Vaincu par la maladie, sans espoir de succès dans un pays où la propagande chrétienne est combattue par l'influence des traitants, le Père Moorlang, seul survivant de la mission, est sur le point de l'abandonner: en janvier 1863, Sainte-Croix passe aux mains du trafiquant Kourchid agha. Sur le fleuve on rencontre ensuite Akorber<sup>(3)</sup>, ancienne habitation d'Alexandre Vayssière, tombée en ruines, Fenamedin appartenant à l'Arménien Serkis, une station appartenant à Chenouda, un comptoir de Kourchid agha. La terre ferme succède enfin aux interminables marais; des montagnes apparaissent dans le lointain; le paysage est parsemé d'arbres qui abritent des villages à leur ombre; c'est le pays des Bari. Au bord du fleuve se dressent les bâtiments abandonnés de la mission catholique d'Ulivo; à proximité s'est fondé Gondokoro.

« Comme Mechra et plus que Mechra, Gondokoro est le grand entrepôt des négriers. Pendant quelques mois, au moment où les bâtiments, qui ont quitté Khartoum avec des provisions nouvelles, arrivent déployant tous les pavillons imaginables, lorsque les caravanes venues de l'intérieur descendent des montagnes avec leurs longues files de porteurs d'ivoire, cette ville présente une animation extraordinaire, pour redevenir déserte bientôt après. Ici les négriers, n'ayant plus à se cacher comme à Khartoum, débarassés de tout regard honnête, règnent en seigneurs véritables. Leurs campements sont remplis d'esclaves enchaînés; les soldats, oubliant le peu de discipline que leur imposait le danger, passent leurs journées à boire; de tous côtés ce sont des querelles; les coups de fusil se mêlent aux cris, et des balles envoyées au hasard sifflent au milieu du tumulte de l'ivresse. C'est un véritable enfer<sup>(4)</sup>. »

<sup>(1)</sup> Ou Adael ou Ayak.

<sup>(2)</sup> D'après Lejean, Raba Chambil serait passé aux mains du Syrien catholique Ibrahim Baz.

<sup>(3)</sup> Ou Agobar.

<sup>(4)</sup> Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 145-146.

Le voyageur anglais Baker qui séjourna dans cette région en 1863 nous initie à la technique des négriers. A son arrivée, dit-il, la bande recrutée par le commerçant khartoumien débarque, pénètre dans l'intérieur et gagne le village de quelque chef nègre, avec qui elle s'établit sur un pied d'intimité. Charmé de ses nouveaux amis, dont les armes ont d'ailleurs une puissance de persuasion qu'il ne peut méconnaître, le chef nègre s'allie à eux pour attaquer quelque voisin hostile. Marchant de nuit, guidée par son hôte, la bande va bivouaquer à moins d'une heure de marche du village confiant et déjà condamné. Une demi-heure environ avant le point du jour, les soldats entourent en silence le village encore endormi, mettent de tous côtés le feu aux huttes de paille, et lancent des volées de mousqueterie à travers le chaume enflammé. Frappées de panique, les malheureuses victimes se précipitent hors de leurs maisons en feu, et les hommes les tirent comme faisans en battue, tandis que les femmes et les enfants, affolés par le danger et la confusion, sont enlevés et mis en lieu sûr. Les troupeaux, qui se trouvent encore dans leurs zéribas, deviennent une proie facile, qu'on emmène au milieu des cris de joie, comme le prix de la victoire.

Mais ceci n'est que le commencement. S'il existe de l'ivoire dans les huttes que l'incendie a épargnées, on fait main basse sur ce produit; le pillage est général. La bande retourne le sol pour chercher les molotes (fer de houe ou de bêche) que les nègres enfouissent comme des trésors; les greniers sont renversés et détruits de gaieté de cœur; on coupe les mains des cadavres pour détacher plus facilement les bracelets de cuivre ou de fer qui forment la parure ordinaire des indigènes. Chargés de ce butin, les soldats retournent chez leur allié; ils ont écrasé son ennemi, ce qui le remplit de joie; ils lui offrent 30 ou 40 têtes de bétail et lui donnent, en sus, une jolie petite captive âgée d'environ 14 ans, ce qui met le comble à son bonheur.

Et maintenant aux affaires! Les nègres convoitent le bétail, dont on a peut-être capturé 2.000 têtes; celui-ci ne leur sera cédé que contre de l'ivoire. Bientôt les défenses d'éléphant apparaissent. Chaque jour on apporte au camp la précieuse denrée et on la troque contre le bétail; une défense s'échange contre une vache, selon la taille : opération profitable puisque les vaches n'ont rien coûté! Aussi le commerce devient-il fort



actif. Cependant il y a quelques usages, quelques légères formalités qu'on s'entend fort bien à observer dans le commerce du Fleuve Blanc. Les esclaves et les deux tiers du bétail capturés appartiennent au commerçant; le reste du bétail revient aux soldats; on en fait le partage, puis les esclaves sont mis aux enchères; les soldats les achètent selon leurs besoins; leur prix viendra en déduction de leurs gages. Pour éviter le scandale, au cas où les écritures tomberaient aux mains du gouvernement ou des consuls européens, aucune mention n'y est faite de l'opération effectuée. Si l'esclave a été achetée 1.000 piastres par exemple, le compte du soldat sera débité de cette somme en marchandises fictives, savon 50 piastres, tarbouch 100, araki 500, souliers 200, cotonnades 150. Une attaque ou razzia, du genre de celle qui vient d'être décrite, conduit généralement à une querelle avec l'allié nègre qui, à son tour, est assassiné et pillé par le commerçant, ses femmes et ses enfants tombant naturellement en esclavage <sup>(1)</sup>.

Tout comme Mechra-er-Rek, Gondokoro a son triumvirat. Les principaux seigneurs du lieu sont Kourchid agha, associé d'Ahmed El Agad, Chenouda et Latif effendi. Le Circassien Kourchid agha exerce l'hospitalité à la façon d'un grand seigneur. Habillé sans recherche et vivant lui-même très simplement, il reçoit ses amis avec prodigalité, leur offrant des vins mousseux et autres produits qui paraissent le comble du luxe aux voyageurs qui reviennent de la brousse <sup>(2)</sup>. Pendant qu'il vit ainsi en sécurité, avec ses barques ancrées sur le Nil au bas de son établissement, ses 300 ou 400 Nubiens, armés de magnifiques fusils à percussion, battent l'intérieur du pays en quête de l'ivoire. Il possède son terrain de chasse, sa « réserve » dirions-nous; Latif aussi a la sienne et Petherick également. Latif effendi est le surnom donné à Andrea Debono. Ce Maltais s'est montré singulièrement audacieux dans ses entreprises. Nul n'a poussé plus loin ses comptoirs vers le sud; il possède un établissement à Faloro, à quinze jours de marche de Gondokoro, dans le pays des Madi. Là vivent une centaine de soldats de toute caste, de toute couleur, habillés des costumes les plus hétéroclites. Tous passent aux yeux des indigènes pour des « Tourki ».

<sup>(1)</sup> Cf. S. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. I, p. 19-22.

<sup>(2)</sup> Cf. GRANT, *op. cit.*, p. 370.

La vie au camp est quasi-militaire. A l'aube, les fifres et les tambours sonnent la diane; plus tard dans la journée, la musique joue à heures fixes; la nuit, des sentinelles sont placées comme au cantonnement. Chaque vendredi a lieu une grande parade militaire. Les commandements sont donnés en turc. Exercés à se former en ligne de file, en carré, en colonne de compagnies à distance entière, les hommes sont rompus aux diverses évolutions, qui se font sur la droite ou sur la gauche, en terrain varié, au son des tambours et des fifres. La parade finie, on plante les étendards au centre du village et les troupes défilent au rythme des tambours devant le drapeau <sup>(1)</sup>.

Une « bonne » saison, pour une bande de 150 hommes, est celle qui rapporte environ 200 cantars d'ivoire, qu'on évalue à Khartoum à L. E. 4.000. Les hommes étant payés en esclaves, le chapitre « salaire » se réduit à rien, et il reste un surplus de 4 ou 500 esclaves qui constituent le bénéfice personnel du commerçant, chaque esclave valant en moyenne L. E. 5 ou 6. La marchandise humaine est chargée sur les barques; une partie des soldats l'accompagne au Soudan, tandis que le reste forme un camp ou comptoir dans le pays et s'emploie industrieusement à piller, à massacrer la population et à la réduire en servitude, jusqu'à ce que le maître revienne de Khartoum à la saison suivante, époque à laquelle les soldats sont censés avoir rassemblé un nouveau chargement d'esclaves et d'ivoire. Le commerce étant ainsi bien établi, les esclaves amenés du Fleuve Blanc sont débarqués en divers points, à quelques jours de distance de Khartoum. Là se trouvent des agents ou des acheteurs, prêts à les recevoir et munis de dollars pour les payer comptant. Les esclaves sont ensuite acheminés à travers la brousse vers différentes places; beaucoup partent pour le Sennar, où ils seront revendus et enfin cédés aux Arabes et aux Turcs. Certains couvrent d'immenses distances pour atteindre les ports de la mer Rouge, Souakin et Massawa, d'où ils sont expédiés par mer en Arabie et en Perse. Beaucoup enfin sont expédiés au Caire. Il n'est guère de voyageur qui n'ait rencontré, en allant au Soudan, quelque djellaba (caravane) composée aux trois quarts d'enfants nus et de filles en haillons. Pour ne pas braver trop ouvertement le décret de Saïd

<sup>(1)</sup> Cf. GRANT, *op. cit.*, p. 329-330.

pacha, qui a aboli la traite, on évite de traverser les villes où résident de hauts fonctionnaires : Berber, Dongola, Assouan, Esneh, Kéneh. Au besoin on achète la complaisance d'employés subalternes. Les éléments manquent pour apprécier le chiffre annuel de ce genre d'importation; d'après le voyageur Lejean, de 1858 à 1862, le Fleuve Blanc seul aurait versé chaque année près de 6.000 esclaves en territoire égyptien <sup>(1)</sup>.

Ce honteux trafic, dont Khartoum est le centre, compromet tous les marchands. Les Européens eux-mêmes n'échappent pas aux soupçons <sup>(2)</sup>. Parmi eux, le Maltais Debono est un négrier notoire. En 1862, le consul d'Angleterre Petherick surprend, sur le Fleuve Blanc, son neveu Amabile en flagrant délit et le fait arrêter <sup>(3)</sup>. Mais Petherick lui-même se met dans un mauvais cas. Bien qu'il soit personnellement au-dessus de tout soupçon, son vékil Abd el Mejid fait la traite; ses agents au Niambara détiennent également des esclaves. La sévérité déployée par Petherick, en cette circonstance, loin de servir son honnêteté, attirera sur lui le courroux des autres traitants; ceux-ci retourneront contre lui la terrible accusation, et, dans le doute sur la véritable conduite de son agent, le gouvernement britannique finira par fermer le consulat de Khartoum <sup>(4)</sup>.

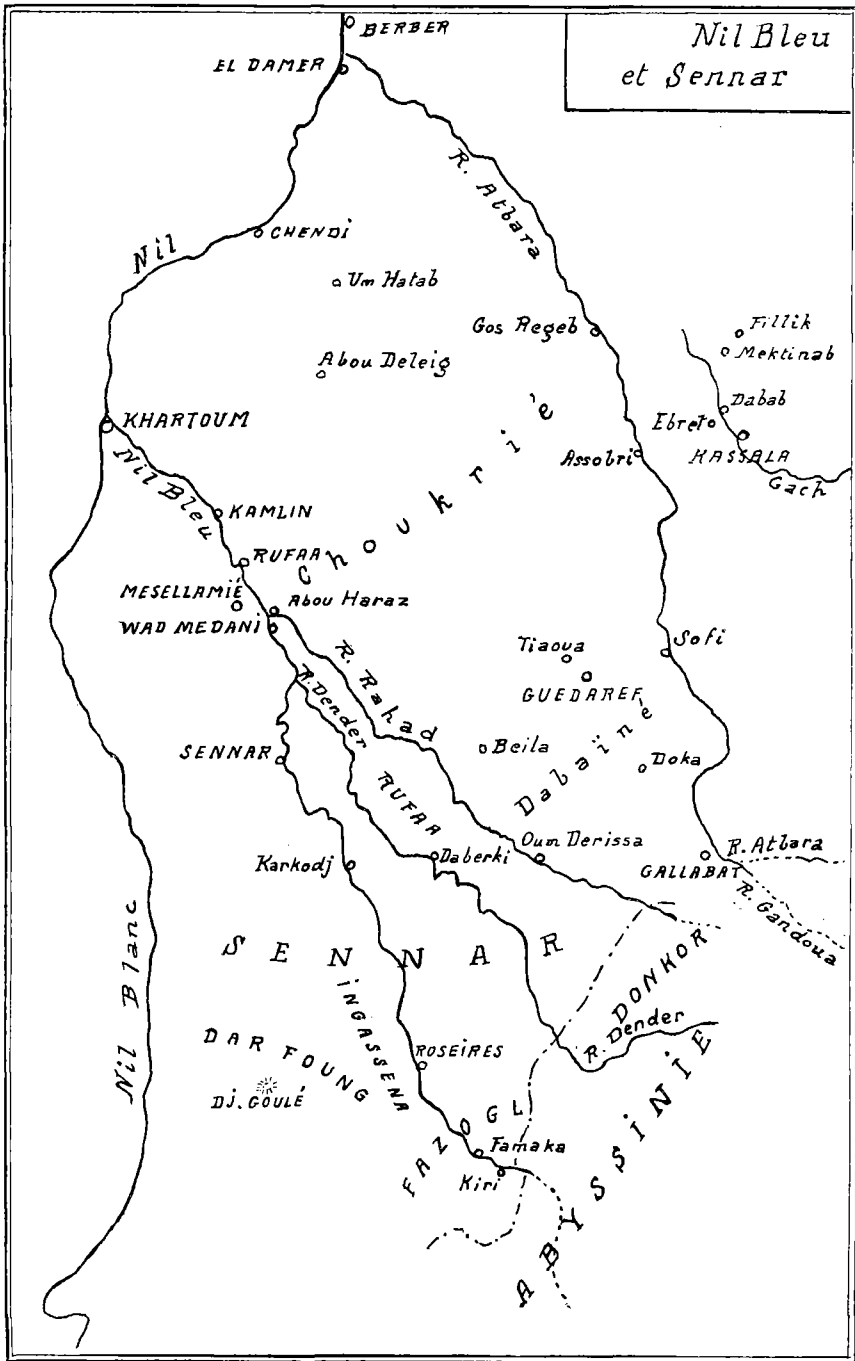
Quant aux fonctionnaires du Soudan, ils n'ignorent rien de ce qui se passe, mais ils ferment les yeux. Tant d'intérêts se lient à ce honteux trafic! La traite est une telle source de bénéfices! Et puis n'est-elle pas nécessaire pour fournir aux particuliers les esclaves dont ils ont besoin pour le service domestique? Sans elle, comment recruter l'armée affaiblie par les pertes et les désertions? Aussi l'autorité laisse-t-elle les traitants introduire subrepticement leurs esclaves dans la ville. Mieux encore : au dire de Lejean, c'est le plus souvent dans les chounas (magasins) de l'État qu'on entasse le bétail humain; c'est là que les chalands viennent s'approvisionner en détail, et c'est à Khartoum même que les capitalistes forment ces djellabas dont le chiffre varie de 60 à 150 têtes, et qu'on

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 34.

<sup>(2)</sup> Cf. J. PONCET, *Le Fleuve Blanc*, p. 144.

<sup>(3)</sup> A. Debono fut ensuite relâché, le consul n'ayant pas réuni des preuves suffisantes pour permettre de juger le coupable.

<sup>(4)</sup> Cf. PETHERICK, *Travels in Central Africa*, p. 306, 312, 313, 314.





achemine ensuite vers l'Égypte. Quant aux excès qui se commettent au Fleuve Blanc, l'administration n'en a cure; elle les ignore purement et simplement, car ces régions ne relèvent pas de son autorité, et elle laisse aux consuls étrangers le soin de dénoncer les atrocités qui s'y passent <sup>(1)</sup>. « Il y a 22 ans, écrit Thibaut, agent consulaire de France, S. A. Méhémet Ali, imbu des principes de civilisation européenne, ordonna des expéditions d'exploration sur le Bahr el Abiad. J'eus l'honneur d'en faire partie. M. le colonel d'Arnaud était notre chef scientifique. A cette époque, l'esclavage était inconnu, les indigènes riverains nous révéraient; nous étions les enfants du Ciel leur portant des cadeaux en verroterie, provisions, toiles, qu'ils ne connaissaient point; aujourd'hui les bords du fleuve sont déserts, les habitants sont traqués comme des bêtes fauves; est-ce donc le résultat de la civilisation que rêvait le grand Méhémet Ali?

« Impossible de vous exposer toutes les horreurs qui se commettent sur le Fleuve Blanc; le seul moyen à employer pour mettre fin à ces brigandages serait l'œil protecteur du prince régnant. Qu'il étende son pouvoir sur ce beau Nil; les habitants se ressouviendront des belles paroles de Méhémet Ali : *respect aux familles, aux coutumes*; alors les indigènes se rallieront sous le drapeau du vice-roi qui, par son pouvoir, fera cesser tant de méfaits.

« La civilisation, le commerce demandent grâce. Que justice soit faite, le nom d'Ismail pacha ne fera qu'un avec celui de Méhémet Ali <sup>(2)</sup> ».

## 5. — LE NIL BLEU ET LES GEZAÏR DU SENNAR.

Par opposition au commerce du Nil Blanc si décrié, le commerce du Nil Bleu passe à Khartoum pour respectable <sup>(3)</sup>. Aux hautes eaux, les barques peuvent remonter le fleuve jusqu'à Roseires. Sur ses rives, on rencontre de nombreuses agglomérations : Kamlin d'abord, puis Roufaa, petite ville d'aspect confortable que les Égyptiens ont construite pour

<sup>(1)</sup> Le docteur Natterer, consul d'Autriche, se distingua notamment dans cette lutte contre la traite.

<sup>(2)</sup> A. E. Égypte 31, n° 313. Thibaut à M. Tastu, Khartoum 27 avril 1863.

<sup>(3)</sup> Cf. GRANT, *op. cit.*, p. 371.

Abou Sin, le grand cheikh des Choukrié<sup>(1)</sup>; Messalamié, grosse bourgade<sup>(2)</sup> et marché important pour le दौरa et le damour<sup>(3)</sup>; Abou Haraz, au confluent de Rahad, d'où partent les caravanes pour Guedaref et le Taka; Wad Medani, « une vraie ville soudanienne, aussi imposante à voir à distance que misérable à l'intérieur<sup>(4)</sup> »; sa vaste caserne, sa moudirieh, son bazar et sa mosquée rappellent des temps de prospérité et de grandeur aujourd'hui révolus<sup>(5)</sup>. Plus haut sur le fleuve s'allonge la silhouette terreuse d'une énorme ville, vrai fouillis de hameaux groupés en désordre sur un terrain profondément raviné par les eaux : c'est Sennar<sup>(6)</sup>. De l'ancienne capitale du royaume des Foung, il ne reste que quelques centaines de maisons en terre et de toukouls pointus, dont chaque saison pluviale délaie un certain nombre, et une mosquée délabrée en briques cuites. Adlan, le vizir du dernier mek de Sennar, a reçu pour prix de sa trahison la petite principauté de Goulé<sup>(7)</sup>, où son fils Idris règne encore. A trois journées en amont, s'élève Karkodj, ville commerçante, entrepôt des produits des gezaïr du Sennar. Puis les villages se raréfient sur la rive gauche du fleuve; après Roseires, ils cessent tout à fait; les pillages des Ingassena, nègres insoumis, ont obligé les habitants à fuir sur l'autre rive. Le fleuve pénètre dans le Fazogle, célèbre par le voyage qu'y fit Méhémet Ali, à la recherche des mines d'or. Rien ne subsiste de la ville<sup>(8)</sup> qu'il y fonda sur des proportions grandioses. Famaka n'est plus qu'un hôpital; les derniers gouverneurs, rebutés par le faible rendement des sables aurifères<sup>(9)</sup>, ont restreint l'occupation du Fazogle à deux ou trois

(1) D'où le nom qu'on lui donne de «sultan de Roufaa» (cf. LEJEAN, *op. cit.*, p. 24. — BAKER, *The Nile tributaries of Abyssinia*, p. 372).

(2) La ville a 18.000 habitants, d'après Lejean, et 20.000 d'après Dufton (*Narrative of a Journey through Abyssinia in 1862-1863*, p. 16).

(3) Toile grossière tissée par les nomades du Soudan.

(4) Cf. LEJEAN, *op. cit.*, p. 114. — Lejean lui attribue 8.000 habitants, Dufton 10.000.

(5) Wad Medani, après la chute du royaume de Sennar, fut le siège officiel de la vice-royauté du Soudan, jusqu'au jour où Khartoum la supplanta.

(6) Cf. LEJEAN, *op. cit.*, p. 116.

(7) Groupe de montagnes situées au milieu de la gezireh du Sennar.

(8) Méhémet Alipolis.

(9) En juin 1862. Rasekh bey, moudir de Sennar et Khartoum, envoyait cependant

petits postes nécessaires pour le recouvrement des impôts. Après Kiri, dernière station égyptienne, le fleuve entre en Abyssinie.

A l'est de Khartoum, entre le Nil et l'Atbara s'étend l'immense terrain de parcours des Choukrié, qui forment la tribu nomade la plus riche du Soudan. « Leur nombre et celui de leurs chameaux sont inconnus, écrit Lejean, et ils se gardent de laisser l'avidité fiscale de l'Égypte faire de la statistique à leurs dépens. Ils paient régulièrement l'impôt; mais si un agent de l'État veut compter leurs tentes ou leurs troupeaux, les nomades le renvoient poliment, et, au pis-aller, se sauvent dans la savane, où nul ne va les chercher. Ils y vivraient parfaitement libres, si la savane avait de l'eau; mais le gouvernement sait qu'à certains mois de l'année, ils sont forcés de venir au bord des fleuves et c'est là qu'il attend les plus récalcitrants <sup>(1)</sup>. » Le sud de cette mésopotamie est habité par les Dabaïné; il forme un quadrilatère, grossièrement circonscrit par le Nil Bleu à l'ouest, l'Atbara à l'est, le plateau abyssin de Donkor au sud, la route d'Abou Haraz à Sofi <sup>(2)</sup> au nord. Ce territoire, qui mesure plus de 400.000 kilomètres carrés et dont la quinzième partie seulement est cultivée <sup>(3)</sup>, est le grand centre de la production cotonnière du Soudan <sup>(4)</sup>. Les rivières Dender et Rahad, affluents du Nil Bleu, découpent cette région en trois parties qu'on appelle les gezaïr du Sennar oriental. Chacune de ces « îles » a son marché pour le coton : Karkodj sur le Nil, Daberki sur le Dender, tandis que la gezireh de l'est écoule ses produits vers Guedaref et Gallabat.

Gallabat tire son importance de sa position intermédiaire entre le Soudan et l'Abyssinie : c'est un centre d'échange pour les produits des deux pays. Ceux qui viennent d'Éthiopie sont acheminés partie sur Khartoum par Karkodj, et partie sur Souakin par Guedaref et Kassala.

encore au Caire 100 okes d'or du Sennar (Arch. Abdine, Maïa Sanieh, Registre 527, pièce 55).

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 18.

<sup>(2)</sup> Localité sise sur l'Atbara.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 294 et suiv : Culture et commerce du coton dans l'Abyssinie et le Soudan égyptien. Lejean ajoute que 3/15<sup>e</sup> du territoire sont en forêts, et le reste parcouru par les Arabes nomades.

<sup>(4)</sup> Lejean cite notamment les quatre-vingts villages cotonniers de la sous-préfecture de Sennar.



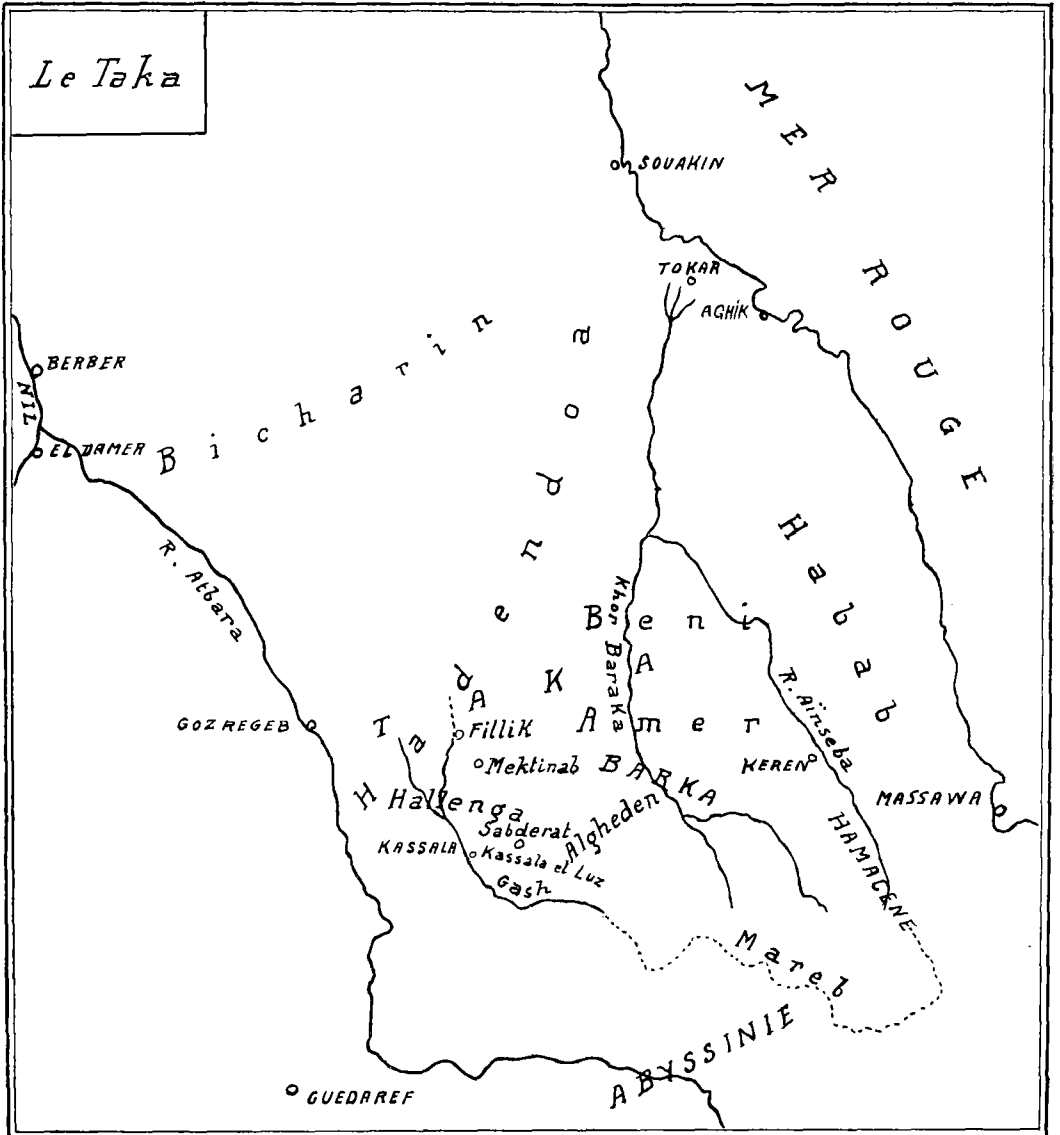
Situé à mi-distance du Nil Bleu et de Kassala, Guedaref est une agglomération de plusieurs villages dont le principal est Hellet Abou Sin. L'oasis qui l'entoure constituait jadis la principauté de l'Atbara, dont le cheikh était le vassal quelque peu nominal du mek de Sennar. Sa capitale était Tiaoua. A l'époque de la conquête, les Égyptiens supprimèrent ce petit gouvernement héréditaire, ainsi que celui de Beila, qui y confinait, et donnèrent ce district au chef des Choukrié, Abou Sin, qui transporta le chef-lieu sur une colline à pentes adoucies. Le village s'appela de son nom le souk (marché) d'Abou Sin, et devint en peu d'années le vrai centre de tout le mouvement politique et commercial dans un rayon de plus de trente lieues. Les habitants sont des Bédouins, pour la plupart des Choukrié, mais la ville compte aussi plusieurs centaines de Takarir, des commerçants grecs<sup>(1)</sup> et quelques Coptes, en sus des employés du gouvernement. En 1862, le melek des Chaïghié, Saad, y tenait garnison<sup>(2)</sup>.

#### 6. — LE TAKA.

A l'est de l'Atbara, que les indigènes appellent Zibdet-in-Nil, la « crème du Nil », tant ils prisent ses eaux, habitent de grandes tribus nomades : les Bicharin au nord, les Hallenga fixés autour du Gach, les Hadendoa dont le terrain de parcours s'étend jusqu'aux abords de Souakin, les Beni-Amer qui occupent un vaste territoire de part et d'autre du Barka, les Habab enfin en bordure de la mer Rouge. Les différends surgis entre ces tribus permirent aux Égyptiens de prendre pied dans le pays. Sollicité par les Hallenga que molestaient les Hadendoa, le gouverneur général Ahmed pacha, surnommé Abou Oudan, vint en personne faire la conquête du pays; il soumit les tribus de Sabderat et d'Algheden, amena les Ha-

<sup>(1)</sup> Les Grecs, entreprenants et industriels, se sont introduits dans tous les centres commerciaux du Soudan et sont notés, presque partout, pour leur absence de scrupules. Prêtant de l'argent aux propriétaires fonciers, aux éleveurs de bestiaux et même aux employés de l'État, ils tiennent tout le monde en leur pouvoir et cherchent à tirer tous les avantages possibles de cette situation (cf. JUNKER, *Travels in Central Africa*, t. I, p. 127).

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 20-21.





dendoa à composition et fonda sur la rive droite du Gach, près de la montagne granitique de Kassala el Luz, une forte station militaire qui prit bientôt le nom de Kassala.

Cette ville est située à égale distance de Khartoum, de Berber et de Souakin. Les alentours sont très boisés, partant incultes, et sillonnés de ravins, de cours d'eau (khor) que forment les pluies tropicales et qui assèchent après qu'elles ont cessé. Le plus considérable d'entre eux, le Gach, sort de l'Hamacène, province de l'Abyssinie, où il porte le nom de Mareb, et passe sous les murs de Kassala avant d'aller se perdre dans la khala. Les lacs, les mares, les ruisseaux qui naissent des pluies et du débordement des khors, les miasmes qui s'en exhalent, l'humidité qu'entretiennent les bois et les détritits décomposés d'une abondante végétation parasite, engendrent de nombreuses maladies qui font de Kassala et de ses environs un séjour très malsain pendant les mois de septembre, octobre et novembre. Les avantages qui résultent de sa position centrale au milieu de grandes tribus ont prévalu sur les inconvénients de sa situation dans un lieu insalubre, et déterminé les autorités égyptiennes à ériger Kassala en chef-lieu d'une moudirieh qui prit le nom de Taka.

La population sédentaire du Taka se monte, d'après Lejean, à 38.000 habitants environ, ainsi répartis : sur le Gach 28.000 ; sur l'Atbara 3.000, Sabderat 2.000, Algheden 5.000. Sur ce nombre, les Takarir comptent pour 6.000 âmes. Aucune donnée ne permet d'évaluer, même approximativement, le chiffre des nomades dont l'administration égyptienne ne s'occupe que pour leur faire payer l'impôt<sup>(1)</sup>.

L'oasis entière est une vaste plaque de terres alluviales, admirablement apte à toutes les cultures, mais qui, vu la rareté de la population, n'est cultivée que sur un quarantième de sa surface. C'est le Gach qui, en déposant son limon, a formé l'oasis. Un peu de coton autour de la ville, du doura au nord et surtout à l'est, c'est là tout ce que l'homme retire de cette terre vigoureuse et libérale au travailleur. Le doura, en effet, y vient magnifiquement. Semé en juillet, récolté en février et mars, ses tiges atteignent dix pieds de haut. L'épi pèse environ deux livres. Le

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 16.

voyageur Baker, qui eut la patience de les compter, trouva qu'un épi de grandeur moyenne comptait 4.848 grains<sup>(1)</sup>.

Kassala, la capitale de la province, présente l'aspect d'une ville fortifiée. Un rempart massif, percé de trois portes et flanqué de tours, le tout sur un plan assez savant pour un ingénieur arabe, entoure de son carré irrégulier une ville bâtie en terre, aux rues en labyrinthe, dont le centre vital et commercial est la vaste place du marché, avec son souk ou bazar bien approvisionné, sa fontaine et son corps de garde aux canons de cuivre luisant<sup>(2)</sup>. Un faubourg au bord du Gach, peuplé d'un millier de Hallenga et de femmes de mauvaise vie, et deux gros villages : El Khatmieh et Hellet-ech-Cherif, de 1.200 habitants chacun, font de Kassala un centre de population de 6 à 7.000 âmes<sup>(3)</sup>, que grossit une garnison composée d'un régiment de nègres et d'un détachement de cavalerie irrégulière. A Khatmieh, sis au pied du djebel Kassala, vit la famille influente des Mirghani, dont le chef El Sayed Hassan jouit d'une grande réputation de sainteté<sup>(4)</sup>.

La présence à Kassala de nombreux fonctionnaires, la sécurité relative que procure sa garnison, en y attirant des populations du voisinage, ont fait de cette place un lieu de consommation et le centre commercial le plus important de cette contrée. Par Souakin, les commerçants indigènes et quelques négociants étrangers, grecs pour la plupart, tirent d'Égypte des produits manufacturés. Ce sont des toiles blanches de toutes qualités dites *goumach* (cotonnades); des mousselines, des foutas de l'Inde, des tarbouches de Tunis; des fils rouges de coton, dont les Abyssins consomment une grande quantité pour border les couaris (pagnes) qu'ils tissent eux-mêmes; du sucre en pain; des conteries de Venise; du cuivre rouge, dont les indigènes font des bracelets et des bagues; de l'étain, de l'alun, du girofle, des parfums en général et surtout ceux qui servent à composer le *delka*, pommade avec laquelle les Soudaniens se frottent

(1) Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 54.

(2) Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 10.

(3) C'est le chiffre cité par M. Garnier, drogman du consulat de France à Alexandrie, qui visita Kassala au début de 1865. Lejean attribue à cette ville une population sensiblement plus forte.

(4) Cf. l'article de M. Fleming sur Kassala, dans *Sudan Notes and Records*, t. V, 1922.

quotidiennement le corps; l'antimoine (kohol); des cotonnades imprimées; des mouchoirs de tête à dessins; des sabres enfin, à double tranchant, fabriqués en Allemagne, et qui rappellent par leur forme les épées à deux mains usitées au moyen âge. En retour de ces marchandises, le commerce de Kassala expédie en Égypte des produits naturels du pays et de l'Abysinie, qu'il fait acheter par ses courtiers sur les marchés de Guedaref et de Gallabat.

Le débouché économique du Taka est le port turc de Souakin. Sur le littoral occidental de la mer Rouge, un îlot de madrépores a surgi au milieu d'une petite baie que ferme un large banc de sable, sauf du côté du nord où un goulet sinueux, long, étroit, mais profond, livre passage à des bâtiments de fort tonnage<sup>(1)</sup>. Sur l'îlot sont construites 200 maisons en pierre, plusieurs mosquées, l'habitation du gouverneur et le bâtiment de la douane. Vis-à-vis, sur la terre ferme, s'étale le faubourg d'El Gherf, formé de tentes en nattes et pourvu d'un bazar bien approvisionné. La ville peut avoir 5.000 habitants et son faubourg 12.000<sup>(2)</sup>. A Souakin vivent les Hadarbé, grands voyageurs qui ont une succursale à Messalamié, des correspondants à Khartoum, à Kassala, à Berber et à Djedda. Communiquant par ce dernier port avec l'Inde, ils apportent sur les marchés soudaniens le santal, les épices, les tissus dits *cherghi* ou orientaux. Ils forment une race peu nombreuse, mais influente par son aisance, son intelligence et son aptitude à s'assimiler les progrès apportés par les Européens<sup>(3)</sup>. A l'époque qui nous occupe, la ville de Souakin relève de la Sublime Porte; elle est administrée par un mouhafiz ou gouverneur placé sous les ordres du pacha de Djedda, et possède une garnison albanaise qui tient quelques petits postes disséminés dans la banlieue. Les vapeurs de la Compagnie Medjidié relient occasionnellement ce port à Suez.

(1) Tel qu'une frégate à vapeur tirant 18 pieds d'eau, chiffre considérable pour l'époque.

(2) Chiffres cités par Lejean. — Th. von Heuglin estime la population de la ville et de son faubourg à 8.000 habitants seulement. La douane de Souakin dans les années 1858-60 a rapporté, dit-il, 60.000 tallaris par an (cf. *Reise in das Gebiet des Weissen Nil*, p. 286).

(3) Cf. LEJEAN, *Theodoros II*, p. 277.

## 7. — LE KORDOFAN.

Conquis sur le Darfour en 1821, agrandi en 1854<sup>(1)</sup> par l'occupation de Katoul et de Kadja Soderi, le Kordofan forme à l'ouest du Nil Blanc une vaste oasis, circonscrite par des steppes immenses. La partie vraiment fertile de la province comprend les districts sablonneux cultivables situés entre El Obeid, Bara, Um Dam et Um Ruaba<sup>(2)</sup>. Le voyageur Lejean, qui parcourut le pays en 1860, donne à cette oasis un diamètre maximum de 40 lieues; elle a pour dépendances naturelles deux autres oasis plus petites, dont le diamètre moyen n'excède pas 4 lieues : Kagmar au nord et Abou Kanatir au nord-nord-est<sup>(3)</sup>. El Obeid, capitale de la province, est une ville de 15 à 18.000 âmes, entièrement bâtie en terre, depuis la préfecture et la mosquée jusqu'aux plus pauvres habitations. La ville s'est formée par l'agglomération de cinq gros villages : hellet el Kondjara et hellet el Msabbabin, deux populations darfouriennes qui n'ont pas jugé à propos d'émigrer à la suite de la conquête égyptienne; hellet el Mogharba, habité par des Arabes occidentaux ou Moghrebins, hellet ed Dagnagla, quartier des gens du Dongola et des riches commerçants; enfin Abou Sofia, nom donné à un quartier neuf qui s'est élevé autour de l'ancienne demeure du doyen du commerce français au Soudan, M. Thibaut<sup>(4)</sup>. Ces quartiers étaient originairement séparés par des terres cultivées; dans cet espace, les Égyptiens ont bâti des casernes, une préfecture, des mosquées, des habitations de fonctionnaires, toutes constructions assez faciles à reconnaître à leur style arabe, tandis que les anciens villages ne se composent que de toukouls<sup>(5)</sup>.

Au sud du Kordofan proprement dit s'étend une vaste région montagneuse dont les populations restent insoumises. C'est d'abord la petite tribu de Daïer<sup>(6)</sup> qui habite six villages non loin d'El Obeid, puis les

<sup>(1)</sup> Date citée par Lejean.

<sup>(2)</sup> Cf. H. MACMICHAEL, *A History of the Arabs of the Sudan*, t. I, p. 205, note 5.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 40.

<sup>(4)</sup> La fille de Thibaut s'appelait Sophie.

<sup>(5)</sup> Cf. LEJEAN, *op. cit.*, p. 41.

<sup>(6)</sup> Ou Dahir.







tribus Nouba de Cheiboun, de Tira, d'Abou-Djenoub, de Gouffan. Décimés par les razzias impitoyables des Égyptiens, les Nouba résistèrent avec énergie et réussirent à maintenir leur indépendance. Les envahisseurs tournèrent alors leurs efforts vers le Tagali, royaume nègre musulman qui occupe un énorme pâté montagneux au sud-est du Kordofan et que les Égyptiens comptaient bien conquérir au prix d'une campagne et d'une bataille heureuse.

Le mek régnant était, en 1840, le sultan Marié<sup>(1)</sup>, qu'on appelait le roi des 99 montagnes. Il était arrivé au trône en assassinant son prédécesseur, qui était son propre frère. Le fils de la victime, Cheikh Nasser se rendit à El Obeid, demanda vengeance aux Égyptiens, promit de se reconnaître leur vassal et de leur payer un gros tribut. Le divan accepta ses offres avec empressement et, en 1843, un corps d'armée bien équipé se mit en marche vers la montagne.

Grâce à la complicité de Nasser, la guerre ne fut pas longue; Marié fut défait et tué, et sa tête apportée à son neveu qui la fit planter sur un piquet à la porte de sa maison; puis ce dernier fut proclamé mek par les Égyptiens et vint à El Obeid pour conclure le traité. Il paya le tribut la première année<sup>(2)</sup>, mais quand l'armée d'occupation fut repartie pour Khartoum, Nasser fit massacrer les 200 hommes de garnison qu'elle avait laissés à Tassin et se déclara indépendant. Les Égyptiens marchèrent contre Nasser.

Le mek sut se défendre; il employa les déserteurs et les prisonniers égyptiens comme instructeurs et organisa avec eux un noyau d'armée à l'européenne. Seul parmi les chefs qu'on lui opposa, le colonel noir Osman bey faillit, en 1858, venir à bout de lui; c'était un homme fort brave, mais dont la stratégie était assez primitive. Après avoir conquis le Tagali aux trois quarts, Osman tomba dans un piège grossier tendu par Nasser et périt avec la meilleure partie de ses troupes; ce désastre termina la guerre.

Deux ans plus tard, en 1860, Nasser, ayant perdu les sympathies

<sup>(1)</sup> Les renseignements qui suivent sont donnés par Lejean, qui nomme ce sultan Mariout.

<sup>(2)</sup> Le tribut, au dire de Petherick (cf. *Travels in Central Africa*, t. II, p. 7) se composait de 90 esclaves adultes et de 380 onces d'or.

populaires, était détrôné à son tour et contraint de se réfugier au mont Tekem, dans le sud du pays Nouba; son neveu <sup>(1)</sup>, le jeune et brave mek Adham, prit le pouvoir à sa place.

Ainsi le vaste pays qui s'étend au sud du Kordofan reste insoumis. Les peuplades Nouba, réfugiées dans leurs montagnes, ne sont d'ailleurs pas seules à refuser l'impôt; les Baggara Selim, peuple pasteur, ne mettent pas plus de zèle à s'en acquitter. Aussi le recouvrement de l'impôt donne-t-il lieu chaque année à une véritable expédition militaire. Les Selim, qui habitent les bords du Nil pendant la saison sèche, viennent au kharif s'établir dans les pâturages voisins du lac Cherkela et de la lagune Rahad, au sud et au sud-est du Kordofan; c'est là que les attend le fisc, appuyé par la troupe. On leur prend un nombre de vaches arbitrairement fixé par le moudir, sans préjudice des esclaves qu'ils ont achetés ou pris sur le Fleuve Blanc; la soldatesque s'établit chez eux pendant quinze ou vingt jours, les rançonne en détail, sans parler des violences commises envers les jeunes filles et les femmes <sup>(2)</sup>. Il n'est pas rare, dans ces conditions, que la levée de l'impôt dégénère en conflit. En une occasion, Moussa bey, parti de Khartoum pour faire rentrer l'impôt que le gouverneur du Kordofan s'était montré incapable de percevoir, fut chaudement poursuivi, au cours d'une reconnaissance, par les Baggara de Hamsa et du cheikh Hassaballah et faillit être fait prisonnier; par la suite Moussa se vengea d'une manière atroce <sup>(3)</sup>. Ces luttes, ces représailles ont eu pour conséquence d'incliner peu à peu les Baggara vers la soumission et la levée de l'impôt se fit désormais plus pacifiquement. Lorsque les Égyptiens, après la saison des pluies, viennent établir leur camp près des Baggara, un grand marché ne tarde pas à s'ouvrir. Les commerçants qui ont accompagné les troupes achètent, argent comptant, les vaches que les Baggara remettent aux agents turcs, puis ils les troquent contre des esclaves. Ce procédé satisfait tout le monde : les Turcs préférèrent la monnaie au paiement en nature, les Baggara recouvrent leurs vaches auxquelles ils sont attachés et se débarrassent de leurs esclaves Nouba, dont le lieu d'origine

<sup>(1)</sup> Lejean indique cette parenté — Moussa pacha le désigne au contraire comme étant son frère.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 42.

<sup>(3)</sup> Cf. PETHERICK, *Travels in Central Africa*, t. II, p. 8.

est trop proche pour qu'ils puissent espérer les garder. Quant aux commerçants, ils emportent ce bétail d'un nouveau genre, dans l'espoir que sa vente leur procurera de gros bénéfices<sup>(1)</sup>.

Le commerce du Kordofan est principalement aux mains des Djaalin et des Danagla<sup>(2)</sup>. Les Turcs et les Égyptiens sont surtout épiciers. Quant aux Européens qui fréquentaient les marchés du Kordofan pour les gommages, ils ont disparu depuis que la concurrence indigène a cessé de rendre ce commerce rémunérateur pour eux.

Le Kordofan est riche en bétail, mais son envoi en Égypte présente trop d'aléas pour qu'on puisse en faire un article d'exportation. Il n'est pas favorable à l'élevage des chevaux ni des ânes et doit importer aussi un bon nombre de chameaux. Le pays renferme des gisements de fer qu'on exploite pour fabriquer des armes. Les belles forêts de gommiers qui s'élèvent à l'est et au nord-est d'El Obeid, vers Bara, Kon et Taïara, fournissent un produit d'une couleur jaune paille, d'une qualité très supérieure à la gomme de Guedaref. L'or du Nouba, par contre, est moins estimé que celui du Fazogle, à cause de sa couleur. Le coton est peu cultivé, la nature du sol ne convenant guère à cette plante. Le doukhn est la seule céréale qui pousse au Kordofan et sa récolte est sujette au régime des pluies. Le pays importe du riz venu des Indes, du sucre en poudre de même provenance, de l'arak de Syrie, du tabac d'Égypte et du Sennar, des nattes de palmier. D'Égypte viennent également le calicot et le madapolam qui servent à l'habillement<sup>(3)</sup>.

La main-d'œuvre au Kordofan est en grande partie servile. Les esclaves du Darfour<sup>(4)</sup>, peu prisés parce qu'ils sont voleurs, ne font que traverser le pays. Ceux du Tagali sont plus estimés; les esclaves Nouba sont recherchés comme travailleurs, bien que le voisinage de leur pays d'origine rende leur évasion aisée. L'interdiction de se livrer au trafic des esclaves est aussi peu observée au Kordofan que dans les autres parties

(1) Cf. W. MUNZINGER, *Ostafrikanische Studien*, p. 581.

(2) Les uns ne valent pas mieux que les autres sous le rapport de l'honnêteté. Cependant, au dire de Munzinger, les Djaalin ont, à cet égard, meilleure réputation que les Danagla.

(3) Cf. W. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 572-575.

(4) Ces esclaves sont des nègres originaires du Dar Fertit.

du Soudan. Bien qu'il n'y ait plus de marché public, on peut, à El Obeid, acheter des esclaves par centaines en un seul jour, et, dans cette ville, de même qu'à Bara et à Koursi, les esclaves, au dire de Munzinger, sont plus nombreux que les hommes libres<sup>(1)</sup>.

Situé à l'ouest du Kordofan, dont un désert de huit jours le sépare, le Darfour est une autre oasis saharienne que la conquête égyptienne a jusqu'ici épargnée. El Facher en est la capitale politique, et Kobé le centre commercial. Les Danagla ont le monopole du trafic dans le Darfour; ils y forment un pouvoir compact, fort, qui s'impose au gouvernement lui-même et lui dicte ces mesures d'exclusion qui ont fermé le pays à tout commerce européen<sup>(2)</sup>. Le Darfour fournit des esclaves, des plumes d'autruche, de l'ivoire, du tamarin, des gommes, de l'or, du cuivre qui provient des mines de Hofra-en-Nahas. Certains de ces produits s'exportent en Égypte, par la route désertique du Darb el Arbaïn, que la rareté de ses points d'eau ne rend accessible qu'aux grandes caravanes. Le trajet n'exige pas moins de trois mois<sup>(3)</sup>, et les arrivages ont lieu une ou deux fois l'an à Siout, où se tient le grand marché des plumes d'autruche<sup>(4)</sup>. Les marchandises sont ensuite acheminées par le Nil jusqu'au Caire, à l'exception toutefois des esclaves, qui sont conduits par terre jusqu'à Gizeh, parfois même jusqu'à Tanta<sup>(5)</sup>, afin de les soustraire à la vue des autorités égyptiennes. La valeur des marchandises importées du Darfour en Égypte varie de 3.000 à 10.000 bourses<sup>(6)</sup>. L'ivoire représente ordinairement la plus grande valeur; ainsi sur un envoi d'une valeur de 10.000 bourses, il peut y avoir 5.000 bourses en ivoire, 3.000 en plumes

(1) Cf. W. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 579-581.

(2) Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 279.

(3) Les caravanes font en effet de longues stations là où elles trouvent de l'eau et quelques pâturages pour nourrir leurs chameaux.

(4) Les plumes d'autruche y sont vendues en gros, par première, deuxième, troisième et quatrième qualité. La première qualité se paie 3.000 piastres le rotl (445 grammes), la seconde 1.500, la troisième 300 et la quatrième 100 (la piastre courante vaut environ 16 centimes). Ensuite on mélange les qualités et le rotl de ce mélange se vend au Caire 2.000 piastres (Rapport du consul de France au Caire, 27 juillet 1863. Cf. A. E. *Corresp. consul.* Carton Le Caire 1858-1868).

(5) Où a lieu, plusieurs fois par an, une foire importante.

(6) La bourse vaut 5 livres turques.

d'autruche, 500 en gommes et tamarin, 500 représentées par les esclaves et 1.000 par les chameaux<sup>(1)</sup>.

Le Darfour est relié au Kordofan par des routes aisées, pourvues de nombreux points d'eau, et les caravanes circulent fréquemment entre Kobé et El Obeid. C'est par cette voie que le Darfour importe ses articles de luxe, ses toiles, ses cotonnades, ainsi que les armes et les munitions de guerre que la douane égyptienne laisse passer. Certaines de ses exportations empruntent aussi cette route, se joignent aux produits du Kordofan, et sont acheminées vers Dongola, sans passer par Khartoum; les marchandises gagnent ensuite Assouan et descendent le Nil jusqu'au Caire. Les gommes et l'ivoire tiennent la première place dans le commerce du Kordofan, dont la valeur globale est à peu près la même que celle des produits du Darfour<sup>(2)</sup>.

#### 8. — LES CONFINS SOUDANO-ABYSSINS.

Si l'Égypte a instauré au Soudan un régime d'ordre, en pliant à sa règle les grandes tribus belliqueuses, s'il y règne une sécurité telle qu'il n'y a pas plus de danger, au dire de Samuel Baker, à voyager au Soudan qu'à traverser Hyde Park à la nuit close<sup>(3)</sup>, il n'en subsiste pas moins sur les frontières de cette vaste région des peuplades insoumises, qui luttent pour maintenir leur indépendance : ce sont les Nouba au sud du Kordofan, les tribus nègres du sud de la presqu'île de Sennar, enfin et surtout les peuplades qui habitent les confins du Soudan et de l'Abysinie. De ce côté, aucune frontière de droit ne délimite les possessions respectives de l'Égypte et de l'Éthiopie; entre les deux États s'étend une zone contestée où la frontière de fait se déplace selon que l'un ou l'autre de ces pays manifeste des dispositions belliqueuses. Cette zone dessine, au pied des hautes terres de l'Abysinie, un vaste arc de cercle qui s'étend de Gallabat, près de l'Atbara, jusqu'aux environs de Massawa sur la mer

<sup>(1)</sup> Rapport du consul de France au Caire, 27 juillet 1863.

<sup>(2)</sup> Une douane existant à Siout, la valeur des produits du Darfour est exactement connue; il n'en est pas de même de celle des produits du Kordofan, aucune douane n'existant à Assouan.

<sup>(3)</sup> Cf. S. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 52.

Rouge. Il importe de prendre une connaissance plus précise de cette région frontière, en raison du rôle important qu'elle va jouer dans les rapports égypto-abyssins, au cours du règne d'Ismaïl pacha.

Gallabat forme, entre l'Égypte et l'Abyssinie, un district peuplé de 20 à 25.000 habitants, éparpillés dans une vingtaine de villages. Sa capitale Metamma<sup>(1)</sup> compte environ 1.500 âmes de population agglomérée. Elle a été fondée par les Takarir<sup>(2)</sup>, nègres originaires du Darfour qui, partis pour le pèlerinage de la Mecque, trouvèrent ce pays à leur convenance et s'y établirent à leur retour. Comme la population se grossit sans cesse de nouveaux arrivants, il s'est formé à Metamma Gallabat deux partis rivaux : les maoulad (natifs) et les barranya (immigrants). En général le cheikh est un maoulad. Il est nommé par le peuple et installé sur un angareb, d'où l'expression « siéger sur l'angareb » pour dire régner. La langue commerciale est l'arabe, mais l'idiome est le fouraoui<sup>(3)</sup>.

Du côté du nord, la limite du Gallabat est Waghin, petite bourgade appartenant aux Égyptiens; à l'ouest la colonie ne dépasse pas le Ras-el-Fil; à l'est la limite paraît être l'Atbara et au sud-est la Gandoua, du moins les établissements des Takarir ne franchissent-ils jamais ces deux rivières. En réalité le pays est dépeuplé entre Gallabat et Wahni, premier village abyssin, et la frontière, de ce côté, est constituée par le désert que les populations limitrophes, hostiles les unes aux autres, ont créé pour leur servir de défense naturelle.

Les premiers colons Takarir qui bâtirent Metamma Gallabat se reconnurent sujets de l'Abyssinie, mais lorsque les Égyptiens conquièrent le Soudan, les Takarir profitèrent de leurs conflits avec les Abyssins pour se déclarer indépendants. Leur cheikh, à cette époque, s'appelait Miria<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Metamma est un nom commun à plusieurs localités du Soudan; son sens propre signifie en arabe lieu de rassemblement, de réunion. On désigne par cette expression la résidence fixe de certains cheikhs et des endroits où se tiennent des marchés. Pour distinguer les uns des autres ces divers Metamma, on ajoute une épithète à chacun d'eux. Ainsi on dira Metamma Gallabat, ou plus simplement Gallabat.

<sup>(2)</sup> Takarir est le pluriel de Takrouri.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 129.

<sup>(4)</sup> Lejean l'appelle Mère ou Mirih. — Parkyn dans *Life in Abyssinia*, t. II, p. 357, l'appelle Merri.

Mêlés aux péripéties des luttes que se livraient les deux États rivaux, les successeurs de Miria tantôt périrent de mort violente, tantôt connurent les cachots d'Égypte ou ceux de l'Éthiopie. Malgré tout, le pays réussit à garder une indépendance relative, en payant un tribut à ses deux voisins. Mais alors que le tribut payé à l'Égypte s'élevait à 4.000 tallaris, celui de l'Abyssinie n'était que de 800 tallaris; le négus, toutefois, profita de l'incurie du vice-roi Saïd pacha pour élever sa part aux dépens de celle de l'Égypte, et depuis 1860 le tribut payé par Gallabat fut partagé par moitié entre les deux pays<sup>(1)</sup>. A l'époque qui nous occupe, le cheikh Gomaa<sup>(2)</sup> siège sur l'angareb. Son pouvoir était d'ailleurs contesté par un rival, Ahmed Wed Miria, fils du fondateur de la colonie, qui s'efforçait de le lui ravir avec l'aide des Égyptiens. Gomaa ayant demandé secours aux Abyssins, Théodoros, négus d'Abyssinie, qui s'attribue des droits de suzeraineté sur la principauté, cita les deux cheikhs à comparaître devant lui, confirma Gomaa dans son pouvoir et emprisonna Ahmed dans la province de Dembea. Aussi Gomaa déclare-t-il au voyageur Baker qu'il est vassal de l'Abyssinie. Mais s'il bat froid à l'Égypte, il se garde bien de lui refuser le tribut, sachant que les Égyptiens viendraient le lui réclamer à la pointe de leurs baïonnettes. En somme la principauté de Gallabat joue le rôle d'un État tampon entre le Soudan et l'Éthiopie, ces deux pays s'accordant tacitement à lui reconnaître une sorte de neutralité, une indépendance conditionnelle, en vue de faciliter, dans la ville de Metamma, l'échange de leurs produits. La sécurité du marché de Gallabat devient ainsi la préoccupation dominante du cheikh. Avec les taxes qu'il prélève sur les transactions commerciales<sup>(3)</sup>, Gomaa entretient une force permanente de 500 hommes; de plus les Takarir sont organisés en milices et prêts à courir aux armes à la moindre menace de razzia. Les alertes sont d'ailleurs fréquentes et la population de Metamma vit dans un perpétuel qui-vive<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 131.

<sup>(2)</sup> Appelé Djouma, par Lejean.

<sup>(3)</sup> Lejean dit que cette taxe est de 5 pour cent.

<sup>(4)</sup> Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 343-344; LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 129; GARNIER, *Rapport de Mission*, 31 janvier 1866 (A. E. *Corresp. consul.* Carton Alexandrie 1863-1866).



Sur la rive droite de l'Atbara vit un autre groupe de Takarir, originaires du Wadaï et venus à Gallabat avec les Fouriens. Les deux races sympathisaient peu; au bout de quelques années de cohabitation, une lutte violente éclata entre les deux éléments juxtaposés; les Borgou émigrèrent, passèrent l'Atbara et s'établirent sur la frontière de la province abyssine de Wolkaït, où il fondèrent le village de Gadabhi. Leurs rangs se grossirent bientôt de compatriotes émigrants et d'Arabes réfugiés, qui maintinrent des relations amicales avec les Abyssins dont ils fréquentaient les marchés. En 1862, le cheikh de Gadabhi s'appelle Mohamed en-Nour. Le district possède de nombreux villages et fait un grand commerce de café, de mules et de chevaux. Le chef-lieu communique avec le marché de Wahni et il est en relations directes avec Gondar; il possède un gouar ou douane. Gadabhi relève à la fois de l'Égypte et de l'Abyssinie; cependant c'est de ce dernier État qu'il dépend plus directement. Le négus percevoit un tribut de 5 piastres par maison et donne l'investiture aux chefs qui sont placés sous la juridiction du *belambra* de la frontière du nord-ouest <sup>(1)</sup>.

Au delà du district de Gadabhi, le pays qui s'étend sur la rive droite de l'Atbara, jusqu'au confluent de la rivière Salaam et même jusqu'à la Settite est à peu près inhabité <sup>(2)</sup>; cette région constitue une sorte de marche frontière, séparant l'Égypte de l'Abyssinie. Seul le cheikh djaalin Ahmed Wat el Negur a osé venir s'y établir; en homme habile, il a noué des relations amicales avec ses voisins et, en vue de faire respecter son bétail et son peuple, il paie tribut aussi bien aux Égyptiens qui occupent la rive gauche de l'Atbara qu'à Wed Nimr, dont le territoire s'étend vers l'est jusqu'à l'Abyssinie <sup>(3)</sup>.

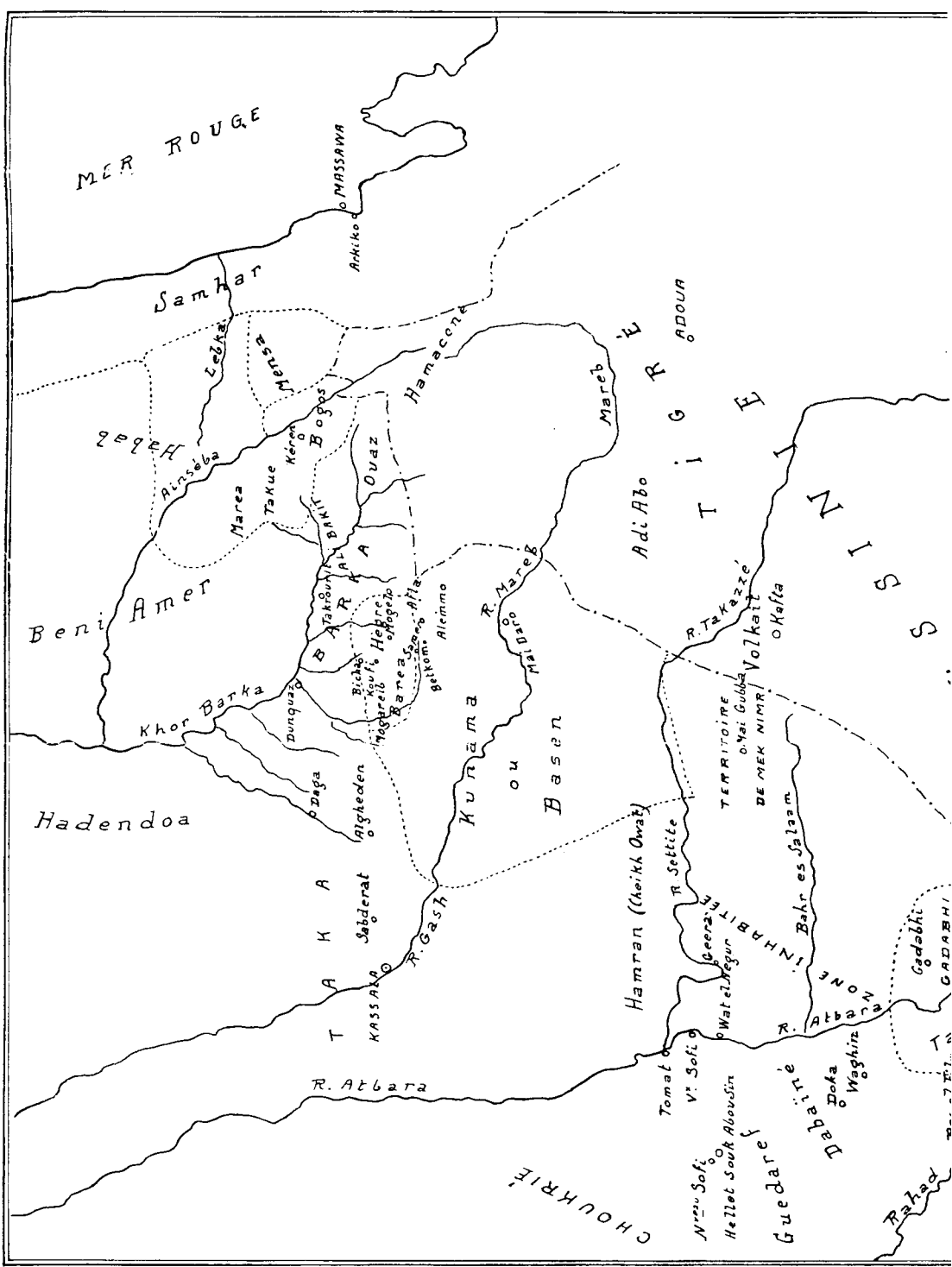
Le père de ce dernier était le fameux Mek Nimr, cheikh des Djaalin, qui fit périr Ismaïl pacha, fils de Méhémet Ali, lors de la conquête du Soudan. Chassé de Chendi, il vint d'abord s'établir à Sofi sur l'Atbara. Les Égyptiens ne l'y laissèrent pas en repos; ils le pourchassèrent, détruisirent Sofi <sup>(4)</sup> et le refoulèrent au delà de l'Atbara. Mek Nimr alla

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 131-132.

<sup>(2)</sup> Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 327.

<sup>(3)</sup> Cf. BAKER, *op. cit.*, p. 168.

<sup>(4)</sup> Dont ils transportèrent la population djaalin à deux petites lieues dans l'ouest de Guedaref; c'est là que s'éleva le «Nouveau-Sofi» (Sofi el Gedid).







chercher refuge en Abyssinie; il y fut bien accueilli et reçut du prince un vaste territoire entre la Salaam et la Settite, au pied du plateau du Wolkaït. Sa capitale Mai Gubba<sup>(1)</sup> ne tarda pas à devenir le refuge de tous les outlaws du Soudan et des pays voisins. Le mek mort, son fils Wed Nimr continua la lutte, favorisé par le négus d'Abyssinie qui trouvait avantage à cette guérilla qui immobilisait les Égyptiens sur sa frontière. Malgré la présence des troupes irrégulières soudanaises cantonnées à Tomat sur l'Atbara, les razzias, les coups de main, les incursions soudaines sur la rive gauche du fleuve, où paissent les grands troupeaux des Choukrié et des Dabaïné, se succédèrent chaque année. C'est ainsi qu'en mai 1860, Wed Nimr, qui s'intitulait général au service du négus, fit un brillant coup de main contre la tribu des Choukrié et réclama au nom de Théodore II l'impôt de toute la haute Nubie<sup>(2)</sup>.

A la fin de 1861, nouvelle alarme sur la rive gauche de l'Atbara : Wed Nimr vient de traverser le fleuve, il pille la région, tue un nombre considérable de gens et enlève leurs bestiaux et leurs chameaux; les habitants, apeurés, refluent avec leurs troupeaux sur Guedaref. En l'espace de quelques jours, tout le pays est sur pied. Les Arabes Dabaïné, commandés par Mahmoud Wat Saïd se rassemblent sur la frontière à la poursuite de l'agresseur. Maintes fois Wed Nimr a échappé à de semblables dangers, grâce à la connivence des Djaalin qui habitent les villages frontières et le renseignent sur les mouvements de l'ennemi. Mais cette fois l'opération est sérieuse; les Égyptiens franchissent l'Atbara, pénètrent dans le territoire contesté, poussent jusqu'à Mai Gubba qu'ils détruisent, et rejettent leur adversaire sur Casta, en pleine Abyssinie. Du coup, la leçon a porté; Wed Nimr, découragé, songe à faire des ouvertures de paix au vainqueur et se déclare prêt à prendre l'engagement de ne plus jamais franchir l'Atbara, à condition que les Égyptiens fassent de même<sup>(3)</sup>.

Au nord de la Settite, dans l'angle que forme cette rivière avec l'Atbara, habitent les Hamran, tribu d'origine Bichari, qui parle le même

<sup>(1)</sup> C'est le Mai Gova de Parkyns, le Mai Gogoa de Lejean.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 20.

<sup>(3)</sup> Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 189, et son entrevue avec Wed Nimr en mars 1862, p. 310.

langage que les Hadendoa<sup>(1)</sup>. Groupés sous la direction du cheikh Owat, et nominalement sujets de l'Égypte, ils sont en secret les amis de Wed Nimr qui lutte contre la domination égyptienne. Pendant la saison sèche, ils campent sur la rive nord de la Settite, mais ils n'osent pousser leurs troupeaux vers l'est au delà de Geera<sup>(2)</sup>, par crainte des Basen. Appelés aussi Kunama, ces derniers constituent en effet un peuple nombreux et redoutable, dont le territoire, à cheval sur le Mareb, s'étend du Bahr Settite ou Tacazzé au sud, jusqu'au pays des Barea au nord. Leur principal village est Maï Daro sur le Mareb. Ne formant ni une nation, ni même une confédération, leur pays constitue une agglomération de villages gouvernés par les vieillards, chaque village gardant son indépendance. Ce défaut d'unité et l'absence d'un gouvernement central exposent les Basen aux attaques de leurs voisins qui les réduisent en servitude quand ils ne les détruisent pas systématiquement. Leurs luttes continuelles avec les Abyssins du Wolkaït et d'Adiabo au sud, les tribus du Taka et les Beni-Amer du Barka au nord, ont développé en eux un caractère farouche<sup>(3)</sup>; ils sont, lit-on dans un document, « aussi altérés de sang que les bêtes féroces qui abondent dans leurs épaisses forêts<sup>(4)</sup> », et infligent à leurs ennemis des injures aussi grandes que celles qu'ils ont reçues. Patients et forts, endurant aussi bien la fatigue que la faim, ils n'hésitent pas à entreprendre des voyages longs et périlleux pour satisfaire un désir de vengeance, guettent patiemment les caravanes et les font tomber dans une embuscade d'où pas un homme ne pourra s'échapper vivant. Cultivant d'ailleurs la terre et possesseurs de riches troupeaux, ils vivent aussi de la chasse et récoltent le miel sauvage qui abonde dans leur pays, mais ils ignorent le commerce, n'ont pas de marché ni de monnaie. Les Basen de Betkom et de Samaro font exception; ils se livrent à quelques échanges commerciaux avec leurs voisins immédiats, les Barea.

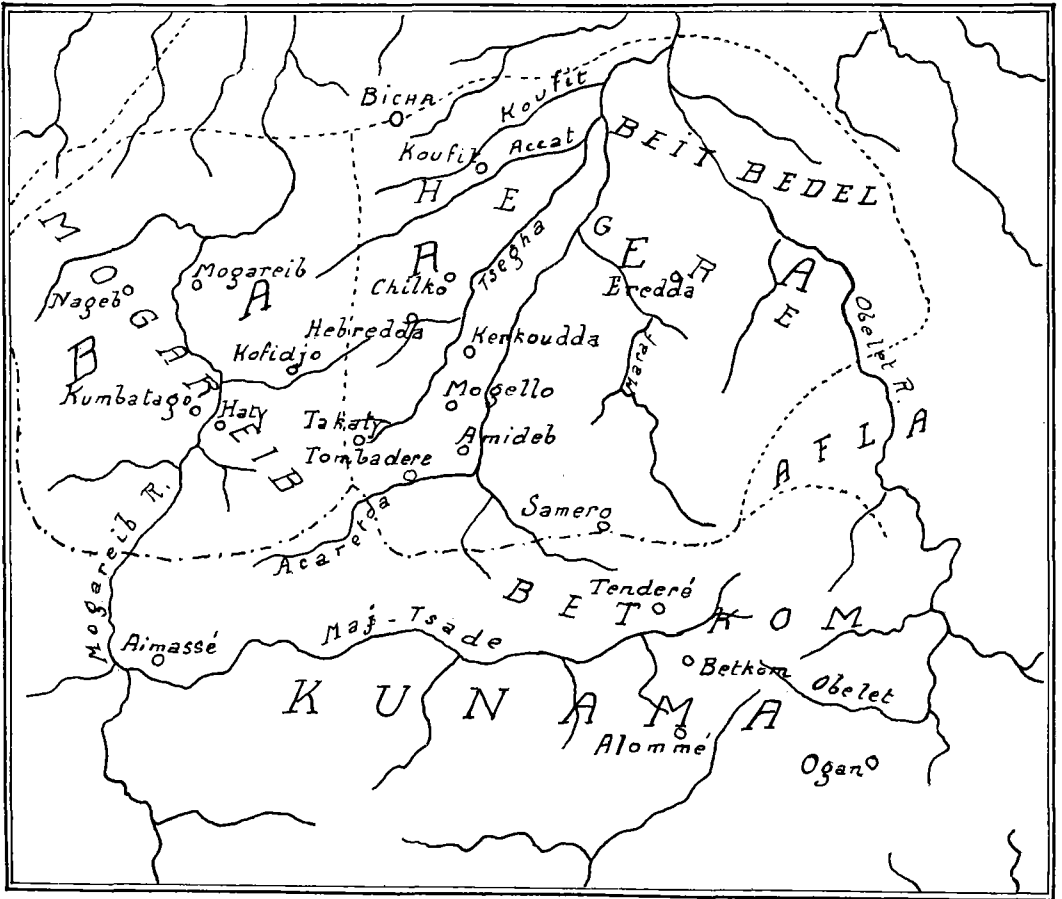
(1) Cf. PARKYNS, *Life in Abyssinia*, t. II, p. 404.

(2) Point situé sur la Settite à 25 milles à l'est de Wat el Negur.

(3) Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 55.

(4) A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II. Note de Bardel 10 mars 1863, qui ne fait d'ailleurs que traduire un rapport de Plowden en date du 9 juillet 1854 (cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868).

*Pays des Barea*







Les Barea habitent un certain nombre de villages au sud de Bicha<sup>(1)</sup>, bourgade située sur la route qui, par Sabderat et Algheden, conduit de Kassala au pays des Bogos et à Massawa. Ni chrétiens, ni musulmans<sup>(2)</sup>, et parlant une langue spéciale, ils se divisent en deux fractions, les Barea du Hègre et les Barea du Mogareib, d'ailleurs hostiles entre elles. Soumis avant la conquête égyptienne aux incursions des Beni-Amer, ils payaient des redevances à leur deglel; mais depuis la fondation de Kassala et les expéditions que les moudirs égyptiens firent chez eux, ils paient le tolbé directement aux Turcs. Ceux-ci fondèrent un établissement à Koufit et appelèrent pour y résider deux beden (fractions de tribu) du Daga<sup>(3)</sup>. Avec la sécurité, le pays devint florissant et le commerce se développa. Les Barea, qui n'avaient pas de monnaie, connurent les piastres et les reals. Comme ils étaient pillés et rançonnés par les Beni-Amer chaque fois qu'ils s'aventuraient hors de leur territoire, ils prirent le parti d'établir chez eux à Mogelo un marché que fréquentèrent aussi les Basen septentrionaux. Les uns et les autres firent trêve à leurs instincts de rapine pour échanger pacifiquement leurs produits. A cet effet on clôtura, hors du village, une grande place qui fut considérée comme un sol neutre. Outre les Barca et les Basen, le marché de Mogelo vit affluer des marchands du Taka et du Barka, des gens de Massawa et même des Djaalin, que l'on rencontre partout où il y a quelque chose à gagner. Le marché était bien approvisionné; on y trouvait des chevaux, des ânes, des mulets, du bétail, des armes, des perles et surtout du doura; les gens de Kassala et de Massawa offraient des étoffes, des ornements, des parfums, qu'ils vendaient aux Barea; les Basen apportaient du doura, du doukhn, du miel, un peu d'ivoire et emportaient en échange des étoffes<sup>(4)</sup>. Grâce à ce

(1) Quoique rattachée au Daga, Bicha est habitée mi-partie par des Beni-Amer, mi-partie par des Barea.

(2) Munzinger prête aux Barea une religion déiste. — Cependant un de leurs cheikhs, interrogé sur ce qu'ils adorent, répondit : « Ils ont des tambours sur lesquels des jeunes filles frappent en chantant et les hommes dansent au bruit des tambours jusqu'au matin (cf. GARNIER, *Rapport de Mission*).

(3) Le Daga est la branche des Beni-Amer à laquelle appartient le deglel, c'est-à-dire le grand cheikh des Beni-Amer.

(4) Cf. MUNZINGER, *Ostafrikanische Studien*, p. 519-520.

commerce pacifique, un rudiment de civilisation commençait à pénétrer chez les tribus Barea et Basen, lorsque cet état de choses fut brusquement ruiné par les Abyssins.

Tandis, en effet, que les Égyptiens étendaient leur domination sur les Barea, au sud les Abyssins poursuivaient leurs entreprises contre les Basen. Walad Marrag, gouverneur d'Adiabo, commença à les attaquer avec vigueur et fit plusieurs invasions dans leur pays. Sans doute les Basen se retiraient-ils devant l'envahisseur pour gagner des contrées sauvages où ils étaient sûrs qu'on ne viendrait pas les chercher, les Abyssins toutefois emmenaient comme prisonniers de guerre toute la population afin d'obliger les parents à racheter leurs proches; les laissés pour compte étaient vendus comme esclaves<sup>(1)</sup>. Alors les Basen discernèrent que leur intérêt était de se soumettre à ces nouveaux maîtres. Entrés dans le giron de l'Abyssinie, ils jouiraient au moins d'une protection contre les Musulmans qui les menaçaient du côté du nord. Les districts de Maï Daro, Betkom, Alemmo, Afla et Anal devinrent ainsi tributaires d'Adiabo. Tranquilles du côté de l'Abyssinie, les Basen profitèrent de leur situation pour inspirer la terreur à leurs anciens ennemis. Koufit avait été évacué en 1857 par les Égyptiens et les Beni-Amer<sup>(2)</sup>. Au printemps de 1861, les Basen indiquèrent aux Éthiopiens le chemin qui conduisait chez les Barca. Ato Zadeg, successeur de Walad Marrag, fit une razzia sur le territoire de ces derniers, enleva leurs femmes et leurs enfants et brûla Mogelo<sup>(3)</sup>. Dès lors, les Barea, pour éviter de nouveaux malheurs, durent se reconnaître à leur tour tributaires de l'Éthiopie; ils payèrent désormais le tolbé à la fois aux Égyptiens et aux chefs d'Adiabo. Ainsi les événements survenus dans cette partie des confins soudano-abysins indiquent une régression très nette de l'influence égyptienne; l'islamisme, qui avait marqué quelques progrès chez les Barca<sup>(4)</sup> se voyait tenu en échec par la poussée éthiopienne.

(1) Les esclaves étaient devenus si nombreux à Adiabo que, au dire de Munzinger, on les vendait 10 tallaris chacun pour s'en débarrasser au plus vite.

(2) A la suite du voyage de Saïd pacha au Soudan (cf. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 460 et GARNIER, *Rapport de Mission*, 1866). Les beden des Beni-Amer qui s'étaient fixées à Koufit allèrent s'établir à Dunquaz, dans le Khor Baraka.

(3) A la fin de 1862, ces femmes et ces enfants n'avaient pas encore été rendus.

(4) Ces progrès furent surtout sensibles à Bicha et dans les villages de Chilko et

Les Beni-Amer, qui peuplent au nord des Barea la vallée du Barka, sont un peuple nomade, pillard et voleur. Habitant la plaine, n'ayant pas de montagnes où ils puissent se retirer pour défendre leur indépendance, ils se sont soumis de bonne heure à l'autorité égyptienne et ont adopté la foi musulmane. Ils n'en professent pas moins du dédain pour la suprématie de l'Égypte et ne se décident à payer l'impôt que quand le moudir de Kassala leur envoie des troupes pour le réclamer<sup>(1)</sup>. Leur deglel, Hamid Moussa, qui réside à Daga, n'exerce sur les diverses fractions de son peuple qu'une autorité nominale<sup>(2)</sup>. Donnant libre cours à leurs instincts pillards, les Beni-Amer vivent en mauvais termes avec leurs voisins. Sur le bas-Barka, ils confinent aux Hadendoa, de qui les sépare une haine mal éteinte. Vers le sud, ils touchent au pays des Barea qu'ils attaquent, pillent, rançonnent et réduisent en servitude. Sur le haut-Barka, les Az Ali Bakit, branche des Beni-Amer, et les Ouaz vivent en état de guerre permanente avec les Abyssins du Hamacène qui leur disputent les pâturages du Barka jusqu'à Chotel. A l'ouest enfin, les Beni-Amer touchent aux territoires des Bogos et des Takue, sans entretenir avec eux de bonnes relations. Seuls les Marea sont trop proches des Beni-Amer pour que l'usage des pâturages, qui leur sont communs, ne les oblige pas à vivre ensemble en bons termes<sup>(3)</sup>.

Entre la vallée du Barka et la mer Rouge s'étend une région montagneuse étroitement soudée au plateau abyssin du Hamacène, dont elle constitue en quelque sorte le prolongement vers le nord. La vallée

d'Hébredda habités par les Barea du Hègre. Ceux-ci, en cas de contestation pour un terrain, allaient se faire juger soit par le cadî des Beni-Amer, soit par celui de Kassala. Quant aux Barea infidèles, ils recouraient à la décision des anciens, et, en dernier lieu, à la prestation du serment. Celui-ci se prête sur un arbre très branchu qu'on nomme *terbu* et qui se trouve dans le voisinage du village d'Ernedda. Le serment consiste à couper une branche de cet arbre; le terrain appartient à celui qui en coupe une branche; celui qui refuse est débouté de ses prétentions. Il existe également au village de Tombaderi un ancien tombeau. Si un individu s'approche de ce tombeau et pose son pied dessus, c'est comme s'il avait juré, mais s'il refuse de le faire, sa demande est repoussée (cf. GARNIER, *Rapport de Mission*, 1866).

(1) Cf. DE RIVOYRE, *Aux pays du Soudan*, p. 111.

(2) Cf. RASSAM, *Narrative of an Expedition to Abyssinia*, t. I, p. 131.

(3) Cf. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 303.

profonde de l'Ainseba, affluent du Barka, divise en deux parties cette masse montagneuse; à l'est habitent les Habab et les Mensa; à l'ouest les Marea, les Beit-Takue et les Bogos<sup>(1)</sup>. Débris de l'ancienne Éthiopie, ces tribus n'ont aucune organisation, aucun lien entre elles. Pasteurs chez eux, les habitants sont tous voleurs en dehors de leurs cantons et aussi tous en guerre les uns contre les autres. Ils possèdent beaucoup de chameaux et leurs troupeaux blanchissent le sol. La terre, généralement propice aux plus riches produits, est laissée en friche par le manque de sécurité dont souffre la propriété; seul le Sennaheit, habité par les Bogos, fait exception; aussi la beauté de ses moissons ne cesse-t-elle d'allumer la cupidité de ses voisins.

A l'est de l'Ainseba, les tribus Habab et Mensa rentrent dans la zone d'influence de Massawa où les Turcs sont établis. Ces derniers possèdent également le Samhar, en bordure de la mer Rouge, et leur domination se prolonge dans la direction de Souakin jusqu'à la baie d'Aghik. Les Habab, qui sont séparés des Mensa par la rivière Lebka s'étendent fort loin vers le nord. Ils sont partagés en trois familles qui, réunies, sont appelées les trois *meflez* (les trois sangliers). Jadis chrétiens, ils ont passé à l'Islam<sup>(2)</sup> pour pouvoir trafiquer avec leurs voisins plus librement et sans subir de vexations, mais ils portent des noms chrétiens et observent le repos du dimanche. Ils détestent les Turcs; l'autorité qu'exerce sur eux le gouverneur de Massawa n'est guère que nominale, cependant ils paient le tribut au naïb d'Arkiko, lieutenant du gouverneur sur la terre, quand ce dernier vient d'exiger.

Les Mensa comptent deux sous-tribus, les Beit-Ibrahé<sup>(3)</sup> et les Beit-Etchakan<sup>(4)</sup>. Leur nombre ne dépasse pas 15.000 âmes<sup>(5)</sup>. Plus voisins

<sup>(1)</sup> Cf. sur l'histoire de cette région : MUNZINGER, *Ostafrikanische Studien*; LEJEAN, *Voyage aux deux Nils* et *Voyage en Abyssinie*; HEUGLIN, *Reise nach Abessinien*; France, Affaires étrangères, la correspondance diplomatique des consuls de Massawa; Angleterre, série F. O. 1 Abyssinia, correspondance du consul Plowden, ainsi que le *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868.

<sup>(2)</sup> Vers 1820 d'après Munzinger, vers 1844 d'après Lejean.

<sup>(3)</sup> Habitant Mensa inférieur.

<sup>(4)</sup> Habitant Mensa supérieur.

<sup>(5)</sup> C'est le chiffre cité par Lejean.

de l'Abyssinie, ils acceptent sa suzeraineté en ce sens que leurs kantibas reçoivent l'investiture du négus et lui paient un léger tribut. Mais ils sont exposés aussi aux incursions venant du Taka, dont les bandes pillardes franchissent aisément l'Ainseba, et aux menaces plus directes des troupes de Massawa qui ne sont qu'à quatre jours de distance. C'est ainsi qu'en 1850 le naïb Hassan tomba à l'improviste sur Gheleb, principal village des Beit-Ibrahé, qui se défendirent bravement, mais furent accablés par le nombre. Une autre invasion, en novembre 1854, ne fut détournée que par l'énergique intervention des consuls de France et d'Angleterre à Massawa, qui prirent sous leur protection les Mensa qui se réclamaient de la foi chrétienne.

Les tribus qui habitent entre l'Ainseba et le Barka rentrent dans la zone d'influence du Taka et sont sujettes aux incursions des Beni-Amer et autres tribus pillardes de la plaine. Au nord, les Marea, qui se divisent en « rouges » et en « noirs », comptent environ 16.000 âmes. Ne pouvant échapper que difficilement à l'emprise des Égyptiens qui trouvent un accès aisé à leur territoire, ils ont embrassé l'Islam de bonne heure et payé tribut<sup>(1)</sup>, mais ils se soucient peu de l'acquitter régulièrement. Au sud des Marea habitent les Takue. Divisés en plusieurs groupes, sans cesse en guerre les uns avec les autres, ils sont établis soit sur les hauteurs, soit dans la vallée basse de l'Ainseba. Leur nombre s'élève à 8.000 âmes environ. Attaqués à plusieurs reprises par les Égyptiens, sans que le ras du Tigre soit venu à leur secours, ils sont devenus presque tous musulmans. Les Takue hauts achetèrent la sûreté de leurs troupeaux et de leurs cultures en livrant chaque année au cheikh des Beni-Amer sept charges de chameau de blé, tandis que les Takue bas se soumirent formellement aux Égyptiens en 1854, dans la crainte de partager le sort qui venait d'être infligé à leurs voisins les Bogos.

Formant le gradin inférieur de l'Abyssinie, à 700 mètres environ au-dessus du Barka et à 800 mètres au-dessous du plateau de l'Hamacène, le pays des Bogos est aussi appelé par ses habitants le Sennaheit, c'est-à-dire le *beau pays* par excellence. Les Bogos (qui se nomment eux-mêmes

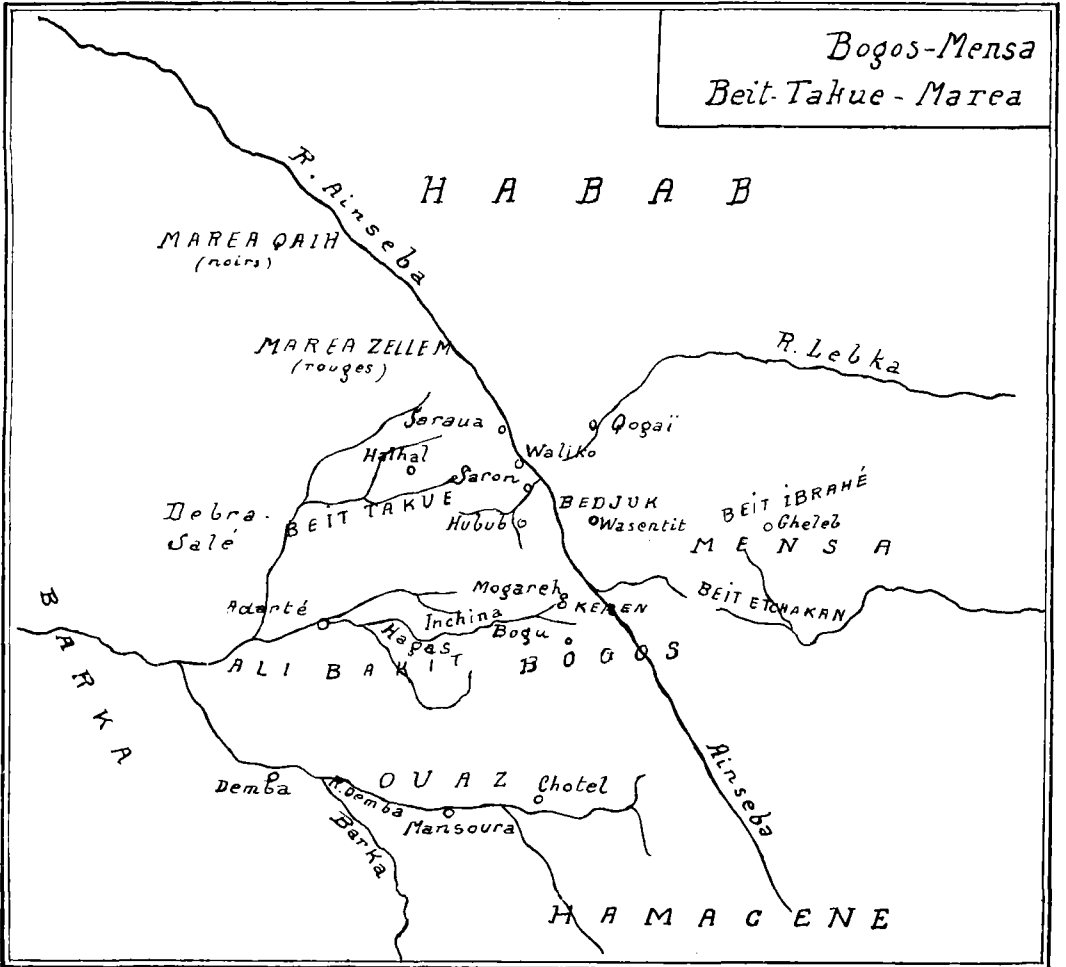
<sup>(1)</sup> Munzinger cite, pour ce tribut, le chiffre de 3.000 thalers, dont les deux tiers sont payés par les « noirs » et un tiers par les « rouges ».

Bilen) comptent 18.000 âmes, réparties dans dix-sept villages des deux côtés de l'Ainseba. C'est un peuple à la fois agricole et pasteur; il cultive peu son plateau qui, malgré la belle apparence de ses vastes plaines, est assez aride et manque surtout d'eau; mais il descend dans les plaines du Bogu, d'Hagas, d'Inchina et y sème du doura. En cas de déficit, il vend ses vaches et achète du grain dans le Barka ou l'Abyssinie. Sa vraie richesse, son orgueil, c'est son bétail. Dans l'estimation des fortunes, au Sennaheit, l'unité courante est le *mokta*, ou troupeau de cinquante vaches.

Le gouvernement des Bogos est une démocratie pastorale à base communale, c'est-à-dire que l'unité politique est le village, absolument indépendant de la tribu, qui n'est guère apparue que comme une abstraction toute de sentiment. Plusieurs villages peuvent, dans un intérêt commun et momentané, former un groupe; mais chaque village est un État distinct, représenté par le conseil des chamaglié. La suzeraineté de l'Abyssinie est reconnue plutôt comme un fait impossible à éviter que comme un lien de droit, et se réduit à un tribut levé sans violence (et pas tous les ans) par un corps de cavalerie; il n'y a pas d'autre immixtion dans le gouvernement intérieur du pays, pas plus que dans celui des trois ou quatre cantons situés plus au sud vers l'Hamacène<sup>(1)</sup>.

Des pays qui forment les confins soudano-abyssins, celui des Bogos est le seul qui ait acquis à l'étranger une certaine notoriété. En 1851, deux prêtres lazaristes, se sentant peu d'attrait pour les missions de l'intérieur de l'Abyssinie, vinrent visiter le pays Bogos. Ils y trouvèrent une population qui se disait chrétienne par tradition héréditaire, mais qui n'avait ni prêtre ni église; ils comprirent qu'il y avait là un terrain vierge où la foi pouvait être propagée avec succès; le père Sapeto ouvrit donc une mission qu'il confia au prêtre piémontais Giovanni Stella. Différent de certains missionnaires plus zélés qu'intelligents, le père Stella mit prudemment son formulaire catholique dans sa poche, remit à des temps plus heureux l'enseignement du dogme et s'appliqua à rendre les Bogos plus aptes, par la moralisation, à comprendre les abstractions du Christianisme. Il s'appliqua d'abord à concilier les querelles et les *sangs* qui régnaient de tribu à tribu, de village à village, et qui décimaient ces

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 150, 153, 156.







populations déjà sujettes à tant de hasards; il obtint peu à peu des Bogos l'abandon des habitudes de maraudage auxquelles ils étaient assez enclins; il pénétra dans l'intérieur des familles, enseigna à ces orgueilleux montagnards à respecter davantage les liens du mariage, la vie et la propriété d'autrui, et à céder moins souvent aux suggestions meurtrières du point d'honneur, louable dans son principe, détestable dans beaucoup d'applications. Un service signalé qu'il rendit aux Bogos inspira confiance en lui, et, en peu d'années, il devint le dictateur moral et le juge amphictyonique des dix-sept villages bilen et d'une dizaine de bourgades ou tribus voisines. Il s'appliqua aussi à l'extinction du brigandage, regardé jusqu'alors dans la montagne comme une profession honorable, digne d'un homme de cœur. Il en était venu à connaître individuellement tous les brigands fameux du Samhar, du Sennaheit, du Barka, et savait le plus souvent retrouver la trace d'un acte de maraudage et en obtenir le redressement <sup>(1)</sup>.

Placé à cheval sur la route de Kassala à Massawa, le Sennaheit devait forcément tenter la cupidité de ses voisins de l'est et de l'ouest. Le naïb d'Arkiko, soumis au gouvernement de Constantinople, et qui étendait son autorité jusqu'aux plaines de l'Ainseba, chercha à entraîner le peuple des Mensa et des Bogos sous la domination du Sultan. De leur côté, les gouverneurs du Taka voyaient dans les populations du Sennaheit à la fois des rebelles à soumettre au tribut et des infidèles à convertir à l'Islam. En 1850 eut lieu une première expédition qui n'aboutit pas, les populations ayant eu le temps de se mettre à l'abri; en janvier 1854 eut lieu une seconde invasion qui, elle, fut couronnée d'un plein succès. Khosrew bey, moudir de Kassala, réunit à ses réguliers les bandes du Barka et du Gach, et vint lancer toute cette troupe sur le Sennaheit. On monta à l'assaut du plateau par les deux passes qui y mènent, de sorte que les Bogos, qui avaient alors leur principal village à Mogareh à une heure de Keren, furent pris d'un coup de filet; 50 hommes furent tués, Mogareh brûlé; près de 400 captifs, femmes et enfants pour la plupart, furent enlevés ainsi qu'une soixantaine de moktas; puis les bandits rentrèrent en hâte chez eux. M. Stella était absent; il arriva le lendemain à Keren, recueillit à la hâte

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 154.

les informations des montagnards dérobés, courut à Kassala et réclama énergiquement réparation à Khosrew. Celui-ci refusa de reconnaître un caractère officiel au prêtre lazariste; en outre, il lui déclara que tous les chrétiens du Sennaheit étaient des rebelles que l'Égypte avait le droit et la ferme intention de soumettre. M. Stella s'adressa alors aux consuls de France et d'Angleterre à Massawa. Ce dernier, M. Plowden, prit l'affaire en mains. Il alla lui-même à Kassala, parla très haut, n'obtint rien, se rendit à Alexandrie, porteur d'une adresse des Bogos, trouva un concours énergique dans la personne du consul général de France et de l'appui auprès des gouvernements français et anglais. Justice fut alors rendue par le vice-roi : Khosrew fut destitué, l'ordre fut envoyé de rendre les captifs; quelques années plus tard, une indemnité de 18.000 francs, accordée par Mohamed Saïd pacha, fut répartie entre les habitants lésés par les soins de M. Lejean, vice-consul de France à Massawa.

A la suite de cet événement, le pays des Bogos jouit de la tranquillité pendant plusieurs années. Il fut visité par le Suisse Werner Munzinger qui y prit femme et en fit sa patrie d'adoption, par un Français M. de Courval, qui le traversa à fond et en leva la carte. Les mœurs patriarcales, la beauté et la douceur de son climat, valurent au Sennaheit une renommée qui s'étendit jusqu'en Europe et y appela bientôt un voyageur plus illustre : en 1862, le duc Ernest de Saxe-Cobourg Gotha vint villégiaturer à Keren, avec sa petite cour<sup>(1)</sup>.

L'événement eut d'autres conséquences : il fournit à la France et à l'Angleterre l'occasion de soutenir que le Sennaheit faisait partie de l'Abyssinie, bien que les intéressés eux-mêmes eussent tendance à se considérer comme un peuple libre et indépendant, en vue de se soustraire aux exactions des Abyssins comme à celles des Turcs et des Égyptiens. Les Mensa, menacés à la fin de l'année 1854 par le frère du naïb d'Arkiko, déclarèrent à leur tour qu'ils étaient Abyssins, tributaires du chef du Tigré et qu'ils n'avaient jamais été soumis aux pachas turcs. Toutes les tribus, tous les districts de la frontière nord du Hamacène réclamèrent la protection de M. Plowden contre les Arabes tributaires de l'Égypte. Les li-

(1) Cf. ERNEST IV, duc de Saxe-Cobourg Gotha, *Reise des Herzogs Ernst von Sachsen-Cobourg-Gotha nach Aegypten und den Ländern der Habab, Mensa und Bogos*, Leipzig 1864.

mites exactes des deux pays étant difficiles à fixer et les pâturages et les cultures inextricablement mêlés, seule la force pouvait en décider. Les Égyptiens avaient profité de l'état d'anarchie où les guerres intestines avaient plongé l'Abyssinie, et s'étaient jusqu'alors montrés fort agressifs. Avec l'avènement d'un pouvoir fort en Abyssinie, le reflux commença. Dedjaz Haïlou, le nouveau gouverneur du Hamacène au nom de Théodoros, soumit lentement et prudemment tout l'Ainseba inférieur. A cet effet, une fois établi chez les Bogos, il commença à taxer modérément les Az Gaïm et les Az Kelb <sup>(1)</sup>. En 1859, son successeur Marit <sup>(2)</sup> se contenta du même impôt, mais en novembre de la même année, il entra en guerre contre Bedjouk, république indépendante établie sur l'Ainseba, et ruina du même coup ses voisins du bas pays, Hubub, Seron, Waliko et Saraoua <sup>(3)</sup>, qui furent dévastés. Terrifiés, les Az Gabdja et les Az Tshaffa <sup>(4)</sup> du pays haut implorèrent la paix et payèrent leur première contribution à l'Abyssinie; ainsi le pays des Takue tout entier, aussi bien que les Bogos et les Mensa, se trouva rangé sous la domination de l'Abyssinie. Les Marea rouges, voisins immédiats des Takue, jugèrent prudent de se soumettre également et, en 1859, payèrent tribut pour la première fois à l'Éthiopie <sup>(5)</sup>.

En 1860, dedjaz Haïlou ayant repris le gouvernement du Hamacène envoya son fils, dedjaz Imam pour percevoir le tribut. Ce dernier émit la prétention de tripler le tribut des Bogos. M. Gilbert, consul de France à Massawa, s'interposa; au cours d'une entrevue avec Imam qui eut lieu à Bedjouk, il réussit à le ramener à la raison. Cette année-là les Takue bas, pour éviter les dévastations de l'année précédente, payèrent tribut à leur tour. L'année suivante, Imam parut de nouveau. En août 1861, il se trouvait à Keren, avec un millier d'hommes, pour faire rentrer la contribution du pays bas. Il traversa l'Ainseba et se dirigea vers la Lebka, en vue d'exiger le tribut des Habab. Mais il poussa en vain jusqu'à Qogaï

<sup>(1)</sup> Fractions des Beit Takue, habitant respectivement Hubub et Waliko dans le bas pays.

<sup>(2)</sup> Ou Mereet, Mered.

<sup>(3)</sup> Fractions des Beit Takue habitant la plaine.

<sup>(4)</sup> Fractions des Beit Takue habitant respectivement Halhal et Gabei Alabu.

<sup>(5)</sup> Cf. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 199.

sans parvenir à les joindre. Au retour, il campa à Wasentit<sup>(1)</sup>, et comme on refusait des provisions à sa troupe, il fit piller la bourgade, puis il rentra à Keren. Pendant ce temps, ses émissaires se répandaient chez les Takue et les Marea pour les engager à s'acquitter, sous peine de « s'attendre à tout »<sup>(2)</sup>.

Ainsi sur la frontière de l'Hamacène comme chez les Barea, le long de l'Atbara comme dans la république de Gallabat, une forte poussée abyssine se fait sentir vers la fin du règne de Mohamed Saïd pacha. Agissant directement ou par l'intermédiaire de leurs alliés, les Éthiopiens s'emparent des positions acquises par les Égyptiens, et les refoulent dans les plaines du Soudan. Cette politique agressive concorde, nous allons le voir, avec l'affermissement sur le trône d'Abyssinie d'un souverain énergique et belliqueux, le roi Théodoros.

### 9. — THÉODOROS<sup>(3)</sup>.

Né en 1818 dans la province de Kouara, limitrophe du Sennar, Kassa, le futur Théodoros, était le neveu<sup>(4)</sup> du dedjaz<sup>(5)</sup> Konfou qui, d'après les récits éthiopiens, se couvrit de gloire dans les guerres qui mirent aux prises les Égyptiens et les Abyssins au temps de Méhémet Ali<sup>(6)</sup>. Envoyé, après la mort de son père, au couvent de Tchankar, avec la perspective de devenir un jour un des trop nombreux lettrés ou debtéras de l'Abyssinie, Kassa s'échappa, se mit à la tête d'une bande de détrousseurs de route et, soldat de fortune, résolut de tenter sa chance dans l'arène politique.

L'empire abyssin était alors en pleine dissolution; l'Atié<sup>(7)</sup> Johannès

<sup>(1)</sup> Localité dépendant du district de Bedjouk.

<sup>(2)</sup> Cf. MUNZINGER, *op. cit.*, p. 185.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*. — *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Correspondance du consul Plowden. — A. E. *Corresp. polit.* : Massawa. — *Chronique du règne de Ménélik II*, par Guèbrè Sellassié.

<sup>(4)</sup> Théodoros se prétendait *filz* de Konfou (Cf. RASSAM, *Narrative of the British Mission to Theodore*, t. I, p. 279).

<sup>(5)</sup> Abréviation de *dedjazmatch*, titre donné aux gouverneurs de province.

<sup>(6)</sup> De 1837 à 1839.

<sup>(7)</sup> Empereur.

se trouvait relégué prisonnier dans son palais de Gondar et le pouvoir usurpé par une famille dont le représentant était le ras<sup>(1)</sup> Ali. Mais l'autorité de ce dernier n'était fermement assise que dans l'Amhara, partie centrale de l'Abyssinie. Au nord, dedjaz Oubié demeurait quasi-indépendant dans le Tigré, et de même au sud dedjaz Gocho dans le Godjam. N'écoutant que son audace, Kassa s'attaqua à Mènène, mère du ras Ali, qui gouvernait le Dembea, et battit sa petite armée. Ras Ali fit alors place au vainqueur et lui offrit cette province à gouverner sous sa suzeraineté, avec la main de sa fille.

Kassa se tourna ensuite contre les Égyptiens qui avaient repris le district de Gallabat. Son ambition allait-elle plus loin? Visait-il à reconquérir le Sennar dont ses aïeux, prétendait-il, avaient été en possession? Toujours est-il qu'il fondit sur les Égyptiens avec son armée et vint se heurter au bord de la rivière Rahad<sup>(2)</sup> à une troupe d'infanterie égyptienne bien retranchée, dont les armes à feu firent de terribles ravages dans ses rangs. Malgré leur féroce bravoure, les Abyssins durent se replier. Vaincu, humilié, blessé lui-même d'une balle, Kassa reprit la route de Gondar. «Les Turcs ne sont pas plus braves que nous, déclara-t-il, mais ils ont la discipline des Francs». Toute sa pensée, dès lors, eut pour but d'améliorer son armement et la qualité de ses troupes.

Sa défaite avait enhardi ses adversaires qui tentèrent de lui reprendre la province qu'ils avaient été contraints de lui céder. Mais Kassa battit de nouveau les troupes de Mènène et s'empara de la reine elle-même. Ras Ali vint en personne demander la paix au vainqueur et le confirma dans le gouvernement de Gondar et de la province de Dembea.

Alors Kassa fit ce qu'on pourrait appeler un coup de folie. Il eut l'audace de réclamer le tribut, en sa qualité de maître de la capitale, au puissant prince Gocho, dedjaz du Godjam. Abasourdi par cette insolence, puis exaspéré, Gocho réunit une bonne armée, demanda au ras Ali l'investiture des conquêtes qu'il allait faire, arriva dans le Dembea, balaya sans peine la petite armée de Kassa qui se sauva dans les terres basses (kolla) de sa province natale, tandis que le vainqueur s'installait à

(1). Ras, le plus haut grade de la hiérarchie éthiopienne.

(2) D'après Lejean. Un autre récit place le lieu de l'action à Daberki, sur le Dender. L'événement aurait eu lieu vers la fin de l'année 1848.

Gondar <sup>(1)</sup>. Mais quelques mois à peine s'étaient écoulés que Kassa reprit la campagne à la tête d'une petite armée qu'il avait disciplinée grâce à des fusiliers égyptiens prisonniers ou déserteurs, et vint hardiment présenter la bataille à la puissante armée de Gocho, près de Djenda, à la pointe nord-ouest du lac Tsana. Ses troupes furent culbutées à la première charge, mais Gocho lui-même ayant été tué au cours du combat, la victoire resta à Kassa <sup>(2)</sup>.

Ras Ali comprit alors l'étendue du danger et se hâta d'envoyer contre le rebelle de nouvelles troupes renforcées des auxiliaires d'Oubié. Mais Kassa marcha rapidement à leur rencontre, les vainquit et tua les deux généralissimes ennemis <sup>(3)</sup>. Puis il ravagea la province de Beguemder jusqu'à Debra-Tabor, résidence du ras Ali.

Ce dernier se trouvait au Godjam, où il s'efforçait de courber à son autorité Beurrou, fils de Gocho. Abandonnant cet adversaire, il marcha contre Kassa et envahit le Dembea. Les deux armées se trouvèrent en présence à Aïchal. Kassa fit tirer ses fusiliers sur le groupe d'officiers qui entourait le ras; l'état-major se dispersa aux premières décharges et les troupes, laissées sans commandement, furent mises dans une déroute complète. Kassa poursuivit le vaincu jusqu'au delà du Nil Bleu, força le passage du pont portugais et remporta sur le ras Ali une seconde victoire, cette fois définitive. Le ras gagna la province montagneuse de Lasta, renonçant, provisoirement du moins, à la lutte et au pouvoir <sup>(4)</sup>.

Par cette victoire, Kassa devenait en fait ras d'Abyssinie. Mais au delà de l'Abai <sup>(5)</sup>, Beurrou Gocho, libéré de la pression du ras Ali, rassemblait ses forces pour combattre le meurtrier de son père. Kassa marcha contre lui, s'empara de Djibela sa forteresse, puis de Beurrou lui-même, qu'il enferma dans la prison d'État de Sar-Amba <sup>(6)</sup>.

Pendant ce temps, Oubié, ras du Tigré, était resté inactif dans le nord. Devenu le seul adversaire de Kassa, il préféra temporiser avec le vain-

<sup>(1)</sup> Ces événements se passaient en 1852.

<sup>(2)</sup> Fin 1852.

<sup>(3)</sup> Vers avril 1853.

<sup>(4)</sup> Juillet-août 1853.

<sup>(5)</sup> Nom donné au Nil Bleu à sa sortie du lac Tsana.

<sup>(6)</sup> 1854.

queur, consentit à lui payer tribut et lui envoya sur sa demande l'abouna<sup>(1)</sup> Salama. Kassa n'attendait que l'arrivée de celui-ci pour réaliser son ambition suprême. Il posa sa candidature au trône des négus, appela à Gondar les députés de la noblesse armée, des églises, des villes et des villages, et les réunit sous la présidence de l'abouna, avec ordre de prononcer entre Oubié et lui. Quelques jours après, l'assemblée de Gondar proclamait dedjaz Kassa roi des rois d'Éthiopie<sup>(2)</sup>.

Oubié ne pouvait rester sous le coup de cet échec; il en appela à l'épée. La rencontre eut lieu dans la plaine de Dereskié. La journée resta longtemps indécise, mais Oubié fut blessé : un de ses corps d'armée fit défection. La victoire de Kassa fut complète et Oubié tomba aux mains du vainqueur<sup>(3)</sup>. Le surlendemain, Kassa se faisait couronner en grande pompe dans l'église de Dereskié; il prit dès lors le nom de Théodoros.

Ce nom était tout un programme de règne. Une prophétie ancienne disait qu'un roi de ce nom réformerait l'Abyssinie, restaurerait la foi chrétienne et deviendrait le maître du monde. Théodoros se crut de bonne foi l'homme marqué par le destin. Pour commencer, il supprime la traite des esclaves et interdit la pratique barbare qui consiste à mutiler les cadavres des ennemis tombés sur le champ de bataille. Le système féodal est la cause des dissensions intérieures et de la faiblesse de l'Abyssinie : il l'abolira; aux grands feudataires, il substituera des gouverneurs et des juges payés par lui. L'insécurité règne dans tout le pays que parcourent des bandes de brigands et des détresseurs de grands chemins; il désarmera la population et fera des exemples salutaires qui ramèneront l'ordre et la sécurité. La corruption devra disparaître et la justice régner. Voilà pour l'œuvre de réforme. Restaurateur de la foi chrétienne, Théodoros décide que toutes les sectes religieuses doivent disparaître; les catholiques romains seront chassés de ses États; les musulmans devront se faire chrétiens dans l'espace d'un an. Appelé à rétablir dans toute sa gloire l'ancien empire d'Éthiopie, Kassa marchera contre les Galla pour les soumettre

<sup>(1)</sup> L'abouna est le patriarche de l'Église d'Éthiopie, fourni à celle-ci par le patriarche copte d'Égypte.

<sup>(2)</sup> Kassa gagna l'abouna Salama à ses vœux en lui promettant d'expulser la mission lazariste dirigée par M<sup>sr</sup> de Jacobis.

<sup>(3)</sup> 5 février 1855.

ou les exterminer; la province de Choa perdra son indépendance. Puis revenant au Tigré, il soumettra à son empire les tribus de la zone littorale que les Turcs ont enlevée depuis des siècles à l'Abyssinie affaiblie et divisée. « Mon empire, dira-t-il, va jusqu'à la mer ». De gré ou de force, les Turcs devront lui céder Massawa. Après quoi il réclamera à l'Égypte les provinces qu'elle a récemment conquises le long de la frontière du nord; Khartoum même lui appartient de droit, déclare-t-il. Dans son ardeur guerrière, Théodoros ne rêve à rien de moins que la conquête de l'Égypte, qui sera suivie d'une marche triomphale sur le Saint-Sépulcre.

Cette fièvre de réformes, cette foi mystique dans les destinées de l'Éthiopie sont servies par une inlassable énergie à la fois physique et mentale, par un courage personnel et moral sans limite. Singulier mélange de souplesse et de force, de superbe et d'humilité, on le voit tantôt commander en maître à ses passions, tantôt, terrible dans ses colères, se livrer à des actes incompréhensibles de violence qui marquent un tempérament mal équilibré<sup>(1)</sup>. Tout chez lui, jusqu'à ses écarts, est calculé pour l'effet. Il a la pose, le geste, la voix de la royauté qui commande. Son éloquence vive, pittoresque avec convenance, manque rarement son effet. Il est théâtral, *fakerer*, comme disent les Abyssins. Aimant la pompe et très jaloux de ses droits souverains, il est incapable, dans son ignorance et son orgueil, de croire qu'il existe sur terre d'autres monarques aussi grands que lui-même. Tel est Théodoros, un homme excessif en tout, une grande force créée pour le bien et pour le mal.

Aussitôt après son couronnement, Théodoros entreprit de réaliser son programme d'unification de l'empire; il battit d'abord les Wollo-Galla, et comme marque de sa puissance, il fit de l'amba de Magdala, situé sur la rive gauche du Bachilo, son arsenal et sa principale prison d'État. Puis il soumit le Choa, dont le ras, le jeune Ménélik, se remit en son pouvoir. Au retour, il soumit le Godjam et en donna le gouvernement à Tedla Gualou. Pendant ce temps, dans le nord, les partisans d'Oubié avaient suscité un adversaire à Théodoros dans la personne de Négoussié, surnommé Agau, à cause de son pays natal. Ce dernier souleva le Semen,

<sup>(1)</sup> Cf. également sur le caractère de Théodoros : *The autobiography of Theophilus Waldmeier*, Londres 1925, p. 44.







marcha sur Gondar, s'en empara <sup>(1)</sup>, battit les généraux de Théodoros, puis se dirigea sur le Tigré qu'il conquit après une bataille heureuse près d'Haouzène.

L'arrivée au pouvoir de Théodoros, ses vues ambitieuses sur les provinces du Soudan limitrophes de l'Abyssinie, ses guerres contre les Galla musulmans et les persécutions qu'il annonçait contre les tenants de l'islam, avaient répandu l'alarme au Soudan et en Égypte. Partisan de la conciliation, Saïd pacha députa auprès du négus <sup>(2)</sup> M<sup>gr</sup> Daoud, patriarche copte d'Égypte. Ce dernier ne sut pas gagner la confiance de Théodoros et sa mission fit fiasco; loin d'amener un rapprochement entre l'Égypte et l'Abyssinie, elle creusa plus profondément le fossé qui les séparait. Le négus crut discerner que les Égyptiens concertaient leurs mouvements avec les Galla musulmans. Il résolut de mettre d'abord ces derniers hors de cause, puis de tomber sur les rebelles du Tigré, après quoi il se porterait à la rencontre des troupes du vice-roi qui s'avançaient, disait-il, sur sa frontière.

Au printemps de 1857, Théodoros reprend donc la lutte contre les Wollo-Galla; il la poursuit au cours des années suivantes, remportant des victoires partielles, mais sans parvenir à soumettre définitivement ce peuple belliqueux. Tandis qu'il s'est engagé dans le sud, Négoussié pousse ses conquêtes dans le nord du pays, et lorsque Théodoros se retourne contre lui, les provinces du sud s'agitent à leur tour; c'est ainsi qu'en novembre 1859, il doit soumettre de nouveau le Choa révolté.

En janvier 1860, Théodoros, à la tête d'une armée de 60.000 hommes, pénètre enfin dans le Tigré. Mais Négoussié n'ose livrer bataille et se retire devant lui, après avoir fait saccager, brûler et piller le pays par sa soldatesque. La campagne se passa en marches et contre-marches sans engagement décisif. En janvier 1861, le négus entre de nouveau dans le Tigré, bien résolu d'en finir cette fois avec Négoussié. Ce dernier s'était aliéné les sympathies de la population en la livrant aux excès de ses soldats; les intrigues de Théodoros, mêlées de promesses et de menaces, firent le reste. Lorsque les armées furent en présence, on entendit avec épouvante au milieu de la nuit un héraut impérial, monté sur une colline

(1) En novembre 1855. — (2) Dans l'hiver de l'année 1856.

voisine et invisible dans les ténèbres, faire la proclamation suivante ; « Voici ce que dit djan-hoï<sup>(1)</sup> » : « Je pardonne à tous ceux qui quitteront cette nuit le champ de Négoussié, et je leur assigne trois lieux d'asile, savoir : l'église d'Axoum, celle d'Adoua et mon propre camp. Quant à ceux que je trouverai demain sous les armes, qu'ils ne s'attendent à aucune merci ».

Le matin, Négoussié n'avait plus autour de lui que ses fidèles Agau et un petit nombre de Tigréens; la plupart des soldats s'étaient dispersés pour regagner leurs villages; les chefs les plus compromis s'étaient retirés dans les deux églises désignées. Indignement trahi par tout le monde au moment où il allait livrer bataille, Négoussié ne vit plus de salut que dans la fuite. Avec ce qui lui restait de monde, il fit une trouée dans l'armée ennemie, et se sauva avec quelques cavaliers à travers le Tembien, pour rejoindre son pays natal. Chaudement poursuivi, il finit par rencontrer des paysans qui le reconnurent et le livrèrent à Théodoros avec son frère Tessama.

Le négus sembla tout d'abord incliner à la clémence, puis, informé que Négoussié avait appelé à son aide les Galla, en ce moment en pleine révolte contre lui, il se ravisa et ordonna de couper aux deux frères la main droite et le pied gauche. Tessama succomba le jour même; la robuste constitution de Négoussié le soutint plus longtemps, et l'on pense qu'il aurait guéri, si le négus avait permis de lui donner les soins qu'on refuse très rarement aux suppliciés. Le troisième jour, il réclama lui-même le coup de lance qui mit fin à ses intolérables tortures.

Les Wollo-Galla, sous la direction de leur chef Béchir, avaient profité des troubles du Tigré pour ravager sans pitié les provinces chrétiennes. Théodoros, débarrassé de Négoussié, marcha rapidement sur le Bachilo, remporta quelques succès, mais s'enferra dans une guerre de détail où l'ennemi, grâce à son excellente cavalerie et à un terrain défavorable à l'envahisseur, finit par avoir le dernier mot. Le négus dut reculer sur Debra-Tabor. Son énorme armée, mourant de faim et de fatigue, couvrit la route de malades et de blessés. Théodoros réorganisa ses troupes et, en 1862, rentra de nouveau chez les Wollo-Galla. Au cours de cette

<sup>(1)</sup> Cri qui signifie « Majesté ».

campagne, il les usa par une guerre d'extermination et se porta jusqu'au mont Kollo, traînant après lui 8.000 prisonniers, auxquels il fit froidement couper la main et le pied; la plupart moururent des suites de cette affreuse mutilation. Quand le négus repassa le Bachilo, il ne laissait derrière lui qu'un désert sanglant, couvert de ruines, parcouru par quelques bandes farouches, débris d'un grand peuple. La vengeance était complète. Les femmes et les enfants avaient été distribués aux soldats, qui les vendirent aux musulmans; aussi cette année-là, au mois de mai, le grand marché d'esclaves de Metamma-Gallabat fut-il largement approvisionné. Quant aux hommes, ils furent internés dans le centre de l'empire et employés aux travaux des routes<sup>(1)</sup>.

Ainsi au printemps de 1862, Théodoros avait abattu tous ses ennemis; le seul adversaire qu'il lui restât, Tedla Gualou, maître du Godjam, ne paraissait pas menacer sa suprématie. Arrivé au faite de sa puissance, comment le négus en userait-il? Maître incontesté de l'Abyssinie, l'heure semblait venue pour lui d'ouvrir à son ambition une carrière plus vaste. Ne tournerait-il pas ses forces contre son voisin musulman du Nord, coupable à ses yeux d'avoir profité des troubles intérieurs de l'Éthiopie pour s'agrandir à ses dépens? Dès son avènement au trône, le négus avait déclaré qu'il restaurerait l'empire abyssin dans ses anciennes limites, et ces limites, dans son esprit, s'étendaient jusqu'au tropique. D'ailleurs la guerre étrangère n'était-elle pas nécessaire à Théodoros pour lui permettre d'achever l'unification intérieure de l'Abyssinie? Réussirait-il à briser le système féodal s'il ne proposait à son peuple un projet ambitieux, capable d'exciter l'enthousiasme de toutes les classes? Une guerre contre l'Islam serait à la fois une croisade très populaire, un dérivatif aux luttes intestines, un appât tendu aux aspirations et aux convoitises de tous. En Égypte, où l'on supputait ces projets, on se montrait particulièrement attentif aux événements d'Éthiopie. L'attitude agressive des gouverneurs abyssins des frontières qui exigeaient le tribut de peuplades considérées jusqu'ici comme soumises à l'Égypte, les attaques incessantes de Wed Nimr, incapable de se soutenir sans l'appui du négus, éveillaient l'inquiétude. Dans les premiers mois de 1862, le bruit se répandit que Théodoros

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 122-124.

allait entreprendre la conquête du Sennar. Gomaa, cheikh de Gallabat, avait reçu une lettre du négus, annonçant sa prochaine venue à Metamma et lui interdisant de laisser sortir le doura et le miel dont il aurait besoin pour son armée. Ce message, communiqué à Khartoum, puis au Caire, y répandit l'alarme. On n'était pas très sûr de l'esprit des populations : au Soudan, les indigènes étaient trop mal gouvernés pour ne pas désirer un changement de maître ; en Égypte, les Coptes nombreux et influents suivaient avec intérêt la carrière de Théodoros. Des mesures de précaution s'imposaient. Saïd pacha comprit qu'il fallait mettre fin au régime créé par lui cinq ans plus tôt, et qui faisait du Soudan une simple juxtaposition de provinces sans lien entre elles et sans force pour résister à l'invasion. Avant de partir pour l'Europe<sup>(1)</sup>, il décida de concentrer tous les pouvoirs à Khartoum en une seule main et nomma Moussa pacha gouverneur général du Soudan.

<sup>(1)</sup> Son départ eut lieu le 24 avril 1862.

## CHAPITRE II.

### LE GOUVERNEMENT DE MOUSSA HAMDI PACHA.

---

#### 1. — L'EXPÉDITION À LA FRONTIÈRE D'ABYSSINIE.

Circassien d'origine, vendu comme esclave sur le marché du Caire, Moussa avait fait sa carrière dans l'armée égyptienne et conquis ses grades en Syrie et au Soudan<sup>(1)</sup>. Il était à la fois brave et cruel. Les mutilations qu'il pratiquait sur ses prisonniers lui avaient valu une telle réputation que lorsqu'on prononçait son nom devant un Bichari, ce dernier portait involontairement la main à l'aine pour s'assurer qu'il n'avait rien perdu. Licencié du service pour ses actes de cruauté, Moussa ne tarda pas à rentrer en faveur. Il jouissait d'une certaine réputation de capacité militaire et administrative, et nul ne connaissait le Soudan mieux que lui. Aussi, lorsque les circonstances forcèrent Saïd pacha à rétablir un gouverneur général à Khartoum, le vice-roi le désigna-t-il pour occuper ce poste. Ismaïl pacha, qui assumait la régence en Égypte pendant le séjour de son oncle en Europe, tenait également Moussa pacha pour un homme « juste, dévoué, actif, zélé ». Cette confiance, il la lui maintint lorsqu'il monta l'année suivante sur le trône d'Égypte.

Parti du Caire le 31 mai 1862 pour rejoindre son poste, Moussa pacha apprit en arrivant à Berber que le danger qui menaçait le Soudan n'était plus immédiat; l'approche du kharif, saison des pluies, avait fait suspendre les préparatifs de guerre des Abyssins<sup>(2)</sup>. A Khartoum, où il arriva le 1<sup>er</sup> août, il rencontra Théodore von Heuglin qui revenait d'Abyssinie

<sup>(1)</sup> On trouvera des détails biographiques sur Moussa pacha dans : PETHERICK, *Travels in Central Africa*, p. 49-52; LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 10; l'article de A. E. Robinson intitulé : *The Rulers of the Sudan since the Turkish Occupation*, dans le *Journal of the African Society*; S. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. I, p. 12; R. DU BISSON, *Les femmes, les eunuques et les guerriers du Soudan*, p. 229.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 34, lettre de Moussa Hamdi, 20 juillet 1862.

et qui lui confirma l'inaction des Abyssins. Ceux-ci, ajouta le voyageur, discutaient continuellement entre eux les moyens à adopter pour reprendre les régions sises entre Sennar et Abou Haraz, qu'ils considéraient comme dépendant de longue date de l'Éthiopie. Leur armée était dépourvue de toute organisation militaire; elle formait une cohue indescriptible où les fantassins et les cavaliers marchaient pêle-mêle, mélangés à une foule innombrable de serviteurs des deux sexes qui portaient leurs armes, les munitions et les vivres. Ne touchant aucune solde, les troupes étaient obligées de piller pour vivre. L'armement se composait de lances et de vieux fusils à mèche; les armes plus perfectionnées, offertes au négus par la France et l'Angleterre, restaient inutilisées faute de munitions. Quant aux canons offerts par ces mêmes puissances, il n'existait pas d'artilleurs capables de les servir et les seuls qui fussent employés à l'armée étaient des canons à très courte portée <sup>(1)</sup>.

Ces renseignements, fort rassurants, laissaient à tout le moins un répit jusqu'à l'automne; Moussa pacha en profita pour compléter le nombre des soldats réguliers et accroître l'effectif des troupes irrégulières <sup>(2)</sup>. A défaut d'une action avec les Abyssins, cette armée servirait à redresser la situation politique sur cette partie de la frontière du Soudan. Le négus avait emprisonné le cheikh de Gallabat et nommé à sa place Gomaa, qui se montrait très tiède envers le gouvernement égyptien. Dans les gezaïr du Sennar, Ahmed Abou Guenn, cheikh du Dar Oteish et des Arabes Rufaa établis à Daberki, mécontent de la mesure par laquelle le gouvernement avait détaché de son autorité un certain nombre de petites tribus, était allé s'établir dans le Donkor, province abyssine, avec 10 à 15.000 de ses partisans. Dans la région de l'Atbara, un autre chef, Abou Rawâche, s'était également éloigné du Soudan, entraînant à sa suite 9 ou 10.000 personnes. Omar Nimr, de son côté, menaçait d'envoyer ses fils dévaster la région de Guedaref et piller les Arabes Dabaïné, et il avait fallu envoyer en toute hâte 600 réguliers et 400 bachi-bozouks pour parer à cette

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 75, lettre de Moussa Hamdi, 11 août 1862.

<sup>(2)</sup> Casati, dans *Ten Years in Ekuatoria*, p. 23, écrit que le premier soin de Moussa pacha fut d'organiser militairement le pays. Il forma dix nouvelles compagnies de soldats soudanais et cinq de bachi-bozouks, et ordonna que chaque tribu tint prêt un corps de 500 hommes, à sa disposition, complètement équipés et montés.



éventualité. Dans le Barka, un cheikh des Beni-Amer, nommé Walad Beid, licencié du service, avait, pour se venger, incité Walad Marrag à venir attaquer sa tribu; le chef abyssin avait tué 35 personnes et emmené 75 prisonniers; puis Walad Beid s'était tourné vers le dedjaz Hailou pour l'inviter à attaquer également les Beni-Amer<sup>(1)</sup>. A la faveur de ces désordres, l'impôt n'était plus payé. Moussa pacha résolut d'aller en personne rétablir l'ordre sur la frontière. Il ramènerait de gré ou de force dans leurs foyers les populations parties avec Abou Guenn et ferait rentrer l'impôt arriéré; il passerait par Gallabat d'où il chasserait Gomaa pour mettre en sa place le cheikh Miria; puis, si les Abyssins ne lui suscitaient pas d'obstacles, il se rendrait dans les montagnes de Gadabhi et d'Ababi, verrait Abou Rawâche et s'efforcerait de le ramener. Par contre, il pourchasserait sans répit Omar Nimr dans ses montagnes, jusqu'à ce qu'il l'ait mis hors d'état de nuire. Il ne croyait pas à la sincérité des offres de paix que celui-ci lui avait faites par l'entremise de S. Baker<sup>(2)</sup>; il le considérait comme incorrigible et pensait que le Soudan n'aurait pas de paix réelle tant qu'il resterait en vie<sup>(3)</sup>. Le vice-roi approuva ce programme, mais il recommanda à Moussa pacha d'éviter avec le plus grand soin d'entrer en conflit avec l'Abyssinie et lui prescrivit, à cet effet, d'agir avec toute la circonspection et toute la prudence possibles<sup>(4)</sup>.

Pendant que le gouverneur général se disposait ainsi à visiter les confins du Soudan, le roi d'Abyssinie, Théodoros, s'était rendu dans le Godjam pour soumettre Tedla Gualou, le dernier chef demeuré rebelle à son autorité. C'est là qu'en octobre 1862 le rejoignit M. Duncan Cameron, récemment nommé consul d'Angleterre en Abyssinie. Cameron trouva le

<sup>(1)</sup> Le moudir de Kassala finit par envoyer des troupes contre Walad Beid qui fut fait prisonnier. Moussa pacha demanda au Caire la permission de le mettre à mort, mais le vice-roi se borna à prescrire son envoi en Égypte pour être incarcéré au bagne d'Alexandrie (cf. A. A.-M. S. Carton 29, pièce 251, lettre de Moussa Hamdi, 10 novembre 1862, et M. S. Registre 526, pièce 23, ordre supérieur en date du 6 mai 1863).

<sup>(2)</sup> Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 378.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièces 76 (11 août 1862) et 99 (28 août 1862). — Cf. également sur la situation du Soudan à cette époque. TH. V. HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil in den Jahren 1862-1864*, p. 18.

<sup>(4)</sup> Ordre supérieur du 29 octobre 1862.

négus fort monté contre les Turcs. Théodoros leur reprochait d'empiéter de toutes parts sur son pays; il parla des « sept drapeaux » qu'ils avaient plantés sur le littoral de la mer Rouge et s'étendit longuement sur l'avance des Égyptiens du côté du Soudan. « Mon empire et ma religion sont en danger d'être écrasés, déclara-t-il, je les défendrai jusqu'à la mort ». Il ajouta toutefois qu'il ne ferait pas la guerre avant d'en avoir appelé à toute la Chrétienté, et il écrivit en effet une lettre à la Reine d'Angleterre pour lui faire part de sa mission divine, de ses succès, de sa guerre prochaine avec les Turcs, et pour se plaindre de l'oppression de l'Islam. Une lettre analogue, à l'adresse de l'Empereur Napoléon III, fut confiée à un sieur Bardel, ancien comptable à la Compagnie du Canal de Suez, venu en Abyssinie à la suite de Cameron qu'il déserta pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Théodoros. Le négus fit également appel à l'Empereur de Russie. Enfin il adressa à Moussa pacha une lettre insolente, presque un ultimatum, pour lui rappeler que Wed Nimr et Sadek Marrag dépendaient de l'Abyssinie et non de l'Égypte; que les Égyptiens n'avaient aucun droit à posséder Khartoum, que la frontière naturelle de l'Abyssinie était à la jonction du Nil Blanc et du Nil Bleu et s'étendait même plus au nord jusqu'à Chendi, pour gagner de là, en ligne droite, l'Atbara; comme le désert, toutefois, n'offrait aucun point de repère, Théodoros disait qu'il enverrait son monde pour creuser un fossé du Nil à l'Atbara, après quoi les Égyptiens devraient se tenir de l'autre côté, sinon il emploierait la force pour maintenir ses droits<sup>(1)</sup>.

Au reçu de cette lettre, Moussa pacha déclara que Théodoros était devenu fou. Si l'Angleterre ne protégeait pas l'Abyssinie, ajouta-t-il, il y a beau temps que les Égyptiens l'auraient « avalée »; mais ils ne pouvaient hélas! songer à annexer ce pays tant que les puissances chrétiennes s'y opposaient<sup>(2)</sup>. Puis il rassembla ses troupes et partit, à la fin de décembre 1862, pour effectuer sa tournée d'inspection sur les frontières. Conformément aux ordres du vice-roi, il resterait sur la défensive et n'attaquerait les Abyssins que si ceux-ci prenaient l'initiative des hostilités<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. BAKER, *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 378, et A. A.-M. S. Carton 29, pièce 319, lettre de Moussa Hamdi, 27 décembre 1862.

<sup>(2)</sup> Cf. BAKER, *op. cit.*, p. 378.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 312, lettre de Moussa Hamdi, 24 décembre 1862.

La force rassemblée par Moussa pacha comprenait 4.550 officiers et soldats d'infanterie, 1.613 cavaliers, 93 artilleurs et 5 canons, sans compter les cavaliers établis à Dar Oteish pour assurer la rentrée de l'impôt. A Wad Medani, trois chefs de Chaïghié vinrent rejoindre le gouverneur général avec 50 cavaliers chacun : Moussa les incorpora dans son armée. Il porta également l'effectif des compagnies de bachi-bozouks à 300 cavaliers. Ainsi renforcée, son armée s'élevait, au total, à 7.881 hommes.

Arrivé à Oum Derissa, Moussa pacha vit venir à lui Ahmed Abou Guenn, qui descendait du Donkor en suivant la rivière Rahad. Le cheikh venait faire sa soumission. Il était accompagné de près de 7.000 partisans. Moussa usa d'indulgence à son égard; les griefs qui avaient provoqué sa désertion n'étaient pas sans fondement; par ailleurs, le cheikh Mohamed Walad Salem, qui l'avait remplacé, était décédé, et le poste demeurait vacant. Moussa nomma donc à nouveau Abou Guenn cheikh des Arabes d'El Rufaa et proposa au vice-roi de se désister, pour l'année 1279<sup>(1)</sup>, de l'impôt établi sur ses administrés<sup>(2)</sup>. Quant au cheikh Ibrahim Walad Bechir qui s'était également réfugié au Donkor, il refusa de se soumettre et s'enfuit en Abyssinie, suivi de ses partisans dont le nombre ne put être établi<sup>(3)</sup>.

La province éthiopienne de Donkor se trouvant trop près de la frontière, Moussa pacha songeait à la ravager et à créer un désert sur une profondeur de sept jours de marche, afin de prévenir toute incursion des Abyssins en territoire soudanais<sup>(4)</sup>. Le 4 février 1863, il quitta Oum Derissa. Les Abyssins n'ayant fait aucun mouvement pour contrarier sa marche, Moussa arriva à Donkor sans coup férir; il fit mettre le feu aux habitations précédemment occupées par les partisans d'Abou Guenn et envoya Walad Mahmoud agha, avec 500 cavaliers Chaïghié, saccager les habitations naguère occupées par les partisans d'Ibrahim Walad Bechir. Puis, sans attendre le retour de ce détachement, Moussa se dirigea sur

<sup>(1)</sup> Correspondant à la période juin 1862-juin 1863.

<sup>(2)</sup> Le vice-roi approuva cette proposition et ordonna de leur accorder en plus les semences et le bétail qui leur étaient nécessaires.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 413, lettre de Moussa Hamdi, 4 février 1863.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 355, lettre de Moussa Hamdi, 19 janvier 1863.

Gallabat<sup>(1)</sup>. Il y fut rejoint par Ahmed Miria, ancien cheikh de la région, que Théodoros avait remplacé par Goma et retenu prisonnier dans le Dembea. Repoussant l'offre à lui faite par le négus de le grâcier et de lui accorder un autre chiakhat, Miria s'était enfui pour rejoindre les Égyptiens. Il amenait avec lui un renfort de 50 cavaliers. Une telle fidélité méritait sa récompense : Moussa le rétablit à la tête du district et proposa au vice-roi de lui accorder un traitement mensuel de 700 piastres<sup>(2)</sup>.

A Gallabat, le gouverneur général trouva que tout était tranquille. Une reconnaissance poussée jusqu'à Wahni, premier village abyssin, révéla que les habitants s'étaient enfuis à l'approche des troupes égyptiennes. Moussa écrivit alors une lettre à Théodoros pour l'engager à lui livrer Wed Nimr, ou tout au moins à refréner son activité, faute de quoi; ajouta-t-il, il y aurait état de guerre entre les deux pays. Il ne resta d'ailleurs à Gallabat que cinq jours, qui suffirent à l'armée pour épuiser le pays. Après avoir été rejoint par Walad Mahmoud agha, il quitta la région le 17 février 1863 et gagna la station de Mechra Dohab, sur l'Atbara, où il arriva le 24. Le cheikh de Gadabhi, qui vivait dans un état de quasi-indépendance entre ses deux voisins, s'empressa de faire sa soumission à l'Égypte. De là, Moussa pacha comptait se rendre aux montagnes habitées par mek Nimr, pour en finir avec ce rebelle; l'état de santé de ses troupes l'en empêcha; la variole faisait de terribles ravages dans l'armée, et le cheikh Miria lui-même succomba à la maladie. Renonçant à son expédition, le gouverneur général se contenta de détacher contre Omar Nimr un millier de cavaliers et 200 méharistes. L'irruption de ces troupes en territoire contesté eut pour premier résultat de faire revenir un grand nombre de partisans établis auprès du rebelle; ceux-ci, au nombre de 663, demandèrent l'aman. Omar Nimr s'enfuit vers le sommet des montagnes. Un des chefs des Chaïghié, melek Mohamed, ayant montré quelque mollesse dans la poursuite, fut destitué et remplacé par melek Kanial<sup>(3)</sup>. Ne rencontrant sur leur route que ruine et désolation, les troupes montées poursuivirent le fugitif de montagne en montagne, jusqu'à un endroit appelé Kamartourkane, où Omar Nimr avait

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 496, lettre de Moussa Hamdi, 1<sup>er</sup> mars 1863.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 495, lettre de Moussa Hamdi, 1<sup>er</sup> mars 1863.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 506, lettre de Moussa Hamdi, 11 mars 1863.

établi sa résidence. Là les derniers partisans du mek firent quelque résistance; 25 d'entre eux furent tués. Le rebelle, accompagné des survivants, s'enfuit dans la haute montagne et pénétra en Abyssinie, où les Égyptiens renoncèrent à le poursuivre<sup>(1)</sup>.

Pendant que ces opérations se déroulaient, Moussa pacha avait gagné Sofi, où il arriva le 26 février. Les troupes détachées contre mek Nimr l'y rejoignirent. En vue d'assurer la sécurité de la région, le gouverneur général établit en ce point une garnison de 200 méharistes et 400 cavaliers, avec charge de percevoir l'impôt et de défendre la frontière. Puis, jugeant inutile d'emmener au Taka toutes les troupes qu'il avait sous ses ordres, il détacha un bataillon d'infanterie et une pièce de canon ainsi que 350 Chaïghié au pays des Foung, afin d'aider le cheikh Ragab Idris à percevoir l'impôt. Un autre bataillon reçut l'ordre de se rendre au Sennar dans le même but. Les cavaliers restants furent renvoyés dans leurs foyers par la voie de Guedaref, à l'exception des hommes d'Almas agha qui regagneraient Chendi par le Taka. Gardant avec lui trois bataillons et quatre pièces de canon, Moussa pacha se rendit à Kassala où il arriva le 20 mars 1863<sup>(2)</sup>.

L'expédition du gouverneur général s'était bornée en somme à une promenade militaire. Nulle part les Abyssins n'avaient réagi. Que faisait Théodoros pendant que les Égyptiens défilaient ainsi à portée de ses frontières et razziaient les Guindjar<sup>(3)</sup> dans sa province de Donkor?

En décembre 1862, il était encore dans le sud de son empire, occupé à combattre les chefs insurgés du Godjam et du Choa; le mouvement prononcé par l'armée égyptienne contre ses frontières le rappela vers le nord. Le 24 janvier 1863, le bruit du canon annonça le retour de Théodoros à Debra Tabor. Le lendemain, le négus se rendit à Gafat. M. Lejean<sup>(4)</sup> vit soudain paraître un cortège tumultueux de grands officiers portant le marghef (tunique brodée) des grands jours. Au milieu d'eux, se tenait une sorte de paysan de bonne mine, tête et pieds nus, vêtu

(1) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 509, lettre de Moussa Hamdi, 11 mars 1863.

(2) A. A.-M. S. Carton 30, pièce 233, lettre de Moussa Hamdi, 6 mai 1863.

(3) Arabes nomades réfugiés en Abyssinie.

(4) Ce voyageur avait été nommé en 1862 vice-consul de France à Massawa et accrédité spécialement près de Théodoros pour conclure avec lui un traité de commerce.

d'une chama (toge) de soldat qui n'était pas de la première blancheur, portant un sabre de cavalerie à la ceinture, et à la main une lance dont il s'appuyait en marchant. Un homme familier avec les usages abyssins aurait reconnu à l'instant le rang du personnage à un simple détail : il était le seul des assistants qui eût les deux épaules couvertes de la toge. Cet homme, plus que simplement vêtu, était Théodoros II, roi des rois d'Éthiopie <sup>(1)</sup>.

Il avait alors 45 ans. De stature moyenne, agile et vigoureux, le teint plus foncé que la plupart des Abyssins, le front très développé, les yeux étroits mais vifs et brillants, le visage maigre et osseux, les traits prodigieusement mobiles, Théodoros avait un air de majesté naturelle qui frappait celui qui le voyait pour la première fois. Il reçut le consul de France en audience officielle à Debra Tabor, au sommet d'une colline à deux étages et à double enceinte, couronnée d'une terrasse qui lui servait de trône. Il parla de son désir d'avoir des Européens pour initier ses sujets dans les arts de l'Occident. «Habecha donkoro (les Abyssins sont des brutes), déclara-t-il sans détour, et ceux qui m'aideront à les changer sont assurés d'avance de mon affection». Ce premier entretien laissa le consul Lejean sous l'impression que, malgré une animosité réciproque, il n'y avait pas apparence d'une collision prochaine entre l'Égypte et l'Abyssinie. Serait-ce, comme l'écrivit Moussa pacha au Caire, que les chefs abyssins, consultés par Théodoros, aient refusé de marcher, en prétextant que les troupes égyptiennes, avec leurs canons rayés, leurs armes de précision et leurs baïonnettes, auraient fatalement le dessus <sup>(2)</sup>? Ou bien le négus, préoccupé d'envoyer des ambassadeurs auprès des nations chrétiennes de l'Europe, se serait-il avisé qu'une rupture avec l'Égypte leur couperait tout chemin d'accès vers l'Occident? N'avait-il pas aussi à tenir compte de l'état intérieur de l'Abyssinie, où le Godjam et le Choa étaient en révolte, alors que des troubles venaient d'éclater à nouveau dans le Tigré? Toujours est-il que Théodoros, renonçant à agir contre l'armée égyptienne, leva son camp dans les premiers jours de février 1863 et se dirigea vers le Godjam pour reprendre la lutte contre Tedla Gualou. La

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 139.

<sup>(2)</sup> A. A.-S. M. Carton 29, pièce 496, lettre de Moussa Hamdi, 1<sup>er</sup> mars 1863.

campagne fut brève et se termina par un échec. De retour dans la province de Beguemder, Théodoros apprit que Moussa pacha avait ravagé le Donkor et était venu jusqu'à Gallabat, comme pour le narguer. Soupçonna-t-il le consul de France d'être de connivence avec les Égyptiens? Aucun acte de M. Lejean n'autorisait un pareil soupçon. Cependant, le 2 mars, le consul, qui s'était rendu à l'audience royale en grand uniforme pour prendre congé du négus, fut, par son ordre, brutalement saisi, désarmé, promené dans le camp sous les risées de la canaille, mis aux fers et au secret. Délivré de ses fers au bout de vingt-quatre heures, M. Lejean fut avisé qu'il resterait indéfiniment prisonnier.

De la passivité montrée par Théodoros, Moussa pacha conclut que les troupes abyssines ne se hasarderaient jamais à traverser ouvertement les frontières et à entrer en guerre avec l'Égypte<sup>(1)</sup>. Cependant il était certain qu'une fois les troupes égyptiennes parties, les chefs abyssins tels que Walad Marrag, dedjaz Hailou, recommenceraient leurs razzias contre les petites tribus de la frontière. Aussi Moussa décida-t-il de doubler l'effectif de la garnison du Taka qui ne comprenait jusqu'alors qu'un bataillon de 1.000 hommes. La précaution n'était pas superflue. Déjà les partisans de Wed Nimr étaient revenus s'établir dans leurs anciennes résidences. Pour prévenir toute nouvelle attaque de leur part, Moussa prescrivit au sirsawari<sup>(2)</sup> Ali kachef de marcher contre eux avec 500 cavaliers irréguliers. Un certain nombre de rebelles furent tués; les autres s'enfuirent, laissant 154 prisonniers, 300 vaches et 15 chameaux aux mains du vainqueur. 389 partisans du mek ayant fait leur soumission, Moussa pacha ordonna de les établir partie à Berber, partie à Sennar. Quant au butin, l'usage était d'en distribuer la moitié aux soldats, y compris les esclaves; un récent décret, toutefois, ayant aboli l'esclavage, les soldats d'Ali kachef ne reçurent que leur part de bétail; les prisonniers furent dirigés sur Khar-toum, où les mâles devaient être enrôlés dans l'armée ou employés aux différents travaux du gouvernement, les femmes mariées aux soldats, les enfants placés dans les écoles, les filles employées chez des notables connus. Le gouverneur général décida également d'accorder l'aman à tout rebelle

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 30, pièce 20, lettre de Moussa Hamdi, 27 mars 1863.

<sup>(2)</sup> Commandant de cavalerie.

qui viendrait faire sa soumission et qui voudrait retourner dans son pays natal<sup>(1)</sup>.

La présence de l'armée, l'établissement de postes militaires le long de la frontière, le renforcement de la garnison de Kassala, relevèrent le prestige des Égyptiens aux yeux des indigènes. Les quatre villages Basen de Betkom, Samero, Alommé et Ogan, voisins du pays des Barea, firent leur soumission et acceptèrent de payer de nouveau le tolbé au Soudan. Les tribus soumises à la domination égyptienne profitèrent de l'appui des troupes pour reprendre une attitude agressive à l'égard des populations indépendantes qui vivaient sur les confins. En avril 1863, Mohamed en Nour, chef de la tribu de Sabderat, signala au moudir de Kassala l'opportunité de faire une razzia dans le pays des Basen insoumis et lui demanda main-forte. Le moudir Moustapha bey envoya 150 hommes qui se joignirent aux gens de Sabderat et entrèrent dans les montagnes à la recherche des nègres. Mais ceux-ci ayant été avertis par Mohamed lui-même, à ce qu'on rapporte, préparèrent une embuscade. Ils laissèrent dans la plaine, comme appât, quelques bestiaux que les gens de Kassala se mirent en devoir d'emmenner. Alors les Basen, sortant de leurs cachettes, tombèrent brusquement sur ces gens débandés, en tuèrent une quinzaine et mirent le reste en déroute. A la suite de cette affaire le moudir dut envoyer un détachement de 600 hommes pour châtier les noirs. Lorsque les soldats arrivèrent sur les lieux, ils trouvèrent les Basen en fuite et brûlèrent, en guise de revanche, quelques huttes abandonnées<sup>(2)</sup>.

Plus à l'est, les tribus soumises à l'Égypte avaient, dès la fin de 1862, recommencé leurs pillages contre les tribus chrétiennes voisines de l'Hamacène. Dans le courant de décembre, un millier de Barea et de Beni-Amer tombent au milieu de la nuit sur les Bogos, tuent 49 hommes, emmènent prisonniers une centaine de femmes et d'enfants, et s'emparent de 1.300 vaches et chèvres environ<sup>(3)</sup>. En mars 1863, les pillards apparaissent de nouveau, délestent douze villages de leur bétail, tuent neuf

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh. Carton 1, pièces 6 et 7, lettres de Moussa Hamdi, 28 mai 1863 et 3 juin 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 13.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 270 : lettre des Bogos au consul de France, 1<sup>er</sup> janvier 1863.



habitants et en blessent trois<sup>(1)</sup>. Le consul anglais Cameron, reprenant l'œuvre de protection assumée par M. Plowden en 1854, se rendit au Bogos puis à Kassala et réclama au pacha une indemnité pour les victimes.

Ces razzias contre les Bogos avaient été favorisées par la petite tribu des Ouaz établie sur la frontière depuis Mansoura jusqu'à Demba et Maï-Osen. En guise de représailles, dedjaz Haïlou, gouverneur abyssin de l'Hamacène, descendit sur Ouaz et enleva une quantité de captifs et de bestiaux; il rendit plus tard les premiers, mais il garda les seconds. Ainsi, de part et d'autre de la frontière, les pillages, les meurtres, les vols à main armée se succèdent, accusant la situation déplorable de ces tribus placées entre l'Abyssinie, qui leur réclame le tribut sans pouvoir les protéger contre les Égyptiens, et les moudirs de Kassala qui prétendent leur faire payer le *tolbé*, sans se soucier de les garantir contre les exactions des Abyssins.

Cependant le gouverneur général, ayant achevé sa tournée, avait quitté Kassala le 21 avril 1863<sup>(2)</sup>. Il passa par Damer le 4 mai et rentra à Khartoum pour y trouver sa nomination au grade de Roumili Beklerbiki<sup>(3)</sup> et la décoration du Medjidié de deuxième classe<sup>(4)</sup>. Ces hautes récompenses constituaient une marque éclatante de la satisfaction du vice-roi. Dès son accession au pouvoir, Ismaïl pacha avait montré qu'il entendait réagir au Soudan contre la faiblesse et l'«humanitarisme» de son prédécesseur. Un ordre de Saïd pacha avait supprimé la peine de la bastonnade autorisée par la loi; Ismaïl pacha la rétablit et ordonna à Moussa pacha de faire exécuter intégralement les dispositions de cette loi<sup>(5)</sup>. Sans doute, le gouverneur général devrait-il prendre garde à ne pas provoquer un conflit avec l'Abyssinie, «mais, prescrivait le vice-roi, si n'importe quel mouvement agressif se produit du côté abyssin, vous devez y répondre sur

(1) F. O. 1-13. Cameron à lord Russell, 31 mars 1863.

(2) A. A.-M. S. Carton 30, pièce 233, lettre de Moussa Hamdi, 6 mai 1863.

(3) Ou «*bey des bays*», grade civil supérieur à celui de *mirmiran*. Il y avait deux grades *beklerbiki* : *Roumili beklerbiki* (celui de la Turquie d'Europe) et *Anatoli Beklerbiki* (celui de la Turquie d'Asie) : le premier était supérieur au second.

(4) Le traitement mensuel de Moussa pacha fut également porté de L. E. 115 à 125.

(5) A. A.-M. S. Registre 526, pièce 6, ordre supérieur du 26 janvier 1863.

l'heure et tâcher de défaire les agresseurs. En un mot, puisque tous les soldats et objets demandés par vous jusqu'à présent vous ont été envoyés et qu'il sera fait droit à toutes vos demandes à l'avenir, sachez que si une attaque se produit de quelque côté que ce soit et qu'on parvienne à s'emparer d'un seul empan de terre égyptienne, vous ne pourrez jamais libérer votre conscience<sup>(1)</sup> ». Le ton des ordres supérieurs, on le voit, a beaucoup changé : l'ère des concessions est finie, et Ismaïl pacha entend exiger désormais le respect de ses frontières. Par contre le vice-roi était opposé à toute sévérité inutile. Moussa pacha avait, en janvier, formé le projet de brûler le Donkor. « Votre proposition de faire disparaître toute trace de civilisation sur les frontières, en vue de prévenir tout nouveau différend, étant répréhensible aux yeux du monde, écrivit Ismaïl pacha, si l'on assure la prospérité et la sécurité aux habitants établis dans ces régions ou qui s'y établiront à l'avenir, nul doute qu'ils ne se mettent aux côtés du gouvernement, qu'ils ne s'accordent avec lui et qu'ils ne soient obligés d'être les ennemis de ceux qui le combattent et d'arrêter toute invasion sur son territoire. En agissant dans ce sens, en y établissant une petite force militaire suffisante ou en érigeant divers travaux de fortification et retranchements aux points stratégiques, en prenant toutes les dispositions requises pour la sauvegarde des frontières, on récolterait beaucoup de bien. Si donc vous n'avez pas procédé à l'exécution de votre projet, agissez dans le sens ci-dessus<sup>(2)</sup> ». De même, le vice-roi mit Moussa pacha en garde contre Ragab Idris, cheikh des Foung, à qui le gouverneur général avait prêté l'appui des troupes gouvernementales pour percevoir l'impôt. « J'ai appris, écrivit-il, que ce cheikh menace et effraye les Arabes au nom du gouvernement égyptien, qu'il profite de cette frayeur pour les attaquer et s'emparer de leurs biens, que le but qu'il recherche est de les éloigner de nous et que c'est sur ses instigations qu'ils résident dans la montagne et ne veulent pas s'établir dans la plaine. En vue de réduire à néant les intrigues de ce cheikh, je vous engage à user de prudence, à traiter les habitants avec douceur et bienveillance, à ne pas les effaroucher lors de la perception de l'impôt et à les pousser à descendre

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièce 8, ordre supérieur du 29 janvier 1863.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièce 26, ordre supérieur du 27 mars 1863.

vers les plaines au cours de cette saison en vue de s'y adonner à la culture des terres<sup>(1)</sup>. »

La politique du vice-roi au Soudan s'annonçait ainsi à la fois bienveillante et ferme. Elle consistait à rallier les habitants, en les traitant avec justice et équité, à déployer tous les efforts en vue d'accroître leur prospérité, à développer le commerce et à faire régner dans les régions nouvellement acquises à l'Égypte la sécurité et la bonne administration. De cette bienveillance pour les indigènes, Ismaïl pacha donna un autre exemple. Un ordre de son prédécesseur enjoignait à Moussa pacha de réunir tout l'or pur qu'il pourrait trouver au Soudan et de l'envoyer aux Finances pour en frapper de la monnaie<sup>(2)</sup>. Moussa pacha ayant fait valoir les obstacles et les difficultés auxquels se heurtait l'exécution de cet ordre, le vice-roi lui répondit qu'il ne voulait pas que l'or fût ramassé par voie d'imposition; le gouverneur devrait donc se contenter de récolter ce qu'il pourrait sans *obliger* les habitants à le fournir et sans causer de tort à personne<sup>(3)</sup>.

La tournée de Moussa pacha sur les frontières, par le fait seul qu'elle avait intimidé les Abyssins et montré la force de l'Égypte, constituait un indéniable succès politique. Ismaïl pacha le mesurait à sa valeur. A la suite d'un entretien qu'il eut avec le vice-roi au sujet de l'Abyssinie, M. Tastu, agent de France, écrivait à son département : « J'ai pu juger que, quoique mécontent des prétentions et du style des lettres d'Abyssinie, le vice-roi se trouvait trop supérieur en forces et en position pour se laisser aller à de sérieux ressentiments contre ce chef qui, suivant les expressions de Son Altesse, pût-il vaincre les Égyptiens et les refouler, mettrait des siècles pour élever son pays à l'état actuel de l'Égypte. . . . Le prince paraissait du reste fort calme et très rassuré pour l'avenir, à cause des difficultés intérieures contre lesquelles, disait-il, Théodoros aurait à se débattre, et qui l'empêcheront longtemps encore d'être un agresseur redoutable à ses voisins ». Le vice-roi assura également à M. Tastu que non seulement il laisserait passer les ambassadeurs qu'il plairait au négus d'envoyer en Europe, mais qu'il avait l'intention de prouver à ces *sauvages*,

(1) A. A.-M. S. Registre 526, pièce 21, ordre supérieur du 29 avril 1863.

(2) A. A.-M. S. Registre 526, pièce 3, ordre supérieur du 11 novembre 1862.

(3) A. A.-M. S. Registre 526, pièce 14, ordre supérieur du 13 février 1863.

comme il les appelait, que son gouvernement n'était pas si noir qu'on le représentait, et que les ordres les plus précis seraient donnés depuis la frontière pour que les ambassadeurs emportassent une bonne impression de leur excursion à travers ses États<sup>(1)</sup>.

A l'automne de 1863, Moussa pacha, qui s'était rendu dans la région d'Assouan pour y passer la saison malsaine, fut appelé au Caire par le vice-roi qui désirait conférer avec lui sur les affaires du Soudan. Il en repartit dans les premiers jours d'octobre pour rentrer à Khartoum. C'est à cette époque que se place l'équipée du comte du Bisson.

## 2. — L'ÉQUIPÉE DU COMTE DU BISSON.

En juillet 1863, un certain M. Palméro et son gendre le comte du Bisson adressaient au Ministère des Affaires étrangères à Paris une demande dans laquelle ils exposaient qu'ils venaient de fonder une société pour la culture du coton dans la Haute-Égypte et sollicitaient une lettre de recommandation auprès des agents français établis dans ce pays. M. du Bisson ayant des liens de parenté avec le docteur Conneau, médecin de l'empereur Napoléon III, la recommandation fut accordée et, vers la fin de septembre 1863, ces deux personnages débarquaient à Alexandrie, où M. Tastu, consul général de France, les accueillit avec distinction; il présenta le comte au vice-roi et obtint pour leurs colis, déclarés *en transit*, la franchise des droits de douane.

L'ouverture de ces colis, au nombre de 129, révéla qu'ils contenaient, outre les bagages des voyageurs et le matériel destiné à leur exploitation, 400 fusils, 4 canons, des tromblons, sabres, revolvers et carabines, 400 kilogrammes de poudre, des cartouches, capsules et autres munitions — tout un attirail guerrier, en un mot, destiné à armer la compagnie de 60 « colons » que le comte recruta dans les cafés du Caire et d'Alexandrie, en majorité parmi les fruits secs de l'Isthme de Suez.

Ismaïl pacha fit bon accueil à M. du Bisson qui se présentait comme général au service napolitain et faisait sonner très fort ses relations. Bien

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 31, Tastu au Ministre, 27 juin 1863.

que le comte déclarât qu'il allait entreprendre une exploitation agricole « dans l'Afrique centrale », le vice-roi, qui était très fin, ne le crut qu'à moitié et flaira en lui un agent secret de Napoléon III. Loin de le dé tromper, M. du Bisson laissa entendre qu'il se rendait sur les frontières d'Abyssinie en vue d'y créer un établissement militaire; cette mesure, dit-il, était provoquée par la conduite du roi Théodoros qui s'était emparé de la personne du consul de France, M. Lejean, que le comte avait mission de délivrer; mais c'était là, ajouta-t-il, une mission tellement secrète qu'elle serait niée si l'on cherchait à acquérir en haut lieu la preuve de son existence.

Ces paroles frappèrent vivement le vice-roi. Au cours de son séjour au Caire, Moussa pacha avait combattu le projet de s'attaquer à l'Abyssinie; il avait fait valoir la nécessité de soumettre d'abord les rebelles qui subsistaient dans les limites du Soudan, notamment le mek Nasser, fortement retranché dans les montagnes au sud du Kordofan, et Ismaïl pacha avait fini par se rallier à son point de vue. Cependant, après le départ du gouverneur, le vice-roi changea d'idée. Prêtant foi aux paroles du comte du Bisson, il jugea que l'occasion était bonne pour entreprendre contre Théodoros une opération à laquelle la France se trouverait indirectement mêlée, et il envoya en conséquence de nouvelles instructions à Moussa pacha. « Si vos idées ne s'accordent pas avec celles du général comte du Bisson, lui manda-t-il, vous devez faire vôtres ses opinions et procéder à l'exécution des questions connues conformément à notre désir et à notre demande. Sachez que si vous menez à bonne fin cette mission, nous en serons très satisfait. Agissez donc avec prudence et circonspection <sup>(1)</sup> ». Les idées auxquelles le vice-roi faisait allusion avaient trait « aux voyages et aux guerres » projetés par M. du Bisson, que Moussa pacha devrait accompagner s'il franchissait les frontières du Soudan en vue d'entreprendre une action offensive contre l'Abyssinie <sup>(2)</sup>.

Le vice-roi et le comte étant ainsi tombés d'accord sur une sorte d'opération combinée, l'expédition fut transportée d'Alexandrie au Caire par les soins du vice-roi; elle quitta la capitale le 8 octobre 1863, après

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 9, ordre supérieur du 5 octobre 1863.

<sup>(2)</sup> Cette interprétation résulte d'un ordre postérieur du vice-roi en date du 14 novembre 1863.

avoir été pourvue aux frais du Trésor de tout ce qui lui était nécessaire <sup>(1)</sup>.

Un vapeur du gouvernement sur lequel prit place la compagnie recrutée par le comte, remorquait une barque chargée des bagages et une dahabieh réservée à l'usage de M. du Bisson et de sa famille, qui se composait de la comtesse du Bisson et de son beau-père M. Palméro. Un mihmandar, le docteur Hassan Hachem effendi, médecin de la faculté de Paris, fut adjoint à l'expédition et porta aux moudirs de province l'ordre de pourvoir à tous les besoins du comte pendant sa route. En vertu de ces ordres, on fit dans chaque moudirieh, à Beni-Souef, Minieh, Siout, Esneh, Kénéh et plus loin, des réquisitions de pain, moutons, légumes, fruits, vin, eau-de-vie, sucre, café, savon, bougies. Deux maîtres d'hôtel et deux chefs de cuisine étaient affectés au service de la table. A Esneh, outre les vivres et les boissons, on livra à M. du Bisson tous les tarbouches qu'il fut possible de se procurer, des toiles blanches dites *madapolam*, des mousselines, du drap, des couvertures de laine et des outres pour le transport de l'eau.

A Minieh, M. du Bisson accusa le capitaine du bateau de lenteur dans son service et, sous prétexte que ce dernier lui avait, en paroles, manqué de respect, il revêtit son uniforme de général, fit charger les armes à ses soldats et suspendit militairement de son commandement le capitaine qui fut mis aux arrêts avec deux factionnaires à sa porte. Il chercha aussi à débaucher la musique de la localité qui était venue lui donner aubade, mais les musiciens, trouvant ses offres insuffisantes, refusèrent de s'embarquer.

Chaque jour, matin et soir, les pseudo-colons faisaient l'exercice et répondaient à l'appel.

Parvenu à Assouan, M. du Bisson débarqua avec son monde et congédia les employés du Moussaferkhan du Caire, chargés de l'accompagner jusque-là; mais jugeant que la batterie de cuisine, confiée aux cuisiniers, ne lui serait pas inutile en chemin, il la retint pour son usage. Après avoir fait transporter les bagages de l'autre côté de la première cataracte,

<sup>(1)</sup> Le récit qui suit est emprunté au rapport de M. Garnier, drogman du consulat de France à Alexandrie, qui fut chargé de faire une enquête au Soudan sur les faits et gestes de M. du Bisson (*A. E. Corresp. polit.*, Égypte 36).

toute la compagnie s'embarqua à Philæ sur quatre ou cinq barques et fit voile vers Korosko.

A Korosko, la difficulté d'obtenir un nombre suffisant de chameaux de transport avant un délai de quatre ou cinq jours, causa à M. du Bisson la plus vive impatience; il menaça de réclamer une indemnité de 20.000 francs pour le retard qu'on lui causait. Il avait envoyé à la découverte quatre de ses hommes avec un indigène; après quarante-huit heures, ne les voyant pas revenir, il voulut se rembarquer pour aller à leur recherche et menaça de brûler le pays s'il trouvait que quelque mal leur fût arrivé.

Les chameaux furent bientôt réunis et en si grand nombre qu'il y en eut de reste; on en requit 160 environ et la caravane s'engagea, le 1<sup>er</sup> novembre 1863, dans le désert de l'Atmour. La compagnie de M. du Bisson comprenait MM. Bovis, chef des chasseurs; Bigot, second chef; Peillon, comptable; Chauvin, sous-inspecteur; Cristin, directeur des achats; de Wlachich, ingénieur en chef; un certain nombre de sous-chefs dans toutes les parties; enfin les colons. Un docteur, M. Ferdinando Lavanga, médecin militaire démissionnaire de l'armée italienne, arrivé trop tard à Alexandrie, y resta en panne faute de fonds; il exhiba au consul général de France un contrat qui laissa M. Tastu fort rêveur. Outre un traitement annuel de 1.000 livres sterling, le contrat stipulait en effet que l'intéressé recevrait 60 hectares de terres extrêmement fertiles, avec le cheptel et le matériel nécessaires à leur exploitation, terres susceptibles de rapporter annuellement une somme de 20 à 25.000 livres et placées à proximité d'un chemin de fer en construction et d'un port!

Le trajet de huit jours à travers l'Atmour ne fut marqué que par les fatigues qu'éprouvèrent dans ces plaines arides les hommes de la compagnie. Inaccoutumés à cheminer de nuit à dos de chameau, ils cédaient au sommeil et se laissaient choir du haut de leurs montures avec un grand bruit de fer occasionné par le choc de leur armement sur le sol. Ce bruit, heureusement, appelait l'attention des chameliers qui ramassaient les endormis et les aidaient à se remettre en selle.

Enfin la caravane atteignit la station d'Abou Hamed, à la sortie du désert. Mais là, les « colons », voyant qu'après être venus si loin, il fallait marcher encore sans entrevoir le terme de leurs fatigues, se sentirent découragés; ils voulurent savoir où on les conduisait et quel était le but

de leur voyage. M. du Bisson leur proposa alors de remplacer l'engagement agricole conclu au Caire par un engagement militaire; la durée serait de trois ans, la solde de 15 francs par mois, et une concession de terrain leur était promise à l'expiration du terme du contrat. Comme les hommes se montraient peu disposés à signer un pareil engagement, le comte les réunit et leur dévoila ses desseins en ces termes : « Nous allons, leur dit-il, en Abyssinie, et vous n'êtes que l'avant-garde de deux autres convois qui nous rejoindront plus tard. Une fois parvenus à notre destination, nous formerons deux compagnies, l'une sous la direction de mon beau-père, s'occupera d'agriculture; l'autre, sous mon commandement, sera une compagnie militaire destinée à repousser l'ennemi. Les bénéfices résultant de notre exploitation agricole et de nos expéditions seront partagés entre nous, suivant les services et le grade de chacun, afin que nous arrivions tous à une situation relative de fortune. Mon intention était de prendre la voie de la mer Rouge, mais on m'a fait observer que la route que nous suivons, quoique plus longue, était plus sûre et, en outre, on m'a promis de nous défrayer de tout le nécessaire pendant le voyage; je ne pouvais refuser de si grands avantages. Maintenant, nous avons fait la partie la plus difficile du chemin; le reste sera aisé et bientôt, à Khartoum, nous suppléerons à ce qui nous manque ».

Les hommes se laissèrent persuader par ces paroles; c'étaient pour la plupart des « désespérés », sans aucun moyen de se rapatrier à leurs frais. Ils signèrent et, à trois ou quatre exceptions près, chacun voulut faire partie de la compagnie militaire.

On se remit donc en marche pour Berber. Un vapeur, envoyé par Moussa pacha qui avait précédé de quelques jours M. du Bisson sur la route du Soudan, vint au devant de la caravane et la transporta par eau au chef-lieu de la moudirieh où le comte rejoignit, le 15 novembre, le gouverneur général du Soudan.

Là, une première désillusion attendait le général improvisé. Après le départ du comte, Ismaïl pacha avait télégraphié à Nubar, qui se trouvait à Paris, de se renseigner auprès du gouvernement français sur ce personnage et sur le but de son expédition. Nubar courut aux informations et répondit au vice-roi qu'on n'en avait, au Ministère des Affaires étrangères, aucune connaissance. Ismaïl pacha comprit alors qu'il avait été dupé. Par



ailleurs, le consul général d'Angleterre, M. Colquhoun, protestait auprès de lui contre l'aide fournie par l'Égypte à une expédition française qui avouait des desseins hostiles à l'Abyssinie, alors que le gouvernement britannique venait, il y a quelques mois à peine, de déconseiller à l'empereur Théodoros toute mesure agressive contre le Soudan. Alors, le 15 octobre, le vice-roi écrivit à Moussa pacha de surseoir à l'exécution de l'ordre envoyé dix jours plus tôt, qui lui enjoignait d'accompagner le comte au delà des frontières. « Nous vous transmettons ci-joint, poursuivait-il, une lettre pour le comte où nous l'informons qu'il vous est impossible de traverser nos frontières. S'il tient à les franchir, excusez-vous en lui disant que l'ordre du Khédive vous commande de l'accompagner jusqu'à là et ne vous autorise pas à aller plus loin. S'il désire faire construire une forteresse ou une tour sur la frontière, demandez-lui quel est le but de cette construction. S'il vous répond que c'est pour sa sécurité, dites-lui : « Nos soldats sont disposés à vous protéger et nous prendrons tous soin de vous », et détournez-le de ce projet avec sagesse et diplomatie. Si le comte insiste pour traverser la frontière, mettez à sa disposition les munitions, les outres et les chameaux requis. Si le comte ou quelques-uns de ses compagnons désirent s'établir à l'intérieur de nos frontières, nommez un fonctionnaire et quelques soldats pour les garder et leur fournir les vivres nécessaires; en même temps, faites comprendre à ces derniers qu'ils ne doivent pas franchir la frontière; puis vous retournerez au siège du gouvernement ». En post-scriptum, le vice-roi ajoutait qu'il serait même préférable que lui, Moussa, ne dépassât pas Khartoum, et que le comte y restât également jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ordre <sup>(1)</sup> ».

Avisé par le gouverneur général des nouvelles intentions du vice-roi, le comte répondit qu'il ne pouvait demeurer à Khartoum inactif, que Son Altesse lui avait promis de le faire accompagner par deux régiments et qu'il désirait se rendre avec ces troupes à Gallabat. Là il explorerait la région voisine de la frontière, reconnaîtrait les positions militaires, déterminerait les points à fortifier, et instruirait les troupes d'après les méthodes françaises. Mais Moussa pacha déclina la proposition en disant

(1) A. A.-M. S. Registre 537, pièce n° 10, ordre supérieur du 2 gamad tani 1280, date mise pour gamad awal (15 octobre 1863).

qu'il n'avait pas reçu d'ordres à cet effet, et que d'ailleurs ses dispositions étaient prises en vue d'agir dans une autre région du Soudan.

Alors le comte expliqua au gouverneur le motif qui l'avait amené en Égypte. Un prêtre qui habite la vallée de Sennaheit chez les Costanes<sup>(1)</sup>, dit-il, lui avait écrit que cette vallée contenait plus de 60.000 feddans de terrains cultivables que les indigènes étaient disposés à lui abandonner; pendant qu'il faisait à Paris ses préparatifs en vue d'une exploitation agricole, le gouvernement français, informé de son prochain départ pour ces contrées, lui avait recommandé de s'employer à délivrer le consul de France à Massawa, qui était retenu prisonnier en Abyssinie. A son arrivée en Égypte, on lui avait promis de marcher ensemble sur l'Abyssinie et fait entrevoir une récompense pour ses services. « Son Altesse, expliquait-il, m'a dit que je dirigerai les affaires de l'armée et que le gouverneur s'occupera des affaires administratives. Mais je sollicitai alors d'agir d'accord avec vous, car je prévoyais l'impossibilité pour moi d'exaucer le désir de Son Altesse par suite de mon ignorance de la langue du pays ». Pour finir, le comte suggéra au gouverneur de proposer conjointement au vice-roi d'ajourner à l'année suivante l'entreprise d'Abyssinie, et de s'occuper en attendant d'instruire et d'exercer les troupes selon la méthode française.

Cette entrevue laissa Moussa pacha fort perplexe. « J'ai réfléchi profondément à toute cette conversation, écrivit-il le 18 novembre au bachmoawen du vice-roi, afin de savoir si le comte a l'intention de se rendre à Gallabat ou d'attendre à Khartoum l'arrivée d'un autre ordre. Mais je ne suis pas parvenu jusqu'à présent à connaître exactement son intention. Pourtant. . . je suis enclin à croire que le comte n'est pas venu au Soudan simplement pour libérer le consul précité, mais en même temps pour s'adonner à l'agriculture, et qu'à son arrivée en Égypte, il s'intéressa à la question abyssine afin d'obtenir une récompense pour ses services. Ayant su que cette question était ajournée, il essaie, en attendant son règlement, de s'immiscer dans les travaux et les affaires du gouvernement. De la sorte, si la guerre est déclarée, il obtiendra sa part et, dans le cas contraire, il prétextera les fatigues endurées à faire les travaux qu'on lui

<sup>(1)</sup> Ou Kastanes, déformation probable des mots « Chrétien, Christian ».

aura confiés pour réclamer une indemnité, en alléguant qu'il a été empêché de poursuivre son but, c'est-à-dire l'agriculture <sup>(1)</sup> ».

L'idée du comte d'aller s'établir au pays des Bogos ne souriait pas davantage à Moussa pacha. Le Sennaheit, écrivit-il, est une région frontière, pauvre et faiblement peuplée. Son voisinage de l'Abyssinie et les relations de ses habitants avec les Abyssins font que le gouvernement égyptien n'a jamais voulu s'en emparer. Si le général s'y établit et parvient à fertiliser la terre, il y aura sûrement des querelles avec les Arabes des régions voisines, ce qui obligera le gouvernement à intervenir à leurs côtés. De plus, la prise de possession, à quelque titre que ce soit, d'un terrain situé aux frontières abyssines et proche de Massawa, n'est nullement souhaitable. Pour ces diverses raisons, Moussa pacha refusa d'accéder aux demandes du comte, afin de ne donner prise à aucune réclamation ultérieure de sa part.

Avoir après quitté Berber, M. du Bisson et Moussa pacha firent route ensemble sur Khartoum, où ils arrivèrent le 19 novembre. Là le comte informa le gouverneur de son intention de rester un mois environ dans la ville. Si, à l'expiration de ce terme, aucun ordre nouveau n'était arrivé, il se dirigerait vers le Taka et de là irait au Kastâne pour s'adonner à l'agriculture <sup>(2)</sup>. Moussa pacha décida en conséquence de rester lui aussi à Khartoum et d'attendre le départ de son hôte avant de se mettre en route pour le Tagali <sup>(3)</sup>.

Vers le 20 décembre, le comte fit savoir au gouverneur qu'il avait reçu de l'abbé Stella, installé au Kastâne, une lettre lui disant qu'il avait concerté avec les habitants du Tigré un soulèvement contre Théodoros, et que la révolte éclaterait dès l'apparition des soldats français; comme ceux-ci n'allaient pas tarder à arriver, l'abbé Stella réclamait d'urgence la présence du comte. M. du Bisson se proposait en conséquence de partir dans une dizaine de jours, et il demandait qu'on lui préparât tout ce qui était nécessaire à son voyage. Il ajouta que dans le cas où le gouvernement

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 342, lettre de Moussa Hamdi, 18 novembre 1863.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 375, lettre de Moussa Hamdi, 26 novembre 1863.

<sup>(3)</sup> Montagne du Dar Nouba, au sud du Kordofan.

égyptien s'emparerait de l'Abyssinie, l'Angleterre ne le verrait sans doute pas d'un bon œil, mais que c'était le vœu de la France, et que si l'Égypte ne le réalisait pas, la France se verrait obligée de faire elle-même cette conquête pour son compte<sup>(1)</sup>.

Moussa pacha prit aussitôt ses dispositions pour livrer au comte les objets demandés. Tous les hommes furent habillés de neuf aux frais du Trésor égyptien. Toiles pour vêtements, cuirs pour chaussures, ouvriers pour les confectionner, tout fut fourni gratis par l'administration. L'arsenal, également, fut mis à contribution. On y répara les armes des soldats; on fabriqua des affûts pour les quatre canons que M. du Bisson avait apportés avec lui, mais qui, lorsqu'il les essaya, éclatèrent en morceaux. Pour les remplacer, M. du Bisson acheta deux canons en cuivre à M. Petherick, vice-consul d'Angleterre à Khartoum. Chaque jour c'étaient des revues, des exercices, où M. du Bisson se montrait revêtu de l'uniforme de général. Il recrutait aussi des indigènes auxquels il faisait apprendre le maniement des armes à feu; bref, tout son temps était consacré à prendre des dispositions qui n'étaient rien moins qu'agricoles. Moussa pacha ne put fermer l'œil à l'évidence : « J'ai compris, écrivit-il au Caire, que le comte n'a pas amené tout ce monde pour s'adonner à l'agriculture au Kastâne, mais aussi pour s'emparer d'une partie de l'Abyssinie<sup>(2)</sup> ».

Au début de janvier 1864, les deux hommes se séparèrent; le gouverneur partit pour le Kordofan tandis que le comte se mettait en route pour le Kastâne. A la demande de ce dernier, Moussa pacha avait écrit au moudir du Taka pour lui prescrire de protéger l'expédition contre toute attaque des Abyssins si celle-ci se produisait en territoire soudanais, mais il avait prudemment ajouté de s'abstenir, si l'attaque avait lieu en territoire abyssin. Pendant le séjour à Khartoum, la troupe recrutée par M. du Bisson avait subi des pertes sensibles; deux hommes étaient morts des fièvres; deux autres, incapables de suivre, durent être laissés en arrière; 40 indigènes, par contre, étaient venus grossir son effectif. Le docteur Hassan effendi, qui avait accompagné l'expédition depuis le Caire, et qui, soit en qualité de médecin, soit comme mihmandar, n'avait cessé

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 486, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 486, lettre du 23 décembre 1863.

de lui rendre pendant la route tous les bons offices en son pouvoir, avait également contracté les fièvres après son arrivée à Khartoum. Se trouvant dans l'impossibilité de suivre M. du Bisson au Taka, il l'avait prié de demander à Moussa pacha de lui donner un remplaçant. La veille de son départ, M. du Bisson, indifférent à la maladie du docteur et sourd à ses prières, lui fit signifier qu'il eût à s'embarquer avec lui. L'état de crise dans lequel se trouvait Hassan effendi ne lui permettant pas de répondre, le soir même M. du Bisson envoya chez lui dix de ses soldats avec ordre de le lui amener bon gré mal gré. En conséquence, ces hommes se rendirent à la maison du docteur et, le trouvant dans l'impossibilité de se mouvoir, ils le transportèrent eux-mêmes sur son angareb jusqu'aux barques prêtes à partir. Le lendemain matin, le docteur put faire des représentations contre ce procédé brutal, et Moussa pacha les ayant prises en considération, il fut autorisé à rester à Khartoum.

L'expédition gagna par eau Berber où M. Palméro, père de la comtesse du Bisson, mourut. Il ne voyait pas avec plaisir les projets aventureux de son gendre et il était le seul, semble-t-il, qui fût de bonne foi en parlant d'établissement agricole. MM. Bigot et Peillon succombèrent également aux fièvres, et 8 hommes malades durent être laissés en arrière. Le 2 février, la petite troupe s'ébranla, escortée par un détachement de 25 bachi-bozouks. Il ne fallut pas moins de 192 chameaux, 2 chevaux et 2 ânes pour la transporter, tant ses bagages s'étaient accrûs grâce aux fournitures faites par l'administration égyptienne. Le 14 février, l'expédition arriva à Kassala où elle fut accueillie par Ali bey, vice-gouverneur général du Soudan, et par Ibrahim bey, moudir du Taka. Dans cette localité, le comte du Bisson rencontra M. Lejean, ainsi que les pères Stella et Zacharias. Avec le premier, qu'il dut être bien marri de voir rendu à la liberté, le comte se tint sur la réserve; comprenant à son attitude que M. Lejean n'approuvait cette aventure ni comme consul ni à titre privé, il affecta de ne lui parler que d'un établissement agricole, bien que ses préparatifs exclusivement militaires témoignassent visiblement du contraire. Quant aux pères Stella et Zacharias, ils étaient envoyés par M<sup>sr</sup> Biancheri, vicaire apostolique de l'Abyssinie, qui, voyant dans l'arrivée d'un général et de soldats français l'occasion longuement attendue d'être installé à Gondar à la suite d'une invasion victorieuse, se jeta dans

cette aventure avec une légèreté un peu étrange<sup>(1)</sup>. Cependant le comte paraissait indécis et désorienté. Le 21 février, il écrivit à Moussa pacha pour lui donner des nouvelles d'Abyssinie. « L'empereur, dit-il, campe auprès de Gondar; il réunit toutes les troupes de son empire et se prépare, dit-on, à faire subitement une invasion dans ces contrées du Soudan. Il a 60.000 hommes très mal armés et 6 canons. . . . Dans ces circonstances, je dois rester en Égypte à attendre les événements qui vont se produire sous peu et vous attendre ». Dans un post-scriptum, il se plaignit du moudir de Kassala, à qui il reprochait d'être parti dès le lendemain de son arrivée : « Il y a là, écrivit-il, un manque de procédé dont je suis blessé et comme je ne veux pas que ma femme et moi soyons enterrés à Kassala, je suis obligé de passer outre et de forcer les choses. S'il agit de même, ce moudir, quand nous serons attaqués, il nous laissera tous égorger sur le territoire égyptien ».

En réalité, M. du Bisson avait dès lors renoncé au projet de se rendre au pays des Bogos, et pris la résolution de rester en territoire soudanais. Loin d'avoir été convié par les cheikhs des Beni-Amer et par les autorités égyptiennes à ce changement de programme comme il le prétendit plus tard, le comte cacha soigneusement son dessein aux autorités de Kassala qui, trompées sur sa véritable destination, expédièrent le 30 mars, veille du départ de la caravane, des ordres aux cheikhs d'Algheden, de Bicha et des Beni-Amer, leur enjoignant de faciliter son voyage jusqu'aux frontières. Mais si les autorités de Kassala doivent être excusées de tout reproche à ce sujet, il est probable par contre que l'abbé Stella ne demeura pas étranger à la résolution de M. du Bisson. Personnellement hostile à l'entreprise de son supérieur M<sup>sr</sup> Biancheri, ce prêtre devait tout naturellement désirer éloigner des Bogos un homme dont la présence à la tête de gens armés et pourvus de canons, n'aurait pas manqué de causer de l'ombrage aux Abyssins et d'exposer les Bogos et la mission des Lazaristes aux plus sérieux dangers. Le seul moyen de détourner ce péril était d'aiguiller l'expédition dans une autre direction. L'abbé Stella connaissait admirablement les confins entre le Soudan et l'Abyssinie. Il savait

<sup>(1)</sup> La conduite de M<sup>sr</sup> Biancheri fut énergiquement désapprouvée par les supérieurs des Lazaristes.

que les Égyptiens avaient entretenu pendant plusieurs années un petit poste à Koufit, chez les Barea. Cette position présentait des avantages fort appréciables pour M. du Bisson. Bien que voisin de la frontière, Koufit se trouvait encore en territoire égyptien; le comte ne cesserait donc d'y être l'hôte du vice-roi, qui continuerait à le pourvoir de tout gratuitement; il se ferait des adhérents chez les Barea, reconnaîtrait le pays, ferait ses dispositions, prendrait son temps, son heure pour tenter quelque opération sur un point quelconque de l'Abyssinie et forcer ainsi Moussa pacha à l'action. C'était plus qu'il n'en fallait pour décider le comte; sa résolution une fois prise, M. du Bisson engagea à Kassala les services d'un interprète, Mohamed El Emine, qui connaissait les diverses langues parlées dans les montagnes des Barea.

Après un séjour de six semaines environ à Kassala, où elle fut défrayée de tout par le divan, l'expédition se remit en marche le 31 mars au soir, escortée par 90 soldats nègres réguliers. De Berber au Taka, les transports se composaient de 192 chameaux; cette fois, le nouvel excédent de provisions et autres fournitures requises de l'administration de Kassala fut tel qu'il exigea un renfort de 100 chameaux, 4 chevaux au lieu de 2, et 3 ânes de plus. L'expédition passa par Sabderat et pénétra dans le Daga, où le chef de bataillon Khattab effendi lui amena un renfort de 120 soldats réguliers. De là, le comte se dirigea sur Bicha. Arrivé devant cette bourgade, M. du Bisson songea tout naturellement à s'y arrêter pour se ravitailler : il voulait prendre des maisons, de l'eau, des bœufs, des moutons et autres provisions. Mais les habitants se méfièrent. Les Barea, qui occupent la moitié du village, crurent qu'on venait leur enlever leurs femmes et leurs enfants : « Arrêtez-vous à distance, dirent-ils à la troupe, ou bien allez à Koufit et nous vous porterons ce que vous demandez. » Le comte insista néanmoins pour s'arrêter à Bicha. Alors les habitants firent mine de vouloir se battre. Aussitôt les Turcs de l'escorte dirigèrent leurs armes contre eux et voulurent brûler le village. M. du Bisson s'interposa; il plaça ses troupes entre les gens de Bicha et les soldats turcs et par là contint l'ardeur de ces derniers. Puis il se porta en avant jusqu'au village. Ses déclarations rassurèrent les habitants qui cessèrent de voir en lui un ennemi.

Le 12 avril, l'expédition arriva enfin à Koufit. Le lieu qu'on désigne

sous ce nom forme une vallée à peu près rectangulaire, fermée dans toutes les directions par des montagnes plus ou moins élevées, et dont la moitié au moins ne présente que des rochers complètement arides et le reste un sol sablonneux ou pierreux. La longueur moyenne de la vallée est de 20 kilomètres, sa largeur moyenne de 16. Elle est coupée en deux parties par un ravin, khor, qui se dirige du sud-ouest au nord-est, où l'eau ne coule qu'à la saison des pluies, c'est-à-dire pendant un tiers de l'année. Le reste du temps, hommes et bestiaux s'abreuvent à quelques puits creusés dans le lit du torrent, qui fournissent de l'eau en quantité limitée. Le ravin est bordé de palmiers doums et l'on remarque aussi, à peu de distance au sud, quelques arbres d'essences différentes. Au nord du khor, le territoire appartient au village de Bicha; celui de la rive sud est la propriété du village de Chilko.

Depuis que le gouvernement avait cessé d'entretenir à Koufit un poste permanent, les soldats égyptiens y venaient chaque année, après la saison des pluies, pour lever le tolbé sur les tribus environnantes. Ils y possédaient une vaste zériba avec des huttes de chaume à quelques pas des puits. M. du Bisson, trouvant cette zériba toute prête, planta sa tente et distribua ses hommes dans les cabanes, à côté des soldats égyptiens qui lui servaient d'escorte. Puis, pour être plus à son aise, il se fit construire un abri à l'ombre des palmiers qui entourent les puits.

Le jour de l'arrivée du détachement, il y avait à Koufit des marchands arabes appartenant à la tribu des Beit-Bedel (fraction des Beni-Amer). Les soldats turcs ne les eurent pas plus tôt aperçus qu'ils leur coururent sus, les pillèrent et leur prirent plusieurs charges de दौरa. Les Arabes vinrent se plaindre au comte, qui compensa leurs pertes en leur distribuant deux ardebs de दौरa prélevés sur ses propres provisions.

Le jour suivant, le comte chargea son interprète Mohamed El Emine d'aller chez les cheikhs Barca et de leur dire : « Il vous est arrivé un chef (hakim) qui veut demeurer avec vous, un pacha juste qui ne vous demandera rien; au contraire, il vous donnera au lieu de vous prendre; il vous protégera contre les Turcs et contre les Abyssins et vous ne paierez plus de tolbé ni à ceux-ci, ni à ceux-là, du moment que vous serez sous sa protection ». Deux jours après l'interprète revint, amenant les cheikhs de Kerkoudda, de Mogelo, de Takaty, de Tombadere. Le comte leur fit



bon accueil, les assura de sa protection et s'informa auprès de chaque cheikh du nombre de combattants (derraghé), armés de lances et de boucliers, que pouvait fournir son village. L'un dit : « cent », l'autre « cent cinquante ». Le comte en prit note et ajouta : « Si un village s'insurge, vous rassemblez vos hommes, vous viendrez me trouver et nous le soumettrons. Quant à Walad Marrag et à Hailou, vous rassemblez vos hommes et nous irons les battre. S'ils viennent nous chercher, tous ensemble nous leur tomberons dessus. Vous pourrez cultiver où il vous plaira, sans craindre personne ». Puis il leur remit à chacun un pagne et un fusil. Ces hommes simples, voyant en lui un sultan de justice, un pacha d'équité, lui dirent : « Puisque tu nous promets de nous défendre contre les Abyssins et contre les Turcs, puisque tu t'engages à nous exonérer du tribut, demeure parmi nous, fixe-toi ici et cultive la terre avec nous ! »

Ces cheikhs partis, d'autres leur succédèrent. Ce furent tour à tour les cheikhs de Chilko, Haty, Atmahat, Ernedda, Eredda, Kebkedda, Alommé, Aimassé, Kofidjo, Nagueb, Hebredda, villages habités soit par les Barea du Mogareib, soit par ceux du Hègre. Quatre cheikhs Basen, appartenant aux villages de Samero, Tenderé, Ogan, Betkom, répondirent également à l'appel du comte. A tous, M. du Bisson demanda les mêmes renseignements, fit les mêmes promesses, donna les mêmes conseils : celui de s'armer pour marcher, sous sa direction, contre Walad Marrag, Kassa et Hailou, celui de ne plus voler, de ne plus piller, de ne plus se battre qu'à son signal. Il questionna les cheikhs Basen sur les Abyssins, leur demanda s'ils connaissaient les routes donnant accès à leur pays, et combien de jours de marche les en séparaient. « Vous êtes leurs voisins, ajouta-t-il ; si vous les voyez venir, ne vous endormez pas ; de nuit comme de jour, accourez m'avertir. C'est pour cela que je vous donne un fusil et un pagne ». Mohamed Nour, cheikh d'Algheden, vint trouver le comte pour lui dire qu'il réunissait ses combattants et ses cavaliers en vue de faire une expédition contre les Costanes (Bogos). — « Les Costanes sont-ils rebelles ou soumis ? » demanda le comte. — « Ils sont rebelles » — « Alors marche contre eux ». Mohamed Nour ne se le fit pas dire deux fois ; il emmena le cheikh de Bicha et partit avec ses gens contre les Costanes. L'autorité égyptienne, instruite de ce mouvement, leur fit heureusement

rebrousser chemin, sans quoi les ouailles du père Stella eussent été pillées une fois de plus, et cette fois sur l'ordre de M. du Bisson lui-même!

Cependant le comte se préoccupait de constituer son établissement et de procéder à la mise en culture du sol. Ayant besoin de main-d'œuvre pour ces travaux, il s'adressa à Djebriil, cheikh de Bicha, qu'il avait pris sous sa protection en l'assurant, comme les autres cheikhs, qu'il le défendrait contre les Turcs et les Abyssins. Le cheikh lui amena 70 ou 80 hommes qui travaillèrent toute une journée à couper des palmiers. Le comte les nourrit mais refusa de les payer, dans la crainte qu'il ne revinssent pas le lendemain. Les hommes s'en allèrent et ne reparurent plus. Le cheikh Djebriil fit d'ailleurs observer au comte que l'époque des cultures était encore éloignée et que les arbustes qu'on couperait maintenant repousseraient une seconde fois. On arrêta donc, après une journée de travail, le défrichement qui avait été poursuivi sur une superficie de 25.000 mètres carrés environ, et l'on se mit à élever des constructions. M. du Bisson donnait de temps à autre quelques tallaris au cheikh de Bicha pour lui amener des travailleurs. Les hommes portaient des pierres, de l'eau, faisaient du mortier; on utilisait aussi au transport les chameaux procurés par les Beni-Amer pour la marche de l'expédition et que le comte se garda bien de renvoyer. Néanmoins les constructions avançaient lentement. M. du Bisson proposa alors aux soldats égyptiens de son escorte deux tallaris par mois pour y travailler de leurs mains. Mais ceux-ci réclamèrent un salaire d'un tallari par jour et l'entente ne put se faire. Les constructions entreprises comprenaient, près du khor, un ouvrage circulaire en maçonnerie, sorte de tour susceptible de recevoir un canon, qui aurait commandé le passage du torrent et l'approche des puits; une longue muraille rejoignant cette tour à la zériba qui servait de cantonnement aux soldats; enfin, faisant suite à ce bâtiment un ouvrage à angles saillants, précédé d'un fossé et qui devait être pourvu de canons et de machines semi-circulaires, montées sur roues et garnies chacune d'une quinzaine de canons de fusil. L'ensemble de ces constructions, loin de représenter un établissement agricole, ressemblait beaucoup plus à un camp retranché destiné à repousser une agression.

C'est dans cette position que le comte du Bisson reçut la visite du chef

de bataillon Khattab effendi qui commandait, cette année-là, les troupes employées au prélèvement des impôts chez les Beni-Amer, les Barea et les autres tribus du haut Taka. Chargé d'assurer la sécurité du voyage de M. du Bisson jusqu'aux limites du Kastâne, Khattab effendi lui avait amené 120 hommes à son passage au Daga, puis s'en était retourné avec un convoi de soixante charges de doura destiné à ses soldats, circonstance qui causa un vif désappointement au comte qui croyait ce grain réservé à la consommation de ses hommes. Le binbachi, ne voyant pas passer l'expédition et apprenant qu'elle s'était arrêtée à Koufit, s'y rendit de sa personne. Il ne fut pas médiocrement surpris de voir M. du Bisson en conférences journalières avec les cheikhs Barea, leur distribuant des fusils, accueillant les mécontents et construisant des retranchements autour de la zériba égyptienne. Il semble que Khattab effendi ne sut pas dissimuler l'étonnement que lui causait cet état de choses si contraire aux instructions qu'il avait reçues, ni le devoir où il était d'en référer à ses chefs, car M. du Bisson prit l'alarme et écrivit à Moussa pacha, le 24 avril, pour se plaindre de cet officier. Il lui reprochait d'avoir laissé sans vivres les troupes qu'il avait amenées au Daga, déclarait que le mécontentement des soldats, leur manque de discipline, l'avaient obligé à les renvoyer presque tous à l'exception de 50 hommes environ qu'il gardait avec lui. « Je suis auprès de l'ennemi, sans force, poursuivait-il, dépourvu de tout, mes fusils et munitions ayant en partie disparu dans le voyage. Les guerbes à eau ont toutes été volées. Je ne peux pas aller plus loin et les pluies sont arrivées. J'ai employé mes soldats et les travailleurs que j'ai pu réunir à bâtir des maisonnettes et à nous fortifier un peu afin de n'être pas égorgés.

« Les intentions de Son Altesse et les vôtres n'ont pas été remplies. Vous êtes mon ami, vous avez le cœur trop noble, vous êtes un trop grand guerrier pour avoir permis que l'ami de Son Altesse et le vôtre fut aussi indignement traité. Ma vie est en péril : c'est le sort du soldat et je ne m'en occupe pas : mais je pense à ma femme et dois faire tous mes efforts pour qu'elle ne soit pas assassinée.

« Les Bicha nous ont cédé des terrains pour cultiver. Ils nous ont secouru et méritent une récompense. A force d'adresse et de cadeaux, j'ai gagné l'amitié des chefs des Barea et des Basen. C'était pour moi une

question de vie ou de mort dans la situation où je me trouve. J'ai donné à chaque cheikh un fusil à pierre : c'est un joujou d'enfant.

« Les Abyssins veulent nous attaquer et se venger de Donkor. Je me prépare à les recevoir. Je sais que mes préparatifs de défense ne plaisent pas au chef de bataillon qui est ennemi de tous les Européens. . . . »

« Les Abyssins, sous la conduite de Hailou, sont venus dans les Bogos, à Keren, pour venger l'affaire de Donkor. Le Bogos nous est donc fermé si nous voulons aller à Massawa. . . . Il arrivera ce que Dieu voudra, mais je demande justice du chef de bataillon Khattab effendi. Si je ne comptais pas sur votre équité, je l'aurais bien châtié ».

Deux jours plus tard, le comte, sans craindre de se contredire, écrivait encore au moudir de Kassala : « Le binbachi Khattab effendi a emmené les soldats avec leurs officiers, ne laissant auprès de moi que 44 hommes avec un premier lieutenant<sup>(1)</sup> et un second. S'il nous arrive quelque chose, si l'ennemi nous attaque et nous accable, c'est lui qui aura à répondre devant S. A. le Vice-Roi ».

Par ces plaintes, M. du Bisson cherchait à prémunir Moussa pacha et le moudir de Kassala contre l'effet des rapports que Khattab effendi devait avoir écrits sur son compte. Mais ces rapports et ces plaintes ne pouvaient plus rien changer au dénouement désormais imminent.

Lorsqu'il eut été avisé par les premières lettres de Moussa pacha de l'intention de M. du Bisson d'aller se fixer au pays des Bogos, le vice-roi, bien qu'il eût déclaré à M. Colquhoun quelques semaines auparavant que l'Égypte n'avait aucun droit à faire valoir sur cette région, jugea contraire à ses intérêts d'y laisser s'établir l'influence française. On se rappela fort opportunément au Caire que Saïd pacha avait ordonné, lors de son voyage au Soudan, d'organiser ce pays; l'ordre n'avait pas, à l'époque, été exécuté, par suite de la négligence des mamours; il était encore temps de la réparer. Les instructions partirent le 12 janvier 1864 à l'adresse de Moussa pacha, lui prescrivant d'envoyer le plus secrètement possible un délégué, accompagné d'un petit nombre de soldats, pour s'établir au Kastâne, en vue d'affirmer la dépendance de ce pays à l'égard du Soudan<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Nommé Mohamed agha.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 540, pièce 10, ordre supérieur du 12 janvier 1864.

Le 16 février, le vice-roi précisa la conduite à tenir vis-à-vis du comte. M. du Bisson n'étant chargé d'aucune mission de son gouvernement, le gouvernement général ne devrait tenir compte ni de l'importance qu'il se donne, ni des objets de sa prétendue mission. « En conséquence, poursuivait le vice-roi, bien qu'il vous ait écrit précédemment de l'accompagner jusqu'aux limites du territoire égyptien, vous vous garderez de faire un seul pas avec lui; vous vous abstenrez également de lui fournir, s'il vous en fait la demande, des munitions et autres objets de voyage. Vous lui déclarerez que le gouvernement égyptien s'est assuré officiellement auprès du gouvernement français qu'il n'avait aucune espèce de mission; qu'il n'en sera pas moins traité en voyageur de distinction, mais que s'il se considérait comme chargé par la France de faire une expédition contre l'Abyssinie, il ne devrait s'attendre de notre part à aucune coopération dans une telle entreprise<sup>(1)</sup> ». Quant à l'abbé Stella installé aux Bogos, et qui était l'âme de toutes ces intrigues, le gouverneur général « s'emploierait par la force de l'argent » à lui susciter des obstacles et à lui aliéner ses partisans de manière à l'obliger à quitter le pays.

Ces instructions furent suivies quelques jours après d'une lettre précisant que si le comte désirait attaquer l'Abyssinie, il ne faudrait l'aider d'aucune manière. S'il entrait en guerre avec l'Abyssinie en dehors des frontières, il ne faudrait pas lui prêter aide, qu'il soit vainqueur ou vaincu. Mais au cas où il serait vaincu et entrerait en dedans des frontières, et que les Abyssins désirassent l'y poursuivre, il faudrait les en empêcher et informer le comte verbalement qu'il ne lui serait plus accordé aucune aide à n'importe quel titre<sup>(2)</sup>.

Les instructions du vice-roi mirent trente-huit jours à parvenir à Moussa pacha, qui se trouvait alors dans le Kordofan, car ce n'est que le 17 chawal 1280 (26 mars 1864) que le gouverneur général les transmit au moudir de Kassala, avec ordre de les exécuter « à la lettre ». La réponse du moudir, datée du 24 avril, montre qu'il était parfaitement au courant de l'activité déployée par le comte du Bisson. « Arrivé à

(1) A. A.-M. S. Registre 540, pièce 17, ordre supérieur du 16 février 1864.

(2) A. A.-M. S. Registre 540, pièce 21, ordre supérieur du 26 février 1864.

Koufit, écrivit-il à Moussa pacha, le comte a donné une sorte d'investiture au cheikh de Bicha dans le but de s'attacher les gens du pays. Il a invité les Barea et d'autres tribus à se soumettre à lui en leur promettant de ne leur demander que de faibles contributions. Cheikh Mohamed Weled El Fil (de la tribu des Beni-Amer) m'a informé de ces détails. De plus le comte, réunissant des matériaux pour faire des constructions à Koufit, a déjà bâti des tours destinées à recevoir des canons. Il a voulu y faire travailler les soldats que l'autorité lui avait fournis pour lui servir d'escorte; leur commandant s'y est opposé en disant qu'ils n'étaient pas venus pour bâtir. Ainsi voilà le comte établi dans un lieu qui fait partie de notre territoire; s'il y demeure, je ne mets point en doute que, par ses excitations aux indigènes, il ne devienne une cause de troubles. . . . Mon vékil va partir pour Koufit; après avoir fait au comte les communications verbales dont il est chargé et fait suspendre les constructions en cours d'exécution, il se rendra chez les Beni-Amer et de là à Adarté ».

Cependant il pouvait y avoir des inconvénients et même un réel danger à enlever brusquement à M. du Bisson l'appui des troupes gouvernementales. Les Barea et les Basen n'étaient pas des gens très sûrs. Le chef abyssin Walad Marrag pouvait également profiter de la circonstance pour attaquer l'expédition, ce qui ne manquerait pas de provoquer « une grosse affaire ». Le moudir s'en rendit compte et il écrivit en post-scriptum : « Je diffère d'envoyer le vékil à Adarté et je lui enjoins de rester jusqu'à nouvel ordre à Koufit avec les troupes qui servent d'escorte au comte. Dans le cas où celui-ci dirait qu'il ne veut pas quitter Koufit et persisterait à y rester, je prie Votre Excellence de me faire savoir de quelle manière je dois agir ».

En exécution des instructions qu'il avait reçues, le vékil de Kassala, Soliman effendi, se mit en route et arriva à Koufit le 3 mai 1864. Des incidents qui suivirent, M. du Bisson a fait un récit fort dramatique :

« Le 3 mai, vers 9 heures du matin, écrit-il, on entend le bruit lointain des tambours et des fifres.

« Les deux compagnies égyptiennes installées au milieu de nous, prennent les armes, sortent, se rangent en bataille, non comme des troupes qui vont combattre, mais comme des soldats qui vont recevoir des camarades.

« A ce moment seulement, Mohamed agha daigne m'avertir officiellement de l'arrivée du vékil Soliman effendi, et de ses troupes. . .

« Je calcule environ 800 hommes, sans compter les deux compagnies anciennes.

« Le commandant des troupes Soliman me dit : « Moussa pacha, le gouverneur général du Soudan, au nom du vice-roi d'Égypte, a envoyé les ordres suivants : Vous chasserez les Français du pays qu'ils occupent; vous ne les laisserez pas y séjourner plus longtemps; vous les empêcherez de cultiver les terres, de bâtir, de faire le commerce, de planter leur tente. Telles sont mes instructions ».

« Soliman ajoute qu'il a 1.000 hommes dans le camp et, en avant, sur la route de Takrouit, quatre compagnies; en arrière, un demi-bataillon : soit plus de 2.000 hommes en tout. Toute résistance est impossible. . .

« Le vékil, revenu vers ses troupes, leur ordonne de démolir un côté du camp pour l'agrandir et s'y loger. Ses soldats envahissent les baraques de mes colons, enlèvent tous nos bois, nos matériaux pour leur installation. Manquant de bestiaux, ils égorgent les nôtres. Des rixes s'engagent: nos chefs s'interposent. Dans la nuit, tous mes troupeaux de moutons parqués en dehors du camp disparaissent.

« Les officiers turcs ne se gênent pas pour nous répéter qu'en partant de Kassala, ils ont reçu l'ordre de nous attaquer si nous n'obéissons pas et de nous égorger jusqu'au dernier. . .

« Eux et leurs soldats s'empressent de se mêler à nos turcos, les accusant de lâcheté et de trahison. Ils leur font un crime de servir des chiens de chrétiens, provoquent l'insurrection.

« Un sous-chef français est insulté violemment par ses soldats musulmans, un autre voit la main d'un caporal se lever sur sa figure. . .

« Enfin un nommé Abdallah, l'instigateur le plus acharné de la révolte, après une tentative d'assassinat sur un chef français, déserte avec armes et bagages, et veut tuer un sous-directeur qui s'oppose à ses desseins ».

M. du Bisson fait saisir et enchaîner le coupable; il l'interroge, le condamne à mort, mais lui fait grâce au moment de le faire fusiller. « Depuis ce moment, plus de rébellion. Le 6, 18 Français perdirent courage. En présence de cette attaque inqualifiable, ils désespèrent de

l'avenir et demandèrent à résilier leur engagement. On le leur accorda. Ils partirent pour Massawa ».

Le comte déposa alors entre les mains de Soliman effendi une protestation signée de tous les colons, et déclara qu'il céda à la force.

« Au moment de l'évacuation, écrit-il encore, le pillage général commença. Les officiers turcs en donnèrent l'exemple. On se battit à coups de crosse de fusil; des chameaux tombèrent avec leurs charges, frappés à mort, tout fut dévasté. Quarante Français défendant un convoi de 100 chameaux contre 2.000 hommes qui les entourent : lutte inégale. Nos provisions sont volées, nos guerbes d'eau enlevées, nos troupeaux de bœufs égorgés ou dispersés.

« Nous dûmes faire 50 lieues de désert, sans vivres, sans eau, à pied, femmes, enfants, en proie à toutes les souffrances. . .

« A peine étions-nous hors de vue que les Égyptiens se livrèrent sans crainte à tous les actes de brigandage et de rapine. Le vékil fait saisir les cheikhs, les Barea qui nous avaient accompagnés. . . Puis il ordonne la démolition de nos bâtisses, la dévastation de nos travaux; tout fut sac-cagé, rasé, les puits empoisonnés et comblés<sup>(1)</sup> ».

Tel est le tableau émouvant tracé par le comte lui-même du traitement qu'il a subi aux mains des Égyptiens. Malheureusement pour lui, il faut beaucoup rabattre de ses dires. L'enquête qui fut faite sur place l'année suivante par M. Garnier, drogman du consul général de France à Alexandrie, et par le colonel égyptien Moustapha bey Sarrag, au nom du vice-roi, ramène les faits à leurs justes proportions.

Tout d'abord, en ce qui concerne les paroles prêtées à Soliman effendi lors de son arrivée à Koufit, un journal tenu par un des membres de l'expédition<sup>(2)</sup> indique avec précision ce qui se passa. « Le vékil, y lit-on, prie le général de se rendre dans sa tente; le général me prie de l'accompagner et nous le trouvons entouré de son état-major qu'il congédie à notre arrivée; il prie aussi le général de m'éloigner, ressentant, dit-il, tant de honte de sa mission envers lui, qu'il veut l'accomplir sans té-

<sup>(1)</sup> Cf. R. du BISSON, *Les femmes, les eunuques et les guerriers du Soudan*, Paris 1868, p. 365-373.

<sup>(2)</sup> Ce journal fut d'ailleurs fabriqué après coup, pour étayer les rapports que M. du Bisson rédigea à Alexandrie.



moins ». Ce récit, qui a toutes les apparences de la sincérité, prête au vékil de Kassala une attitude bien différente de celle qu'a rapportée M. du Bisson. — Le comte prétend qu'on l'empêcha de se rendre chez les Bogos, « sa véritable destination », et qu'il fut contraint de se rendre à Kassala. Or à deux reprises, dans le courant d'avril, il avait déclaré que si on ne faisait pas droit à ses demandes et si on le laissait sans ressources, il se verrait forcé de retourner à Kassala, ce qui était d'ailleurs la solution la plus raisonnable. Au surplus la route des Bogos ne lui fut pas fermée, puisque c'est celle qu'empruntèrent les 18 Européens qui se séparèrent de l'expédition pour rentrer en Égypte par Keren et Massawa, sans que personne ait mis obstacle à leur départ. — Au lieu de franchir à pied le désert, comme le prétend M. du Bisson, il est avéré que 100 chameaux au moins furent, à Koufit, procurés à l'expédition pour effectuer son retour à Kassala. — L'accusation d'avoir été laissée sans vivres, n'a pas plus de consistance, puisque l'expédition pût non seulement séjourner à Koufit, mais revenir à Kassala sans que personne en chemin tombât d'inanition, ce qui montre qu'elle était suffisamment approvisionnée. Ainsi donc il n'y eut pas de menace de famine; au lieu de pillage à main armée, peut-être quelques bagages égarés furent-ils ramassés sur le chemin; on ne trouve pas de traces de fanatisme ni d'autres dangers de la part des soldats; enfin il n'y eut ni expulsion forcée, ni ordre de retourner à Kassala.

Pourquoi donc le comte du Bisson a-t-il tracé des événements un tableau si noir? C'est qu'il vit dans la mission du vékil une excellente occasion de réaliser un des deux buts qu'il s'était proposés et qu'avait fort bien devinés Moussa pacha : s'emparer d'une localité en Abyssinie ou tenter un procès en dommages-intérêts au gouvernement égyptien. Privé des moyens de parvenir au premier, il saisit le prétexte que le hasard lui offrait d'atteindre le second et fit aussitôt ses combinaisons pour ne pas le manquer. C'est ainsi qu'il prétendit avoir passé en bonne et due forme avec les cheikhs des Barea un acte d'achat pour 12.000 feddans de terrain au prix de 3 tallaris Marie-Thérèse le feddan; or les cheikhs assurèrent n'avoir jamais reçu d'argent, ni vendu de terrain, cette pratique étant absolument inconnue chez eux et contraire d'ailleurs à l'organisation collective de la tribu. Le comte évalua la perte de la récolte en indigos, cotons, préparée sur 12.000 feddans, à la somme de 360.000

francs, pour l'année 1864, sans préjudice de celle de l'année suivante, alors que le travail agricole se réduisit, on l'a vu, à une journée d'ouvriers, qui ne fut d'ailleurs pas payée. Il prétexta la nécessité de faire de nouveaux engagements avec 800 Européens destinés à remplacer un nombre égal d'indigènes engagés par contrat pour réclamer 2.500.000 francs<sup>(1)</sup>, alors qu'il n'avait pas été fait d'engagements ni versé d'avances à ce titre. Il réclama 880.000 francs comme prix du transport de ces 800 hommes; 30.000 francs pour 100 charrues avec leurs attelages; 165.000 francs pour contrats résiliés avec divers, achats d'or, indigo, ivoire, café, et capital avancé de 80.000 francs environ; d'autres sommes de moindre importance pour frais de voyage, dépenses de séjour, détérioration de matériel; enfin il évalua ses pertes à 5.830.955 francs pour une année perdue sur les salaires, frais de solde journalière et récompenses dues, dommage moral, crédit compromis. Il va de soi que le vice-roi se refusa à prendre en considération des sommes aussi fantastiques qui se chiffraient, au total, à une dizaine de millions de francs.

En réalité le comte du Bisson était venu en Égypte à ses frais, risques et périls. Il ne vécut et ne se soutint dans le pays que grâce à l'appui bienveillant du vice-roi. Cet appui retiré, l'expédition s'effondra. L'attitude prise alors par M. du Bisson, les démarches qu'il fit, les réclamations qu'il formula, nous le montrent sous l'aspect d'un aventurier sans scrupules. Le vice-roi dut regretter de s'être jeté à la légère dans cette aventure. Mais la leçon ne fut pas perdue. L'année suivante, lorsque le comte de Moynier<sup>(2)</sup> débarqua à Alexandrie en août 1865, avec des armes, des

<sup>(1)</sup> Cette somme représentait, selon lui, la différence, pour deux années, entre le coût de la main-d'œuvre européenne et celui de la main-d'œuvre indigène, les Européens se payant 1 tallari de plus par homme et par jour.

<sup>(2)</sup> Le comte de Moynier paraît avoir été le protagoniste de l'expédition du Bisson. Le consul Lejean, dans une lettre adressée au Ministère des Affaires étrangères le 5 mai 1864, écrit en effet : « M. Tamisier, bien connu par son voyage en Abyssinie, il y a plus de trente ans, avait dernièrement mis la main sur un des faiseurs de projets dont Paris fourmille, un comte de Mounier (*sic*) auquel il avait persuadé de tenter la conquête de l'Abyssinie. M. de Mounier avait pris ce projet au sérieux, s'était entouré d'une cour complète, avait demandé un million aux Lazaristes, en leur promettant de leur livrer l'Abyssinie et force folies que je tais. Parmi ces futurs ducs se trouvait M. du Bisson qui, mécontent de la part qui lui était réservée, préféra se la faire lui-même ».

munitions, une trentaine de jeunes gens et offrit ouvertement au vice-roi de conquérir l'Abyssinie pour son compte, Chérif pacha demanda à l'agent de France d'empêcher le nouveau venu de se rendre en Abyssinie. « Il ne saurait convenir au gouvernement de Son Altesse, écrivit-il à M. Outrey<sup>(1)</sup>, et à la tranquillité du pays de voir se fomenter en Égypte des entreprises que le bon sens réprouve et dont la prudence la plus vulgaire fait prévoir le dénouement. Que, par un moyen quelconque, M. de Moynier parvienne à accomplir son coup de tête, le seul fait de son passage par l'Égypte rendrait le vice-roi solidaire aux yeux de Théodore d'une agression qu'il est loin d'approuver et qui pourrait l'exposer à des représailles qu'il n'a aucun intérêt à provoquer ». C'était là le langage du bon sens. Assaillie par les difficultés financières, l'expédition ne put dépasser Alexandrie et le comte de Moynier, menacé d'expulsion, se rembarqua pour l'Europe.

Mais l'équipée du comte du Bisson comportait une autre leçon. « Les Barea, écrit M. Lejean, se sont montrés au désespoir de l'expulsion de M. du Bisson. Toutes les tribus du Barka, indignement pressurées par une administration pillarde et cynique, avaient vu dans ce groupe français un noyau de force matérielle et morale qui pouvait les garantir des excès dont ils étaient victimes, surtout depuis un an ou deux. Ces populations ne songeaient pas du tout à se soustraire au pouvoir égyptien, du moins tant qu'elles pouvaient espérer la mise en pratique du régime modéré promis par Saïd pacha en 1856. Comme elles sont musulmanes, elles n'avaient rien à gagner à passer sous les lois de l'Abyssinie; en restant égyptiennes et en se groupant moralement autour d'une colonie française assez forte pour les protéger contre les vexations illégales que le vice-roi ne connaissait ni n'avouait, elles lui auraient donné en bons offices de toute espèce l'équivalent de ce qu'elles auraient reçu de lui en sécurité. Je sais personnellement que les Sabderat n'attendaient que son établissement à Koufit pour quitter leurs villages et aller bâtir une ville autour de lui. Aujourd'hui encore, les Barea demandent aux voyageurs *si le comte ne reviendra pas pour les délivrer des voleurs*. Son insuccès est d'autant plus regrettable que dans l'organisation d'une troupe composée d'éléments fort hétérogènes, il avait montré plusieurs des capacités d'un véritable chef

<sup>(1)</sup> Lettre du 7 septembre 1865.

colonial <sup>(1)</sup>. » L'esprit de détachement manifesté par les populations du Barka et des régions frontières à l'égard de l'autorité égyptienne, traduisait l'exaspération ressentie par elles en présence des méfaits de l'administration du Soudan. Moussa pacha ne pouvait manquer de tirer cette conséquence, mais était-il homme à en faire son profit ?

### 3. — L'EXPÉDITION DU KORDOFAN.

Tandis que le comte du Bisson partait vers le Taka, le gouverneur général s'était mis en route vers le Kordofan. Son intention était de châtier mek Nasser et son neveu Adham qui, bien qu'en contestation pour la souveraineté du Tagali, se refusaient tous deux à reconnaître l'autorité du gouvernement égyptien. Moussa emmenait avec lui un millier de soldats réguliers et 2.000 cavaliers <sup>(2)</sup>. A l'approche de cette force, mek Nasser quitta la montagne d'Abou Dom avec 400 partisans et vint faire sa soumission au gouverneur général à Oum Deisis <sup>(3)</sup>. Peu après, le fils du mek se soumit à son tour avec 700 partisans. Moussa pacha ordonna à tous deux d'aller s'établir à Chât, à proximité du Fleuve Blanc. Quant à mek Adham, il déclara vouloir lui aussi se soumettre au miri, mais il refusa de quitter ses montagnes et demanda que le nombre des hommes qu'il devait fournir à l'armée fût réduit de 500 à 200. Le gouverneur accéda à sa requête, mais il ne tarda pas à apprendre que la soumission du mek n'était qu'apparente et qu'il avait l'intention de se révolter à la première occasion <sup>(4)</sup>. Se souciant fort peu d'aborder de front ce redoutable rebelle retranché dans ses montagnes, le gouverneur prétextait l'absence de points d'eau dans la région pour renoncer à l'attaque. Puis, sous couleur de

<sup>(1)</sup> LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 147.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 488, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

<sup>(3)</sup> Casati, dans son ouvrage *Ten Years in Equatoria*, rapporte (t. I, p. 27) que le mek, en signe de soumission, tendit aux Égyptiens une chaîne d'or longue de plus d'un mètre.

<sup>(4)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 3, pièce 105, lettre de Moussa Hamdi, 6 février 1864.

chercher un chemin d'accès plus facile au Tagali, il entreprit une tournée dans les montagnes du Dar Nouba qui allait lui permettre de compléter l'effectif de ses troupes régulières. Un témoin oculaire a fait un récit de la tactique employée par Moussa pacha à cette occasion. « Parvenue à une journée de distance du but, rapporte-t-il, la colonne faisait halte. Vers le soir, un détachement de bachi-bozouks, soutenu par de l'infanterie et accompagné de Baggara servant de guides et d'auxiliaires, se mettait en marche et cheminait silencieusement toute la nuit de façon à se trouver à l'aube au pied de la montagne qu'il s'agissait de cerner. Arrivé là, on établissait des postes, on occupait les issues par où les nègres auraient pu s'échapper et gagner d'autres retraites. Ensuite un cheikh Baggara parlant l'idiome de la localité leur était envoyé en députation; il signifiait les volontés du pacha venu pour exiger de gré ou de force la remise d'un certain nombre d'hommes propres au service militaire. Si les nègres, obtempérant à cette sommation, livraient les hommes demandés, on garrottait les recrues afin qu'elles ne pussent s'enfuir et l'on passait à une autre montagne; si, ce qui avait lieu le plus souvent, les nègres se retiraient sur les hauteurs faisant mine de vouloir résister, Baggara, bachi-bozouks et réguliers se lançaient à leur poursuite. En passant, on pillait, on brûlait leurs huttes; puis, lorsqu'on les avait atteints, hommes, femmes et enfants étaient saisis et conduits en présence de Moussa pacha. Les femmes réclamées par les prisonniers comme étant les leurs, les enfants qu'ils reconnaissaient leur appartenir restaient avec eux; on renvoyait les autres, dont les maris et les pères avaient été tués ou étaient parvenus à s'échapper, pour reconstituer la tribu. Comme on pense, les Baggara en détournaient toujours un bon nombre à leur profit. Enfin, lorsque le gouverneur général avait ramassé une bonne quantité de conscrits ou qu'il ne restait plus de montagnes à fouiller, il rentrait dans ses quartiers et distribuait les nègres dans les régiments où il y avait des vides à combler <sup>(1)</sup>. »

Cependant les nègres offraient parfois une sérieuse résistance. Le 14 février 1864, Moussa pacha se présenta devant le djebel Taf. Les

<sup>(1)</sup> Récit recueilli par M. Garnier. Cf. Garnier au consul général de France, 28 octobre 1865.

habitants ayant refusé de se soumettre, le gouverneur donna l'ordre d'escalader la montagne. Au cours de l'action 29 soldats furent tués et 579 Arabes faits prisonniers. Une pluie opportune, qui se déchaîna brusquement, obligea Moussa à suspendre les opérations. Le gouverneur ramena au pied de la montagne les débris de sa troupe, et fit dresser des tentes pour abriter et préserver ses munitions<sup>(1)</sup>. La pluie, torrentielle, dura trois jours consécutifs; les montagnards profitèrent de ce répit pour se disperser<sup>(2)</sup>. A la suite de cet échec, Moussa pacha renonça à poursuivre sa tournée dans les montagnes. S'étant avisé que la saison des pluies était commencée, il jugea préférable de rentrer au Kordofan. Arrivé à El Obeid le 2 mars 1864, il enrôla dans son armée 816 conscrits prélevés sur le contingent de 1.794 hommes que devait lui fournir la moudirieh, et ordonna au moudir de compléter, avec le reste, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 3<sup>e</sup> régiment qui tenait garnison au Kordofan; le surplus serait envoyé à Khartoum pour être versé dans le 4<sup>e</sup> bataillon, en voie de formation dans cette ville.

Le gouverneur général décida également de transférer de Chât à Om Orda, dans la moudirieh de Khartoum, les partisans de mek Nasser et de son fils, qui s'élevaient au nombre de 1.200 environ<sup>(3)</sup>. D'autre part,

<sup>(1)</sup> A la suite de cet incident, le vice-roi ordonna à Jacquier bey de faire confectionner des caisses étanches afin de préserver les munitions de la pluie et de l'humidité. De plus, Son Altesse ayant constaté que les fusils à capsules étaient d'un emploi plus sûr en temps de pluie que les fusils à briquet, ordonna d'étudier un projet d'établissement au Soudan d'une petite fabrique de capsules (A. A.-M. S. Registre 540, pièce 27, lettre de la Maïa Sanieh au gouverneur du Soudan, 15 mai 1864). Par la suite il fut reconnu qu'il était impossible de transférer au Soudan la fabrique de capsules établie à Hod el Marsoud, et le projet fut abandonné. (A. A.-M. S. Registre 552, pièce 7, lettre de la Maïa au gouverneur du Soudan, 1<sup>er</sup> octobre 1864).

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 3, pièce 198, lettre de Moussa Hamdi, 7 mars 1864.

<sup>(3)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 4, pièce 215, lettre de Moussa Hamdi, 7 mai 1864. — Quant à mek Nasser, il quitta Khartoum le 26 juillet 1864 pour l'Égypte (M. S. Registre 545, pièce 4, lettre du 9 septembre 1864), où Ismaïl pacha le reçut avec honneur et lui fit remettre une épée en or et une pelisse ainsi que des pièces de drap, de satin, de madapolam et des couteries (M. S. Registre 549, pièce 72, datée du 8 novembre 1864). Par lettre du 14 décembre 1864, le vice-roi approuva l'octroi au mek Nasser des terrains que lui avait affectés le gouverneur général, en

ayant appris que la principale raison de l'insubordination du Dar Nouba provenait du fait que les habitants de cette région possédaient des armes à feu, que leur vendaient des commerçants venus d'Égypte, il demanda au vice-roi de prendre des mesures énergiques en vue d'empêcher toute exportation d'armes à destination du Soudan.

Quelque temps avant l'expédition dont nous venons de faire le récit, une compagnie de soldats réguliers avait été envoyée aux montagnes de Tagali pour y percevoir l'impôt. Les sous-officiers soudanais de cette compagnie s'étaient révoltés contre leur youzbachi (capitaine) et l'avaient tué, ainsi que sa femme, deux de ses enfants, et cinq sous-officiers arabes. Ils s'étaient ensuite établis auprès de mek Nasser et leurs conseils n'avaient pas été étrangers à sa révolte contre le gouvernement. Nasser ayant fait sa soumission, les déserteurs, au nombre de quatre, se rendirent en même temps que lui. Un autre sous-officier, qui avait appartenu jadis au régiment d'Osman bey <sup>(1)</sup> et qui avait déserté, fut également arrêté <sup>(2)</sup>. Moussa pacha ayant proposé au vice-roi de faire un exemple, Ismaïl pacha répondit de les fusiller comme on fait de tout soldat déserteur en temps de guerre <sup>(3)</sup>.

Le gouverneur général quitta le Kordofan pour rentrer à Khartoum où il arriva le 28 avril 1864. Quelque temps après son départ, un manque de discipline se manifesta à El Obeid parmi les troupes; la compagnie de soldats irréguliers commandée par Ismaïl bey Hakki, envoyée récemment au Soudan, se mutina sous prétexte que la solde était arriérée; n'ayant pas obtenu satisfaction, les soldats firent demi-tour et prirent la route du Caire au nombre d'une centaine environ. Ils se dirigèrent vers le Nil, en dévastant les villages qu'ils rencontraient sur leur route et pénétrèrent dans le Dongola. Après s'y être approvisionnés, ils s'emparèrent de six

même temps que la mise en liberté de ses parents et partisans récemment arrêtés (M. S. Registre 529, pièce 5). — Casati dit qu'un grand domaine près du Nil, appelé Metouk, lui fut donné et qu'il y vécut jusqu'à sa mort (cf. CASATI, *op. cit.*, t. I, p. 27).

<sup>(1)</sup> Pour l'expédition malheureuse de cet officier contre le Tagali, cf. chap. 1, p. 33.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 3, pièce 197, lettre de Moussa Hamdi, 7 mars 1864.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 15, ordre supérieur du 26 mai 1864.

barques, dont ils enchaînèrent les propriétaires, et partirent dans la direction de Wadi Halfa. Lorsqu'ils arrivèrent à Abka, des cheikhs furent envoyés à leur rencontre pour les inciter à livrer leurs armes; les mutins refusèrent de se soumettre et ouvrirent le feu sur la troupe. Les soldats ripostèrent; 5 rebelles furent tués, 10 blessés et 86 arrêtés<sup>(1)</sup>. Le vice-roi fit exécuter les quatre principaux meneurs et ordonna d'envoyer les autres rebelles au Fleuve Blanc, où ils seraient répartis en petits groupes éloignés les uns des autres et soumis à une étroite surveillance<sup>(2)</sup>. En outre, il fit traduire en jugement le moudir de Berber, coupable de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour mater les révoltés<sup>(3)</sup>.

#### 4. — LA POLICE DU FLEUVE BLANC.

Les excès commis par les traitants du Fleuve Blanc<sup>(4)</sup> avait été dénoncés au Caire par les agents anglais accrédités auprès du gouvernement égyptien. Pour y mettre fin, l'un d'eux, M. Saunders, suggérait à son département d'induire le vice-roi à étendre son pouvoir jusqu'à Gondokoro, en annexant à l'Égypte tout le territoire du Haut Nil<sup>(5)</sup>. M. Colquhoun, de son côté, reconnaissant l'inutilité des proclamations et des menaces pour combattre la traite des nègres, envisageait une mesure pratique et d'un effet plus immédiat : en juin 1862, il engagea Ismail pacha, alors régent du royaume, à établir sur le Nil une police fluviale. Pourvue de barques armées, cette police exercerait un droit de visite sur les bateaux rencontrés entre Khartoum et Hellet Kaka; elle conduirait par devant les autorités du pays toute personne convaincue de complicité dans la traite. Ces autorités seraient requises à leur tour de procéder avec vigueur et sommairement à l'égard des coupables, qui seraient punis par l'emprisonnement, la confiscation de leurs barques et la saisie

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 545, pièce 44, dépêche du 22 novembre 1864.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 552, pièce 18 (15 novembre 1864) et pièce 29 (9 mars 1865).

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 552, pièce 13, ordre supérieur du 26 octobre 1864.

<sup>(4)</sup> Cf. chap. 1, p. 14 et suiv.

<sup>(5)</sup> F. O. 84-1181. Saunders à lord Russell, 31 juillet 1862.



de leurs biens, tandis que les nègres leur appartenant seraient mis en liberté<sup>(1)</sup>.

Ismail pacha prescrivit aussitôt à Moussa pacha de combattre la traite des esclaves. En vertu de ces ordres, le gouverneur général entreprit de réglementer le commerce du Fleuve Blanc. En octobre 1862, les commerçants, européens et indigènes, furent avertis, par l'entremise de leurs consuls et du sirtoggar<sup>(2)</sup>, que seules seraient autorisées à partir pour le sud les barques faisant un commerce légitime, c'est-à-dire les barques qui seraient effectivement chargées de marchandises destinées au troc de l'ivoire. En outre, les commerçants seraient tenus de remettre au gouverneur une liste des personnes faisant partie de leur expédition<sup>(3)</sup> et de payer au gouvernement un impôt égal à un mois de salaire du personnel employé par eux sur le Fleuve Blanc<sup>(4)</sup>. Enfin le gouverneur général envoya en surveillance sur le fleuve, un mamour accompagné d'un moulazim et de 15 soldats. Ces mesures furent approuvées par le vice-roi<sup>(5)</sup>, qui recommanda toutefois à Moussa pacha de s'employer à prévenir toute plainte de la part des habitants et des commerçants étrangers, dont les droits devaient être respectés<sup>(6)</sup>.

A l'automne de 1862, 86 barques quittèrent Khartoum pour le haut-fleuve, montées par 2.482 hommes et 798 matelots<sup>(7)</sup>; elles appartenaient à une trentaine de commerçants, dont 2 Turcs, 21 Arabes, et 2 Européens. Mais malgré les mesures et les avertissements de Moussa pacha, l'esprit qui présidait à ce commerce ne s'était pas modifié. « Beaucoup plus de barques que dans la dernière saison sont parties de Khartoum, écrivait M. Thibaut le 26 février 1863. Certes ce n'est pas l'appât de l'ivoire qui engage les armateurs à faire tant de frais; il y a une autre raison qui

(1) F. O. 84-1181. Colquhoun à Chérif pacha, 4 juin 1862.

(2) Chef des commerçants.

(3) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 230, lettre de Moussa Hamdi, 28 octobre 1862.

(4) Une lettre de Moussa pacha, datée du 28 décembre 1863, montre en effet que cette taxe, appelée *ferda* ou *werko*, fut établie l'année précédente. Sur les mesures administratives prescrites par Moussa pacha, cf. également : TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil in den Jahren 1862-1864*, p. 20.

(5) Ordre supérieur du 30 janvier 1863.

(6) Ordre supérieur du 17 février 1863.

(7) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 353, lettre de Moussa Hamdi, 19 janvier 1863.

les y convie . . . .<sup>(1)</sup> ». En fait, les mesures édictées par le gouverneur général se révélèrent inefficaces<sup>(2)</sup>. Les pillages et les massacres continuèrent au Fleuve Blanc comme l'année précédente. En avril 1863, le baron d'Ablaing, qui remontait le cours du Nil, rencontra Wed Ibrahim qui revenait d'une nouvelle expédition contre les Dinka. L'affaire avait été montée en grand; les corsaires khartoumois seuls avaient fourni 25 bâtiments, et il y avait en outre des cavaliers (Baggara) et des fantassins. Les barques des négriers ne portaient pas moins de 2.000 captifs, chiffre qui attestait l'étendue et le succès de la razzia<sup>(3)</sup>.

Cependant les deux brigands, Mohamed Kheir et Wed Ibrahim, qui s'étaient taillé des domaines respectivement chez les Chillouk et les Dinka, ne songeaient plus qu'à faire légaliser leurs conquêtes. Dès la fin de 1861, Mohamed Kheir avait promis au moudir de Khartoum de payer un tribut annuel de 1.000 têtes de bétail s'il le reconnaissait comme chef des districts qu'il avait conquis<sup>(4)</sup>. Les pourparlers continuèrent en 1862, après l'arrivée de Moussa pacha au Soudan. Mohamed Kheir envoya à Khartoum son frère Taha, muni de pleins pouvoirs et de cadeaux. Par son intermédiaire, il demanda le pardon de ses fautes, déclara qu'il voulait soumettre les Chillouk à ses propres frais, afin que le gouvernement pût tirer de cette peuplade, sous forme d'impôts, des esclaves, de l'argent et du bétail; en récompense, il sollicitait sa nomination comme grand cheikh des Chillouk<sup>(5)</sup>. Wed Ibrahim, de son côté, offrit la suzeraineté de ses domaines à l'Égypte, en demandant pour lui-même le titre de mamour; seulement, au lieu de rester chez les Dinka, il voulait devenir le cheikh des Chillouk sur la rive gauche. Moussa pacha prêta l'oreille à ces propositions. Le 11 mars 1863, il rendit compte au vice-roi de la soumission des Dinka et des Chillouk, dit qu'il avait nommé Mohamed Kheir cheikh des Dinka et imposé à cette tribu un impôt an-

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 31. Thibaut à M. Tastu, 26 février 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil*, p. 89.

<sup>(3)</sup> Cf. BERLIOUX, *La traite orientale*, p. 95.

<sup>(4)</sup> Cf. F. O. 84-1144. Petherick à lord Russell, 25 novembre 1861. — LEJEAN, Note du 9 novembre 1863 sur l'état politique de l'Afrique orientale (A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II).

<sup>(5)</sup> Cf. TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil*, p. 87.

nuel de 100 bourses, tandis que les Chillouk paieraient 200 bourses. Il proposait de créer une moudirieh du Fleuve Blanc, dont l'administration serait confiée soit à un binbachi, soit à un kaïmakam, qui aurait sous ses ordres 100 cavaliers et 400 soldats pour assurer l'ordre et la tranquillité<sup>(1)</sup>. Mais le vice-roi jugea cette création prématurée<sup>(2)</sup>; en fait, la moudirieh ne fut créée qu'à la fin de l'année 1863<sup>(3)</sup>. Il semble que, dans l'intervalle, les chances des candidats se soient modifiées. Mandé à Khartoum, Mohamed Kheir déclina de s'y rendre. Sa situation était devenue précaire. Au cours d'une récente invasion chez les Chillouk, il avait perdu beaucoup de monde, des Baggara surtout, et sa défaite l'avait obligé à se réfugier momentanément, dit-il, dans l'intérieur du pays. Peut-être aussi craignait-il d'être retenu prisonnier à Khartoum, car il avait appris que les Chillouk avaient envoyé une députation à Moussa pacha pour demander protection contre lui et offrir leur soumission à l'Égypte<sup>(4)</sup>. Quant à Wed Ibrahim, il paraît avoir composé avec l'autorité, grâce à un présent de 200 bourses et à l'abandon d'une partie des esclaves capturés<sup>(5)</sup>. Toujours est-il que les Égyptiens restèrent maîtres des deux rives du fleuve. Une petite garnison fut alors établie à Hellet Kaka, tandis que le moudir prenait pour chef-lieu de la nouvelle province la ville même de Denab, qui s'appela Fachoda.

Pendant que ces événements se déroulaient au Fleuve Blanc, les voyageurs Speke et Grant descendaient vers l'Égypte. Avec son habituelle bonne grâce, le vice-roi les fit prendre à Assouan par l'un de ses vapeurs

(1) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 508, lettre de Moussa Hamdi, 11 mars 1863.

(2) A. A.-M. S. Registre 526, pièce 22, ordre supérieur du 29 avril 1863.

(3) Ainsi qu'il résulte d'une lettre de Moussa pacha proposant la nomination du youzbachi Ahmed Hamdi effendi au poste de vékil de cette moudirieh, «dont la création, dit-il, a été tout dernièrement décidée par ordre de Son Altesse» (A. A. Mounawana Sanieh, Carton 2, pièce 411, lettre du 3 décembre 1863).

(4) Cf. TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil*, p. 88. — De fait, en mars 1863, lorsque le voyageur Grant, qui revenait de l'Afrique équatoriale, passa devant Hellet Kaka, résidence de Mohamed Kheir, il nota la présence de 200 huttes entourées d'une palissade et d'un fossé; mais au mois de juin 1863, quand Petherick descendit le fleuve à son tour, il constata que le village était en ruines. Dans cet intervalle, la puissance de Mohamed Kheir semble s'être évanouie.

(5) Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 97.

et les reçut en audience après leur arrivée au Caire <sup>(1)</sup>. Au cours de la conversation, Ismaïl pacha montra le plus vif intérêt à leur exploration et dit à ses interlocuteurs que si une autre expédition était décidée, il leur donnerait avec plaisir toute l'assistance en son pouvoir, « trop heureux, ajouta-t-il, de voir son nom associé à l'une des grandes découvertes de l'époque <sup>(2)</sup> ». Ces voyageurs apportaient également des informations précises sur l'affreux trafic qui se faisait à Gondokoro et sur le Nil. Leurs rapports, confirmés par ceux de Samuel Baker <sup>(3)</sup>, affirmaient que les autorités égyptiennes du Soudan, tout en faisant profession ouverte de décourager la traite des nègres, n'en entretenaient pas moins de véritables dépôts où les noirs étaient rassemblés pour les besoins du gouvernement, les mâles en vue de combler les vides des régiments nubiens, les femmes et les enfants afin de servir dans les harem du Soudan et de l'Égypte. Sans doute, une fois casés, les esclaves voyaient-ils leur condition infiniment améliorée; ils se montraient en général joyeux et satisfaits de leur sort; mais pour atteindre ce stade, que de misères et de souffrances endurées! Pour dix esclaves qui atteignaient le Caire, cinquante peut-être périssaient en route. Les maladies, la variole notamment, faisaient parmi les noirs des ravages effrayants. L'humanité, enfin, se révoltait contre cette pratique barbare. A l'instigation de M. Colquhoun, le vice-roi reprit le projet d'établir sur le Nil une police fluviale et donna l'ordre d'expédier au Soudan les navires à vapeur n<sup>os</sup> 4, 8, 9 et 10, qui, renforcés par une demi-douzaine de barques armées de canons, exerceraient une police efficace du fleuve <sup>(4)</sup>.

Vers la même époque, Moussa pacha, rentré à Khartoum en novembre 1863, prit une autre mesure destinée à décourager la traite : il tripla la taxe établie l'année précédente sur le personnel employé au Fleuve Blanc. La plupart des barques étaient sur le point de partir quand cette majoration d'impôt tomba inopinément sur les propriétaires;

<sup>(1)</sup> Speke et Grant arrivèrent à Assouan le 19 mai 1863, au Caire le 25 mai et furent reçus en audience le 1<sup>er</sup> juin.

<sup>(2)</sup> F. O. 78-1755. Colquhoun à lord Russell, 3 juin 1863.

<sup>(3)</sup> Baker était parti, sur les indications de Speke et de Grant, à la découverte du lac Albert Nyanza.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 4, ordre supérieur du 12 septembre 1863.

celles qui avaient déjà fait voile se virent appliquer la mesure rétroactivement. Petherick, vice-consul d'Angleterre, qui s'était refusé à payer le werko l'année précédente, sous prétexte que cette taxe était contraire aux stipulations du traité de commerce, protesta officiellement. Moussa pacha lui répondit que, faute par lui d'acquitter la taxe, pas un homme ne serait autorisé à partir sur ses bateaux<sup>(1)</sup>. Le consul préféra cesser son commerce plutôt que de se soumettre aux prétentions du gouverneur. Dans la petite colonie européenne de Khartoum, ce fut un tolle contre Moussa pacha. Les uns prétendirent que la mesure prise par lui, sous prétexte de « mieux assurer la suppression de la traite », n'avait d'autre but que de les écarter du Fleuve Blanc, afin d'assurer au gouverneur lui-même le monopole du commerce de l'ivoire et de l'ébène, et de supprimer les témoins indiscrets de ses actes. D'autres assurèrent que les trafiquants indigènes ne furent pas soumis à la taxe, dont l'aspect ostensiblement discriminatoire révélait le dessein de ruiner l'influence des Européens au Fleuve Blanc. Les frères Poncet, M. de Pruyssenaere se plainquirent également des vexations dont ils étaient victimes à Khartoum même. Les soldats, disaient-ils, à l'instigation de leurs officiers, empêchaient leurs domestiques de s'approvisionner au marché; ils défendaient aux maçons, aux charpentiers et aux ouvriers des autres corps de métier, de travailler pour le compte des Européens; ils s'emparaient ouvertement et par la force des objets leur appartenant; à toutes leurs réclamations, ajoutaient-ils, le gouvernorat faisait la sourde oreille<sup>(2)</sup>. Bref l'opinion était très montée contre Moussa pacha; une rupture s'ensuivit entre le gouverneur général et la colonie européenne de Khartoum.

Moussa pacha ne se laissa pas émouvoir par ces plaintes et ces récriminations. L'improbité notoire de la plupart des commerçants qui formaient le petit groupe jusque-là prépondérant au Fleuve Blanc, en rejaillissant sur la colonie tout entière, favorisait son action. Petherick voulut intenter contre le gouvernement égyptien une action en dommages-intérêts pour

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 509, lettre de Moussa Hamdi, 28 décembre 1863.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 3, pièce 88, lettre de Chérif pacha, traduisant ces griefs, au bachmoawen de Son Altesse, 3 février 1864.

entraves illicites apportées à son commerce; à ce procès, le gouverneur répondit par un autre procès. Il accusa Petherick, les frères Poncet et Klançnik d'avoir trempé, directement par eux-mêmes, ou indirectement par leurs agents, dans le trafic des esclaves, et partagé les bénéfices de ce commerce. Mais rien, à la vérité, ne put être prouvé contre eux, malgré les procédés arbitraires mis en œuvre pour extorquer des aveux à leurs subalternes.

Les mesures prises par Moussa pacha pour combattre la traite ne produisirent pas immédiatement leur effet. Dans le courant de mars 1864, l'expédition Tinné, qui revenait du Bahr el Ghazal, rencontra un campement de chasseurs d'esclaves à l'œuvre sur le Fleuve Blanc, alors que le moudir de la nouvelle province, comme par un fait exprès, se trouvait à 200 kilomètres dans le sud! L'officier qui commandait à Hellet Kaka laissa entendre aux voyageurs qu'une expédition de négriers s'organisait sur un pied plus important encore que les années précédentes, puisqu'elle ne comptait pas moins de 60 bâtiments et d'un millier de cavaliers Baggara<sup>(1)</sup>. Cependant les choses changèrent de face dès que la police fluviale eut été organisée. Les barques qui, au nombre de 120, étaient parties pour le haut-fleuve, se heurtèrent cette fois, à la descente, aux embarcations armées placées sous les ordres de Omar effendi<sup>(2)</sup>. Sans doute un grand nombre d'entre elles échappèrent-elles à la confiscation en vidant précipitamment leur contenu sur la berge; une douzaine de bâtiments furent néanmoins capturés, sur lesquels on ne trouva pas moins de 1.700 esclaves<sup>(3)</sup>. Deux de ces bateaux, appartenant à Michael Loutfalla, *alias* Halil el-Chami, protégé autrichien qui couvrait son commerce du pavillon anglais, portaient, à eux seuls, 850 esclaves<sup>(4)</sup>! Au lieu de renvoyer ces derniers dans leur pays, aux frais des traitants, comme elles auraient dû le faire, les autorités les conduisirent sous escorte à Khartoum, et les internèrent dans les casernes. Après avoir choisi ceux qui

(1) Cf. BERLIOUX, *La traite orientale*, p. 99.

(2) Ex-vékil de Sennar, réintégré au service sur la proposition de Moussa pacha.

(3) Cf. BERLIOUX, *op. cit.*, p. 100. — Cf. TH. VON HEUGLIN, *op. cit.*, p. 261, cite le chiffre de 700 noirs.

(4) F. O. 84-1246. Lettre de Joyce à The Egyptian Trading Co, Khartoum, 10 novembre 1864.

devaient remplir les cadres des divers bataillons, on donna les femmes et les enfants aux grands, aux officiers et aux favoris; quant au rebut, on obligea plusieurs négociants rayas à les recevoir contre reçu<sup>(1)</sup>. Sans doute la confiscation était une mesure commode et avantageuse; elle permettait au gouverneur général de recruter ses troupes sans coup férir ni bourse délier, mais elle avait l'inconvénient d'associer ce personnage, d'une manière indirecte, aux profits de la traite, et donc de l'exposer aux mêmes soupçons que tous ceux qui avaient participé à ce commerce<sup>(2)</sup>.

Le désir de l'autorité de se procurer des soldats fut également cause des difficultés qui survinrent au pays des Chillouk. Après les ravages et les pillages de Mohamed Kheir, les nègres de cette région s'étaient soumis au gouvernement égyptien; dans cet état de sujétion, ils étaient en droit d'espérer pouvoir désormais se livrer paisiblement à leurs travaux, pourvu qu'ils apportassent à leurs protecteurs du doura et du bétail, et lui payassent un tribut en argent. Les chefs de la moudirieh, de leur côté, avaient intérêt, semble-t-il, à établir des accords amicaux avec leurs nouveaux sujets. De fait, les rapports entre les Égyptiens et les Chillouk furent au début assez paisibles; des marchés s'établirent où l'on vendait des bestiaux et des grains; le commerce régulier commençait à prendre son essor et le camp égyptien était abondamment ravitaillé. Cette heureuse période, hélas! ne dura qu'un moment. Un jour de marché, sur l'ordre des officiers, 50 Chillouk, choisis parmi les plus beaux hommes, furent soudain saisis et garrottés; la fourche au cou, on les transporta au Dongola ou au Taka pour les incorporer dans les régiments. Cet acte inconsidéré ruina la confiance des indigènes. La garnison de la moudirieh, composée de 800 hommes, se vit bientôt dénuée de tout moyen d'existence. Désormais en butte à l'hostilité des indigènes, elle vécut dans un continuel qui-vive, ne se soutenant que par la présence des navires à vapeur qui, de Khartoum, durent transporter tout ce qui était nécessaire à ses besoins.

<sup>(1)</sup> Rapport de M. Garnier, 1<sup>er</sup> juillet 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. TH. VON HEUGLIN, *op. cit.*, p. 253, 262.

## 5. — LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La grande préoccupation de Moussa pacha, au cours de son administration semble avoir été d'accroître l'effectif de son armée. Quelles furent les étapes de ce développement et les méthodes employées pour recruter cette armée ?

Lorsque Moussa partit du Caire, en juin 1862, le gouvernement égyptien lui fournit, sur sa demande, deux bataillons, soit un millier de soldats environ, moitié soudanais et moitié égyptiens, ainsi qu'un certain nombre de Chaighié<sup>(1)</sup>; on lui donna également les officiers et l'armement nécessaires pour constituer au Soudan deux bataillons supplémentaires dont les soldats seraient enrôlés sur place<sup>(2)</sup>; quelques semaines après, la décision fut prise de lui envoyer encore 200 cavaliers bachi-bozouks<sup>(3)</sup>, à choisir de préférence parmi les fortes têtes du pays<sup>(4)</sup>. A son arrivée au Soudan, Moussa trouva que les bataillons répartis dans les diverses moudirichs n'étaient pas au complet; il prit ses dispositions pour renforcer l'effectif des unités de Khartoum, du Kordofan et de Dongola, et il porta de 200 à 300 hommes l'effectif des compagnies irrégulières. A Berber, il existait un corps de 250 dromadaires, commandé par Saïd agha; le gouverneur général proposa de le réduire à 50 et d'établir à sa place un corps de 200 cavaliers<sup>(5)</sup>. En faisant flèche de tout bois, Moussa pacha réussit à réunir, en décembre 1862, pour sa tournée aux confins abyssins, près de 8.000 hommes, dont 4.550 soldats seulement de troupes régulières. Trouvant d'ailleurs que la proportion de soldats turcs dans son armée était trop faible, il demanda au Caire l'envoi de deux compagnies de bachi-bozouks, fortes de 400 hommes chacune<sup>(6)</sup>. Le vice-roi se hâta de satisfaire à sa demande et ordonna, à cet effet, de compléter les compa-

(1) Cavalerie irrégulière indigène.

(2) A. A.-M. S. Registre 527, lettre du kaimakam au vice-roi, 5 juin 1862.

(3) Cavalerie irrégulière turque.

(4) A. A.-M. S. Registre 527, pièce 58, lettre du kaimakam au Ministre des Finances, 31 juillet 1862.

(5) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 74, lettre de Moussa Hamdi, 11 août 1862.

(6) A. A.-M. S. Carton 29, pièce 319, lettre de Moussa Hamdi, 27 décembre 1862.



gnies de Khaireddine agha et de Moustapha agha Kifali et de les faire partir pour le Soudan <sup>(1)</sup>; puis jugeant à son tour que l'effectif des troupes régulières n'était pas suffisant, il ordonna d'envoyer au Soudan les cadres d'officiers et de sous-officiers ainsi que l'armement requis à la formation d'un nouveau régiment, qui serait placé sous le commandement du miralâi Adham bey et dont les soldats seraient recrutés sur place <sup>(2)</sup>. Le vice-roi se préoccupa également de moderniser l'armement de troupes et fit envoyer à Khartoum 4.000 fusils modèle chichkana <sup>(3)</sup> et 100.000 douzaines de cartouches <sup>(4)</sup>.

Lorsqu'il eut reçu ces ordres, Moussa pacha informa le vice-roi qu'il lui serait difficile de trouver sur place les soldats nécessaires à la formation d'un nouveau régiment. Il possédait, dit-il, huit bataillons de troupes régulières, en sus des compagnies de mouhafzines, et désirait qu'on lui envoyât d'Égypte les soldats soudanais nécessaires pour porter à dix le nombre des bataillons; ces dix bataillons seraient ensuite répartis en deux régiments. Il demandait aussi l'envoi d'un miralâi et d'un kaïmakam. Par ailleurs, il faisait observer qu'il existait actuellement dans l'armée du Soudan un grand nombre de soldats inaptes au service, en raison de

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièce 13, ordre supérieur du 13 février 1863. Khaireddine agha s'étant récusé sous prétexte de maladie, fut destitué et remplacé par Koutchouk Ahmed agha (M. S. Registre 536, p. 7, pièce 172, ordre supérieur du 26 juillet 1863 — Registre 525, p. 121, pièce 282, ordre supérieur au Ministre des Finances 28 juillet 1863 — Registre 531, p. 87, pièce 191, ordre supérieur au même ministre 30 juillet 1863). Le vice-roi, ayant appris par la suite que ces compagnies comprenaient des saïs et des paysans, inaptes au service auquel ils étaient destinés, envoya le Khafatani bey en mission à Esneh, pour passer la revue de ces troupes, licencier les inaptes et combler les vides avec des éléments empruntés à d'autres compagnies irrégulières (M. S. Registre sans numéro, p. 8, pièce 1, ordre supérieur au Khafatani bey, 12 septembre 1863).

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièces 8 et 24, ordres supérieurs du 29 janvier et du 11 mai 1863.

<sup>(3)</sup> Fusils à âme hexagonale.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièces 16 et 24, ordres supérieurs du 27 mars et du 11 mai 1863. En février 1865, sur une demande du gouverneur du Soudan, le vice-roi prescrivit d'envoyer encore au Soudan 4.000 fusils chichkana et 2 millions de capsules (M. S. Registre 552, p. 50, pièce 29, ordre supérieur du 25 février 1865).

leur âge avancé ou de leur incapacité physique; or les cheikhs de quelques tribus habitant les montagnes du Fazogle et de Foung n'étant pas à même de payer l'impôt établi par le gouvernement, proposaient de fournir des recrues à l'armée moyennant une remise de 500 piastres par volontaire enrôlé. C'était là, ajoutait Moussa pacha, une coutume ancienne, qui avait été discontinuée sous Saïd pacha, et qu'il proposait de faire revivre; on pourrait en même temps, disait-il, recruter d'autres soldats dans les montagnes ne dépendant pas de l'Égypte <sup>(1)</sup>.

« Nous avons pris textuellement connaissance de votre lettre, répondit le vice-roi, et nous approuvons vos mesures relatives à l'établissement de deux bataillons dans la moudirieh du Taka <sup>(2)</sup>. Quant aux soldats soudanais à envoyer d'Égypte, nous ne les avons pas. De plus, on ne peut pas accepter les recrues nécessaires aux dits bataillons à titre d'esclaves contre remise de l'impôt. Mais si vous demandez à chacun des cheikhs des montagnes de Fazogle et de Foung comme à ceux des tribus Chillouk et Dinka de vous fournir un nombre déterminé d'hommes aptes au service et qu'ils se prêtent à votre demande, cet acte de leur part pouvant être considéré comme un service rendu par eux au gouvernement, vous pourrez les récompenser en leur faisant remise d'une partie de l'impôt à raison de 500 piastres par recrue. Vous leur ferez d'ailleurs comprendre que les hommes ainsi enrôlés seront traités de la même manière que les autres soldats, et qu'une fois leur période de service terminée, ils seront laissés libres d'entreprendre ce qui leur plaira. En outre, vous devez enrôler toutes les personnes ayant les qualités requises et qui demanderont à servir dans l'armée. Cette méthode juste et équitable facilitera le recrutement des soldats.

« La nécessité nous obligeant à avoir une force suffisante dans ces régions vastes et importantes, et quoique vous ayez mentionné dans votre lettre qu'il suffisait d'envoyer d'Égypte les officiers requis pour deux bataillons seulement en même temps qu'un miralaï et un kaïmakam, nous considérons ce nombre d'officiers insuffisant et nous jugeons qu'il serait approprié d'avoir au Soudan quatre régiments de quatre bataillons chacun, chaque bataillon étant formé de 600 hommes. Comme, d'après ce

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 30, pièce 20, lettre de Moussa Hamdi, 27 mars 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. *supra*, p. 69.

calcul, vous aurez des soldats en surnombre<sup>(1)</sup>, vous pourrez alors licencier du service ceux qui sont avancés en âge ou inaptes physiquement. De plus, comme nous nous proposons de vous envoyer d'Égypte un certain nombre d'officiers en plus de ceux dont nous vous avons précédemment annoncé l'envoi pour le régiment à former, vous pourrez de même licencier les officiers inaptes ou qui auraient terminé leur période de service au Soudan, fixée à quatre ans, et qui ne voudraient pas la renouveler. Vous formerez alors les quatre régiments d'infanterie avec des bataillons composés de 600 hommes chacun. En outre, nous avons jugé approprié de suivre les règlements en vigueur relativement aux pensions à établir pour les officiers à licencier du service et qui voudraient s'établir dans ces régions ou rentrer en Égypte. Quant à faire enrôler par la force les hommes des montagnes ne dépendant pas de l'Égypte, cela serait considéré comme une atteinte à la liberté individuelle et une sorte de mise en esclavage. Si, par contre, on demandait d'abord aux habitants de ces montagnes de se soumettre et qu'ils s'y refusassent, il serait alors tout naturel de les obliger par la force à accepter cette dépendance, et, dans ce cas, l'enrôlement dans l'armée de ceux d'entre eux qui sont aptes au service serait tout à fait approprié<sup>(2)</sup> ».

Cet ordre important fixait l'effectif de l'armée du Soudan. Le commandement du 4<sup>e</sup> régiment, dont les officiers furent envoyés d'Égypte, fut confié au miralâi Rachid Housni bey<sup>(3)</sup>. En outre, sur la proposition de Moussa pacha, Moukhtar agha fut nommé serbiada et envoyé au Soudan avec 500 soldats sabbâne<sup>(4)</sup>. Mohamed agha El Orfali et Rifai agha commandants de cavalerie, reçurent aussi l'ordre de partir avec leurs

<sup>(1)</sup> Les disponibilités devant résulter de la réduction de l'effectif des bataillons.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 526, pièce 27, ordre supérieur du 2 juin 1863. Le vice-roi ordonnait en même temps à Moussa pacha de faire remettre aux soldats qui seraient licenciés du service des terrains aptes à la culture, de les exonérer de tous droits et impôts et de leur prêter toute aide afin de les encourager à se fixer sur ces terrains et à les faire prospérer.

<sup>(3)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 374, lettre du vékil de la guerre, 26 novembre 1863. — Carton 3, pièce n° 1, lettre du Ministre de la Guerre, 11 janvier 1864.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 539, pièce 2, ordre supérieur au Khafatani, 28 septembre 1863. — Sabbâne signifie bachi-bozouk.

sandjaks<sup>(1)</sup>. Par contre le vice-roi ne permit pas à Moussa pacha d'employer dans l'armée les criminels exilés au Soudan<sup>(2)</sup>, il l'autorisa seulement à les faire travailler dans l'arsenal, à condition qu'ils eussent les fers aux mains<sup>(3)</sup>. Sur la proposition du gouverneur, Hassan bey El Arnaoute, miralaï du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, fut nommé lewa et mamour des troupes régulières en service dans les provinces soudanaises<sup>(4)</sup> et Abdallah bey El Wanli, ex-moudir du Dongola, commandant en chef des troupes irrégulières et sakbânes du Soudan, avec le titre de lewa<sup>(5)</sup>. Enfin, en décembre 1864, le vice-roi fit envoyer au Soudan six pièces de canon et quelques officiers d'artillerie<sup>(6)</sup>.

Ainsi Ismaïl pacha ne refusa au gouverneur général aucune des ressources qu'il sollicitait. De son côté, Moussa pacha, en serviteur zélé, ne crut pas devoir s'arrêter aux distinctions pourtant importantes qu'avait faites le vice-roi, entre ce qui était licite et ce qui ne l'était pas. Les esclaves confisqués sur les négriers furent incorporés dans l'armée, ce qui ne prêtait guère à objection, mais comme cette source de recrutement ne suffisait pas, il entreprit au Kordofan, après avoir soumis mek Nasser, toute une série d'opérations offensives contre les tribus indépendantes du Dar Nouba, qui lui valurent d'ailleurs, on le sait, un sanglant échec. Du côté du Sennar, chez les Foung et au Fazogle, il se mit à taxer les cheikhs à tant de recrues chaque année. Or ces cheikhs ne pouvaient lever les recrues parmi les hommes de leurs tribus, sans risquer d'être tués ou chassés par eux; leur seule ressource était de se les procurer en razziant les peuplades nègres du voisinage. Ainsi la décision

(1) A. A.-M. S. Registre 537, pièce 7, ordre supérieur du 29 septembre 1863; pièce 9, ordre du 30 septembre. Rifai bey agha fut remplacé par Abdine agha. La solde des soldats irréguliers envoyés au Soudan fut majorée d'un tiers (ordre supérieur du 12 septembre 1863).

(2) A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 414, lettre de Moussa Hamdi, 3 décembre 1863.

(3) A. A.-M. S. Registre 540, pièce 11, ordre supérieur du 14 janvier 1864.

(4) A. A.-M. S. Registre 537, p. 2, pièce 8, ordre supérieur du 30 septembre 1863.

(5) A. A.-M. S. Registre 537, pièce 3, ordre supérieur du 24 octobre 1864.

(6) A. A.-M. S. Registre 549, pièce 70, ordre du Ministre de la Guerre, 14 décembre 1864.

du gouverneur général équivalait à encourager la traite, qu'il avait, par ailleurs, l'ordre formel de combattre. Une autre circonstance rendait cette décision encore plus odieuse. Les nègres fournis au divan devaient, avons-nous vu, venir en déduction des impôts. Or de tout temps, les impôts n'avaient été payés au Soudan que lorsque la troupe venait les réclamer. Il en résulte que les forces régulières, sous prétexte d'opérer le recouvrement des taxes, aidèrent en réalité les cheikhs à se procurer les noirs réclamés par le divan; elles participèrent aux razzias faites en pays nègres, agrandissant ainsi la plaie qui rongea le Soudan.

En décembre 1863, conformément à cette méthode, Moussa pacha confia à Ahmed bey Abou Sin, moudir de Khartoum, le soin de « percevoir l'impôt » sur les habitants des montagnes d'Abou Ramlé et du Fazogle. Le miralâi Adham bey l'accompagna avec 500 soldats irréguliers et Chaïghî et 1.000 soldats réguliers<sup>(1)</sup>. Quatre mois après, en mai 1864, le gouverneur général annonçait l'arrivée à Khartoum de 730 individus à enrôler dans l'armée, envoyés par le cheikh des Foug, celui des Abou Rof et par le cheikh Abou Sin Awad Abdel Kerim<sup>(2)</sup>. Cette même année, un fait se produisit qui facilita le recrutement des troupes noires en même temps que le trafic des esclaves au Sennar. Menacés par la grande expédition qui se préparait au Fleuve Blanc<sup>(3)</sup>, 5 à 6.000 Dinka, hommes, femmes, enfants, vieillards abandonnèrent leurs villages, et, poussant devant eux leurs troupeaux, vinrent demander l'hospitalité au cheikh Malek Abou Rof, dont le territoire s'étend depuis les environs de Khartoum jusqu'à leur. « Reçus parfaitement par ce dernier, écrit M. Thibaut, ils furent consignés, par partie, aux Arabes de la tribu, sous la sauvegarde de la bonne foi. Lorsque les noirs furent remis de leurs fatigues, de leur faim, le cheikh Malek ordonna à ses Arabes, qui avaient des dépôts partiels de son hospitalité, de se rendre à un lieu désigné, d'amener ceux qui avaient mangé le pain et le sel (sacré chez tous les Arabes). Là un marché fut établi; les ventes s'effectuèrent et les marchands négriers changèrent

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 488, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 4, pièce 215, lettre de Moussa Hamdi, 17 mai 1864.

<sup>(3)</sup> Cf. *supra*, p. 108.

leurs thalers contre de la chair humaine. Les 1.000 soldats, auxquels le cheikh Malek était taxé, furent fournis au divan. Ne pouvant écouler toute sa marchandise, le cheikh en fit conduire une grande partie à Mes-salamié, marché renommé à deux jours de Khartoum; beaucoup d'amateurs s'y trouvent toujours; là il troqua le restant de son mouaché<sup>(1)</sup> contre de belles pièces d'or et des thalers<sup>(2)</sup> ».

En 1865, les troupes furent de nouveau détachées à la « perception des impôts ». M. Garnier, qui parcourait à ce moment le Soudan, les rencontra sur sa route. « En approchant de Sennar, au mois d'avril de cette année, écrit-il, je croisai chemin faisant des bandes de Chaïghié, qui forment au Soudan, comme les bachi-bozouks en Turquie, une cavalerie irrégulière, plus redoutée des populations paisibles que redoutable aux ennemis. Aussi, partout sur ma route, ne trouvais-je le soir, au bout de chaque étape, que des villages abandonnés, complètement vides d'habitants. Ceux-ci, moins effrayés des attaques des lions qui pullulent dans les environs de Sennar, que des déprédations auxquelles ces irréguliers se livrent toujours sur leur passage, s'étaient, avec leur maigre bétail et leur misérables mobiliers, réfugiés au fond des bois où il me fallait les aller chercher, au risque de faire de mauvaises rencontres, pour obtenir d'eux des guides dont je devais changer chaque jour.

« Ces Chaïghié, montés sur des ânes pour ménager leurs chevaux qu'ils conduisaient en laisse, suivis de chameaux chargés de nattes servant de lit, de moitiés de courges creuses (*qarah*) qui sont la vaisselle du pays, de vases en terre (*qantouch*) qui en sont les marmites, portant des outres pleines de doura que devaient quotidiennement transformer en pain des négresses perchées au sommet de la charge, ces Chaïghié, je ne tardai pas à l'apprendre, étaient l'avant-garde d'une colonne de réguliers qui allait quitter Sennar pour se rendre dans le Saïd, c'est-à-dire au sud, opérer une *razzia*.

« Cette colonne, composée de deux bataillons d'infanterie nègre, se mettait en marche le jour même où j'entrai à Sennar. Le moudir de la province de Khartoum, qui était venu présider à son départ, me dit que

<sup>(1)</sup> Troupeau de bœufs, chameaux ou moutons.

<sup>(2)</sup> A. E. Égypte 34. Thibaut à M. Tastu, 18 octobre 1864.

l'expédition était dirigée contre Ragab Weled Idris Adlan, chef de Goulé, localité montagneuse où se sont retirés les débris de la tribu des Foug. Les contributions dues par ce chef n'ayant pas encore été intégralement acquittées, on voulait, me dit-on, le presser de se libérer ».

En réalité, ce déploiement de forces, comme M. Garnier l'apprit plus tard à Khartoum, n'avait pas pour but de faire entendre raison au cheikh Ragab, mais bien de lui prêter main-forte. Les contributions arriérées du cheikh, c'était son contingent de noirs qui se faisait attendre. La troupe partait pour l'aider dans ses razzias. Pendant son séjour dans la capitale du Soudan, au mois de juillet 1865, M. Garnier put voir les résultats de l'expédition. Un matin, tandis qu'il se rendait au divan, il aperçut à la porte du gouvernorat un tas de carcans, longues et lourdes pièces de bois en forme de fourche; ils avaient servi à un premier convoi de 250 nègres qui était entré en ville la nuit précédente, et avait été aussitôt envoyé à la caserne occupée par la garnison de noirs. « Plusieurs autres convois d'esclaves, ajoute M. Garnier, succédèrent au premier. On ne prenait même plus la précaution de les introduire de nuit. C'était en plein jour qu'ils arrivaient au gouvernorat, d'où, après que ceux qui les avaient amenés en avaient fait la remise, ils étaient conduits à la caserne pour être enrégimentés. Au fur et à mesure des arrivages, les carcans qui leur avaient servi étaient réexpédiés dans le sud pour l'usage des nouvelles recrues. J'estime que le nombre des nègres de cette provenance, envoyés à Khartoum seulement pendant que je m'y trouvais, peut s'élever à 500. Sans doute, on en avait retenu à Sennar et à Wad Medani qui sont aussi des places de garnison <sup>(1)</sup> ».

Mais si le gouverneur général prêtait ainsi le concours de la force armée aux cheikhs pour razzier les tribus nègres, il entendait rester maître de cette participation. « Le cheikh des Abou Rof ayant profité d'un voyage de Moussa pacha au Caire pour faire une razzia sur les Dinka, avec l'appui de la garnison de Sennar, le gouverneur général le manda près de lui, à son retour, et lui déclara que le butin qu'il avait fait sur les Dinka appartenait au gouvernement, puisqu'il s'était servi de ses soldats; que par conséquent il ne lui serait pas tenu compte du prix stipulé pour

<sup>(1)</sup> Rapport de M. Garnier au consul général de France, n° 14. Alexandrie 28 octobre 1865.

chaque recrue, et que de plus il exigeait la remise des noirs restés en son pouvoir. « Comme il était avec le gouverneur du Soudan de nombreux moyens d'accommodement, écrit M. Garnier qui rapporte cette histoire, Abou Rof, en cheikh qui sait son monde, parvint à apaiser Moussa pacha. On affirme que ce dernier reçut de la main à la main 25.000 tallaris (125.000 francs), plus 250 ou 300 esclaves pour son usage particulier. Ce qu'il y a de certain, c'est que, bientôt après, une nombreuse caravane de noirs des deux sexes appartenant à Moussa pacha partait pour Siout, dans la Haute-Égypte, par la route de Dongola. Quant aux 500 piastres par homme livré à l'autorité militaire, j'ignore si elles furent payées à Abou Rof, mais elles figurent, m'a-t-on dit, en dépenses sur les registres du gouvernorat de Khartoum <sup>(1)</sup> ».

Grâce aux confiscations et aux razzias, Moussa pacha réussit, dans ce pays où la conscription n'existait pas, à accroître dans une large proportion l'effectif de son armée. A quel but répondait ce développement imposant de force militaire? Le danger abyssin qui l'avait motivé, menaçait-il toujours la sécurité du Soudan?

## 6. — LES RAPPORTS AVEC L'ABYSSINIE.

Au printemps de 1863, on l'a vu, l'empereur Théodoros renonçant à tirer vengeance des déprédations commises par Moussa pacha dans la province de Donkor, avait tourné son attention vers l'intérieur de l'Abyssinie où fermentait l'insurrection. Son irritation s'était portée sur M. Lejean, consul de France à Massawa, qu'il avait privé de sa liberté. Dégrisé sur le compte du négus, M. Lejean commença de voir clair dans la situation de l'Abyssinie. « Il est extrêmement difficile d'obtenir sur ce pays des informations exactes, confessa-t-il au Ministre des Affaires étrangères<sup>(2)</sup>; les indigènes, naturellement portés à mentir, sont courbés sous une sorte de terreur policière et ne parlent du négus que comme d'un dieu. Les drogmans, sujets et espions du négus, sont encore moins dignes de confiance. Les voyageurs européens qui sortent d'Abyssinie trouvent un

<sup>(1)</sup> Rapport de M. Garnier à M. Tastu, n° 14. Alexandrie 28 octobre 1865.

<sup>(2)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie t. II. Rapport de Lejean, 21 mars 1863.



profit d'amour-propre à taire les vexations et humiliations qu'il ont eu à y subir, et en disent volontiers du bien, mais se gardent bien d'y rentrer. Restent les Européens domiciliés; ils sont tous plus ou moins au service de Théodore et se sont pliés au mutisme des indigènes. Les quatre cinquièmes sont des missionnaires allemands<sup>(1)</sup> envoyés par la propagande de Bâle, gens timides, à qui le négus a défendu toute propagande religieuse (sauf parmi les Juifs); mais il les a forcés, moyennant un salaire d'ailleurs très convenable, à lui servir de mécaniciens, de fondeurs, d'artilleurs etc. Ils n'ont plus aujourd'hui d'illusions, et leurs confidences m'ont éclairé sur bien des choses, mais j'ai compris qu'ils dépendent d'un comité central qui a son système fait sur l'Abyssinie, et auquel ils n'osent faire que des rapports optimistes; de sorte qu'il s'est organisé, en Allemagne et en Angleterre, une sorte de conspiration de louanges sans restrictions en faveur du souverain qui a proscrit le catholicisme dans ses États. On se garde d'ajouter qu'il a aussi proscrit l'enseignement du protestantisme». Aux yeux du consul, l'Abyssinie est devenue une véritable prison : « On entre, on est bien reçu, cajolé, et le négus vous demande ce que vous savez faire. Si vous êtes un touriste de distinction, vous êtes tracassé, un peu rançonné et vous sortez. Si vous êtes ingénieur, fondeur, mécanicien etc. adieu l'espoir de quitter l'Abyssinie ». Quant au négus lui-même, c'est un homme difficile à pénétrer et à définir, « tout à fait un Ivan le Terrible »; sans doute il a d'abord fait du bien à l'Abyssinie en l'unifiant sous sa main de fer, en y faisant régner l'ordre matériel; mais depuis la mort de sa première femme et de l'Anglais Bell, son conseiller, il a perdu les deux influences modératrices qui s'exerçaient sur sa conduite, et il se livre sans contrainte aux trois vices dont le germe dormait en lui : l'orgueil, l'ivrognerie, les femmes. Son orgueil vient d'un mysticisme bizarre qu'il ne craint pas d'afficher : « Je suis, dit-il, descendant de David, et le seul aujourd'hui régnant de cette lignée. Dieu a promis le monde à la race de David; Dieu n'a pu mentir, donc le monde est mon héritage ». Il se croit un droit absolu sur tout homme habitant ou passant dans ses États, fût-il consul ou ambassadeur. Des traités conclus par ses prédécesseurs avec les puissances étrangères, il ne fait aucun

<sup>(1)</sup> Ces missionnaires étaient installés partie à Djenda et partie à Gafat.

cas; le traité de commerce qu'il a signé lui-même avec le colonel Reitz, n'est bon, à ses yeux, «qu'à faire du papier à cartouche». Il a instauré en Abyssinie un despotisme effréné, et le pays est au comble de la terreur. «Si le négus s'est levé le matin après un mauvais rêve, les bourreaux peuvent chercher leurs couteaux. Si quelque petit ou grand baron se révolte, sa province est envahie et une grande partie de la population mâle est livrée aux bourreaux. Je possède, ajoute M. Lejean, quelques chiffres certains effroyables : à Axoum en 1860, 1.300 : au Wolkait, en 1861, 1.700; l'an dernier au pied du mont Kollo, en quelques heures, 8.000!».

Ces actes de barbarie n'arrivent point cependant à étouffer l'esprit d'insurrection. En mars 1863, quatre provinces sont insurgées : le Godjam, l'Amhara, le bas Choa, le Tigré. Pour résister à ces rébellions sans fin, le négus a toujours sur pied une armée de 50.000 têtes, qu'il fait vivre aux frais du pays où elle se trouve; et comme les provinces révoltées résistent à ces réquisitions, que l'armée n'a pas deux jours de vivres d'avance, on se rabat sur les provinces soumises et on les réduit à la dernière misère; ce procédé expéditif et impolitique constitue, à son tour, pour celles-ci un excitant perpétuel à l'insurrection, et comme les vassaux révoltés ne les traitent guère mieux, l'Abyssinie arrive rapidement à la dépopulation et à la ruine. Théodoros contemple froidement ce spectacle. Une pensée unique, écrit encore M. Lejean, semble s'être emparée de son esprit : «Dieu qui m'a tiré de la poussière pour supplanter les princes légitimes, n'a pas fait ce miracle sans motif. J'ai une mission, mais quelle est telle? J'ai d'abord cru qu'il fallait relever ce peuple par la prospérité et la paix, et malgré tout le bien que j'ai fait, je vois se lever plus de rebelles qu'au temps de la pire tyrannie. Il est évident que je me suis trompé. Ce peuple a la tête dure et a besoin d'être châtié avant d'être appelé à jouir des bienfaits de la Providence. Je sais à présent mon vrai rôle, je serai le fléau, le jugement de Dieu sur l'Abyssinie». Et comme nouveau programme de règne, il fit graver sur les affûts de ses obusiers : «Le fléau des pervers, Théodore<sup>(1)</sup>».

Le négus livra dès lors les plus belles provinces de l'empire aux excès

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 154.

de la soldatesque. Pendant trois mois, de mars à juin 1863, quatorze provinces furent « mangées » l'une après l'autre. En juillet, il envahit la province d'Agaumider, où il cerna quelques milliers de déserteurs de son armée, mêlés à des gens de Tedla Gualou; il fut sans pitié et passa tout au fil de l'épée. Un agitateur religieux nommé Kassa qui avait soulevé la province de Kouara, fut pris, amené au négus qui le fusilla lui-même (août 1863).

Au milieu de ces événements, Théodoros attendait avec impatience la réponse des souverains d'Occident à ses ouvertures<sup>(1)</sup>. Arrivé à Paris au mois de mars 1863, le sieur Bardel avait pu y faire illusion, grâce à une solide documentation puisée dans les papiers du consulat anglais d'Abbyssinie. Il fut reçu au Ministère des Affaires étrangères et présenta la lettre du négus à l'Empereur. Théodoros y annonçait l'intention d'entrer en relations avec la France, promettait de ne plus persécuter les missionnaires catholiques et de favoriser le commerce français; il déclarait en outre qu'il venait de déclarer la guerre aux Égyptiens. M. Bardel ajouta quelques explications verbales, d'où il résultait que le négus avait l'intention de s'emparer d'une portion de littoral sur la mer Rouge, de Zulla<sup>(2)</sup> notamment, afin d'y établir un port, qu'il songeait également à reprendre Massawa aux Turcs, et que son désir était de placer ces nouvelles acquisitions sous la protection de la France.

En dépit de la singularité de ces ouvertures, le gouvernement français n'avait aucune raison de les décliner. Il pouvait être utile de les accueillir d'une manière générale, et d'entrer en relations régulières avec Théodoros en l'encourageant à pacifier et à essayer de civiliser son malheureux pays. Bien que rien ne garantît que son pouvoir dût être plus durable que celui de ses prédécesseurs, son autorité n'en paraissait pas moins, pour le moment, aussi solide et aussi normale que le pays le comportait; il y avait cependant une circonstance qui commandait au gouvernement français une certaine réserve. Théodoros annonçait qu'il venait de déclarer la guerre aux Égyptiens. Or, au moment où un nouveau vice-roi venait d'être intronisé au Caire et où les dispositions d'Ismail pacha relativement

<sup>(1)</sup> Cf. *supra*, p. 64.

<sup>(2)</sup> Le document français porte Zeilah, ce qui est, pensons-nous, une erreur.

à l'isthme de Suez devaient être ménagées, il était prudent de ne rien faire à Paris ou à Gondar qui pût éveiller ses susceptibilités. En outre il ne convenait pas à la France d'encourager les visées de Théodoros à l'égard de Massawa, dont la possession par les Turcs n'était pas contestée. Le Ministre des Affaires étrangères répondit donc, au nom de l'Empereur, en rappelant la protection que Napoléon III étendait dans l'univers entier aux missionnaires catholiques, et en conseillant à Théodoros de réprimer ses intentions belliqueuses. « Avant d'entreprendre une guerre contre des voisins puissants, disait-il, il faut bien mesurer ses forces et prendre garde de compromettre les avantages déjà acquis en se précipitant dans des entreprises hasardées. Nous prions Dieu de vous inspirer des résolutions conformes aux intérêts des peuples que vous gouvernez <sup>(1)</sup> ».

La lettre de M. Drouyn de Lhuys fut très mal accueillie par le négus. « Je connais, dit-il, la tactique des gouvernements européens quand ils veulent prendre un État d'Orient. On lance des missionnaires d'abord, puis des consuls pour appuyer les missionnaires, puis des bataillons pour soutenir les consuls. Je ne suis pas un rajah de l'Indoustan pour être berné de la sorte; j'aime mieux avoir affaire aux bataillons tout de suite <sup>(2)</sup> ». Au fond, le négus était fort dépité de voir que la France ne le soutenait pas dans ses desseins agressifs contre l'Égypte. Cet état d'esprit amena Théodore à contester l'authenticité de la lettre sous prétexte que le sceau impérial n'y était pas attaché. Le 28 septembre 1863, il en fit donner lecture publique, en présence du consul, déclara que l'Empereur lui avait manqué de respect en ne lui répondant pas lui-même et avança plusieurs autres griefs contre la France, auxquels M. Lejean répondit de son mieux. Foulant alors aux pieds la lettre du ministre, le négus donna l'ordre d'expulser sur le champ le consul de France.

M. Lejean s'en tirait en somme à bon compte; son collègue d'Angleterre allait connaître un sort bien plus cruel. La tournée entreprise par M. Cameron sur les confins soudano-abyssins au début de l'année 1863, n'avait eu d'autre but que de servir les intérêts de l'Éthiopie. Partout le consul s'était entremis auprès des fonctionnaires égyptiens pour faire ces-

<sup>(1)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II, lettre à Sa Majesté le roi d'Éthiopie, 24 mars 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 160.

ser le système cruel de razzias exercé par les tribus du Barka contre les sujets abyssins. Dans le même ordre d'idées, il avait écrit au gouverneur de Massawa de cesser de lever les impôts sur les Habab, en disant que cette contrée appartenait à l'Abyssinie<sup>(1)</sup>. Après avoir séjourné quelque temps à Kassala, Cameron se rendit à Gallabat et de là, avec la permission du négus, il rentra en Abyssinie. En août 1863, il se trouvait à Djenda auprès de Théodoros. En octobre, quelques jours après l'expulsion de M. Lejean, un grave incident se produisit. Un Anglais, le Rev. Stern, appartenant à la *London Missionary Society* et connu par ses écrits sur l'Orient<sup>(2)</sup>, fut cruellement fustigé par ordre du négus à la suite d'un geste qui lui était échappé en assistant par force au supplice de deux indigènes<sup>(3)</sup>. Ses papiers furent saisis, traduits, ainsi qu'un rapport émanant d'un autre missionnaire M. Rosenthal. On trouva qu'ils contenaient des faits et des descriptions touchant le gouvernement de Théodoros peu élogieux pour ce dernier. Cette découverte mit le négus hors de lui; le 11 novembre, il donna l'ordre d'arrêter tous les missionnaires appartenant aux sociétés de Londres et d'Écosse et de confisquer leurs biens<sup>(4)</sup>. Le consul d'Angleterre n'avait pu empêcher ces excès; son prestige déclinait de jour en jour, devant le silence observé par la Reine à l'égard de la lettre que lui avait adressée Théodoros. Le gouvernement britannique, désapprouvant la ligne de conduite de M. Cameron, lui signifia de retourner à son poste à Massawa, et d'avoir désormais à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Éthiopie<sup>(5)</sup>. Par suite d'une indiscretion, le négus eut connaissance du contenu de cette lettre; son orgueil en fut profondément blessé. Il n'était bruit, à ce moment, dans le Soudan, que de la grande expédition égyptienne qui s'organisait contre

<sup>(1)</sup> Cette intervention du consul anglais ne fut nullement goûtée à Constantinople et provoqua une réclamation officielle du gouvernement turc (cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Aali pacha à Sir H. Bulwer, 16 septembre 1863).

<sup>(2)</sup> Cf. notamment son ouvrage intitulé : *Wanderings among the Falashas*, Londres 1861.

<sup>(3)</sup> Cf. H. A. STERN, *The Captive Missionary*, Londres 1868, p. 53.

<sup>(4)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, M. Flad à M. Rassam, 26 janvier 1865. Ces missions étaient autorisées à convertir au christianisme les Juifs abyssins, pour être ensuite baptisés dans l'Église abyssine.

<sup>(5)</sup> F. O. 1-13. Lord Russell à Cameron, 8 septembre 1863.

l'Abyssinie, avec l'aide du comte du Bisson. Ces rumeurs parvinrent aux oreilles du négus. Reprochant alors à Cameron le voyage qu'il avait fait au Taka, il le suspecta d'être allé s'entendre avec ses plus mortels ennemis. Cet ensemble de faits réagit violemment sur l'esprit de Théodoros; sans s'arrêter au caractère dont le consul était revêtu, il le fit arrêter et mettre aux fers<sup>(1)</sup>.

Cette politique insensée, inspirée par le plus fol orgueil, devait conduire Théodoros aux pires désastres. Aux difficultés intérieures qui assaillaient le négus, allait s'ajouter la menace d'un conflit avec une puissance étrangère. L'Égypte pouvait désormais être tranquille; l'orage qui avait failli fondre sur le Soudan était détourné dans sa course. L'assurance de Moussa pacha s'en accrut d'autant. Dans l'hiver de 1863-1864, il fit reconnaître les voies d'accès à l'Éthiopie. Un commerçant de Guedaref, qui avait fréquenté la route de Gallabat à Gondar par Wahni, s'était offert à guider un ingénieur qui, déguisé en marchand, s'occuperait à lever le plan de cette route; Moussa pacha agréa l'offre et désigna le lieutenant Mahmoud Mohamed effendi pour cette mission<sup>(2)</sup>. Les travaux de fortification de Gallabat, qui n'offraient plus le même caractère d'urgence, furent suspendus en raison de la maladie qui sévissait au Soudan<sup>(3)</sup>. Le gouverneur général ne renonçait pas en effet à l'espoir d'agir contre Théodoros. « Pour cette année, écrivit-il au Caire le 23 décembre 1863, la saison où l'on pouvait entreprendre une marche quelconque vers l'Abyssinie a déjà pris fin. Si l'on y songe l'an prochain, il me sera très facile de mener cette tâche à bonne fin et, dans ce cas, je vous saurai gré de m'envoyer les cinq petits canons précédemment demandés, de faire partir au plus tôt les cavaliers sakbânes et de donner les ordres requis pour la fourniture de tout ce qui est nécessaire à cette expédition<sup>(4)</sup> ».

A défaut d'opération d'envergure, les confins soudano-abyssins furent,

<sup>(1)</sup> 3 janvier 1864.

<sup>(2)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 487, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

<sup>(3)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 488, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

<sup>(4)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 486, lettre de Moussa Hamdi, 23 décembre 1863.

comme les années précédentes, le théâtre de petites incursions et de *razias*. Waled Zayed, cheikh des Arabes Dabaïné, s'étant plaint au gouverneur général du Soudan qu'un grand nombre de ses administrés se fussent enfuis dans le Donkor, Moussa pacha ordonna à Ali kachef de les ramener de force. En février 1864, ce dernier quitta Doka et pénétra dans la province abyssine de Donkor; les Arabes fugitifs ne l'attendirent pas; ils prirent la fuite avant son arrivée et Ali n'arrêta qu'une centaine d'hommes environ <sup>(1)</sup>. Ses troupes profitèrent de l'occasion pour piller; ayant attaqué Donkor un jour de marché, elles firent esclaves trois cents chrétiens dont la moitié fut vendue publiquement au bazar de Guedaref et le reste expédié au gouverneur général à Khartoum <sup>(2)</sup>.

Ali kachef avait ramené ses troupes à Guedaref, lorsque le cheikh de Gallabat lui fit savoir qu'un ras abyssin était arrivé à Donkor et se disposait à attaquer soit les tribus des Dabaïné, soit celles de Gallabat. Ali kachef revint donc sur ses pas. Sa troupe venait de traverser la rivière Rahad, lorsqu'elle rencontra une caravane qui descendait d'Abyssinie. Sur l'avis de leur guide que ces hommes appartenaient au ras abyssin, les soldats attaquèrent la caravane et la pillèrent. On s'aperçut alors qu'elle appartenait à des commerçants musulmans d'Abyssinie bien connus au Soudan. Les paisibles marchands furent cependant arrêtés, et il fallut un ordre du gouverneur général pour qu'on les remit en liberté <sup>(3)</sup>. Quand Ali kachef arriva à Donkor, le ras en était reparti, si bien que cette deuxième expédition se borna au pillage d'une caravane inoffensive.

Théodoros prit alors une mesure violente contre ses ennemis musulmans. Déjà, après avoir occupé Gondar pendant l'automne de l'année 1863, il avait obligé les habitants à en sortir et fait détruire la ville de fond en comble, sous prétexte qu'elle se trouvait trop près des frontières égyptiennes. En avril 1864, il fit paraître un décret qui proscrivait l'islamisme dans toute l'étendue de son empire et déclarait rebelles tous les

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 95, lettre de Moussa Hamdi, 10 avril 1864.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 230. — Note de du Bisson, 6 octobre 1864 (A. E. Carton Égypte, affaires diverses).

<sup>(3)</sup> A. A. Mouawana Sanieh, Carton 4, pièce 95, lettre de Moussa Hamdi, 10 avril 1864.

musulmans qui n'apostasieraient pas en mangeant des viandes signalées comme impures par le Koran. « Cet acte, écrit le voyageur Lejean, était souverainement impolitique et injuste. Les musulmans étaient en Abyssinie dans la position fort subalterne qu'occupent les chrétiens d'Orient dans les États musulmans. Restés depuis des siècles étrangers au métier des armes, ils n'avaient jamais pris part aux troubles politiques de l'empire, et se contentaient de s'enrichir par le commerce, qu'ils avaient en partie monopolisé. Aussi, presque toutes les villes d'Abyssinie étaient musulmanes, soit en totalité comme Derita, Emfras, Alitiou-Amba, Haoussa, soit partiellement comme Gondar et Mahdera-Mariam. La moralité privée des musulmans était généralement supérieure à celle de la population chrétienne. On ne pouvait leur reprocher que l'abominable commerce des esclaves, qui est peut-être la base la plus nécessaire de l'islamisme; mais le négus avait le droit de frapper des coupables convaincus de traite, il n'avait pas celui de proscrire un culte tout entier. . . . Quoi qu'il en soit, le décret ne rencontra nulle part de résistance armée; les musulmans ne songèrent pas un instant à la possibilité d'une lutte de ce genre. La plupart se soumirent; d'autres quittèrent leurs maisons et leurs petites fortunes péniblement acquises et se réfugièrent dans les bois<sup>(1)</sup> ». A ceux qui résistèrent, le négus fit couper les bras et les jambes, après avoir pris leurs biens et violé leurs femmes.

A l'automne de 1864, le moudir du Taka résolut de faire une razzia chez les Basen pour remplir ses greniers. Un premier détachement, commandé par Khattab effendi, prit par l'ouest, pénétra chez les Basen et rapporta beaucoup de doura ainsi que des vaches qui furent destinées à l'Égypte; on ne fit que très peu d'esclaves, les Basen ayant eu le temps de se sauver. Un autre détachement, commandé par le kaïmakam Osman effendi, fort d'un millier de fantassins et accompagné d'une nuée d'Arabes, Beni-Amer et Algheden, traversa le pays des Basen et parvint jusqu'à Mai Daro, où il campa pendant trois jours, après quoi il se replia sur Koufit. Le butin fut médiocre. Osman effendi s'établit alors chez les Barea, auxquels il fit payer un tribut très fort; il ravagea et brûla cinq villages du Mogareib qui avaient volé des troupeaux du Barka. Le reste de l'année

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 174-175.



fut employé à lever le tribut des Beni-Amer et l'expédition rentra à Kassala au début de 1865<sup>(1)</sup>.

Sur le haut-Barka et dans la région des Bogos, les contestations entre voisins, les razzias entre tribus continuèrent comme par le passé. Dans l'été de 1863, dedjaz Haïlou, gouverneur de l'Hamacène, vint prendre de force le tribut des Bogos et saccagea un district voisin; l'abbé Stella, craignant la ruine de sa mission, dut se réfugier à Massawa. En décembre 1863, les Ouaz qui avaient à se venger de l'incursion faite chez eux au mois de mai précédent par Haïlou, surprirent les pasteurs abyssins à Ghergher et leur enlevèrent 600 vaches. En janvier 1864, une masse d'environ 1.500 Barea se porta le long du Barka vers le Sennaheit, avec l'intention d'enlever les troupeaux des Bogos. Ceux-ci s'étant doutés du danger, s'abstinrent de descendre dans la plaine; la troupe se porta alors sur la gauche, remonta un affluent du Barka et surprit à Mai-Chellaï, entre Debra-Salé et le plateau de Halhal, un campement de cette dernière tribu et l'accabla; 50 hommes furent tués, 3.000 vaches prises, de nombreux prisonniers emmenés en servitude. Le consul Lejean, qui s'était rendu à Keren en décembre 1863 pour répartir entre les habitants l'indemnité de 18.000 francs accordée par Saïd pacha en compensation des pertes subies par les Bogos lors de l'invasion de 1854, poursuivit sa route jusqu'à Kassala en vue d'obtenir du moudir des garanties effectives pour les gens de cette tribu. Il avait également à réclamer 5 captifs que les Égyptiens retenaient à Kassala, ainsi que le versement de l'indemnité de 480 tallaris pour une razzia commise en 1862 et que les autorités égyptiennes s'étaient engagées à payer aux Bogos. Le moudir de Kassala lui rendit deux des esclaves et retint les trois autres : quant à l'argent, il eut recours à des moyens dilatoires. Au cours de la négociation, il remit cependant au consul une déclaration officielle qui reconnaissait le protectorat du gouvernement français sur les Bogos<sup>(2)</sup>.

En juin 1864, Haïlou, accompagné d'un millier d'Abyssins, vint, à son

<sup>(1)</sup> A. E. Correspondance consulaire de Massawa, Munzinger au Ministre, 12 août 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 238. — «Le khalifat des Beni-Amer, écrivait M. Lejean à cette occasion, a proposé à M. Stella une indemnité personnelle à condition qu'il quitte le pays et lui abandonne les Bogos» (Note sur les Bogos, 5 avril 1865).

habitude, prélever le tribut des Bogos à Keren. De leur côté, les Barea et les Beni-Amer continuaient leurs vols aux dépens des Bogos; en juillet 1864, 60 vaches furent soustraites à ces derniers. L'abbé Stella put en ravoir une trentaine, qui furent restituées par un chef des Beni-Amer. Le sentiment d'insécurité, cependant, était tel qu'à la demande de la mission, le gérant du consulat de France à Massawa écrivit au gouverneur du Taka pour lui recommander à nouveau d'assurer la sécurité du Sennaheit. Celui-ci répondit que ce pays n'avait rien à craindre ni des troupes égyptiennes ni des sujets de l'Égypte.

Forts de cette promesse, les Bogos avaient mis en culture la vallée du Bogu, située à une lieue de Keren. Ils venaient d'y descendre pour commencer la récolte, quand, le 5 octobre au matin, un millier d'hommes, pour la plupart Barea, tombèrent sur les cultivateurs dispersés. La perte fut grande : 49 personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes, furent tuées; 107 personnes furent enlevées, ainsi que 200 vaches et plus d'un millier de chèvres, sans compter les ornements de femmes, des toiles, des effets, de l'argent. Outre les Barea, il y avait, parmi les ravisseurs, des gens de Bicha qui dépendaient du grand chef des Beni-Amer ainsi que quelques individus des tribus O'Sale et Beit Bidel. L'instigateur du coup de main paraît avoir été Hamid Waled-Zemat, de la tribu des Waled Ali Bakhit, homme ambitieux et avare qui, n'ayant pas réussi à se faire nommer chef de sa tribu, cherchait à se procurer de l'argent et à étendre son influence par tous les moyens.

Le gérant du consulat de France à Massawa se rendit aussitôt à Keren, où il trouva les villages abandonnés, la population en déroute et retirée dans les montagnes. A la prière des habitants, il poursuivit sa route avec l'abbé Stella jusqu'à Kassala pour obtenir justice du moudir. Ibrahim bey l'y retint du 20 novembre au 16 décembre dans des négociations dilatoires et finit par le renvoyer à son kaïmakam Osman effendi, qui se trouvait à Koufit, occupé à percevoir l'impôt sur les Barea. L'agent français s'y rendit. Osman effendi ouvrit une enquête, mais les Barea nièrent les faits dont ils étaient accusés et le kaïmakam finit par appuyer leurs dénégations. Les voyageurs quittèrent Koufit le 31 décembre 1864 et rentrèrent à Keren les mains vides.

Ce changement d'attitude de la part des autorités du Taka venait à la

suite des instructions données par le vice-roi quelques mois plus tôt, lors de l'expédition du comte du Bisson. Cependant le gouvernement français ne pouvait laisser passer sans protester un pareil déni de justice. Les antécédents de 1854 et la protection qu'il avait accordée depuis dix ans à ces montagnards sans interruption l'engageaient et il lui convenait de préserver le centre d'influence française qui s'était créé dans cette région, à proximité de la mer Rouge. M. Outrey reçut l'ordre d'entretenir le vice-roi de la question. «Après m'avoir écouté avec attention, rapporte l'agent de France, Ismaïl pacha me dit qu'il voulait tout d'abord savoir à quel titre le gouvernement de l'Empereur entendait intervenir en faveur des Bogos. D'après lui, mes deux prédécesseurs auraient déclaré que les chrétiens et leur territoire étaient sous le protectorat officiel de la France et qu'il en résultait un droit direct et complet d'intervention. Le vice-roi s'est élevé avec chaleur contre cette prétention en me citant des précédents historiques dont il résulterait que le territoire occupé par les Bogos appartient à l'Égypte<sup>(1)</sup>». Peu préparé à une discussion sur ce terrain, M. Outrey déclina de s'y engager. Il se borna à faire appel à l'esprit de justice du vice-roi, qui promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour venir en aide aux Bogos et pour réparer le mal qui leur avait été fait<sup>(2)</sup>. L'intérêt de l'entrevue réside dans la question de souveraineté soulevée par Ismaïl pacha. En 1863, il avait déclaré à M. Colquhoun que l'Égypte n'avait aucun droit à faire valoir sur le pays des Bogos. Dès le début de 1864, cependant, il avait envoyé à Moussa pacha des instructions secrètes à l'effet d'établir un poste égyptien au Kastâne. Il réclamait maintenant ce pays comme une dépendance du Soudan et se faisait fort d'établir son droit, preuves en mains. Cette volte-face marque le point de départ des visées annexionnistes du vice-roi dans cette région, visées dont la réalisation devait avoir, nous le verrons, des conséquences très importantes pour les rapports entre l'Égypte et l'Abysinie.

La question d'Abysinie demeurait en fait au premier plan des préoccupations du vice-roi. En 1863, il avait accepté la collaboration de M. du Bisson, dans l'espoir que le gouvernement français, soucieux de délivrer

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 35, Outrey au Ministre, 9 mai 1865.

<sup>(2)</sup> Le vice-roi donna effectivement des ordres à cet effet, cf. A. A.-M. S. Registre 537, pièces 109 et 124, ordres supérieurs du 2 juin 1865 et du 19 juin 1865.

son consul, s'intéresserait à cette expédition. Le cabinet des Tuileries s'étant déclaré étranger à l'équipée du comte, le vice-roi ajourna l'exécution de son projet, que déconseillait d'ailleurs vivement l'Angleterre. En 1864, la position se modifie. Cette fois, c'est le consul anglais qui est prisonnier de Théodoros. Le gouvernement britannique ne peut manquer d'aviser aux moyens de le délivrer. De fait il décide d'envoyer M. Rassam<sup>(1)</sup> en Abyssinie pour porter la réponse de la Reine à Théodoros et obtenir l'élargissement des captifs. Afin d'aider au succès de la mission, il sollicite du patriarche copte d'Alexandrie des lettres pour l'abouna et pour le négus. Comme le patriarche fait des difficultés à rendre le service qu'on attend de lui, le vice-roi s'entremet et, grâce à ses bons offices, les lettres sont délivrées<sup>(2)</sup>. Ismaïl pacha suit dès lors avec une extrême attention les démarches anglaises. En prévision des événements, il ne cesse de renforcer son armée du Soudan<sup>(3)</sup>. Le 15 octobre 1864, le vice-roi fait appeler M. Tastu pour l'entretenir de la question d'Abyssinie. M. Rassam, lui explique-t-il, après son arrivée en Abyssinie, a disparu sans qu'on ait pu avoir de ses nouvelles<sup>(4)</sup>. Ce nouveau désastre, attribué aux ordres du roi Théodoros, a déterminé le gouvernement anglais à essayer d'une répression par la force, et M. Reade, gérant du consulat général d'Alexandrie, a été chargé de lui faire des ouvertures susceptibles de l'engager à prêter la coopération de ses forces militaires à celles que vont mettre en œuvre les Anglais. Le vice-roi affirme qu'il a positivement refusé cette coopération tant que le gouvernement de l'Empereur ne prendra pas part lui-même à la répression méditée contre Théodoros. « Il y a, dans toute cette histoire, écrit l'agent de France, bien des choses douteuses pour moi, et Votre Excellence à qui j'ai rendu compte depuis longtemps des préparatifs mili-

<sup>(1)</sup> Adjoint au résident politique à Aden.

<sup>(2)</sup> Th. Reade à lord Russell, 11 juillet 1864.

<sup>(3)</sup> M. Tastu, agent de France, estimait à 4 ou 5.000 le nombre des Albanais récemment débarqués en Égypte et expédiés au Soudan par petits détachements (A. E. Égypte 33. Tastu au Ministre, 18 mai 1864). — Petherick, qui séjourna à Berber en juillet-août 1864, les voit passer : « Un grand nombre d'Albanais, note-t-il, se rendent au Soudan pour renforcer l'armée égyptienne; on suppose qu'elle se prépare à envahir l'Abyssinie » (cf. *Travels in Central Africa*, t. II, p. 61).

<sup>(4)</sup> L'information était d'ailleurs inexacte. A la date précitée, M. Rassam n'était pas encore entré en Abyssinie.

taires que fait Ismaïl pacha sur la frontière d'Abyssinie et qui prennent chaque jour des proportions plus considérables, pensera peut-être comme moi que le vice-roi cherche à se préparer l'assentiment du gouvernement de l'Empereur à la conquête qu'il médite de ce petit peuple chrétien <sup>(1)</sup>. » Une fois de plus, l'espoir du vice-roi fut déçu ; le cabinet des Tuileries répondit que le gouvernement de l'Empereur n'avait pas, pour son compte, de motifs suffisants pour se mettre en guerre avec l'Abyssinie, et qu'il ne croyait pas non plus qu'il fût de l'intérêt de l'Égypte de sacrifier ses ressources dans une expédition dont les avantages seraient pour elle nuls ou du moins incertains.

Les archives anglaises n'ont pas gardé trace de l'ouverture que le vice-roi déclare lui avoir été faite par M. Reade. Ismaïl pacha semble l'avoir imaginée en vue de pressentir les dispositions du gouvernement français. Découragé par la réponse de ce dernier, il ne perdit pas cependant tout espoir, et lorsque Sir Henry Bulwer, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, vint au Caire passer l'hiver de 1864-1865, il lui laissa entendre qu'il était prêt à agir contre l'Abyssinie. « La conduite supposée du roi d'Abyssinie envers notre consul le capitaine Cameron, manda Sir Henry à lord Russell le 5 février 1865, a créé une grande sensation ici. Le vice-roi a dit que si le gouvernement de Sa Majesté désirait lui voir prendre des mesures à ce sujet, il le ferait volontiers, et comme il semble y avoir de grandes difficultés à atteindre Théodore, sauf par les moyens dont dispose Son Altesse, j'ai pensé qu'il était bon de vous communiquer cette information <sup>(2)</sup>. » Mais le gouvernement britannique ne releva pas l'insinuation qui lui était faite.

Ainsi le désir du vice-roi d'agir contre l'Abyssinie ne reçut aucun appui, aucun concours de la part de la France ni de l'Angleterre. N'ayant pas réussi à les intéresser à son entreprise ni à se faire mandater par elles, il n'osa pas entrer en campagne contre leur gré, et la nombreuse armée qu'il avait réunie au Soudan resta l'arme au pied, inactive. En décembre 1864, cette armée comprenait une vingtaine de milliers d'hommes, tant réguliers qu'irréguliers. Au prix de quels bouleversements sociaux

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 34. Tasta au Ministre, 19 octobre 1864.

<sup>(2)</sup> F. O. 78-1856. Sir H. Bulwer à lord Russell, 5 février 1865.

fut recrutée cette armée, nous ne le savons que trop : Moussa pacha encouragea la traite, dépeupla les montagnes du Fazogle et du Tagali, les frontières d'Abyssinie comme les rives du Fleuve Blanc. Mais là ne s'arrêta point le mal causé par cette politique d'armement à outrance. La création au Soudan d'un établissement militaire, hors de proportion avec ses besoins de sécurité, devait inévitablement épuiser ses ressources et avoir les répercussions les plus graves tant sur les finances de l'État que sur la situation économique du pays.

## CHAPITRE III.

### L'ADMINISTRATION DE MOUSSA PACHA.

---

#### 1. — LES IMPÔTS ET LE BUDGET.

L'arrivée de Moussa pacha à Khartoum, en 1862, avait été saluée par la population avec faveur. On pensait que le nouveau gouverneur inaugurerait un règne d'ordre et de justice. Les ordonnances libérales rendues par Saïd pacha en 1857, en vue de réformer l'administration du Soudan, avaient été mal comprises; l'application qu'on en avait faite avait eu pour résultat de déplacer le fardeau des impôts, de charger les uns aux dépens des autres. Désavantagés par rapport aux nomades et aux commerçants, les agriculteurs avaient fléchi sous le poids des taxes et cessé de cultiver le sol; de grandes étendues de terre restaient en friche, le grain devenait rare, la disette menaçait; en l'espace de trois ans, de 1857 à 1860, les prix du maïs et du millet décuplèrent. Bref le peuple, en majorité, était mécontent. Véhément dans ses plaintes, il demandait qu'on en revînt à l'ancien système de taxe, la capitation, selon lequel chaque membre de la communauté devait payer en proportion de ses moyens<sup>(1)</sup>.

Moussa pacha allait-il exaucer ces vœux? Si nous en croyons un historien local<sup>(2)</sup>, le nouveau gouverneur général, aussitôt après la lecture de son firman d'investiture, convoqua les moudirs ainsi que les cheikhs et les notables des provinces à une assemblée générale. Avec leur aide, il réorganisa de fond en comble le système de gouvernement et fixa la quotité des impôts à percevoir sur les habitants en tenant compte des forces contributives de chacun d'eux. S'inspirant des intérêts de la population, il décida que les impôts annuels seraient payés en trois

<sup>(1)</sup> Cf. PETHERICK, *Egypt, Soudan, Central Africa*, p. 130.

<sup>(2)</sup> Cité par H. A. Macmichael dans : *A History of the Arabs in the Sudan*, t. II, p. 343 et suiv.

versements et ordonna de munir chaque contribuable d'un serki sur lequel figureraient le montant de son imposition ainsi que les paiements partiels effectués par lui. Il créa également des chefs de district (nazir kism) et plaça des fonctionnaires pour administrer la population; au rang de nazir suprême, il nomma Zubayr Abd-el-Khadir, qui avait été cheikh el machaïkh. Si l'on ajoute que Moussa pacha fut le premier qui introduisit une voiture à Khartoum<sup>(1)</sup> et qu'on le vit parader dans les rues de la ville, précédé de saïs, à la manière des pachas du Caire, on conviendra sans doute, avec l'historien que nous citons, que Moussa «fit tout cela afin que le peuple pût suivre les sentiers de la civilisation et du progrès». L'intérêt qu'il portait à ce dernier alla même jusqu'à lui prescrire de s'habiller à la turque.

A la vérité Moussa pacha, qui avait au Caire la réputation de savoir remplir ses coffres<sup>(2)</sup>, ne différait guère de ses prédécesseurs, sous le rapport des talents administratifs. Samuel Baker, qui les a bien connus, a tracé de ces hauts fonctionnaires un tableau, peut-être poussé au noir, mais qui n'est pas sans contenir quelque vérité : «Mauvaise gestion, monopole, extorsions et oppression, écrit-il, sont les accompagnements assurés de l'administration turque. Éloigné de toute civilisation, séparé de la Basse-Égypte par les déserts de Nubie, Khartoum offre un vaste champ au développement du caractère officiel égyptien. Chaque fonctionnaire pille; le gouverneur général *mange* de tous côtés; il remplit ses poches en jetant tous les obstacles possibles sur la route du progrès et entrave tout mouvement commercial pour extorquer des pots-de-vin aux individus. Suivant la règle générale de ses prédécesseurs, le nouveau gouverneur, à son arrivée, déploie une énergie spasmodique. Accompagné de cawas et de soldats, il parcourt à cheval les rues de Khartoum, injuriant les subalternes pour leur négligence passée, ordonnant de débarrasser les rues de leurs ordures et de nettoyer à fond la ville; il visite le marché, examine la qualité du pain chez les boulangers, celle de la viande pendue

<sup>(1)</sup> Cette voiture fut connue par la suite sous le nom de voiture du khalifa, bien que le khalifa n'y soit jamais monté. Elle fut détruite accidentellement par le feu en 1922 (cf. A. E. ROBINSON, *The rulers of the Sudan since the Turkish Occupation*, dans *Journal of the African Society*).

<sup>(2)</sup> Cf. A. E. Égypte 30. M. de Beauval au Ministre, 3 août 1862.



à l'étal des bouchers; il vérifie l'exactitude de poids et des balances, inflige des amendes aux exploiters et les emprisonne; il décide une réforme complète et termine ses arrangements sanitaires et philanthropiques en imposant quelques taxes locales. . . Plusieurs semaines s'écoulent et la ville retombe dans son état primitif; les poids falsifiés usurpent de nouveau la place des mesures honnêtes, et le seul signe permanent et visible qui reste de la nouvelle administration, c'est la taxe locale<sup>(1)</sup>. »

Peu après son arrivée à Khartoum, Moussa pacha s'entoura de nouveaux fonctionnaires. Il fit licencier Rasekh bey, moudir de Khartoum, et nommer à sa place le cheikh Ahmed Abou Sin. Puis il sollicita la grâce et le retour au service d'Ali kachef, ex-gouverneur de Sennar, et du kaïmakam Saleh effendi, ex-mamour du Fleuve Blanc, licenciés tous deux pour négligence quelques années auparavant. Moustafa bey, moudir du Taka, étant mort, Ibrahim bey El Arnaouti, ex-miralaï du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, fut nommé à sa place. Puis Moussa sollicita la nomination de Hassan Salami bey, ex-moudir du Taka, licencié du service pour sa mauvaise gestion, comme miralaï des deux nouveaux bataillons à créer au Soudan. De même il sollicita la grâce et le retour au service du kaïmakam Omar effendi, ex-vékil de Sennar. Ce parti pris de remettre en place des fonctionnaires licenciés pour les fautes qu'ils avaient commises en service, atteste l'esprit de réaction qui présida, chez Moussa pacha, à la réorganisation de l'administration du Soudan.

Saïd pacha avait interdit d'employer des soldats pour faire rentrer l'impôt; Moussa Hamdi rétablit cette mesure. Au vice-roi qui lui recommande d'user de douceur à l'égard des tribus de Ragab Idris, cheikh des montagnes de Foug, il répond en expliquant les raisons qui justifient l'envoi de soldats dans cette région. Il déclare que c'est là une méthode adoptée de longue date et que, sans cet envoi, il n'aurait jamais été possible de faire rentrer l'impôt<sup>(2)</sup>. Même vigueur et même rigueur à l'égard des grandes tribus nomades qui habitent entre le Nil et la mer Rouge. Ces tribus ont des chefs de leur nation, qui reçoivent du gouverneur général l'investiture et l'habillement officiel, subissent des garnisons et

(1) Cf. S. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. I, p. 12.

(2) A. A. Mouawana Sanieh, Carton 1, pièce 17, lettre de Moussa Hamdi, 16 juin 1863.

un gouverneur militaire égyptien qui les dirige pour la partie politique; en cas de guerre, ils fournissent un contingent; mais pour ce qui regarde l'administration intérieure, ils sont indépendants. C'est ainsi que chez les Beni-Amer, les Égyptiens tiennent garnison au Daga et à Takrouit; chez les Hadendoa, à Mektinab, près de Fillik leur capitale; les Takarir sont surveillés par les garnisons de Guedaref et de Doka. Les Choukrié eux-mêmes n'échappent pas à la loi commune : l'Égypte a construit pour leur grand cheikh une résidence à Roufaa, sur le Nil Bleu, à proximité de Khartoum, et Moussa a nommé son fils Ahmed moudir de cette ville, pour mieux les tenir en main. Ces grandes tribus, sous le règne de Saïd pacha, ont joui de faveurs et d'allègements d'impôts; avec Moussa pacha le régime change; la manière forte succède à la douceur. En janvier 1864, M. Lejean rencontre le cheikh Mohamed, prince héréditaire des Hadendoa et roi à peu près absolu de tout le pays compris entre l'Atbara et la mer Rouge : « L'impôt dû aux Turcs était en retard, écrit-il; Mohamed était soucieux et s'attendait à des événements. . . Le puissant cheikh fut arrêté à la turque, c'est-à-dire par un guet-apens. Comme on n'osait rien tenter contre lui à Fillik même, on l'attira, sous je ne sais quel prétexte, à Kassala, et à peine arrivé, il fut assailli par les soldats, enchaîné et mis au secret. La réponse des Hadendoa ne se fit pas attendre. Elle arriva le surlendemain (6 mars) à Kassala, sous forme d'un convoi de malheureux bourgeois du lieu, morts ou blessés; ils avaient été assaillis par une troupe armée sur la route de Souakin, et les nomades, pour bien constater le caractère politique de cette agression, n'avaient touché ni à leurs chameaux, ni à leurs marchandises<sup>(1)</sup>. »

Si telle est la manière dont Moussa pacha traite les grands dignitaires du Soudan<sup>(2)</sup>, on devine sans peine quel sort est réservé aux tributaires de moindre importance, livrés aux mains des subalternes. Au début de 1865, le cheikh des Haramein<sup>(3)</sup> et le vali du Hedjaz se plaignent au

<sup>(1)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 136.

<sup>(2)</sup> Ahmed bey Abou Sin fut le seul qui trouva grâce aux yeux de Moussa pacha. Le gouverneur lui apporta du Caire, où il s'était rendu à l'automne de 1864, une épée en or, don gracieux du Khédive (M. S. Registre 553, p. 8, pièce 47, ordre supérieur à la Daïra Sanieh, 29 novembre 1864).

<sup>(3)</sup> Les villes saintes, la Mecque et Médine.

vice-roi que le youzbachi Ali effendi, envoyé par la moudirieh du Taka pour percevoir l'impôt sur les Arabes établis dans la région de Souakin, s'est livré à des voies de fait sur eux, qu'il en a tué quelques-uns et qu'il a volé leurs biens<sup>(1)</sup>. Au sud de la même moudirieh, les Barea ne sont pas mieux traités. Cette population, nous l'avons vu, vit sur les confins du Soudan et de l'Abyssinie. Qu'ils appartiennent au Hègre ou au Mogareib, les Barea ne connaissent pas l'arabe; ils ne savent ni lire ni écrire, n'ont pas d'écrivain, et nulle part, sauf à Bicha peut-être qui prétend d'ailleurs dépendre des Beni-Amer, il n'existe de fiki. Chaque année, le percepteur égyptien, escorté de soldats, vient à Koufrit pour percevoir le tolbé, en compagnie du grand cheikh des Beni-Amer, Hamid Moussa. Comment se passe l'opération? Les intéressés eux-mêmes vont nous le dire. «Cheikh Hamid et le fonctionnaire turc qui l'accompagne, déclare le cheikh du village de Kerkoudda, ne nous donnent ni reçus, ni registres de nos livraisons pour le tolbé, ni éclaircissements sur la quotité du tribut qu'ils nous demandent, en sorte que la peur seule fait que nous donnons tout ce qu'ils exigent de nous». En 1862, le village avait payé un tribut de 50 tallaris; l'année suivante, son tolbé fut porté à 90 tallaris; en 1864, on lui en réclame 100. Par contre le tribut de Takaty descend de 140 tallaris à 115; celui de Mogelo également. Kumatago et Ernedda paient chacun 150 tallaris, Hebredda 90, tandis que l'impôt d'Atmahat diminue de 270 à 200 tallaris. Interrogé, le cheikh de ce dernier village ne peut dire ce qu'il payait auparavant; «on ne nous demandait pas une quantité déterminée, déclare-t-il; on nous disait *apporte, donne*, nous apportions, nous donnions». Le cheikh d'Ereda fait la même déposition; son village, en 1864, a été taxé à 129 tallaris. Outre le tribut, tous les villages doivent fournir le doura, les bœufs et les moutons nécessaires à la nourriture des troupes. Si les habitants acquittent le tolbé sans résistance, tout se passe bien; s'ils déclarent qu'ils ne peuvent rien payer, les soldats attaquent le village, le pillent, incendient les habitations. «Ils s'emparent du grain déposé dans nos silos et ailleurs, rapporte le cheikh de Tahay, sous prétexte que nous sommes des voleurs et des infidèles.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 15, ordre supérieur du 17 avril 1865 prescrivant au gouverneur général de faire une enquête sur ces faits.

Les Turcs et le deglel des Beni-Amer nous volent nos enfants et les vendent.» Les soldats égyptiens partis, les Beni-Amer, les Sabderat, les Hallenga font leur apparition, pillent les bestiaux des Barea et achèvent de consommer leur ruine. Djebraïl, cheikh de Bicha, bourgade dont les habitants cependant paient régulièrement le tolbé « parce qu'ils ne sont pas des rebelles », déclare : « Nous sommes comme des bestiaux et qui-conque nous crie : *Oh! Oh!*, nous le suivons <sup>(1)</sup> ».

A côté de l'impôt licite, et sous son couvert, rampè l'impôt illicite. A la fin de 1864, l'agent consulaire de France à Massawa arrive à Koufit au moment où l'autorité égyptienne achève de lever le tribut chez les Barea. « Le tribut était presque totalement couvert, écrit-il, il ne manquait que 50 thalers. Mais c'était bien différent pour le trésor particulier d'Osman effendi <sup>(2)</sup> qui avait mis sur chaque village un cadeau forcé de 15 thalers, ce qui faisait en tout la somme d'environ 300 tallaris <sup>(3)</sup>. » Comme les vingt villages payaient en moyenne un tribut de 150 tallaris, on voit que le « cadeau » exigé s'élevait à 10 p. 100 de l'impôt.

Nous touchons ici sur le vif la manière dont l'impôt se perçoit au Soudan. « Du plus élevé au plus humble fonctionnaire, écrit Baker qui les a vus à l'œuvre, la malhonnêteté et la supercherie sont la règle. Chacun *mange* en proportion du grade qu'il occupe dans la hiérarchie. Le poids des extorsions retombe sur les indigènes; c'est ainsi que des taxes exorbitantes sont prélevées sur les agriculteurs, et que l'industrie des habitants est découragée par l'oppression. Les taxes sont perçues par la soldatesque, qui naturellement extorque par la violence plus que la contribution due; en conséquence les Arabes limitent leurs cultures à la satisfaction de leurs besoins immédiats, craignant qu'une culture productive n'entraîne une demande tyrannique. La taxe la plus lourde et la plus injuste est celle qui pèse sur la sakié, instrument servant au fermier à irriguer son champ qui, autrement, resterait stérile <sup>(4)</sup>. »

En fait Moussa pacha augmenta énormément les impôts. La grande assemblée qu'il tint à son arrivée à Khartoum n'avait pas d'autre but.

<sup>(1)</sup> Déposition des cheikhs barea recueillies par M. Garnier à Koufit, en 1865.

<sup>(2)</sup> Kaïmakam du moudir de Kassala.

<sup>(3)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II.

<sup>(4)</sup> S. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. I, p. 12.

Jusque-là l'impôt avait pesé surtout sur les fellahs et sur les nomades. Le gouverneur général l'institua sur les marchands et les industriels, et le répartit, d'ailleurs, d'une manière fort arbitraire. Chacun fut mis à contribution; les propriétaires de barques, les bacs, les pêcheurs, employés, domestiques et marins durent payer 12 o/o de leurs revenus ou de leur solde. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'assemblée se soit séparée fort mécontente<sup>(1)</sup>. Dans quelle proportion les impôts furent-ils accrus? Si nous en croyons M. du Bisson, Moussa pacha tripla les impôts, porta la cote personnelle de 32 à 100 piastres et quadrupla le tribut des nomades : mais la haine qu'il portait au gouverneur général rend son témoignage suspect. D'après M. Lafargue, négociant français établi depuis de longues années à Berber, les contributions sous Saïd pacha s'élevaient à 20.000 bourses. Or nous savons par un document que Moussa perçut en une année jusqu'à 46.500 bourses. Il est vrai que son administration coïncida avec une période de prospérité relative pour le Soudan. « Nous avons eu notre petite part de cette masse de numéraire qui a inondé l'Égypte pendant la guerre américaine, écrira plus tard M. Lafargue<sup>(2)</sup>. Les riches négociants ou cultivateurs de la Haute-Égypte apportèrent des métaux précieux et reçurent en échange des esclaves et du bétail; on calcule qu'il a été vendu pendant trois années consécutives 50.000 esclaves nègres, 30.000 Abyssins, 30.000 bœufs, 20.000 chameaux et 10.000 moutons. C'est environ 5 ou 6 millions de tallaris qui nous tombèrent sur la tête. » Malgré ces ressources exceptionnelles, le budget du Soudan ne cessa d'être en déficit. A la fin de 1864, le moudir du Taka se plaignait que les dépenses de sa province s'élevassent à 10.981 bourses, alors que les recettes n'atteignaient que 6.047 bourses<sup>(3)</sup>. La ponctualité dans la confection du budget laissait d'ailleurs fort à désirer. Si le budget de l'année 1279 (1862-1863) paraît avoir été régulièrement établi, aucune pièce comptable par contre ne fut envoyée de Khartoum l'année suivante, de sorte que lorsque les autorités du Caire

<sup>(1)</sup> Cf. TH. VON HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des Weissen Nil in den Jahren 1862-1864*, p. 19.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Alexandrie 1867-1868. Lettre de Lafargue, 11 juillet 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 32, pièce 96, note d'Ibrahim Adham, 2 décembre 1864.

voulurent établir le budget de l'année 1281, elles durent fonder leurs prévisions sur celui de la pénultième année<sup>(1)</sup>. Le budget de l'année 1281, était ainsi conçu :

**TRAITEMENTS ET DÉPENSES.**

	Bourses.	Piastres.	Paras.
Moudirieh de Khartoum.....	2.967	29	11
— Kordofan.....	1.577	358	4
— Dongola.....	1.065	204	7
— Taka.....	867	356	—
— du Fleuve Blanc.....	308	84	27
— de Berber.....	1.137	475	31
Gouvernorat général.....	3.538	380	31
Troupes régulières.....	33.865	438	12
Bachi-bozouks et Chaïghié.....	39.481	221	30
Dépenses diverses.....	500	—	—
TOTAL...	85.310	048	33 (sic).

Quant aux recettes, elles étaient estimées à 46.499 bourses 464 piastres et 15 paras, laissant ainsi apparaître un déficit de 38.810 bourses. Parmi les dépenses, celles de l'armée s'élevaient à 73.346 bourses; à elles seules, elles dépassaient de 26.846 bourses le total des recettes! Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'à la fin de l'année 1864, le gouverneur général, à court d'argent, ait dû solliciter du vice-roi, pour solder les troupes, l'envoi d'une somme de 30.000 bourses, qu'Ismaïl pacha lui accorda<sup>(2)</sup>. Ainsi la politique d'armements poursuivie au Soudan, tout en entraînant une majoration fort importante des impôts, provoqua un grave déséquilibre du budget, qui dut être alimenté par le Trésor du Caire.

**2. — LES VOIES DE COMMUNICATION.**

Un service postal régulier avait été établi par Saïd pacha pour relier le Soudan à l'Égypte; la poste partait de Khartoum deux fois par semaine,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 36, lettre du Ministre des Finances Mohamed Hafez, 28 septembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 10, ordre supérieur du 8 février 1865.

le lundi et le jeudi : elle était gratuite; le courrier mettait trente jours pour atteindre le Caire. Ismaïl pacha reconnut la nécessité d'accélérer ces communications et, dès les premiers mois de son règne, il ordonna d'établir une ligne télégraphique qui relierait la capitale du Soudan à l'Égypte. Cette ligne servirait à plusieurs fins. Non seulement elle assurerait la transmission rapide des dépêches officielles, mais elle permettrait aussi, à l'époque de la crue du Nil, d'observer jour par jour le progrès du fleuve à une distance de quinze degrés de latitude, et, par conséquent, de prendre en temps opportun, en Égypte, telles mesures que les circonstances pourraient exiger. L'exécution de ce projet se heurta malheureusement, dès le début, à une difficulté imprévue : les bois du Soudan se révélèrent impropres à faire des poteaux télégraphiques; c'est du moins ce qu'écrivit au Caire Moussa pacha <sup>(1)</sup>, à qui la Maïa avait donné l'ordre de fournir 30.000 poteaux <sup>(2)</sup>. Le vice-roi, qui possédait en toute propriété l'île de Thasos, couverte de forêts, ordonna aussitôt d'y abattre le nombre d'arbres nécessaires; le travail d'abatage devait se faire pendant l'hiver et s'achever à la fin du printemps de 1864 <sup>(3)</sup>. Le délai fut dépassé. En septembre de cette année-là, M. Gisborne, ingénieur en chef du télégraphe de Khartoum, partit pour l'Angleterre à l'effet d'acheter le matériel qui manquait. Le matériel existant fut envoyé à pied d'œuvre à Assouan et à Souakin, en vue de commencer le travail des deux côtés à la fois <sup>(4)</sup>.

Le désir du vice-roi de développer les richesses et le commerce du Soudan est attesté par les encouragements qu'il donna, dans les premiers mois de son règne, à la formation de la Compagnie du Soudan. Nous avons raconté d'ailleurs l'histoire de cette Compagnie <sup>(5)</sup>, dont le programme

<sup>(1)</sup> A. A. Mouawana Sanieh. Carton 1, pièce 74, lettre de Moussa Hamdi, 2 juillet 1863.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 530, pièce 16, lettre de la Maïa au gouverneur du Soudan, 29 mai 1863.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 31, pièce 149, lettre de Mohamed Rached, moudir de l'île de Thasos, 5 septembre 1863. — Cf. également des lettres du même agent dans : Mouawana Sanieh, Carton 4, pièces 133, 218, 344, datées d'avril, mai et juin 1864.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 32, pièce 18, lettre de Chérif pacha, 8 octobre 1864.

<sup>(5)</sup> Cf. t. I, p. 248.

avait sans doute le tort d'être trop ambitieux. De tout temps, le Soudan avait fourni à l'Égypte de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la gomme, produits dont la place du Caire centralisait depuis longtemps déjà le commerce; mais Ismaïl pacha avait d'autres ambitions. Ce qu'il voulait, c'était tirer du Soudan de nouvelles richesses : les céréales, le café, le sucre, les plantes textiles, les bois de teinture et de construction qui poussent en abondance le long des fleuves ou dans les terres fertiles arrachées aux plateaux abyssins<sup>(1)</sup>. Cette ambition n'avait rien de chimérique. D'après le voyageur Lejean, les gezair du Sennar offraient quinze millions d'hectares disponibles dans un sol d'une force productive égale à celle de l'Alsace. « Le planteur, écrivait-il, qui, disposant de 4.000 à 5.000 dollars et de trois ou quatre auxiliaires capables de faire de bons contremaîtres, comme on en trouve beaucoup dans la Basse-Égypte, viendrait tenter une spéculation dans les gezair, serait assuré d'y trouver des terrains à louer à très bon marché, la main-d'œuvre trois fois inférieure aux prix d'Europe et la protection d'un gouvernement très bien disposé en faveur des immigrants européens. Les deux seules objections possibles seraient le manque d'eau et l'éloignement de voies maritimes et fluviales. Mais, avec des puits et des sakiés, on peut irriguer les terrains les plus éloignés des fleuves, et l'établissement d'une sakié ne revient pas à 150 francs; reste la question des transports<sup>(2)</sup> ». C'était-là en effet le point capital. Les distances sont immenses au Soudan, et, en dehors du Nil que de nombreuses cataractes rendent impraticable à la navigation continue, ces vastes espaces ne peuvent être parcourus qu'à dos de chameau. Or la caravane procède à une vitesse de 4 kilomètres à l'heure; elle chemine en moyenne sept heures et demie par jour, de sorte que la distance normale parcourue en une journée est de 30 kilomètres; elle est de 40 kilomètres lorsque la marche est forcée. A cette allure, il faut douze jours environ pour aller de Korosko à Berber, vingt ou vingt-deux si l'on poursuit sa route par terre jusqu'à Khartoum. De cette dernière ville à

<sup>(1)</sup> En vue de développer également au Soudan la culture des arbres fruitiers, le vice-roi ordonna au gouverneur d'exonérer d'impôt toutes les terres où ces arbres seraient plantés (A. A.-M. S. Registre 529, pièce 4, ordre supérieur du 5 décembre 1864).

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 298.



El Obeid, capitale du Kordofan, le voyage dure quinze jours, et quatorze jours encore si l'on veut atteindre la capitale du Darfour. A l'est du Nil, la route de Khartoum à Souakin se parcourt en un mois environ, soit trois jours pour atteindre Abou Haraz, cinq jours de cette localité à Guedaref, sept jours de Guedaref à Kassala et quatorze journées de la capitale du Taka à Souakin. A Abou Haraz s'embranchent la route du Sennar et l'on compte six jours pour atteindre Karkodj. De Guedaref part la route de Gallabat; le trajet entre ces deux villes se fait en deux jours et demi. De Kassala à Massawa, enfin, il faut compter quinze jours en passant par Sabderat, Algheden, Bicha, Keren. Telles sont les durées moyennes de trajet. Voyons les prix. De Berber à Korosko, le chameau de charge se loue normalement 90 P.T.; sa charge utile étant de 4 cantars, le transport, en y ajoutant les dépenses du guide, revient à 27 P.T. le cantar. Le transport de Guedaref à Souakin coûte également de 1 tallari à 1 tallari 1/2 par cantar. De Khartoum à El Obeid le chameau se loue 78 P.T. Si bas que soient ces prix quand on songe à la longueur et à la durée du trajet, le coût du transport n'en ressort pas moins à un chiffre relativement élevé. A ces frais s'ajoutent, pour les produits qui s'écoulent vers la mer Rouge, les frais d'entreposage à Souakin et le fret de mer jusqu'à Suez; pour ceux qui prennent la route du Nil, les frais de transport sur le fleuve depuis Korosko jusqu'en Égypte. Il n'est pas étonnant dès lors que le transport d'un cantar de gomme, acheté 80 P.T. au Kordofan, coûte 120 piastres au moins jusqu'au Caire<sup>(1)</sup>. Et si le commerce s'accroît, sans que les moyens de transport suivent la même progression, le coût de ce dernier risque d'augmenter encore.

Ismail pacha se rendit compte que le développement des richesses du Soudan était intimement lié à celui des transports. Une circonstance particulière avait attiré son attention sur ce point dès les premiers jours de son règne. En vue de faciliter leurs relations avec l'Inde, les Anglais avaient suggéré à Saïd pacha de construire un chemin de fer reliant le Caire au Ras Benas sur la mer Rouge et offert d'établir cette voie ferrée

<sup>(1)</sup> Les chiffres ci-dessus sont cités d'après les voyageurs Lejean, Munzinger, Baker, Garnier.

à leurs frais. Cette proposition n'avait pas été admise. « Elle ne le sera pas davantage par moi, déclara à son tour Ismaïl pacha <sup>(1)</sup>, non pas parce que je considère ce chemin de fer comme devant être uniquement utile aux intérêts anglais, car je crois qu'il serait non moins utile aux intérêts de mon pays en fournissant un moyen de transport plus facile et plus prompt aux nombreux et riches produits de la Haute-Égypte et du Soudan qui ne peuvent aujourd'hui parvenir au Caire qu'à la suite d'une navigation pénible ou par caravanes, mais parce que je me réserve de créer une pareille voie ferrée au compte de mon gouvernement, lorsque, dans quelques années, j'aurai, je l'espère, comblé le déficit qui existe dans les finances et que j'aurai pu me procurer des ressources sans nuire aux autres travaux auxquels j'ai d'abord à me livrer pour améliorer et étendre la culture. Cette question du chemin de fer est donc ajournée pour longtemps dans ma pensée ». Cet ajournement n'empêcha pas le vice-roi de faire procéder sur place à des études préparatoires; c'est ainsi qu'au début de 1864, le consul Lejean rencontra à Kassala un ingénieur égyptien, Hassan bey Damiàty, ancien élève de l'école polytechnique de Paris, qui étudiait le tracé d'une route entre Kassala et Souakin par le Langheb <sup>(2)</sup>. La même pensée incita Ismaïl pacha à demander pour la Compagnie de navigation à vapeur Medjidié, transformée en Compagnie Azizieh, l'autorisation de « construire un chemin de fer dans les parties de l'Égypte et de ses dépendances où l'établissement en serait nécessaire et opportun, comme, par exemple, une ligne de Khartoum aux échelles de Souakin et de Massawa <sup>(3)</sup> ». Route de mer et route de terre, le vice-roi songeait, on le voit, à les développer toutes deux pour ouvrir plus vite le Soudan au commerce. Cependant, à ses yeux, les deux routes n'étaient pas équivalentes; celle de l'intérieur avait ses préférences. « Je veux, dit-il en octobre 1864 à M. Garnier, drogman du consulat de France, je veux relier le Soudan à l'Égypte par un chemin de fer à travers le désert qui s'étend de Korosko à Abou Hamed, du 23° au 19° degré de latitude nord. Cette voie ferrée formera la corde de l'arc que décrit le Nil à cette hauteur. Il

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 31. Le Moyne au Ministre, 24 janvier 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 144.

<sup>(3)</sup> Cf. HAÏM NAÛM EFFENDI, *Recueil des Firmans impériaux ottomans*, n° 905.

me faudra six ans pour accomplir ce travail. En attendant que je puisse le continuer plus loin, des bateaux à vapeur entretiendront les communications depuis la dernière station jusqu'à Khartoum. J'en ai déjà envoyé trois; j'en attends d'Europe trois autres que je ferai partir aussitôt qu'ils seront arrivés ici.

« La voie de la mer Rouge offre, je le sais, par Souakin et Massawa une communication plus directe avec le Soudan; mais ces deux points appartiennent à la Porte. Elle n'en fait pas grand cas aujourd'hui, mais si l'une ou l'autre de ces positions devait devenir le débouché du commerce du Soudan, elle acquerrait une importance qui empêcherait le Sultan de s'en dessaisir en ma faveur. Outre cette difficulté, en temps de guerre la mer Rouge pourrait être fermée par des bâtiments ennemis; tandis que, en suivant la route intérieure que j'ai adoptée, je n'ai aucune crainte de voir intercepter mes communications avec le Haut-Nil, et j'assure à l'Égypte le bénéfice du mouvement commercial qu'une voie directe et des moyens rapides de transport ne peuvent manquer de provoquer. La réalisation de mes plans sera pour le Soudan le commencement d'une ère nouvelle<sup>(1)</sup>. »

Le projet du vice-roi, marqué au coin d'un sens stratégique remarquable, donna lieu, dans l'hiver de 1864 à 1865, à deux missions d'étude, l'une confiée à M. John Hawkshaw, l'autre à MM. Bray et Walker.

#### A. — CANALISATION DES CATARACTES D'ASSOUAN.

M. Hawkshaw, éminent ingénieur anglais, fut sollicité par le vice-roi de donner son avis sur le meilleur moyen à prendre pour améliorer, dans l'intérêt de la navigation, les cataractes d'Assouan. Il envoya en Égypte trois personnes, M. Harisson Hayler, M. James Graham et son propre fils; cette mission quitta l'Angleterre en janvier 1865, se rendit au Caire puis à Assouan où elle séjourna vingt-quatre jours pour recueillir les renseignements et lever les plans nécessaires, et rentra en Angleterre au mois d'avril suivant.

<sup>(1)</sup> A. E. Carton Alexandrie 1863-1866. Garnier à M. Tastu, Assouan, 12 octobre 1864.

Dans un rapport adressé au gouvernement égyptien, sous la date du 31 mai 1865, M. Hawkshaw proposa trois solutions. La première consistait à creuser un canal qui contournerait les cataractes à l'est d'Assouan (trajet A). Partant des bords du fleuve, à un endroit où l'eau est profonde, à hauteur de l'extrémité septentrionale de l'île de Philæ, ce canal suivrait le fond d'une vallée pour aboutir à 2 milles au-dessous d'Assouan, en un point où la rive concave offre un accès facile aux navires du Nil. L'exécution de ce canal, dont la longueur serait de 7 milles et demi, nécessiterait l'ouverture d'une tranchée considérable. En l'absence de forages, il était impossible de déterminer d'une manière précise la nature du sous-sol qu'on rencontrerait. De plus, et malgré sa longueur, la différence de niveau entre les deux extrémités étant de 20 pieds dans les plus grandes eaux, le canal serait parcouru par un courant d'une rapidité considérable, variant de 7 nœuds dans les plus grandes eaux à 3 nœuds et demi dans les plus basses. La navigation y serait impossible, à moins de fermer ce canal, en aval, par une écluse. En présence d'une entreprise « aussi gigantesque », M. Hawkshaw fut amené à étudier des projets plus avantageux.

Il en présenta deux autres, l'un tendant à améliorer le passage qui traverse à l'ouest les cataractes (trajet B), l'autre consistant à ouvrir une nouvelle tranchée ou canal près de la limite des grandes eaux du Nil sur la rive orientale du fleuve (trajet C).

Le projet B avait l'avantage d'ouvrir à la navigation une voie directe à travers les cataractes. Dans les plus basses eaux, la différence de niveau, de l'extrémité de l'île de Hesseh à la fin des rapides, est de 15 pieds, tandis que dans les plus grandes eaux, cette différence est réduite à 12 pieds et demi; la distance entre les deux points extrêmes est d'un peu plus de 4 milles. Il était donc hors de question, le projet fût-il d'ailleurs praticable, de chercher à améliorer le passage en donnant au lit une inclinaison régulière, une semblable pente répartie sur un espace si court devant produire un courant trop rapide pour la navigation. Dans ces conditions, écrivait M. Hawkshaw, « le moyen le plus facile de surmonter la difficulté serait d'élever le niveau de l'eau, et de faire un bon canal en construisant un barrage à l'extrémité inférieure ou septentrionale des rapides; d'établir une écluse pour parer à la différence de niveau qui en

résulterait, et de creuser suffisamment le roc pour donner en tout temps le fond d'eau nécessaire à la navigation ». Une certaine quantité de roc serait à faire disparaître dans la ligne centrale du parcours; à l'exception d'une portion située à l'extrémité supérieure, la totalité du roc pourrait d'ailleurs être creusée à sec, aux époques de l'année où l'eau n'est pas assez haute pour couvrir ce dernier. L'écluse prévue aurait 250 pieds de longueur entre les deux portes et 50 pieds de largeur. A l'entrée du bassin qui la précède, la profondeur serait de 6 pieds au-dessous des plus basses eaux du Nil.

Le projet C consistait à ouvrir une nouvelle tranchée ou canal pour la navigation sur la rive orientale et aussi près que possible de la limite des grandes eaux du Nil, en évitant toutefois d'empiéter sur le cours du fleuve. Cette nouvelle tranchée commencerait à la baie située à l'extrémité du port de Chellal, où les marchandises qui remontent vers les régions supérieures ou qui en descendent sont débarquées et embarquées pendant les basses eaux, et qui présente une étendue suffisante d'eau calme et profonde. Passant ensuite près du petit village de Korvor, la tranchée aboutirait à l'extrémité septentrionale de l'île de Sehayl, où une communication serait ouverte facilement avec les passages navigables longeant à l'est et à l'ouest les îles de Soulugie et d'Éléphantine. Les excavations auraient lieu en grande partie dans un roc granitique, le reste dans une substance sablonneuse, et les travaux pourraient se faire à sec dans presque toute l'étendue du parcours.

Ce plan, comme le précédent, et pour des motifs analogues, demanderait l'établissement d'une écluse et d'un barrage. L'écluse serait disposée de manière à gêner le moins possible le cours du fleuve dans le bras secondaire qui longe le village de Mahatta et qui n'est point navigable dans toute son étendue aux basses eaux; le passage qui relie ce bras au fleuve se trouve en effet à sec à cette époque. Le barrage serait peu coûteux; il s'étendrait à travers le bras secondaire, au sud et à une certaine distance du dit passage qui resterait ouvert à l'écoulement des grandes eaux. Par cet arrangement, le cours de l'eau serait maintenu dans les canaux existants sans modification appréciable. Quant au canal, il aurait 100 pieds de large au plafond. Entre l'extrémité nord de l'écluse et celle de la tranchée, le canal serait creusé à une profondeur suffisante pour

permettre aux bateaux de toute dimension de naviguer à l'époque des plus basses eaux.

Discutant ensuite les avantages et les inconvénients respectifs de ces trois projets, M. Hawkshaw, après avoir écarté le projet A, déclarait que l'adoption du projet B entraînerait la création d'un dégagement artificiel pour assurer l'écoulement des eaux qui seraient refoulées en raison des obstacles opposés à leur libre cours. Le projet C, au contraire, n'exigerait pas de semblables travaux de compensation, car en supposant qu'il modifiât en quoi que ce soit la condition actuelle du fleuve, il ne le ferait que d'une manière imperceptible. C'est donc ce dernier projet que l'auteur recommandait à l'adoption du vice-roi. Il en évaluait le coût à £ 250.000 s'il était effectué en Angleterre, où son exécution demanderait deux ans; la dépense, ajoutait-il, pourrait être moindre en Égypte en raison de la différence du prix de la main-d'œuvre.

#### B. — CHEMIN DE FER DU SOUDAN <sup>(1)</sup>.

L'étude du tracé de chemin de fer fut confiée à MM. Bray et Walker. Ces ingénieurs reçurent pour instructions d'étudier la rive droite du Nil entre Assouan et Korosko, de traverser le désert de Korosko à Abou Hamed et de suivre la rive droite du fleuve jusqu'à Berber et Chendi. A Chendi, ils traverseraient le Nil et étudieraient le désert entre Metemma et Ambukol, puis ils suivraient la rive gauche du fleuve en passant par Orda (Nouveau Dongola) et Assouan pour aboutir à Esneh.

D'autres instructions leur furent par la suite communiquées à Berber le 26 décembre 1864, qui leur enjoignaient d'étudier la rive gauche du Nil en la partageant en quatre sections, et de dresser un rapport sur les avantages qu'il y aurait à construire en premier lieu la section de Wadi Halfa à Hannek et en second lieu celle d'Ambukol à Metemma, en utilisant provisoirement le cours du fleuve dans les deux autres sections.

Les ingénieurs remirent leur rapport au Ministre des Travaux publics le 10 mars 1865. Partis du Caire le 19 novembre 1864, ils se rendirent à Esneh et remontèrent la rive gauche du Nil qui, observèrent-ils, pré-

<sup>(1)</sup> Voir planche 2.

sente de vastes amas de sables impropres à l'établissement d'une voie ferrée. A Assouan, ils reconnurent que l'emplacement le plus rapproché, offrant une bonne profondeur et propre à l'établissement d'une gare terminus reliée aux bateaux à vapeur du Nil, se trouvait près du palais de Mohamed bey, à 2 milles au sud de la ville. C'est de ce point qu'ils commencèrent leurs études, en parcourant la vallée située à l'est d'Assouan et qui aboutit au Nil près de Philæ. Au delà de Philæ, écrivent-ils dans leur rapport, on rencontre de gros rochers, mais toute la ligne jusqu'à Korosko, de ce côté du Nil, est presque à niveau et l'eau est abondante et bonne; le seul inconvénient serait la quantité de roc dans lequel il y aurait à creuser et qui pourrait rendre le prix de revient de la ligne un peu élevé. Quant à la rive gauche, elle est couverte de sables que les vents du Nord soulèvent en grandes masses, ce qui rendrait l'entretien d'une ligne établie de ce côté très coûteux; en outre, la quantité de roc à percer serait tout aussi grande que sur la rive droite.

De Korosko, les ingénieurs se rendirent à Abou Hamed en dix jours. Ils traversèrent une série de collines et de wadis, dont le point culminant se trouve à 1.370 pieds au-dessus de Korosko. Le total des pentes rencontrées de Korosko à Abou Hamed s'éleva au chiffre de 2.740 pieds<sup>(1)</sup>. Ces plateaux, dirent-ils, sont naturellement trop élevés pour pouvoir, au moyen de conduites et avec l'eau du Nil, alimenter les différentes stations qu'on aurait à y établir. Le seul puits rencontré contient de l'eau saumâtre impropre aux locomotives; les eaux de pluie sont trop incertaines pour qu'on puisse en faire état sauf pour deux gares; la ligne devrait donc être alimentée avec l'eau apportée par les trains.

D'Abou Hamed à Berber, MM. Bray et Walker suivirent la rive droite du Nil en prenant de temps à autre des chemins de traverse pour éviter les grands détours du fleuve. Arrivés à Metemma le 31 décembre 1864, ils en repartirent le 3 janvier 1865 et commencèrent l'étude du tracé sur la rive gauche du fleuve. Le désert du Bayouda, écrivent-ils, se trouve dans la zone des pluies tropicales et est de tout côté couvert d'une végétation juteuse qui indique le voisinage de l'eau. Plusieurs puits existent

<sup>(1)</sup> Ou 2.130 pieds en faisant la route en sens inverse, Abou Hamed se trouvant à 610 pieds environ au-dessus de Korosko.

déjà dans le désert; si on pratiquait de nouveaux sondages, on pourrait obtenir de l'eau en quantité suffisante pour pourvoir aux besoins des hommes employés sur la ligne, et, dans tous les cas, elle serait assez abondante et assez bonne pour les locomotives.

Le trajet suivi dans cette steppe leur fit traverser des rangées de collines entrecoupées par des wadis, mais des études plus détaillées permettraient probablement, pensaient-ils, d'éviter quelques-unes de ces pentes. La somme de ces dernières, en allant vers le sud, n'est que de 1.290 pieds, au lieu de 2.740 dans le désert de l'est, et de 890 en se dirigeant vers le nord, au lieu de 2.130. La pente la plus forte sur cette ligne serait de 1 sur 150, tandis qu'à Abou Hamed la ligne atteindrait une pente de 1 sur 80. A supposer même que l'eau qu'on trouverait dans le désert du Bayouda ne fût ni assez bonne ni assez abondante pour les locomotives, le tracé étant moins long et moins accidenté que celui de la rive droite, le transport de l'eau par les trains ne serait pas aussi coûteux. On pourrait, en outre, établir des conduites d'eau.

Le 10 janvier 1865, les ingénieurs atteignirent Korti sur le Nil. Ils constatèrent que ni à Korti ni à Ambukol l'eau n'est assez profonde en été pour permettre aux bateaux à vapeur de communiquer avec le chemin de fer. Ils choisirent donc Abou Dom comme station extrême de la troisième section. Le 15 janvier, ils arrivèrent à Orda. A quelques milles au nord de cette ville, la navigation est interrompue en été à Chellah Erris; ils prirent en conséquence Orda comme station extrême de la deuxième section. Les quatre sections se trouvaient ainsi être les suivantes :

- 1<sup>re</sup> section : d'Assouan à Wadi Halfa (voie fluviale);
- 2<sup>e</sup> — : de Wadi Halfa à Orda (voie ferrée);
- 3<sup>e</sup> — : d'Orda à Abou Dom (voie fluviale);
- 4<sup>e</sup> — : d'Abou Dom à Metemma (voie ferrée).

D'Orda qu'ils quittèrent le 16 janvier, les ingénieurs suivirent la rive gauche du Nil jusqu'à Hannek, où se trouve la troisième cataracte. Puis, le fleuve dessinant un coude vers l'est, ils le quittèrent et étudièrent pour la voie ferrée un tracé traversant l'Akaba, pays rocheux qui présente de fortes pentes qu'un examen attentif des lieux permettrait probablement, dirent-ils, d'adoucir. A Koyeh, deux petites îles rocheuses s'élevant au-



dessus des plus hautes eaux du Nil, leur parurent offrir un emplacement favorable pour jeter un pont sur le fleuve; on éviterait ainsi, sur la rive gauche, les sables qui, quelques milles plus bas, arrivent jusqu'au bord du Nil et étouffent toute végétation. La présence de ces sables constitue le trait caractéristique de la rive gauche du Nil entre le Batn el Hagar et Assouan. Aucun travail ne pourrait, assurèrent-ils, arrêter leur progrès constant. Une voie ferrée traversant cette région serait, après quelques heures de vent du nord, tellement couverte de sable que le passage des trains se trouverait intercepté; les locomotives et tout le matériel roulant seraient mis hors d'état de rouler au bout de fort peu de temps. Ils écartèrent donc tout projet d'établir une voie ferrée sur cette rive.

Le 26 janvier, les ingénieurs arrivèrent à Wadi Halfa et le 4 février, ils étaient de retour à Assouan.

Bien que les nouvelles instructions du vice-roi montrassent son intention d'utiliser le cours du Nil dans la première et dans la troisième sections, MM. Bray et Walker ne crurent pas devoir recommander cette solution; ils firent valoir les grandes dépenses qu'entraînerait le transbordement des marchandises, sans compter les avaries et les retards qu'elles auraient à subir. En outre le capital qu'on aurait à consacrer pour l'achat de steamers et de barques serait considérable. Mieux valait dans ces conditions, pensaient-ils, construire la voie ferrée de bout en bout.

Quant au choix à faire entre le tracé oriental par l'Atmour, et le tracé occidental par le désert du Bayouda, les ingénieurs n'hésitèrent pas à se prononcer pour le second. «La longueur totale du tracé d'Assouan à Metemma, dirent-ils, est de 756 milles. Il traverse les plaines fertiles du Dongola qui ne peuvent être atteintes par la ligne de l'Est qu'avec un embranchement de 150 milles, ce qui porterait la longueur totale du chemin de fer de la rive droite aussi à 750 milles.

« Cette ligne occidentale aurait déjà à écouler tous les produits qui viennent annuellement du Darfour, et tendrait à développer le commerce par cette route avec l'intérieur de l'Afrique, tandis que la ligne de l'Est ne serait d'aucune utilité pour ce commerce.

« En étudiant et comparant les deux chemins de fer projetés, au point de vue de la nature du pays à traverser, des travaux qu'ils nécessiteraient,

des pentes qu'on pourrait probablement obtenir, des difficultés qu'on rencontrerait pour les approvisionnements d'eau, et de l'étendue du pays qui recueillerait les bienfaits des ces deux lignes, nous devons déclarer que la ligne occidentale de Metemma est la plus avantageuse sous tous les rapports.

« Nous conseillons donc à Son Altesse de faire construire la ligne qui traverse le désert de Metemma, de préférence à celle d'Abou Hamed ».

Il restait à estimer le coût des travaux. Sur ce point les ingénieurs s'exprimaient comme il suit :

« Les instructions reçues de Son Altesse, au mois de novembre, étaient que nous avions à tenir compte, dans l'évaluation de la ligne, des 12.000 soldats qui seraient destinés aux travaux et dont 6.000 seraient toujours employés comme manœuvres.

« A cause de la nature du pays, on aura besoin de grands travaux dans le roc, de nombreux ponts et tunnels, de nombreux ouvrages d'art et d'une grande quantité de poudre et d'outils.

« Son Altesse nous dit aussi que le gouvernement transporterait toute la voie permanente et les autres matériaux d'Alexandrie à Assouan sur ses propres bateaux, et qu'il n'y avait conséquemment pas lieu d'introduire le prix de ces transports dans l'estimation.

« Les prix de revient ont conséquemment été préparés d'après ces instructions. Mais pour nous conformer à d'autres instructions reçues de Son Altesse, à notre retour, nous avons dû ajouter l'évaluation approximative du prix de transport de tout le matériel d'Alexandrie à Assouan et de la construction de toute la ligne avec des ouvriers salariés au lieu de 12.000 soldats. . . . .

« Le prix des travaux est estimé comme il suit :

	Milles.	Livres Sterling.	s.	d.
1 <sup>re</sup> section : Assouan à Wadi Halfa . . .	219	1.841.116	17	0
2 <sup>e</sup> — : Wadi Halfa à Orda . . . . .	239	2.462.881	11	4
3 <sup>e</sup> — : Orda à Abou Dom . . . . .	106	842.694	13	0
4 <sup>e</sup> — : Abou Dom à Metemma . . .	192	1.792.496	12	6
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
Prix total pour 756 milles d'après les premières instructions . . . . .		6.939.239	13	10

Le prix additionnel de transport de tout le matériel d'Alexandrie à Assouan est estimé à.....	1.422.444	—	—
D'autre part, la somme additionnelle pour l'exécution des travaux salariés et sans les 12.000 soldats, est évaluée à.....	1.214.155	1	8
Ce qui fait revenir le prix total de la ligne en y comprenant tous les transports, la main-d'œuvre, les stations, le matériel roulant et autre à.....	9.575.838	15	6
Le prix par mille sera d'après les premières instructions.....	9.179	—	—
et, en y comprenant tous les transports et main-d'œuvre, il s'élèvera à.....	12.667	—	—

Ce devis, dressé dans l'hypothèse d'un chemin de fer de première classe à voie unique, comprenait notamment l'achat de 150 locomotives et des wagons y relatifs, la création de 6 stations de première classe dont 5 pourvues d'un atelier de réparation; 6 stations de deuxième classe, 27 de troisième et 15 de quatrième. Quant au temps nécessaire à l'exécution des travaux, MM. Bray et Walker estimaient qu'avec la main-d'œuvre militaire, la ligne pourrait être achevée en six ans. Sans cette main-d'œuvre, il y aurait une grande difficulté à terminer la ligne dans un temps donné. «La population des contrées traversées par le chemin de fer est si clairsemée, disaient-ils, qu'il serait impossible de trouver un nombre suffisant de bras sur les lieux. Le travail obtenu par des manœuvres venant du dehors est toujours mauvais et, en supposant même qu'une partie de ce travail fut exécutée par des machines à vapeur, il serait imprudent d'estimer le temps nécessaire pour l'achèvement du chemin de fer à moins de dix ans».

Sur une demande de Nubar pacha, Ministre des Travaux publics, à qui ils remirent leur rapport, MM. Bray et Walker déclarèrent qu'ils étaient prêts à accepter l'entreprise sur la base indiquée par eux.

Lorsque ce projet fut connu au Caire, M. Colquhoun, consul général d'Angleterre, le blâma comme «gigantesque» et aussi comme intempestif,

alors que tant d'autres projets tendant à améliorer graduellement le pays et ses routes restaient en souffrance<sup>(1)</sup>. Avec son clair bon sens, le vice-roi en jugea de même. L'énormité de la dépense, la nécessité de doter d'abord l'Égypte de moyens de communication plus adéquats, avant de songer à la relier par une voie ferrée au Soudan, lui firent renoncer temporairement à son idée. Cependant Ismaïl pacha ne pouvait se résigner à laisser le commerce du Soudan en son état actuel, entravé par la lenteur, la difficulté des transports et par l'absence totale d'organisation de ces derniers. Il chargea donc le gouverneur général d'étudier le problème dont il lui traça les grandes lignes. Moussa pacha devrait étudier la création d'une ligne de transports à entreprendre, sous forme de caravanes, entre Khartoum et Souakin. Il enverrait au Caire un état indiquant les dates des départs de Khartoum pour Souakin et vice-versa, le nombre des personnes qui feraient partie de ces caravanes, le coût du voyage par tête, la qualité et la quantité des marchandises susceptibles d'être transportées et le coût du transport du cantar de chacune d'elles. Il établirait un barème analogue à celui que lui transmettait la Maïa, qui indiquait le coût du voyage de Souakin au Caire des personnes et des marchandises et où ces dernières étaient classées en six catégories. En ajoutant les prix des deux barèmes, on obtiendrait le coût total du transport de Khartoum au Caire via Souakin, et tous les efforts devraient être faits non seulement pour que ce prix ne dépassât pas la somme à payer par les marchandises empruntant la route de l'Atmour et du Nil, mais pour qu'il lui fût inférieur d'un tiers ou d'un quart<sup>(2)</sup>.

Il y avait là une idée originale, inspirée sans doute de la pratique jadis suivie dans l'exploitation de la route « Overland », mais d'une réalisation difficile si l'on tient compte des espaces immenses à parcourir. Il ne semble pas d'ailleurs que Moussa pacha se soit jamais livré à l'étude qu'on lui demandait de faire, du moins n'avons-nous trouvé aucun rapport émanant de lui sur ce sujet. Les transports restèrent donc provisoirement dans l'état d'inorganisation où ils se trouvaient, aggravé encore,

<sup>(1)</sup> F. O. 78-1871. Colquhoun à lord Russell, 11 mars 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 552, pièce 22, lettre du bachmoawen au gouverneur du Soudan, 1<sup>er</sup> janvier 1865.

comme nous le verrons, par les constantes réquisitions de l'autorité gouvernementale.

### 3. — AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Au début du règne d'Ismaïl pacha, l'industrie au Soudan se trouve réduite à fort peu de chose. L'indigoterie fondée jadis à Kamlin par Méhémet Ali est tombée en ruines. Des usines qu'éleva le grand vice-roi, il ne subsiste; au dire du voyageur Lejean, qu'une savonnerie qui approvisionne le pays de produits aussi chers que médiocres. A Khartoum, en dehors de l'établissement de l'arsenal, on mentionne quelques presses à huile et une fabrique de savon, appartenant à Chenouda, le trafiquant d'ivoire, où deux chaudières sont en action<sup>(1)</sup>. La seule richesse du Soudan réside dans les produits de l'agriculture et l'élevage<sup>(2)</sup>. Encore cette richesse est-elle toute relative. Le pays, autour de Khartoum, ne produit à peu près rien : c'est dans les gezair du Sennar, sur les rives de l'Atbara et du Gach qu'il faut aller chercher les terres fertiles; là sont les villes commerçantes de Guedaref, Gallabat, Kassala, où s'échangent les produits du Soudan et de l'Abyssinie.

Parmi les premiers, citons d'abord le coton. La variété qui pousse au Soudan a la fibre courte et dure; les indigènes l'apportent sur les marchés non égrené et très malpropre par suite du peu de soins qu'ils prennent en le ramassant. La grande place de vente de ce produit est Gallabat. On évalue en moyenne à 4.000 balles la vente qui s'effectue le mardi, jour de marché. Celui-ci n'est ouvert que durant l'hiver, car les Abyssins craignent par-dessus tout le *nefas* ou « mauvais air » de la région, sorte de fièvre ataxique très meurtrière pour eux durant l'été et une partie de l'automne. La balle de coton brut, cousue dans une natte, pèse de 125 à 150 rotles ou livres arabes<sup>(3)</sup>; deux balles forment un rahlé dont le prix à Gallabat, à la fin de l'année 1862, était de 1,3 tallari; mais les

<sup>(1)</sup> Cf. GRANT, *A walk across Africa*, p. 412.

<sup>(2)</sup> Notons en effet que l'ivoire et les esclaves, source d'un commerce fructueux à Khartoum, proviennent du Haut-Nil et de l'Abyssinie, c'est-à-dire de régions *extérieures* au Soudan.

<sup>(3)</sup> Le cantar, qui pèse 44 kg. 493, vaut 100 rotles.

prix varient et croissent à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de la récolte qui a lieu en janvier<sup>(1)</sup>. L'Abyssinie, qui fait une consommation énorme de coton et qui en cultive très peu, importe tout ce qui se trouve sur le marché de Gallabat. Les marchés abyssins sont bien étagés à cet effet, depuis la frontière jusqu'à Gondar. On compte trois jours de marche de Gallabat à Wahni, trois de Wahni à Tchelga, une petite journée de Tchelga à Djenda, une forte journée de Djenda à Gondar. Pour permettre aux acheteurs de fréquenter successivement tous les marchés, les jours de ceux-ci ont été réglés de la manière suivante : Gallabat le mardi, Wahni le samedi, Tchelga le mardi, Djenda le lundi, Gondar le samedi.

De Gallabat à Wahni, les transports se font par chameaux<sup>(2)</sup>; de Wahni à l'intérieur, on emploie des ânes, qui font en moyenne 36 kilomètres par jour, avec des charges de deux balles.

La douane de Gallabat, par une disposition très bien entendue dans l'intérêt du commerce local, ne prélève aucune taxe sur les cotons qui y sont mis en vente; la douane abyssine, au contraire, a établi un système de perception qui rend la denrée d'autant plus coûteuse qu'on s'éloigne davantage de la frontière. Le neggadé abyssin, parti de Gallabat, paie 1 sel<sup>(3)</sup> par balle au poste de Balouha, à 200 mètres de Wahni, autant à Zer-Amba, autant à Tchelga, autant à Ferka et ainsi de suite, de sorte que la balle brute, qui coûte de 3 à 4 francs au plus à Gallabat, vaut 3 tallaris, à la même date, au marché de Djenda<sup>(4)</sup>.

En échange du coton, l'Abyssinie livre au commerce du café, de la cire, de l'ivoire, de l'or, du musc, des peaux, des chevaux, des mules et enfin des esclaves.

Le café paraît être originaire du pays des Galla, au sud de l'Abyssinie où il est partout cultivé, et plus particulièrement de Galla, localité qui lui aurait donné son nom. Au Soudan, dans le commerce, on se sert du mot *boun* (fève) pour désigner ce produit. Le café le plus renommé

<sup>(1)</sup> En avril 1862, Baker acheta à Gallabat du coton brut à raison de 1 tallari le cantar de 100 rotles.

<sup>(2)</sup> La charge d'un chameau varie de 4 à 7 balles, selon le poids des balles et la force de l'animal.

<sup>(3)</sup> Un sel équivaut environ à 20 centimes.

<sup>(4)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 296-298.

pour sa qualité provient de Naria, chez les Galla. Il se vend au wandjé, mesure de capacité qui a la forme d'un grand verre ou plutôt d'une chope sans pied; il est fait de la partie supérieure d'une corne de bœuf dont on remplace l'extrémité pointue par une rondelle de bois qui bouche l'ouverture. Comme il n'y a pas deux wandjés qui aient le même diamètre ni la même hauteur, on se sert, pour déterminer sa capacité, de tallaris de la reine Marie-Thérèse comme unité de poids : 17 tallaris représentent un wandjé à Gallabat <sup>(1)</sup>. Douze wandjés se vendaient sur cette place, au début de 1865, un tallari; à ce prix le cantar de café revenait à 8 tallaris <sup>(2)</sup>. La taxe prélevée par le cheikh de Gallabat est d'un quart de tallari par cantar; le transport de Gallabat à Guedaref coûte également un quart de tallari, de sorte que le prix du cantar de café rendu sur cette dernière place s'élève à 8 tallaris et demi. Il s'exporte annuellement par Souakin de 5 à 600 rahlés de café; chaque rahlé étant de 8 cantars, cela représente une exportation de 4.000 à 4.800 cantars, soit de 176.000 à 211.200 kilogrammes <sup>(3)</sup>.

La cire est abondante en Abyssinie, où le miel, auquel on ajoute de l'écorce pulvérisée de gaddab, sert à faire une boisson d'un goût agréable mais enivrante. Il y a deux qualités de cire, la blanche et la rouge qui se vendent au même prix. Pour 1 tallari Marie-Thérèse, on a 5 wandjés de cire. Comme dix wandjés de cire équivalent à 9 rotles d'Égypte, le cantar de cire coûte 22 tallaris, prix auquel il faut ajouter un demi-tallari comme taxe du cheikh, et un quart de tallari pour le transport jusqu'à Guedaref. On estime qu'il s'exporte annuellement de Gallabat par Souakin 2.500 cantars de cire, qui font 110.000 kilogrammes.

On trouve deux qualités d'or à Gallabat, celui d'Abyssinie et celui du Fazogle. Les nègres l'obtiennent après lavage des sables ramassés dans le lit des torrents qui assèchent après la pluie du kharif. Fondu en lingots, en anneaux, il circule dans le commerce comme moyen d'échange. L'or d'Abyssinie est au titre de 16 qirats et se vend de 18 à 19 tallaris

<sup>(1)</sup> Le tallari de la reine pesant 9 dirhems, il s'ensuit que le wandjé de café pèse 153 dirhems, soit 9 de plus que le rotle d'Égypte.

<sup>(2)</sup> En 1862, Baker acheta du café à Gallabat à raison de 2 tallaris pour 35 lbs, soit 2 pence 3/4 la livre anglaise, ou 6 tallaris environ le cantar.

<sup>(3)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*.

l'ocquieh de 12 dirhems, soit le poids de 1 tallari  $\frac{1}{3}$ . L'or du Fazogle est au titre de 18 qirats et se vend de 20 à 22 tallaris l'ocquieh de 18 dirhems, poids de 2 tallaris. En 1865, il ne s'exportait pas plus de 1.000 ocquiehs d'or par Gallabat et Souakin.

L'ivoire ne paraît qu'en petite quantité sur le marché de Gallabat; les défenses des éléphants tués en Abyssinie et chez les Galla sont transportées à Massawa et de là dans l'Inde; celles des animaux chassés dans le rayon de Gallabat se vendent seules sur les lieux. Elles sont en général plus courtes de moitié que celles recueillies sur les bords du Nil Blanc. Les défenses du poids de 1 rotle jusqu'à 5 se vendent à raison de 40 tallaris le cantar; celles de 5 à 15 rotles, 60 tallaris; celles enfin de 15 rotles et au-dessus, 80 tallaris par cantar. La taxe du cheikh à Gallabat est de 2 tallaris par cantar. Il ne s'exporte pas plus de 100 cantars d'ivoire par cette voie.

Le musc de civette est commun en Abyssinie et d'excellente qualité; au fur et à mesure qu'on le recueille sur l'animal, on le conserve dans des cornes de bœuf hermétiquement fermées. Le poids de 1 tallari de musc se vend à Gallabat 5 tallaris. Il s'en exporte annuellement de 3 à 400 cornes.

Les peaux d'Abyssinie qu'on trouve à Gallabat sont en général des peaux de bœuf teintées et tannées; elles se consomment dans le pays où elles servent de tapis; on les emploie aussi aux mêmes usages que les peaux de chèvre et de mouton vendues sur le marché de Guedaref.

Les chevaux d'Abyssinie n'ont pas la pureté des chevaux arabes. Ceux que l'on voit sur le marché de Gallabat ne sont remarquables que par leur extrême maigreur, la petitesse de leur taille et la laideur de leurs formes. Leurs pieds non ferrés ont toutefois la sûreté de ceux des chèvres et ils montent et descendent les escarpements avec une assurance surprenante. Ils servent à la remonte de la cavalerie irrégulière du Soudan, et les tribus qui se livrent à la chasse de l'éléphant, les Hamran sur la Settite et l'Atbara, les Baggara sur le Fleuve Blanc, en achètent également. A chaque marché, il se vend à Gallabat de 150 à 200 chevaux, au prix de 5 à 25 tallaris. La taxe du cheikh est de 1 tallari par cheval.

L'élevage des mules se fait avec un grand succès en Abyssinie. Les mules qui en proviennent sont de taille moyenne et très bien conformées :



elles font, dans ce pays accidenté, d'excellentes montures et de bonnes bêtes de charge. On en trouve à Gallabat, mais en petit nombre, au prix de 15 à 35 tallaris. La taxe du cheikh est également de 1 tallari par mule<sup>(1)</sup>.

Mais le grand attrait de Gallabat, c'est le trafic des esclaves. « A quelques minutes de Metamma, écrit M. Garnier, dans un endroit écarté, au bord d'un ruisseau, on voit un groupe de huttes carrées, faites de nattes ou de chaume. C'est le marché aux esclaves. Quand on soulève le rideau qui ferme l'entrée de ces huttes, il s'en échappe une odeur infecte provenant de l'entassement à l'intérieur de dix, quinze ou vingt pauvres enfants des deux sexes plus ou moins atteints de la petite vérole, de la dysenterie ou de quelque autre maladie. Il faut être vivement poussé par la curiosité ou par le désir d'acheter pour pénétrer dans ces foyers d'infection. Les plus jeunes vous regardent bêtement sans s'expliquer ce que vous leur voulez; un peu à l'écart sont les filles de douze à quinze ans, les cheveux tressés à la mode du Soudan qui n'est pas dépourvue de grâce, le cou et les bras ornés de colliers, de bracelets, de verroteries, le corps couvert d'un large vêtement que le djellab, pour faire valoir sa marchandise, écarte d'un geste complaisant. Les jeunes filles, comprenant qu'elles sont l'objet d'un marché, se montrent joyeuses ou indifférentes à l'idée de changer de maître ou attristées du sort qui les attend. . . Dans un coin à part, on aperçoit souvent de pauvres créatures plus âgées, exténuées par les travaux qu'on leur impose après les fatigues d'une longue route à pied, car d'une défaite plus difficile à cause de leur âge, le djellab n'a pas fait pour elles les frais d'une monture. Certaines, celles-ci, d'être employées par quiconque les achètera au labeur le plus pénible, leurs traits, si vous les examinez, vous font habituellement un accueil plus gracieux.

« Séparés des esclaves par un lambeau d'étoffe ou accroupis dehors sur une large peau de bœuf, les djellabs débattent avec les acquéreurs le prix de leur marchandise.

<sup>(1)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*. — Lejean, qui passa à Gallabat à la fin de 1862, cite les prix moyens suivants : mule de charge 9 tallaris, mule de selle 17 tallaris, âne avec son harnachement 3 tallaris. — Rassam qui passa à Gallabat à la fin de 1865, donna les prix suivants : 10 à 50 tallaris pour un cheval, 10 à 30 tallaris pour une mule, 3 à 10 tallaris pour un âne.

« Tout se passe silencieusement; l'offre et la demande se font sous le couvert du manteau, à l'insu des assistants, en pressant tel ou tel doigt de la main à chacun desquels est attaché une valeur numérique qu'on augmente, à volonté, d'autant d'unités qu'au fait de fois fléchir les phalanges <sup>(1)</sup>. »

Les esclaves amenés à Gallabat sont improprement vendus sous le nom d'Abyssins (Habèches) <sup>(2)</sup>; ce sont en réalité des Galla enlevés ou faits prisonniers au cours des guerres que ces peuples livrent continuellement aux Éthiopiens. Depuis que Théodoros a levé la prohibition du commerce des esclaves, ceux-ci ont recommencé à affluer à Gallabat, où les djellabs <sup>(3)</sup> viennent les acheter des mains des djibberti abyssins, leurs coreligionnaires. Leurs traits sont en général fins, réguliers et souvent d'une grande beauté; leur teint quelquefois très clair, chez les filles surtout, et leur taille élégante; mais transportés en d'autres climats, ils meurent presque tous de la phtisie, même en Égypte. Les enfants de huit à douze ans valent de 30 à 70 tallaris; les filles de douze à dix-huit ans, de 100 à 150 tallaris; les esclaves plus âgés valent moins <sup>(4)</sup>. Chaque esclave en arrivant au marché de Metamma est taxé à deux tallaris; l'acheteur paie 1 tallari 1/2 par tête. Ce débouché procure au Soudan, à l'Égypte, à Djedda, environ 2.000 esclaves habèches par an <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*.

<sup>(2)</sup> L'Abyssinie étant un pays chrétien, aucun Abyssin ne peut y être réduit en esclavage.

<sup>(3)</sup> Marchands musulmans de Nubie.

<sup>(4)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*. — Baker, qui passa à Gallabat en 1862 cite des chiffres sensiblement moins élevés : 25 à 40 tallaris. Lejean confirme Baker : « On m'a assuré, écrit-il, que dans l'été de 1862, il y avait au marché de Metamma plus de 40 déballages particuliers d'esclaves, tous Galla. La guerre d'extermination que le négus avait faite aux Wollo-Galla avait amené cette surabondance, qui a fait baisser les prix. On avait en ce temps-là une jolie Galla de 13 à 16 ans pour 40 tallaris; il fallait qu'elle eût une valeur exceptionnelle pour monter à 300 francs (cf. *Voyage aux deux Nils*, p. 130).

<sup>(5)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*. — Schweinfurth, qui visita en 1865 la vallée du Gandoua située entre Gallabat et l'Abyssinie, rapporte que pendant son séjour, qui dura deux semaines, il ne se passa guère de jour sans que des troupeaux entiers d'esclaves ne traversassent la rivière; d'après son calcul, 800 esclaves au moins furent dirigés sur Metamma pendant cette courte période (cf. JUNCKER, *Travels in Central Africa*, t. I, p. 144, note 1).

Ce sont les jeunes filles de 11 à 15 ans qui sont les plus prisées. Le sort de ces *makadia* est le plus heureux, parce qu'elles sont réservées pour les harems des riches musulmans ou même pour les Européens, principalement à Khartoum. Elles se font pour la plupart épouser, réussissent presque toujours à dominer complètement leurs maîtres, grâce à une énergie sauvage, jointe à beaucoup de coquetterie et de ruse, qui sont les trois grands attributs de la fille galla. Quant aux hommes, ils sont employés comme domestiques de confiance, intendants, etc.; éloignés des travaux agricoles qui sont réservés aux nègres, ils ne sont pas non plus à plaindre. Ils s'attachent volontiers à leurs maîtres et sont fidèles, mais fantasques, orgueilleux et violents<sup>(1)</sup>.

«Le trafic des esclaves, rapporte encore M. Garnier, est le genre de commerce qui offre le plus d'attrait aux gens du Soudan... Acheter ici des esclaves, ailleurs les voler et réaliser à leurs dépens de gros bénéfices, ou bien s'approprier quelques belles filles, faire travailler des nègres, s'entourer d'Abyssins, tel est le rêve qui flatte le plus l'imagination des Soudaniens; mais, à l'exception des traitants du Nil Blanc, fort peu d'entr'eux l'ont réalisé, car une sorte de malédiction semble s'attacher à ceux qui se livrent à cette spéculation. J'ai rencontré en effet nombre de djellabs, qui, après avoir parcouru tous les sentiers du Soudan, finissaient comme ils avaient commencé, par un petit commerce d'épicerie. Les maladies contagieuses que prennent les esclaves et qui les déciment, les fatigues, les privations des longs voyages qu'ils doivent faire avant de passer aux mains du maître qui les gardera, les attaques des coupeurs de grands chemins rendent, en fin de compte, ce commerce plus chanceux que lucratif».

Guedaref constitue un autre centre important pour le commerce du coton. Les hauts prix payés en Égypte, pendant la guerre de Sécession<sup>(2)</sup>, ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion dans le Soudan. Avant que la guerre civile n'eût éclaté aux États-Unis, un rahlé de coton, pesant 4 cantars et demi ou 198 kilogrammes, se vendait à Guedaref 4 tallaris. En 1864, on le payait 12 tallaris et en 1865, au mois de janvier, 16

<sup>(1)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II. Rapport de Lejean sur l'esclavage et la traite en Abyssinie, mars 1863.

<sup>(2)</sup> Cf. t. I, chap. IX.

et même 18 tallaris<sup>(1)</sup>. A ces prix, il faut ajouter divers frais : douane 1 tallari, taxe du cheikh un demi-tallari, cordes et emballage un demi-tallari, transport à Kassala 2 tallaris et de Kassala à Souakin 5 tallaris, douane de Souakin 8 p. 100 ; ces frais portent à 29 tallaris, au moment de l'embarquement, le prix du rahlé acheté à Guedaref 18 tallaris. Si, à ce chiffre, on ajoute le nolis du vapeur, le débarquement à Suez et le transport en chemin de fer au Caire ou à Alexandrie, on trouvera qu'un rahlé de coton brut du Soudan, ou son équivalent un cantar de coton égrené<sup>(2)</sup>, coûtait, rendu en Égypte, au commencement de 1865, environ 30 tallaris. Or, à cette époque où l'on pressentait déjà à Alexandrie une crise commerciale par suite de la tournure des affaires en Amérique, les meilleures qualités y étaient offertes à 25 tallaris et ne trouvaient pas d'acquéreurs. On s'explique, dans ces conditions, que le Soudan ait peu profité de la situation. L'absence d'usines d'égrenage dans ce pays, les douanes répétées, les taxes diverses et les frais de transport élevés empêchèrent les cotons du Soudan de venir grossir, dans une sérieuse proportion, la production de l'Égypte, à une époque où celle-ci se vendait à des prix inespérés sur le marché mondial. En 1864, il ne fut exporté par Souakin que 10.000 rahlés de coton non égrené, soit 45.000 cantars<sup>(3)</sup>.

La gomme constitue, avec le coton, un des principaux produits du marché de Guedaref. Elle se recueille sur les arbres *talha* et *hachab* qu'on rencontre en vastes forêts au sud de la ville, entre l'Atbara et le Rahad. Les villageois, qui la ramassent pendant la saison sèche, d'octobre à mars, se dispersent par groupes de trois ou quatre suivis d'un chameau. Tandis que l'animal paît, les hommes, au moyen d'une longue gaule, abattent la gomme qui s'est formée en larmes, en grumeaux ou en bâtons tordus à l'écorce des arbres et en remplissent un sac qu'ils portent suspendu au

<sup>(1)</sup> Lejean signale également que, par suite de la hausse, le coton se vendit à Gallabat jusqu'à 25 tallaris la charge de chameau de 7 balles, soit près de 20 francs les 50 kilogrammes. Rassam note, de son côté, que le prix du coton, pendant la guerre de Sécession, quadrupla à Gallabat (cf. *Narrative of the British Mission to Theodore*, t. I, p. 167).

<sup>(2)</sup> L'opération de l'égrenage donne en effet un déchet de 78 p. 100 : un rahlé de coton brut de 4 cantars et demi ne fournira donc qu'un cantar de coton égrené.

<sup>(3)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*.

cou. Lorsqu'ils en ont recueilli une quantité suffisante pour charger leur chameau, ils vont la vendre au marché. Il en résulte que les gommes ne se trouvent pas à acheter par fortes parties, mais par petites quantités et sans distinction de couleurs. Aussi les négociants de Khartoum et de Kassala envoient-ils à Guedaref des agents qui y résident six mois de l'année<sup>(1)</sup> et font leurs achats au fur et à mesure que les denrées se montrent sur le marché.

Les gommes de couleur sont appelées *samgh talha*, ce sont les plus communes à Guedaref; les blanches, appelées *samgh hachab*, sont rares, l'acacia hachab demandant pour prospérer un terrain plus sablonneux, moins arrosé que celui de cette contrée. Nonobstant ces deux dénominations par lesquelles on distingue au Soudan les gommes blanches des gommes colorées, le talha en donne aussi de la blanche, qui, après que les acheteurs l'ont séparée de la gomme brune, rouge et jaune, est expédiée par eux pour de la gomme de hachab. Le rahlé de 12 cantars (528 kilogrammes) de gommes non triées se vendait à Guedaref, en 1864, au prix de 25 et même de 28 tallaris; en y ajoutant les droits de douane, la taxe du cheikh, les frais de triage; courtage, emballage et transport, le rahlé, rendu à Kassala, valait 34 tallaris et demi<sup>(2)</sup> et à Souakin 44 tallaris et demi. A ce chiffre il convient d'ajouter encore le droit d'exportation de 8 p. 100. En 1864, il fut exporté par Kassala et Souakin environ 1.500 rahlés de gommes, soit 18.000 cantars<sup>(3)</sup>.

Le sésame est abondant dans la région arrosée par le haut Atbara. Par Karkodj, sur le Nil Bleu, il en descend beaucoup à Khartoum et à Berber, où l'on en tire de l'huile comestible; par Kassala et Souakin, on en exporte de fortes quantités à Djedda, au Yémen et même en Égypte. La culture du sésame exige peu de soins; les graines qui tombent à terre lorsqu'on le moissonne suffisent à produire la récolte de l'année suivante. Un ardeb de sésame donne au Soudan de 80 à 82 livres d'huile, alors qu'en Égypte il en donne jusqu'à 130 parce que sa culture est plus soignée. On préfère les graines blanches aux graines rouges. Les tiges

<sup>(1)</sup> Les pluies suspendent les affaires et interrompent les communications durant les six autres mois.

<sup>(2)</sup> En 1861, d'après Baker, la gomme se vendait à Kassala 1 tallari le cantar.

<sup>(3)</sup> Cf. GARNIER, *Rapport de Mission*.

sèches sont pour les chameaux une nourriture dont ils se montrent très friands. Le rahlé de 8 cantars (352 kilogrammes) se vendait à Guedaref, au début de 1865, de 5 à 6 tallaris. Quand le sésame est cher, le rahlé atteint jusqu'à 10 tallaris; il descend à 3, lorsque la demande est faible. Les droits, taxes, transport et frais divers élèvent le prix du rahlé de 6 tallaris à 16 1/4 lorsqu'il arrive à Souakin, où la douane prélève encore un droit de 8 p. 100. En 1864, il a été exporté par Kassala et Souakin environ 3.000 rahlés de sésame, soit 24.000 cantars.

Le Soudan, comme l'Abyssinie, étant un pays riche en pâturages, on y élève beaucoup de bétail : bœufs, chèvres et moutons, et il s'y fait un grand commerce de peaux brutes, teintées et tannées. Les peaux de chèvre et de mouton sont tannées au moyen de la graine d'un joli mimosa à fleurs jaunes, le *sount*, et teintées en rouge foncé avec l'écorce d'un autre arbre nommé *debagh*. Ces peaux sont employées sur les lieux à faire des outres pour contenir l'eau, le grain et les autres provisions nécessaires au voyage, des fourreaux de sabre, des gaines de poignard, des sachets à compartiments servant de bourse ou d'escarcelle, des rouleaux à talismans que les hommes portent aux coudes tandis que les femmes les suspendent à leur cou en gros paquets qui ballottent en marchant contre leur abdomen; elles servent aussi à faire des cordes pour brides, des garnitures de sandales, des selles de chameau, etc. Les peaux de bœuf seules sont exportées; les indigènes en font peu d'usage, si ce n'est dans les tribus privées de communications, où l'on s'en sert pour s'envelopper les reins à défaut de pagnes, dans les villes pour faire des semelles de sandales et emballer l'ivoire. A la suite de la guerre de Crimée, le prix des peaux haussa dans toute l'Afrique et se maintint à un cours élevé; le coradjé <sup>(1)</sup>, qui valait jadis 5 tallaris à Massawa, s'éleva à 13 tallaris <sup>(2)</sup>. A Guedaref, en janvier 1865, le coradjé se vendait de 9 à 10 tallaris, et revenait, rendu à Souakin, à 15 tallaris <sup>(3)</sup>; 5.000 peaux environ s'exportaient annuellement par Kassala et Souakin <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le coradjé comprend 20 peaux de bœuf, et pèse en moyenne 140 ocques ou 194 kilogrammes.

<sup>(2)</sup> Cf. MUNZINGER, *Ostafrikanische Studien*, p. 572.

<sup>(3)</sup> Les droits de douane de 8 p. 100 non compris.

<sup>(4)</sup> GARNIER, *Rapport de Mission*.

Les bœufs se vendent pour la boucherie, mais surtout pour servir de bêtes de somme. Dans toutes les parties basses du Soudan, où le sol est profondément détrempé par les pluies, il est impossible de circuler durant le kharif (de mai à octobre) autrement que sur des bœufs qu'on dirige au moyen de cordes passées dans les naseaux; ils sont dressés à s'agenouiller comme le chameau, quand on veut les monter ou les charger; leur pas est sûr et rapide. A la fin de 1864, un bœuf valait à Guedaref de 5 à 8 tallaris; un chameau de charge coûtait jusqu'à 30 tallaris, un chameau de selle jusqu'à 60; les chèvres, les moutons se vendaient de 1 tallari à 1 tallari et demi chacun<sup>(1)</sup>.

Un rahlé de doura (2 ardebs et demi) se vendait à Guedaref, en décembre 1864, 75 piastres effectives, soit 4 tallaris  $\frac{2}{3}$ <sup>(2)</sup>, alors que, d'après Baker, 500 lbs. de doura coûtaient 15 piastres à Kassala en 1861 et 8 piastres seulement sur les bords du Rahad et du Dender<sup>(3)</sup>. Enfin le damour, cotonnade épaisse du Soudan servant de pagne, qui se vend par pièce d'environ 5 mètres de long sur 1 mètre de large, coûtait, depuis la hausse du coton, 1 tallari et demi, alors qu'avant cette époque, il valait à peine la moitié de ce prix<sup>(4)</sup>.

La fin de la guerre d'Amérique déranger les calculs des commerçants et les acheteurs abandonnèrent le coton pour se jeter principalement sur la cire et les gommés. Celles-ci coûtaient à Karkodj de 35 à 38 piastres le cantar au début de décembre 1864; quelques jours plus tard les messabebins, pressentant la hausse, refusaient des offres à 44 et 45 P.T.; le 22 janvier 1865, les gommés atteignaient sur cette place le cours de 90 P.T.<sup>(5)</sup>. Les marchés de Guedaref et de Gallabat furent assez actifs pendant l'hiver, et les caravanes abyssines portèrent beaucoup de cire et

<sup>(1)</sup> GARNIER, *Rapport de Mission*. — Baker, passant à Guedaref en 1861, note les prix suivants : prix moyen d'un chameau de charge 12 tallaris, d'un chameau de course 30 à 60 tallaris, d'un bœuf gras 6 à 10 tallaris (cf. *The Nile Tributaries of Abyssinia*, p. 185).

<sup>(2)</sup> Le tallari équivalant à 16 piastres effectives à Guedaref. L'ardeb est une mesure de capacité valant 198 litres environ.

<sup>(3)</sup> En novembre 1865, Rassam acheta à Gallabat 600 lbs. de doura pour 4 tallaris.

<sup>(4)</sup> GARNIER, *Rapport de Mission*.

<sup>(5)</sup> Correspondance inédite des frères Poncet.

de café. Leur principal apport, cependant, fut les esclaves; « un naturaliste allemand<sup>(1)</sup>, rapporte Munzinger, écrit de Metamma qu'on y a vendu cette année 12.000 esclaves<sup>(2)</sup> ». Mais si les acheteurs n'avaient pas à se plaindre des marchés, leurs doléances à l'égard des autorités étaient fort vives.

#### 4. — PLAINTES CONTRE L'ADMINISTRATION.

Les commerçants se plaignaient de l'insuffisance des moyens de transport et de leur cherté, des droits de douane exorbitants, de l'agiotage sur les monnaies, des corvées forcées, des mesures de toutes sortes prises par l'administration et qui avaient pour résultat invariable de porter atteinte à la liberté du commerce.

Sur les routes de l'Atmour et du Dongola qui relie le Soudan à l'Égypte, il arrivait que les marchandises importées ou exportées restassent huit et parfois dix mois en souffrance aux diverses stations, faute de chameaux pour les transporter. Mises en cause, les autorités invoquèrent plusieurs raisons pour se disculper. Elles prétendirent d'abord que l'absence de pluies et le manque complet de fourrage avaient forcé le bétail à s'éloigner; le prétexte était fallacieux car jamais, depuis des années, il n'avait été question dans ces régions d'une culture quelconque susceptible de nourrir les chameaux; entre Dongola et Wadi Halfa notamment, il ne pleut jamais, de sorte que les chameliers, dépourvus de fourrage, nourrissent leurs animaux sur le doura qu'ils transportent avec eux. Les autorités invoquèrent ensuite la mortalité qui frappa les chameaux et la forte demande que fit l'Égypte de ces animaux après l'épizootie<sup>(3)</sup>; or la mortalité du bétail dans le Soudan ne fut pas plus forte que les années précédentes, et s'il est vrai que quelques milliers de chameaux furent envoyés en Égypte, cette quantité est faible comparée aux nombreux troupeaux qui forment la richesse des tribus du Soudan. En réalité, les motifs de la pénurie des moyens de transport étaient tout autres; ils tenaient aux intrigues des Arabes, tolérées par les agents du gouvernement, à l'inob-

<sup>(1)</sup> Sans doute Schweinfurth.

<sup>(2)</sup> A. E. Égypte 37. Muuzinger au consul général de France, Kassala, 12 août 1865

<sup>(3)</sup> Cf. t. I, chap. ix.



servation des règlements et des traités qui protègent le commerce, aux continuelles réquisitions de chameaux faites par le gouvernement lui-même à toutes les stations.

« Depuis que le commerce européen s'est installé à Khartoum et dans le Soudan, lit-on dans un rapport <sup>(1)</sup>, il n'y a pas d'exemple que la charge de marchandise de Wadi Halfa à Kerreri et vice-versa ait été payée plus de 7 tallaris medjidié et, par la route de Berber à Korosko et vice-versa, plus de 20 à 25 piastres le cantar. C'est sur ce tarif établi depuis longtemps que se basaient les spéculations commerciales d'importation et d'exportation, et, pour ces prix, on trouvait toujours un nombre de chameaux suffisant pour transporter des milliers de charges de toute espèce de marchandises.

« Après la concentration récente des moudirieh du Soudan sous un gouverneur général à Khartoum, et à la suite d'un nombreux renfort de troupes et des envois fréquents d'Égypte d'armes, habillements et munitions de guerre, les routes de Korosko et Dongola furent très fréquentées à cause de ces envois du gouvernement.

« Pour se procurer les moyens de transport, le gouvernement <sup>(2)</sup> n'ordonnait pas aux cheikhs arabes de fournir un plus grand nombre de chameaux, mais au fur et à mesure que ceux-ci arrivaient sur un point, ou mettait arrêt dessus au moyen d'une réquisition <sup>(3)</sup>. Ce qui non seulement causait de très grands retards pour le transport des marchandises qui se trouvaient dans les stations, mais encore portait un très grand dommage aux Arabes dont les chameaux restaient séquestrés des vingt et trente jours et plus, dans des endroits où la cherté du doura faisait que leurs frais de nourriture dépassaient souvent le prix de location payé par le gouvernement.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 33, pièce 158, rapport daté de Khartoum, 1<sup>er</sup> juillet 1865.

<sup>(2)</sup> Il s'agit ici des représentants locaux de l'autorité gouvernementale.

<sup>(3)</sup> Citons un exemple. En septembre 1863, le bachmoawen du vice-roi écrit à Soliman Rouchdi, moudir d'Esneh, qu'il a appris que des chameaux, loués par des commerçants indigènes de Wadi Halfa et de Korosko en vue du transport de leurs marchandises au Soudan, ont été réquisitionnés pour le transport des objets du gouvernement, et lui demande de procéder à une enquête et d'empêcher que de pareils actes se reproduisent à l'avenir (A. A. Mouawana Sanieh, Carton 2, pièce 69, lettre du 22 septembre 1863).

« De telle sorte que les Arabes, une fois libérés de cette corvée, regagnaient leurs pénates et s'éloignaient des routes. Quelques-uns, pour soutenir leurs familles et pouvoir payer l'impôt, reparaissaient, mais avec peu de chameaux, et alors, vu la grande quantité de marchandises qui existait et l'impatience du négociant qui attendait depuis plusieurs mois pour partir, ils devenaient d'une exigence extraordinaire.

« Les cheikhs toléraient et même profitaient de cet état de choses pour prélever une prime sur les Arabes. Le gouvernement ne prenait pas de mesures et ne répondait même pas aux réclamations, de sorte que, dans une année, les principales routes de Kerreri, Dongola, Wadi Halfa, Berber, Korosko furent encombrées de plus de vingt mille charges de marchandises et les Arabes quadruplaient et quintuplaient leur prix de location.

« Après de nombreuses plaintes souvent répétées, le gouverneur de Khartoum réunit <sup>(1)</sup> un medjlis de négociants. On fit appeler Wad Selem, cheikh des Kababich, et il fut fait un traité sous les auspices du gouverneur. Par ce traité, le cheikh s'obligeait à transporter de Kerreri à Debba (route de Dongola) toutes les marchandises qui se trouvaient dans ces deux villes, au prix de 1 tallari medjidié le cantar, et il promettait d'effectuer le transport de toutes ces marchandises dans l'espace de deux mois.

« Quant à la route de Korosko, il n'en fut pas question, et cela ne tira pas à conséquence puisque le cheikh des Kababich est parti il y a plus de quatre mois et il n'est jamais retourné ni lui, ni ses Arabes, ni ses chameaux.

« En attendant, des milliers de charges de gomme et de coton restent jetées à Kerreri où, sous peu, elles seront surprises par les pluies. Si les Arabes transportent quelques charges de Debba à Kerreri, ils exigent la somme énorme de 17 tallaris par chameau.

« Qu'a fait le gouvernement local ?

« Non seulement il n'a pas obligé les Arabes et leurs cheikhs à observer les conditions du contrat, mais il a accepté et judiciairement communiqué aux Européens les réclamations des chameliers contre leurs serviteurs qui avaient accepté les conditions qui leur étaient imposées à Debba par les

(1) En mars 1865 semble-t-il.

Arabes et avaient chargé et porté ici les marchandises, afin de ne pas rester en route des années et de ne pas risquer d'avarier les marchandises.

« Les mêmes difficultés se rencontrent sur toutes les autres routes qui conduisent aux marchés de l'intérieur comme Karkodj, Guedaref et le Kordofan, d'où il est impossible aujourd'hui de transporter à Khartoum les gommés et les autres produits à cause du manque de chameaux et de l'énormité des prix qu'on demande pour la location du petit nombre de ceux qui se présentent.

« Tout ceci provient de la corvée, des abus des employés subalternes et des soldats, qui, à chaque pas et partout, font des réquisitions de chameaux et de doura et enlèvent aux Arabes leur argent, de telle sorte que ces malheureux sont forcés de se réfugier dans l'intérieur pour se mettre à l'abri de la rapine et des vexations continuelles ».

Le système de douane en vigueur au Soudan n'était pas moins nuisible aux transactions commerciales. « Quoi qu'il n'y ait qu'un seul tarif de douane pour tout l'Empire ottoman, lit-on également dans le rapport précité, au Soudan chaque douane a une taxe différente.

« Ainsi, à Gallabat, les marchandises de l'Abyssinie paient un droit de 5 p. 100 qui est perçu par le cheikh; ce droit est payé par les Abyssins à leur entrée à Metamma. Le négociant qui achète dans ce marché ou tout autre marché soumis à l'autorité de ce cheikh, paie un second droit de deux tallaris par charge de chameau, soit pour le café, soit pour la cire.

« En arrivant à Guedaref, on paie un autre droit de 5 p. 100 sur la marchandise que l'on dirige sur Berber ou Khartoum, et de 12 p. 100 sur celle qui est dirigée sur Souakin. A la sortie du Soudan, on paie un autre droit de 12 p. 100 <sup>(1)</sup>, et enfin à Alexandrie le droit de sortie ».

Ces prélèvements abusifs avaient été dénoncés dès l'année 1863 par la maison italienne Antognoli-Bolognesi, établie à Khartoum, qui faisait le commerce des produits abyssins. Elle se plaignait que le cheikh de Gallabat et le directeur des douanes de Guedaref perçussent une taxe exagérée (17 p. 100) sur les marchandises provenant d'Abyssinie et destinées à être expédiées en Europe par l'Égypte. Le Ministre des Affaires

<sup>(1)</sup> Ce chiffre diffère de celui qui a été mentionné par M. Garnier dans son *Rapport de Mission*.

étrangères du vice-roi examina la plainte qui lui fut transmise par le consul général d'Italie en Égypte. Il reconnut que le traité de commerce passé entre l'Empire ottoman et les puissances européennes dispose que les marchandises provenant de l'étranger et qui paient un droit d'entrée de 8 p. 100 sont exonérées de tous autres droits sur le territoire de l'Empire. De plus, si, dans un délai de six mois, ces marchandises sont expédiées à l'étranger, le traité dit qu'il sera remboursé au commerçant la différence entre les droits d'entrée et les droits de transit. Comme ces derniers étaient fixés à 2 p. 100, le Ministre reconnaissait que la perception de 17 p. 100 faite tant à Gallabat qu'à Guedaref était abusive et qu'il y avait lieu de rembourser aux réclamants les droits indûment perçus<sup>(1)</sup>. Mais les autorités du Soudan ne tinrent aucun compte de cet avis. Elles arguèrent que Gallabat n'était pas en territoire égyptien, que tout ce qui s'y payait était un cadeau au cheikh, et que la douane devait se payer à Guedaref. La perception de ces droits continua donc comme auparavant<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 30, pièce 249, lettre du Ministre des Affaires étrangères, 8 mai 1863.

<sup>(2)</sup> Cette mesure, contraire aux traités, fut d'ailleurs tacitement reconnue par la Maïa Sanieh. Par une lettre du 12 juillet 1864, cette administration déclarait en effet avoir appris « qu'un chrétien, qui se fait passer pour le concessionnaire de la douane, perçoit une taxe de 12 p. 100 sur les marchandises achetées au Soudan par les commerçants de Souakin et exportées à l'étranger, contre remise aux dits commerçants de billets sous forme de reçus ». Elle demandait en conséquence au gouverneur du Soudan de lui dire : 1° si ce bureau douanier, « qui se trouve dans la région de Souakin, aux limites de la frontière égyptienne », a été effectivement donné en concession; 2° pourquoi on remet des billets aux commerçants et non des reçus officiels; 3° quel est le pourcentage établi sur les marchandises passant par ce bureau, et elle concluait en disant : « Au cas où la concession de cette douane aurait été donnée à quelque habitant, il ne faudrait pas la renouveler à son expiration, mais la diriger alors pour le compte du gouvernement. En outre il faut, dès maintenant, faire délivrer des reçus officiels » (A. A.-M. S. Registre 540, pièce 30, lettre du 12 juillet 1864). — D'une lettre adressée par le Khédive à son agent à Constantinople, en avril 1865, il ressort que le concessionnaire en question s'appelait Ghattas Abdel Messih, et que son privilège fut supprimé par le gouverneur du Soudan à partir de safar 1281 (juin 1864) (A. A. Registre Abd. n° 21, p. 268, pièce 93, lettre du Khédive, 7 zilkadeh 1281, correspondant au 3 avril 1865).

L'agiotage sur les monnaies constituait une autre entrave au commerce. Tandis qu'en Égypte toutes les monnaies avaient cours, dans le Soudan, exception faite des deux villes de Khartoum et de Kassala, on n'acceptait que le tallari et le medjidié. « Les tallaris de la reine Marie-Thérèse, écrit M. Garnier dans son rapport sur le commerce du Soudan, sont la seule monnaie étrangère qui ait cours parmi les tribus du Taka. A Kassala, un tallari vaut 18 piastres tarif (sagh), c'est-à-dire deux piastres de moins qu'en Égypte. Cette monnaie est désignée au Soudan par le nom d'abou-nokta, le « père des points », à cause du pointillage qui simule les diamants sur les ornements du buste de la reine. Le diadème doit avoir neuf points, l'agrafe sept et la broche cinq; c'est une condition *sine qua non* d'acceptation. Il est essentiel aussi que les tallaris, pour être acceptés sans difficulté, ne soient ni trop vieux ni trop neufs; vieux, les points sont usés; neufs, l'éclat uniforme de la pièce empêche de les compter facilement. Aussi, quand les négociants en reçoivent de nouvellement frappés, prennent-ils la précaution de les faire séjourner dans un bain d'huile et de poudre pilée; essuyés et frottés ensuite, le fond de la pièce reste mat et ses parties saillantes se distinguent aisément.

« Les piastres ayant cours au Taka sont d'argent ou de cuivre et d'origine égyptienne. Les piastres d'argent sont dites vertes (gourouch akhdar), par suite de la teinte verdâtre que leur donnent l'alliage et la circulation. Il importe qu'elles soient en partie couvertes d'une épaisse couche de crasse attestant qu'elles ont beaucoup circulé et sont par conséquent de bon aloi. La monnaie de billon consiste en pièces de cinq paras; il en faut huit pour faire une piastre. »

Tandis que dans l'est du Soudan on ne reçoit que le tallari de la reine, dans l'ouest on ne se sert que du medjidié; nulle part l'or n'est accepté. Il s'ensuit que les Arabes, vendant tous leurs produits contre des tallaris, paient leurs contributions en cette monnaie, dont la plus grande partie se concentre dans les caisses du gouvernement. Anciennement cette monnaie était remise en circulation parce que les employés civils et militaires étaient payés en argent, et l'agiot sur le change était très faible. A l'arrivée de Moussa pacha, cet état de choses fut modifié; le gouverneur décida que les employés et les troupes ne seraient plus

désormais payés qu'en or. L'argent haussa sur le champ ; à la fin de 1862, l'agio sur ce métal montait à 50 p. 100 <sup>(1)</sup>.

Sur une plainte du commerce européen, Moussa pacha, invité à s'expliquer par le vice-roi, déclara que le chef des commerçants de Khartoum ainsi que les commerçants musulmans et coptes lui avaient formulé le désir de faire établir un cours pour les monnaies en circulation au Soudan, comme c'est l'usage en Égypte. Le gouverneur général n'avait pas cru devoir s'y opposer, car c'était là, disait-il, une question qui ne relevait pas de la compétence du gouvernorat, mais de l'appréciation des commerçants. Par suite de la rareté de la monnaie en usage, ajoutait-il, rareté qui résultait des paiements effectués pour solder l'achat de marchandises d'Égypte, le cours de l'argent avait monté et les commerçants parvenaient, de ce fait, à réaliser des bénéfices de 50 p. 100 et même davantage <sup>(2)</sup>.

Si les commerçants avaient réalisé ces mirifiques bénéfices, ils ne seraient assurément pas plaints au Caire. La raison de la hausse était en réalité tout autre. Si l'argent montait, c'est qu'il se faisait rare, et il se raréfiait parce que Moussa le gardait dans les caisses du Trésor. De ces caisses, les tallaris ne passaient que dans les mains des hauts fonctionnaires qui se servaient de leurs factotum pour faire le change, réalisant ainsi de gros bénéfices au détriment du pays et du commerce. Au début de 1865, l'agio de l'argent était d'environ 25 p. 100.

Une autre cause de ruine pour le pays résultait de l'obligation qui fut imposée aux Arabes de payer une partie du tribut en produits naturels, que l'administration passait en compte à un prix représentant à peine le quart de celui de la place. Ainsi le doura qui, en juin 1865, coûtait à Khartoum 120 piastres l'ardeb, était calculé aux Arabes à raison de 30 piastres seulement. Le damour, qui coûtait 36 piastres la pièce, était calculé à raison de 13 piastres. Parfois même les récoltes étaient purement et simplement réquisitionnées sans que l'autorité se préoccupât du sort des Bédouins qu'elle dépouillait du fruit de leur tra-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 29, pièce 336, lettre du Ministre des Affaires étrangères du 8 janvier 1863, au sujet d'une plainte présentée par le consul général d'Autriche.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 30, pièce 54, lettre de Moussa Hamdi, 1<sup>er</sup> avril 1863.

vail<sup>(1)</sup>. De cette manière, les chounas de Khartoum se remplissaient, tandis que les articles les plus nécessaires cessaient d'arriver ailleurs. A Berber, par exemple, où les chameliers font leur provision de doura pour le voyage du désert, il n'arrivait plus aucune barque chargée de cette céréale, et si grande devint sa rareté, que le doura se paya dans cette ville jusqu'à 240 piastres l'ardeb.

L'administration de Moussa pacha ne s'en tint pas à ces abus. Tandis qu'en Égypte le vice-roi abolissait la corvée, le gouverneur général du Soudan l'augmentait et les agents chargés d'exécuter ses ordres en faisaient un trafic et une spéculation. « Si l'on a besoin de bateliers, lit-on dans le rapport déjà cité<sup>(2)</sup>, on les prend par force à bord des barques des particuliers; on prend reïs et équipage sous n'importe quel drapeau, sans se préoccuper si la barque est sous charge ou non. Si l'on a besoin de journaliers, on les traque en ville jusque dans les maisons; les maçons et les charpentiers, on les arrête à la sortie des endroits où ils travaillent et, aujourd'hui, ces derniers ont été enrôlés dans l'armée afin de rester exclusivement au service du gouvernement. De telle sorte qu'il est très difficile de compléter l'équipage d'une barque quoique l'on ait doublé la paie. Les maisons et les magasins restent exposés aux intempéries tropicales, ne pouvant plus être réparés tous les ans comme cela est nécessaire, car on ne trouve plus de journaliers.

« Les marchandises qui arrivent éprouvent des retards à chaque débarquement et on ne trouve ni portefaix ni ânes pour les transporter de l'échelle aux magasins et vice-versa; si on en trouve, il faut les payer à des prix très élevés, et tout cela pourquoi? Parce qu'un grand nombre de ce personnel a fui de la ville et ceux qui restent abandonnent leur état, car, mal payés par le gouvernement, ils sont obligés de donner un bakchiche à ceux qui les arrêtent pour se libérer; par conséquent ils aiment mieux se cacher et ils profitent de l'occasion où le commerce a besoin d'eux pour demander d'énormes rétributions.

« Si l'on a besoin de barques, voilà le capitaine du port, accompagné

(1) Lejean signale notamment une réquisition de 30 à 40.000 ardebs de grains qui furent entassés à Gallabat, en prévision de l'invasion de l'Abyssinie (cf. *Voyage aux deux Nils*, p. 138).

(2) A. A.-M. S. Carton 33, pièce 158, rapport daté de Khartoum, 1<sup>er</sup> juillet 1865.

de soldats, qui met en réquisition un nombre de barques supérieur à celui qui lui est demandé, sans se soucier des drapeaux qui les distinguent ou si elles sont nolisées, de manière que très souvent on est obligé d'attendre des journées pour qu'elles soient relâchées afin de pouvoir les faire partir pour leur destination. Si l'on fait descendre le long du fleuve des trains de bois de construction, sans s'inquiéter de savoir s'ils sont ou non vendus ou s'ils appartiennent à des Européens, ils sont pris pour le compte du gouvernement. Dans le marché de Damer, le seul où l'on trouve des cordes et des nattes pour emballer et pour construire des huttes, on est obligé de rester des mois à attendre le bon vouloir du cheikh, lequel n'accorde la permission d'acheter ces articles que lorsque le gouvernement en est pourvu.

« En ville, dans le détail et spécialement dans l'achat des provisions journalières, on est presque toujours privé de viande et de toute chose par la brutalité des soldats et des officiers subalternes, lesquels ont le privilège d'être servis les premiers, de sorte que souvent les domestiques retournent du marché battus et volés, et souvent même ils sont arrêtés. »

L'ivoire du Fleuve Blanc constituait l'une des branches les plus riches du commerce de Khartoum. Les expéditions envoyées à la quête de cet article employaient des milliers de personnes qui devaient s'approvisionner à Khartoum, pour un voyage de six à huit mois, de toutes sortes de marchandises et de provisions. Au retour de ces expéditions qui produisaient deux ou trois mille cantars d'ivoire<sup>(1)</sup>, ces gens dépensaient leurs gains en achats de toute espèce, provisions et habillements, ce qui occasionnait une vente considérable sur le marché. L'établissement du werko sur les équipages des barques, au moment de leur départ pour le Fleuve Blanc, porta un premier coup à ce commerce dont les charges étaient devenues très lourdes et le rapport incertain; les mesures prises par Moussa pacha pour combattre la traite achevèrent de le paralyser.

La sécheresse qui régna au Soudan en 1864 et en 1865, s'ajouta aux réquisitions pour accroître la misère des habitants. Partout le prix

<sup>(1)</sup> A Khartoum, le prix moyen du rotte d'ivoire de première qualité était de 1 tallari, soit 100 tallaris le cantar. La seconde qualité se vendait moitié prix. (Note de Lejean.)



des denrées alimentaires haussa<sup>(1)</sup>. Le journalier, à Khartoum, avec son maigre salaire de 3 piastres par jour, ne put faire face à la situation<sup>(2)</sup>. La famine régna dans la capitale du Soudan<sup>(3)</sup> et au Kordofan<sup>(4)</sup>. Les impôts, augmentés cependant dans une large proportion, ne suffisant pas à couvrir les dépenses de la liste civile et de l'armée, les exactions redoublèrent. Un grand nombre d'habitants, incapables de subvenir à toutes les exigences des supérieurs et même des subalternes, se virent contraints d'abandonner leur pays, leur terrain et de se retirer dans les montagnes<sup>(5)</sup>. Comme un fléau ne vient jamais seul, une maladie épidémique se déclara à Khartoum au début de l'année 1865, apportée sans doute par un chargement d'esclaves du Fleuve Blanc<sup>(6)</sup>. La mortalité fut effroyable parmi la population indigène et les troupes noires. Sur 4.000 soldats, il en périt environ 3.500<sup>(7)</sup>. Le gouverneur, qui s'était rendu au Caire à l'automne de 1864 et venait de rentrer à Khartoum, fut une des premières victimes. «Ce fonctionnaire, écrit M. Garnier, ne paraît pas avoir laissé plus de regrets chez les agents de l'administration que parmi la population indigène. Il n'est bruit partout que de sa vénalité et de ses actes de concussion. Il y a sans doute de l'exagération dans ces discours, car, suivant le proverbe arabe, «lorsque le bœuf est tombé, les couteaux se multiplient pour l'égorger : *Iza wag'at el bagara tektar es-sekakin*», et peut-être ces propos ne sont-ils que l'effet d'une réaction produite par la crainte que, de son vivant, Moussa pacha inspirait à tout le monde. Mais, à ne considérer que l'intérêt du pays qu'il administrait, je ne pense pas qu'on doive le regretter. Moussa pacha se mouvait dans un cercle vicieux qui, à mesure qu'il l'élargissait, enveloppait le Soudan dans une misère toujours croissante et qui eût fini par le ruiner complètement. Son système

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia, 1846-1868*, p. 290, lettre de J. L. Krapf au Christian Work, Metamma, novembre 1864.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Lettre de W. Joyce à The Egyptian Trading Co., Khartoum, 10 novembre 1864.

<sup>(3)</sup> Cf. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. II, p. 340.

<sup>(4)</sup> H. A. Macmichael écrit : «L'année 1865 fut une année de terrible famine au Kordofan, où l'on se la rappelle encore comme la "Sanat el-Fatasha"».

<sup>(5)</sup> A. E. Égypte 34. Thibaut à M. Tastu, Khartoum, 18 octobre 1864.

<sup>(6)</sup> Cf. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. II, p. 341.

<sup>(7)</sup> Cf. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. II, p. 340.

paraît avoir consisté à accroître jusqu'à l'exagération l'armée du Soudan pour assurer la rentrée des contributions et, par suite, à augmenter indéfiniment les contributions pour solder son armée. Ce système déplorable portait déjà ses fruits qui se produisent sous la forme d'un arriéré de solde ici de huit mois, ailleurs de douze ou quinze, dû aux troupes, d'un appauvrissement général de la population indigène et de sa dispersion, du ralentissement du commerce, et de lointaines expéditions plus coûteuses que productives et non moins préjudiciables aux localités où elles s'organisent et à celles qu'elles traversent, qu'aux gens qui en font partie et à ceux contre lesquels elles sont dirigées<sup>(1)</sup>. »

Ce jugement pondéré, porté par un homme que les circonstances mirent à même de bien connaître le Soudan à cette époque, doit être retenu, semble-t-il, pour apprécier l'œuvre de Moussa pacha. Éloigné du Caire, exerçant son pouvoir sans contrôle, ce gouverneur abusa de la confiance que le vice-roi avait placée en lui. Sa mauvaise administration eut des conséquences néfastes pour la prospérité et le bon ordre du pays; elle engendra la terrible révolte qui ensanglanta le Soudan en 1865 et dont nous allons maintenant faire le récit.

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 36. Garnier au consul général de France, Khartoum, 5 mai 1865.

## CHAPITRE IV.

### LA RÉVOLTE DE KASSALA.

---

#### 1. — LA SUCCESSION DE MOUSSA PACHA.

La mort de Moussa pacha laissait vacant le poste de gouverneur général du Soudan. Sous son administration, le territoire du Soudan s'était agrandi de la moudirich du Fleuve Blanc, et touchait maintenant aux pays équatoriaux; par ailleurs, au mois de mai 1865, la Porte, comme nous le verrons, céda à Ismaïl pacha les ports de Souakin et de Massawa sur la mer Rouge. Il apparut alors au vice-roi que la tâche de gouverner et d'administrer un territoire aussi étendu, de décider et d'exécuter les travaux nécessaires au développement économique du pays, dépassait les forces d'un seul homme. « La preuve en est, écrivit-il, que ces provinces n'ont pas atteint depuis des années le degré escompté de progrès et de civilisation. Je désire ardemment le développement de ces provinces par suite de leurs aptitudes connues à progresser et à avancer, et j'ai constaté que ces espoirs ne peuvent être réalisés que par la division de ces régions en sections à diriger chacune par un gouverneur capable<sup>(1)</sup> ». Des ordres supérieurs en date du 4 juin 1865 organisèrent en conséquence l'administration du Soudan sur des bases nouvelles. Le pays fut divisé en trois sections; la première, comprenant le Taka, Souakin, Massawa et leurs dépendances, fut confiée à Gaafar Sadek pacha, ex-président de la cour d'appel de la Haute-Égypte<sup>(2)</sup>; la seconde, composée de l'île de Khartoum et des régions du Fleuve Blanc « situées à l'ouest de l'île et à l'est du fleuve », reçut pour chef Selim el Gazayerli pacha; à la tête de la troisième section, qui comprenait le Kordofan, le Dongola, Berber et « les

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 1, ordre supérieur du 4 juin 1865 adressé à Gaafar pacha.

<sup>(2)</sup> Meglis el Istinaf el kibli.

régions du Fleuve Blanc à l'ouest du fleuve où l'on a décidé de créer des moudirihs », le vice-roi plaça Giaffar Mazhar pacha, ex-moudir de Kénéh. Ces gouverneurs furent nommés pour une période de trois ans. Si à l'expiration de cette période, l'un d'eux désirait revenir en Égypte, il devrait soumettre son cas au vice-roi six mois à l'avance afin qu'il fût procédé à la nomination de son successeur; tous trois auraient d'ailleurs la faculté de prolonger leur période de service s'ils le désiraient.

Les instructions qui furent données aux nouveaux gouverneurs étaient à peu près identiques; chacun d'eux aurait à organiser le territoire confié à ses soins et à nommer les fonctionnaires requis pour en assurer la bonne administration; ils devraient se montrer bienveillants envers les voyageurs et les commerçants et les traiter avec douceur, prendre grand soin du progrès et de la civilisation du pays, dispenser la justice à tous les habitants, s'efforcer d'établir la sécurité le long des routes, créer des stations dans les régions où l'eau existe et faire circuler des caravanes sur les routes une ou deux fois par an, après avoir obtenu des cheikhs des tribus et des Arabes l'engagement formel de respecter la vie et les biens des voyageurs. L'attention du gouverneur du Taka fut spécialement attirée sur l'importance de Souakin et de Massawa, « les deux ports du Soudan », et sur la douane établie à la frontière de l'Abyssinie qui constitue « une source de revenus aussi importante que ces deux ports ». De même le gouverneur du Kordofan, Dongola et Berber, devrait surveiller attentivement la douane établie sur la frontière qui sépare le Kordofan du Darfour.

Cette division territoriale du Soudan n'était pas sans offrir prise à la critique. Rendues autonomes, il était à craindre que les trois sections demeurassent sans liaison entre elles. Le vice-roi sentit le danger et s'efforça d'y parer : « Nul doute, prescrivit-il à chaque gouverneur, que vous n'ayez besoin des soldats se trouvant au Soudan. A cet effet, et après un mois de séjour dans votre gouvernorat pour organiser ses travaux, mettez-vous en communication avec les deux autres gouverneurs en vue de tenir une réunion dans la région de Berber. Une fois réuni avec eux et avec les lewas qui se trouvent au Soudan, discutez ensemble la question des soldats à établir dans chaque section, choisissez les soldats qui seront affectés à votre gouvernorat et faites-les installer dans les markaz et autres lieux requis. . . Et si, à Dieu ne plaise, une attaque se produit de l'étran-

ger et qu'il faille recourir à des forces supplémentaires, adressez-vous aux autres gouvernorats. Vous devez vous entr'aider et sans perte de temps.

« Recommandez aux moudirs qui se trouvent sur les frontières d'être toujours en bon accord et de se prêter constamment aide et assistance. Nul ne doit répondre à l'autre : « Je dépends d'un autre gouverneur, je ne peux entreprendre ce que vous me demandez sans un ordre de sa part ». Qu'ils prennent bien soin de ne pas retarder les questions importantes et nécessaires et de se hâter d'exécuter ce qui est profitable au pays <sup>(1)</sup> ».

Un des trois fonctionnaires choisis par le vice-roi pour gouverner le Soudan se déroba : invoquant une maladie d'yeux, Selim pacha el Gazayerli déclina le poste de gouverneur de Khartoum et de ses dépendances. Le Khédive n'admit pas cette excuse; il lui écrivit aussitôt que lui-même avait été jadis atteint de ce mal et que feu son grand-père l'avait envoyé en Europe pour se soigner et changer d'air; la méthode ayant été efficace, il en userait de même avec lui. Comme la chaleur sévissait en Égypte, il lui accordait un congé à passer où bon lui semblerait et il ordonna au Ministre des Finances de le licencier du service. Le vice-roi informait en outre Selim pacha qu'il agissait ainsi envers lui par déférence pour son grade et sa position, mais que s'il ne se décidait pas à quitter le pays dans le plus bref délai, il l'en ferait partir par la force <sup>(2)</sup>.

Le refus de Selim pacha el Gazayerli eut pour conséquence de modifier les dispositions du vice-roi. Les inconvénients inséparables de la division territoriale du Soudan en trois sections lui parurent l'emporter sur les avantages qu'il s'en était promis. « Cette division, écrivit-il à Chérif pacha le 19 juin 1865, aurait entraîné une divergence de vues entre les gouverneurs et chacun d'eux aurait pu prendre des mesures que l'autre n'aurait pas jugé appropriées, ce qui ébranlerait les assises de l'organisation établie depuis bien longtemps et occasionnerait peut-être des troubles sur les frontières ou d'autres incidents similaires. Nous avons donc décidé de faire gérer ces provinces par un seul gouverneur général,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, n° 1, ordres supérieurs du 4 juin 1865 adressés à Gaafar pacha, à Selim el Gazayerli pacha, à Giaffar pacha.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 115, ordre supérieur à Selim pacha el Gazayerli, 9 juin 1865. Registre 539, p. 84, pièce 152, ordre supérieur au Ministre des Finances, 9 juin 1865.

comme par le passé<sup>(1)</sup> ». Gaafar Sadek pacha fut en conséquence nommé gouverneur général du Soudan et Giaffar Mazhar pacha sous-gouverneur<sup>(2)</sup>. Quant aux ports de Souakin et de Massawa, ils resteraient attachés au Soudan, mais formeraient deux gouvernorats particuliers, à la tête desquels le vice-roi nomma respectivement Momtaz effendi et Hassan effendi, ex-employé de la zaptieh détaché au Canal de Suez<sup>(3)</sup>. En se rendant au Soudan, Giaffar pacha passerait par Djeddah pour prendre consignation de ces deux ports des mains du wali du Hedjaz<sup>(4)</sup>. Quant à Omar Fakhry bey, ancien sous-gouverneur du temps de Moussa pacha, il devait être en principe licencié; mais le vice-roi laissa au gouverneur général la faculté de le gracier et de le nommer à d'autres fonctions; par contre le bach-kiatib devait être licencié et remplacé.

## 2. — CONSTITUTION DE L'ARMÉE DU SOUDAN.

### ESPRIT DE LA TROUPE.

Le gouverneur général ni Giaffar pacha n'avaient encore quitté l'Égypte au moment où éclata la révolte de Kassala. La moudirieh du Taka avait, nous l'avons vu, des finances singulièrement obérées<sup>(5)</sup>. La pénurie de la récolte au cours de l'année 1281<sup>(6)</sup> accrut encore le déficit du budget. Si grande était la gêne financière, que le moudir dut suspendre le paiement des traitements et des soldes pendant plusieurs mois. Pour remédier à cette situation, le vice-roi prescrivit d'envoyer 3 à 4.000 bourses au

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 129, ordre supérieur du 19 juin 1865.

<sup>(2)</sup> Gaafar Sadek pacha reçut une indemnité de 2.000 livres pour ses préparatifs de voyage (M. S. Registre 553, p. 60, pièce 347, lettre de Chérif pacha, 24 juillet 1865). — Giaffar Mazhar pacha fut autorisé à emmener avec lui au Soudan son fils Mohamed Saïd bey et à l'employer comme moawen avec le cinquième grade (M. S. Registre 553, p. 62, pièce 356, lettre de Chérif pacha, 31 juillet 1865).

<sup>(3)</sup> Ces deux fonctionnaires furent en même temps promus à la deuxième classe, ce qui leur conférait le titre de bey.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 1, ordre supérieur à Gaafar pacha, 19 juin 1865; pièce 130, ordre supérieur à Giaffar pacha, 19 juin 1865; pièce 131, ordre supérieur à Momtaz bey, 19 juin 1865; pièce 132, ordre supérieur à Hassan bey, 19 juin 1865.

<sup>(5)</sup> Cf. chap. III, p. 139.

<sup>(6)</sup> Juin 1864 à mai 1865.

Taka « au fur et à mesure que la situation du Trésor le permettrait <sup>(1)</sup> ». Le remède était à longue échéance, alors que les besoins étaient immédiats. La suspension du paiement de la solde provoquait notamment un vif mécontentement parmi les troupes.

Les régiments d'infanterie régulière du Soudan comprenaient un nombre important de Turcs et d'Arabes chargés de commander et d'encadrer les Soudanais. Parmi les officiers, l'élément turco-arabe dominait; c'est ainsi que le 1<sup>er</sup> régiment noir stationné à Khartoum comprenait 3 chefs de bataillon <sup>(2)</sup>, 4 capitaines adjudants-majors <sup>(3)</sup>, 17 capitaines <sup>(4)</sup>, 21 lieutenants <sup>(5)</sup> et 40 sous-lieutenants <sup>(6)</sup>, soit au total 85 officiers arabes ou turcs, tandis que les officiers soudanais n'étaient qu'au nombre de 39 <sup>(7)</sup>. La proportion était renversée parmi les sous-officiers : si les 7 adjudants <sup>(8)</sup> étaient arabes, on comptait par contre 22 sergents-majors <sup>(9)</sup> soudanais et 17 arabes, 87 sergents soudanais <sup>(10)</sup> et 48 arabes, 197 caporaux soudanais <sup>(11)</sup> et 78 arabes. Quant aux simples soldats <sup>(12)</sup>, leur nombre était de 1.443 soudanais et de 238 arabes seulement <sup>(13)</sup>.

A ces troupes régulières, s'ajoutaient la cavalerie irrégulière des bachibozouks et la cavalerie indigène des Chaïghié. Ni l'une ni l'autre de ces formations ne se distinguaient d'ailleurs par l'esprit militaire. « Le sandjak, écrivait Werner Munzinger, étant un entrepreneur qui équipe, arme et monte les soldats à compte de leur solde, il en résulte que ces soldats sont toujours mal habillés, mal armés et mal montés, ou n'ont pas de

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 539, pièce 161, ordre supérieur du 23 juin 1865.

<sup>(2)</sup> Binbachi.

<sup>(3)</sup> Sagh.

<sup>(4)</sup> Youzbachi.

<sup>(5)</sup> Moulazim awal.

<sup>(6)</sup> Moulazim tani.

<sup>(7)</sup> Un chef de bataillon, 17 capitaines, 10 lieutenants et 11 sous-lieutenants.

<sup>(8)</sup> Sol.

<sup>(9)</sup> Bach-chawiche.

<sup>(10)</sup> Chawiche.

<sup>(11)</sup> Ombachi.

<sup>(12)</sup> Nafar.

<sup>(13)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 385. État dressé par Chahine pacha au début de 1866.

chevaux du tout; nulle surveillance pour les rations affectées aux chevaux. Malgré la déplorable situation des bachi-bozouks, ils sont toujours endettés vis-à-vis de leur sandjak qui spéculé sur les fournitures. Ce ne sont donc point des gens de bien qui s'enrôlent; la société ni l'État ne peuvent y mettre beaucoup de confiance, car on ne peut attendre du dévouement du soldat qui est négligé et exploité par son officier. Outre ces inconvénients que nous signalons pour les bachi-bozouks, les Chaïghî ont celui d'être enfants du pays contre lequel ils servent <sup>(1)</sup>».

L'esprit des troupes régulières ne valait guère mieux. Les Arabes du Soudan avaient tant de prévention contre le service militaire qu'on n'osait faire porter le recrutement sur eux. Pour remplir ses régiments, Moussa pacha avait dû enrôler tous les individus sans profession connue, les gens sans aveu <sup>(2)</sup>, les soldats congédiés sous le règne de Saïd pacha, enfin un grand nombre d'esclaves, des Dinka principalement, qui provenaient de razzias et de confiscations. L'élément soudanais se trouvait ainsi composé de paresseux, de maouleddines, enfants de troupe ou anciens soldats mariés, et surtout d'esclaves. «Les premiers, écrit Munzinger, sont prêts à tous les méfaits, ils n'ont rien à perdre dans le désordre. Les seconds sont même plus dangereux. Nés dans le pays où ils servent et changeant rarement de résidence, le long contact leur fait trop bien connaître les faibles de leurs supérieurs. Unis qu'ils sont par le même lien de naissance et par la profession des armes, séparés qu'ils sont toujours des indigènes qu'ils aident à gouverner, ils se regardent comme une caste privilégiée. Ayant leurs familles et leurs propriétés, ils détestent tout changement de garnison. La troisième classe enfin serait la plus inoffensive, car de nouveaux esclaves, d'origine et de langue diverses, ne peuvent guère se soulever contre leurs maîtres; ce sont des soldats stupides qui seraient utiles dans la main de bons officiers. Mais ici le cas est différent; ces nouveaux esclaves appartiennent tous au même peuple, ils se souviennent de leur patrie, ils parlent la même langue et forment pour ainsi dire un petit peuple dans la captivité».

Dans cette armée, douteuse par sa composition, s'étaient introduits

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 12 août 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. Th. von HEUGLIN, *Reise in das Gebiet des weissen Nil*, p. 253.



des errements qui avaient singulièrement relâché la discipline. Au Taka, par exemple, les officiers du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie avaient été peu à peu nommés à différentes fonctions : l'un était directeur de la douane, l'autre nazir de chouna, d'autres encore se voyaient assigner des tâches dans les régions éloignées, en sorte qu'ils perdaient à peu près tout contact avec leurs hommes. Lorsqu'un officier revenait à la moudirieh, il ne se rendait même pas à la caserne. Les soldats, de leur côté, profitaient des missions qu'on leur confiait pour se soustraire à l'autorité militaire. Lorsqu'un cheikh de tribu négligeait les demandes du gouvernement et prévoyait un blâme de la moudirieh à son encontre, il accusait de ce retard un des bedens<sup>(1)</sup> placés sous sa direction et sollicitait l'envoi de soldats pour faire exécuter les ordres de la moudirieh. Celle-ci ne manquait jamais de faire droit à sa demande. En cours de route, les soldats détachés commettaient les pires excès; ils volaient et pillaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage, soit à l'instigation de l'officier qui les commandait, soit en profitant de sa nonchalance; celui-ci se réservait d'ailleurs les neuf dixièmes du butin qu'il partageait ensuite avec ses supérieurs. Aussi, à la nouvelle de l'arrivée des soldats, les Bédouins s'enfuyaient-ils vers les montagnes, et les régions traversées par les troupes demeuraient-elles inhabitées pendant plusieurs mois. Une fois parvenus à destination, les soldats et l'officier qui les commandait, étaient l'objet de soins et d'attentions de la part du cheikh de la tribu qui les avait fait venir. Ce dernier les gardait auprès de lui pendant des mois, au cours desquels rien ne leur manquait; il les employait à divers travaux, parfois même il leur enlevait leurs armes pour les obliger à demeurer auprès de lui comme otages. La moudirieh, elle, n'était jamais pressée de rappeler ces soldats qui, au bout d'un certain temps de cette vie, perdaient toute envie de revenir et de se soumettre à nouveau à la discipline militaire. C'est ainsi qu'un millier de soldats appartenant au 4<sup>e</sup> régiment avaient été dispersés entre les différentes localités et les diverses tribus.

Quant aux soldats qui se trouvaient au siège de la moudirieh, ils étaient libres de faire ce qui leur plaisait et les officiers n'avaient aucune

<sup>(1)</sup> Beden signifie division de tribu.

autorité sur eux. Toute trace de discipline avait disparu. En outre, les traitements n'étaient payés qu'aux officiers; les soldats laissés sans solde se voyaient obligés pour vivre de recourir à la rapine et au vol. Les rôles étaient dans la plus grande confusion; les transferts d'un bataillon à l'autre avaient lieu sans que les intéressés eux-mêmes en eussent connaissance. En un mot, c'était le règne du désordre et de l'anarchie<sup>(1)</sup>.

Ibrahim bey, moudir du Taka, n'encourageait que trop ces abus par son attitude. Il subissait l'influence intéressée de quelques officiers subalternes, que leur position mettait à l'abri de toute responsabilité, et sacrifiait son autorité à sa fortune. La garnison de Kassala comprenait en principe un régiment d'infanterie de 3.200 hommes; elle comptait en outre 300 bachi-bozouks commandés par Saïd agha et 300 Chaïghié. La moudirieh possédait 4 canons dont les servants étaient des noirs placés sous le commandement d'un officier turc.

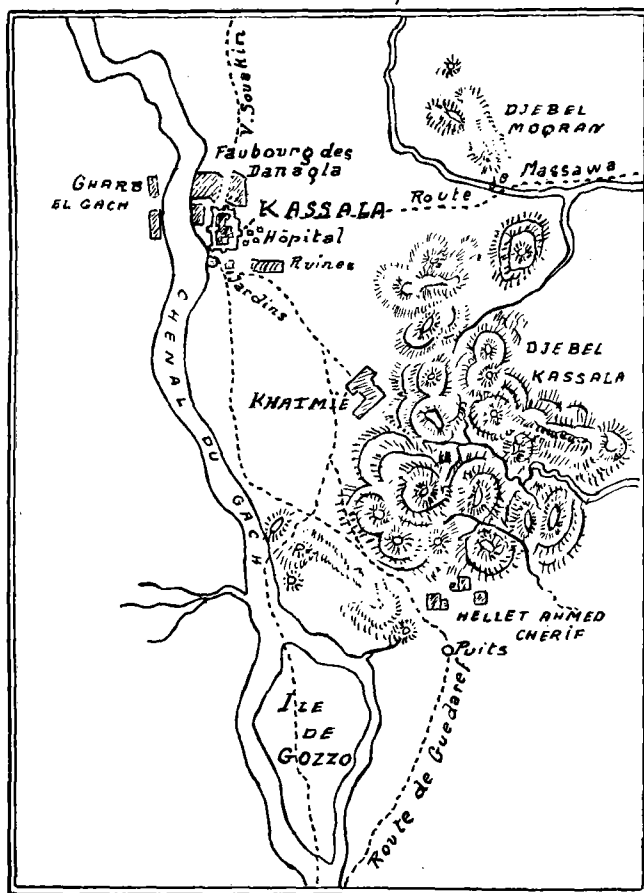
### 3. — INDISCIPLINE DES TROUPES DU TAKA.

Dans le mois d'octobre 1864, un premier acte d'indiscipline se manifesta parmi les troupes de Kassala. Le gouverneur avait décidé, à cette époque, de faire une razzia chez le Basen<sup>(2)</sup>. Un détachement de 500 hommes fut désigné pour cette mission et placé sous les ordres du chef de bataillon Khattab effendi; un groupe de bachi-bozouks, commandé par Saïd agha, devait l'accompagner. Avant de partir, les soldats réclamèrent le paiement de leur solde arriérée, mais le moudir refusa et se contenta de payer son traitement à Khattab effendi, en l'engageant à ne pas divulguer le fait. Ce dernier déclara qu'il ferait marcher ses hommes au besoin par le fouet; ses paroles furent entendues et excitèrent un vif mécontentement parmi la troupe. A peine sortis de Kassala, les soldats commencèrent à se mutiner, refusèrent d'exécuter les commandements et forcèrent les officiers à se réfugier dans la ville. Puis, les mutins se mirent à la poursuite de Saïd agha qui avait pris les devants pour

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Cartons 35 et 36, rapports de Giaffar pacha, 8 octobre 1865, 3 novembre 1865, 29 décembre 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. chap. II, p. 126.

*Kassala et ses environs*  
(D'après Jun Ker)





escorter à Sabderat quatre caissons de poudre destinés à l'expédition; ils le rejoignirent et, après un combat inégal dans lequel Saïd agha fut grièvement blessé, ils s'emparèrent des munitions et allèrent s'établir à Sabderat qu'ils pillèrent. Par mesure de précaution, le moudir du Taka donna l'ordre de désarmer les soldats restés à Kassala; ceux-ci se laissèrent faire sans résistance et furent consignés à la caserne; le service de la place fut dévolu désormais aux bachi-bozouks.

Pour calmer la révolte, le gouverneur s'adressa au cheikh El Sayed Hassan, homme vénéré dans tout le Soudan, qui habitait à Khatmié, près de Kassala. Le Sayed Hassan se rendit à Sabderat, et, après beaucoup de pourparlers, réussit à ramener les mutins dans le devoir. Le gouverneur leur envoya 4.000 tallaris en acompte sur leur solde arriérée; il consentit à ce que l'expédition eût lieu sous les ordres du kaïmakam Osman effendi, sans Khattab effendi, et s'engagea à ne pas porter plainte contre eux. Cet acte de faiblesse fut mal apprécié par la troupe. Quand l'expédition revint, les soldats restés à Kassala se rallièrent à leurs camarades et ils jurèrent tous de se révolter au cas où l'attitude des officiers serait contraire à leurs désirs.

A son retour du Caire, à la fin de décembre 1864, Moussa pacha fut avisé de ces événements et décida d'envoyer à Kassala le mirlewa Hassan pacha, général commandant l'infanterie du Soudan, en vue de procéder à une enquête. Mais le vice-roi jugea la mesure insuffisante. « Comme toute l'organisation militaire repose sur l'obéissance qui en est la base essentielle, écrivit-il au gouverneur général; comme la sécurité du pays et la tranquillité des habitants se trouvent placées sous la sauvegarde des soldats, nul doute que l'acte accompli par ces troupes ne soit un crime odieux et le gouvernement doit se hâter de châtier sévèrement ceux qui s'en sont rendus coupables et prendre ses mesures pour empêcher qu'ils ne se reproduisent à l'avenir. En conséquence, rendez-vous personnellement sur les lieux, examinez très minutieusement la situation et faites passer par les armes tous les instigateurs de la révolte, tant officiers que soldats, sans solliciter notre autorisation préalable. Quant à ceux qui se sont associés à ces criminels, faites-en fusiller un sur vingt et faites répartir les autres dans les différentes moudiries en leur mettant les fers aux pieds et aux mains et en les emprisonnant

à vie<sup>(1)</sup> ». Et comme le gouverneur général lui avait déclaré que les troupes détachées au Taka étaient insuffisantes, le vice-roi lui envoya 400 cavaliers bachi-bozouks et deux canons avec leurs servants pour renforcer la garnison<sup>(2)</sup>. Enfin il fit partir du Caire un miralaï pour suivre l'enquête et le renseigner directement sur les faits qu'elle révélerait.

Cet ordre arriva à Khartoum après la mort de Moussa pacha, et il ne semble pas qu'Omar Fakhry bey, sous-gouverneur du Soudan, ait considéré qu'il s'appliquât à sa personne. Un quatrième bataillon, composé de Dinka, fut envoyé de Khartoum pour compléter le régiment. Mais on ne prit aucune mesure pour châtier les rebelles et prévenir une nouvelle révolte. De nouveau la solde fut laissée en retard, et lorsqu'on payait des acomptes aux troupes, ceux-ci étaient réglés en or, sur lequel les soldats perdaient au moins 10 p. 100 au change. La situation était si peu sûre, à Kassala, que les portes de la ville et les poudrières restèrent confiées à la garde des bachi-bozouks; on rendit cependant leurs armes aux soldats et on leur fit faire l'exercice comme à l'ordinaire.

#### 4. — PREMIÈRE PHASE DE LA RÉVOLTE.

Au début de mars 1865, le vice-roi prescrivit au gouverneur du Soudan d'envoyer en Égypte, avec le miralaï Adham bey, un bataillon de soldats réguliers soudanais au complet, dont les hommes devaient être choisis parmi les jeunes gens forts et solides<sup>(3)</sup>. Ce bataillon était destiné à relever celui qui, depuis trois ans, servait au Mexique avec les Français<sup>(4)</sup>. Omar Fakhry bey chargea le moudir du Taka de l'exécution de cet ordre. Il semble qu'il y ait eu beaucoup de temps perdu, car c'est le 29 juin seulement qu'Ibrahim bey prévint la Mouawana Sanieh que la plupart des soldats se trouvaient dispersés en mission et qu'il avait donné l'ordre de les rassembler et de les envoyer à Souakin<sup>(5)</sup>. Afin de les rem-

(1) A. A.-M. S. Registre 537, p. 41, ordre supérieur du 8 février 1865.

(2) A. A.-M. S. Registre 537, pièce 11, ordre supérieur du 8 février 1865.

(3) A. A.-M. S. Registre 552, pièce 28, ordre supérieur du 6 mars 1865.

(4) Sur le rôle de ce bataillon cf. t. I, chap. XI.

(5) La frégate *Ibrahimieh* avait été envoyée à Souakin dès le 10 juin pour embarquer le bataillon et le ramener à Suez (M. S. Registre 537, pièces 116, 117, 118. O. S.

placer, le lewa Hassan pacha donna l'ordre de faire partir pour Mektinab, où se trouvait le colonel Ali bey, commandant le 4<sup>e</sup> régiment, un détachement d'environ 500 hommes, composé de soldats qui s'étaient révoltés l'année précédente. Concevant des doutes sur les intentions véritables du général<sup>(1)</sup>, inquiets du sort qui les attendait, ces soldats adressèrent au gouverneur une pétition dans laquelle ils demandaient à être accompagnés de leurs familles. On leur répondit que leur absence serait de courte durée. Ils se décidèrent alors à partir. Mais lorsqu'ils arrivèrent à Mektinab, les hommes qui se trouvaient avec le colonel firent cause commune avec eux et les avertirent qu'ils allaient être enchaînés et déportés. Alors les soldats se jetèrent sur leurs officiers et s'emparèrent des munitions et de l'argent du gouvernement; le miralaï Ali bey parvint toutefois à s'échapper; il gagna Fillik avec 150 hommes demeurés fidèles.

Ce premier acte accompli, les révoltés ne perdirent pas de temps; ils pillèrent Mektinab et se mirent en route pour Kassala. Chemin faisant, ils saccagèrent Dabbab et Ebret. Le 5 juillet, à 1 heure de l'après-midi, les premiers coups de fusil annoncèrent leur approche de Kassala. Le porte-drapeau du régiment établi à Mektinab avait eu le temps de prévenir le mirlewa des événements. Hassan pacha aurait pu, avec les soldats qui lui restaient, s'opposer à l'entrée des rebelles au bandar et empêcher ainsi la révolte de s'étendre à tout le régiment; il se contenta de désarmer les soldats qui se trouvaient dans la caserne, puis il réunit les officiers et les hommes demeurés fidèles au siège de la moudirieh et s'y fortifia. Saïd agha et ses cavaliers furent chargés de défendre le dépôt de munitions. Des courriers furent expédiés sur l'heure à Khartoum pour informer

du 10 juin 1865). Quelques jours plus tard, le vice-roi ordonnait à Chérif pacha et au Ministre de la Guerre de préparer les armes, les munitions et les équipements requis pour ce bataillon qui devait être expédié d'urgence à Toulon par le *Samanoud* ou tout autre grand navire de la Compagnie Azizieh, sur lequel on embarquerait un pilote au cas où le commandant n'aurait jamais fait cette traversée (M. S. Registre 537, pièce 120 et Registre 539, pièce 81. O. S. du 19 juin 1865). L'*Ibrahimieh* revint de Souakin dans les premiers jours de juillet, sans avoir attendu le bataillon, par crainte du choléra qui régnait dans cette ville et qui se propagea d'ailleurs parmi l'équipage.

<sup>(1)</sup> Dispersés parmi les tribus de la région, il aurait été facile en effet à l'autorité de les faire saisir et désarmer par les Arabes.

le gouvernorat du Soudan de la situation et demander des renforts.

« Les révoltés, rapporte Munzinger qui a laissé un récit circonstancié des événements <sup>(1)</sup>, se dirigent sur la porte occidentale de Kassala, en tirant beaucoup de coups de fusil. Les bachi-bozouks sont prêts à leur défendre l'entrée. Mais le moudir les fait rentrer. Les soldats entrent dans la ville et occupent la caserne. Leur premier soin est de délivrer tous les soldats qui sont enchaînés. Parmi eux se trouve un mek Dinka qui avait été condamné à mort pour avoir tenté un soulèvement à Khartoum. Ils tuent le major Khattab effendi et une vingtaine d'officiers sans résistance <sup>(2)</sup>. Ils s'emparent des armes qui sont déposées dans les magasins et ils les rendent à leurs compagnons. Sortant de la caserne, ils attaquent la moudirieh, mais ils sont obligés de se retirer après avoir tué un officier. Une partie se disperse dans la ville; ils pillent beaucoup de maisons parmi lesquelles celle de Khattab effendi, où ils trouvèrent, dit-on, 30.000 tallaris. Une autre troupe attaque la maison habitée par la compagnie du Bisson, défendue par 14 Français sous le commandement de M. Demoro. Le but des rebelles est de se procurer chez les Français de la poudre dont ils ont grand besoin, mais on leur envoie des balles. Il est 3 heures à peu près. Les Français avaient deux pièces de campagne dont l'une fut mise le même jour à la disposition du gouverneur et placée sur le bastion qui domine leur maison. A l'approche des rebelles, les soldats turcs abandonnent le canon et se sauvent. Les Français se précipitent sur leur pièce et la retirent dans la maison. A peine en ont-ils franchi la porte que les rebelles les y suivent et leur envoient des balles à quelques pas, mais sans effet. Les Français ripostent vivement et les soldats doivent se retirer, laissant deux hommes.

« Cette défense heureuse, poursuit Munzinger, eut un immense résultat pour la ville, car la moudirieh, la poudrière et la maison du Bisson formaient avec les maisons des Chrétiens et des Moghrebins un quartier qui ne pouvait être attaqué tant que cette maison était intacte. D'autre part,

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Rapport de Munzinger, Kassala, 12 août 1865.

<sup>(2)</sup> D'après un rapport de Hassan pacha, outre le binbachi Khattab effendi, les révoltés tuèrent le sagh Ahmed agha Bamia, 8 youzbachis, 6 moulazims et blessèrent le binbachi Ibrahim effendi.



il n'aurait pas été facile de défendre la poudrière si elle pouvait être attaquée de deux côtés. La compagnie du Bisson avait en outre deux canons et beaucoup de munitions, qui eussent été d'un grand prix pour les rebelles.

« Vers le soir, les rebelles se retirent dans la caserne pour prendre quelque nourriture. Ce premier acte de la rébellion était peu sérieux : c'était plutôt un pillage qu'une attaque, des coups de fusil sans nombre tirés en l'air pour intimider l'ennemi.

« L'action recommence à 8 heures du soir. C'est contre la moudirieh et la poudrière seules que l'attaque est dirigée. La dernière est défendue par Saïd agha avec 100 irréguliers soutenus par une pièce. La moudirieh est défendue par 150 hommes à peu près, dont 50 soldats noirs, l'ancienne garde du gouverneur, 70 irréguliers, 30 officiers et quelques Chaïghié. Elle a trois canons, mais vu le manque de servants, on ne peut se servir que d'un seul <sup>(1)</sup>. Le feu dure depuis 8 heures du soir jusqu'à midi le lendemain; des milliers de coups de fusil, des centaines de coups de canon sont tirés; mais il est difficile de se faire une idée de l'action; les rebelles se portent dans les maisons aux environs de la poudrière, d'où ils tirent sur les soldats qui ne sont pas à l'abri de murs. Mais ils n'osent pas attaquer ouvertement, ils manquent de canon et s'exposent trop peu pour souffrir du feu d'artillerie. La plupart font feu sans ajuster.

« Vers midi, le 6 juillet, les rebelles avaient blessé le dernier pointeur de la moudirieh <sup>(2)</sup>, et ils se préparent à tenter une attaque décisive. Il y a peu d'espérance que cette poignée d'hommes puisse encore se défendre, quand se présente à la moudirieh un disciple du Sayed Hassan, porteur d'une lettre qui ordonne aux combattants de mettre bas les armes. Le Sayed Hassan arrivait de Sabderat, d'où le gouverneur l'avait appelé; il entrait dans le village de Khatmié, à une demi-lieue de la ville. Le messager, bien reçu de la moudirieh qu'il sauvait, s'avance vers les rebelles élevant sa lettre et criant : « Aman, aman, posez les armes; ennemi soit

<sup>(1)</sup> D'après le rapport de Hassan pacha, une pièce fut mise en batterie à la moudirieh, l'autre près du dépôt de munitions de Saïd agha.

<sup>(2)</sup> D'après le rapport de Hassan pacha, le moulazim d'artillerie fut blessé, les sous-officiers artilleurs et les six servants tués, ce qui, déclare le général, «rendit notre position très critique».

du Prophète et du Sayed Hassan qui ne pose les armes! ». A l'instant le feu cesse et le second acte est fini. La poudrière avait huit hommes tués et quatre blessés; les rebelles avaient dirigé leur plus vive attaque contre la poudrière, dont la prise aurait terminé la lutte. Les pertes éprouvées provenaient de ce que les murs n'étaient pas garnis de meurtrières. Le brave commandant soutenait ses hommes de son exemple et de sa voix : « Tirez, tirez sur ces esclaves, leur criait-il; l'Égypte est loin ». La moudirieh ne perdit que quatre hommes. Quant aux soldats, on ne connaît pas au juste leur perte, mais elle doit passer la centaine ».

Le combat ayant cessé, les pillards profitèrent du désordre pour envahir, dans l'après-midi, les magasins du marché. Quelques bourgeois se joignirent à eux. Les villages situés hors des murs et qui avaient été respectés jusque-là, furent pillés à leur tour; les soldats y trouvèrent beaucoup d'armes, du दौरa et des esclaves dont ils s'emparèrent. Les indigènes se réfugièrent alors à Khatmié, près du Sayed Hassan.

Le lendemain (7 juillet), le Sayed Hassan rassembla quelques sous-officiers rebelles et les fit venir à la moudirieh. Ils présentèrent des excuses et implorèrent leur pardon; le lewa Hassan pacha et le gouverneur Ibrahim bey furent obligés de le leur accorder, vu l'état de faiblesse dans lequel ils se trouvaient<sup>(1)</sup>. Le jour suivant, le lewa se rendit à la caserne des rebelles avec le moudir; 300 à 500 soldats s'y trouvaient réunis; ils leur accordèrent l'aman.

La partie sud de la ville, avec trois bastions et la caserne, se trouvait dans les mains des rebelles; la partie nord avec deux bastions, la moudirieh et la poudrière, restait au pouvoir du gouvernement. Instruites par l'expérience, les autorités locales profitèrent de la trêve pour préparer de nouveaux moyens de défense; on ouvrit des meurtrières, on éleva des barricades; chaque maison se transforma en une citadelle. Beaucoup d'irréguliers qui étaient absents, rallièrent la moudirieh; les Chaïghié se mirent enfin à la disposition du gouverneur. En attendant les secours demandés à Khartoum, le moudir appela les Arabes à son secours et l'on vit se former au pied de la montagne, à une demi-heure de la ville, une

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 23, annexe, rapport du mirlewa Hassan pacha, 14 juillet 1865.

troisième force armée, composée de Hadendoa, de Beni-Amer, d'Algheaden, de Sabderat et de Hallenga.

Les soldats révoltés se tenaient pour la plupart dans la caserne; seuls les Dinka campaient hors de la ville, appuyés aux murs; au nombre de 4 ou 500, ils reconnaissaient pour chef leur ancien mek. Tous les rebelles étaient pourvus d'armes, mais les munitions leur manquaient; ils se trouvaient sans chef et fort embarrassés sur le parti à prendre. La révolution, partie probablement des soldats mariés, était allée beaucoup plus loin qu'ils ne le désiraient. Quelques-uns songeaient à se rendre, d'autres préféraient mourir les armes à la main; les Dinka voulaient regagner leur patrie, tandis que les maouledlines se sentaient liés au pays par leurs familles, pour lesquelles ils avaient tenté la lutte. Le Sayed Hassan faisait tous ses efforts pour leur faire rendre les armes et le butin. Certains jours, les soldats parlaient de se rendre, mais les libations du soir tuaient les bonnes résolutions du matin. Ils restituèrent pourtant quelques objets volés, mais d'un prix insignifiant comparé au butin immense qu'ils avaient fait. Le gouvernement feignit de considérer comme soumis les soldats qui occupaient la caserne et leur fournit les rations nécessaires à leur subsistance, dans la crainte que la faim ne les poussât à tenter une autre attaque avant l'arrivée des secours.

Depuis la trêve survenue le 6 juillet, les deux camps se craignaient et s'observaient. Les troupes du gouvernement n'osaient prendre l'offensive avant l'arrivée des renforts attendus de Khartoum; les rebelles, de leur côté, étaient trop affaiblis pour renouveler l'attaque. La ville paraissait déserte, le marché était vide. Il était difficile de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Personne n'osait sortir de la ville sans le sauf-conduit des Arabes. Les bestiaux devaient paître sous sauvegarde à portée de la ville. Les Arabes sont des auxiliaires dangereux qui se servent du moindre prétexte pour piller et tuer. Le commerce était paralysé; personne ne payait ses dettes; le gouvernement était trop impuissant pour faire autorité. Les routes conduisant à Khartoum, à Berber et à Souakin étaient fermées, parce que les Bédouins profitaient du désordre pour piller les caravanes.

Tandis que le calme régnait dans la ville, les faubourgs étaient le théâtre de graves désordres. Le 10 juillet, les Dinka attaquèrent des

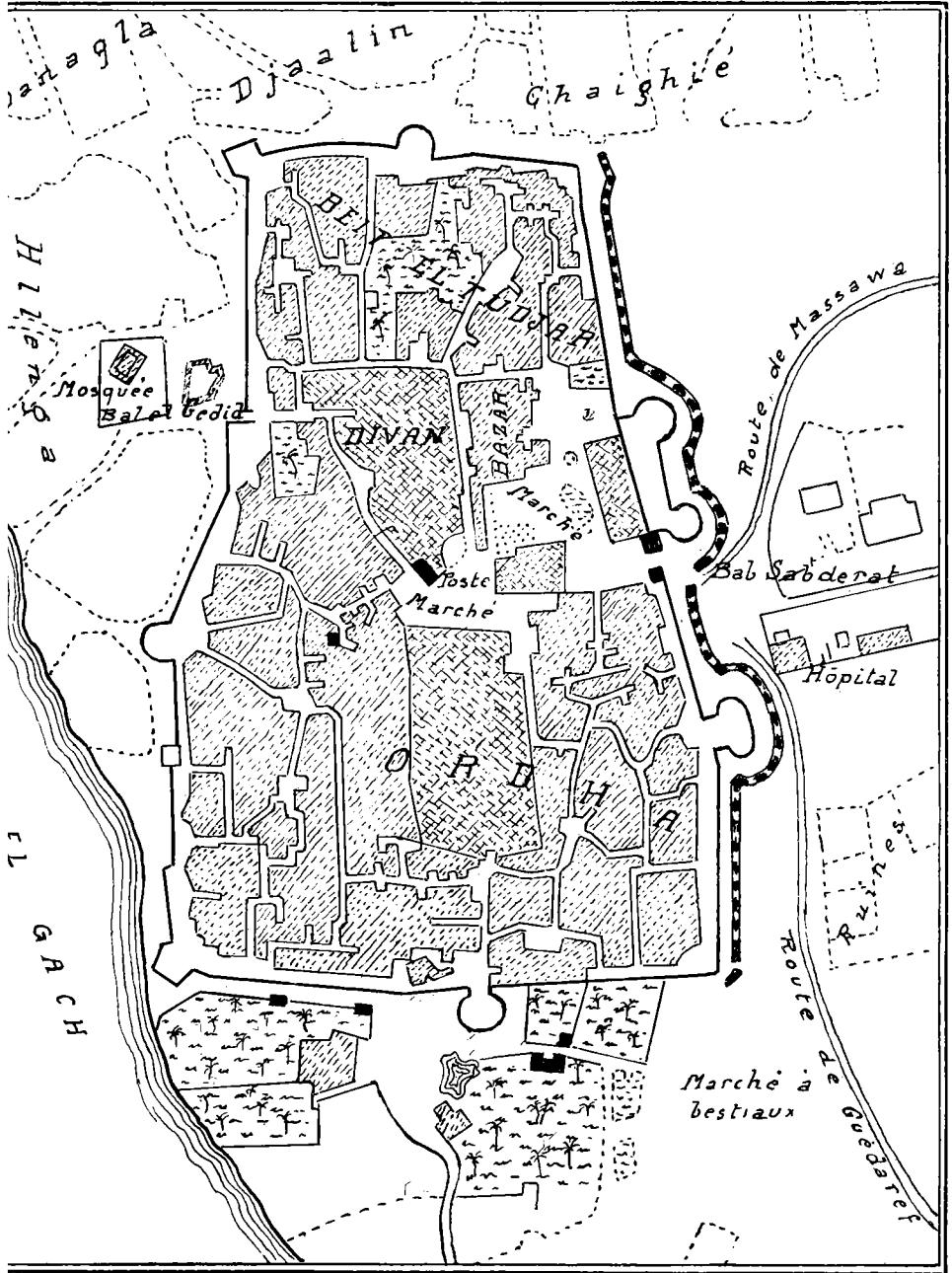
négociants Djaalin qui étaient restés dans leurs maisons situées hors des murs. Comme ces derniers étaient sur le point de repousser victorieusement leurs agresseurs, les soldats de la caserne sortirent de la ville pour secourir leurs camarades, et il se fit un carnage terrible. Tout fut exterminé; les rebelles ne respectèrent ni le sexe, ni l'âge; une cinquantaine de Djaalin, hommes, femmes et enfants restèrent morts sur la place. L'autorité assista, impassible, à ce triste spectacle. Du bastion nord, on aurait pu tenter une diversion pour couvrir la retraite des assiégés, mais le gouverneur ne le permit pas. Il ne donna non plus aucun ordre aux Arabes qui, livrés à eux-mêmes, se bornèrent à cerner la ville de manière à rendre toute évasion impossible. Journallement, de petits groupes de soldats, composés de 10 à 15 hommes, passaient le Gach pour gagner le désert; ils furent tous massacrés par les Arabes. A plusieurs reprises, les soldats tentèrent contre ces derniers des sorties qui leur furent toujours funestes. Le plus fort engagement eut lieu le 4 août; les soldats y perdirent une centaine d'hommes, tandis que les Arabes n'y laissèrent que 4 morts.

L'attitude prise par le gouvernement montrait à l'évidence qu'il ne voulait pas devoir la victoire aux Arabes. La présence de ces derniers n'en était pas moins d'une utilité immense. Pendant les premiers jours de juillet, personne ne pouvait empêcher les soldats de s'en aller en ordre, tambour battant, et de gagner l'Abyssinie ou de s'établir chez les Basen. Mais les rebelles ne surent pas profiter de l'occasion. Maintenant les Arabes cernaient la ville et n'attendaient que leur sortie pour les exterminer. D'un autre côté, les soldats, tenus en respect par les Arabes, ne pouvaient tenter une seconde attaque contre le gouvernement.

« En résumé, écrivait Munzinger, la première attaque avorta parce que les rebelles prodiguaient leurs balles sans un plan d'attaque; il leur manquait un chef. S'ils le trouvaient, toute la bravoure du monde n'aurait pas sauvé la ville; personne n'était préparé à être attaqué chez soi; depuis sa fondation, Kassala avait joui d'une sûreté sans pareille.

« Il est difficile de décider si le gouvernement aurait pu prolonger la défense le second jour; j'en doute et mon opinion est partagée par la plupart des indigènes et des gens indépendants. Il est naturel que les hauts fonctionnaires qui attendaient le Sayed Hassan comme le Messie et

Plan de Kassala (D'après Junker).





qui étaient si effrayés qu'ils ne voulaient plus s'en séparer, n'en veulent pas convenir aujourd'hui<sup>(1)</sup>; mais je ne crois pas me tromper en disant que c'est le Sayed Hassan qui a sauvé la ville le second jour et que c'est lui seul qui empêcha par son intercession la reprise de la lutte. Car ce n'est que huit jours après que les Arabes apparaissaient en masse et, sans son intercession, ils ne se seraient pas contentés du rôle de gardiens ou ils seraient retournés chez eux. Chose inouïe au Soudan : le gouvernement commençait à distribuer de l'argent à titre de solde à ces Arabes, que l'on avait toujours opprimés et pressurés à l'aide de nègres-soldats, contre lesquels ils protègent aujourd'hui le gouvernement!

« Les Arabes, du reste, ont leur politique à eux. Il est certain qu'une grande partie d'entre eux voient avec plaisir leurs dominateurs blancs et noirs s'entre-tuer. Ce parti est représenté par d'anciens chefs qui ont perdu leur pouvoir par l'invasion turque. Les Hadendoa ont toujours été difficiles, et ce n'est que le gouvernement égyptien qui protégeait les Hallenga et les Beni-Amer de leurs brigandages. Mais la jalousie des chefs les empêche de s'unir contre les étrangers. Le cheikh Moussa est leur chef le plus puissant. Moussa pacha l'avait rendu responsable de quelques assassinats commis il y a deux ans par les Hadendoa sur quelques soldats et sur un Allemand, et l'avait fait arrêter. C'était un prétexte pour lui extorquer quelques milliers de tallaris. Ce n'est que quelques jours avant la révolution qu'arriva du Caire l'ordre de le remettre en liberté. Il est certain que cheikh Moussa n'oubliera jamais cette année et demie de captivité; mais s'il se révolte, il ne manque pas de parents, tels que les fils de son oncle maternel, Hamed Din, qui en profiteraient pour le supplanter auprès du gouvernement. Le parti indépendant est donc toujours en minorité grâce à l'égoïsme démembrateur de la noblesse arabe.

« La majorité de la noblesse indigène est intéressée à la conservation du régime turc. Je ne parle que de la noblesse, parce que le tiers état n'a pas d'opinion politique. La noblesse régnante, qui a ses revenus fixes que les Turcs lèvent en même temps que leurs propres impôts, ne veut pas risquer sa position certaine pour un état de désordre qui peut les

<sup>(1)</sup> Le rapport de Munzinger est daté du 12 août 1865.

mener trop loin. Mais, malgré cela, elle n'est pas du tout contente. Tout le monde est fatigué des Turcs; mais on ne sait pas qui les remplacer. . . Les cheikhs veulent un gouvernement qui soit assez fort pour les soutenir vis-à-vis de leurs rivaux et de leurs sujets, et assez faible pour avoir toujours besoin de leur appui. L'armée réduite, le tribut pourrait être réduit aussi sans appauvrir les cheikhs, qui en prélèvent toujours leur bonne partie. La rébellion des soldats leur fournissait la meilleure occasion de prouver au vice-roi que les Arabes sont capables eux seuls de sauver le gouvernement et il est naturel que le gouverneur la leur ôte en les condamnant à l'inaction.

« Quant au Sayed Hassan, il est difficile de se faire une idée de sa vraie puissance. Un mot lui suffirait pour réunir tous les combattants contre les Turcs; les Arabes ne connaissent que lui. Les Turcs, qui s'y sont accrochés au moment du danger, en ont presque peur, parce qu'ils savent qu'il les aime peu. Ils ont tort, parce que ce cheikh est beaucoup trop intelligent pour échanger cette royauté durable, cette puissance morale dont il jouit, contre une royauté éphémère qui était à sa portée. C'est enfin le seul homme qui se soit montré maître de la situation dans des jours où tout le monde avait perdu la tête. Et il faut espérer que tant que l'Afrique appartiendra à l'Islamisme, il se trouvera toujours des prophètes vénérés et craints qui, dans les révolutions, quand les gouvernements chancellent, sont là pour se jeter entre les combattants, pour réprimer les passions et les haines déchaînées, pour sauver la société <sup>(1)</sup>. »

##### 5. — LA RÉACTION DE KHARTOUM.

A la première nouvelle des troubles survenus à Kassala, Omar Fakhry bey, gouverneur intérimaire du Soudan, avait ordonné à Ali kachef, commandant la garnison de Guedaref, de réunir ses troupes et de se porter à la rencontre des rebelles qui allaient, pensait-il, refluer au pays des Hamran, à Guedaref et sur l'Atbara. Ali kachef les engagerait à livrer leurs armes; en cas de refus, il devrait les pourchasser et les ar-

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Rapport de Munzinger, Kassala 12 août 1866.



rêter par la force. Quelques jours plus tard, Omar bey reçut une lettre de mirlewa Hassan pacha qui lui dénonçait la gravité de la situation à Kassala et déclarait qu'il avait déjà écrit deux fois à Ali kachef pour l'engager à venir d'urgence à son secours; le lewa demandait qu'on lui envoyât deux canons avec leurs servants, ainsi que les irréguliers de Moukhtar agha; il suggérait de remplacer le miralaï du 4<sup>e</sup> régiment par le colonel noir Adham bey<sup>(1)</sup> qui était populaire parmi les troupes, et d'envoyer le moudir de Berber à la place de celui de Kassala, qui n'avait pas eu l'heur de plaire aux rebelles. Enfin Hassan pacha recommandait qu'on désarmât tous les soldats réguliers de Khartoum, de Wad Medani et de Sennar, dans la crainte que le mouvement de révolte ne se généralisât.

Omar Fakhry bey tint aussitôt conseil avec le serjachma<sup>(2)</sup> Abdallah pacha, et décida de former, sous le commandement d'Ismaïl Ayoub bey, un premier détachement comprenant 205 soldats choisis parmi les hommes de Moukhtar agha, un canon léger armé par des artilleurs turcs, des munitions et des armes<sup>(3)</sup>; ce détachement se rendrait au Taka en passant par Gos Regeb. Des ordres furent donnés en même temps à Khartoum, à Wad Medani et à Sennar, pour que les officiers eussent à surveiller de très près leurs troupes en vue de prévenir tout mouvement de révolte.

Le 27 juillet, Adham bey revint du Kordofan avec 343 officiers, sous-officiers et soldats du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>(4)</sup>. Omar Fakhry bey lui confia le commandement d'un deuxième détachement qui fut composé de 200 soldats du 1<sup>er</sup> régiment en garnison à Khartoum et de 200 soldats du 2<sup>e</sup> régiment en garnison à Wad Medani<sup>(5)</sup>. Ce détachement partirait de Roufaa, gagnerait Assobri sur l'Atbara, et de là Kassala.

Enfin Moustapha agha à Berber, Almass agha et Mohamed Kheir agha à Chendi reçurent l'ordre de rassembler leurs hommes et de se

<sup>(1)</sup> Adham bey el Doalabi, d'abord esclave, s'était élevé peu à peu jusqu'au rang de colonel (cf. ROBINSON, *The Rulers of the Sudan*, dans *Sudan Notes and Records*).

<sup>(2)</sup> Commandant en chef des troupes irrégulières.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 23, lettre de Omar Fakhry, 26 juillet 1865.

<sup>(4)</sup> Ce régiment tenait garnison à El Obeid.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 27, lettre d'Omar Fakhry, 28 juillet 1865.

porter au Taka en passant par Om Hatab et Gos Regeb, où ils se joindraient au détachement d'Ismail Ayoub bey.

Ainsi toutes les garnisons échelonnées le long du Nil, de Berber à Khartoum, et sur le Nil Bleu de Khartoum à Wad Medani furent mises à contribution pour effectuer une marche concentrique sur Kassala. L'exécution des ordres d'Omar Fakhry bey subit malheureusement d'importants retards. La plupart des cavaliers manquaient de chevaux; l'argent pour payer l'arriéré de la solde faisait défaut; enfin la saison pluvieuse étant commencée, les tribus chamelières s'étaient retirées au loin dans l'intérieur du pays. Ce n'est que le 11 août qu'un premier convoi de chameaux, au nombre de 200, arriva à Khartoum. Le 12, Ismail Ayoub bey se mit en route pour Gos Regeb par voie d'Abou Deleig, accompagné du serjachma Abdallah pacha et de 103 cavaliers sous les ordres de Koujouk Ahmed agha.

Le départ d'Adham bey fut également retardé par l'absence de chameaux; il quitta enfin Abou Haraz le 14 août pour Assobri; le moudir de Khartoum, qui se trouvait à Roufaa, désigna Ahmed Abou Sin pour lui servir d'éclaireur et de guide.

A Chendi, Almass agha se déclara malade et confia à son second le soin de conduire au Taka les 153 cavaliers qu'il avait réunis : leur départ eut lieu le 11 août. Mohamed Kheir agha prétextait également la maladie pour ne pas bouger; il mit tant de négligence à réunir sa troupe qu'il ne fit partir que 50 hommes, sous la direction de son fils. A Berber, Moustapha agha, après avoir refusé de partir, finit par se mettre en route avec 208 cavaliers.

Ali kachef, qui commandait à Guedaref et qui avait été alerté le premier, arriva à Kassala dès le 27 juillet avec une colonne de secours forte de 200 cavaliers environ. Adham bey n'atteignit Assobri, sur l'Atbara, que le 25 août; sans attendre l'arrivée du serjachma, il décida de pousser sur Kassala qui n'était plus qu'à deux ou trois relais<sup>(1)</sup>. Abdallah pacha et Ismail Ayoub bey, retardés dans leur marche par les pluies, arrivèrent à Gos Regeb le 27 août et franchirent l'Atbara le 30; rejoints par les cavaliers d'Almass agha, Moustapha agha et Mohamed Kheir, ils se

<sup>(1)</sup> En arabe *manzel*.

remirent en route le 3 septembre pour Kassala. Un long délai s'était écoulé depuis l'appel de secours lancé par Hassan pacha; pendant ce temps, la trêve conclue entre le gouvernement et les rebelles avait été rompue et les hostilités avaient éclaté de nouveau dans la capitale du Taka.

#### 6. — DEUXIÈME PHASE DE LA RÉVOLTE.

Les causes de cette reprise d'hostilités ne sont pas très claires. « Les soldats du gouvernement, explique Munzinger, se sentaient assez forts pour passer à l'offensive et leurs officiers pressaient le gouverneur, qui aurait préféré attendre l'arrivée du secours promis et soumettre les rebelles sans coup férir. D'autre part, les rebelles ne manquaient pas d'hommes hardis qui aimaient tenter une nouvelle attaque. Le combat recommença le 20 août à midi et le feu dura presque sans relâche jusqu'au 24. Le Sayed Hassan s'était retiré du champ de bataille, le rôle de conciliateur lui devenait impossible entre les deux partis acharnés. Le combat ne ressemblait nullement à celui du 5 juillet. Après avoir attaqué la moudirieh sans succès, les insurgés se retiraient dans leurs maisons et, à la faveur de ces abris, ils continuaient à inquiéter la moudirieh et les rues voisines. La moudirieh, de son côté, cherchait à démolir les maisons dont le voisinage la menaçait. Mais l'on devait s'étonner de la résistance que présentaient aux boulets des murs de briques crues. Les bachi-bozouks, aidés des Arabes, chassaient les rebelles de quelques maisons, mais ils négligeaient de les occuper. Les Arabes prenaient part à ces combats; le pillage et le meurtre continuaient. Mais le soir du 24, le gouvernement ne se trouvait pas plus avancé que le premier jour du combat <sup>(1)</sup>. »

Au cours de cette action prolongée, les soldats de la compagnie du Bisson, qui soutenaient le gouvernement, subirent des pertes; l'un d'eux fut blessé, un autre, nommé Rothan, reçut une balle en pleine poitrine et expira sur le champ.

Le combat avait été très meurtrier; les troupes d'Ali kachef affectées

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1865.

à la défense de la moudirieh, celles de Saïd agha qui gardaient le dépôt de munitions comptaient de nombreux tués. Les deux tiers de la ville étaient aux mains des insurgés. Les vivres étaient devenus si rares que le lewa Hassan pacha sollicita l'envoi de 3.000 ardebs de maïs<sup>(1)</sup>.

En dehors de la ville, les Hadendoa, maîtres du pays, ne cessaient d'attaquer les habitants, les pèlerins et les commerçants et s'emparaient de tout ce qu'ils trouvaient; ils tuèrent un soldat Chaighié et en blessèrent deux autres ainsi qu'un officier<sup>(2)</sup>.

La lutte qui venait de se dérouler à Kassala montrait que les forces gouvernementales et celles des insurgés se balançaient toujours et que la politique temporisatrice du gouverneur était préférable aux conseils guerriers des chefs des soldats. L'arrivée des renforts de Khartoum pourrait seule permettre au gouvernement de mater l'insurrection.

Adham bey arriva à Kassala le 30 août avec ses 400 soldats qu'il laissa en dehors des murs. La ville entière présentait un aspect de ruines, à l'exception du bâtiment de la moudirieh, du dépôt de munitions et de quelques maisons solides. Pendant la nuit, le colonel noir, malgré les coups de feu qu'on ne cessait d'échanger de part et d'autre, parvint à se glisser jusqu'au siège de la moudirieh. D'accord avec le commandant des troupes, il fut décidé, par mesure de prudence, que ses soldats, de même race que les révoltés, camperaient hors des murs de la ville, afin d'éviter tout contact avec eux.

Le lendemain matin, Adham bey envoya trois de ses officiers parlementer avec les rebelles. Il leur fit dire que s'ils laissaient leurs armes à la caserne et consentaient à sortir de la ville pour se livrer au gouvernement, il ne leur serait fait aucun mal, en attendant les résultats de l'enquête qui allait être faite; dans le cas contraire, les forces du gouvernement les anéantiraient tous jusqu'au dernier. Après délibération, les rebelles décidèrent d'envoyer deux d'entre eux pour s'assurer de l'arrivée effective du colonel noir. La présence d'Adham bey ayant été constatée, ils lui firent confiance parce qu'il était de leur race et promirent de laisser leurs armes à la caserne et de sortir de la ville au coucher du soleil. Par

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 172, rapport de Hassan pacha, 10 septembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 200, lettre d'Omar Fakhry bey, 15 septembre 1865.

la suite, cependant, ils se ravisèrent et demandèrent à différer jusqu'au lendemain la remise de leurs armes. Ils sortirent en effet ce jour-là, mais en emportant leurs armes. Adham bey se rendit alors auprès d'eux pour leur demander la raison de cette attitude. Les rebelles répondirent qu'ils étaient disposés à livrer leurs armes, à condition d'être autorisés à avoir avec eux leurs femmes et leurs enfants ainsi que les objets qui leur appartenaient. Adham bey, jugeant que les troupes placées sous ses ordres n'étaient pas en nombre suffisant pour avoir raison des mutins, accepta leurs conditions. Les rebelles formèrent alors leurs fusils en faisceaux sur un terrain placé entre leur camp et celui d'Adham bey.

Le 6 septembre, la colonne d'Ismail Ayoub bey arrivait à son tour à Kassala. Abdallah pacha, commandant en chef des troupes irrégulières, jugea insuffisantes les dispositions prises par Adham bey; il exigea la remise immédiate de toutes les armes en possession des rebelles. Adham bey récolta alors 1.800 fusils qu'il plaça, sous bonne garde, dans le dépôt de munitions. Comme les baïonnettes manquaient, ordre lui fut donné de se faire livrer par les rebelles le restant des armes à feu et les armes blanches, ainsi que le bétail et les objets volés. Mais rien ne fut livré, à part quelques ânes.

En présence de cette situation, les troupes gouvernementales entourèrent le camp des rebelles et les invitèrent à les suivre, désarmés, jusqu'à la ville. Les mutins livrèrent encore 430 fusils et se dirigèrent vers Kassala sous bonne escorte. Au fur et à mesure que les soldats passaient la porte de la ville, on leur mettait les fers aux mains. Trois cents d'entre eux étaient déjà entrés, et un grand nombre se trouvait encore hors des murs, lorsqu'un bachi-bozouk voulut s'emparer du fils d'un des rebelles qui faisait ses adieux à son père; le soldat frappa le bachi-bozouk qui tomba par terre. Abdallah pacha crut, ou feignit de croire à une attaque et donna l'ordre d'ouvrir le feu. Six cents prisonniers furent ainsi tués sur place. Les troupes gouvernementales firent feu avec tant de précipitation qu'elles tirèrent en même temps sur les soldats d'Adham bey et leur tuèrent 4 hommes. Adham bey, qui avait promis la vie sauve aux rebelles jusqu'à la conclusion de l'enquête, protesta contre ce massacre<sup>(1)</sup>. Les

<sup>(1)</sup> Par la suite, Giaffar pacha fit classer sa plainte, sans vouloir rechercher à qui

soldats mutins du 4<sup>e</sup> régiment étaient au nombre de 2.396; 759 furent arrêtés, ce qui porte à 1.637 le chiffre des morts et des disparus<sup>(1)</sup>.

Lorsque le feu eut cessé, les troupes régulières, les bachi-bozouks et les Chaïghié pillèrent les habitations des rebelles et emportèrent tout ce qui s'y trouvait. Mais les objets précieux volés par les révoltés échappèrent à leurs recherches; ils furent, dit-on, cachés par ces derniers chez les hommes d'Adham bey qui étaient de leur race.

La révolte était écrasée. Parmi les troupes restées fidèles, les pertes s'élevaient à 31 tués et 83 blessés.

#### 7. — MESURES PRISES PAR LE VICE-ROI.

C'est vers le 20 août que le vice-roi apprit au Caire la nouvelle de la révolte de Kassala. Gaafar pacha, le gouverneur du Soudan, était encore en Égypte; le vice-roi lui ordonna de partir pour Suez avec le 1<sup>er</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> régiment et de s'embarquer sur l'*Ibrahimieh* pour Souakin; de là, il se rendrait directement au Taka pour soumettre les rebelles. Au cas où il aurait besoin de renforts, le Khédive l'autorisait à demander à Ismaïl Sadek bey, commandant les troupes égyptiennes détachées au Hedjaz, de lui envoyer un ou deux bataillons<sup>(2)</sup>. Le vice-roi pensait que ces troupes, jointes aux forces locales, suffiraient à mater la révolte du Taka.

A la fin du mois d'août, Ismaïl pacha reçut du Soudan des rapports plus détaillés qui lui révélèrent la gravité de la situation dans cette province et modifièrent ses dispositions. Il ne s'agissait plus seulement de réprimer une révolte, c'est toute l'organisation de l'armée du Soudan que l'indiscipline des troupes noires mettait en cause. Le vice-roi prit dès lors une série de mesures destinées à faire face aux événements. Il ordonna au Ministre de la Guerre de ramener de quatre à trois le nombre des bataillons composant l'effectif de chacun des huit régiments d'infanterie de l'armée égyptienne; avec les bataillons rendus ainsi disponibles, le Ministre constituerait deux nouveaux régiments, le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, qui seraient

incombait la responsabilité de l'incident (A. A.-M. S. Carton 35, pièce 117, lettre de Giaffar pacha, 18 octobre 1865).

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, lettre d'Ismaïl bey Ayoub, 11 septembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 8, ordre supérieur du 21 août 1865.

envoyés au Soudan. Les trois bataillons du 10<sup>e</sup> régiment partiraient par voie de mer et seraient répartis entre Souakin, Massawa et le Taka <sup>(1)</sup>, tandis que le 9<sup>e</sup> régiment gagnerait Khartoum en passant par Korosko <sup>(2)</sup>.

Modifiant ses premières dispositions, le vice-roi chargea Giaffar pacha <sup>(3)</sup>, qui se trouvait déjà à Souakin, d'écraser la révolte du Taka. « Les actes odieux commis par les soldats ne méritent ni pitié, ni clémence, lui manda-t-il; quoique j'aie le ferme espoir qu'à votre arrivée là-bas vous soyez parvenu à exécuter les instructions que je vous avais données à ce sujet, je vous ai pourtant envoyé un bataillon de renfort par bateau spécial. De plus, un autre bataillon vous sera envoyé dans quelques jours avec ses canons; mettez-vous donc à l'œuvre et déployez tous vos efforts en vue de faire arrêter tous les rebelles. N'en laissez échapper aucun et si quelques-uns d'entre eux prennent la fuite, envoyez à leur poursuite des troupes non régulières avec un canon de montagne et donnez l'ordre à ces troupes de tuer et d'arrêter tous les fuyards.

« D'un autre côté, au cas où ces fuyards tenteraient de se cacher séparément dans les villages, vous devriez alors recommander aux cheikhs des Arabes de vous les livrer. En un mot, vous devez les faire tous arrêter, morts ou vivants. Par ces mots, nous entendons que vous devez faire tuer tout soldat qui tenterait la moindre résistance au moment de son arrestation. Donnez donc vos instructions dans ce sens au commandant des troupes. De plus, ne dispersez pas les soldats en vue de poursuivre les rebelles.

« Faites passer par les armes les incitateurs et les sous-officiers, de même qu'un soldat sur dix des rebelles. Les soldats chargés de les fusiller devront appartenir à la même moudirieh que les condamnés, et si l'un de ces soldats refuse d'exécuter l'ordre, il devra être lui-même fusillé.

« Quant au restant des rebelles, mettez-les aux fers et envoyez-les en

<sup>(1)</sup> Ali bey El Sebastopoli fut nommé miralâi du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie et Abdel Razek bey, kaïmakam du même régiment (M. S. Registre 539, p. 94, pièce 94, ordre supérieur du 3 septembre 1865). Ali bey se trouvait au Kordofan et mourut avant d'avoir rejoint son nouveau poste. Zakaria bey exerça le commandement du 10<sup>e</sup> régiment par intérim.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 539, pièce 99, ordre supérieur du 29 août 1865.

<sup>(3)</sup> Sous-gouverneur du Soudan.

Égypte à bord de l'*Ibrahimieh*. Procédez ensuite à une enquête touchant la question des biens des habitants volés au cours de la rébellion et transmettez-nous-en le résultat <sup>(1)</sup>. »

Pour faciliter la tâche de Giaffar pacha, le Khédivé décida de mettre Kassala et toute la région du Taka en état de siège, c'est-à-dire sous le régime de la loi martiale.

En exécution des mesures édictées par le vice-roi, de nombreux ordres partirent de tous côtés; à Suez, on réquisitionna les navires de la Compagnie Azizié pour transporter successivement à Souakin les bataillons du 10<sup>e</sup> régiment; le long du Nil, les moudirs de Guirgueh, de Kéneh, d'Esneh reçurent l'ordre d'accélérer le transport sur le fleuve des bataillons du 9<sup>e</sup> régiment et de réunir le nombre de chameaux nécessaires pour permettre aux troupes de traverser le désert. C'est au moudir d'Esneh, dont la circonscription territoriale s'étendait jusqu'à Wadi Halfa, qu'incombait la tâche la plus lourde; pour l'aider, le vice-roi délégua à Korosko, Ahmed Rachid pacha, inspecteur général de la Haute-Égypte, avec mission d'activer l'organisation des transports.

L'envoi de troupes égyptiennes au Soudan résultait de la décision, prise en principe par le vice-roi, de dissoudre les régiments noirs. « Depuis longtemps, expliqua-t-il à Nubar pacha <sup>(2)</sup>, je disais que nous ne devons pas laisser au Soudan des soldats nègres, mais on m'objectait qu'ils résistaient mieux au climat et que leur entretien revenait à meilleur marché. Mais je vois qu'au lieu d'avoir dix nègres, il vaut mieux avoir cinq Égyptiens, et, quant au climat, est-ce que les Anglais n'envoient pas des soldats aux Indes? les Français en Algérie et en Cochinchine? les Hollandais et les Espagnols dans leurs colonies orientales? C'est vrai qu'on en perdrait quelques-uns de plus, mais pour maintenir un pays, il faut

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 174, ordre supérieur du 3 septembre 1865. — Des instructions postérieures enjoignirent à Giaffar pacha de distinguer, parmi les rebelles, ceux qui n'auraient pas participé aux actes de rapine et de brigandage, de ceux qui se seraient maintenus en état de révolte jusqu'à leur arrestation. Les premiers seraient renvoyés en Égypte, les autres gardés au Soudan et employés aux travaux des routes (M. S. Registre 537, pièce 176, ordre supérieur du 4 septembre 1865. — Registre 558, pièce 6, ordre supérieur du 22 septembre 1865).

<sup>(2)</sup> Lettre du 6 octobre 1865. Nubar se trouvait alors à Paris.



faire des sacrifices. » Gaafar pacha, gouverneur général du Soudan, reçut des instructions en conséquence. Le vice-roi ne l'autorisait à garder que trois bataillons de soldats soudanais, c'est-à-dire 2.500 à 3.000 hommes au plus. Le gouverneur procéderait à cet effet à un triage parmi les noirs et garderait les plus aptes pour former ces bataillons; il établirait les soldats âgés ou infirmes dans les moudirihs de Dongola et de Berber et mettrait à leur disposition des terrains à cultiver et des vivres; le reste serait envoyé en Égypte<sup>(1)</sup>. Pour remédier à la lenteur du déplacement des troupes dans cet immense pays qu'est le Soudan, le vice-roi décida de former deux bataillons de méharistes, forts chacun de 540 hommes, qui constitueraient une force extrêmement mobile, prête à se porter, le cas échéant, sur les points menacés — et trois batteries de montagne, par lesquelles Jacquier bey, directeur de l'arsenal, réussit le tour de force d'inventer et d'exécuter en quinze jours tout un système nouveau de bâts et de selles applicables aux dromadaires<sup>(2)</sup>. L'armée du Soudan comprendrait, en définitive, outre les nègres, six bataillons d'infanterie égyptienne, deux bataillons de méharistes, 1.200 bachi-bozouks, 400 Chaïghî et 800 Albanais à pied, ainsi que quatre batteries d'artillerie, dont trois de montagne et une de campagne.

Les mesures prescrites par le vice-roi répondaient exactement aux nécessités de la situation. M. Garnier, qui se trouvait à Khartoum au moment de la révolte de Kassala, jugeait que le meilleur moyen de prévenir des rébellions qui pourraient fort bien se produire sur d'autres points du Soudan, serait de réduire de moitié l'effectif des troupes nègres et de rappeler la majeure partie des irréguliers en les remplaçant par un régiment de soldats égyptiens. L'armée du Soudan, disait-il, est beaucoup plus nombreuse que ne l'exigent les besoins et ne le comportent les ressources du pays. Quelques milliers de soldats bien entretenus et régulièrement soldés rendraient plus de service et offriraient plus de sécurité que 20 ou 25.000 hommes mal nourris, mal équipés et mal payés<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 2, ordre supérieur du 11 septembre 1865.

<sup>(2)</sup> En récompense de ses services, le vice-roi décerna à Jacquier bey la cravate de commandeur du Medjidié.

<sup>(3)</sup> A. E. Égypte 36. Garnier à M. Outrey, Khartoum 26 juillet 1865. — Archives Abdine, du même au même, Khartoum 12 août 1865.

Munzinger, qui s'était trouvé à Kassala pendant l'insurrection, écrivait de son côté : « Le premier enseignement que l'on doit en tirer est qu'une grande armée implique avec elle de grands dangers. Les nègres se sont fait craindre. Les Égyptiens ne supportent qu'avec difficulté le climat du pays. Un général qui sait se faire aimer, peut facilement se rendre indépendant. Il est enfin difficile de subvenir aux besoins d'une grande armée dans ces pays mal peuplés. Une petite armée, 8.000 hommes par exemple, mêlée d'Égyptiens et de noirs qui se surveilleraient et se paralyseraient et que l'on changerait souvent de garnison, serait plus que suffisante pour maintenir l'ordre <sup>(1)</sup>. » La réorganisation décidée par le vice-roi réduisit l'effectif de l'armée du Soudan à un chiffre voisin de celui indiqué par Munzinger, et cet effectif serait composé de trois éléments, parmi lesquels les nègres et les irréguliers se trouveraient dosés en quantités à peu près égales, tandis que les Égyptiens conserveraient une forte supériorité numérique sur chacun d'eux.

#### 8. — LA MISSION DE GIAFFAR MAZHAR PACHA.

L'exécution des ordres du vice-roi se heurta à de nombreuses difficultés tant du côté de Souakin que sur le Nil.

Avant l'arrivée des renforts expédiés d'Égypte, la garnison de Souakin se composait de 298 officiers et soldats appartenant au 4<sup>e</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment et placés sous les ordres du binbachi Mohamed Nemr. Lorsque ce dernier apprit la nouvelle de la révolte de Kassala, il décida de s'y rendre avec ses troupes dans la crainte qu'il n'arrivât quelque mal à sa famille qui résidait dans la capitale du Taka. Il écrivit au mirlewa Hassan pacha pour l'informer de son intention et déclara qu'il accourait pour mater la révolte. Arrivé à Sinkat, il fit réunir ses soldats et leur distribua des rations pour deux mois. Sur ces entrefaites, l'ombachi Marsal, qui avait été détaché en mission avec 20 soldats, rejoignit le bataillon. Il demanda pour ses hommes et pour lui la même quantité de rations; on ne leur accorda que les rations d'un mois. Les hommes refusèrent de

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1865.

les accepter et poussèrent leurs camarades à la révolte. Ceux-ci attaquèrent le dépôt de munitions et la caisse et s'en emparèrent. Ces événements se passaient cinq à six jours avant l'arrivée de Giaffar pacha à Souakin. Le premier soin du vice-gouverneur, après son débarquement, fut d'enjoindre à Mohamed Nemr de revenir à Souakin, mais ce dernier ne communiqua pas l'ordre à ses hommes. Giaffar pacha dut réitérer son commandement, en menaçant le binbachi de le considérer lui-même comme rebelle s'il ne les engageait pas à faire demi-tour. Les soldats se trouvaient alors à cinq ou six marches de Kassala, ils se soumirent et consentirent à revenir à Souakin. Mais par suite de manque de provisions, ils écrivirent à Giaffar pacha qu'ils allaient faire encore deux marches en avant, en vue de s'approvisionner et qu'ils feraient ensuite demi-tour. Le sous-gouverneur en conclut que Mohamed Nemr ne voulait pas obtempérer à son ordre et tenait à s'approcher le plus possible de Kassala. Il ordonna alors aux Hadendoa de la région d'arrêter coûte que coûte l'avance des soldats et de les obliger à revenir à Souakin. Les Bédouins cernèrent les rebelles et leur demandèrent de livrer leurs armes, mais ceux-ci refusèrent en alléguant que des soldats ne peuvent remettre leurs armes à des Bédouins. Finalement la moudirieh du Taka envoya sur les lieux Ali kachef, qui se fit livrer les armes et amena les soldats à Kassala, de crainte que s'il les dirigeait sur Souakin, ils ne parvinssent à s'échapper en cours de route <sup>(1)</sup>.

La révolte de la garnison de Souakin ne fut pas la seule difficulté à laquelle se heurta Giaffar pacha. Les ordres donnés à Momtaz bey, à l'effet de réunir le nombre de chameaux nécessaires pour transporter les troupes au Taka, ne purent être exécutés. Tout était dans le plus grand désordre. «A mon arrivée ici, manda le sous-gouverneur au mihradar du Khédive, je n'avais aucune idée de la manière dont l'administration se faisait dans ces régions. Je croyais que c'était la même organisation qu'en Égypte et que le moudir était à même de faire exécuter ses ordres dans toute l'étendue de sa moudirieh. J'ai envoyé plusieurs lettres à la moudirieh depuis mon arrivée, mais je n'en reçus aucune réponse.

«Il n'existe ici ni poste, ni courriers, ni chameliers, organisés ou non organisés. Pour envoyer une lettre officielle du Taka à Souakin, on a

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 74, lettre de Giaffar pacha, 8 octobre 1865.

recours à un chamelier transportant des marchandises qui arrive à destination au bout d'un mois, si la lettre ne se perd pas en route. En présence de cet état de choses, j'ai donné les ordres nécessaires en vue de l'établissement d'un service postal régulier entre les différentes moudiries du Soudan. Pourtant je suis sûr que mes lettres au moudir du Taka sont arrivées à destination <sup>(1)</sup>. »

Tandis que Giaffar pacha envoyait de tous côtés des cavaliers pour hâter l'expédition des bêtes de somme nécessaires au transport de ses troupes, il reçut une lettre du moudir l'avisant de la fin de la révolte; il décida alors de renvoyer en Égypte le 1<sup>er</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> régiment qui avait été expédié à Souakin comme secours de première urgence et qui n'était pas destiné à tenir garnison au Soudan.

La tâche qui incombait désormais au sous-gouverneur était de rétablir l'ordre dans la moudirie si fortement ébranlée par la secousse qu'elle venait de subir. Les observations et propositions qu'il transmit au Caire à ce sujet nous éclairent sur la profonde désorganisation qui régnait dans cette partie du Soudan.

« L'organisation de la moudirie du Taka est défectueuse, écrit-il au vice-roi. Il n'existe ni ville, ni bandar, ni village pour y placer un moawen ou un mamour. Ses habitants sont formés de tribus bédouines qui se déplacent continuellement d'un endroit à l'autre. La distance entre une tribu et l'autre est de sept à huit jours au moins et il faut au moudir une dizaine de jours en moyenne pour connaître l'emplacement d'une de ces tribus. De plus les cheikhs des tribus ne connaissent pas les gouverneurs et ne sont pas connus d'eux. Ces Bédouins vivent dans des huttes qu'ils transportent avec eux dans leurs déplacements. Ils craignent le gouvernement et les gouverneurs. Comme armes, 20 ou 30 p. 100 d'entre eux possèdent des lances et 5 p. 100 des armes à feu, qui ne sont guère utilisables par suite du manque de cartouches. J'ai entendu dire qu'ils ne peuvent pas combattre les soldats réguliers, surtout s'ils entendent le bruit d'un canon. Ils ne savent ni lire ni écrire, et 5 p. 100 d'entre eux seulement connaissent l'arabe. . . »

« Le moudir n'a jamais pris la peine de s'informer de la situation dans

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 74, lettre de Giaffar pacha, 8 octobre 1865.

les différentes parties de la moudirieh. Il n'est même jamais intervenu dans les différends entre tribus, malgré qu'il en eût connaissance. Actuellement, les trois principales tribus du Taka, les Beni-Amer, les Choukrié et les Hadendoa sont en conflit et il est impossible aux hommes de l'une de traverser le territoire de l'autre. De plus, nous avons appris que le moudir a fait emprisonner le cheikh des Hadendoa, Moussa, pour le remplacer par un autre qui est haï par tous ces Bédouins. Ceci a donné lieu, entre les partisans des deux cheikhs, à une inimitié qui dure jusqu'à ce jour. J'ai écrit au moudir pour qu'il mette en liberté le cheikh Moussa, que j'ai engagé à venir me rencontrer<sup>(1)</sup>.

« Par suite de la révolte du Taka et de la fuite des Bédouins dans les montagnes, le commerce a été arrêté pendant près de quatre mois. Comme j'ai désespéré de l'envoi par la moudirieh des chameaux nécessaires au transport des troupes, j'ai adressé une circulaire à toutes les tribus pour les engager à amener sans crainte leurs chameaux à Souakin et les informer que les prix réglementaires leur seront payés. A la suite de cette circulaire, deux Bédouins, délégués par dix cheikhs environ, s'engagèrent à fournir dans douze à quinze jours les 800 chameaux nécessaires pour le transport d'un bataillon. J'espère donc arriver sous peu à Kassala et procéder à l'enquête avec les rebelles arrêtés. Je m'informerai en outre des raisons qui ont empêché les cavaliers d'Abdallah pacha de poursuivre les Dongolais rebelles qui se sont enfuis et demanderai au moudir de Khartoum de justifier l'envoi d'Abdallah pacha de Khartoum au Taka le 20 rabi awal, alors que la nouvelle de la révolte avait été portée à sa connaissance le 17 safar, c'est-à-dire avec un retard de trente-trois jours<sup>(2)</sup>. »

En vue de favoriser la reprise du commerce, Giaffar pacha proposa au Khédive d'ouvrir la route entre Berber et Souakin. Il fit observer que la route de l'Atmour, de Korosko à Abou Hamed se trouvait presque complètement délaissée depuis l'année précédente à la suite du manque total d'eau et d'herbe dans cette région. Par contre, l'arrivée successive de bateaux transportant des troupes de Suez à Souakin avait donné naissance au bruit qu'un service régulier de navigation allait être établi entre les

<sup>(1)</sup> Nous avons vu plus haut que le cheikh Moussa avait déjà été remis en liberté sur un ordre venu du Caire.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 74, lettre de Giaffar pacha, 8 octobre 1865.

deux villes; déjà les commerçants commençaient à affluer à Souakin, venant de Khartoum, de Berber, de Sennar et du Kordofan. Dans ces conditions, un service bimensuel de bateaux à vapeur entre Suez et Souakin suffirait à amener dans ce dernier port tout le commerce du Soudan. L'eau et l'herbe se rencontrent en quantité suffisante sur les routes menant de Berber et du Taka à Souakin. Seulement, à une journée de Souakin environ, se dresse une montagne assez élevée et d'un accès difficile aux chameaux. Pour l'éviter, les caravanes ont l'habitude de faire un grand détour qui les retarde de deux à trois jours. Il suffirait de faire sauter cette montagne à la dynamite pour éliminer l'obstacle et aplanir la route <sup>(1)</sup>.

Giaffar pacha publia également un manifeste engageant tous les habitants et les Arabes qui avaient auprès d'eux des soldats du 4<sup>e</sup> régiment à les renvoyer au siège de la moudirieh, au plus tard dans trente et un jours. Passé ce délai, toute personne qui aurait contrevenu à cet ordre serait passée par les armes.

Le sous-gouverneur du Soudan avait demandé à la moudirieh du Taka de lui établir une liste des soldats du 4<sup>e</sup> régiment, indiquant ceux d'entre eux qui avaient été envoyés en mission avant la rébellion et qui n'étaient pas encore de retour à Kassala, ainsi que les Dongolais qui s'étaient évadés, avec les noms de leurs tribus et de leurs cheikhs <sup>(2)</sup>. Soliman bey, sous-moudir du Taka, lui répondit qu'il était impossible de fournir ces renseignements, attendu que les registres du 4<sup>e</sup> régiment avaient été déchirés par les soldats révoltés et qu'il n'en subsistait aucune trace. « En présence de cette situation toute d'anarchie et de désordre, manda Giaffar pacha au Caire, situation qui pourrait, si on n'y prend garde, s'étendre à toutes les moudirieh du Soudan, je sollicite l'envoi au gouverneur-général d'un ordre suprême en vue de procéder à une enquête très sérieuse parmi tous les contingents en garnison au Soudan. »

Des chameaux étant arrivés à Souakin sur ces entrefaites, le sous-gouverneur fit partir pour Kassala une partie du 1<sup>er</sup> bataillon du 10<sup>e</sup>

(1) A. A.-M. S. Carton 35, pièce 117, lettre de Giaffar pacha, 18 octobre 1865.

(2) L'appellation de Dongolais vise ici les hommes qui s'étaient enrôlés à la suite d'une circulaire de Moussa pacha accordant une récompense de 100 P. T. à quiconque parmi les nègres prendrait du service dans l'armée.

régiment avec un canon; lui-même se mit en route avec le reste du bataillon le 15 octobre 1865.

Le premier poste important que l'on rencontre sur la route du Taka est Sinkat. «Sinkat, écrivit Giaffar pacha, dépendait tout d'abord du Taka. Mais les gouverneurs successifs<sup>(1)</sup> de Souakin le rattachèrent par la force à leur gouvernement et y établirent une douane. Ils firent comprendre aux Bédouins sauvages de la région qu'aucun tribut ne serait imposé et qu'ils se contenteraient des taxes sur les marchandises provenant du Taka. Cette situation a duré jusqu'aujourd'hui, par suite de la négligence des moudirs du Taka, et les Bédouins continuent à ne pas payer d'impôt. Pourtant, on ne doit comprendre par Souakin que le bandar sis sur la mer Rouge». Giaffar pacha s'arrêta donc à Sinkat le temps nécessaire pour rattacher ce district au Taka et obtenir des Bédouins l'engagement de payer l'impôt à l'avenir<sup>(2)</sup>.

Le sous-gouverneur se remit en route le 20 octobre pour Kassala. En cours de route, il s'arrêta auprès de chaque tribu et de chaque beden<sup>(3)</sup> pour les engager à payer les impôts et à ne pas donner asile aux rebelles du 4<sup>e</sup> régiment. Au fur et à mesure qu'il s'approchait de Kassala, l'enthousiasme des habitants pour les troupes égyptiennes augmentait; tous étaient heureux et satisfaits, remarqua-t-il, de se savoir sous la garde de forces aussi bien disciplinées.

Le 12 novembre 1865, Giaffar pacha arriva à Kassala. «A une heure de la ville, écrit-il, tous les soldats qui s'y trouvaient vinrent à notre rencontre. Tous ou presque tous étaient atteints de la fièvre et une odeur de pourriture nous parvenait de la ville. Nous entrâmes enfin à Kassala et je fis fixer les tentes dans un endroit propre et sain».

La fièvre avait emporté le serjachma Abdallah pacha, le moudir Ibrahim bey, le kaïmakam Osman effendi. Quelques jours plus tard le lewa Hassan pacha succombait à son tour. 150 soldats des troupes irrégulières moururent également de la fièvre.

Cette maladie avait été engendrée par la décomposition des cadavres, laissés sans sépulture. Aucun soin n'avait été donné aux prisonniers; ils

(1) Il s'agit ici des gouverneurs turcs, délégués de la Sublime Porte.

(2) A. A.-M. S. Carton 36, pièce 245, lettre de Giaffar pacha, 29 décembre 1865.

(3) Fraction de tribu.

mouraient en grand nombre et leurs cadavres, jetés dans les fossés de la ville, servaient de pâture aux hyènes. La ville était presque déserte. Les comestibles avaient disparu; on ne trouvait à acheter que de la viande de mauvaise qualité et du millet. Les officiers turcs de haut rang eux-mêmes devaient se contenter de pain fait avec cette céréale <sup>(1)</sup>.

Le décès des hauts fonctionnaires simplifia l'enquête de Giaffar pacha. « Il résulte des investigations auxquelles je me suis livré, manda-t-il au Caire, que la révolte eut pour principales raisons le relâchement des officiers et des fonctionnaires, ainsi que les mauvais traitements infligés aux soldats ». Le sous-gouverneur dénonçait aussi la mauvaise administration de Moussa pacha qui réquisitionnait par la force toutes les récoltes des habitants et les emmagasinait dans les chounas du gouvernement; il en résulta une hausse des prix et la vie devint difficile aux pauvres Bédouins qui comptaient sur le produit de leurs récoltes pour se procurer le nécessaire <sup>(2)</sup>.

L'absence totale de registres et de rôles ne permit pas au sous-gouverneur de procéder au recensement des troupes; il ne put établir ni le nombre de rebelles tués ni celui des soldats qui s'étaient enfuis. Les sanctions dont il avait menacé les habitants qui ne dénonceraient pas la présence des soldats, produisirent leur effet; 410 rebelles furent bientôt arrêtés et livrés aux autorités. Au cours de l'enquête, 1.329 hommes passèrent en jugement; 240 officiers, sous-officiers et soldats furent condamnés à mort et exécutés; 531 rebelles furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité; les autres furent déclarés non coupables et libérés. Quant à l'ombachi Marsal, qui avait poussé à la révolte le détachement de Souakin, il fut condamné à mort, ainsi que trois autres ombachis qui l'avaient appuyé; en outre 30 soldats de ce détachement furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. F. O. 1-17. Rassam à Merewether, Gallabat 27 novembre 1865; Rassam passa à Kassala quelques jours avant l'arrivée de Giaffar pacha; cf. également son ouvrage : *Narrative of the British mission to Theodore*, t. I, p. 137-138.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 245, lettre de Giaffar pacha, 29 décembre 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 76, lettre de Giaffar pacha, 16 février 1866. Dans cette lettre, le sous-gouverneur proposait d'appliquer les peines suivantes aux rebelles qui seraient arrêtés par la suite :



Les indemnités réclamées par les habitants et les Bédouins s'élevaient à la somme de 150.000 tallaris, chiffre que le sous-gouverneur espérait, après discussion, pouvoir ramener à 100.000 tallaris. La colonie européenne établie à Kassala comprenait cinq Grecs qui prétendirent avoir subi des dommages matériels montant à 50.000 tallaris, mais ils ne purent faire la preuve de leurs dires. La perte en munitions, approvisionnements et armements s'élevait à 2.000 bourses.

A la suite de la répression de la révolte, Adham bey reçut les félicitations du Khédive. Les sirsawaris Moukhtar agha, Ali agha et Saïd agha, qui s'étaient bravement conduits, reçurent l'ordre du Medjidié de 4<sup>e</sup> classe<sup>(1)</sup>. Des distinctions honorifiques furent demandées pour Moustapha agha et Koujouk Ahmed agha. Le cheikh Hassan el Mirghani, qui avait appuyé l'autorité contre les rebelles, reçut une pension du gouvernement. Les chefs des Chaighié et les cheikhs arabes, par contre, ne reçurent aucune récompense. Chargés de cerner les rebelles autour de Kassala pour les empêcher de prendre la fuite et d'attenter à la vie et aux biens des habitants, ils avaient eux-mêmes, sous prétexte de se procurer le nécessaire à leur subsistance, attaqué et pillé les habitants. Plus

1° Ceux qui se sont enfuis avant la révolte seront condamnés à 5 ans de travaux forcés.

2° Ceux qui ont pris part à la révolte, sans toutefois avoir assassiné ou pillé, seront condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Ceux qui se livreront d'eux-mêmes seront condamnés à 5 ans seulement.

3° Les officiers et sous-officiers qui ont pris part à la révolte seront tous condamnés à mort.

Le vice-roi répondit le 15 avril 1866 (M. S. Registre 558, pièce 22) en engageant Giaffar pacha à suivre les errements en vigueur au ministère de la Guerre, d'après lesquels ceux qui se sont enfuis une seule fois seront condamnés à six mois de travaux forcés; ceux qui se sont enfuis à deux reprises, à un an de travaux forcés; ceux qui ont déserté trois fois seront exilés pendant deux ans au Fleuve Blanc, puis employés dans les régiments qui se trouvent au Soudan. Quant aux soldats qui, ayant eu connaissance de la révolte avant qu'elle n'éclate, n'ont pu l'empêcher et se sont enfuis pour ne pas y prendre part, il était préférable de les envoyer servir en Égypte. Restait le cas de ceux qui, après avoir participé à la révolte, s'étaient enfuis par crainte de la punition qu'ils méritaient; le vice-roi prescrivait de faire passer par les armes les officiers et les sous-officiers, et de fusiller un soldat sur dix, même si ces derniers se livraient d'eux-mêmes aux autorités.

(1) Le serjachma Abdallah pacha, décédé, avait été élevé à la 3<sup>e</sup> classe du Medjidié.

tard, cependant, Giaffar pacha proposa au vice-roi de leur offrir quelques cadeaux pour ne pas les mécontenter <sup>(1)</sup>. Les bachi-bozouks s'étaient bien conduits; le vice-roi ordonna à Giaffar pacha de leur régler à tous l'arriéré de leur solde; par ailleurs, Chabine pacha, qui allait se rendre au Soudan en mission spéciale, examinerait leur situation et leur ferait délivrer tout ce qui leur était nécessaire <sup>(2)</sup>. Quant à Omar Fakhry bey, qui avait eu la charge de gouverner le Soudan pendant cette période troublée, le vice-roi lui reprochait de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour écraser la révolte du Taka dans le plus bref délai, et décida de le traduire devant un conseil de guerre, ainsi que les fonctionnaires qui avaient montré de la négligence en cette occasion. Deux officiers supérieurs, désignés par le Ministre de la Guerre, devaient se rendre au Soudan pour enquêter sur leurs actes <sup>(3)</sup>. Le Khédive, toutefois, finit par se radoucir; les enquêteurs furent contremandés; Omar Fakhry bey fut réduit de grade et envoyé comme sous-moudir au Kordofan, où il mourut l'année suivante.

#### 9. — L'ADMINISTRATION DE GAAFAR SADEK PACHA.

Le 9<sup>e</sup> régiment qui avait reçu, en septembre, l'ordre de partir pour le Soudan, par la voie du Nil, rencontra également des difficultés qui retardèrent sa marche. Rendu dès le 24 septembre à Korosko, le gouverneur général dut y attendre son bataillon d'escorte qui, à cette date, n'était pas encore parvenu à Assouan <sup>(4)</sup>. Quand ce bataillon arriva à Korosko, le nombre de chameaux qui s'y trouvaient réunis se révéla insuffisant pour le transporter. Sans plus attendre, Gaafar pacha quitta cette place le 3 octobre, prenant seulement avec lui quatre compagnies d'infanterie, une d'artillerie avec les canons et les munitions et des provi-

<sup>(1)</sup> Lettre de Giaffar pacha, 3 juin 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 17, ordre supérieur du 23 octobre 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, pièce 17, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 10 octobre 1865; Registre 558, pièce 4, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 10 octobre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 10, lettre d'Ahmed Rachid pacha, 24 septembre 1865.

sionnements nécessaires pour un mois<sup>(1)</sup>. Lorsque les bataillons suivants arrivèrent à Assouan, les cataractes se révélèrent impraticables à la navigation. Il fallut transporter les hommes à dos de chameau jusqu'à Korosko, et ce n'est qu'à la fin de novembre que les derniers éléments du 9<sup>e</sup> régiment quittèrent cette ville pour Khartoum.

L'intérêt que le vice-roi portait au Soudan, la manière dont il entendait que ce pays fût gouverné, se manifestent dans les instructions qu'il dicta successivement pour Gaafar pacha<sup>(2)</sup>. « Je vous ai donné la plus grande preuve de confiance, lui manda-t-il le 15 août, en vous plaçant à la tête des provinces soudanaises qui sont d'une très grande importance à mes yeux. . . Sachez donc que vous êtes responsable de tous les actes des moudirs et des fonctionnaires sous vos ordres et que la question de leur nomination ou de leur licenciement relève de votre seule autorité<sup>(3)</sup>. »

« Il résulte des dernières nouvelles reçues, lui manda-t-il ensuite, le 11 septembre 1865, que tant l'administration que les habitants du Soudan se trouvent dans la gêne et dans le besoin par suite des taxes établies par feu Moussa pacha en sus du tribut et de l'impôt du gouvernement d'une part, et de la sécheresse qui a sévi dans ces régions au cours de l'année écoulée d'autre part, ce qui a empêché le paiement de la solde des troupes aux termes fixés.

« Comme vous le savez, tous nos désirs tendent en général à assurer le bonheur et la prospérité à tous nos sujets, et, en particulier, à civiliser les régions soudanaises et à y développer le commerce et l'industrie. Nous regrettons beaucoup que l'état actuel du Soudan se trouve être contraire à ces vœux. . . . Nous sommes convaincus qu'à votre arrivée dans ces régions, vous examinerez avec beaucoup de soin la situation des habitants,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre Arrivée 378, n° 335, dépêche de Ahmed Rachid pacha reçue le 12 octobre 1865.

<sup>(2)</sup> Notons ici que le prince Halim écrit au vice-roi pour lui dire « qu'ayant constaté l'intérêt attaché par Son Altesse à la question du Soudan, il se déclarait disposé à s'y rendre en vue de réorganiser l'administration d'après ses idées et ses désirs » (A. A.-M. S. Carton 35, pièce 60, lettre de Mohamed Halim, 4 octobre 1865). Aucune suite ne fut donnée à cette offre.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 7, ordre supérieur du 15 août 1865.

que vous agirez en vue de faire disparaître cette gêne où ils se trouvent et déploieriez vos efforts en vue de leur accorder tout le bien-être qu'ils peuvent espérer. . . S'il résulte de cet examen que les taxes additionnelles établies par feu Moussa pacha ou les autres mesures adoptées par lui ne sont pas appropriées et qu'il y a lieu de les changer, commencez par modifier celles qui relèvent de votre autorité. Quant à celles qui nécessitent une autorisation spéciale, exposez-les nous d'urgence et en détail. De plus, au cas où vous le jugeriez nécessaire, faites suspendre la perception de n'importe quelle taxe en attendant la réception de l'ordre y afférent <sup>(1)</sup> ».

Les rapports que remirent au vice-roi Moustapha Sarrag bey et M. Garnier à leur retour du Soudan <sup>(2)</sup>, achevèrent de l'éclairer sur l'état lamentable dans lequel Moussa pacha, à sa mort, avait laissé l'administration de ce pays. Il transmit ces rapports au gouverneur général pour qu'il prît connaissance des observations qui s'y trouvaient contenues; si elles s'avéraient fondées, Gaafar pacha devrait mettre fin aux errements et aux mesures si contraires aux idées du vice-roi et aux buts qu'il se proposait <sup>(3)</sup>. Les abus qui s'étaient introduits dans l'administration du Soudan, parurent même au Khédive si graves, et la nécessité de les réformer si urgente, qu'il renonça à envoyer Giaffar pacha à Djeddah, où les autorités turques devaient lui consigner les ports de Souakin et de Massawa, et qu'il lui prescrivit de se rendre à Khartoum, aussitôt la pacification du Taka terminée, afin de se concerter avec Gaafar pacha et avec Chahine pacha qui allait partir pour le Soudan en mission spéciale. Réunis à Khartoum, ces trois personnages procéderaient à une enquête sérieuse sur la situation, rédigeraient un rapport détaillé indiquant les mesures adoptées par eux pour remédier à l'état de choses existant, et celles dont l'exécution nécessiterait des ordres supérieurs; ils entreprendraient, en un mot, une refonte complète de l'administration qui, constatait le Khédive, « se trouve dans un état déplorable <sup>(4)</sup> ».

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 1, ordre supérieur du 11 septembre 1865.

<sup>(2)</sup> Sur la mission de ces deux personnes au Soudan. Cf. chap. II et III.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 8, ordre supérieur du 17 novembre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièces 6 et 28, ordres supérieurs du 4 novembre 1865.

Ismail pacha désirait également voir mettre fin aux hostilités perpétuelles entre tribus que lui avait signalées Giaffar pacha. A cet effet, le sous-gouverneur, après son arrivée au Taka, ferait venir tous les cheikhs des Arabes, en employant la force si c'était nécessaire. Il leur ferait comprendre « qu'ils aient à cesser ces actes de sauvagerie et de barbarie à l'encontre les uns des autres, qu'ils doivent présenter leurs plaintes au gouvernement qui est seul qualifié pour trancher leurs différends, et que si l'un d'eux se fait justice par ses propres moyens, il sera puni sévèrement en même temps que le cheikh dont il dépend ». L'état d'ignorance dans lequel se trouvait la moudirieh du Taka des régions où s'établissent les tribus, devrait également prendre fin. Le vice-roi invitait Giaffar pacha à s'entendre à cet effet avec les cheikhs arabes et suggérait une solution qui consistait à charger un chamelier de faire constamment la navette entre ces tribus et la moudirieh, pour mettre cette dernière au courant de leur situation et du lieu où elles se trouvent <sup>(1)</sup>.

Le gouverneur général devrait s'attacher à faciliter les communications sur toute l'étendue du territoire; il n'y avait pas de problème plus urgent à résoudre, si l'on voulait d'une part assurer la sécurité de la vie et des biens des habitants, et d'autre part développer l'agriculture, le commerce et l'industrie, « base de tout progrès et de toute civilisation ». Déjà, dans le but de relier l'Égypte à Souakin, le moudir de Kéneh avait reçu l'ordre d'établir une ligne postale terrestre entre cette ville, Kosseir et Souakin <sup>(2)</sup>. Dans le même ordre d'idées, Ismail pacha décida, quelques mois plus tard, d'affecter un navire au service de la poste du Soudan. Un départ aurait lieu de Souakin chaque semaine, et le gouverneur général devrait envoyer son courrier par méhariste de manière à ce que les lettres missent moins de huit jours pour aller de Khartoum à Souakin <sup>(3)</sup>. Mais la grosse question était celle des moyens de transport à travers le désert. Nous avons vu au chapitre précédent les amères critiques que les commerçants adressaient sous ce rapport au gouvernement de Moussa pacha. « Le péché originel du Soudan, écrivait de son côté Munzinger, c'est la

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 15, ordre supérieur du 23 octobre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 553, pièces 353 et 355, lettres de Chérif pacha, 28 juillet 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 19, ordre supérieur du 26 mars 1866.

corvée. Le gouvernement du Soudan prend de force des chameaux aux Arabes pour l'expédition des troupes et des employés et pour leur approvisionnement. Comme les employés du gouvernement n'ont nul souci des bêtes de charge, qui ne leur appartiennent pas, il est rare que la moitié en retourne aux propriétaires. Le plus exorbitant impôt est préférable à cette corvée, qui tue la vache au lieu de la traire. Les Arabes effrayés n'osent plus s'approcher des villes et ce sont les négociants qui souffrent des fautes du gouvernement <sup>(1)</sup> ».

De pareils errements ne pouvaient évidemment pas durer. Le vice-roi chargea Gaafar pacha d'établir un système défini de transport pour les troupes et les approvisionnements envoyés d'Égypte au Soudan <sup>(2)</sup>. « La corvée, écrivait à ce sujet Munzinger, est inutile à un gouvernement bien réglé. Il pourrait avoir, avec peu de dépenses, ses chameaux à lui qui, répartis sur les Arabes pasteurs, ne coûteraient rien. L'abolition définitive de la corvée sauverait le pays; elle rétablirait le commerce et elle ne pourrait qu'être utile au gouvernement lui-même, dans des temps difficiles comme ceux que nous venons de traverser. Le gouvernement qui doit compter, pour le transport des troupes, sur les chameaux de corvée, est bien faible, tandis que le gouvernement qui a des dromadaires à lui, le cède peu à celui qui dispose de chemins de fer <sup>(3)</sup> ».

Sans doute le vice-roi pensait-il de même; il n'ignorait rien des difficultés que rencontraient le gouvernement et les habitants à se procurer des moyens au transport. « Il serait tout à fait néfaste, écrivait-il à Giassar pacha, de laisser la question en l'état, sous prétexte qu'on n'y trouve pas de solution, alors que l'intérêt général exige qu'on recherche cette solution. Dans tous les pays du monde, les chemins de fer n'ont pas été établis tout d'une traite. On a commencé par construire des routes ordinaires pour le passage des voitures, puis, avec le temps et des améliorations constantes, ces pays ont atteint leur niveau de progrès actuel. En

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre Départ 297, dépêche 285, ordre supérieur du 13 octobre 1865.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1865.

conséquence, la circulation de voitures en bois tirées par des bœufs sur la route entre Souakin et Kassala, facilitera — nous n'en doutons pas — les transports sur cette route et développera le commerce. Nous espérons que cette route sera aplanie et nivelée au point de permettre le passage de ces voitures, que ce projet vous tient à cœur et que vous avez déjà examiné cette route jusqu'à Kassala et établi le plan à suivre en vue de son organisation.

« Notre satisfaction vous est acquise dans la mesure où vous déploierez vos efforts pour l'organisation de cette route, la création de petites ezbehs et le creusement des puits requis à chacune des stations <sup>(1)</sup> ».

Le vice-roi s'orientait donc vers la construction de routes là où la nature du sol permettrait l'usage de véhicules et, dans ce dessein, il fit envoyer à Giaffar pacha les spécialistes nécessaires pour faire sauter à la dynamite les rochers qui obstruaient le passage et niveler la route entre Kassala et Souakin <sup>(2)</sup>.

Le point terminus de la route était le port de Souakin. Le vice-roi sentait toute l'importance de sa nouvelle acquisition; dès le mois d'octobre 1865, il ordonna aux services maritimes compétents d'établir un horaire en vue de faire faire régulièrement escale à Souakin aux bateaux de la ligne joignant Suez à Djeddah. Le commerce d'exportation du Soudan jouirait ainsi de plus grandes facilités pour écouler ses produits.

Pour solder les troupes aux échéances, payer régulièrement les fonctionnaires, exécuter les travaux d'intérêt public, il fallait de l'argent et tout d'abord remettre en ordre les finances du Soudan. Le vice-roi prescrivit à Gaafar pacha d'étudier très minutieusement la question des recettes et des dépenses et d'établir un budget approprié. S'il résultait de ce travail que le Soudan eût besoin d'une certaine somme à titre de secours, en sus de ses ressources propres, pour exécuter les travaux importants, le gouverneur général dresserait de ses besoins une liste détaillée qu'il enverrait au Caire <sup>(3)</sup>. En réalité le pays ne pouvait attendre l'époque de cette réorganisation financière. La population était plongée dans la

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, p. 26, ordre supérieur du 18 novembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, pièce 36, ordre supérieur du 17 novembre 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 2, ordre supérieur du 23 juin 1865.

misère; il était dû aux fonctionnaires six mois de traitement<sup>(1)</sup>. En juillet 1865, le vice-roi décida d'envoyer 20.000 bourses au Soudan<sup>(2)</sup>. Il avait emprunté 100.000 livres au Crédit Autrichien pour acheter en Angleterre une corvette et une canonnière; ces navires ayant été trouvés en mauvais état, on renonça à l'achat et Chérif pacha proposa d'envoyer au Soudan la somme devenue disponible<sup>(3)</sup>. A ces 20.000 bourses, s'ajoutèrent, en septembre, 500 bourses envoyées au gouverneur de Souakin pour ses besoins propres, et 500 bourses mises à la disposition de Giaffar pacha<sup>(4)</sup>, puis, en octobre, un nouvel envoi de 5.000 bourses destinées au sous-gouverneur du Soudan<sup>(5)</sup>. C'était, au total, 26.000 bourses que le vice-roi envoyait ainsi au Soudan, comme secours de première urgence.

Ce chiffre indique à quel point les finances du pays étaient obérées. Le Ministère des Finances calculait, en novembre 1865, qu'il restait dû, par les habitants du Soudan, au titre des impôts, 163.000 bourses; on espérait au Caire que le gouverneur parviendrait à en récupérer la majeure partie. De toutes manières, il convenait d'alléger le budget des dépenses; ce résultat fut obtenu par la réduction de l'établissement militaire et la prise en charge par l'Égypte d'une partie des dépenses de l'armée du Soudan. « Les troupes que nous avons affectées au Soudan, manda le vice-roi à Gaafar pacha le 19 novembre 1865, s'élèvent à 6.500 soldats environ. Cinq bataillons y ont déjà été envoyés, dont trois via Assouan et deux via Souakin, et le reste est sur le point de partir pour ces régions. Outre ces troupes régulières, vous possédez un grand nombre de cavaliers bachi-bozouks et Chaïghié, deux corps de soldats volontaires à pied, chacun sous le commandement d'un serbiada, et deux batteries de canon. Cette force est suffisante pour les provinces soudanaises. . . Quant aux dépenses, voilà que les régiments soudanais sont supprimés

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 33, pièce 131, lettre de Chérif pacha, 12 juillet 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 33, pièce 204, lettre de Riaz pacha, 7 juillet 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 33, pièce 131, lettre de Chérif pacha, 12 juillet 1865. — Registre 537, pièce 147, ordre supérieur du 21 juillet 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièces 1 et 6, ordres supérieurs du 22 septembre 1865.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 2, ordre supérieur à Momtaz bey, 21 octobre 1865.



et leurs soldats envoyés en Égypte. Si vous payez à ces soldats la moitié de ce qui leur est dû, l'autre moitié leur sera remise ici. En outre, nous vous transmettrons les provisions, habillements et toutes dépenses des soldats réguliers envoyés d'Égypte, à l'exception de ce que vous pourrez leur procurer avec facilité, comme la viande, le beurre, etc. Les dépenses ont donc considérablement diminué et nous espérons que grâce à l'argent envoyé et à envoyer, en même temps qu'aux sommes que vous récupérez, vous parviendrez à suffire à vos besoins <sup>(1)</sup> ».

La réduction de l'établissement militaire imposait désormais une politique circonspecte à l'égard des voisins du Soudan. Peu après la mort de Moussa pacha, l'ex-sous-gouverneur Omar Fakhry bey avait reçu deux lettres de Gharrag Halkina, que les documents égyptiens intitulent « vékil » de Kassa, par lesquelles ce personnage abyssin sollicitait son rattachement à l'Égypte et l'appui du vice-roi pour entrer en guerre contre Théodoros. Le vice-roi avait alors ordonné de lui faire bon accueil ainsi qu'aux personnes qui arriveraient d'Abyssinie, de les établir loin des frontières et de leur donner des terres à cultiver; il renouvela ces instructions à Gaafar pacha, mais il ajouta qu'il avait décidé de n'entreprendre pour le moment aucune marche contre l'Abyssinie <sup>(2)</sup>. C'était donc la paix, provisoirement tout au moins, avec le redoutable Théodoros. Il existait toutefois, sur les confins soudano-abyssins, un point dont l'expédition du comte du Bisson avait, selon l'expression du vice-roi, révélé « l'importance capitale » : c'était la région de Koufit. Le Khédive ordonna à Giaffar pacha d'y nommer un haut fonctionnaire, actif et capable, ayant l'expérience des affaires, et de mettre à sa disposition le nombre de soldats voulu. « On procéderait alors, ajouta-t-il, à la reconstruction des bâtiments du gouvernement qu'on dit avoir été détruits, et à l'établissement, dans le vaste désert de Koufit, d'un petit village qui, avec le temps, prendrait de l'ampleur et deviendrait une grande ville. En même temps, il faudrait rechercher les moyens propres à relier cette région à Kassala, Massawa, etc. en vue de développer le commerce entre elles et les rapports entre leurs habitants. En un mot : construction et aplanissement des routes et

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 11, ordre supérieur du 19 novembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 3, ordre supérieur du 29 juin 1865.

maintien de la sécurité. Sans parler, bien entendu, d'une distribution équitable de la justice, premier devoir de tout gouvernement, de la répression de tous les actes de barbarie et de sauvagerie et de l'adoption de mesures propres à vous attirer la confiance des habitants<sup>(1)</sup> ».

L'ordre et la sécurité, le vice-roi désire qu'ils règnent également au Fleuve Blanc. Le lieutenant Adam agha El Soudani, appartenant au 3<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment en garnison dans cette région, et le moawen de la moudirieh Mohamed Ahmed effendi s'étaient rendus à l'île du cheikh Chillouk Zeidan Walad Dakouna, et avaient pris par la force et la menace 8 hommes et divers objets. Appréhendés tous deux, ils furent condamnés à trois ans d'exil au bagne du Fleuve Blanc; après avoir purgé leurs peines, le premier devait être réintégré dans l'armée en qualité de nafar<sup>(2)</sup> et le second licencié du service<sup>(3)</sup>. Quelques mois plus tard, un brigand du Fleuve Blanc, nommé Moussa Walad Elwâne El Bakkâri, s'échappa après son arrestation; le vice-roi donna un mois au gouverneur général pour le faire rechercher et arrêter<sup>(4)</sup>. Par contre, il grâcia les 56 soldats rebelles de la compagnie d'Ismâïl Hakki bey, qui avaient été condamnés au bagne pour révolte<sup>(5)</sup>, après que leur chef se fût porté garant de leur bonne conduite à l'avenir<sup>(6)</sup>. Enfin, ayant appris que l'emplacement actuel du chef-lieu de la moudirieh du Fleuve Blanc était insalubre, le vice-roi engagea Gaafar pacha à choisir un autre endroit pour ce chef-lieu et à y faire ériger les bâtiments requis<sup>(7)</sup>.

Tels sont les ordres et les instructions que le vice-roi donna successivement au gouverneur général du Soudan pour le guider dans sa tâche.

Parti de Korosko le 3 octobre 1865, Gaafar pacha arriva le 12 à Abou Hamed, où il apprit la fin de la révolte du Taka. Il se rendit en-

(1) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 27, ordre supérieur du 4 novembre 1865.

(2) Simple soldat.

(3) A. A.-M. S. Registre 553, pièce 301, lettre de Chérif pacha au Ministre de la Guerre, 5 juillet 1865.

(4) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 13, ordre supérieur du 10 décembre 1865.

(5) Cf. chap. II, p. 101. Le serbiada Ismaïl Hakki bey avait lui-même été réintégré au service par ordre supérieur du 17 novembre 1865 (A. A.-M. S. Registre 557, p. 37, pièce 60).

(6) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 24, ordre supérieur du 21 avril 1866.

(7) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 3, ordre supérieur du 26 septembre 1865.

suite à Berber, où il passa quelque temps à inspecter la moudirieh et n'arriva à Khartoum que le 11 novembre 1865<sup>(1)</sup>. Pendant son voyage, une tentative de soulèvement avait eu lieu parmi la garnison de Sennar. Trente-sept soldats appartenant aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons du 2<sup>e</sup> régiment noir en résidence dans cette ville, avaient, à l'instigation des enfants des meks Dinka, formé le projet de se révolter. Le complot fut dénoncé par un ombachi et deux soldats. Les mutins furent aussitôt arrêtés et emprisonnés. Les soldats qui composaient l'effectif de ces deux bataillons appartenant à la même race, on les désarma dans la crainte qu'ils ne se soulevassent à leur tour<sup>(2)</sup>. Lorsqu'on apprit la nouvelle à Khartoum, le vékil du serjachma ordonna aux troupes Chaïghié qui se trouvaient à Wad Medani de se rendre d'urgence sur les lieux et d'amener les rebelles sous bonne escorte à Khartoum; il prit également des dispositions pour envoyer à Sennar, par voie d'eau, 70 irréguliers appartenant à Moukhtar agha et à Soliman agha<sup>(3)</sup>. Gaafar pacha confirma ces dispositions et prescrivit au moudir de Khartoum de se rendre en personne au Sennar et de réprimer sévèrement toute infraction commise par les soldats dans cette région. Deux des rebelles moururent à Sennar et deux autres à l'hôpital de Khartoum. Les trente-trois autres furent traduits en conseil de guerre; cinq d'entre eux furent condamnés à la détention perpétuelle et le reste à trois ans de prison. Mais le gouverneur général jugea la sentence insuffisante; il fit exécuter les chefs des rebelles et proposa au Caire de faire passer aussi les autres par les armes, afin, disait-il, de faire un exemple<sup>(4)</sup>. Le vice-roi approuva la mesure; quant à l'ombachi et aux deux soldats qui avaient dévoilé le complot, il recommanda de les avancer en grade s'ils demeuraient au service, et, dans le cas contraire, de leur servir une pension suffisante pour vivre<sup>(5)</sup>.

Dès son arrivée à Khartoum, Gaafar pacha procéda à une enquête en vue de connaître les raisons du désordre et du gâchis qui prévalaient dans

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 264, lettre de Gaafar pacha, 17 novembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 116, lettre de Gaafar pacha, 18 octobre 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 68, lettre de Hassan, vékil du serjachma, au Ministre de la Guerre, 6 octobre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 4, lettre de Gaafar pacha, 21 novembre 1865.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 53, ordre supérieur du 28 janvier 1866.

l'administration. « Il en est résulté, manda-t-il au Caire, que cette mauvaise gestion était le fait de l'ancien gouverneur, feu Moussa pacha, qui était un ivrogne, un joueur et un voleur. Les fonctionnaires sous ses ordres ont suivi son mauvais exemple et un relâchement dans le service en a été la conséquence <sup>(1)</sup> ».

En vertu des pouvoirs que lui avait conférés le vice-roi, Gaafar pacha fit quelques mutations parmi les fonctionnaires. Omar bey, moudir du Fleuve Blanc, qui ne pouvait, en raison de son état de santé, remplir ses fonctions, fut transféré à Berber; Ibrahim bey, moudir de Berber, fut nommé au Kordofan, et Mohamed Hilmy bey, moudir du Kordofan, devint moudir du Fleuve Blanc <sup>(2)</sup>.

Jadis la gezireh du Sennar était divisée en trois moudirieh, avec des moudirs résidant à Fazogle, Sennar et Khartoum. Puis ces trois moudirieh furent réunies en une seule ayant son siège à Khartoum. Cette fusion n'était pas sans inconvénient. La circonscription de la moudirieh était très étendue, et il ne fallait pas moins de trente-cinq jours pour se rendre des confins du département à Khartoum. La lenteur des communications nuisait à la bonne marche du service; Gaafar pacha proposa en conséquence de créer une seconde moudirieh à Sennar, à laquelle serait rattachée la région du Fazogle <sup>(3)</sup>.

Le service de la poste ne fonctionnait pas à souhait. Des retards fréquents se produisaient dans le transport des courriers, ce qui occasionnait un préjudice considérable à l'expédition des affaires. Gaafar pacha décida de créer un poste d'inspecteur général des postes soudanaises et nomma Youssouf agha à ces fonctions. Son rôle serait de se transporter continuellement sur toutes les parties du territoire, afin d'activer la bonne marche du service <sup>(4)</sup>.

Enfin, pour accélérer les transports entre les différentes parties du

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 74, lettre de Gaafar pacha, 5 décembre 1865.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 6, lettre de Gaafar pacha, 21 novembre 1865. Mohamed Hilmy bey avait été nommé moudir du Kordofan par Moussa pacha le 3 décembre 1863 (A. A.-M. S. Registre 537, p. 40, pièce 13, ordre supérieur du 2 février 1864); il était auparavant mamour de Sennar.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 77, lettre de Gaafar pacha, 5 décembre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 5, lettre de Gaafar pacha, 21 novembre 1865.

Soudan, le gouverneur général sollicita l'envoi de quatre bateaux à vapeur qui viendraient s'ajouter aux quatre unités existant déjà dans le pays<sup>(1)</sup>.

La crue du Nil en 1865 avait été forte, ce qui ne pouvait manquer d'être favorable à l'agriculture et de ramener l'abondance au Soudan. Mais d'une part les sauterelles avaient fait leur apparition à Khartoum et à Berber et ravagé les plantations<sup>(2)</sup>; de l'autre, il fallait être en mesure d'attendre la nouvelle récolte; pour le moment, la disette était très grande dans le pays. Le vice-roi vint en aide au Soudan. En novembre 1865, il expédia à Souakin 5.000 ardebs de grains, destinés à être répartis entre cette ville, Kassala, Berber et Khartoum, en spécifiant que ces grains devaient être vendus aux habitants au prix initial. Il mit le gouverneur général en garde contre la cupidité des fonctionnaires qui seraient peut-être tentés de prendre ces céréales à leur compte pour les revendre ensuite aux habitants à un prix élevé, et il l'engagea à réprimer toute tentative d'accaparement de ce genre<sup>(3)</sup>. Au début de janvier 1866, Gaafar pacha écrivit au vice-roi que le maïs était devenu abondant sur le marché et le pria d'ajourner tout nouvel envoi de céréales pour la région de Khartoum<sup>(4)</sup>. Ismaïl pacha se contenta en conséquence d'envoyer

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 78, lettre de Gaafar pacha, 5 décembre 1865. — Le 22 mars 1864, un contrat avait été passé avec la maison anglaise Bower pour la fourniture de trois canonniers destinés au Soudan. La première de ces canonniers fut livrée à la fin de l'année 1865. En février 1866, le Ministre de la Marine informa le vice-roi qu'ayant procédé à l'essai de cette canonnier, il l'avait jugée inapte au service auquel elle était destinée et qu'il s'était refusé à en prendre livraison (M. S. Carton 35, pièce 20, lettre de Mohamed Zaki, 25 septembre 1865. — Carton 37, pièce 113, lettre du Ministre de la Marine, 28 février 1866.)

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 35, pièce 101, lettre de Gaafar pacha, 14 octobre 1865. — L'hiver précédent, la région de Berber avait déjà été attaquée par les sauterelles. En vue de prémunir la région de Wadi Halfa contre ce fléau, le Khédive avait alors ordonné de détacher un certain nombre de méharistes en exploration à 5 ou 6 heures de la ville, et de creuser en hâte des tranchées en vue de détruire et de brûler les sauterelles si elles étaient signalées (A. A.-M. S. Registre 545, p. 118, pièce 42, ordre supérieur du 24 janvier 1865).

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 12, ordre supérieur du 26 novembre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 379, dépêche n° 3 de Gaafar pacha, reçue le 28 janvier 1866.

3.000 ardebs de maïs et 1.000 ardebs de blé pour être répartis entre Souakin et Kassala<sup>(1)</sup>.

L'aide financière reçue d'Égypte se montait, on l'a vu, à 26.000 bourses. Sur cette somme, 11.000 bourses furent remises au sous-gouverneur, qui en employa la majeure partie à payer les arriérés de solde et de traitement dus aux soldats irréguliers et aux fonctionnaires du Taka jusqu'à la fin de l'année 1281<sup>(2)</sup>; le reliquat, soit 2.000 bourses, devait être reversé à la caisse de Khartoum. Gaafar pacha, de son côté, avait employé 15.000 bourses pour mettre à jour la solde et le traitement des soldats et des fonctionnaires autres que ceux du Taka, jusqu'au mois de Tout<sup>(3)</sup>; l'arriéré, disait-il, s'élevait à 17.000 bourses<sup>(4)</sup>. Les sommes allouées par le Khédive ne suffisant pas, le gouverneur général, au début de décembre, demanda au vice-roi de lui envoyer encore 15.000 bourses<sup>(5)</sup> :

En vue de réaliser des économies, Gaafar pacha supprima à Khartoum le divan du serjachma, dont le poste était devenu vacant à la suite du décès d'Abdallah pacha au Taka<sup>(6)</sup>. Il proposa également de licencier une partie des Chaïghié, le nombre des soldats réguliers et des bachi-bozouks lui paraissant devoir largement suffire pour assurer l'ordre et la sécurité au Soudan<sup>(7)</sup>. Il était d'ailleurs d'avis de ne pas remplacer les bachi-bozouks par des soldats arabes envoyés d'Égypte, ces derniers n'étant guère aptes, assurait-il, aux travaux du Soudan<sup>(8)</sup>.

Pendant que Gaafar pacha s'efforçait ainsi de remettre de l'ordre dans l'administration et de réaliser des économies, le sous-gouverneur Giaffar pacha achevait, de son côté, la pacification du Taka. Hassan Rifaat bey, gouverneur désigné de Massawa, fut provisoirement nommé moudir de

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 17, ordre supérieur du 11 février 1866.

<sup>(2)</sup> Correspondant au 26 mai 1865.

<sup>(3)</sup> Correspondant à septembre 1865.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 379, dépêche 318 du gouverneur du Soudan, reçue le 5 mars 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 378, dépêche 1250 du gouverneur du Soudan, reçue le 30 décembre 1865.

<sup>(6)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 86, lettre de Gaafar pacha, 8 décembre 1865.

<sup>(7)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 85, lettre de Gaafar pacha, 8 décembre 1865.

<sup>(8)</sup> A. A.-M. S. Carton 36, pièce 19, lettre de Gaafar pacha, 24 novembre 1865.

Kassala pour l'aider dans cette tâche<sup>(1)</sup>. Au cours de la révolte, les rebelles s'étaient emparés des immeubles voisins de la moudirieh, et, sous leur couvert, avaient failli emporter la moudirieh elle-même; pour parer dans l'avenir à ce danger, le sous-gouverneur proposa d'acheter et de démolir ces immeubles<sup>(2)</sup>. Il appliqua tous ses soins à rétablir la discipline de l'armée. Le 11 octobre 1865, on arrêta six soldats qui s'étaient évadés à l'instigation de l'un d'eux nommé Hassan Hamid. Giaffar pacha proposa de faire fusiller ce dernier et de condamner les cinq autres aux travaux forcés à perpétuité; le Khédive donna l'ordre de les faire passer tous par les armes<sup>(3)</sup>. Le binbachi et les officiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment en garnison à Kassala s'avérèrent incapables de diriger les troupes placées sous leurs ordres, et ils commirent de telles dilapidations dans la distribution des vivres qu'on dut les traduire devant un conseil de guerre. Mohamed Raef, binbachi du bataillon, Ismaïl Naguib 7<sup>e</sup> youzbachi, Abdel Rahman Faraki 8<sup>e</sup> youzbachi et Hassan Namla 3<sup>e</sup> youzbachi furent condamnés à la dégradation et exilés au Fleuve Blanc pour une période de deux ans<sup>(4)</sup>; des condamnations moins sévères furent portées contre le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> youzbachi et deux lieutenants<sup>(5)</sup>. En avril 1866, le vice-roi envoya Osman Naguib bey pour prendre le commandement du 10<sup>e</sup> régiment, ainsi que des officiers destinés à remplacer ceux du 1<sup>er</sup> bataillon; Osman bey devait exercer en même temps les fonctions de moudir du Taka<sup>(6)</sup> avec Zakaria bey, kaïmakam du même régiment, comme sous-moudir.

Giaffar pacha s'occupait également d'assurer la sécurité sur la frontière du Taka. De ce côté, le gouvernement égyptien se trouvait depuis peu

(1) A. A.-M. S. Registre 558, pièces 14 et 46, ordres supérieurs du 14 décembre 1865. Le saghkolaghassi Ahmed Saïd effendi El Akhnaha, du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison à El Kanater, qui avait été nommé en juillet 1865 vékil du gouvernorat de Massawa, devait également l'accompagner à Kassala.

(2) A. A.-M. S. Lettre du 20 mai 1866.

(3) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 26, ordre supérieur du 4 novembre 1865.

(4) En août 1866, Giaffar pacha proposa au vice-roi d'atténuer ces sanctions.

(5) A. A.-M. S. Carton 39, pièce 14, lettre de Giaffar pacha, 15 août 1866.

(6) A. A.-M. S. Registre 558, pièce 22, ordre supérieur du 15 avril 1866. — Par ordre du 27 février 1866, Hassan bey avait quitté les fonctions de moudir du Taka pour rejoindre son poste à Massawa. Zakaria bey le remplaça provisoirement dans ce poste.

débarrassé d'Omar Nimr, l'un de ses plus constants adversaires. Vers le milieu du mois de juillet 1865, selon un rapport d'Ali kachef qui commandait à Guedaref, les Makada « traversèrent la frontière », attaquèrent Omar Nimr qui s'était réfugié à Ghabta el Gharbiya « dans les frontières soudanaises », le tuèrent ainsi que ses partisans et capturèrent les femmes et les enfants, dont un petit nombre seulement parvinrent à se sauver<sup>(1)</sup>. Les Nimrab survivants demandèrent alors et obtinrent leur pardon; une centaine d'entre eux rentrèrent au Soudan et allèrent se fixer à Chendi<sup>(2)</sup>.

Vers la fin de janvier 1866, le chef abyssin Walad Marrag attaqua de nouveau les Barea et les Basen, dont le rattachement à la moudirieli du Taka avait été décidé, et obligea les habitants à lui payer tribut. Il s'attaqua ensuite aux Beni-Amer et s'empara de leur bétail. Giaffar pacha fit alors mander à Kassala les cheikhs des régions Barea et Basen ainsi que ceux des Beni-Amer, d'Algheden et de Sabderat, et il leur enjoignit de se liguier pour s'opposer désormais à toute attaque de Walad Marrag; faute par eux d'adopter cette attitude, il les considérerait comme ses complices et les traiterait en conséquence<sup>(3)</sup>.

Ayant ainsi terminé sa mission au Taka, le sous-gouverneur quitta Kassala le 18 février 1866 pour se rendre à Khartoum, où, conformément aux ordres du vice-roi, il devait se concerter avec Gaafar pacha et Chahine pacha<sup>(4)</sup>.

#### 10. — LA MISSION DE CHAHINE PACHA.

Chahine King pacha, gouverneur d'El Kelaa et férik de l'armée égyptienne, dont l'envoi au Soudan avait été décidé par le vice-roi dès le mois d'octobre, ne quitta le Caire qu'au début de janvier 1866. Il avait pour mission de procéder, d'accord avec le gouverneur général du Soudan, à la

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 34, pièce 34, lettre d'Omar Fakhry bey, 1<sup>er</sup> août 1865. — Le 2 novembre 1867, l'*Athenæum* publia un article disant qu'Omar Nimr fut égorgé par Tisso Gobazié, un des chefs rebelles à l'autorité de Théodoros, qui commit ce meurtre pour se concilier les Turcs (cf. *Blue Book, Abyssinia, 1846-1868*, p. 735).

<sup>(2)</sup> Cf. *Sudan Notes and Records*, t. VIII, p. 105-118. Article de E. A. Robinson intitulé : *Nimr, the last King of Shendi*.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 201, lettre de Giaffar pacha, 13 janvier 1867.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 76, lettre de Giaffar pacha, 16 février 1866.



réorganisation de ce pays<sup>(1)</sup>, et plus spécialement à celle de l'armée, tâche pour laquelle le vice-roi lui traça des instructions précises. Chahine ne laisserait au Soudan qu'un seul bataillon noir, formé de huit compagnies; tous les régiments nègres seraient dissous et les soldats envoyés en Égypte pour y être répartis entre les divers régiments, où l'on devrait prendre grand soin de leur instruction et les soumettre à la discipline militaire<sup>(2)</sup>. Aucun Dinka, aucun artilleur ne pourrait être incorporé dans le bataillon conservé au Soudan; tous les hommes composant cette unité devraient avoir un passé honorable. Ces soldats seraient établis dans la moudirieh du Fleuve Blanc en nombre suffisant pour les besoins, et le reste placé à Khartoum. Le bataillon n'aurait pas de canon. Quant aux officiers appartenant aux régiments soudanais dissous, Chahine pacha était autorisé à conserver au Soudan tous ceux qui désireraient y demeurer.

Le 9<sup>e</sup> régiment et le bataillon de méharistes envoyés d'Égypte par la voie de Kōrosko seraient répartis entre le Kordofan et Khartoum : un bataillon d'infanterie et trois compagnies de méharistes au Kordofan; les deux autres bataillons d'infanterie et cinq compagnies de méharistes à Khartoum. Les garnisons de Berber et de Sennar seraient composées de sakbânes, de Chaïghié et de bachi-bozouks, et pourvues de l'artillerie nécessaire, à condition que les artilleurs soient turcs.

Les deux bataillons d'infanterie du 10<sup>e</sup> régiment et le bataillon de méharistes envoyés au Soudan via Souakin seraient répartis comme il suit : à Kassala, quatre compagnies d'infanterie et trois de méharistes; à Massawa, cinq compagnies d'infanterie et trois de méharistes; à Souakin, sept compagnies d'infanterie et une de méharistes. En sus des canons de montagne envoyés à Massawa et à Souakin, Chahine aurait à déterminer le nombre de pièces d'artillerie de côte qu'il conviendrait d'établir pour assurer la défense de ces deux ports<sup>(3)</sup>.

Après avoir ainsi disposé des troupes régulières, le vice-roi envisageait l'emploi des irréguliers. Les cavaliers Chaïghié faisaient partie de la population soudanaise; ils étaient habitués au mauvais climat de ces régions;

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 49, ordre supérieur du 9 janvier 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, pièce 46, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 13 décembre 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 50, ordre supérieur du 9 janvier 1866.

le vice-roi prescrivait en conséquence d'en garder un nombre suffisant pour remplir les missions qui pourraient leur être demandées par le gouvernement de Khartoum ou par les moudirieh. Quant aux soldats sakbânes et aux bachi-bozouks, dont la solde, la nourriture et l'habillement devaient être envoyés d'Égypte, on pourrait licencier ceux qui étaient inaptes au service et former avec le reste un corps à part, sous le commandement d'un sakbâne-bachi, et des compagnies commandées par un ou plusieurs sirsawaris. De la sorte, on réduirait les dépenses dans une certaine mesure, tout en créant des unités aptes au service<sup>(1)</sup>.

Sous le rapport administratif, Chahine pacha avait carte blanche pour réorganiser les divers services, de concert avec le gouverneur général. Le vice-roi avait d'ailleurs décidé de faire un changement important dans le haut personnel gouvernemental. Giaffar pacha, dans sa mission au Taka, s'était montré particulièrement actif; il avait envoyé au Caire des rapports détaillés qui contenaient des observations, des projets conformes aux idées et aux buts du vice-roi. Gaafar pacha, au contraire, se contentait de lettres fort laconiques qui indiquaient un esprit peu soucieux d'entrer dans les détails de sa charge. Le Khédive prit en conséquence la résolution de rappeler Gaafar Sadek pacha et de nommer Giaffar Mazhar pacha à sa place; il octroya à ce dernier le grade de fèrik<sup>(2)</sup>. Chahine pacha fut chargé de faire connaître aux intéressés cette décision.

Au nouveau gouverneur général, le vice-roi manda que Chahine pacha était le dépositaire de sa pensée, que tout ce qu'il dirait et ferait devrait être par suite considéré comme émanant de sa personne ou approuvé par lui. « Unissez-vous donc à Chahine pacha en vue de réaliser les réformes préconisées. Et comme le budget du gouvernorat doit adopter une forme plus appropriée; comme, d'autre part, il a été décidé d'envoyer d'Égypte la solde des troupes qui sont arrivées au Soudan ainsi que toutes leurs dépenses, il est nécessaire que les recettes du Soudan suffisent à son administration, puisque les dépenses militaires, qui dévoraient les recettes, ont été supprimées. » Enfin le vice-roi rappelait que feu Moussa pacha avait établi des impôts et des taxes supplémentaires qui avaient mécon-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 54, ordre supérieur du 11 février 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 16, ordre supérieur à Giaffar pacha, 9 janvier 1866 — pièce 51, ordre supérieur à Gaafar pacha, 9 janvier 1866.

tenté la population. Giaffar pacha devrait étudier cette question avec Chahine pacha et, après avoir fait les investigations et les recherches nécessaires, supprimer ou diminuer les impôts et les taxes dans la mesure où la situation l'exigerait <sup>(1)</sup> ».

Chahine pacha prit la voie du Nil pour se rendre au Soudan; le 23 janvier 1866, il quitta Korosko avec deux compagnies de méharistes et deux canons et s'enfonça dans le désert de l'Atmour. A Mourat, il s'arrêta un jour, examina les puits, reconnut que l'eau n'en était pas potable et suggéra de creuser le sol plus profondément pour atteindre une nappe d'eau mieux adaptée aux besoins. Mourat deviendrait alors, dit-il, une station idéale sur la route de l'Atmour. Dans le désert, il rencontra trois compagnies soudanaises qui venaient de Khartoum et qui se trouvaient dans un état déplorable. Aux questions qu'il lui posa, le commandant du détachement répondit que 24 soldats étaient morts en cours de route faute de médecin pour les soigner. Chahine releva cette négligence de la part des autorités; elle lui parut d'autant plus inexcusable que le Soudan ne manquait pas de médecins.

Il arriva à Abou Hamed le 2 février et s'enquit auprès des omdehs de la région de la situation du Soudan. On lui répondit que le décès de Moussa pacha avait délivré le pays de l'injustice et du despotisme et que le licenciement du nouveau gouverneur constituait également une mesure très sage, car celui-ci adoptait une attitude passive et laissait à son vèkil le soin de prendre les décisions qui s'imposaient <sup>(2)</sup>.

Quelque temps avant le passage de Chahine, une mutinerie avait éclaté à Berber parmi les soldats soudanais renvoyés en Égypte; 80 d'entre eux avaient tenté de mettre le feu au dépôt de munitions de la place. Informé de ce nouvel acte grave d'indiscipline, le vice-roi ordonna à Chahine de faire exécuter les chefs de la révolte et de choisir, parmi les soldats qui seraient reconnus coupables, un homme sur sept et de les faire fusiller; les autres rebelles seraient condamnés aux travaux forcés à perpétuité <sup>(3)</sup>. A la suite du trajet qu'il venait d'effectuer dans le désert, Chahine pacha

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 17, ordre supérieur du 9 janvier 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 44, lettre de Chahine pacha, 3 février 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre Départ 298, pièce 11, lettre de Riaz pacha à Chahine, 14 janvier 1866.

conclut à la grande supériorité des méharistes sur les soldats d'infanterie dans un pays tel que le Soudan.

Arrivé à Khartoum, l'envoyé du vice-roi attendit Giaffar pacha, qui n'arriva du Taka que le 4 mars, pour l'investir en qualité de gouverneur général. Pendant son séjour dans la capitale du Soudan, Chahine nota que beaucoup d'habitants s'étaient endettés vis-à-vis des commerçants européens à des taux usuraires, qu'ils se trouvaient de ce fait dans une gêne insurmontable et que cette situation ne laissait pas de créer des difficultés au gouvernement. Mis au courant de cet état de choses, le vice-roi conçut l'idée d'appliquer au Soudan une mesure analogue à celle qu'il avait adoptée en octobre 1865 pour régler les dettes des villageois en Égypte<sup>(1)</sup>. « Si les dettes dues par les habitants à ces commerçants européens ne dépassent pas 3.000 à 4.000 bourses, écrivit-il à Giaffar pacha, ne serait-il pas approprié que le gouvernement paye aux créanciers les sommes dues par les habitants? Les paiements au gouvernement seraient ensuite échelonnés sur cinq ans ou plus, à 12 p. 100 l'an, tous frais de transport d'argent et de recouvrement compris. » Il recommandait au gouverneur d'étudier cette question « sans que personne n'en ait connaissance » et de lui transmettre ses observations à ce sujet dans le plus bref délai<sup>(2)</sup>.

Le vice-roi, on l'a vu, avait décidé de confier les fonctions de moudir du Taka à Osman Naguib bey, miralaï du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Chahine pacha, cependant, d'accord avec Giaffar pacha, reconnut qu'en raison de l'étendue de cette moudirieh, il était préférable de séparer les fonctions administratives du commandement des troupes, et de placer à la tête de la province un moudir indépendant. Le vice-roi ratifia cette décision, ainsi que le choix qui avait été fait d'Ibrahim bey comme moudir. Osman Naguib bey devrait désormais s'occuper simplement des affaires de son régiment avec Abdel Razzak bey comme kaïmakam. Zakaria bey fut rappelé en Égypte<sup>(3)</sup>.

Enfin Chahine pacha proposa de choisir la route de Souakin, de pré-

<sup>(1)</sup> Cf. t. I, p. 285.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 23, ordre supérieur du 16 avril 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 25, ordre supérieur du 28 avril 1866. — Abdel Razzak bey devrait s'établir à Massawa pour y commander les troupes.

férence à celle de Korosko, pour l'envoi des approvisionnements destinés au Soudan <sup>(1)</sup>.

Le vice-roi abrégé la mission de Chahine pacha en le rappelant dès le 20 février 1866 en Égypte <sup>(2)</sup>. Chahine laisserait au gouverneur le soin de parachever les mesures dont il n'avait pu qu'amorcer la réalisation. La réduction du nombre des soldats irréguliers pourrait d'ailleurs être différée jusqu'après le départ des soldats soudanais. Il y serait ensuite procédé en s'inspirant du principe suivant : on ne devrait garder au Soudan que 2.000 soldats irréguliers tout au plus, soit 1.500 cavaliers (dont 800 à 900 bachi-bozouks et 500 à 600 Chaïghîé) et 400 à 500 soldats sakbânes. Les chevaux des bachi-bozouks licenciés seraient achetés par le gouvernement, et ceux qui parmi les cavaliers désireraient venir en Égypte seraient renvoyés à ses frais. Pour surveiller et aider au transport des troupes soudanaises en Égypte, le vice-roi délégua Fadel pacha à Korosko, Ali Ghaleb pacha à Abou Hamed et le miralâi Youssef Sabri bey à Assouan <sup>(3)</sup>.

Chahine pacha quitta Khartoum vers le 25 mars <sup>(4)</sup>. Son intention était de passer par Souakin et de se rendre de là à Massawa afin de prendre possession de cette ville <sup>(5)</sup>. Mais à son arrivée à Souakin le 14 avril 1866, il y trouva l'ordre de rentrer directement au Caire; il s'embarqua en conséquence le 18 pour Suez, où il arriva le 23. La veille était parti de Suez le général de brigade Ismaïl Sadek pacha, chargé par le Khédive d'établir l'autorité égyptienne à Massawa. Ce port avait été cédé au vice-roi en même temps que Souakin, mais sa prise de possession avait dû être différée de près d'une année en raison de la révolte du Taka. Nous allons maintenant examiner les circonstances qui entourèrent cette cession à l'Égypte et indiquer les avantages que le vice-roi se promettait de sa nouvelle acquisition.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 144, lettre de Chahine pacha, 6 mars 1866.

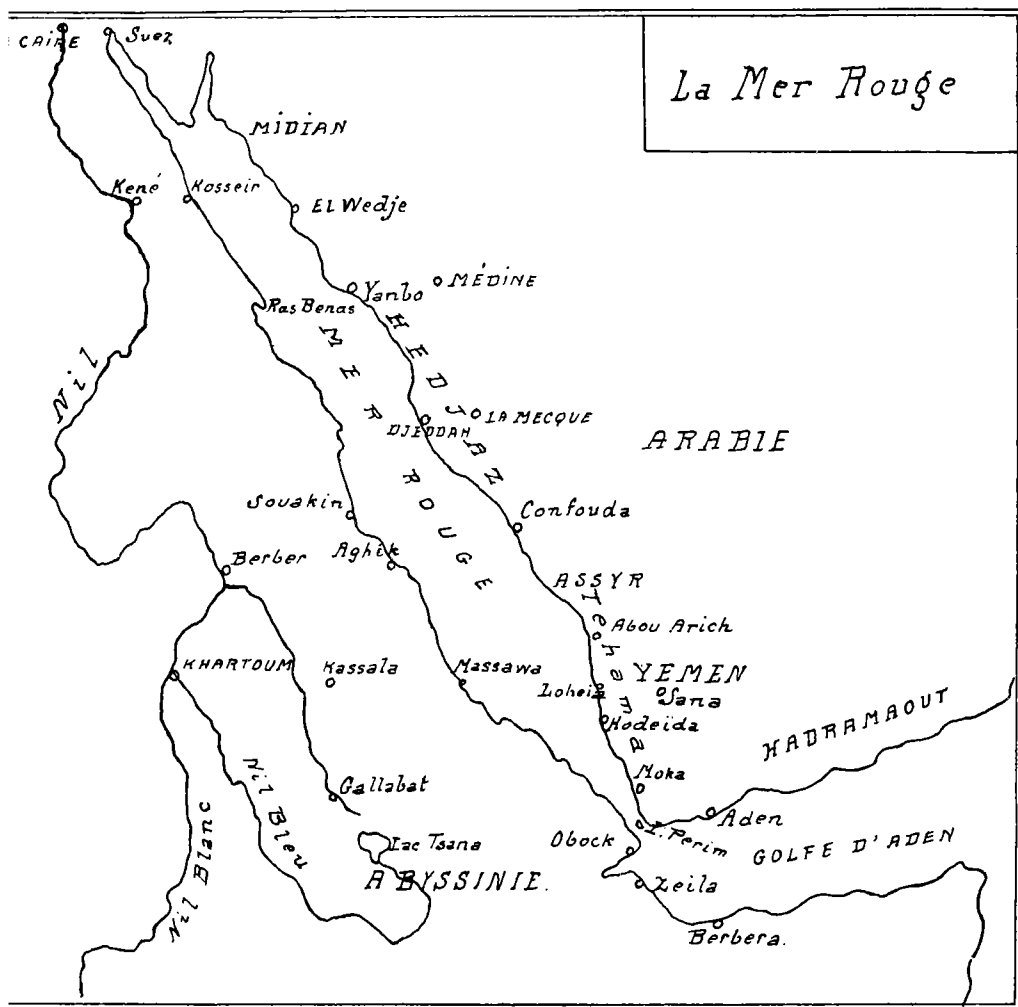
<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 57, ordre supérieur du 20 février 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 58, ordre supérieur du 20 février 1866.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 379, dépêche 791 du gouverneur du Soudan, reçue le 20 avril 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 379, dépêche 593 de Chahine pacha, reçue le 2 avril 1866.









## CHAPITRE V.

### LA CESSION DE MASSAWA ET DE SOUAKIN

#### À L'ÉGYPTE.

---

##### 1. — ÉVÉNEMENTS SURVENUS À MASSAWA DE 1840 À 1863.

Lorsque, en 1840, Méhémet Ali fut contraint par les événements de Syrie à rappeler ses troupes d'Arabie, les côtes et pays riverains de la mer Rouge qu'il avait occupés firent retour à la Sublime Porte. L'autorité du Sultan fut rétablie dans le Hedjaz, dont la côte s'étend jusqu'à Confouda. Plus au sud, le pays des Assyrs, que Méhémet Ali n'avait jamais réussi à soumettre complètement, demeura indépendant. Il en fut de même de l'imam de Sanaâ, qui occupe la région montagneuse du Yémen et qui, deux siècles plus tôt, avait secoué le joug des Turcs<sup>(1)</sup>; quant à la bande côtière du Yémen, le Tehama comme on l'appelle, elle fut remise, au départ des troupes égyptiennes, au chérif d'Abou Arich nommé Hussein ibn Haydar, qui prit possession de Moka et reconnut l'autorité de la Sublime Porte. Sur la côte occidentale de la mer Rouge, au sud du rivage qui appartient en propre à l'Égypte, la Porte reprit possession de Souakin et de Massawa, localités dépendant du pacha de Djeddah, qui y rétablit des fonctionnaires des douanes et de petites garnisons.

En dépit des titres pompeux assumés par le Sultan qui revendiquait la souveraineté de l'Arabie et de l'Abyssinie au même titre que celle de Constantinople, le pouvoir exercé par la Turquie sur les pays riverains de la mer Rouge se limitait en fait aux villes et aux ports occupés par ses troupes. Encore cette autorité était-elle sur certains points contestée. L'imam de Sanaâ prétendait à la possession du littoral du Yémen; de

<sup>(1)</sup> Cf. A. KAMMERER, *La Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie depuis l'antiquité*, t. II, p. 218 note 3.

l'autre côté de la mer Rouge, les Abyssins constituaient un peuple indépendant, qui refusait de reconnaître la suzeraineté du Sultan.

Les hauts plateaux qui forment l'Abyssinie sont séparés de la mer Rouge par une zone côtière qui, sauf dans la partie nord, est à peu près stérile. Diverses tribus se partagent ce territoire; ce sont, du sud au nord, les Adel, les Danakil<sup>(1)</sup>, les Afar, les Taltal, les Choho, les Habab, tous plus ou moins musulmans et gouvernés par de petits cheikhs ou souverains qui prennent quelquefois le titre de Sultan, sans exercer, le plus souvent, aucune autorité en dehors de leur village. Le plus important de ces petits souverains, à l'époque qui nous occupe, était le naïb d'Arkiko. Établis sur la terre ferme en face de Massawa, les naïbs étaient les chefs féodaux d'une sorte de tribu mixte, celle des Belaou, qui dominait dans le Samhar lors de l'arrivée des Turcs au xvi<sup>e</sup> siècle. Les Belaou, ne se sentant pas disposés à combattre les nouveaux venus, leur cédèrent l'île de Massawa moyennant une redevance mensuelle de 1.005 tallaris; ils s'engagèrent, sous certaines conditions, à prêter le service militaire et formèrent une milice commandée par un kiaya et un serdar<sup>(2)</sup>. Le naïb, toujours pris dans la famille princière, fut désormais nommé par le vali du Hedjaz et son firman renouvelé chaque année. Son revenu se composait des droits qu'il percevait, à l'entrée, sur les caravanes d'Abyssinie<sup>(3)</sup>, des revenus de certaines localités du Hamacène, et des tributs payés par les nomades des pays Choho et Habab<sup>(4)</sup>. L'autorité du naïb s'étendait sur le Samhar, depuis la baie d'Aghik au nord, jusqu'aux environs de Zulla au sud.

L'état d'indépendance dans lequel vivaient les naïbs d'Arkiko et les petits souverains de la côte, était d'ailleurs contesté par les princes abyssins, notamment par le ras du Tigré, chef de la province éthiopienne la plus proche de la mer Rouge. C'est ainsi qu'en 1840, ce dernier offrit à l'explorateur Lefèvre de céder à la France la baie d'Amphila; l'offre fut déclinée à Paris, où l'on avait conçu des doutes sur les droits de souveraineté que le ras Oubié s'attribuait sur la côte<sup>(5)</sup>. Vers la même époque,

(1) Pluriel de Dankali.

(2) Ils avaient, en outre, le privilège de vendre l'eau à la ville de Massawa.

(3) Les droits de sortie étaient perçus par le gouvernement ottoman.

(4) Cf. LEJEAN, *Voyage en Abyssinie*, p. 55-56.

(5) A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I, note du 6 août 1840.

un autre voyageur français, M. Combes, acheta dans la région de Edd, située à mi-chemin entre Massawa et Bab el Mandeb, un vaste territoire mesurant 30 lieues de longueur sur 3 lieues de profondeur; l'achat <sup>(1)</sup> avait été effectué pour le compte de la Société Nanto-Bordelaise, qui proposa au gouvernement français de lui céder ce territoire; mais il parut au gouvernement de Louis-Philippe que l'acte n'avait pas été conclu avec l'autorité régulière du pays, et il repoussa l'offre qui lui était faite.

Cette réserve était justifiée. La principauté d'Amphila appartenait en réalité à une princesse nommée Aliah Edou, sœur du prince de Edd, qui gouvernait paisiblement ses États sous la protection immédiate du naïb d'Arkiko. Et c'est de l'autorité de ce dernier que la princesse se réclama pour repousser, en novembre 1841, l'offre que les Anglais vinrent lui faire d'acheter sa province et les îles qui en dépendaient <sup>(2)</sup>.

Le naïb d'Arkiko ne se contentait pas des droits prélevés sur les caravanes : il rançonnait les voyageurs. En vain le ras Oubié, dans le but d'obtenir un traitement plus humain pour les marchands et les pèlerins de son pays, lui avait-il alloué les revenus de plusieurs terres situées en Abyssinie, le naïb Yahia n'en continuait pas moins à ruiner les commerçants par ses extorsions. En octobre 1843, il envoya même dans le Hamacène un détachement qui, appuyé par quelques Arnauts de Massawa, brûla une bourgade abyssine et s'empara de nombreux bestiaux. Oubié lui fit aussitôt réclamer les 3.000 têtes de bétail capturées et une somme de 4.000 francs que le naïb avait extorquée aux caravanes; il menaçait, en cas de refus, de saccager le Samhar. L'affaire fut portée devant le medjlis de Massawa et y excita une vive agitation, car tous les membres du medjlis avaient des propriétés en terre ferme; aussi étaient-ils d'avis de céder. Le naïb déclara fièrement qu'il ferait ce qu'il lui plairait, vu qu'il ne relevait pas du Sultan; cette rodomontade lui valut d'être provisoirement déposé <sup>(3)</sup>. Oubié passa la frontière le 24 décembre; le naïb

<sup>(1)</sup> Qui fut conclu le 12 septembre 1840. Cf. A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. I, rapport de M. Combes, 29 septembre 1840.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> décembre 1841.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I, bulletin politique de Massawa, 10 décembre 1843.

baissa aussitôt pavillon; ayant fait argent de tout, il réussit à satisfaire le prince abyssin qui se retira (mars 1844)<sup>(1)</sup>.

En septembre 1844, ce furent les chrétiens du Hamacène qui, à leur tour, pénétrèrent en pays musulman, tuèrent une vingtaine d'hommes et enlevèrent plus de 2.000 vaches. Sur ces entrefaites, le naïb Yahya mourut et les Turcs nommèrent à sa place son frère Hassan; mais les héritiers directs de Yahya avaient des partisans qui s'insurgèrent et coupèrent les communications avec Massawa, moyen infailible de réduire cette ville qui tirait toute son eau de la terre ferme. Les bourgeois se cotisèrent et calmèrent, à prix d'argent, l'irritation des Belaou.

Le gouverneur de Massawa, menacé tantôt par Oubié et tantôt par le naïb, se décida à demander du renfort au pacha de Djeddah. A l'arrivée des troupes turques, Oubié quitta la frontière et se rendit à Adoua. Le bruit courut que le pacha avait donné l'ordre de ne plus payer le tribut annuel à Arkiko, ce qui provoqua une vive fermentation parmi les Belaou. Il semble même que l'intention du pacha turc ait été de s'entendre avec Oubié pour anéantir la puissance des naïbs<sup>(2)</sup>.

En juillet 1845, le ras du Tigré, poussé par M<sup>sr</sup> de Jacobis, préfet apostolique de la mission d'Abyssinie, demanda la protection de la France et offrit, en échange, de lui céder la rade d'Arkiko et tout le commerce de la terre ferme<sup>(3)</sup>. A l'appui de sa proposition, Oubié faisait valoir que les chefs abyssins ont toujours eu des droits sur la province d'Arkiko, y compris la rade de Massawa, l'île seule appartenant aux Turcs; que les naïbs n'avaient jamais cessé de payer un tribut au Tigré, soit en espèces<sup>(4)</sup>, soit en riches tapis, en étoffes ou en armes; que le gouverneur de Dixan portait encore le titre de *bahar-nagasch* (prince de la côte maritime), que les terrains dont les revenus avaient été concédés aux naïbs, en Abyssinie, attestaient cette relation de suzerain à vassal, et que tout récem-

<sup>(1)</sup> Cf. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 4 janvier 1844, 6 mars 1844, 5 avril 1844.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 15 avril 1845.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1845.

<sup>(4)</sup> Le tribut était de 1.000 tallaris.

ment enfin le naïb Mohamed, rival de Hassan, lui avait fait sa soumission. Mais, une fois de plus, le gouvernement français repoussa l'offre d'une cession territoriale qui lui paraissait fort contestable en droit<sup>(1)</sup>.

En décembre 1845, Rustum agha, gouverneur de Massawa, dans le but apparent d'être agréable à Oubié, nomma le naïb Mohamed au gouvernement de la principauté d'Arkiko, en remplacement de Hassan. Chaque nomination était d'ailleurs pour lui une fructueuse affaire, car elle lui rapportait 1.000 tallaris. Il s'avisait également que le naïb Hassan lui avait souscrit des billets qu'il n'avait pas payés. Il envoya alors le commandant de la garnison de Massawa à Arkiko avec 120 hommes pour mettre son débiteur aux fers, mais les Belaou, poussés à bout, coururent aux armes et, au nombre de 2.000 hommes, forcèrent les Turcs à une humiliante retraite; ces derniers n'échappèrent au massacre qu'en s'engageant à ne plus mettre les pieds sur la terre ferme. Les deux branches de la famille des naïbs, jusque-là rivales, eurent la sagesse de s'unir contre l'ennemi commun et déclarèrent la principauté d'Arkiko État indépendant<sup>(2)</sup>.

Sur ces entrefaites, Rustum agha fut remplacé par un nouveau gouverneur, Arif agha (février 1846). Feignant d'ignorer ce qui s'était passé à Arkiko, ce dernier fit la paix avec les naïbs, satisfait à quelques réclamations pressantes des Belaou et instruisit le procès de son prédécesseur, qui s'était montré vénal au delà des bornes permises. Sa conduite franche et loyale améliora les relations entre les Turcs et Arkiko. Par contre, la zone frontière séparant le Samhar de l'Éthiopie demeura le théâtre des

<sup>(1)</sup> «Les expériences que nous avons déjà faites en matière d'établissements dans la mer Rouge, écrivait à ce sujet M. Guizot, Ministre des Affaires étrangères, à M. Adolphe Barrot, consul général de France à Alexandrie, ne sont pas de nature à nous encourager à y en former, et si nous étions tentés d'en créer, il faudrait du moins que ce fût avec des garanties que nous ne saurions voir dans l'offre actuelle d'Oubié. Nous pouvons, s'il y a lieu, agir auprès des Turcs, possesseurs de Massawa, et de Méhémet Ali, maître du Sennar, pour faire respecter par eux un territoire habité par des chrétiens et qui ne leur appartiendrait pas. Mais de là à un protectorat positif et qu'il faudrait accorder au prix d'une cession territoriale fort contestable en droit, il y a loin, et il n'en saurait être sérieusement question.»

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 2 janvier 1846.

mêmes incidents que par le passé : vols réciproques de bestiaux qui entraînaient, à chaque expédition, de malheureuses victimes. Les musulmans s'emparaient également d'enfants chrétiens qu'ils vendaient au marché d'esclaves de Massawa.

A la fin de 1846, Méhémet Ali se fit céder à bail, par le Sultan, l'administration des ports de Souakin et de Massawa<sup>(1)</sup>, et, en mars 1847, le gouverneur égyptien Ismaïl Hakki effendi vint prendre possession de Massawa en son nom. Elias agha, qui commandait les troupes, déclara au consul de France qu'il avait reçu de Son Altesse l'ordre de reconnaître la côte africaine de la mer Rouge jusqu'au détroit de Bab el Mandeb<sup>(2)</sup>.

Cependant le ras du Tigré ne renonçait pas à la possession de la côte et il écrivit au gouverneur de Massawa pour faire valoir ses droits sur le Samhar. Ce dernier répondit crûment à Oubié « qu'il ne le reconnaissait en rien et pour rien, que tout le pays d'Arkiko appartenait à Méhémet Ali par un don du Sultan et que s'il avait des prétentions sur ce pays, il eût à les appuyer par son armée et qu'il serait attendu » (avril 1847)<sup>(3)</sup>. Le mois suivant, le gouverneur ordonna au naïb d'aller attaquer Walda Gaber, chef chrétien le plus redouté de la frontière, et décida que 50 soldats réguliers égyptiens appuieraient l'expédition. Mais les habitants d'Arkiko refusèrent de se battre. Peu de temps après, le gouverneur attira à Massawa le naïb Hassan et les six principaux chefs d'Arkiko et les fit enchaîner; puis, le 16 juin 1847, il fit débarquer ses troupes sur la terre ferme avec une pièce de campagne et alla lui-même, avec un navire de guerre, prendre position devant Arkiko. Après quelques décharges sur les habitants, les soldats arabes entrèrent dans Arkiko et mirent le feu

<sup>(1)</sup> Le rattachement des deux ports à l'Égypte fut autorisé par une lettre du Grand Vizir en date du 10 septembre 1846 (cf. A. A. Registre Abd. n° 21, p. 228, pièce 59).

<sup>(2)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Massawa, t. II. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 15 mars 1847, 1<sup>er</sup> avril 1847. M. Degoutin, consul de France, fit des réserves en ce qui concerne la propriété du territoire de Edd, acheté sept ans plus tôt par des Français. Mais le gouvernement français, qui avait repoussé l'offre de cession de ce territoire, manda au consul de « s'abstenir de toute protestation, de tout acte d'opposition dans le cas où les agents du vice-roi d'Égypte viendraient prendre possession du territoire de Edd » (Paris, 7 juillet 1847).

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 23 avril 1847.

aux quatre coins de la ville. Ce qui échappa aux flammes fut livré au pillage; le soir tout était fini. Le gouverneur fit démolir les maisons du naïb Hassan et des grands, et, avec les matériaux, ordonna de bâtir une citadelle; un bataillon d'infanterie égyptienne fut commis à la garde des sources d'Arkiko qui approvisionnent en eau la ville de Massawa<sup>(1)</sup>.

Quelques heures avaient suffi au gouvernement égyptien pour détruire une ville puissante et riche, dont la population avait souvent fait trembler la ville de Massawa, et pour porter au pouvoir politique des naïbs un coup dont il ne se releva pas. L'abolition de ce pouvoir fut un bien; la sécurité se rétablit; les caravanes se succédèrent sur la route d'Abyssinie, et le commerce reprit une activité de bon augure pour la prospérité du pays.

Le gouverneur de Massawa fit ensuite procéder au dénombrement approximatif des tribus qui s'étendent de Souakin à Berbera, dans l'intention, disait-il, de prendre possession, au nom de son maître, de tout le littoral africain jusqu'au cap Guardafui<sup>(2)</sup>. De telles prétentions ne pouvaient laisser indifférente l'Angleterre qui s'était établie en dehors du détroit de Bab el Mandeb, à Aden, d'où elle surveillait l'accès de la mer Rouge. En décembre 1847, lord Palmerston attira l'attention de la Sublime Porte sur la cession faite à Méhémet Ali des ports de Massawa et de Souakin et déclara que cette occupation constituait, de la part du vice-roi, un «empiétement» sur l'Abyssinie, de nature à nuire aux relations commerciales que l'Angleterre s'efforçait d'ouvrir avec ce pays.

Depuis de longues années, en effet, l'Angleterre s'intéressait à l'Abyssinie. Si les missions successives de Salt et de Coffin, auprès des souverains du Tigré, avaient échoué, le major Harris avait réussi à conclure avec le roi du Choa, le 16 novembre 1841, un traité d'amitié et de commerce. En janvier 1848, lord Palmerston nomma M. Plowden consul en Abyssinie et le chargea de conclure un traité analogue avec le ras de Gondar<sup>(3)</sup>; le consul devrait également se renseigner sur les droits du

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 17 juin 1847, 15 juillet 1847.

<sup>(2)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Massawa, t. II. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1847.

<sup>(3)</sup> Ce ras tenait en son pouvoir l'empereur d'Abyssinie.

naïb d'Arkiko en tant que prince indépendant, et sur ceux que le gouvernement turc prétendait exercer tant sur le naïb que sur Massawa. Lord Palmerston ajoutait que l'Angleterre n'avait aucune intention d'acquérir, par achat ou autrement, une portion quelconque du continent africain de ce côté, ni aucune île, son seul but étant d'encourager et d'étendre le commerce britannique avec l'Éthiopie <sup>(1)</sup>.

En dépit de ces instructions, M. Plowden allait déployer en Abyssinie une activité d'une nature beaucoup plus politique que commerciale. Dans le conflit qui met aux prises les grands vassaux de l'Éthiopie, il prendra parti pour le pouvoir central contre le ras du Tigré, coupable à ses yeux de visées séparatistes; il s'appuiera sur l'abouna Salama, dont les tendances protestantes étaient fort marquées, pour combattre la mission catholique qui jouissait de l'appui de la France et trouvait au Tigré un asile bienveillant <sup>(2)</sup>. Enfin il s'efforcera d'ouvrir à l'Abyssinie un accès à la mer, le traité de commerce qu'il était chargé de conclure stipulant, à l'article 13, que « Sa Majesté Abyssinienne et ses successeurs et Sa Majesté Britannique et ses successeurs s'efforceront respectivement, du mieux qu'ils pourront, de garder ouverts et de protéger les chemins qui, de la côte, donnent accès à l'Abyssinie » <sup>(3)</sup>.

Parmi les divers prétendants à la souveraineté de Massawa et du Samhar, aucun ne paraissait à M. Plowden avoir plus de titres que l'empereur d'Abyssinie lui-même, qui nommait jadis le « bahar nagasch », titre conservé, nous l'avons vu, par le fonctionnaire abyssin résidant à Dixan. Les vues personnelles du consul ne furent sans doute pas étrangères aux événements qui se produisirent en janvier 1849, lorsque Plowden eut pris contact avec le ras du Tigré. Oubié ne pouvait tolérer que les Égyptiens s'établissent en permanence à Arkiko, ni que le naïb, dépossédé par eux, cessât de lui payer le tribut d'usage. Il dirigea un corps de 10.000 hommes sur le Samhar, réclama l'évacuation de la forteresse d'Arkiko par les troupes égyptiennes et le paiement du tribut.

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Palmerston à Plowden, 3 janvier 1848.

<sup>(2)</sup> Le ras Oubié avait même cédé à M<sup>gr</sup> de Jacobis, par personne interposée (M. Schimper), les revenus du domaine d'Anticho.

<sup>(3)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Projet de traité entre la Grande-Bretagne et l'Abyssinie en 19 articles, janvier 1848.



Sur le refus du gouverneur, Oubié marcha sur M'Koulo qu'il prit et détruisit le 6 janvier 1849; puis il pilla la ville d'Arkiko, dont la forteresse lui envoya en vain quelques boulets, ainsi que les villages de la côte. Cinq cents tués, un nombre à peu près égal de prisonniers, 10.000 têtes de bétail enlevées, tel fut le bilan de cette sanglante expédition. Les habitants du Samhar, au nombre de 15.000, trouvèrent refuge dans l'île de Massawa que les Abyssins n'osèrent attaquer. Quelques jours plus tard, les troupes d'Oubié regagnèrent leurs montagnes, après que le gouverneur de Massawa eût consenti à leur payer une somme de 12.000 tallaris<sup>(1)</sup>.

A la suite de cette razzia, l'occasion parut favorable à Oubié pour faire reconnaître ses droits sur le Samhar. Il s'était vainement efforcé jusque-là d'obtenir de la France qu'elle intervînt à la Porte pour le soutenir. Le 3 mars 1849, il s'adressa à la reine Victoria. Il acceptait que les Turcs restassent à Massawa, à condition qu'ils n'empiétassent pas sur la terre ferme, où le droit de nommer le naïb lui serait réservé<sup>(2)</sup>. Mais bien que le consul Plowden eût chaudement appuyé la pétition d'Oubié, le gouvernement britannique ne jugea pas devoir intervenir en sa faveur (3 juillet 1849)<sup>(3)</sup>.

Massawa et Souakin ayant, sur ces entrefaites, fait retour à la Sublime Porte, les Égyptiens quittèrent l'île de Massawa, où les Turcs les remplacèrent. Oubié fit aussitôt demander à Omar agha, le nouveau kaïmakam, le tribut qui lui était dû, menaçant de venir brûler Arkiko, M'Koulo et Massawa, si on le lui refusait.

Déçu du côté des Anglais, le ras du Tigré se retourna vers la France et signa le 1<sup>er</sup> octobre 1849, avec M. Rolland, vice-consul de la République française à Massawa, un traité par lequel le gouvernement français lui promettait son concours afin de terminer à son avantage le différend

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 6 janvier 1849, 10 janvier 1849 et F. O. 1-5. Plowden à lord Palmerston, 27 janvier 1849.

<sup>(2)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Palmerston, 3 mars 1849. Annexe : dedjaz Oubié à la reine d'Angleterre.

<sup>(3)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Lord Palmerston à dedjaz Oubié, 3 juillet 1849.

existant entre la Turquie et lui, relativement à la possession du littoral de la mer Rouge. En retour, Oubié s'engageait à donner à la France le droit d'établir son protectorat, à l'exclusion de toute autre nation, sur les points du littoral qui seraient à sa convenance. Pour justifier le traité qu'il avait conclu sans instructions de son gouvernement, M. Rolland déclarait qu'une porte sur la mer Rouge était indispensable à l'existence de l'Abyssinie. « Tôt ou tard, on doit l'espérer, ajoutait-il, il se construira un canal à Suez, et alors, sans contredit, la mer Rouge sera un des points du monde les plus importants. Dans cette prévision, vous voudrez à coup sûr, M. le Ministre, y assurer à notre pays un établissement commercial et politique convenablement situé. Ne faut-il pas un port de relâche pour nos bâtiments, un endroit pour le charbon de nos bateaux à vapeur, un comptoir fixe d'où notre commerce et, à sa suite, la civilisation, puissent se répandre dans ce vaste continent <sup>(1)</sup>? »

Ce traité ne parut au gouvernement français acceptable ni dans le fond ni dans la forme. D'une part, il trouvait délicat de proposer à la Porte l'abandon, ou même l'achat de ce qu'elle possédait sur cette partie de l'Afrique; d'autre part, pas plus qu'en 1840 et 1845, il ne pouvait reconnaître à Oubié le droit de disposer d'un territoire qui ne lui appartenait pas. En outre, s'il donnait suite aux demandes du ras du Tigré, il se trouverait dans la nécessité d'entretenir sur la côte placée sous son protectorat des troupes et des vaisseaux pour la défendre contre les agressions des peuplades voisines. Pour toutes ces raisons, la France déclina une troisième fois l'offre que lui faisait Oubié (mai 1850) <sup>(2)</sup>.

De son côté, M. Plowden, après avoir signé un traité de commerce avec le ras Ali à Gondar (2 novembre 1849), déclarait à son gouvernement que l'Abyssinie n'ayant aucun pouvoir sur la côte, le traité serait aussi inopérant que celui négocié par le major Harris avec le roi du Choa, à moins que l'Angleterre ne se décidât à ouvrir un chemin d'accès entre la côte et l'intérieur, comme elle s'y était d'ailleurs engagée par

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Rolland au Ministre, 7 novembre 1849. Annexe : Traité entre Oubié, roi du Tigré, et Rolland, en quatre articles.

<sup>(2)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II, note sur le traité avec Oubié, mai 1850.

le traité<sup>(1)</sup>. A défaut de Massawa, il suggérait de faire passer le commerce abyssin par Amphila. Mais la Compagnie des Indes, consultée, repoussa le projet en déclarant que cet endroit n'était qu'une rade ouverte et l'un des points les plus misérables de la côte (mars 1850). A la même époque, lord Palmerston rejeta l'offre faite au gouvernement britannique par M. Degoutin de lui vendre le territoire de Edd, acheté dix ans plus tôt aux indigènes par la Société Nanto-Bordelaise<sup>(2)</sup>.

Cependant les Turcs avaient réinstallé le naïb Hassan à Arkiko. Sa position, toutefois, était bien changée. Jadis les gens d'Arkiko recevaient un tribut annuel des Turcs; maintenant ces derniers non seulement ne voulaient plus le payer, mais ils prétendaient l'exiger, du naïb. De leur côté, les gens d'Arkiko refusaient de se soumettre à ces prétentions si arbitraires, et même d'accepter le nouveau naïb qui avait eu la faiblesse d'y consentir<sup>(3)</sup>. Celui-ci n'était plus, en fait, qu'un fonctionnaire que les Turcs payaient 30 tallaris par mois et qu'ils envoyaient de droite et de gauche pour réclamer le tribut des peuplades pastorales. Sur la sécurité du Samhar, planait toujours la menace d'Oubié. En janvier 1850, le ras du Tigré s'établit sur la frontière du Hamacène et fit réclamer au gouverneur de Massawa le tribut de 1.000 tallaris qui était dû par le naïb d'Arkiko. Les autorités turques renvoyèrent son messenger avec force compliments et des cadeaux dont la valeur se montait à 130 tallaris. En mars, nouvelle demande d'Oubié qui, cette fois, réclame 4.000 tallaris, c'est-à-dire l'arriéré du tribut pendant quatre années, et menace d'envahir le pays et de mettre tout à feu et à sang, si la somme n'est pas payée. Toute la population de la banlieue, 15.000 âmes environ, s'entassa précipitamment dans l'île, qui souffrit cruellement de la famine.

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Palmerston, 2 janvier 1850, 2 avril 1850.

<sup>(2)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Degoutin à Murray, le Caire, 6 avril 1850; Murray à lord Palmerston, 15 avril 1860; Palmerston à Plowden, 20 janvier 1851. Ancien agent consulaire de France à Massawa, M. Degoutin avait acquis, le 25 juin 1850, à la liquidation de la Société Nanto-Bordelaise, les droits de cette Société sur le territoire de Edd, moyennant la somme de 25.000 francs.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Rolland au Ministre des Affaires étrangères, 15 décembre 1849.

Heureusement le gouverneur avait reçu, à la fin de février, un renfort de 200 soldats irréguliers et en attendait 200 autres. La présence de ces troupes fit sans doute réfléchir Oubié; il se sentait bien de force à s'emparer de l'île, mais incapable de la conserver contre des navires et de l'artillerie. L'affaire finit par s'arranger et les Abyssins furent écartés une fois de plus moyennant finance<sup>(1)</sup>.

Les pouvoirs que s'étaient jusqu'alors partagés à Massawa le kaïmakam et le goumroukdji furent, à cette époque, concentrés aux mains d'un pacha turc, placé toujours sous l'autorité du vali de Djeddah. A la fin de juin 1850, un détachement de 250 soldats turcs se joignit aux bandes armées d'Arkiko et marcha contre les Habab qui avaient refusé de payer le tribut. Mais lorsque les Turcs arrivèrent sur le territoire des Habab, ils trouvèrent que ceux-ci s'étaient retirés avec leurs bestiaux sur la frontière d'Abyssinie. Bien qu'ils n'eussent pour se défendre que des sabres et des lances, les Habab se battirent avec les Turcs le 7 ou 8 septembre, et enlevèrent aux Bédouins du naïb une quantité considérable de bestiaux. Oubié, à qui le pacha avait écrit une lettre fort impertinente, expédia son armée à la frontière, et fit publier dans tout son royaume, au nom de Dieu, de la Très Sainte Vierge et des saints du Paradis, des ordres d'après lesquels ses sujets étaient tenus d'empêcher les Turcs de pénétrer en Abyssinie. En conséquence de cet édit, toute la frontière fut bientôt en armes et le pacha rappela ses troupes à Massawa<sup>(2)</sup>.

En février 1853, le pacha de Massawa prépara une expédition de terre et de mer contre Amphila, pour y affirmer l'autorité du Sultan et percevoir un tribut. A cette nouvelle, les Choho s'assemblèrent au nombre de 3.000 hommes environ et menacèrent de piller le pays sur les derrières de l'armée turque, si le pacha donnait suite à son projet. Le naïb d'Arkiko réussit partiellement à les pacifier et l'expédition fut ajournée. Sachant que le consul Plowden contestait la légalité des prétentions de la Porte sur le Samhar, le pacha lui demanda en plein divan s'il ne considérait pas l'Abyssinie comme un pachalik du Sultan. « Il est certain,

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Lieut. Adams au résident politique à Aden, 11 avril 1850.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Le père Fra Pasquale à M. Lemoyne, 11 septembre 1850.

concluait Plowden après l'entrevue, que l'Égypte et Constantinople n'ont cessé de convoiter la possession de ce beau pays<sup>(1)</sup>. »

Les Choho constituaient une tribu pastorale, soumise à l'autorité des anciens depuis la destruction du pouvoir politique des naïbs. Vivant sur les pentes qui conduisent aux plateaux d'Abyssinie, ils servaient de guides aux caravanes et aux voyageurs. Leur position les mettait à même d'intercepter les routes conduisant de la mer en Éthiopie. Provoqués, sans raison, par le pacha de Massawa, ils commencèrent à arrêter systématiquement et à voler tout ce qui passait sur leur territoire, sans que le gouverneur disposât de forces suffisantes pour tenir en respect ces voisins turbulents<sup>(2)</sup>. Enhardis par l'impunité, ils en vinrent à piller et à tuer les Bédouins établis au voisinage de Massawa et finirent même par se déclarer indépendants<sup>(3)</sup>.

Comme si la révolte des Choho ne lui suffisait pas, le pacha de Massawa écrivit à Oubié une lettre dans laquelle il réclamait la propriété des plaines de sel situées sur le territoire des Taltal, à 100 milles de Massawa, plaines d'où les Abyssins tiraient, de temps immémorial, le sel nécessaire à leurs besoins<sup>(4)</sup>.

En novembre 1854, sous prétexte de tirer vengeance d'un vol de vaches commis aux dépens des Choho par un chef subalterne de l'Hamacène, le naïb, accompagné de 150 bachi-bozouks, entra dans cette province abyssine, brûla une église et quelques villages et sema la dévastation sur sa route. Cette agression provoqua une réclamation en forme des consuls de France et d'Angleterre, dont Ibrahim pacha, le gouverneur de Massawa, ne tint aucun compte, puisqu'il ordonna à ses troupes de ravager le pays des Mensa, également habité par une population chrétienne<sup>(5)</sup>. La France et l'Angleterre soutenaient alors la Turquie dans sa

(1) F. O. 1-7. Plowden à lord Malmesbury, 13 février 1853.

(2) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Clarendon, 10 octobre 1853.

(3) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Clarendon, 14 mars 1854, 28 août 1854.

(4) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Clarendon, 30 juin 1854.

(5) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Clarendon, 9 janvier 1855.

guerre contre la Russie; elles obtinrent de la Porte la destitution d'Ibrahim pacha (avril 1855).

Au début de 1855, Kassa, après avoir battu tous ses rivaux, finit par vaincre Oubié, le puissant vice-roi du Tigré, et se fit couronner empereur d'Abyssinie, sous le nom de Théodoros. Plowden vit aussitôt en lui l'homme prédestiné, celui que le sort avait choisi pour refaire l'unité de l'Éthiopie. Il jugea que l'Angleterre trouverait avantage et profit à cultiver son amitié et se rendit près de lui, dans l'espoir de faire revivre le traité de commerce de 1849, resté jusque-là lettre morte. Flattant les desseins du négus qui voulait rétablir l'Abyssinie dans son ancienne splendeur et reprendre aux Égyptiens les territoires qu'ils lui avaient arrachés au temps de sa faiblesse, il lui laissa entendre que la côte de la mer Rouge pourrait bien redevenir sienne, pour peu qu'il le voulût. Celui qui possède Massawa, dit-il, commande tout le commerce de l'Abyssinie. Il ajouta qu'aucune relation profitable à l'Angleterre et à l'empire du négus ne serait possible, tant que la voie d'accès resterait monopolisée par les Turcs; l'Éthiopie ne pourrait davantage se ravitailler en armes, que ses adversaires interceptaient au passage<sup>(1)</sup>. Théodoros comprit l'intérêt de ces suggestions. L'extension de son pouvoir sur les tribus anarchiques du littoral et la prise de Massawa aux Turcs firent désormais partie de son programme politique.

Le gouvernement britannique n'approuva qu'à moitié ce programme. Il refusa d'encourager les desseins agressifs de Théodoros contre l'Égypte et contre Massawa<sup>(2)</sup>. M. Frederick Bruce, consul général d'Angleterre en Égypte, suggéra alors au Foreign Office de demander à la Porte de transférer à l'Abyssinie sa souveraineté sur l'île de Massawa<sup>(3)</sup>. Lord Clarendon, secrétaire d'État, approuva cette suggestion et prescrivit à lord Stratford de Redcliffe d'entamer des démarches à Constantinople à cet effet<sup>(4)</sup>, mais la Porte fit la sourde oreille.

Cependant de sanglants événements s'étaient produits dans le Samhar.

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Rapport de Plowden, 25 juin 1855.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-9. Lord Clarendon à Plowden, 27 novembre 1855.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-9. Bruce à lord Stratford de Redcliffe, 16 février 1856.

<sup>(4)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Lord Clarendon à Stratford de Redcliffe, 6 mars 1856.

Le naïb Idris, rival du naïb Mohamed que les Turcs avaient nommé leur agent sur la terre ferme<sup>(1)</sup>, se révolta; il attira dans son parti la presque totalité des Choho dont il avait su gagner la sympathie; fort de leur appui, il se porta à l'attaque, brûla M'Koulo et le poste turc de Zaga et ravagea la banlieue de Massawa (17-18 décembre 1855). Tout en protestant qu'il n'était pas révolté contre la Porte, il demanda impérieusement l'évacuation d'Arkiko par les Turcs. Le gouverneur de Massawa appela à l'aide les Égyptiens. Le 11 février 1856, 360 bachi-bozouks arrivèrent par terre du Taka pour lui porter secours; une première rencontre eut lieu à Amba, dans laquelle les Égyptiens furent repoussés, puis une autre à Iola, à trois heures d'Arkiko, où les Choho furent mis en déroute. Les Arnauts d'Égypte entrèrent à Massawa avec quatorze têtes coupées et repartirent pour Ailet. La population de cette bourgade ayant pris la fuite, ils la brûlèrent, tuèrent une demi-douzaine de gens et ramenèrent 180 captifs, presque tous des femmes et des jeunes filles (17 février 1856). Le pacha de Massawa voulut profiter de la présence des troupes égyptiennes pour entreprendre une expédition contre le pays des Mensa et des Bogos, habité par des populations chrétiennes. Mais le chef des troupes égyptiennes, Ali agha, refusa de s'associer à cet acte (mai 1856)<sup>(2)</sup>.

Après avoir vaincu Oubié, Théodoros avait donné le gouvernement du Tigré au dedjazmatch Areya, descendant des ras Welda-Selassié et Sabagardis qui, jadis, avaient négocié avec Salt et Coffin; mais bientôt un chef abyssin nommé Negoussié, neveu d'Oubié, leva, dans le nord de l'empire, l'étendard de la révolte contre Théodoros et s'empara du Tigré. Âgé de 30 ans à peine, Negoussié sentit qu'il ne pouvait résister à son puissant vassal sans une aide extérieure; il fit appel à la France. Dans une lettre qu'il adressa en juin 1856 à l'empereur Napoléon, il déclara se placer sous sa protection, lui demanda conseils et secours, offrit de reconnaître et de proclamer abouna d'Abyssinie l'évêque catholique M<sup>sr</sup> de Jacobis, et pressa l'agent français à Massawa de venir arborer son pavillon dans le Tigré<sup>(3)</sup>. Le gouvernement français temporisa. En 1858,

<sup>(1)</sup> Le naïb Hassan avait été destitué en octobre 1851.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-9. Barroni au consul général d'Angleterre, 14 mai 1856.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Beillard au Ministre des Affaires étrangères, 30 juin 1856.

à l'instigation de M<sup>gr</sup> de Jacobis, Negoussié envoya une ambassade à Rome et à Paris. Elle avait pour mission de faire connaître au gouvernement français l'ardent désir du prince d'être compté au nombre de ses alliés. Dans l'ignorance où il était de ce qui pût convenir aux intérêts commerciaux et politiques de la France, Negoussié pria le gouvernement de l'Empereur d'envoyer sur les lieux une personne capable d'apprécier les ressources du pays, et s'engageait par avance à acquiescer aux désirs qui lui seraient exprimés. En retour, il demandait une assistance en armes et même, s'il se pouvait, des troupes auxiliaires afin de l'aider à repousser Théodoros<sup>(1)</sup>. Le prince Napoléon était alors Ministre de l'Algérie et des Colonies. Son attention venait d'être attirée sur la mer Rouge par la maison Pastré frères qui lui avait proposé de céder gratuitement au gouvernement de l'Empereur la province de Edd<sup>(2)</sup>. Avant de prendre une décision, le prince jugea utile de faire procéder à une reconnaissance du littoral africain, soit au dedans, soit au dehors de la mer Rouge, en vue de rechercher un point propre à former un établissement avantageux sous le triple rapport politique, maritime et commercial<sup>(3)</sup>. Tel fut l'objet de la mission confiée au capitaine de frégate Russel<sup>(4)</sup>.

Tandis que le commandant Russel s'acheminait vers l'Abyssinie, Negoussié écrivait à l'empereur Napoléon pour le remercier de l'accueil fait à son ambassade, renouveler sa demande de protection, solliciter de sa générosité douze pièces de canons avec une compagnie d'artilleurs, et lui offrir « comme titre éternel de sa reconnaissance », l'île (*sic*) de Zulla ou Ras Dumaira<sup>(5)</sup>. Arrivé à Massawa le 11 décembre 1859, Russel y trouva M<sup>gr</sup> de Jacobis et l'abbé Emnato, confident du prince abyssin. Il explora Zulla, la baie d'Adulis<sup>(6)</sup> dont il reconnut les excellents mouillages, et l'île

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Mémoire sur l'ambassade envoyée à Napoléon III par Negoussié, par M<sup>gr</sup> de Jacobis, 26 octobre 1858.

<sup>(2)</sup> La maison Pastré frères de Marseille avait acquis ce territoire de M. Degoutin, le 14 mars 1857, pour la somme de 50.000 francs.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Lettre du prince Napoléon au Ministre de la Marine, 8 janvier 1859.

<sup>(4)</sup> Le commandant Russel a fait le récit de sa mission dans un ouvrage intitulé : *Une mission en Abyssinie*, Paris, Plon, 1884.

<sup>(5)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa. Lettre du roi du Tigré à Napoléon, 20 octobre 1859.

<sup>(6)</sup> Appelée par les Anglais « Annesley ».



de Dissée<sup>(1)</sup> qui en est la clef. Puis il partit à la rencontre de Negoussié. Mais l'état troublé du pays ne lui permit pas de dépasser Halaye. La guerre civile s'était rallumée en Éthiopie et Théodoros, poussant son armée vers le Tigré, avait obligé Negoussié à se retirer dans les montagnes du Semien. Russel ne réussit donc pas à joindre ce prince; bientôt menacé à Halaye même, il dut revenir précipitamment à Massawa. Il avait eu, toutefois, la précaution de garder avec lui l'abbé Emnato, porteur du sceau officiel à l'empreinte du Lion; dûment mandaté par son maître, l'abbé conclut, en son nom, un traité avec la France<sup>(2)</sup>. Avant de rentrer à Paris, le commandant Russel visita Edd, dont le mouillage en pleine côte lui parut suffisant, tout au plus, pour de très petits navires, Houakil et Amphila où le mouillage est mieux abrité, mais loin de terre et dans des conditions difficiles de communication.

M. de Chasseloup-Laubat, qui avait succédé au prince Napoléon à la tête du Ministère de l'Algérie et des Colonies, recommanda à l'Empereur d'accepter les offres de Negoussié et de préparer l'occupation de Zulla et de l'île Dissée<sup>(3)</sup>; mais M. Thouvenel, Ministre des Affaires étrangères, fit valoir l'effet que ne manquerait pas de produire en Angleterre la prise de possession par la France d'une échelle aussi importante. « Dans les circonstances aussi délicates que celles où nous nous trouvons, écrivit-il le 9 avril 1860, nous ne pourrions accepter les propositions qui nous sont faites et passer outre à leur mise à exécution sans nous attendre à soulever du côté de l'Angleterre des difficultés sérieuses<sup>(4)</sup>. » Par ménagement pour cette puissance, l'acte de cession consenti par Negoussié ne fut pas ratifié par le gouvernement français.

Les Anglais prirent néanmoins ombrage de l'activité déployée par les Français dans la mer Rouge. Le brigadier-général Coghlan, résident

<sup>(1)</sup> Appelée par les Anglais « Valentia ».

<sup>(2)</sup> Dans l'article 1<sup>er</sup> de ce traité, Negoussié déclarait : « Je fais à S. M. l'Empereur des Français libre cession de toute la partie de mon pays située au pied du mont Gadam, passant par la plaine de Zulla, en faisant le tour de la baie d'Adulis, jusques et y compris les îles Ooda et l'île Dissée ».

<sup>(3)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Rapport de mars 1860.

<sup>(4)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, mer Rouge, t. I. Thouvenel au Ministre de la Marine, 9 avril 1861.

politique à Aden, vint, au début de 1860, faire une enquête sur les lieux mêmes, et, ayant reconnu l'importance stratégique de l'île Dissée, suggéra de la faire acheter par un certain M. Gordon, sous prétexte d'y établir une station de télégraphe, étant entendu que l'île serait ensuite cédée à la Couronne. Mais le gouvernement turc mit fin aux prétentions rivales de la France et de l'Angleterre, dans ces parages, en faisant hisser son pavillon sur les îles Dahlak ainsi qu'à Dissée et à Adulis (14 décembre 1861). Trois mois plus tard, le 25 mars 1862, la princesse Aliah Edou, qui régnait à Amphila, acceptait également la protection turque; le gouverneur de Massawa lui envoya quelques présents et lui fit remettre un pavillon turc avec ordre de l'arborer chaque fois qu'un navire étranger paraîtrait sur cette rade<sup>(1)</sup>. Une tentative analogue faite au mois de mai 1862, auprès du chef de Edd, fut repoussée par ce dernier<sup>(2)</sup>.

Les visées des Turcs ne se bornaient d'ailleurs pas à la côte. Le gouverneur de Massawa projetait d'établir des colonies militaires le long de la frontière d'Abyssinie et de leur distribuer quelques milliers d'armes à feu. Il laissait entendre que la Sublime Porte songeait à étendre son pouvoir jusqu'à Bab el Mandeb<sup>(3)</sup>. Ce regain d'activité, de la part des Turcs, l'extension de la puissance musulmane sur le flanc de l'Éthiopie chrétienne constituaient un véritable danger pour Théodoros. Il donna l'ordre au gouverneur de l'Hamacène de surveiller attentivement les mouvements des Ottomans, d'exiger formellement l'impôt des tribus appartenant en propre à l'Abyssinie et que les Turcs avaient contraintes, à la faveur des derniers troubles, à leur payer redevance; enfin, et sans provoquer ces derniers, de résister à toute agression de leur part, en tirant au besoin du Tigré les forces nécessaires pour les combattre<sup>(4)</sup>. Dans l'en-

(1) A. E. *Mémoires et Documents, mer Rouge*, t. I. Buret au Ministre de la Marine, 23 mai 1862.

(2) A. E. *Mémoires et Documents, mer Rouge*, t. I. Schefer au Ministre des Affaires étrangères, 25 mai 1862. — Munzinger dit cependant que le cheikh de Edd accepta la suzeraineté turque et que, seuls, les chefs de Beiloul et de Rohaita la repoussèrent en se déclarant vassaux du sultan de Aussa (cf. W. MUNZINGER, *Narrative of a Journey from Ras Amphilla to the Afar country*, juin 1867).

(3) F. O. 78-3185. Cameron à lord Russell, 20 mars 1862.

(4) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Cameron à lord Russell, 22 juillet 1862.

treuve qu'il eut au Godjam, en octobre 1862, avec M. Cameron, successeur du consul Plowden, le roi Théodoros, on l'a vu, éclata en invectives contre les Turcs; il leur reprocha d'empiéter sur son territoire de tous côtés; il parla des « sept bannières » qu'ils avaient plantées sur le littoral, annonça son intention de les combattre et de rompre le blocus où ils le tenaient en s'emparant de Massawa et du Samhar<sup>(1)</sup>. En présence de cette menace d'hostilités, le gouverneur de Massawa, Pertew effendi, jugea prudent de s'entendre avec le négus; il dépêcha près de lui Mohamed Abd el Rahim, naïb d'Arkiko, muni de propositions conciliantes<sup>(2)</sup>, Théodoros jeta l'envoyé dans les fers (mars 1863) et l'y garda un mois entier<sup>(3)</sup>.

Ainsi à l'époque où Ismaïl pacha montait sur le trône, les relations entre l'Abyssinie et les Turcs établis sur la côte étaient plus tendues que jamais. Massawa, ou tout au moins la région de terre ferme que ce port commande, constituait une pomme de discorde entre la Turquie et l'Éthiopie, à qui elle était nécessaire pour sa sécurité, son commerce, l'entretien de rapports réguliers avec l'étranger. A défaut d'une cession à l'amiable que la Turquie s'était refusée à envisager, un régime de bon voisinage aurait pu et dû s'établir entre les possesseurs de Massawa et le grand empire voisin. Il n'en avait rien été. Enracinée dans ses vieux préjugés de souveraineté<sup>(4)</sup>, la Turquie tenait solidement verrouillée la porte de l'Abyssinie et sa désastreuse administration ne laissait passer le commerce qu'en le rançonnant. Ce heurt d'intérêts, ce conflit d'ambitions engendraient une situation pleine de périls et faisaient de Massawa, à l'époque qui nous occupe, le point névralgique de la mer Rouge.

(1) F. O. 1-13. Cameron à lord Russell, 31 octobre 1862.

(2) Cf. RASSAM, *Narrative of the British Mission to Theodore*, t. I, p. 39.

(3) Cf. LEJEAN, *Voyage en Abyssinie*, p. 57.

(4) En septembre 1863, Aali pacha affirmait encore à Sir Henry Bulwer les droits de la Turquie sur la terre ferme de Massawa (cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Lettre d'Aali pacha à Sir H. Bulwer, septembre 1863).

## 2. — MASSAWA ET SON COMMERCE EN 1865.

Le long ruban de côte africaine qui borde à l'ouest la mer Rouge ne présente que quatre ports importants : Kosseir, Souakin, Aghik et Massawa.

De Suez à Kosseir la côte est sans végétation, presque sans eau et sans habitants; elle est séparée de la vallée du Nil par des montagnes difficilement abordables. La vallée transversale qui interrompt cette chaîne côtière a donné naissance à Kosseir. La Haute-Égypte, si fertile, profite de ce canal pour jeter ses céréales sur les marchés affamés du Hedjaz. Kosseir est le port naturel de ce commerce et il se trouve d'un côté en relation avec Kéneh sur le Nil et de l'autre avec Yanbo et Djeddah.

De Kosseir à Souakin, on ne rencontre sur la côte que de petits établissements de Bédouins pasteurs; mais ils sont trop peu nombreux et leurs produits trop pauvres pour constituer un marché particulier. Ces produits vont augmenter le commerce de Souakin, dont le port se recommande aux navigateurs par son excellent mouillage.

Souakin reçoit donc d'une part les produits des pasteurs (Hadendoa et Bicharin), c'est-à-dire des peaux, du beurre, du bétail, et leur fournit les toiles écruës anglaises qui viennent par la voie de Djeddah et d'Aden. D'autre part, cette île est le port le plus proche du Soudan. Deux routes fréquentées mènent de Souakin au Soudan; la première touche Kassala et Guedaref, d'où une branche aboutit à Gallabat (frontière d'Abyssinie) et l'autre à Khartoum; la seconde va trouver directement le Nil à Berber. L'étendue de ces relations et la richesse du Soudan en ivoire, coton, gomme, sésame et céréales, richesse qui peut toujours s'augmenter, confèrent à Souakin une grande importance commerciale.

A peu de distance au sud de Souakin, se trouve l'île d'Aghik, munie d'un bon port. Les habitants sont pêcheurs et ils pourvoient aux besoins des pasteurs Beni-Amer du Sahel, de la même manière que font les gens de Souakin pour les Hadendoa et les Bicharin.

Entre Aghik et Massawa, on rencontre plusieurs ports, mais la côte manque de produits qui suffiraient au plus petit commerce. Les Habab campent pendant huit mois de l'année si loin de la côte, qu'ils trouvent

plus commode de se rendre au marché de Massawa, lequel, bien organisé pour d'autres raisons, leur offre toujours un assortiment complet des produits dont ils ont besoin.

Le port de Massawa est situé non loin des îles Dahlak; il est vis-à-vis des grandes villes de commerce de l'Arabie Heureuse, Loheia et Hodeïda; il se trouve directement au sud de Djeddah et offre la route la plus directe pour entrer en Abyssinie. Massawa est, par sa position, le port de l'Abyssinie du Nord; il n'est éloigné que de 20 lieues de la cime du plateau abyssin, et une grande partie du chemin est praticable aux chameaux. En outre, une route pour chameaux conduit de Massawa à Kassala en touchant le pays des Habab, l'Ainseba et le Barka. Cette position avantageuse a toujours valu à ce port une certaine importance.

En se dirigeant vers le sud, on trouve, presque sur l'emplacement de l'ancien Adulis, le port de Zulla. Sa situation géographique confère à ce village les mêmes avantages qu'à Massawa, mais les circonstances ont fait de Massawa la capitale de cette partie de la côte, et c'est cette supériorité politique qui a empêché Zulla de la concurrencer sous le rapport commercial.

Les ports et les rades au sud de Zulla sont sans importance, et si Amphila et Edd sont plus proches que Massawa d'une certaine partie de l'Abyssinie, ils ne réunissent pas un si grand nombre d'avantages naturels que cette île.

L'île de Massawa est donc destinée, par la nature, à être l'entrepôt de tout le Tigré. Elle se partage les produits des pays Amhara avec Souakin qui les reçoit par la voie de Gallabat. Ce dernier marché va en prospérant, parce que le transport à chameau peut se faire de la mer jusqu'à Wahni au cœur de l'Abyssinie, et que la route est très sûre, tandis que celle de Gondar à Massawa, passant par des pays montagneux, ne peut se faire que par moyen de mules; de plus le passage est rendu difficile par les guerres continuelles et par le grand nombre de douanes arbitraires.

Le rôle économique de Massawa ne se limite pas toutefois aux rapports avec l'Abyssinie. Son port sert d'entrepôt aux marchandises que l'Inde demande au Soudan — particulièrement l'ivoire — et que le Soudan demande à l'Inde, les denrées coloniales et les cotonnades notamment; pour ce commerce, la route par Souakin imposerait un vaste détour.

Massawa reçoit également les produits des pasteurs de la côte et du nord de l'Abyssinie (beurre, peaux), et leur fournit les vêtements (toiles écrues); elle trouve dans les villes de Loheia et de Hodeïda voisines, un débouché commode pour son beurre et, dans les années de disette en Abyssinie, elle peut s'y procurer facilement les moyens de subsistance (doura, dattes); elle constitue enfin un marché proche pour les produits de la pêche de l'archipel Dahlak, tels que les nacres et les perles.

La situation géographique de Massawa fait que cette île se sert, pour ses relations indirectes avec l'Égypte et l'Europe, de l'entremise de Djeddah, qui se recommande de plus par ses gros capitaux et par sa suprématie politique et religieuse dans la mer Rouge. Dans l'autre direction, Aden constitue l'étape nécessaire du commerce de Massawa avec l'Inde, mais les marchandises ne font qu'y passer en transit<sup>(1)</sup>.

Le port naturel formé par l'île de Massawa et le cap Abdel Kader sur le continent, offre aux navires un mouillage excellent; la sortie, toutefois, est un peu difficile par vent du sud. Comme à Souakin et à Aghik, le commerce se fait, à Massawa, sur l'île même. Les premiers étrangers d'outre-mer qui cherchèrent à entrer en relations avec l'Abyssinie, jugèrent indispensable à leur sûreté de s'établir dans l'île, et cette nécessité est devenue, avec le temps, une habitude. Ces étrangers, une fois habitués et alliés aux indigènes, tinrent à avoir des campagnes en terre ferme. Les indigènes, de leur côté, s'approchèrent pour pourvoir à leurs besoins; il se forma peu à peu trois villages, Hotumlo, M'Kouollo et Zaga, dont les maisons dispersées commencent à une demi-lieue de la côte.

« M'Kouollo, écrit le voyageur Denis de Rivoyre qui visita le pays en 1866, est, pour ainsi dire, la succursale de Massawa. Les trois quarts des négociants de cette dernière ville y possèdent une espèce de maison de campagne, une villa, dont ils sortent à l'aurore pour y rentrer le soir. Massawa n'est en réalité que leur bazar, leur comptoir, un lieu de rendez-vous où, dans la journée, ils vont traiter leurs affaires, prendre les nouvelles, surveiller les arrivages de la mer, mais dont ils se hâtent de fuir le séjour monotone, dès que leur présence n'y est plus nécessaire, pour

<sup>(1)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. II. Rapport de Munzinger, 1<sup>er</sup> janvier 1866.

retourner à la verdure, à l'air frais et aux plaisirs de M'Koulo<sup>(1)</sup>. » Cet Éden est d'ailleurs tout à fait relatif; il se compose de deux hameaux habités l'un par les indigènes, l'autre par les Européens. Ce dernier comprend notamment deux maisons appartenant aux missions (lazaristes et capucins), l'ancienne maison de M. Degoutin, la demeure du consul britannique et deux constructions privées<sup>(2)</sup>. La bourgade relève directement du kaïmakam de Massawa qui y entretient une garnison d'Albanais<sup>(3)</sup>.

Zaga est la résidence des Bédouins qui fournissent aux négociants l'eau, le bois et les moyens de transport. Un quatrième village s'est créé à Mbérémi, à deux lieues au nord de Massawa, sur la côte, sans doute pour faire la contrebande et le commerce d'esclaves prohibé.

Dokono ou Arkiko est situé au fond de la baie. C'est la résidence du naïb, prince indigène de la terre ferme. Bien qu'il n'ait pas réussi à attirer le commerce de Massawa, ce village n'en a pas moins une certaine importance comme dernière étape des caravanes venant de Dixan et de Halaye, tandis que celles du Hamacène aboutissent à M'Koulo.

Jadis soldats du naïb, les habitants d'Arkiko, depuis que leur maître est devenu un simple employé du gouvernement turc, se sont faits négociants et se sont emparés du commerce de tous les pays du nord de l'Abyssinie jusqu'au Soudan. On les trouve partout; les uns sont colporteurs, les autres établis et mariés dans les pays où ils trafiquent.

Massawa, Hotumlo et M'Koulo, rapporte Munzinger<sup>(4)</sup>, forment comme une seule commune, dont la population peut être estimée à 8.000 habitants. Cette population est un mélange d'Arabes, d'Indiens, d'Égyptiens, de Turcs, d'Abyssins, de gens de Habab et de l'Aïnseba, d'esclaves et d'affranchis tous musulmans. On y rencontre aussi quelques Abyssins chrétiens, vivant à l'abri des Européens, une quinzaine de Banians, les membres des consulats et de la mission. Les négociants européens n'ont pas réussi à s'y établir d'une manière durable. La population flottante consiste en Abyssins qui descendent à Massawa pour leurs affaires, pendant l'été surtout.

(1) Cf. DENIS DE RIVOYRE, *Mer Rouge et Abyssinie*, p. 63-64.

(2) Cf. LEJEAN, *Voyage aux deux Nils*, p. 164.

(3) Cf. LEJEAN, *Le Sennaheit*, dans *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> juin 1865.

(4) Rapport du 1<sup>er</sup> janvier 1866, déjà cité.

L'île elle-même n'est qu'un musée de coraux de toutes formes. Les maisons sont en pierre madréporeuse ou en bois. Le marché est bâti entièrement en pierre : il consiste en magasins très étroits, sans étage. Il n'y a que vingt ans, Massawa n'avait pas vingt maisons en pierre; les incendies annuels les ont fait augmenter rapidement. Le coût d'une maison en pierre de 10 mètres de long et 5 mètres de large est de 100 à 150 tallaris. Les maisons en bois sont couvertes d'herbe marine qui vient de Dahlak et sont tapissées intérieurement de nattes.

Le terrain sur l'île augmente de valeur à mesure qu'il se rapproche de la mer. La coudée (55 centimètres) en largeur coûte, sur la mer, 10 tallaris et 2 à 5 dans l'intérieur de l'île; la longueur ne fait presque pas différence dans le prix. Sur la terre ferme, il y a tant d'espace libre que chacun se bâtit sa maison sans acheter de terrain. Il y a entre *Hotumlo* et Mbérémi et à Weddubo des champs fertiles qui valent 2 tallaris environ l'acre.

Les maisons couvrent à peu près les deux tiers de l'île. Le reste s'appelle le ras Moudir et contient le cimetière des musulmans, des citernes, un petit fort muni de canons rouillés qui sert de prison et la mission lazarisite <sup>(1)</sup>. Le cimetière des chrétiens et des Banians se trouve sur l'île Tawalé à 400 mètres de Massawa.

L'eau qu'on boit à Massawa vient d'Arkiko; elle est un peu saumâtre. Il y a sur l'île des citernes, mais elles sont pour la plupart mal tenues et les pluies les remplissent rarement. On porte aussi de l'eau de M'Koulo, dans de petites outres; c'est de l'eau de puits, qui sort presque chaude de la terre; elle est douce, mais pourrit très vite. Les habitants de l'île la préfèrent à celle d'Arkiko <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> La mission lazarisite s'établit à Massawa lorsque M<sup>sr</sup> de Jacobis fut chassé d'Abysinie en 1855. Ce vénérable prélat mourut en juillet 1860. Sous son successeur M<sup>sr</sup> Biancheri, la mission s'installa définitivement dans l'île et se construisit alors à la pointe est de l'île, à l'opposite de la cité, une vaste habitation et une église, auxquelles s'ajouta, en 1864, une imprimerie pour livres abyssins. M<sup>sr</sup> Biancheri mourut le 17 septembre 1864.

<sup>(2)</sup> Le transport de l'eau de M'Koulo, distant de 6 kilomètres de Massawa, est assuré par des filles de dix à quinze ans, qui font chaque matin le trajet aller et retour pour gagner une piastre (20 centimes).



Les Massawanis vivent presque exclusivement du commerce. Le commerce en gros est dans les mains de quelques Arabes de l'Hadramaout et des Banians. Ceux-ci sont des commerçants venus de l'Inde et forment une classe de gens d'une dévotion rigide et d'une probité relative. Quand le Banian sort, il porte un riche turban en tulipe, rouge, brodé d'or ou de soie jaune, et une lourde chaîne d'argent à la taille. Les indigènes sont boutiquiers. Une autre partie sert de commissionnaires ou d'adari <sup>(1)</sup> aux Abyssins et aux Bédouins; ils les logent chez eux, les aident pour leurs achats et leurs ventes, et les défendent auprès de l'autorité. Le reste de la population est composé de journaliers.

Il y a peu de misère à Massawa, mais il n'y a pas de richesse non plus. Peu de négociants ont plus de 5.000 tallaris de capital disponible. Presque tout le monde est courtier d'une manière ou de l'autre, se nourrissant sur des capitaux étrangers et vivant du jour au lendemain. Le droit que prélève l'adari est un peu lourd, mais il est difficile de s'y soustraire; tout Européen qui refuserait de recourir à ses services serait mis en quarantaine par la corporation. Le marché étant entre les mains des Massawanis, l'habileté commerciale consiste à créer des disettes factices et des hausses subites, même sur les objets de première nécessité. L'autorité favorise ces manœuvres; elle y prend part en accaparant et vendant au prix qu'il lui plaît le beurre, le miel et en général tous les produits que fournit la banlieue et que le kaimakam taxe à volonté <sup>(2)</sup>.

L'hinterland de Massawa comprend un certain nombre de tribus. Ce sont d'abord les Choho et les Teroa qui habitent sur la pente des montagnes d'Abyssinie, à l'ouest et au sud-ouest de Massawa, et qui sont pasteurs de chèvres; puis les Bédouins qui vivent au nord et au nord-ouest de l'île, depuis la mer jusqu'aux montagnes. Ces derniers sont pasteurs de vaches. Les céréales leur viennent de Massawa et de l'Abyssinie. Leurs vêtements sont des couvertures de toile écrue; leurs femmes aiment beaucoup les parfums et les encens. Les femmes riches se parent d'argent, les pauvres de verroterie. Dans cette catégorie sont compris les Habab, pasteurs de chèvres, de vaches et de chameaux, et les peuplades

<sup>(1)</sup> L'usage de l'adari règne d'ailleurs parmi toutes les tribus pastorales de la mer Rouge au Nil. (Note de LEJEAN, cf. *Théodore II*, p. 283.)

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 284.

de l'Ainseba (Mensa, Bogos, Bedjouk, Takue et Marea). Ces derniers ont le même genre de vie que les Bédouins, à l'exception des céréales qu'ils cultivent eux-mêmes; outre les produits de pasteurs communs à tous, ils fournissent du miel et du tamarin.

Les Beni-Amer du Barka, nomades, s'habillent comme les Bédouins, et leurs produits sont les mêmes, mais en plus grande quantité; leur commerce se partage entre Kassala et Massawa. Les céréales viennent du Gach. Ils fabriquent beaucoup de nattes du palmier doum qui s'exportent à Kassala, Souakin et Massawa.

Tous ces peuples ne demandent à Massawa que des toiles écrues, un peu de madapolam, des denrées coloniales et du tabac à priser. Ils y portent du beurre, du miel, des peaux et de l'ivoire en grande quantité. Ce sont de gros producteurs et de faibles consommateurs. Ils ont, de plus, de magnifiques chameaux et des vaches splendides, dont l'exportation a commencé par Souakin. Tous partiellement ou entièrement pasteurs, ils emploient exclusivement leur argent à augmenter leurs troupeaux, mais par suite des guerres intestines et des vols, leurs fortunes sont très variables.

Le commerce de toutes ces peuplades avec Massawa se fait par la route de Lebka. Quinze jours suffisent pour aller à chameau de Massawa à Kassala par des pays assez peuplés, bien fournis d'eau et de végétation. On arrive le sixième jour à Keren, où les chameaux des Habab s'échangent contre ceux du Barka. Keren est, de plus, le marché du doura du Gach pour tout l'Ainseba. Le commerce est dans les mains des gens d'Arkiko. Ils ne paient en route que de petits cadeaux à leurs hôtes, qui leur donnent le sauf-conduit d'une tribu à l'autre.

A Kassala, on se trouve au Soudan. Ce pays ne demande à Massawa que les denrées coloniales et les cotonnades indiennes, et lui envoie de l'ivoire. L'échange de ces produits à Massawa est le monopole des Bannians. Les Massawanis, qui en sont les entremetteurs, prennent du reste part au commerce de place du Soudan, et ils étendent leurs opérations jusqu'à Souakin, Djeddah et l'Égypte. Ils s'occupent également de la vente des damours, toiles écrues filées et tissées au Soudan; il y en a de beaucoup de qualités; elles sont toutes très fortes et parfois très jolies. C'est le vêtement commun des Soudanais. Depuis la guerre d'Amérique,

les damours s'exportent au Barka, à l'Ainseba et même à Massawa, où les toiles anglaises sont devenues trop chères et de très mauvaise qualité.

Quant au commerce de l'Abyssinie, il ne change guère; la routine et les routes restent les mêmes pendant des siècles, le gouvernement ne s'en occupe jamais.

Les caravanes du Tigré, en deçà du Tacazzé, arrivent à Massawa pendant toute l'année, tandis que les grandes caravanes de l'Amhara et du Godjam doivent avoir passé le Tacazzé avant les pluies. Elles n'arrivent à Massawa qu'en septembre ou octobre, car le mulet, qui est leur moyen de transport, ne peut faire de longues étapes. Elles arrivent à la mer juste à temps pour permettre aux Banians de sortir du détroit de Bab el Mandeb, ce qui devient presque impossible à partir de cette époque.

Le grand commerce se fait donc à la fin de l'été. Si l'on considère l'étendue du terrain abyssin et galla qui dépend commercialement de Massawa, on ne peut que s'étonner du peu d'importance du commerce. Les causes principales résident dans la prospérité de Gallabat, dont les liaisons avec l'Abyssinie sont plus faciles, dans l'appauvrissement et le dépeuplement de l'Éthiopie, provoqués par les guerres continuelles depuis l'avènement de Théodoros, et dans le fait que l'Abyssinie se suffit à elle-même pour beaucoup de produits. Elle demande à Massawa des soieries et des fils de coton, du cuivre, du tabac à priser et les verroteries à l'usage des Galla.

Plusieurs routes descendent du plateau abyssin à la mer; celles de Halaye et de Dixan sont les plus commodes, mais par crainte des Choho turbulents et exigeants, on leur préfère, depuis quelque temps, les routes d'Asmara et du Karnechim qui traversent la vallée Motad. Les chameaux vont chercher les caravanes au pied de la montagne où ils remplacent les mulets.

Les transports par terre se font avec des ânes, des mules et des chameaux. La route par le Soudan a beaucoup d'avantages sur la route directe d'Abyssinie, parce qu'elle est faite pour le chameau. Le mulet est bon et fort, mais il souffre dans ces routes mauvaises et succombe facilement. Il ne porte que deux cantars, tandis que le chameau, qui trouve à se nourrir dans les pays les plus arides, porte de cinq à six cantars sans fatigue. Les ânes servent aux colporteurs.

Le transport par mer se fait au moyen de barques de dix à quinze tonneaux, non pontées, grées à voile latine, qui suivent la côte autant que possible, et sont bons voiliers. Il arrive rarement des naufrages, mais cette navigation n'est pas exempte d'émotion; la boussole est le seul instrument dont les nakoudas se servent pour la traversée. Ces barques mettent en moyenne douze jours pour aller à Djeddah, quatre à six jours pour atteindre le Yémen, et six jours jusqu'à Souakin.

En l'an 1281 de l'hégire<sup>(1)</sup>, le commerce de Massawa s'est élevé à 4.355.421 francs, importations et exportations réunies.

IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
PAYS DE PROVENANCE.	FRANCS.	FRANCS.	PAYS DE DESTINATION.
Djeddah.....	888.517	789.338.....	Djeddah
Souakin.....	97.440	6.444.....	Souakin
Loheia.....	49.859	82.236.....	Loheia
Hodeïda.....	55.246	232.937.....	Hodeïda
Aden.....	1.663.656	489.748.....	Aden
TOTAUX.....	2.754.718	1.600.703	
ENSEMBLE..... 4.355.421 francs.			

Ces totaux ne comprennent pas l'or, les perles, les armes ni les esclaves dont le commerce se fait en contrebande.

La plupart des importations viennent de l'Inde, soit directement via Aden, soit indirectement par Djeddah et le Yémen. Elles comprennent principalement des objets manufacturés de fabrique indienne, du tabac de Surat, du riz indien, des toiles écrues de fabrique anglaise, des verroteries qui servent presque exclusivement au commerce des esclaves, du cuivre et du fil de coton d'Europe, du doura et des dattes d'Arabie. Les exportations avouées comprennent surtout des peaux, de la cire, du beurre, du musc, des nacres, de l'ivoire.

En 1841, M. Degoutin, agent consulaire de France, estimait que le mouvement commercial de Massawa, entrées et sorties réunies, s'était élevé l'année précédente à 3.794.026 francs<sup>(2)</sup>. M. Plowden l'estimait,

<sup>(1)</sup> Période s'étendant de juin 1864 à mai 1865.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 20 avril 1841.

en 1852, à 2.516.466 francs<sup>(1)</sup>. En 1856, le mouvement commercial était évalué par un agent autrichien à 2.288.212 francs<sup>(2)</sup>. En dehors des fluctuations inévitables du commerce, la disparité de ces chiffres s'explique par la difficulté d'obtenir soit de la douane, soit des commerçants, des informations précises<sup>(3)</sup>. Les chiffres cités par Degoutin et Munzinger paraissent les plus exacts; ils montrent qu'entre 1840 et 1865, le commerce de Massawa était resté à peu près stationnaire. « M. Lejean, écrivait à ce sujet Werner Munzinger, a beaucoup exagéré l'importance du port de Massawa en le désignant comme le plus animé et le plus important de la mer Rouge après Djeddah. Les ports de Hodeïda et de Souakin sont de beaucoup supérieurs<sup>(4)</sup>. Loheia lui cède peu. La vérité est que Massawa a très peu d'importance malgré sa position, et tant que l'Abysinie est condamné à l'anarchie perpétuelle, elle ne pourra jamais prospérer<sup>(5)</sup> ». Ainsi l'importance commerciale de Massawa le cédait de beaucoup à son importance politique; il y avait cependant une branche du commerce sur laquelle les statistiques se taisaient et qui, pour s'exercer clandestinement, n'en florissait pas moins à Massawa, comme à Souakin et dans toute la mer Rouge : je veux parler de la traite ou commerce des esclaves.

### 3. — LA TRAITE EN MER ROUGE.

La mer Rouge est un foyer actif de la traite. Elle est la grande voie de communication entre l'Afrique qui produit les esclaves et l'Asie qui les consomme. « Toute l'économie domestique du pays que j'habite, écrivait

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Malmesbury, 24 mars 1853.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-13. Mémoire présenté au Foreign Office par M. Beke, 22 décembre 1862.

<sup>(3)</sup> MM. Plowden et Degoutin citent d'ailleurs, pour les revenus de la douane, un chiffre à peu près identique : 35.000 tallaris.

<sup>(4)</sup> C'est ce que confirme l'agent autrichien, cité par Beke dans son mémoire au Foreign Office. Alors qu'en 1856, les exportations totales de Massawa étaient évaluées à 239.000 tallaris, celles de Souakin, selon lui, s'élevaient à 354.000 tallaris, supérieures de près de moitié à celles de Massawa.

<sup>(5)</sup> MUNZINGER, Rapport du 1<sup>er</sup> janvier 1866, déjà cité.

de Djeddah en 1840 le consul Fresnel <sup>(1)</sup>, est basée sur l'esclavage, et je regarde en conséquence cet immense abus comme indéracinable, sinon en Égypte même, du moins en Arabie. . . . Car l'esclavage n'est point ici ce qu'il est en Amérique. Dans les colonies européennes du Nouveau Monde, l'esclave a pu être assimilé pendant longtemps à une bête de somme. Mais dans le Levant on dit proverbialement : « *Malek ibnak* » : « celui que tu as acquis de ton bien est ton fils ». . . . Cet état de choses n'est pas le résultat d'une option entre plusieurs partis à prendre. Dans la donnée des mœurs arabes (abstraction faite de l'islamisme), la domesticité pure et simple me paraît impossible. Tous les Arabes de la péninsule, c'est-à-dire les vrais Arabes ou Arabes de pur sang, se considérant comme des gentilshommes depuis le plus grand jusqu'au plus petit, il n'en est pas un qui veuille se résigner à des fonctions serviles. Ici les pauvres aiment mieux mendier ou supporter les angoisses de la faim que de travailler pour un maître; que deviendraient donc les hommes aisés ou riches s'ils ne pouvaient pas acheter ou plutôt racheter des esclaves?

« Ce n'est pas tout. Les Arabes des villes préfèrent en général les femmes abyssiniennes aux femmes de leur propre race, parce que les premières sont moins exigeantes et n'entraînent point de rapports obligés avec telle ou telle famille. De là vient qu'ici presque toutes les maîtresses de maison sont des esclaves, et tout cela se combinant avec la polygamie et la richesse locale, je crois pouvoir avancer : 1° qu'il n'y a point de ville au monde où l'on remarque une plus grande proportion de femmes que dans la ville de Djeddah, si ce n'est peut-être la Mecque et Sanaâ du Yémen; 2° pas de ville où l'esclavage soit plus profondément enraciné dans les mœurs; 3° mais en revanche pas de ville où les bons esclaves soient plus heureux ou aient plus de chances de le devenir. Maintenant j'ajoute que ce régime remonte à la plus haute antiquité, qu'il possède en pays musulman la sanction religieuse, et qu'entre tous les peuples musulmans et à travers toutes leurs transformations, l'Arabe de la péninsule a conservé sa physionomie primitive et est bien décidé à n'en point changer. »

A l'époque où il écrivait ces lignes, Fresnel estimait à 1.600 têtes, d'une valeur marchande de 51.500 tallaris, l'importation annuelle des

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Djeddah. Fresnel à Sault, 9 mars 1840.

esclaves à Djeddah. «L'exportation totale de Massawa, ajoutait-il, peut s'élever à 1.000 têtes, et celle de Souakin à 500, mais la plus grande partie des Abyssiniens ou Galla provenant de Massawa est dirigée sur le Yémen. Environ 200 de ces derniers sont importés du Yémen à Djeddah, où l'on reçoit en outre 500 noirs de la côte de Zanzibar.»

Il semble que Fresnel ait apprécié par défaut l'importance de la traite qui se faisait à Massawa. A la même époque, en effet, M. Degoutin, agent consulaire de France en cette ville, évaluait à 60.000 tallaris la valeur des esclaves exportés de Massawa<sup>(1)</sup>. Quelques années plus tard, de septembre 1844 à septembre 1845, il entra à Massawa, venant d'Abyssinie, 2.500 esclaves, dont 800 jeunes filles galla de 10 à 13 ans, vendues au prix moyen de 55 tallaris — 300 garçons galla de même âge, prix 35 tallaris — 100 jeunes eunuques, prix 95 tallaris — 200 Changalla (nègres) des deux sexes, adultes, prix 25 tallaris — 100 filles chrétiennes volées sur les divers points de l'Abyssinie par les musulmans, prix inconnu — et 1.000 Barea capturés pendant la campagne d'Oubié au Barka, prix 15 tallaris<sup>(2)</sup>. Cinq ans après, en 1850, M. Rolland, vice-consul de France, estimait à 3.000 têtes le nombre d'esclaves exportés par Massawa : «La traite des esclaves, écrivait-il, est une des plus importantes branches du commerce de Massawa. Les bénéfices énormes qu'en retiennent les Turcs par les droits qu'ils prélèvent à Djeddah (50 francs par tête environ) leur font protéger non seulement les propriétaires d'esclaves dans leurs transactions, mais encore tous ceux qui, par des moyens quelconques, se sont emparés des malheureux qu'ils offrent sur les marchés<sup>(3)</sup>.» M. Plowden, il est vrai, cite pour l'année 1852 des chiffres sensiblement plus faibles : 1.100 esclaves seulement exportés d'Abyssinie par Massawa, d'une valeur approximative de 35.000 tallaris et rapportant à la douane 7.200 tallaris de droits<sup>(4)</sup>. Les chiffres semblent varier avec l'importance des guerres qui se faisaient en Éthiopie.

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Degoutin au Ministre des Affaires étrangères, 20 avril 1841.

<sup>(2)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 261.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I. Rolland au Ministre des Affaires étrangères, 30 juillet 1850.

<sup>(4)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Plowden à lord Malmesbury, 24 mars 1853.

A cette époque, la traite s'exerçait librement et ouvertement. L'esclave était un article d'exportation qui figurait dans les statistiques, au même titre que les autres produits venant d'Abyssinie. Le commerce en était non seulement licite, mais considéré comme honorable par les négociants du pays. Or voici qu'au début de l'année 1857, au lendemain de la guerre de Crimée, le Sultan, cédant aux demandes de la France et de l'Angleterre, ses alliées, décide d'interdire la traite dans toute l'étendue de ses États. Des firmans sont envoyés à cet effet en Égypte<sup>(1)</sup>, à Tripoli, à Bagdad. La Sublime Porte cependant fait une réserve; elle stipule que l'interdiction ne s'appliquera pas, pour le moment, au Hedjaz et aux pays voisins, en raison de l'extrême délicatesse de la question<sup>(2)</sup>. Il faut comprendre que le voisinage des villes saintes oblige les Turcs à garder certains ménagements envers la population arabe, notamment celle de Djeddah, prompt à s'émouvoir et à s'échauffer, comme le montre l'explosion de fanatisme qui se produisit le 15 juin 1858 et qui coûta la vie aux consuls de France et d'Angleterre et à une vingtaine de chrétiens. Mais que faut-il entendre par pays voisins du Hedjaz? Les ports de Massawa et de Souakin, qui dépendent de Djeddah, bénéficient-ils de la tolérance accordée à cette province? Dans l'incertitude que laissent planer les ordres supérieurs, la traite continue à Massawa comme si de rien n'était. M. Barroni, agent de M. Plowden à Massawa, note qu'entre le 10 juillet et le 10 septembre 1857, il est arrivé dans la ville 324 esclaves galla; du 6 février au 4 juillet 1858, 559 esclaves; du 8 janvier au 11 septembre 1859, 506 esclaves<sup>(3)</sup>; bien plus, il accuse le gouverneur de la ville de protéger la traite et de se livrer lui-même au commerce des esclaves! Aux représentations faites à Constantinople par l'ambassadeur d'Angleterre, le grand vizir répond que de nouvelles injonctions seront envoyées dans la mer Rouge. Et en effet, en novembre 1858, le moukhir de Djeddah donne des ordres au gouverneur de Massawa. Lui enjoint-il de supprimer la traite? Nullement. Au lieu d'interdire ce trafic,

<sup>(1)</sup> On trouvera dans l'ouvrage de NAÛM Effendi, *Recueil de firmans impériaux ottomans*, sous le n° 854, le texte du firman qui fut adressé à cette occasion à Saïd pacha.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1028. Note de la Sublime Porte à l'ambassadeur d'Angleterre, 29 janvier 1857.

<sup>(3)</sup> Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 261-262.



le mouchir se borne à prescrire d'envoyer les esclaves directement à Djeddah au lieu de les diriger sur les ports du Yémen<sup>(1)</sup>! Ainsi encouragé, le gouverneur de Massawa déclare au vice-consul anglais que « si l'Angleterre s'efforce d'arrêter la traite, le pays se soulèvera; en ce cas, dit-il, je serai obligé de soutenir les rebelles, suivant les maximes et préceptes de notre religion, et si vous, M. Barroni, continuez à prendre des mesures pour empêcher ou entraver la vente des esclaves, vous devez vous rappeler que le massacre qui a eu lieu en juin à Djeddah se répétera ici<sup>(2)</sup> ». Cet impudent propos, doublé d'une menace, soulève l'indignation au Foreign Office; le Secrétaire d'État demande à la Porte la destitution du gouverneur de Massawa.

Les lettres vizirielles succèdent aux lettres vizirielles, enjoignant au gouverneur de Djeddah de faire cesser la traite dans les pays soumis à sa juridiction. « Ce renouvellement des ordres de la Porte, écrit le consul de France M. Rousseau<sup>(3)</sup>, n'aura qu'un résultat parfaitement négatif. Ils subiront le même sort que celui qu'eurent les précédentes prescriptions, c'est-à-dire qu'ils demeureront à l'état de simple lettre morte. La cause en est due moins encore à la vénalité des agents de la Porte en Arabie, lesquels trouvent peut-être à réaliser quelques avantages pécuniaires à la faveur de cet état de choses, qu'à la propre impuissance du gouvernement ottoman d'y faire respecter et d'y assurer l'exercice de son autorité. » Il arrive à Djeddah environ 160 esclaves par mois, poursuit le consul, y compris l'époque du pèlerinage de la Mecque si avantageux pour ce commerce parfaitement licite aux yeux des musulmans. Cela fait un total de 1.900 esclaves par an qui, au prix moyen de 400 francs pour chacun d'eux, représentent une valeur de 760.000 francs sur lesquels le gouvernement ottoman touche un droit de 25 p. 100. A Yanbo, Confouda, Loheia, Hodeïda et Moka, on estime que le nombre d'esclaves importés s'élève à 3.000, ce qui porterait à 5.000 le total des esclaves importés chaque année en Arabie. Ces esclaves proviennent, ajoute M. Rousseau, de Souakin, de Massawa et de Tadjoura, ceux qui

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1060. Plowden à lord Malmesbury, 20 novembre 1858.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1060. Lettre du Foreign Office à Sir H. Bulwer, 30 novembre 1858.

<sup>(3)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Djeddah, t. II. Rousseau au Ministre des Affaires étrangères, 6 septembre 1859.

s'exportent par ce dernier port étant le plus ordinairement transportés sur les côtes de l'Hadramaout et dans l'Imanat de Mascate.

A la vérité, la fermentation qui règne parmi la population musulmane de Djeddah rend d'une application malaisée les ordres émanés de la Porte. Bien qu'une nouvelle explosion de fanatisme ne soit plus à redouter, Fouad pacha n'en recommande pas moins au gouverneur du Hedjaz d'exécuter ces ordres avec prudence<sup>(1)</sup>. A Massawa, où l'interdiction officielle de se livrer à la traite a été publiée le 8 février 1860, le commerce des esclaves se poursuit clandestinement. Rassemblés dans les villages voisins de la côte, ceux-ci, la nuit venue, sont poussés dans des embarcations qui les conduisent à des boutres ancrés à quelque distance; dès que les esclaves sont à bord, les navires mettent à la voile et cinglent vers l'Arabie<sup>(2)</sup>. Les Arnauts de garde sur le littoral, loin d'empêcher cette contrebande, en favorisent les auteurs. La passivité du kaïmakam de Massawa est dénoncée à Constantinople et, de nouveau, la Sublime Porte envoie, le 9 janvier 1861, une lettre vizirielles au gouverneur de Djeddah et au dit kaïmakam pour leur recommander d'être constamment attentifs et vigilants. Cet ordre produit quelque effet, mais la traite n'est que temporairement enrayée.

La mort du sultan Abdul Medjid, survenue en juin 1861, donne lieu en effet à une recrudescence du commerce des esclaves. A Massawa, les habitants et les marchands d'esclaves regardent l'arrivée au trône de son successeur, le sultan Abdul Aziz, comme un événement heureux qui va raviver leur trafic<sup>(3)</sup>. A Djeddah, le consul Stanley constate que la ville est aussi bien approvisionnée qu'autrefois. On n'ose plus, il est vrai, débarquer les esclaves ouvertement dans le port; on les jette à terre, la nuit, sur la côte, et ils pénètrent le lendemain matin dans la ville, par les portes gardées par des soldats qui n'ignorent rien de leur identité. La vente des esclaves a lieu journellement aux enchères publiques<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1120. Sir Bulwer à lord Russell, 4 avril 1860.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1120. Barroni à Stanley, 17 octobre 1860.

<sup>(3)</sup> F. O. 84-1144. Barroni à Colquhoun, 7 septembre 1861.

<sup>(4)</sup> F. O. 84-1144. Rapport du consul Stanley sur le commerce de Djeddah, sans date. — F. O. 84-1181. Stanley à Colquhoun, 21 janvier 1862.

Sollicitée une fois de plus d'intervenir pour mettre fin à la traite en mer Rouge, la Sublime Porte adresse, le 23 juin 1862, une nouvelle lettre vizirienne au gouverneur de Djeddah et au kaïmakam de Massawa; peine perdue! le commerce n'en continue pas moins<sup>(1)</sup>. En septembre 1864, M. Hadjoute Pellissier, consul de France à Djeddah, estime à 5.000 têtes le nombre des esclaves transportés par les ports de la côte d'Arabie, les prix de vente sur le littoral variant de 200 à 400 francs pour les enfants de l'un et l'autre sexe âgés de 8 à 12 ans, et de 500 à 800 francs pour les adultes. Un bon nombre d'esclaves, dit-il, sont conduits en Égypte par Suez, Tor et Wedje; et comme le vice-roi Ismaïl pacha vient d'organiser en mer Rouge un service de bateaux à vapeur, les trafiquants n'hésitent pas à prendre ces navires pour porter à Suez leur précieuse cargaison. Voici, selon M. Pellissier, comment procèdent les djellabs. « Ils vont trouver le cadî, lui déclarent vouloir donner la liberté à tels et tels esclaves qu'ils lui présentent, versent, tant entre ses mains qu'entre celles de ses écrivains, une somme de 40 à 50 francs par tête d'affranchi, et reçoivent du vénérable magistrat autant de lettres d'affranchissement, sous des noms supposés. Munis de ces pièces, et grâce aussi à quelques autres donatives adroitement distribuées çà et là, ils peuvent facilement faire sortir de la ville leur marchandise et l'embarquer pour sa destination. A bord, si le capitaine, par acquit de conscience ou pour faire voir lui aussi qu'il peut constituer un empêchement, vient à faire quelque observation désobligeante, on lui montre aussitôt le papier signé du cadî, un bakchich est bientôt donné, plus vite pris encore, et le bateau part, le tour est joué. » « C'est ainsi, ajoute M. Pellissier, que depuis quelques mois, les vapeurs de la Compagnie égyptienne Azizié amènent à Suez à chaque voyage jusqu'à 150 et 200 esclaves<sup>(2)</sup>. » A bord du *Nedj*, le consul de France aperçoit 400 de ces malheureux, hommes, jeunes filles et enfants. « La plupart, note-t-il, ne faisaient que d'arriver de leur pays, ne connaissaient pas encore la langue arabe et se doutaient fort peu qu'il existât une terre appelée Égypte. Ils s'y rendaient, cependant, soi-disant pour leurs

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868. Rapport du consul Walker, 5 juin 1863.

<sup>(2)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Djeddah, t. III. Pellissier au Ministre des Affaires étrangères, 15 septembre 1864.

affaires, comme des voyageurs ordinaires<sup>(1)</sup>. » De son côté, M. Calvert, consul d'Angleterre à Djeddah, faisait des constatations analogues à bord du *Yambo*<sup>(2)</sup>.

#### 4. — CESSION DE MASSAWA ET DE SOUAKIN AU VICE-ROI.

Sir Henry Bulwer, ambassadeur d'Angleterre en Turquie, qui était venu passer l'hiver de l'année 1864 en Égypte, dénonça ces faits au vice-roi. Ismaïl pacha, c'est une justice à lui rendre, agit aussitôt avec la plus grande franchise. « Je ne puis, dit-il, à moins d'ordonner qu'aucun nègre ne sera autorisé à prendre passage sur les navires de l'Azizié, ce qui serait injuste, empêcher les nègres, munis de lettres d'affranchissement, de venir en Égypte, mais je m'efforce de vérifier qu'ils sont réellement libres quand ils débarquent, et lorsque je découvre que ce n'est pas le cas, non seulement je les affranchis, mais j'en prends soin, et si ce sont des enfants, je pourvois à leur éducation. » Pour montrer sa parfaite bonne foi, le vice-roi suggéra que le consul d'Angleterre à Suez assistât en personne, lors de l'arrivée des navires, à l'examen des passagers<sup>(3)</sup>.

Le lendemain du jour où il eut cette conversation avec l'ambassadeur, Ismaïl pacha vit son secrétaire M. Stevens et lui développa de nouveaux arguments. Certes, il pourrait interdire aux vapeurs égyptiens d'amener des esclaves en Égypte, mais, fit-il remarquer, la mesure n'aurait que peu d'effet quant au but qu'on se propose d'atteindre. Il craignait même qu'elle n'aggravât plutôt la condition des malheureux nègres, car au lieu de venir en Égypte sur des navires, ils seraient transportés sur des barques côtières et clandestinement mis à terre dans des rades ouvertes, où il serait difficile sinon impossible de les découvrir. Les vapeurs procuraient aux esclaves un certain degré de confort et de protection, tandis que les barques mettaient longtemps à faire le trajet et n'offraient aucune protection contre les mauvais traitements qu'ils subissent généralement de la part des trafiquants et des équipages. « Il faudrait, poursuivit le

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Djeddah, t. III. Pellissier au Ministre des Affaires étrangères, 2 octobre 1864.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1225. Lettre du Foreign Office à M. Colquhoun, 26 novembre 1864.

<sup>(3)</sup> F. O. 84-1246. Sir H. Bulwer à lord Russell, 6 janvier 1865.

vice-roi, trouver un remède radical contre la traite. L'insuccès qui a presque invariablement suivi tous les louables efforts tentés dans ces régions pour supprimer ce trafic inhumain, peut être attribué à une simple cause. Le Soudan est le pays d'origine du mal. Il y a là, à présent, trois trafiquants indigènes qui monopolisent le commerce et qui sont aidés et encouragés par les Européens. Les nègres sont rassemblés à Massawa et à Souakin et embarqués sur des navires qui naviguent sous pavillon européen et qui sont ouvertement la propriété des étrangers. Les autorités locales n'ont donc aucun contrôle sur eux et ne peuvent intervenir. Qu'on me donne le pouvoir de confisquer ces bateaux et leurs cargaisons, et de les traiter en fait comme je traiterais mes propres sujets, et je promets qu'avant peu ce trafic inique aura reçu le coup de grâce.

« Pour y parvenir efficacement, je désirerais que Massawa et Souakin soient placés sous ma juridiction. . . . S'ils m'étaient cédés, je paierais volontiers à la Porte un tribut annuel égal au revenu qu'elle en tire maintenant. La Porte, à cause de la distance et pour d'autres raisons, ne peut pas contrôler les actes de ses autorités locales de ce côté. Je le puis. Pour ces raisons, dans une note récente que j'ai adressée au gouvernement impérial au sujet de la traite, j'ai dit que sans la possession de Massawa et de Souakin, il me serait impossible de la réprimer ou de l'extirper, et qu'on s'y livrait actuellement avec impunité. Je serais très reconnaissant à l'ambassadeur d'appuyer cette note et d'obtenir l'autorisation du gouvernement britannique à cet effet <sup>(1)</sup>. »

A la fin de décembre 1864, le Khédive en effet avait écrit à son agent à Constantinople pour lui manifester son désir de voir rattacher à l'Égypte les deux ports occidentaux de la mer Rouge. Mais la suppression de la traite n'était ni le seul ni même le principal motif invoqué par lui pour justifier ce transfert. Il avait fait valoir que les Bédouins de la moudirieh du Taka s'enfuyaient à Massawa et à Souakin pour échapper aux impôts et vice-versa, que les populations de ces régions, travaillées par des influences diverses, étaient poussées à mal faire et que l'Abyssinie, notamment, entretenait la zizanie parmi elles <sup>(2)</sup>. Par ailleurs, des étrangers

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1246. Stevens à Sir H. Bulwer, 7 janvier 1865.

<sup>(2)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 228, pièce 59, le Khédive à son agent à Constantinople, 26 décembre 1864.

installés dans ces régions, sous couleur de prosélytisme et de civilisation, faisaient miroiter aux yeux des habitants le mirage de l'indépendance et les incitaient à se révolter contre l'administration locale<sup>(1)</sup>. Le Khédivé dénonçait particulièrement l'activité des prêtres lazarisites chez les Bogos et la prétention du consul Lejean d'étendre la protection de la France sur cette tribu que le vice-roi qualifiait de soudanaise<sup>(2)</sup>. Si on les laissait faire, ils finiraient, disait-il, par ouvrir une plaie saignante dans le flanc de l'Empire ottoman. En rattachant ces régions à l'Égypte, les ports de Massawa et de Souakin ne cesseraient pas d'appartenir à l'Empire. Les mamours qui y seraient nommés feraient disparaître la traite; une administration unique régirait ces régions et y ferait régner l'ordre, la sécurité et la paix. Enfin le Khédivé verserait annuellement au Trésor de Djeddah une somme représentant les revenus de ces ports et de leurs dépendances.

Le grand vizir Fouad pacha se montra dès l'abord favorable à la demande du Khédivé. Mais bientôt des résistances se firent jour à la Sublime Porte. On commença par gagner du temps en excipant de la nécessité de consulter le vali du Hedjaz sur le transfert projeté. Puis on chercha à amenuiser la concession demandée en l'entourant de diverses restrictions. C'est ainsi qu'on songea à disjoindre de l'administration de la ville, celle des douanes et des salines; le Khédivé fit savoir qu'il n'accepterait aucune mesure de ce genre<sup>(3)</sup>. Le vali du Hedjaz, de son côté, répugnait à se laisser dépouiller; il suggéra de soumettre la désignation des futurs fonctionnaires égyptiens à toute une procédure, qui exigerait à la fois l'intervention du grand vizir pour leur nomination, et celle du vilayet du Hedjaz pour leur entrée en fonctions, leur révocation ou leur remplacement. Le Khédivé rejeta encore la proposition : « Ne peut-on donc pas, écrivit-il à Constantinople, compter sur nous et avoir confiance en notre

<sup>(1)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 228, pièce sans numéro, le Khédivé à son agent à Constantinople, 26 décembre 1864.

<sup>(2)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 270, pièce 96, le Khédivé à son agent à Constantinople, 3 avril 1865.

<sup>(3)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 238, pièce 51, le Khédivé au grand vizir, 13 février 1865 — p. 244, pièce 76, le Khédivé à son agent à Constantinople, 13 février 1865.

gestion, pour ce qui concerne ces deux ports, lorsque notre gestion s'exerce sur toute l'Égypte et ses dépendances? De telles mesures portent atteinte à notre honneur et à notre dignité<sup>(1)</sup>.» Enfin, fait plus grave, on prétendit limiter à trois ans la durée du rattachement de Massawa et de Souakin à l'Égypte. Le Khédive combattit vivement cette idée. « Cette proposition, manda-t-il à son agent à Constantinople, repose sur cette fausse idée que l'achèvement de la construction du chemin de fer qui doit relier directement le Soudan aux dites régions<sup>(2)</sup>, portera préjudice à la douane de Djeddah et que l'extension des douanes des deux ports occasionnera des pertes à celle de Djeddah.

« Nous penchons à croire que ce sont les personnes qui nous aiment<sup>(3)</sup> qui propagent de telles idées fausses. Devant ces personnes intéressées et mues par la rancune, même Fouad pacha, le grand vizir, ne trouvant personne à ses côtés pour l'appuyer, s'est vu contraint de garder le silence et d'approuver, bien qu'il fût au courant de la réalité des choses.

« Bien fausse est l'idée qu'un préjudice puisse résulter pour la douane de Djeddah de la construction du chemin de fer en question. En effet, la construction d'un chemin de fer entre l'Égypte et le Soudan et du Soudan à Massawa et à Souakin n'est pas une chose aisée et qui puisse être conçue et exécutée de si tôt; une telle entreprise ne peut être achevée en un ou deux ans.

« Les fonds de la Compagnie Azizié suffiront peut-être à peine pour construire le chemin de fer de l'Égypte à Khartoum. Au cas où ces fonds n'y suffiraient pas, le gouvernement a l'intention d'en construire une partie à ses frais. La Compagnie Azizié ne pourra donc pas entreprendre la construction de la ligne entre Khartoum, Souakin et Massawa, car les distances séparant ces villes sont très longues. Aussi attend-elle une aide pour pouvoir poursuivre son entreprise, sous l'égide de S. M. I. le Sultan. Il est, d'autre part, superflu de dire que l'exécution de ces projets demandera 30 ou 40 ans.

<sup>(1)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 270, pièce 96, le Khédive à son agent à Constantinople, 3 avril 1865.

<sup>(2)</sup> Cette voie ferrée devait être construite par la Compagnie Azizié, cf. *supra*, p. 144.

<sup>(3)</sup> Le Khédive emploie évidemment le mode ironique.

« Et en supposant que le chemin de fer puisse être construit jusqu'à Souakin et Massawa en l'espace de 4 ou 5 ans, ces deux ports ne se trouvent pas sur le même littoral que Djeddah. En effet ces deux ports sont rattachés par voie de terre à l'Égypte et dépendent du Soudan, tandis que Djeddah est sur un autre littoral et dépend du Hedjaz. Il est à remarquer aussi que les marchandises à écouler au Hedjaz sont transportées sur des bateaux venant des Indes, du Golfe Persique et du littoral du Yémen, qui se dirigent directement sur Djeddah, tandis que les marchandises destinées à l'Égypte et venant des pays et régions susmentionnés, sont dirigées vers Suez ou vers Souakin ou Massawa, sans passer par Djeddah.

« Par ailleurs, il n'est pas logique qu'après l'arrivée des marchandises à Souakin ou à Massawa, alors qu'il ne reste plus que quatre ou cinq jours de mer pour atteindre Suez, ces marchandises soient expédiées des dits ports en Égypte par chemin de fer, aux prix exorbitants qu'entraîneraient de si longs parcours dans de si vastes contrées. Ce qui est plutôt logique, c'est que les bateaux transportent les marchandises jusqu'à Suez. C'est pourquoi la plupart des navires des deux Sociétés fondées dernièrement aux Indes, ainsi que ceux de la Compagnie des Messageries impériales et ceux de la Compagnie Peninsular and Oriental se dirigent directement vers Suez, sans passer par Djeddah. De même, les navires de l'Azizié qui lèvent l'ancre à Souakin mettent le cap directement sur Suez, sans passer par Djeddah.

« S'il en est ainsi, comment les personnes qui prétendent que le rattachement de Souakin et de Massawa à l'administration égyptienne porterait préjudice à la douane de Djeddah, peuvent-elles démontrer que leurs allégations ne sont pas vaines? Qu'elles donnent donc à l'appui de leur thèse leurs raisons et leurs preuves! »

Après avoir ainsi montré l'inanité des craintes professées à la Sublime Porte, le Khédivé s'étonnait qu'en imposant une telle limite à la durée de la cession des deux ports à l'Égypte, on prétendît néanmoins majorer de 50 p. 100 le tribut exigé pour cette cession, et il rappelait fort opportunément qu'aucune clause restrictive de la sorte n'avait été jadis imposée à son grand-père Méhémet Ali. « Aussi craignons-nous, poursuivait-il, que ledit rattachement pour trois ans n'ait été approuvé dans



le même esprit que celui de ces gens qui versent de l'eau sur la viande bien cuite <sup>(1)</sup>. Oui, nous craignons qu'il n'y ait anguille sous roche. » En conclusion, le vice-roi invitait son agent à déployer tous ses efforts pour détourner les esprits à Constantinople de donner suite à une pareille idée <sup>(2)</sup>.

En présence des résistances qui se manifestaient à la Porte, l'appui de la Grande-Bretagne ne fut pas inutile au vice-roi. Le Foreign Office, en effet, se rendant aux raisons invoquées par Ismaïl pacha, avait décidé de faire tâter le terrain à Constantinople <sup>(3)</sup>. Questionné sur la cession éventuelle de Massawa et de Souakin au vice-roi, Aali pacha parut douter de l'efficacité de cette mesure <sup>(4)</sup>. Un incident, qui se produisit à Massawa au début de l'année 1865, vint hâter la solution de cette affaire.

Après son arrivée à Massawa (24 juillet 1864), M. Rassam <sup>(5)</sup> n'avait pas tardé à s'apercevoir que la traite s'y poursuivait clandestinement. Il s'en était ouvert, à titre privé, à Pertew effendi, kaïmakam de Massawa, qui donna des ordres pour que les trafiquants eussent à rendre la liberté aux esclaves qui leur avaient été amenés des districts de l'intérieur. Quand Pertew quitta son poste, il laissa la gérance à son vékil Abdallah Khalil, qui libéra effectivement un grand nombre d'esclaves galla. Le successeur de Pertew, qui s'appelait Abdallah effendi, manifesta des dispositions analogues et déclara à Rassam qu'il allait faire un règlement qui porterait le coup de grâce à la traite.

De fait, quelques jours après, le kaïmakam ordonna qu'aucun buggalow ne serait autorisé à quitter Massawa avant que son nakouda n'ait fourni à la douane une liste correcte des membres de l'équipage et des passagers qu'il désirait transporter; de plus, il devrait fournir une garantie personnelle qu'il ne laisserait embarquer à son bord aucun esclave entre Massawa et son port de destination.

<sup>(1)</sup> Proverbe turc qui signifie : gâter les choses une fois qu'elles sont bien terminées.

<sup>(2)</sup> A. A. Registre Abd. n° 21, p. 283, pièce 162, le Khédive à son agent à Constantinople, 24 avril 1865.

<sup>(3)</sup> F. O. 84-1246. Le Foreign Office à M. Stuart, 22 février 1865.

<sup>(4)</sup> F. O. 84-1246. W. Stuart à lord Russell, 16 mars 1865.

<sup>(5)</sup> Premier secrétaire du résident politique à Aden, M. Rassam, on le sait, avait été envoyé en mission spéciale en Abyssinie pour obtenir la libération de M. Cameron.

Ce sage règlement ne resta malheureusement en vigueur que quelques jours, au bout desquels le kaïmakam reçut un ordre péremptoire du gouverneur général du Hedjaz, lui prescrivant de ne pas se mêler de la traite qui pourrait avoir lieu entre Massawa et les ports du Hedjaz, son action devant « simplement se borner à interdire l'exportation des esclaves à destination de Suez et de Kosseir ». Un avis fut en conséquence publié à Massawa, et les trafiquants se préparèrent à embarquer 200 esclaves pour Djeddâh<sup>(1)</sup>.

Avisés de cette situation, les consuls de France et d'Angleterre à Djeddah s'adressèrent au gouverneur du Hedjaz, qui nia avoir jamais donné des instructions de cette nature. Comme gage de ses dispositions, il fit arrêter, à leur arrivée à Djeddah, 85 esclaves qui provenaient de Massawa. Mais ni les dénégations de ce haut fonctionnaire ni la mesure prise par lui ne dissipèrent le doute qu'avait fait naître ce singulier incident. Il paraissait incroyable que le kaïmakam de Massawa eût osé publier un pareil avis sans y être autorisé et en se couvrant faussement du nom du gouverneur général. « Ces pratiques, écrivit du Caire Sir H. Bulwer, ne militent pas en faveur du maintien de l'autorité turque à Massawa au lieu de l'autorité égyptienne, et quoique je désire vivement, chaque fois que je le peux, défendre la suprématie du Sultan, je suis porté à croire que la Porte est moins capable que le vice-roi de faire quoi que ce soit contre la traite dans ces districts éloignés que son bras atteint difficilement<sup>(2)</sup>. » En contraste avec l'attitude des fonctionnaires turcs, Ismaïl pacha offrait toutes les garanties qu'on pouvait désirer. « Votre Excellence, faisait-il écrire par Chérif pacha à Sir H. Bulwer, le 18 mars 1865, peut être assurée que Massawa et Souakin deviendront de la part du gouvernement égyptien l'objet d'une rigoureuse observation ayant pour but d'empêcher qu'ils servent désormais de points de ralliement à un commerce déshonorant pour l'humanité<sup>(3)</sup>. » En présence d'un engagement aussi formel, l'ambassadeur d'Angleterre n'hésita plus. Il chargea M. Stuart, qu'il avait laissé à Constantinople comme Chargé d'Affaires, de protester vigoureusement auprès d'Aali pacha contre les pratiques suivies en mer Rouge,

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1246. Rassam à Calvert, 11 mars 1865.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Bulwer à lord Russell, Caire 10 avril 1865.

<sup>(3)</sup> F. O. 84-1246. Chérif pacha à Sir H. Bulwer, 18 mars 1865.

de lui montrer, preuves en mains, la duplicité des fonctionnaires turcs, et de réclamer l'accomplissement de la promesse tant de fois répétée par la Porte à la France et à l'Angleterre qu'elle s'emploierait à combattre la traite.

A la suite de cette nouvelle démarche, la Sublime Porte décida de détacher le port de Massawa de la juridiction du gouvernement de Djeddah et de le placer sous l'administration directe du vice-roi<sup>(1)</sup>. Quatre jours après, Aali pacha informait l'ambassade d'Angleterre que le port de Souakin était également concédé au vice-roi<sup>(2)</sup>. Le firman, émané du divan impérial, fut rédigé comme il suit :

**FIRMAN CONCÉDANT À L'ÉGYPTE LES KAÏMAKAMATS  
DE MASSAWA ET DE SOUAKIN<sup>(3)</sup>.**

« Je vous envoie ce firman pour vous apprendre que, selon votre demande, les ports de Massawa et de Souakin vous sont concédés avec la province de Taka, à cette condition que vous y établirez une bonne administration pour leur prospérité et que vous veillerez à la stricte exécution des règlements pour empêcher la traite et au paiement régulier au gouvernement de Djeddah des droits annuels dus par ces provinces, ainsi que cela avait lieu dans les dernières années du gouvernement de feu Son Altesse Méhémet Ali pacha.

« Comme les deux côtes de la mer Rouge appartiennent à l'Empire, aucun inconvénient ne s'oppose à ce que cette côte soit confiée à l'administration particulière de l'Égypte; cependant, comme à l'époque de la concession de ces lieux à feu Méhémet Ali pacha, le *eyalet*<sup>(4)</sup> et le *liwa*<sup>(5)</sup>

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1246. Pisani à Stuart, 3 mai 1865.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Pisani à Stuart, 7 mai 1865.

<sup>(3)</sup> Le texte que nous publions se trouve en annexe à une dépêche de Sir E. Malet en date du 4 mai 1882 (F. O. 78-3497).

<sup>(4)</sup> L'*eyalet*, comme le *vilayet*, représente une circonscription administrée par un *vali* (cf. J. DENY, *Sommaire des Archives turques du Caire*, p. 38, note 2).

<sup>(5)</sup> *Liwa* est synonyme de *sandjak* et signifie proprement *drapeau*, *pavillon*. En termes administratifs, ce mot représente une circonscription gouvernée par un *liwa* de l'armée des janissaires.

de Djeddah et d'Abyssinie n'étaient pas encore entrés sous le régime du Tanzimat, les fonctionnaires désignés par l'Égypte devaient être confirmés par un bouyourouldi du gouvernement de Djeddah, tandis que maintenant les localités susdites se trouvant comprises dans l'administration régulière, il a été nécessaire de prendre des renseignements à leur sujet auprès du eyalet de Djeddah, lesquels renseignements, reçus en ces jours, furent soumis à l'appréciation du haut Conseil des Ministres, et moi, qui ai confiance en votre dévouement et votre sincère fidélité, dont je suis convaincu, je vous cède à vous personnellement ces localités.

« Vous paierez pour les contributions, droits de douane et de salines, d'après les registres de l'année 1280, une somme de 5.000 bourses, ainsi que cela se faisait au temps de feu S. A. Méhémet Ali pacha, plus 2.500 bourses, soit en tout 7.500 bourses, à verser annuellement au trésor de Djeddah.

« Comme, avec votre esprit droit et digne d'éloges, vous maintenez toujours d'une façon juste et équitable les revenus tirés de la province d'Égypte et de ses terres sacrées, dans le cas où les revenus du Hedjaz éprouveraient une diminution, et où ceux des localités concédées augmenteraient au contraire, vous ferez dresser tous les trois ans, pour établir une compensation, un budget comprenant les modifications et améliorations apportées pour ces dites localités, en dehors de celui dressé pour le pays privilégié que vous tenez à titre d'héritage; vous donnerez des instructions précises aux fonctionnaires que vous y enverrez pour qu'ils maintiennent, d'après les mesures régulièrement adoptées, l'administration des salines et des douanes de ces ports et de leurs dépendances, et j'ai en conséquence donné mon présent firman impérial pour vous accorder cette concession, conformément à ce qui vient d'être dit.

« Vous prendrez consignment de ces localités à partir du mois de mars de l'année 1281<sup>(1)</sup>, en remplissant les formalités nécessaires et en donnant une déclaration contenant l'engagement d'effectuer les paiements ci-dessus mentionnés, et vous vous efforcerez de mériter de plus en plus ma bienveillance impériale.

« C'est pourquoi je vous délivre le présent firman avec ma signature ».

<sup>(1)</sup> Commencement de l'année financière turque, basée sur le calendrier grec.

Fait et écrit vers le milieu de zilhegeh 1281 (mi-mai 1865).

Par ce firman le Sultan cédait les ports de Massawa et de Souakin, non pas à l'Égypte, mais au vice-roi personnellement, c'est-à-dire pour sa vie durant. C'était là une nuance qui avait son importance. « Ismaïl pacha, écrivait à ce sujet M. Outrey, consul général de France, m'a avoué qu'il espérait que la Porte aurait fait la cession définitive en faveur de l'Égypte, mais que la clause qui ne donne qu'un caractère viager à la mesure doit être attribuée à Kani pacha, un de ses ennemis à Constantinople<sup>(1)</sup>. » Ce point fut rectifié l'année suivante, dans le firman du 27 mai 1866 qui sanctionnait la transmission en ligne directe, dans la famille du vice-roi, du gouvernement de l'Égypte; les kaïmakamats de Souakin et de Massawa furent compris dans la même mesure, ce qui assurait la possession de ces ports non plus au vice-roi, mais à sa dynastie, c'est-à-dire à l'Égypte même.

## 5. — OCCUPATION DE SOUAKIN.

### LE SAMHAR ET LES BOGOS EN 1865.

Une fois en possession du firman impérial, le vice-roi chargea Giaffar Mazhar pacha, sous-gouverneur désigné du Soudan, d'aller prendre livraison de Souakin et de Massawa. A cet effet, après avoir établi des garnisons dans ces deux ports, il devrait se rendre à Djeddah, auprès du vali du Hedjaz, en vue d'accomplir les formalités requises pour le transfert des deux villes aux autorités égyptiennes. Arrivé à Souakin en août 1865, Giaffar pacha prit possession de la ville au nom du vice-roi le 28 de ce mois et y installa Ahmed Momtaz bey comme gouverneur. La nouvelle de la révolte de Kassala, survenue sur ces entrefaites, interrompit sa mission; remettant à des temps meilleurs la prise de possession de Massawa, le vice-roi ordonna à Giaffar pacha de se rendre au Taka pour y étouffer la révolte.

Massawa et ses dépendances de terre ferme restèrent ainsi en possession des Turcs pendant toute l'année 1865 et les premiers mois de l'année

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 35. Outrey au Ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1865.

1866. Les habitants du Samhar n'eurent pas à s'en louer, car le régime turc dans cette région était devenu synonyme de faiblesse et d'impuissance. En février 1865, les Choho des environs de Zulla furent molestés par les gens de cette localité. Comme ils étaient fermiers des Abyssins de l'Agamé, ils en appelèrent à leurs suzerains qui, sans nulle explication, descendirent sur Zulla, tuèrent 200 hommes, enlevèrent les femmes, les enfants et le bétail et remontèrent sur leur dega<sup>(1)</sup>. Le naïb de Zulla, Mohamed Aréï, alla demander protection au gouverneur de Massawa; celui-ci se borna à lui faire cette question : « Zulla paie-t-il tribut à la Porte? — Non, répondit Aréï, mais un présent de bonne alliance. — Eh bien! va réclamer du secours chez eux que tu reconnais pour tes maîtres. » Aréï dut se contenter de cette réponse et partit pour Zulla, afin de donner la sépulture à ses sujets égorgés<sup>(2)</sup>.

Vers le milieu d'octobre 1865, le choléra se manifesta à Massawa et fit environ 300 victimes. Les Abyssins coupèrent immédiatement toute communication avec la mer et les caravanes attendirent dans les terres hautes que l'épidémie eût cessé.

La situation n'était pas meilleure dans le nord du Samhar et chez les Bogos. Ces derniers n'avaient reçu aucune compensation pour le pillage commis chez eux par les Barea en octobre 1864<sup>(3)</sup>. Les sauterelles ajoutèrent leurs ravages à ceux des hommes; la disette s'ensuivit et une bonne moitié du cheptel périt, ce qui compromit la récolte de la saison suivante. En 1865, la récolte de grains ne fut pas assez abondante au Taka, pour que les autorités de cette province permissent l'exportation du doura au Barka. De plus les Takué se trouvèrent en état de guerre avec les Beni-Amer. Attaqués les premiers, les Takué répondirent avec vigueur. Onze fois ils descendirent dans la plaine, refoulèrent les douars des Beni-Amer jusqu'au Barka inférieur et leur infligèrent des pertes considérables. Ceux-ci réagirent à leur tour. Renforcés par 300 cavaliers, dont une centaine étaient couverts d'armures, ils ravagèrent, en juin 1865, plusieurs hameaux des Takué, emportèrent 3.000 vaches et 35 femmes et tuèrent une quarantaine d'hommes. Lorsque les Takué leur échappaient,

(1) Nom qui désigne les terres hautes, en Abyssinie.

(2) Cf. LEJEAN, *Théodore II*, p. 248.

(3) Cf. *supra*, p. 128.

les Beni-Amer n'hésitaient pas à piller les Bogos. En août 1865, le cheikh Hamid Waled Zemat, dont les Bogos avaient déjà tant eu à se plaindre, pilla un de leurs hameaux, tua plusieurs hommes, enleva une trentaine de femmes, plus de 200 vaches et un grand nombre de chèvres. En présence de cette situation, les Bogos n'osaient plus mener leurs troupeaux paître au Barka. Une épidémie, qui enleva un millier de personnes, acheva de les plonger dans la détresse. Ils sentaient leurs protecteurs se détourner d'eux. L'Angleterre, la première, s'était refusée. Elle avait désavoué la conduite du consul Cameron qui, en 1863, avait voulu s'intéresser à ce petit peuple. Elle repoussa de même, en 1866, une demande par laquelle les chefs du pays, poussés par l'ex-abbé Stella, sollicitaient son protectorat. Restait la France, c'est-à-dire la mission catholique. Les Bogos étaient habitués à la regarder comme une sorte d'agence politique. Longtemps, elle avait, par ses libéralités, pourvu à leurs plus pressants besoins. Mais leurs prêtres étaient maintenant réduits à deux, l'un et l'autre abyssins; c'est à peine s'ils avaient eux-mêmes assez pour vivre, le temps n'était plus aux cadeaux. Les Bogos montrèrent alors leur vrai caractère. « Depuis qu'ils se voient privés de tous ces avantages, écrit Munzinger, ils se soucient très peu du bien moral que la mission peut leur faire. Il est clair aujourd'hui qu'il n'y a parmi les Bogos pas un seul catholique, pas un seul chrétien, pas un seul homme qui craindrait de commettre un crime quelconque, s'il peut le faire impunément. Il n'y a pas un seul individu qui sache lire ou écrire. Il n'y a pas d'école. Le nombre même des musulmans a singulièrement augmenté depuis dix ans et il est à craindre qu'il n'atteigne bientôt la majorité <sup>(1)</sup> ».

Livrés à eux-mêmes, les Bogos retournèrent à leurs instincts de brigandage et de rapine. Jusqu'alors leurs relations avec leurs voisins du nord-est, les Habab, sujets de Massawa, avaient été bonnes. Bien que quelques villages des Bogos supérieurs eussent, de temps ancien, le droit de sang avec les Habab et se battissent avec eux de temps en temps, la route qui conduit de Keren à Massawa, en passant par le territoire des

(1) A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 octobre 1865.

Habab, était tranquille. Cette paix relative fut rompue en octobre 1865 par la mauvaise foi des gens de Keren, qui, sous prétexte de venger leurs frères les Bogos supérieurs, tombèrent sur un douar des Habab, tuèrent plusieurs hommes et enlevèrent plus de 700 vaches. Quatre semaines après cette agression, une troupe de Habab surprit les vaches de Keren à une demi-lieue du village, en tua 300 de peur de ne pouvoir les emporter et emmena la centaine qui restait. Une semaine après, une autre troupe vola cinq filles et femmes appartenant aux principales familles de Keren <sup>(1)</sup>.

Ainsi partout, au nord comme au sud du Samhar, règnent le désordre et l'insécurité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la cession de Massawa à l'Égypte ait été bien accueillie par la population de cette région. « On ne peut pas dire, écrivait Munzinger le 15 octobre 1865, que l'opinion publique soit contre ce changement, quoiqu'il ne manque point de conservateurs qui détestent les nouveautés, mais les habitants du pays se souviennent du bon et fort règne de Méhémet Ali ». En réalité, chacun sentait le besoin d'un gouvernement énergique pour assurer la paix et arbitrer les querelles. L'arrivée des Égyptiens à Massawa, l'établissement du pouvoir d'Ismaïl pacha sur la côte étaient salués par avance comme le présage d'une ère de concorde et de justice.

## 6. — OCCUPATION DE MASSAWA.

En prévision de la prochaine occupation du littoral de la mer Rouge et pour avoir les mains entièrement libres sur la côte, Ismaïl pacha acheta à M. Pastré les droits de propriété qu'il possédait sur le territoire de Edd <sup>(2)</sup> pour la somme de 5.834 livres <sup>(3)</sup>.

Le 22 avril 1866, la frégate à vapeur *Ibrahimieh* et le transport *Sidney* quittèrent Suez, ayant à bord le général de brigade Ismaïl Sadek pacha, chargé de prendre possession de Massawa, et le 3<sup>e</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régi-

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 12 novembre 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. *supra*, p. 248, note 2.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 239, Nubar au Mihradar du Khédivé 22 mars 1866.



ment destiné à tenir garnison dans ce port. Le vice-roi avait en outre désigné le kaïmakam Osman Rifky bey pour commander les troupes qui seraient débarquées à Edd et assumer le gouvernement de cette région<sup>(1)</sup>. La frégate toucha à Souakin le 25 avril, embarqua Hassan Rifaat bey qui avait été nommé gouverneur de Massawa, et repartit pour sa destination où elle arriva le 29 dans la soirée. La prise de possession de Massawa eut lieu le 30 avril au matin, au cours d'une cérémonie où le firman d'investiture fut lu en présence des autorités et des notables de la ville. Comme son collègue de Souakin, le gouverneur de Massawa se trouvait placé sous les ordres du gouverneur général du Soudan; il jouissait cependant de la faculté de correspondre directement avec le divan d'Égypte.

Une fois installées à Massawa, les autorités égyptiennes s'empressèrent de faire un inventaire détaillé de leur nouvelle possession. Dans un rapport adressé au Caire<sup>(2)</sup>, Ismaïl Sadek pacha note que l'île mesure 990 mètres de longueur, 370 mètres de largeur moyenne et 2.720 mètres de circonférence; elle contient 100 maisons en pierre, 200 huttes en bois recouvertes de paille, 20 zaouiés et mosquées, 200 magasins et dépôts, une église et une tour construite en pierre; ses habitants sont au nombre de 2.000 environ. Sur la terre ferme, le village d'Hotumlo, résidence favorite des Massawanis, comprend plus de maisons que la ville elle-même; on y compte 507 bâtiments, y compris les mosquées et les zaouiés, 4 puits et 30 feddans de terre cultivée. Au sud de Massawa et à deux heures de distance, Arkiko étale ses 20 maisons de pierre, 500 huttes, 24 mosquées et zaouiés, une forteresse et 20 feddans de terre cultivée; sa population se monte à 3.000 âmes environ.

La tour de défense de Massawa s'élève dans la partie est de l'île; elle a 11 mètres de diamètre à l'intérieur et 12 au dehors. Elle est percée de huit embrasures pour canons, mais la construction en est si défectueuse que la décharge d'une seule pièce d'artillerie suffirait à la faire tomber en ruines. Pour cette raison, les canons ont été placés hors de la tour; ceux-ci sont d'ailleurs en fort mauvais état.

La forteresse d'Arkiko se trouve à 210 mètres à l'ouest de la ville.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, p. 76, pièce 31, lettre au Ministre de la Guerre, 17 avril 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 38, pièce 143, rapport d'Ismaïl Sadek pacha, 5 juin 1866.

De forme rectangulaire, elle mesure 76 mètres de long sur 73 de large et possède à chaque angle une tour percée de meurtrières. L'armement se compose de 7 canons tous en mauvais état. Placée dans le lit d'un torrent, ses murs sont minés par les eaux, et elle se trouve dans un état trop délabré pour qu'on puisse songer à y loger des soldats. Le lieu convient cependant fort bien pour le casernement des troupes, à cause de l'abondance de l'eau et de la position de la ville placée sur la route de l'Abyssinie.

Ismaïl Sadek ne s'attarda pas à Massawa. Il en repartit le 5 mai, avec deux compagnies d'infanterie qu'il avait ordre d'établir à Edd. En cours de route, les bateaux s'arrêtèrent pour la nuit à l'île Dissée : ils en repartirent le 6 et arrivèrent le lendemain à Edd. Par suite du vent impétueux qui soufflait sur la côte, on ne put descendre à terre que le 8, et encore avec bien des difficultés.

Le cheikh de Edd, nommé Mahmoud, était absent, mais son frère Ahmed réunit les notables et les anciens de la région pour leur annoncer le rattachement de leur village à l'Égypte. La nouvelle fut accueillie avec des démonstrations de joie. Ismaïl pacha demanda alors aux habitants de creuser des puits pour abreuver les soldats, moyennant une rétribution.

Situé à 160 milles au sud de Massawa, le village de Edd mesure 406 mètres de long sur 30 de large. Il ne possède aucune maison de pierre, mais seulement des huttes au nombre d'une centaine; la population s'élève à 300 âmes; il n'y a pas de forteresse. Aucun hamac n'en dépend. Pour avoir de l'eau, les habitants creusent des trous profonds d'une toise; ils rencontrent de l'eau d'infiltration provenant d'un torrent, mais par suite du voisinage de la mer, cette eau, dès le lendemain, devient salée et impropre à la boisson; elle dégage en outre une odeur fétide, aussi ne peut-elle suffire aux habitants et aux soldats; d'ailleurs, en cas de sécheresse, elle fait totalement défaut. On a alors recours à l'eau saumâtre du puits d'El Moussalli, situé à une heure et demie de marche au sud du village, ou à celui d'Abal, à quatre heures au sud, qui fournit une eau plus douce. En outre, à huit heures à l'ouest du village, on rencontre un trou, appelé Faraa Firou, où l'eau douce provenant des torrents est toujours en abondance.

Au sud de Edd, se trouve le village de Beïlouï, qui est gouverné par

le cheikh Ad'Aly et qui ne dépend de personne; les habitants, au nombre de 350 environ, ne viennent jamais à Edd à cause de la difficulté des communications. Au nord de Edd, se trouve Amphila qui dépend de Massawa. A l'ouest, le territoire de Edd confine aux tribus nomades Hadarma, Dahmila et Damhita, qui sont constamment en relations avec cette localité.

Les habitants de Edd et les Arabes ne s'adonnent pas à l'agriculture par suite du manque de terres qui y soient propres. Quant au commerce, il se borne à un simple échange de beurre, de peaux et de paille contre le madapolam, le tabac et le maïs importés d'Aden ou d'Hodeïda. Les habitants possèdent environ 200 chameaux, 25 vaches et bœufs et 30 à 40 chèvres. Les uns vivent du laitage de leurs troupeaux et de pain de maïs, les autres se nourrissent des produits de la mer. Leur situation est si misérable qu'ils meurent parfois de faim; Ismaïl Sadek pacha leur fit distribuer du biscuit, à titre de secours de la part du vice-roi. Tous sont musulmans et ils possèdent deux petites mosquées, mais ils ne connaissent rien des préceptes de la religion. Ce sont d'ailleurs des gens pacifiques, faisant rarement usage du poignard et de la lance qui constituent tout leur attirail guerrier<sup>(1)</sup>.

Ismaïl Sadek demeura onze jours à Edd, puis, après avoir informé les habitants de la prochaine arrivée d'un gouverneur égyptien, il repartit pour Massawa le 18 mai, emmenant les troupes qu'il renonçait à laisser à Edd à cause du manque d'eau. Après un bref séjour à Massawa, pendant lequel il passa en revue les soldats stationnés à Arkiko, il partit pour Djeddah et rentra à Suez le 31 mai.

Hassan Rifaat bey, le nouveau gouverneur, s'installa tant bien que mal à Massawa. Le palais du gouvernorat, les bâtiments de la douane se trouvaient dans un état très délabré. Il dut acheter ou louer des maisons particulières afin d'y installer les fonctionnaires, emmagasiner les vivres et les munitions. L'absence de forteresse l'obligea à laisser en plein air les 8 pièces d'artillerie de côte qu'il avait amenées avec lui.

Sur l'indication des naïbs d'Arkiko, il fit quérir les cheikhs des tribus dépendant de Massawa, afin de s'entendre avec eux sur le mode de

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 38, pièce 143, rapport d'Ismaïl Sadek pacha, 12 juin 1866.

perception de l'impôt. Ces tribus, écrit-il <sup>(1)</sup>, sont au nombre de 39, dont 25 paient au gouvernement un impôt qui s'élève au total à 5.363 tallaris, tandis que les 14 autres n'y sont pas assujetties. Les tribus soumises à l'impôt sont celles des Habab, de Temariam, de Takliss et le beden de Tawda; puis, dans le Samhar, la tribu du cheikh de 'Aila, les tribus de Gomhour, 'Assous, Masahlit, 'Ahouma, 'Ad 'Achkar, 'Ad Aha, et les bedens de Kadam Saka et de Zaka; au total, ces 13 tribus paient un impôt de 4.599 tallaris. Les îles Dahlak comprennent les tribus de Dahlak Kebir, Sa'ine, Dam'alou, Darbessit, Hamhallou, Daskou, 'Adel, Takhbaz, Kebya, Tawda, Febadya, Rohâl, au nombre de 12, payant un impôt de 764 tallaris. Quant aux tribus non assujetties à l'impôt, ce sont celles de Beit Moussa, de Beit Sarah, puis, dans la région d'Assawart, les tribus de Beit Leilash, Beit Fiki, 'Assakiri, 'Assalessane, Beit Fakartou; enfin, dans le village de Fanâma près d'Arkiko, les bedens de Beit Soliman, Beit Dania, Said Hamdou, Beit Haya Walad Omar, Ankala, Dinbakou et Beit Sayegh.

Par les naïbs d'Arkiko, Hassan Rifaat bey apprit également qu'il existait jadis à Kombelli, à une journée de la saline de Bardoula, qui se trouve elle-même à deux jours de marche de Massawa, une forteresse dont la garnison avait pour mission de maintenir l'ordre et de percevoir l'impôt. Cette forteresse tomba en ruines et fut complètement délaissée par le gouvernement. Les habitants ne furent plus tenus de payer l'impôt et les cheikhs de Hartou et de Mikhassou le reçurent pour leur propre compte. De même, à cinq ou six journées de la frontière abyssine, il existe une saline appelée Rakad 'Assa Aly où, jadis, s'élevaient deux forteresses occupées par une centaine de soldats chargés de percevoir l'impôt. Ces forteresses étant également tombées en ruines furent abandonnées, et ce fut le cheikh des Kastanes qui fit percevoir l'impôt pour son compte personnel. Comme cette saline rapporte de 100 à 150.000 tallaris par an, Hassan Rifaat bey proposa au divan du Caire de reconstruire les forteresses et d'y établir une garnison. Il signalait encore la présence d'une saline à Atbouri, dans la région d'Amphila.

A la suite des services rendus par les deux naïbs d'Arkiko, le gouver-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 38, pièce 22, lettre de Hassan Rifaat, 21 mai 1866.

neur proposa de leur payer à l'un et à l'autre une allocation mensuelle de 750 piastres. Il demanda également l'autorisation d'enrôler au service du gouvernement 300 soldats irréguliers, qui seraient répartis dans le Samhar afin d'y maintenir l'ordre <sup>(1)</sup>.

Tels furent les premiers actes qui marquèrent l'arrivée des Égyptiens à Massawa. Assurément ce n'était pas pour percevoir des revenus aussi modiques que le vice-roi avait mis en branle une force aussi considérable. Quels avantages Ismaïl pacha se promettait-il donc de sa nouvelle acquisition ?

#### 7. — AVANTAGES DE MASSAWA ET DE SOUAKIN.

En dehors de la répression de la traite, les deux villes que la Sublime Porte venait de céder au vice-roi présentaient à ses yeux un intérêt bien différent.

Ismaïl pacha, on l'a vu, avait de grands projets sur le Soudan. S'il avait dû renoncer, en raison du coût élevé de l'entreprise, à construire le chemin de fer qui reliait le Caire à Khartoum, la cession à l'Égypte du port de Souakin lui permettait d'envisager l'établissement d'une ligne plus courte reliant transversalement la mer Rouge au Nil, Souakin à Berber. Cette dernière ville ayant ses communications assurées avec Khartoum par le fleuve, la nouvelle ligne procurerait un débouché facile aux nombreux produits de l'intérieur. Par ailleurs, Souakin était déjà le débouché naturel de la province du Taka. Ainsi placée au confluent des routes commerciales du Soudan, elle ne pourrait manquer d'en devenir le grand port. La cession de cette ville présentait donc aux yeux du vice-roi un intérêt principalement commercial.

Il n'en était pas de même de Massawa. « Ce port, écrivait M. Outrey le 1<sup>er</sup> juin 1865, est le seul port de l'Abyssinie. Il m'est impossible de pressentir pour le moment les dispositions du gouvernement égyptien à l'égard de ce pays, mais la réunion depuis l'année dernière d'un corps de troupes dans la Haute-Égypte, la présence d'une frégate du vice-roi (*l'Ibrahimieh*) à Suez, la prochaine arrivée, assure-t-on, de deux autres

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 38, pièce 22, lettre de Hassan Rifaat, 21 mai 1866.

bâtiments de guerre dans les eaux de la mer Rouge, enfin l'acquisition nouvelle constituent un ensemble de faits qui mérite de fixer l'attention <sup>(1)</sup>. » En écrivant ces lignes, M. Outrey se rappelait assurément avec quelle chaleur le vice-roi s'était élevé quelques semaines plus tôt contre la prétention de la France d'exercer un protectorat sur le pays des Bogos. Ismaïl pacha avait revendiqué ce petit pays pour l'Égypte, se faisant fort d'établir son droit, preuves en mains <sup>(2)</sup>. Cet intérêt soudain pour une région dont le vice-roi s'était fort peu soucié jusque-là, coïncidait avec les démarches qu'il faisait faire à Constantinople en vue d'obtenir la cession de Massawa. Il était aisé d'en déduire que la possession de ce port présentait à ses yeux un intérêt surtout politique. W. Munzinger <sup>(3)</sup> expose cet intérêt avec une grande clarté dans une lettre qu'il adressa en décembre 1865 au Ministre des Affaires étrangères à Paris.

« En premier lieu, écrivait-il, il faut se souvenir que les Égyptiens ont toujours montré au début une certaine énergie brutale; ce n'est que dans la suite qu'ils retombent dans la léthargie turque.

« Or le gouvernement envoie ici du premier coup 800 soldats et, de plus, il paraît qu'il pense retenir en solde les 200 irréguliers indigènes dont le nombre peut être augmenté *ad libitum*. Cette force n'est pas proportionnée aux revenus actuels de la province ni à ses besoins. Le Samhar est assez pauvre et il est facile à gouverner. Les revenus sont presque seulement dus à la douane de Massawa, qui n'a pas besoin d'un seul soldat.

« Cette force militaire doit donc être destinée à agir dans l'intérieur. Mais il n'y a là que trois ou quatre petits villages, quelques tribus de pasteurs qui passent l'hiver dans les pays bas et l'été en Abyssinie, les Choho et les Danakil, la grande tribu des Habab. Toutes ces peuplades sont pasteurs sans culture; la population est minime, demandant un terrain immense pour leurs besoins nomades. Les revenus actuels que le gouvernement retire de tous ses sujets de la terre ferme en impôts n'excède pas 10.000 tallaris. On ne trouve donc pas encore là une explication à ce surcroît de force.

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 35, Outrey au Ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1865.

<sup>(2)</sup> Cf. chap. II, p. 129.

<sup>(3)</sup> Munzinger faisait fonctions du vice-consul de France à Massawa depuis le départ de M. Lejean : il fut titularisé le 8 août 1866.

« La situation change si l'Égypte veut empiéter sur les frontières d'Abysinie et occuper la grand'route directe qui mène par les Bogos à Kassala, traversant une contrée fertile et salubre.

« L'inspection de la carte montre que la situation politique du Zanadéglé et des Bogos est très intéressée dans le changement de gouvernement.

1° Le Zanadéglé s'étend de la cime du plateau de Halaye jusqu'à deux lieues de Massawa au nord; cette propriété territoriale immense n'a jamais été contestée aux habitants du pays et n'a jamais payé un tribut aux Turcs. Les gens du Zanadéglé sont cultivateurs dans les pays hauts et pasteurs dans les pays bas. Un gouvernement ambitieux ne tardera donc pas à trouver des prétextes dans leur voisinage pour les attaquer et s'emparer de leur pays.

2° Le pays des Bogos est le centre de la grande province de l'Ain-seba; la possession est avantageuse en elle-même par la fertilité du sol; elle offre la seule route de chameaux pour le Hamacène et pour le Tigré; elle protège définitivement la grand'route de commerce de Massawa au Soudan; elle garantit la possession tranquille de provinces et peuplades du Barka, des Marea et Takué (musulmans) ainsi que des Mensa et Bedjuk (chrétiens), dont les ressources sont très grandes et peuvent se centupler en peu de temps. Je ne crains pas d'affirmer, fondé sur mes études spéciales de dix ans, que cette province, si elle était bien administrée, serait la fleur de tout le Soudan égyptien.

« Il est clair par ce qui précède, concluait Munzinger, que les Égyptiens ont tout intérêt à s'emparer du Zanadéglé et du pays des Bogos <sup>(1)</sup>. »

Ainsi, au rebours de Souakin, l'intérêt qu'offrait la cession de Massawa était d'ordre principalement politique. Successeurs des Turcs, les Égyptiens ne pouvaient faire moins que de réclamer, comme eux, la suzeraineté du Samhar et le contrôle des routes conduisant en Éthiopie. Et cela déjà était grave, en raison de l'importance que Théodoros attachait à cette région et de l'intention manifestée par lui d'en prendre possession à la

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Massawa. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 22 décembre 1865.

première occasion. Mais sur ce danger allait s'en greffer un autre. Pressé à l'est et à l'ouest par les Égyptiens, interrompant la ligne de communication entre la capitale du Taka et Massawa <sup>(1)</sup>, le pays des Bogos devait fatalement tenter l'ambition d'Ismaïl pacha. Or l'Abyssinie avait considéré de tout temps cette région comme lui appartenant. Que le vice-roi donnât suite à son désir d'annexion, et le conflit avec l'Éthiopie était certain. La cession de Massawa à l'Égypte était donc un acte gros de menaces pour l'empire voisin, et il n'est pas exagéré de dire qu'en raison des développements qu'elle laissait présager, l'occupation de ce port par les troupes d'Ismaïl pacha marque une date importante dans l'histoire des rapports entre l'Égypte et l'Abyssinie.

<sup>(1)</sup> M. Rassam, qui quitta Massawa le 16 octobre 1865 pour se rendre en Abyssinie, en passant par Keren, Kassala et Gallabat, décrit comme il suit les étapes de son voyage : En partant de Massawa, il traversa d'abord le Samhar et pénétra sur le territoire des Habab. Après être passé à Kilba, il atteignit Biraad, où, dit-il, *finit la province de Massawa et commence l'extrémité nord de l'Abyssinie*. Il traversa ensuite la province *abyssine* de l'Ainseba, et arriva à la passe de Gaba-Lukum où *finit l'Abyssinie et commence la vallée du Barka soumise au gouvernement égyptien* (cf. RASSAM, *Narrative, etc.*, t. I, p. 120 et suiv.).



## CHAPITRE VI.

### LE GOUVERNEMENT DE GIAFFAR MAZHAR PACHA.

#### 1. — MESURES ADMINISTRATIVES.

Ancien officier de marine, Giaffar Mazhar pacha passait pour un homme cultivé; Schweinfurth, qui le rencontra à plusieurs reprises, prisait l'étendue de son savoir et rapporte qu'on trouvait chez lui « de grandes piles d'atlas et de planches d'anatomie <sup>(1)</sup> ». Ces connaissances, le nouveau gouverneur général manifesta, dès sa prise de pouvoir, le désir de les voir étendre à ses administrés. « Sous le règne de feu le grand Méhémet Ali, écrivit-il au Caire <sup>(2)</sup>, Rifaa bey a traduit la moitié environ du *Traité de Géographie* de Malte-Brun. Cet ouvrage fait autorité en la matière; il est enseigné dans les différents pays et traduit dans toutes les langues; je sollicite que Rifaa bey soit chargé d'achever sa traduction ». Un autre ouvrage, d'un intérêt plus immédiat encore, était celui du capitaine Speke <sup>(3)</sup>, car il traitait, au dire de Giaffar pacha, « de différents sujets très instructifs pour les habitants des provinces égyptiennes et soudanaises qui s'étendent de la source du Nil à son embouchure ». Ayant réussi à s'en procurer un exemplaire en langue française, le gouverneur général l'envoya au Caire pour qu'on le traduisît, et demanda qu'on lui en envoyât cinquante exemplaires en arabe, « afin de les distribuer à certains élèves des écoles soudanaises ainsi qu'aux officiers et aux fonctionnaires civils ».

<sup>(1)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*, t. I, p. 38. — S. Baker, dans son ouvrage *Ismâïlia*, t. I, p. 161, décrit Giaffar pacha comme un homme très généreux, parfaitement honnête, mais fort désireux de se gagner une bonne réputation, ce qui l'incitait à une trop grande mansuétude à l'égard des fautes commises par ses subordonnés.

<sup>(2)</sup> A. A-M. S. Carton 37, pièce 479, lettre de Giaffar pacha, 14 mai 1866. — Registre 557, pièce 5, ordre supérieur adressé au divan des Écoles, 1<sup>er</sup> août 1866.

<sup>(3)</sup> *Les Sources du Nil*, traduction française de E. D. Forgues, Paris, Hachette, 1864.

## MOYENS DE COMMUNICATION.

Selon les instructions du vice-roi <sup>(1)</sup>, Giaffar prit ses dispositions en vue d'établir un service postal régulier entre Khartoum et Souakin; la poste devait mettre quatre jours pour se rendre de Khartoum à Berber et si de Berber à Souakin <sup>(2)</sup>. Afin de procurer au commerce des facilités analogues, le gouverneur organisa un service de caravanes bimensuelles allant des frontières d'Abyssinie au Taka et de là à Souakin; il établit de même des services joignant Khartoum, le Fleuve Blanc et le Kordofan à Berber, de manière à ce que toutes les importations et les exportations du Soudan se fissent désormais par Souakin. Ce port, dont les salines seules rapportaient chaque année de 5 à 6.000 bourses, lui paraissait susceptible d'un grand développement et de rapporter au Trésor des sommes considérables, au rebours de Massawa dont les recettes, provenant principalement du commerce des esclaves, étaient inférieures aux dépenses et le seraient d'autant plus que la traite était en voie d'abolition <sup>(3)</sup>.

Le vice-roi témoigna sa satisfaction pour les mesures prises par Giaffar pacha. En attendant que l'état des finances, actuellement fort obérées permît d'entreprendre la création de chemins de fer au Soudan, il recommanda au gouverneur de concentrer ses efforts sur les routes joignant Souakin au Taka d'une part, à Berber de l'autre. Le but à atteindre était de rendre ces routes carrossables et de les pourvoir de refuges, de stations et de puits afin de faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. chap. iv, p. 215.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 433, lettre de Giaffar pacha, 7 mai 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 460, lettre de Giaffar pacha, 9 mai 1866. — D'après une autre lettre de Giaffar pacha, en date du 3 octobre 1866, les recettes de Massawa au cours de l'année 1281 de l'hégire auraient été de 683.726 piastres et les dépenses de 620.265 piastres, laissant ainsi un surplus de 63.461 piastres, tout à fait insuffisant pour couvrir le tribut établi pour cette ville (A. A.-M. S. Carton 39 pièce 27).

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 27, ordre supérieur du 12 juillet 1866.

En janvier 1867, le vice-roi ordonna d'entreprendre l'étude du tracé d'un chemin de fer reliant Souakin à la vallée du Nil, et désigna Ismaïl bey El Falaki<sup>(1)</sup> pour cette mission<sup>(2)</sup>. On fit rechercher les relevés effectués jadis par feu Hassan El Damiâti dans cette région et on les lui confia<sup>(3)</sup>. Pendant le même temps, Hussein Khalifa, cheikh de l'Atmour, devait explorer la route entre Edfou et Bérénice<sup>(4)</sup>. Arrivé à Souakin, Ismaïl bey en reconnut les alentours et suggéra de faire passer le chemin de fer par la gorge d'Erba, après quoi, disait-il, le tracé jusqu'à Chendi n'offrirait plus de difficultés<sup>(5)</sup>. « Il résulte tant de mes investigations personnelles que des observations faites par Ismaïl bey, écrivait de son côté Momtaz bey le 15 mars 1867, que la construction de la ligne de chemin de fer dans la région de Sinkat, sise entre Souakin et les montagnes, sera très facile et nécessitera peu de frais. Les lits des torrents qui se trouvent dans cette région sont en très petit nombre et il sera facile d'y construire des ponts au moyen de pierres à extraire des montagnes voisines. Quant à la région qui s'étend de Souakin à Kosseir, elle est traversée par des torrents impétueux, ce qui nécessitera la construction de ponts assez grands et assez solides. Pourtant cette opération sera menée à bonne fin et sans trop de frais, grâce à la pierre qui existe en quantité considérable dans les montagnes voisines et qu'on pourra amener sur les lieux au moyen d'une ligne ferroviaire à voie étroite<sup>(6)</sup>. » Lorsque la construction de la voie ferrée joignant Souakin à l'embouchure de l'Atbara serait achevée, on pourrait, ajoutait le gouverneur, construire un embranchement qui irait jusqu'au Taka, centre du commerce du Soudan oriental.

Ismaïl bey El Falaki rentra en Égypte au mois de juin 1867, rapportant

<sup>(1)</sup> Ismaïl bey était alors directeur de l'École polytechnique au Caire.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 22, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 9 janvier 1867.

<sup>(3)</sup> On trouva parmi les papiers de Hassan El Damiâti une carte de la région comprise entre Souakin et Berber, qui mentionnait pour la distance entre ces deux villes le chiffre de 401 kilom. 440.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre Départ 299, dépêche 1.150 de Riaz pacha au moudir de Kéneh et d'Esneh, 11 février 1867.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 250, lettre de Momtaz bey, 28 janvier 1867.

<sup>(6)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 406, lettre de Ahmed Momtaz, 15 mars 1867.

de sa mission une carte du pays exécutée avec beaucoup de soin et un rapport dans lequel il concluait que la construction d'une ligne de chemin de fer entre Souakin et Chendi était possible, qu'elle ne présentait pas de difficultés et ne nécessiterait que de l'argent. La distance était de 584 kilomètres et pourrait sans doute être raccourcie. Le trajet de Souakin à Berber se heurtait par contre à de hautes montagnes et à des vallées qui rendaient impossible, assurait-il, l'établissement d'une voie ferrée<sup>(1)</sup>.

### SÉCURITÉ DES ROUTES.

La sécurité des routes n'était pas moins essentielle au commerce que la facilité et la rapidité des communications. Au printemps de l'année 1866, un groupe de trois commerçants quitta le Kordofan pour Dongola, accompagné par trois soldats bachi-bozouks licenciés et guidé par un Bédouin nommé Mohamed Walad Mohamed Kheir. Ce dernier égara les voyageurs qui, pendant la nuit, furent assaillis à Abou Kamari par une vingtaine de Bédouins. Deux des soldats furent tués, les commerçants massacrés ainsi qu'une femme et ses deux enfants. Après s'être emparés du butin qui comprenait 12.000 piastres en espèce et des marchandises pour une valeur de 3.000 piastres environ, les brigands prirent la fuite<sup>(2)</sup>. Avisé de l'attentat par Ali Ben Hussein El Kharboutli, le gouverneur général donna l'ordre de poursuivre les fugitifs. Le cheikh des Hawawir<sup>(3)</sup> parvint à les rejoindre. Trois brigands furent tués, seize autres arrêtés; un seul réussit à s'enfuir<sup>(4)</sup>.

A la nouvelle de ce meurtre, le vice-roi témoigna une profonde indignation. « Nous avons amèrement regretté la perpétration de ce crime, écrivit-il à Giaffar pacha. En effet, nous avons toujours travaillé, avant toutes choses, à sauvegarder la sécurité des routes et des défilés en vue de faciliter les déplacements et nous avons toujours veillé à prémunir

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 41, pièce 187, lettre de Chérif pacha au milhradar, 27 juin 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 32, ordre supérieur du 21 août 1866, rappelant les faits.

<sup>(3)</sup> Tribu nomade habitant le désert du Bayouda.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 104, lettre de Giaffar pacha, 2 septembre 1866.

contre toute atteinte la vie des commerçants et autres, ainsi que leurs biens. Prenez donc des soins très minutieux pour que de tels attentats ne se renouvellent pas <sup>(1)</sup> ». Le vice-roi ordonna l'exécution des assassins. En même temps, il écrivit une lettre très sévère au cheikh Hussein Khalifa, qui s'était engagé à assurer la sécurité des voyageurs sur la route de l'Atmour. Il consentait à lui pardonner sa négligence pour cette fois, mais il l'avertissait qu'au cas où un pareil attentat se reproduirait et qu'il fût commis par ses hommes, il serait pendu; si les agresseurs ne relevaient pas de son autorité, il serait néanmoins chargé de chaînes, envoyé au Fazogle et condamné aux travaux forcés <sup>(2)</sup>.

En réalité la responsabilité de Hussein Khalifa ne pouvait être mise en cause pour ce meurtre, car il s'était produit sur la route de l'Atmour Gabra, qui était placée sous la garde de Fadl Allah Walad Salem, cheikh des Kababich <sup>(3)</sup>. Sur l'observation que lui en fit Giaffar pacha, le vice-roi reprocha au moudir de Dongola de n'avoir pas pris l'initiative de poursuivre les assassins et le réprimanda sévèrement <sup>(4)</sup>; puis il porta le fait à la connaissance de tous les moudirs du Soudan, en leur rappelant que leur premier devoir était « de sauvegarder la sécurité sur les routes et les défilés dans toutes les contrées de l'Égypte et du Soudan, de veiller à prémunir les voyageurs et les commerçants contre les agressions et de châtier les agresseurs ». Il ordonna également de rendre à Hussein Khalifa les vingt soldats, méharistes et ghaffirs, chargés d'assurer la sécurité de la route de l'Atmour, qui avaient été supprimés par le gouverneur par mesure d'économie <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 32, ordre supérieur du 21 août 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 32, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 21 août 1866. — Carton 39, pièce 148, lettre du vice-roi au cheikh Hussein Khalifa.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 223, lettre de Giaffar pacha, 23 septembre 1866.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 17, ordre supérieur du 1<sup>er</sup> décembre 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 487, requête de Hussein Khalifa, reçue le 8 avril 1867. — Registre 560, 2<sup>e</sup> partie, pièce 7, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 8 avril 1867.

## TÉLÉGRAPHE DU SOUDAN.

Les travaux de la ligne télégraphique destinée à relier l'Égypte à Khartoum avaient été, on l'a vu <sup>(1)</sup>, suspendus vers la fin de 1864 faute de matériel. Ils furent repris l'année suivante, sous la direction de Sadek Ibrahim Ali, mamour du télégraphe du Soudan. A la fin de janvier de l'année 1866, la ligne était posée jusqu'à Korosko; passant ensuite par Ainaba et Hourkanda, elle atteignit, le 13 février, la station d'El 'Erakiyine, située à une heure et demie de Wadi Halfa. Là les équipes durent s'arrêter, le matériel étant complètement épuisé <sup>(2)</sup>.

Cependant, bien que Korosko eût été atteint et dépassé depuis longtemps, aucune dépêche ne parvenait au Caire de ce bureau. Point d'aboutissement de la route de l'Atmour, le poste de Korosko aurait dû signaler au passage les troupes qui revenaient du Soudan. On s'étonna au Caire de ce silence. Interrogé, le mamour du télégraphe répondit qu'il avait, dès le 25 janvier, écrit à l'ingénieur du télégraphe et au moudir d'Esneh pour leur dire d'installer les appareils à Korosko. En avril, le poste ne fonctionnait pas encore. Le vice-roi se fâcha : « Son Altesse, manda Riaz pacha à Fadel pacha le 1<sup>er</sup> avril, s'étonne qu'un bureau télégraphique n'ait pas encore été installé à Korosko, alors que les employés se trouvent déjà sur les lieux et que la ligne a déjà atteint cette région. Je vous engage à procéder d'urgence à cette installation, même sous une tente provisoirement. »

Le lendemain, on apprit au Caire la raison de ce retard; les appareils envoyés d'Égypte étaient en si mauvais état qu'on ne pouvait s'en servir et il fallait les remplacer tous, à raison de deux par poste; en attendant, on décida de prendre un appareil à Assouan et de l'installer provisoirement à Korosko. Par la suite, le mamour du télégraphe accusa l'ingénieur d'incompétence et une brouille s'éleva entre les deux fonctionnaires. Au début de décembre 1866, on apprit au Caire que l'ingénieur qui, à la suite des instructions du mamour, s'était rendu dans les montagnes, se plaignait d'y être resté abandonné, sans vivres et sans gardiens; il accusait

(1) Cf. chap. III, p. 141.

(2) Le matériel approvisionné à Assouan ne permettait de poser que 200 milles de ligne télégraphique.

en outre le mamour d'avoir arrêté son courrier à la poste de Wadi Halfa. Inquiet, le cabinet vice-royal alerta les moudirs et demanda des explications. Rien ne vint; l'ingénieur et le mamour semblaient s'être évanouis dans le désert. Finalement ce dernier put être touché; il démentit les accusations portées contre lui par son collègue. Le vice-roi ordonna alors au gouverneur du Soudan de tirer l'affaire au clair et d'enquêter sur ce différend.

Les travaux reprirent avec l'arrivée du nouveau matériel. On se heurta cette fois à de nombreuses difficultés. La ligne devait, sur un certain parcours, emprunter le lit du Nil; en raison de leur poids, les câbles sous-marins ne purent être chargés à dos de chameau; il en fut de même d'un certain nombre de caisses très lourdes; on dut laisser ce matériel sur place en attendant l'arrivée de bateaux qui le transporteraient à Wadi Halfa. Puis, entre cette ville et Orda, siège de la moudirieh de Dongola, on s'aperçut que les poteaux télégraphiques en bois ne pouvaient servir, car les fourmis blanches les dévoraient jusqu'au ras du sol. Il fallut commander d'urgence en Europe 6.000 poteaux en fer<sup>(1)</sup>, et cette partie de la ligne resta provisoirement en suspens. On poussa les travaux au sud d'Orda, dont la station télégraphique fut construite en janvier 1867; passant par Khandak et Debba, la ligne atteignit, en mars 1867, Abou Dom, limite de la province de Dongola. Il ne restait plus qu'à franchir la steppe du Bayouda pour amener le télégraphe à Berber.

Du matériel avait été également envoyé à Souakin en vue d'établir une ligne joignant cette ville à Kassala. Le bois du palmier doum se révéla fort heureusement propre à faire des poteaux télégraphiques et les travaux commencèrent. Mais là aussi des difficultés surgirent. Au cours de la pose des 80 premiers milles, près de 1.500 chameaux périrent d'inanition; les deux ingénieurs anglais préposés à la direction des travaux succombèrent aux effets meurtriers du climat. En août 1867, 157 milles seulement de ligne télégraphique avaient été posés en direction de Kassala<sup>(2)</sup>. Ainsi, dans cette partie du Soudan comme dans la vallée du Nil, le climat, la difficulté du ravitaillement et du transport s'opposaient

<sup>(1)</sup> Le coût de cette commande s'éleva à 10.000 livres sterling.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-21. Lettres du consul Reade à lord Stanley, 30 et 31 août 1867.

au travail rapide de l'homme; ces obstacles faisaient de la pose du télégraphe une œuvre de longue haleine dont l'accomplissement allait réclamer encore plusieurs années.

#### ÉTAT SANITAIRE.

Au printemps de 1866, l'état sanitaire dans certaines parties du Soudan laissa à désirer. En avril, une fièvre semblable au choléra éclata à Khor El Barka, entre Massawa et Souakin à quelque distance de la côte et 500 Beni-Amer moururent en quelques jours<sup>(1)</sup>. En outre, une épidémie éclata au Taka parmi les soldats du 1<sup>er</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie; dans les deux cas, le gouverneur fit prendre les mesures d'isolement qui empêchèrent la maladie de se propager au Soudan<sup>(2)</sup>. Une quarantaine fut également établie à Korosko et des médecins sanitaire envoyés sur les lieux pour empêcher le fléau de s'étendre jusqu'en Égypte<sup>(3)</sup>.

#### DISCIPLINE DE L'ARMÉE.

Les soldats soudanais s'étaient habitués, sous les régimes précédents à ne faire aucun cas des règlements militaires; la désertion, notamment était péché véniel à leurs yeux. Malgré les conseils réitérés du gouverneur et ses instructions sévères, des cas de désertion continuèrent à se produire. En conséquence, et pour frapper les esprits d'une terreur salutaire Giaffar pacha ordonna d'exécuter cinq ombachis qui s'étaient échappé alors qu'on procédait à leur envoi en Égypte.

Sous le rapport de la discipline militaire, le vice-roi se montra plus rigoureux encore que le gouverneur général. Le conseil de guerre réuni à Kassala pour juger les officiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment coupables de dilapidations, avait, on l'a vu, infligé à ces derniers des peine

(1) A. A.-M. S. Registre 564, p. 85, pièce sans numéro, lettre du gouverneur d Soudan, 16 mai 1866.

(2) A. A.-M. S. Carton 37, lettre de Giaffar pacha, 8 mai 1866.

(3) A. A.-M. S. Registre 560, pièce 50, lettre de la Maïa au Ministère de l'Intérieur 5 juillet 1866.



extrêmement sévères <sup>(1)</sup>. Giaffar pacha proposa de les commuer. Il suggéra de réduire le binbachi au rang de saghkolaghassi pour une durée de deux ans et de le rattacher ensuite définitivement au service civil; les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> youzbachis seraient licenciés du service militaire, le 2<sup>e</sup> youzbachi réduit au rang de moulazim tani pendant deux ans, et le 5<sup>e</sup> youzbachi à celui de moulazim awal pendant la même durée; enfin les deux moulazims awal reconnus coupables seraient simplement condamnés aux arrêts avec suppression de traitement <sup>(2)</sup>. Le vice-roi n'agréa pas la proposition. « Vous avez cherché par les phrases longues et répétées de votre lettre, manda-t-il à Giaffar pacha, à atténuer le crime de ces officiers en vue d'alléger leurs peines. . . Comme leur façon d'agir est en contradiction formelle avec les règlements militaires, toute indulgence dans de telles questions encouragera les autres à passer outre aux ordres des chefs et aboutira à l'anarchie. Le fait que votre prédécesseur, le défunt Moussa pacha, a oublié son caractère militaire et témoigné de l'indulgence, dans de telles circonstances, a abouti à l'insurrection du Taka. Si, dès le début, il avait appliqué les règlements militaires chaque fois que la situation l'exigeait, une pareille insurrection n'aurait pu prendre racine et éclater comme elle l'a fait. Si donc vous aviez pris en considération le caractère militaire de la question et appliqué les lois militaires, il est évident que vous n'auriez pas cherché ainsi à atténuer la peine équitable que ces officiers méritent <sup>(3)</sup> ». Ismaïl pacha confirma donc purement et simplement le jugement rendu par le conseil de guerre, le déclarant « bien fondé et conforme à la loi <sup>(4)</sup> ».

#### RENOI DES TROUPES SOUDANAISES EN ÉGYPTÉ.

Le vice-roi, on le sait, avait donné l'ordre de dissoudre les régiments soudanais et de renvoyer les hommes en Égypte avec leurs familles. Ce vaste mouvement de troupes occupa toute l'année 1866. Les soldats

<sup>(1)</sup> Cf. chap. iv, p. 225.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 14, lettre de Giaffar pacha, 15 août 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 2, ordre supérieur du 30 septembre 1866.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 1, ordre supérieur au moudir du Taka, 30 septembre 1866.

acheminés par la voie de l'Atmour furent casernés dans la Haute-Égypte à Kéneh, Esneh, Assouan. Ceux qui empruntèrent la voie de mer furent répartis entre la citadelle du Caire, Kasr-el-Nil, El-Haswa, Toura. Certaines compagnies d'irréguliers furent également renvoyées en Égypte et licenciées au fur et à mesure de leur arrivée. Le 1<sup>er</sup> août 1866, Giaffar pacha mandait qu'il avait déjà fait partir tous les soldats du 1<sup>er</sup> régiment soudanais ainsi que la moitié de ceux du 2<sup>e</sup> régiment; l'autre moitié quittait Khartoum ce jour-même; le gouverneur annonçait également l'arrivée des officiers et des soldats du 3<sup>e</sup> régiment précédemment établi au Kordofan, et son intention de les faire partir pour l'Égypte dans dix ou quinze jours. Mais le choléra ayant fait son apparition à Berber, le mouvement fut suspendu et les troupes déjà en route furent mises en quarantaine à Korosko (octobre 1866). Pour accélérer le transport, le 3<sup>e</sup> régiment reçut l'ordre d'aller s'embarquer à Souakin. Il ne semble pas d'ailleurs que ce vaste mouvement de troupes se soit effectué sans une grande confusion. Le 3 février 1867, Riaz pacha déclarait que 3.272 soldats seulement étaient parvenus en Égypte et demandait au gouverneur du Soudan les raisons du retard mis à envoyer le reste <sup>(1)</sup>.

En réalité, il s'en fallait de beaucoup que toutes les troupes soudanaises eussent été renvoyées en Égypte. Le 23 février 1867, Giaffar pacha transmettait au Caire un état <sup>(2)</sup> indiquant que le nombre des soldats des quatre régiments et des compagnies de mouhafzines et d'artillerie du Soudan s'élevait, au total, à 10.644 hommes, à savoir :

	Hommes.
1 <sup>er</sup> régiment soudanais, y compris les deux compagnies de mouhafzines et d'artillerie.....	3.230
2 <sup>e</sup> régiment soudanais, y compris les artilleurs.....	2.827
3 <sup>e</sup> régiment soudanais, y compris les mouhafzines.....	2.921
ce qui reste du 4 <sup>e</sup> régiment après la révolte du Taka, y compris les mouhafzines et les artilleurs.....	1.666
	10.644

Sur ce nombre, disait-il, 4.031 soldats avaient été renvoyés au Caire, 424 licenciés, 1.408 étaient décédés, 267 avaient été mis à mort par

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 299, dépêche 1108, Riaz à Giaffar pacha, 3 février 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 319, lettre de Giaffar pacha, 23 février 1867.

décision des conseils de guerre, 16 exilés au Fleuve Blanc et au Fazogle, 531 condamnés aux travaux forcés et envoyés aux bagnes du Taka et de Souakin. Par ailleurs, la mort ayant creusé de nombreux vides dans les rangs des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments d'infanterie, le gouverneur avait dû les combler avec des soldats soudanais : 370 hommes avaient été ainsi versés au 9<sup>e</sup> régiment et 41 au 10<sup>e</sup> régiment. De plus, 720 hommes avaient été affectés à la moudirieh du Fleuve Blanc où ils formaient un bataillon de huit compagnies : 448 hommes, répartis en cinq compagnies, avaient été rattachés à chacune des moudirihs de Khartoum, du Kordofan et du Taka; 358 hommes, formant quatre compagnies, à la moudirieh de Sen-nar et Fazogle, 89 rattachés à chacune des moudirihs de Berber et de Dongola, où ils formaient une compagnie. En outre, 265 soldats avaient été affectés aux travaux de construction dans la moudirieh de Khartoum, 65 détachés comme ouvriers dans les ateliers des tailleurs et des cordonniers, 70 rattachés au service civil, 276 chargés de la surveillance des rebelles du 4<sup>e</sup> régiment, 21 affectés aux hôpitaux, 48 rattachés à l'arsenal; enfin 27 hommes se trouvaient en prison préventive et 154 avaient disparu sans laisser de traces. Ainsi 3.011 soldats avaient été gardés au Soudan et versés dans des formations militaires, tandis que 745 hommes s'étaient vus affecter à des services divers<sup>(1)</sup>.

En mai 1866, une vacance s'étant produite dans le 3<sup>e</sup> bataillon du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie caserné à Chendi, par suite du décès du binbachi Chchata Hussein effendi, le gouverneur général demanda l'autorisation de le remplacer par un des officiers des régiments soudanais abolis, et de procéder de la même manière pour les vacances qui se produiraient à l'avenir. Le vice-roi refusa. Il rappela que, conformément à ses ordres,

<sup>(1)</sup> Une lettre de Giaffar pacha, en date du 10 mars 1867, mentionne des chiffres sensiblement différents : 4.150 hommes renvoyés en Égypte, 2.600 et fraction décédés, 2.000 et fraction répartis dans les différentes régions du Soudan, le reste en fuite ou disparu (M. S. Registre Abd. n° 382, pièce 608). — Un document du 23 mars 1867, émanant du vékil du Ministre de la Guerre donne d'autres chiffres encore : nombre d'hommes composant les quatre régiments soudanais et les compagnies de mouhafizines et d'artillerie avant leur suppression : 8.912; nombre de soldats envoyés en Égypte, 4.432; nombre de soldats restés au Soudan, 4.480 (M. S. Carton 40, pièce 430).

tous les officiers appartenant aux régiments dissous devaient être renvoyés en Égypte et il ordonna de nommer aux postes vacants des officiers choisis parmi ceux qui avaient été envoyés au Soudan au cours des cinq dernières années et dont certains, sans doute, se trouvaient sans emploi, tandis que d'autres pouvaient être restés dans le pays de leur propre volonté. Au cas où ces derniers refuseraient de servir, Giaffar pacha devrait demander au Ministère de la Guerre de lui envoyer le nombre d'officiers nécessaires à ses besoins<sup>(1)</sup>. Cet ordre montre qu'à la suite de la révolte des troupes noires, le vice-roi jugeait absolument nécessaire de faire faire aux officiers des régiments dissous, comme à leurs hommes, un stage dans les régiments égyptiens, où on leur inculquerait le véritable esprit militaire. Sa sollicitude se portait également sur les commandants des troupes irrégulières. C'est ainsi que le gouverneur général ayant révoqué le serbiada Soliman agha pour le remplacer par le serbiada Ismaïl Hakki bey, le vice-roi jugea la mesure injustifiée et annula la révocation<sup>(2)</sup>. Par ailleurs, les traitements des serbiadas Moukhtar agha et Ismail Hakki bey furent portés de 4.000 piastres à 5.000 piastres par mois, par assimilation à ceux des sirsawaris<sup>(3)</sup>.

#### PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le vice-roi, on l'a vu, avait décidé qu'Osman Naguib bey, nommé au commandement du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, exercerait en même temps les fonctions de moudir du Taka. Puis, sur une proposition à lui faite par Chahine pacha, il prescrivit de séparer les fonctions de moudir de celles de commandant des troupes et approuva le choix qui avait été fait d'Ibrahim Loutfi bey comme moudir de la province<sup>(4)</sup>. Mais lorsque la nomination de ce dernier arriva au Soudan, Osman Naguib bey avait déjà pris

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 38, pièce 5, lettre de Giaffar pacha, 16 mai 1866. — Registre 558, pièce 30, ordre supérieur du 4 août 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, 2<sup>e</sup> partie, pièce 10, ordre supérieur au Ministre des Finances, 11 novembre 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 562, pièce 14, lettre de Chérif pacha au gouverneur du Soudan, 15 mai 1866.

<sup>(4)</sup> Cf. chap. IV, p. 230.

possession de son poste. Giaffar pacha proposa alors au vice-roi de transférer Ibrahim Loutfi bey au Kordofan, dont le moudir avait dû être licencié pour impéritie, tandis que le sous-moudir Omar Fakhry bey était décédé<sup>(1)</sup>. Cette proposition se croisa avec un ordre du vice-roi qui rappelait Osman Naguib bey en Égypte pour y prendre le commandement du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il parut en effet à Ismaïl pacha que les troupes du 10<sup>e</sup> régiment se trouvant réparties entre Souakin, Massawa et le Taka, il était fort difficile au miralaï, en raison des distances qui séparaient les diverses garnisons, d'inspecter ses troupes; le kaïmakam du régiment et les divers binbachis suffisaient à cette tâche; d'ailleurs les gouverneurs des différentes places pouvaient exercer eux-mêmes une surveillance sur la troupe<sup>(2)</sup>. Le départ simultané d'Ibrahim Loutfi bey et de Osman Naguib bey laissait le Taka sans gouverneur et le 10<sup>e</sup> régiment sans colonel. Giaffar pacha proposa au vice-roi d'élever au grade de miralaï le kaïmakam du régiment, Abdel Razek bey, et de le nommer moudir du Taka<sup>(3)</sup>. Quelque temps après, Ibrahim Loutfi bey mourut; le gouverneur du Soudan fit agréer par le vice-roi la nomination comme miralaï et moudir du Kordofan de Hassan Hilmi bey, ancien kaïmakam du 3<sup>e</sup> régiment, qui avait rendu de bons services comme directeur des travaux de cette moudirieh<sup>(4)</sup>.

Ragab effendi, directeur de l'arsenal de Khartoum, étant décédé, Giaffar pacha proposa au vice-roi de faire venir d'Égypte Mohamed Nouri effendi pour le remplacer<sup>(5)</sup>. A la demande du gouverneur général, le Khédive conféra le grade de bey de 1<sup>re</sup> classe, « moutamaïz », à Ali Fadli bey, vékil du governorat<sup>(6)</sup>. Arafat effendi, ingénieur en chef du génie au Soudan, fut nommé au grade de « saniah », bey de la deuxième classe<sup>(7)</sup>.

<sup>(1)</sup> Lettre de Giaffar pacha, 18 juin 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, pièce 95, ordre supérieur du 12 juillet 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Lettre de Giaffar pacha, 1<sup>er</sup> juillet 1866. — Registre 558, pièce 34, ordre supérieur du 21 août 1866.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 238, lettre de Giaffar pacha, 26 septembre 1866. — Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 7, ordre supérieur du 13 décembre 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 74, lettre de Giaffar pacha, 26 août 1866.

<sup>(6)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 169, lettre de Giaffar pacha, 13 septembre 1866. — Reg. 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 8, ordre supérieur du 23 janvier 1867.

<sup>(7)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 28, ordre supérieur du 4 août 1866.

## PARTICIPATION À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

Malgré son éloignement, le Soudan participa aux événements qui intéressaient plus particulièrement le monde musulman; c'est ainsi qu'une souscription ouverte dans la province en faveur des victimes du grand incendie de Constantinople produisit la somme de 51.263 piastres<sup>(1)</sup>. Le Soudan fournit également son appoint à la section égyptienne de l'Exposition universelle de Paris; vingt pièces de joaillerie en or, quatre chandeliers et quatre fruitiers en argent attestèrent l'excellence du travail indigène; des animaux originaires du pays attirèrent la curiosité des badauds parisiens; douze soldats soudanais furent commis à la garde de la section égyptienne.

## FAUNE ET FLORE DU SOUDAN.

La faune du Soudan ne figura pas seulement à l'Exposition universelle de Paris : le docteur Ori en recueillit un certain nombre de spécimens dont Ismaïl pacha fit présent au roi d'Italie<sup>(2)</sup>. Deux ans plus tard, le vice-roi chargea Giaffar pacha de lui procurer des girafes, des rhinocéros, des lions, des tigres, des éléphants, des autruches et autres animaux du Soudan; il lui fit remarquer que si les djellabs parvenaient à se procurer ces animaux pour les vendre en Égypte, à plus forte raison un gouverneur du Soudan pouvait-il en obtenir de plus beaux spécimens et une plus grande quantité, en raison de son influence et de ressources dont il disposait; il lui reprochait son indifférence à cet égard alors que le gouverneur de Souakin, lui, ne manquait pas de lui envoyer de temps à autre des animaux<sup>(3)</sup>. Cette fois le Khédive destinait la collection à son suzerain le Sultan, et il se montrait particulièrement soucieux de la réunir aussi complète que possible. Vivement pressé par lui<sup>(4)</sup>, Giaffar pacha finit par s'exécuter; en mars et en août 1869, il envoya au Caire les animaux

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 250, lettre de Giaffar pacha, 30 septembre 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 6, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 22 juillet 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 51, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 30 juin 1868.

<sup>(4)</sup> Cf. A. A.-M. S. Registre Abd. n° 302, trente-cinq dépêches du Caire relatives à ce sujet.

demandés<sup>(1)</sup>. Le Soudan n'avait d'ailleurs pas cessé, depuis le début du règne, de fournir du bétail à la Daïra Sanieh; un délégué fut même envoyé dans ce but jusque chez les Niam-Niam<sup>(2)</sup>. Et ce n'était pas par petites commandes que procédait le vice-roi : c'est ainsi qu'au début de 1866, 17.000 têtes de bétail devaient être acheminées sur l'Égypte, lorsque la maladie qui sévissait sur les animaux soudanais fit suspendre leur expédition. Par ailleurs, le musée d'Histoire naturelle, attendant à l'École de Médecine du Caire, ayant été détruit lors de l'incendie de cette école, Mohamed Zahran effendi, conservateur du musée, fut envoyé au Soudan et au Bahr el Abiad pour rassembler une nouvelle collection; il en rapporta 623 oiseaux et animaux empaillés<sup>(3)</sup>. Quant à la flore du Soudan, elle contribua, sur les indications données par Figari bey, à enrichir le Jardin des Plantes qui était en voie d'aménagement au palais de Top Kapou à Constantinople<sup>(4)</sup>.

#### LE VOYAGEUR MIANI.

En décembre 1866, l'explorateur Miani arriva en Égypte et sollicita du vice-roi des facilités pour transporter son personnel et l'exemption de droits de douane pour les armes et les munitions qu'il avait apportées en vue d'une nouvelle expédition aux sources du Nil. Malgré l'intention qu'il avait hautement manifestée de favoriser les voyages d'exploration au Fleuve Blanc, Ismaïl pacha repoussa cette requête. Au consul d'Autriche qui intercédait en faveur de Miani, le vice-roi rappela que ce voyageur était venu en Égypte sous le règne de Saïd pacha, qu'on l'avait alors aidé, mais que, parvenu à Assouan ou à Wadi Halfa, il avait fait demi-tour et était revenu au Caire où il avait intenté un procès au gouvernement « en soulevant des motifs futiles<sup>(5)</sup> ». Une pareille conduite devait

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 358, lettre de Giaffar pacha, 7 mars 1866. — Carton 46, pièce 26, autre lettre du 15 août 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 32, pièce 171, document daté du 6 janvier 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, 2<sup>e</sup> partie, pièce 13, ordre supérieur du 25 octobre 1866. — Carton 42, pièce 453, lettre du 16 décembre 1867.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 31, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 7 août 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, p. 34, ordre supérieur au Ministre des Affaires étrangères, 18 décembre 1866. Une note de Mohamed Hafez pacha, Ministre des Finances,

inévitablement lui aliéner la faveur du maître actuel de l'Égypte<sup>(1)</sup>. Par contre le vice-roi, avec son obligeance coutumière, donna, à la requête du consul général de Prusse, toutes facilités à M. Kinzelbach et à ses compagnons qui se rendaient en mer Rouge, pour rechercher les traces du baron Von der Decken, disparu au cours d'une exploration en Afrique orientale<sup>(2)</sup>, de même qu'il avait favorisé, deux ans plus tôt, les recherches botaniques entreprises par le savant Schweinfurth au Soudan<sup>(3)</sup>.

datée du 19 mars 1867, expose comme il suit les faits reprochés à Miani : « Au mois de rabi awal 1277 (septembre-octobre 1860), Miani, en vue d'une exploration aux sources du Nil, dressa une carte qu'il présenta aux Affaires étrangères, accompagné d'un rapport dans lequel il sollicitait l'octroi de concessions pour une valeur de 200 livres, en même temps que la mise à sa disposition de 100 nègres à Khartoum et de 4 barques. Cette requête fut soumise au Cabinet de Son Altesse et elle fut approuvée. Il lui fut en conséquence remis, avant son départ du Caire, 127 bourses et une quantité de perles fausses. En outre, on écrivit au moudir de Sennar et Khartoum pour qu'il mette à sa disposition les barques et les hommes requis, en même temps que les perles fausses dont il aurait besoin. Or, le moudir de Khartoum informa, par lettre du 28 avril 1861, que M. Miani demandait 100 soldats réguliers et non 10 nègres comme indiqué dans l'ordre supérieur, et qu'il présentait d'autres réclamations portant le chiffre de ses demandes à 840 bourses (4.200 livres). Il fut répondu au moudir qu'il devait se conformer à l'ordre supérieur rendu. M. Miani revint au Caire et présenta une réclamation contre le gouvernement qui se vit obligé de lui verser une somme de 200 livres à titre de dommages-intérêts (A. A.-M. S. Carton 40, pièce 419, lettre du Ministre des Finances, 19 mars 1867).

<sup>(1)</sup> Deux ans plus tard, en 1869, le Khédivé ne se montra pas davantage disposé à favoriser le voyage que Miani voulait faire au Fleuve Blanc, avec, semble-t-il, participation du gouvernement égyptien. Il consentit seulement à lui acheter pour 300 livres, les cent fusils à baïonnette, les cartouches, capsules et autre matériel qui lui appartenaient et qui avaient été saisis à la douane et déposés à l'arsenal (A. A. M. S. Carton 46, pièce 26, lettre de Chérif pacha, 16 août 1869. — Registre 576 p. 134, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 29 août 1869).

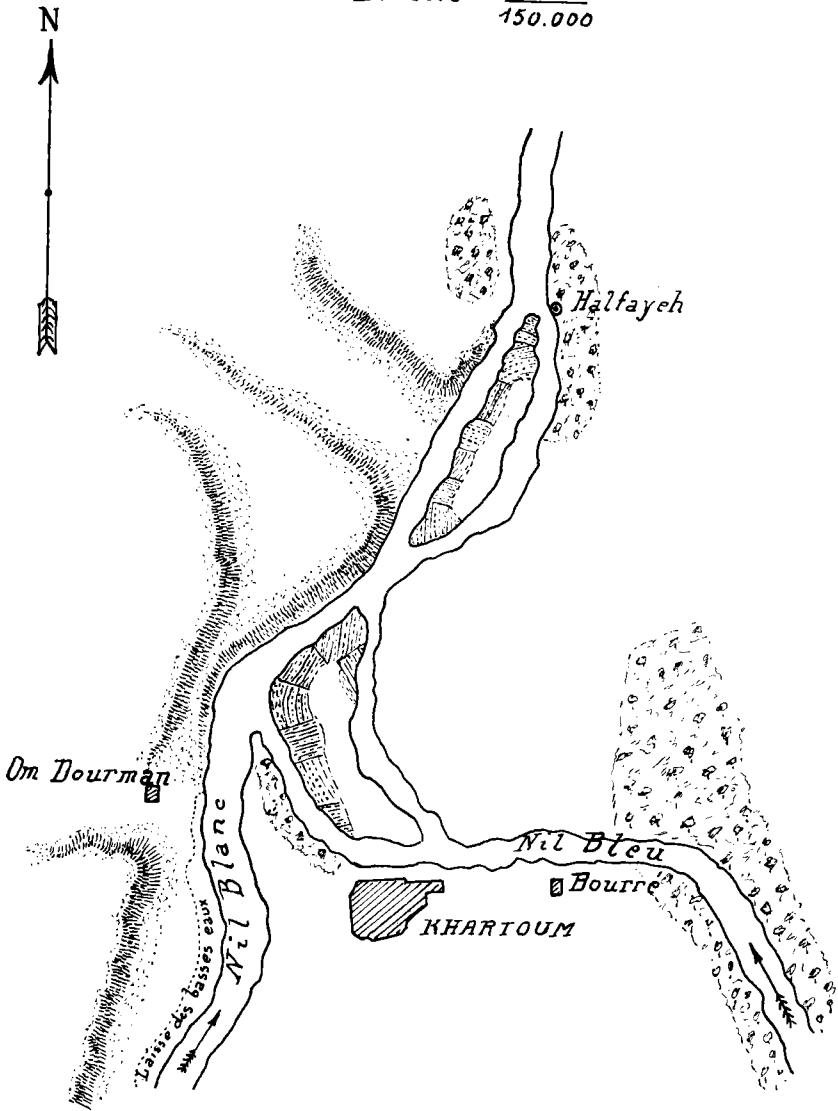
<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 30, ordre supérieur au Ministre des Affaires étrangères, 25 juillet 1866. — Von der Decken fut massacré en septembre 1865 par le sultan de Bardéra, alors qu'il remontait le cours de la rivière Juda, dans le pays des Somalis (cf. *L'Esploratore*, année IX, p. 50).

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 549, p. 36, pièce 8, ordre supérieur au Ministre des Affaires étrangères, 4 octobre 1864.



# Confluent des deux Nils

Echelle  $\frac{1}{150.000}$



Altitude : 369 mètres

d'après A. CHÉLU

LE NIL  
LE SOUDAN, L'ÉGYPTÉ

n. o. . . . .



## 2. — LE TRIBUT DE MASSAWA ET DE SOUAKIN.

Le firman impérial qui avait concédé au vice-roi l'administration de Massawa et de Souakin, portait qu'Ismaïl pacha prendrait consignment de ces deux villes à partir du 1<sup>er</sup> mars 1281<sup>(1)</sup> et paierait annuellement au vali de Djeddah un tribut de 7.500 bourses, soit 2.500 bourses en sus du tribut payé jadis par Méhémet Ali.

Le vali du Hedjaz suggéra au gouvernement égyptien de payer ce tribut en trois versements égaux, de 2.500 bourses chacun, échus en juin, septembre et janvier; mais le Khédive déclara qu'il préférerait en voir déduire le montant du prix du blé et des autres comestibles que l'Égypte fournissait au Hedjaz<sup>(2)</sup>. Les événements du Taka, qui retardèrent la prise de possession de Massawa, différèrent également le règlement du tribut. Au mois de mai 1866, le Ministre de l'Intérieur proposa certaines mesures pour l'acquitter. Mais le vice-roi ordonna de suspendre tout versement en espèces à la caisse de Djeddah<sup>(3)</sup>; il était à ce moment en pourparlers avec la Sublime Porte pour établir l'hérédité en ligne directe en Égypte, privilège qui lui fut octroyé le 27 mai 1866, moyennant le paiement, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1282, d'un tribut de 150.000 bourses.

Cependant le vali du Hedjaz s'inquiétait de ne recevoir aucune somme de l'Égypte. Il écrivit au Caire pour proposer de prendre comme point de départ du paiement du tribut dû pour les deux ports de la mer Rouge, la date de la prise de possession de ces villes par l'Égypte, au lieu du 1<sup>er</sup> mars 1281 comme l'indiquait le firman. Il suggérait de répartir le tribut additionnel de 2.500 bourses à raison de 741 bourses et fraction pour Massawa et 1.758 bourses et fraction pour Souakin; il demandait en outre le versement d'un acompte de 5.000 bourses. Le Ministre des Finances contesta le bien-fondé de cette demande. Il fit observer que le

<sup>(1)</sup> L'année financière en Turquie partait du 1<sup>er</sup> mars de chaque année (calendrier julien).

<sup>(2)</sup> A. A. Registre Abd. n° 23, p. 2, pièce sans numéro, lettre de Chérif pacha au vali du Hedjaz, 21 juillet 1865.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 14, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 21 mai 1866.

firman du 27 mai 1866 ayant accordé au vice-roi, moyennant un tribut annuel de 150.000 bourses, la gestion du gouvernement de l'Égypte et des contrées qui y sont rattachées, y compris les kaimakamats de Souakin et de Massawa, le tribut spécial relatif à ces deux ports n'était dû que pour la période comprise entre la date de prise de possession et le 1<sup>er</sup> mars 1282. Or Souakin ayant été occupée le 5 rabi tani 1282 (28 août 1865), date qui correspondait au 15 août 1281, le tribut n'était dû que pour une période de six mois et dix-huit jours. Comme, pendant cette période, les recettes du port avaient continué à être encaissées pour le compte de Djeddah, il convenait d'établir le montant de ces recettes et de le déduire de la partie du tribut qui revenait au Hedjaz pour la dite période. En outre, l'occupation de Massawa n'ayant eu lieu que quarante-huit jours après la date du 1<sup>er</sup> mars 1282, il y avait à retrancher du tribut à payer pour Souakin, les recettes encaissées pendant cette période à Massawa pour le compte du Hedjaz. Tout compte fait, si l'Égypte demeurait débitrice d'une certaine somme, celle-ci devrait venir en déduction des 53.000 bourses représentant le prix du blé envoyé au Hedjaz. Le Ministre des Finances concluait en définitive au rejet de la demande de 5.000 bourses formulée par le vali du Hedjaz<sup>(1)</sup>, et le vice-roi confirma cette décision<sup>(2)</sup>.

### 3. — TRAVAUX D'ÉDILITÉ AU SOUDAN.

#### KHARTOUM.

Pendant l'été de 1866, les pluies tombèrent en abondance au Soudan; le 6 août, la précipitation atmosphérique fut telle à Khartoum que la ville subit beaucoup de dégâts. Vint ensuite la crue du Nil; le niveau de l'eau atteignit dans le courant de ce mois, à la jonction du Fleuve Blanc et du Fleuve Bleu, une hauteur de 11 diraa et 20 kirats, alors que l'année précédente, la crue n'avait été que de 10 diraa et 23 kirats, jusqu'au

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 112, lettre du Ministre des Finances, 4 septembre 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, pièce 111, ordre supérieur au Ministre des Finances, 8 septembre 1866.

mois de Tout<sup>(1)</sup>; de nouveau la ville fut inondée. Le vice-roi se préoccupa de cette situation. L'eau stagnante accumulée dans les dépressions du sol engendraient des fièvres qui rendaient le climat de Khartoum fort insalubre. Dans l'île qui fait face à la ville, le climat, disait-on, était meilleur, et comme le lieu convenait très bien à la résidence, Ismaïl pacha conçut l'idée d'y transférer progressivement la capitale; ce projet lui semblait d'autant plus facile à réaliser qu'il n'y avait pas à Khartoum de constructions proprement dites, la plupart des maisons étant bâties en terre crue, en boue ou en paille<sup>(2)</sup>.

Giaffar pacha ne partagea pas les vues du vice-roi. « Les maisons sises au bandar de Khartoum, écrivit-il au Caire, sont toutes construites avec de la boue. Pour la fabriquer, les habitants prennent la terre qui se trouve à proximité de l'habitation à construire. Durant le kharif, les pluies qui s'abattent sur la région détruisent ces maisons et emportent leurs débris vers le fleuve; les habitants sont alors obligés de procéder à de nouvelles constructions toujours d'après la même méthode, de là provient cette dépression du sol qui retient les eaux de pluie et se transforme en mares pestilentielles. Le remède consiste à démolir les maisons qui existent, à combler les trous avec la terre qu'on en retirera et à entreprendre de nouvelles constructions en employant de la terre qu'on ferait venir d'un endroit éloigné. De plus, la pierre et la chaux pourraient être adoptées pour la construction des maisons, ce qui leur permettrait de résister aux fortes pluies d'automne. Il existe, poursuivait le gouverneur, des carrières de pierre sur les rives du Nil Blanc, à une heure de Khartoum, d'où l'on pourrait extraire, avec des dépenses minimales, tout ce qui est nécessaire aux constructions. On trouve, en outre, sur les rives du Fleuve Bleu à une heure et demie de Khartoum, de la pierre calcaire en quantité considérable ». Khartoum, toutefois, ne possédait pas le nombre d'ouvriers spécialistes nécessaires pour élever ces bâtiments. Giaffar pacha suggérait en conséquence d'affecter tous les ouvriers du gouvernement à la

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 381, dépêche 59 reçue du Soudan le 15 septembre 1866. En donnant ces informations, Giaffar pacha ajoutait que le diraa au Soudan est le double de celui du Caire.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 4, ordre supérieur du gouverneur du Soudan, 3 octobre 1866.

construction des édifices publics, puis de les licencier afin qu'ils pussent travailler à bâtir des habitations pour les indigènes<sup>(1)</sup>.

Le vice-roi adopta, d'une manière générale, les suggestions du gouverneur. «Toutefois, écrivit-il, nous estimons que le divan de la mouli-rieh, le gouvernorat et le tribunal devraient être dans un même endroit... Quant à l'hôpital, il faudrait le construire sur un vaste emplacement bien aéré et l'entourer d'un jardin. De même, la caserne doit être construite dans un endroit convenable qui soit éloigné de la ville. Faites aussi en sorte que les rues soient larges et bien tracées et que les édifices soient bâtis selon les règles de l'hygiène et de l'architecture. Veillez à ce que les eaux provenant des pluies torrentielles ne s'accumulent pas; faites-les écouler au fleuve, au moyen de conduits spéciaux, afin d'épargner à la ville les préjudices qui pourraient en résulter». Par ailleurs, le gouverneur ne devrait pas chercher à réaliser un bénéfice quelconque sur la vente des matériaux de construction, pierres, briques, chaux, marbre et bois; ces matériaux prescrivait le Khédive, seraient livrés aux habitants au prix de revient, en vue de les encourager à construire.

Ces directives marquent le point de départ de la politique d'urbanisme qui devait, en peu d'années, transformer la capitale du Soudan et lui donner l'aspect d'une ville moderne. En outre le vice-roi songeait à créer à Khartoum et dans les bandars principaux du Soudan, tels que Dongola, Berber, El Obeid, Kassala, Souakin et Massawa, une force de police composée de cawas dirigés par un mamour, à l'instar de celle qui existait dans les provinces de l'Égypte. Un édifice convenable, qui servirait de résidence au mamour et à ses cawas, devrait donc être construit près du divan du gouvernorat. La police ayant pour tâche de sauvegarder la sécurité publique, de contrôler la propreté de la ville, d'instruire et de trancher les affaires secondaires nées de différends et de litiges de peu d'importance, les mamours — surtout celui de Khartoum — devraient être spécialement «connus pour leur droiture, leur intégrité et leur activité». Les cawas seraient recrutés parmi les bachi-bozouks; on choisirait à cet effet des hommes «polis, intelligents, de caractère à la fois doux et honnête». Les «hachachines» et les vicieux ne devraient en aucun cas être admis

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 125, lettre de Giaffar pacha, 19 décembre 1866.

sous prétexte qu'ils sont audacieux. Chaque groupe de neuf cawas serait commandé par un bouloukbachi, et un kafouchaghassi serait placé à la tête de cinquante cawas. Ces hommes seraient payés à raison de 200 piastres pour les cawas, 250 piastres pour les bouloukbachis et 350 piastres pour le kafouchaghassi. Pour le moment, on commencerait par recruter 200 cawas, pour l'habillement desquels le vice-roi envoya à Khartoum 400 uniformes. L'Égypte fournirait directement les cawas destinés à assurer la police de Massawa et de Souakin. Par contre, le gouverneur général aurait à recruter les cawas nécessaires pour les autres bandars, en prenant soin de proportionner leur nombre à l'étendue et à l'importance de chaque circonscription. Un règlement sur les attributions des mamours de police dans les provinces égyptiennes était en cours d'élaboration au Caire. Dès qu'il serait achevé, ce règlement serait envoyé à Khartoum; en attendant, les mamours devraient se conformer aux instructions du gouverneur général <sup>(1)</sup>.

Pour Kassala, le vice-roi approuva les propositions qui lui avaient été faites en vue de dégager la moudirieh <sup>(2)</sup>. La maison voisine du divan, qui appartenait à l'ex-vékil de la moudirieh, fut achetée au prix de 30.000 piastres; elle devait être transformée en hôpital pour la troupe; quelques chambres y seraient construites pour loger le boulouk des mouhafizines. Trois ou quatre maisons, d'un prix global de 20.000 piastres, attendant au divan, furent également achetées en vue de leur démolition; leur disparition permettrait de laisser entre le divan et les constructions les plus proches une distance de 25 diraas <sup>(3)</sup>.

#### SOUAKIN ET MASSAWA.

La sollicitude du vice-roi s'étend également aux ports de Souakin et Massawa nouvellement acquis à l'Égypte. En premier lieu se pose, pour ces villes, la question de l'eau. Ismail pacha a appris du commandant de l'*Ibrahimieh* qu'il existe une source à quatre ou cinq heures de Souakin,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 9, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 28 février 1867.

<sup>(2)</sup> Cf. chap. IV, p. 225.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 29, ordre supérieur du 4 août 1866.

dont l'eau pourrait être amenée facilement à la ville; près de celle-ci se trouve une sakieh qu'on peut mettre en mouvement à peu de frais. Il attire l'attention de Momtaz bey sur ces deux points, lui demande de procéder à l'étude de la question et, après avoir pris l'avis des ingénieurs compétents, de lui transmettre un devis avec la liste du matériel nécessaire <sup>(1)</sup>.

C'est qu'en effet le vice-roi a de grands projets sur Souakin; il veut y étendre la zone habitable, développer l'agriculture et le commerce. De par sa nature et sa situation, dit-il, le district de Souakin se prête bien à l'expansion; les forgerons, les menuisiers, les tailleurs de pierre, les maçons et autres catégories d'ouvriers se trouvent en grand nombre parmi les soldats. On peut les employer à construire des maisons qui remplaceront les huttes de paille où habitent les indigènes; les fondations de ces maisons et leurs murs, sur un mètre de hauteur, devront être construits en pierre, le reste en briques crues. Près des habitations, on construira une petite mosquée, une petite école et un petit hôpital. Et comme, selon les derniers rapports reçus, l'eau se trouve à une heure de la ville, le vice-roi fera venir d'Europe une machine spéciale et les conduites nécessaires pour amener l'eau à Souakin <sup>(2)</sup>.

Quelques mois plus tard, Ismaïl pacha développe ses vues dans un ordre détaillé qu'il adresse aux gouverneurs de Souakin et de Massawa. «La région dans laquelle vous résidez, leur dit-il, constitue un port commercial important, qui gagnera encore en importance dans l'avenir.

«Le nombre de ses habitants augmentera naturellement, ainsi que celui de ses édifices. Et comme le gouvernement doit veiller au confort des habitants et leur épargner tout ennui, il faudrait, en premier lieu, pourvoir en abondance la dite région d'eau potable, qui est l'élément principal de la vie, et aviser aux moyens de la distribuer facilement. Il faudrait également pourvoir cette région de produits alimentaires, tels que le blé et autres céréales, le beurre, la viande et autres produits.

«Comme, d'autre part, il est plus profitable que les dits produits soient recueillis dans la région même, il faudrait encourager les habitants à

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 4, ordre supérieur du 3 janvier 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 27, ordre supérieur du 12 juillet 1866.



l'agriculture et à l'élevage et les persuader de s'adonner à la plantation des arbres.

« Au lieu de laisser inactifs toute la journée les soldats du bataillon qui compose la garnison, faites-les travailler à planter des arbres, des légumes, etc., soit dans la localité même où ils résident, soit à proximité dans un endroit susceptible d'être aménagé pour l'agriculture, afin que la plantation qui leur sera confiée serve de modèle aux habitants.

« Nous vous envoyons pour cette fois, les semences de certains légumes. A la prochaine occasion, nous vous enverrons quelques boutures d'arbres. Prenez grand soin de semer et de planter tout ce que vous recevrez ».

La sollicitude du vice-roi s'étend aux constructions. Il veut qu'elles soient faites « selon les règles de l'édilité ». « Qu'une belle bâtisse, dit-il, soit édifiée dans la ville pour le gouvernorat et une autre pour la douane, qu'un quai soit construit sur le bord de la mer, près de la douane, pour le chargement et le déchargement des bateaux, afin de favoriser le commerce; qu'une école et un hôpital y soient fondés, tout cela contribuera beaucoup à améliorer l'hygiène publique, l'éducation et le commerce et sera hautement apprécié par le public ».

Les matériaux, ajoute le vice-roi, se trouvent sur place; parmi les soldats, il existe beaucoup d'artisans et d'ouvriers. Que les gouverneurs tracent donc les plans des édifices et qu'ils les lui envoient au Caire pour approbation. En attendant, ils approvisionneront les matériaux et l'Égypte enverra ce qui leur manque. Et pour encourager ces hauts fonctionnaires dans leur tâche, le vice-roi leur laisse entendre qu'il pourrait bien se rendre à Souakin et à Massawa pour examiner de ses propres yeux les améliorations qu'ils apporteront à leurs districts. Il les charge même de choisir un emplacement pour y édifier à son usage un petit château dont il demande que les plans soient dressés et soumis à son examen. Au besoin un ingénieur pourra leur être envoyé d'Égypte, si les gouverneurs jugent son concours nécessaire<sup>(1)</sup>.

Le gouverneur de Souakin, Ahmed Montaz bey, se mit incontinent

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 3, ordre supérieur du 28 février 1867.

à l'œuvre. Après étude de la question, il proposa de capter l'eau de la source de Tamanib, au moyen d'une conduite métallique qu'on ferait venir de l'étranger ainsi qu'un ingénieur expérimenté dans ce genre de travaux. Il réclama de même l'envoi d'un ingénieur agricole qui étudierait sur place le meilleur moyen d'empêcher les eaux des torrents descendus des montagnes de se perdre dans la mer, soit en les canalisant vers les régions à cultiver, soit en les retenant au moyens de digues. D'ores et déjà, Momtaz bey proposait d'endiguer le lit du torrent qui se dirige vers Tokar, région où le sol est parfaitement apte à la culture, et d'irriguer une superficie de 50 feddans qui serait aménagée en ferme-modèle; il demandait que le binbachi du bataillon établi dans le bandar reçût l'ordre d'affecter 200 soldats à ces travaux et qu'on lui envoyât un surveillant de plantations avec les graines et les outils nécessaires aux travaux agricoles. Des échantillons de la terre du désert et de l'eau des sources accompagnaient le rapport qu'Ahmed Momtaz adressa à cette occasion au Caire<sup>(1)</sup>.

Souakin possédait déjà un nombre important de maisons construites en pierre. Il y avait un gouvernorat, un bâtiment de la douane, un débarcadère; ces constructions étaient en bon état et le gouverneur ne pensait pas qu'il y eût lieu d'en entreprendre d'autres avant l'achèvement de la voie ferrée qui devait donner une impulsion nouvelle à la ville<sup>(2)</sup>. Quant aux édifices nouveaux, tels que maisons d'habitation, station de chemin de fer, magasins etc., il serait facile de procéder à leur construction; la pierre et la chaux existaient en quantité suffisante dans les environs de Souakin et un chemin de fer à voie étroite pourrait être établi pour faciliter le transport des matériaux, tandis qu'on ferait venir de Djeddah les bois nécessaires à la charpente<sup>(3)</sup>; le gouverneur sollicitait toutefois l'envoi de soldats pour casser la pierre et vingt barils de poudre pour exploiter la carrière<sup>(4)</sup>. Il soumit au vice-roi un plan d'urbanisme d'après lequel les rues, larges d'au moins cinquante pieds, seraient plantées d'acacias, les maisons et magasins construits d'après les plans établis

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 402, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 408, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 454, lettre de Momtaz bey, 29 mars 1867.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 404, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

par les services techniques du Caire; les constructions seraient faites aux endroits qu'il indiquait sur la carte dressée par Ismaïl bey; à titre de modèles, on élèverait huit maisons aux frais du gouvernement, à l'intersection de quatre rues<sup>(1)</sup>. Enfin Momtaz bey proposa de déplacer le cimetière, qui se trouvait trop près de la ville, et de le transporter à 4 kilomètres de son emplacement actuel<sup>(2)</sup>.

Le vice-roi avait donné l'ordre de lui construire un palais à Souakin. Arafa bey en dressa le plan qui fut envoyé au Caire pour approbation<sup>(3)</sup>, avec une carte détaillée de la ville dressée par cet ingénieur<sup>(4)</sup> et une liste des matériaux à envoyer d'Égypte pour la construction de cet édifice<sup>(5)</sup>. Les plans de l'hôpital et du nouveau siège du gouvernement furent également dressés<sup>(6)</sup>. Un examen détaillé du port et de ses ressources fut fait par le commandant du *Kouft* de la Compagnie Azizié. Momtaz bey fit également planter dans un endroit approprié, au voisinage des puits, les orangers et les citronniers qu'on lui avait envoyés d'Égypte. Son intention était d'en faire également planter à Sinkat, Arkwit et Tokar, et il demanda l'envoi de boutures de vigne, d'acacia, de mûrier, de canne à sucre, de rosier, de jasmin et autres fleurs pour embellir la ville<sup>(7)</sup>. Le vice-roi ordonna d'envoyer dorénavant à Souakin, pour y être employés aux travaux, les criminels qui étaient jusqu'alors exilés au Fleuve Blanc<sup>(8)</sup>. Huit canons de forteresse furent mis en batterie pour défendre l'accès du port<sup>(9)</sup>, et, sur l'ordre du Khédive, 400 cavaliers bachi-bozouks, spécialement choisis, furent envoyés à Souakin par le gouverneur du Soudan<sup>(10)</sup> pour maintenir l'ordre dans le district.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 405, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 409, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 410, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 455, lettre de Momtaz bey, 29 mars 1867.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 509, lettre de Momtaz bey, 21 avril 1867.

<sup>(6)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 508, lettre d'Ahmed Momtaz, 21 avril 1867.

<sup>(7)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 407, lettre de Momtaz bey, 15 mars 1867.

<sup>(8)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, 2<sup>e</sup> partie, pièce 1, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 13 décembre 1866.

<sup>(9)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 225, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 19 mars 1866.

<sup>(10)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 3, ordre supérieur du 3 octobre 1866.

Ainsi l'Égypte importait dans ce pays, si longtemps stationnaire sous la domination turque, son génie civilisateur. Les travaux avancèrent à grands pas et Schweinfurth, qui passa à Souakin en 1868, note que la ville, cédée depuis trois ans à l'Égypte, avait fait dans ce court espace de temps des progrès remarquables<sup>(1)</sup>. Ces travaux, il est vrai, furent l'origine de grandes dépenses qui excédèrent les recettes du gouvernement. Giaffar pacha en fit un grief à Momtaz bey. L'organisation des salines et l'administration elle-même, laissaient, selon lui, à désirer. Momtaz bey, disait-il, manque d'énergie; il se montre peu soucieux de percevoir les impôts dus par les Arabes et de bien administrer les montagnes et les régions qui avaient été détachées de la moudirieh du Taka pour être annexées au gouvernement de Souakin. Finalement Giaffar pacha demanda le remplacement de ce haut fonctionnaire<sup>(2)</sup>.

A Massawa, le vice-roi alla au plus pressé et ordonna tout d'abord la construction des moulins et des fours nécessaires à la troupe. En réalité cette ville avait besoin, plus encore que sa voisine, de l'aide de l'Égypte pour se moderniser. Tout était à faire; il fallait construire un gouvernement, une douane, un hôpital et procéder à des travaux de fortification. Hassan Rifaat bey, gouverneur de la ville, demanda à Giaffar pacha de lui fournir de la main-d'œuvre militaire pour casser la pierre nécessaire aux constructions. L'approvisionnement de la ville en eau ne constituait pas un moindre souci. Rifaat proposa d'installer des sakihs à Hotumlo, à une heure de Massawa, pour élever l'eau du torrent qui traverse cette région; cette eau serait ensuite amenée par une conduite à Massawa, et il réclama un ingénieur tant pour faire ce travail que pour diriger les constructions. Il désirait aussi un bon chef-jardinier, capable de développer dans la région la culture des légumes et des arbres fruitiers, ainsi qu'un charpentier pour la réparation des barques et un ouvrier pour fabriquer de la chaux<sup>(3)</sup>. Enfin, comme les étudiants musulmans d'Abyssinie se rendaient au Yémen et au Hedjaz pour faire leurs études, par suite de l'absence de tout établissement d'instruction à Massawa, il sollicita la création dans ce bandar d'une école qui serait dirigée par des professeurs

<sup>(1)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*, t. I, p. 15.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 431, lettre de Giaffar pacha, 13 avril 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 437, lettre de Hassan Rifaat, 23 mars 1867.

envoyés d'Égypte ou recrutés au Hedjaz et au Yémen<sup>(1)</sup>. C'était là une mesure habile, de nature à développer l'influence de l'Égypte dans les milieux musulmans éclairés de l'Abyssinie.

#### 4. — ÉVÉNEMENTS SURVENUS DANS LA MOUDIRIEH DU FLEUVE BLANC.

Malgré l'établissement de l'autorité égyptienne sur les deux rives du Fleuve Blanc, les Dinka et les Chillouk continuaient d'être en butte aux attaques des marchands d'esclaves et des Arabes. Dans le courant d'avril 1866, alors qu'il se trouvait à Kawa, le gouverneur général apprit qu'un brigand nommé Ahmed Abou Chiba se proposait, avec l'aide de 200 à 300 hommes armés, d'attaquer ces tribus, selon son habitude. Giaffar pacha ordonna aussitôt à Mohamed Hilmy bey, moudir du Fleuve Blanc, d'envoyer le bataillon dont il disposait à la rencontre des brigands pour empêcher l'exécution de leur sinistre projet. Ordre fut également donné au moudir du Sennar de lancer sur leurs traces un des cheikhs arabes de sa moudirieh, avec ses hommes. Par suite de la négligence du moudir du Fleuve Blanc, Ahmed Abou Chiba parvint à s'approcher des Dinka et des Chillouk sans être inquiété. Il attaqua ces derniers et s'empara de 200 vaches et de 300 femmes et enfants. Les Chillouk demandèrent du secours au siège de la moudirieh. Alors seulement le moudir se décida à envoyer à leur aide un moulazim et 40 hommes. Tandis qu'il se dirigeait vers la frontière des Dinka, l'officier égyptien apprit que les brigands se proposaient d'attaquer cette peuplade; il informa le moudir et lui demanda d'envoyer une force suffisante pour défendre la région. Ce dernier se contenta de dépêcher sur les lieux un youzbachi avec 20 hommes. Entre temps, Abou Chiba s'était rapproché des Dinka. Il fit camper ses hommes à proximité d'un village, dans l'intention de l'attaquer le lendemain matin. Mais les Dinka, ayant éventé son projet, prirent les devants et tombèrent sur les brigands alors qu'ils étaient en plein sommeil. Abou Chiba fut tué ainsi que 50 de ses partisans. Sur ces entrefaites, le moulazim arriva sur les lieux avec sa troupe. Les brigands prirent la fuite,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 224, lettre de Hassan Rifaat, 20 janvier 1867.

mais 57 d'entre eux furent capturés; le butin et les esclaves précédemment volés par eux restèrent aux mains des Dinka; ces esclaves furent acheminés, ainsi que les prisonniers, vers le siège de la moudirieh.

Le 16 mai 1866, on apprit à la moudirieh que les brigands avaient de nouveau attaqué les Dinka. Le sous-moudir en personne se rendit cette fois sur les lieux avec une compagnie. Il trouva les Dinka aux prises avec 25 cavaliers et 40 bandits à pied. A l'approche des troupes, les cavaliers prirent la fuite, les fantassins se rendirent et livrèrent leurs armes. L'enquête qui fut ouverte montra que ces hommes appartenaient à un commerçant nommé Mohamed Issa, qui avait été autorisé à se rendre au Fleuve Blanc pour faire le commerce de l'ivoire; que cette autorisation ne lui avait été accordée qu'après un engagement pris par lui de ne pas attaquer les tribus Chillouk et Dinka et de ne pas s'adonner à la traite; que Mohamed Issa était de connivence avec Ahmed Abou Chiba pour se jeter sur ces peuplades, celui-ci devant attaquer par voie de terre tandis que l'autre agirait par le fleuve. Quatre-vingt dix esclaves furent trouvés sur les bateaux de Mohamed Issa. Le sous-moudir amena les brigands à Khartoum, où ils furent mis aux fers. Quant aux esclaves et au bétail, le moudir du Fleuve Blanc en fit distribuer une partie aux soldats, à titre de butin de guerre, comme c'était l'usage du temps de Moussa pacha, et vendit le reste des esclaves aux soldats à raison de 220 P.T. par tête.

La conduite du moudir était contraire aux instructions sévères qui avaient été données pour empêcher la traite au Soudan; par ailleurs, cette double attaque des brigands n'avait pu se produire qu'en raison de sa négligence. Giaffar pacha le révoqua, et nomma à sa place le sous-moudir qui s'était bien conduit. Celui-ci reçut l'ordre de réunir les esclaves déjà vendus ou distribués et de les rapatrier ou de les enrôler dans le bataillon établi dans la moudirieh <sup>(1)</sup>.

Mis au courant de ces faits, le vice-roi trouva que la révocation de Mohamed Hilmy bey constituait une sanction insuffisante, il ordonna de l'envoyer au Fazogle pour y être détenu et employé à de vils travaux <sup>(2)</sup>;

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Lettre de Giaffar pacha, 18 juin 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, pièce 33, ordre supérieur du 21 août 1866.

Mohamed Issa serait expédié, chargé de chaînes, au Bahr el Abiad et condamné aux travaux forcés. La sévère sanction, prononcée contre le moudir, était amplement justifiée. L'enquête qui fut faite sur sa conduite montra en effet que ce haut fonctionnaire, ainsi que le binbachi du bataillon soudanais établi dans sa moudirich, s'adonnaient à la traite des esclaves, et qu'à la tête d'une force armée, ils avaient attaqué les tribus Chillouk et s'étaient emparés de leurs biens et de leur bétail, alors que ces tribus étaient soumises au gouvernement et que rien ne justifiait un pareil traitement<sup>(1)</sup>. Le binbachi fut en conséquence condamné, comme le moudir, aux travaux forcés et envoyé au bagne du Fazogle.

## 5. — RAPPORTS AVEC LE DARFOUR.

### MISSION DE MOHAMED NADI BEY.

Giaffar pacha ne se contente pas de rétablir l'ordre dans l'administration, la discipline dans l'armée, la sécurité sur les routes commerciales et de réprimer la traite qui s'exerce aux dépens des peuplades récemment soumises à l'Égypte : il veille également à la sécurité des frontières.

A l'ouest du Soudan, les tribus qui vivent aux confins du Kordofan et du Darfour avaient pris l'habitude, à l'époque du kharif, de se jeter les unes sur les autres dans un but de pillage et de rapine. C'est ainsi qu'au début du mois d'août 1866, les Arabes du Darfour traversèrent la frontière égyptienne et attaquèrent les habitants du Kordofan. Giaffar pacha envoya à leur poursuite un fort détachement commandé par le moudir de la province et le kaïmakam du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Après l'arrestation des brigands et lorsqu'il serait avéré qu'ils dépendent du souverain du Darfour, l'intention du gouverneur était d'envoyer à ce dernier une lettre officielle pour lui demander, sous menace de représailles, d'envoyer sur ses frontières un nombre suffisant de soldats destinés à prévenir le retour de pareilles attaques. « Les gouverneurs du Darfour et de l'Abyssinie, mandait Giaffar pacha au Caire, n'ont aucune autorité sur leurs sujets. Aucune loi ne régissant ces provinces, c'est le plus fort

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 203, lettre de Giaffar pacha, 13 janvier 1867.

qui a toujours raison. Comme, d'autre part, ils n'ont jamais jusqu'ici été inquiétés dans leurs attaques contre les frontières égyptiennes, ils ont cru qu'ils pourraient toujours entreprendre impunément leurs actes de brigandage »<sup>(1)</sup>. L'heure était venue, pensait-il, d'y mettre fin.

La lettre du gouverneur général posait la question des rapports entre l'Égypte et le Darfour. La réponse que lui fit le vice-roi montre que ce problème faisait depuis longtemps déjà l'objet de ses préoccupations.

« Nous avons toujours eu en vue, écrivit Ismaïl pacha, d'occuper le Darfour, de l'annexer au Soudan, de le sauver de la barbarie et de le conduire dans la voie de la civilisation.

« Toutefois, avant de commencer à réaliser cette idée, il faut préparer la voie à son succès. En effet, ce succès dépend de la connaissance de forces de la dite contrée, de l'exploration des routes praticables, de l'estimation du nombre de personnes et de bêtes qu'on peut désaltérer avec l'eau potable qui se trouve dans cette région et de la possibilité d'y transporter les troupes, les canons et les munitions.

« Ayez une idée exacte de tout cela.

« Affichez actuellement votre faiblesse et témoignez autant que possible un esprit d'indulgence et de conciliation vis-à-vis des agresseurs.

« Entre temps, les forces militaires, les munitions et autres seront envoyées aux frontières, sans qu'ils le soupçonnent. Et lorsque cette campagne sera entièrement prête, on les attaquera sous n'importe quel prétexte

« Empressez-vous donc dès à présent d'avoir des renseignements sûrs au sujet de ce qui précède<sup>(2)</sup>. »

Le vice-roi se réservait d'ailleurs d'arrêter sa ligne de conduite définitive après avoir conféré avec le gouverneur du Soudan, qui devait se rendre prochainement au Caire. Quant à la question de l'Abyssinie, Ismaïl pacha estimait qu'il n'y avait pas lieu de la soulever pour le moment.

Cette prudence et les précautions que prenait le vice-roi à l'égard de ses voisins du sud et de l'ouest étaient justifiées. Quelques semaines en effet ne s'étaient pas écoulées qu'un nommé Mohamed ben Ahmed E Barbari révélait au Khédivé l'existence d'un plan d'agression contre le

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Lettre de Giaffar pacha, 8 août 1866.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, p. 8, ordre officieux au gouverneur du Soudan, 30 octobre 1866.



Soudan. D'après ses informations, un cheikh de tribu montagnarde, nommé Ahmed Cheta, disposant d'une force de 8.000 hommes entraînés aux manœuvres militaires, avait ourdi une intrigue pour se faire nommer ministre auprès du fils du sultan du Darfour <sup>(1)</sup>, le jour où il remplacerait son père sur le trône. Ahmed Cheta était entré en relations avec le négus d'Abyssinie et il avait été convenu qu'à la mort du dit sultan, le négus marcherait sur Khartoum, tandis que Ahmed Cheta et le gouverneur du djebel Daïer envahiraient le Kordofan; certains chefs bédouins avaient acquiescé à ce plan et promis leur appui <sup>(2)</sup>.

Ces renseignements, que confirma par la suite un certain Idris Aidah, commerçant à la moudirieh du Kordofan <sup>(3)</sup>, ne pouvaient qu'engager le gouverneur du Soudan à agir avec une grande circonspection. Une douzaine de massifs montagneux qui s'élèvent entre le Kordofan et le Darfour, avaient été jusqu'ici négligés par le gouvernement égyptien, à savoir les montagnes de Kadir, Kolouki, Kouroum, Wirna, Takim, Alliri, Taloudi, Tira, Karanko, Fonkar, Cary, Om Da'am; Giaffar pacha manifesta l'intention de rattacher ces montagnes à l'Égypte en gagnant les habitants par des présents. Après les fêtes du Baïram <sup>(4)</sup>, il se rendrait au Kordofan et enverrait un délégué auprès du sultan du Darfour en vue de s'entendre avec lui sur les mesures à adopter pour empêcher les attaques incessantes des brigands du Darfour contre les habitants de ces montagnes. Officiellement ce délégué aurait pour mission de négocier la question de la sécurité des frontières, mais secrètement il serait chargé :

- 1° D'explorer la route qui mène au Darfour;
- 2° De s'assurer du degré de soumission des habitants à leur gouvernement;
- 3° De s'informer du mode d'administration de ces régions et de la force militaire dont elles disposent <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> En fait, comme on le verra plus loin, Ahmed Cheta était premier ministre du sultan actuel du Darfour.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 551, page 17, lettre officielle au gouverneur du Soudan.

<sup>(3)</sup> Cf. A. A.-M. S. Registre 551, pièce 81, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 20 février 1867.

<sup>(4)</sup> De l'année 1283.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 256, lettre de Giaffar pacha, 30 janvier 1867.

Les vice-rois d'Égypte n'étaient pas sans correspondre, de temps à autre, avec les sultans du Darfour. Des rapports commerciaux unissaient les deux pays et leurs souverains entretenaient des relations courtoises. C'est ainsi que le 30 mars 1867, Mohamed El Hussein El Mahdi, prince du Darfour, écrivait à Ismaïl pacha, Khédivé d'Égypte, pour le remercier du cadeau qu'il lui avait envoyé ainsi que de la lettre amicale qu'il lui avait fait parvenir. Il formulait le vœu que la bonne harmonie continuât à régner entre les deux pays, et il lui envoyait en présents de l'argent, des chevaux, des chameaux et des esclaves<sup>(1)</sup>. Le sultan du Darfour entretenait d'ailleurs au Caire un représentant et agent d'affaires, nommé Hassan Moussa El Akkad, auquel le vice-roi avait décerné le titre de bey.

Le Darfour était à cette époque une région à peu près inconnue. Le cheikh Mohamed El Tounsi l'avait cependant parcourue soixante-cinq ans plus tôt, et la relation qu'il fit de son voyage avait été traduite en français. Un exemplaire de cette traduction étant parvenu entre les mains de Giaffar pacha, il demanda au Caire de faire retraduire l'ouvrage en arabe par Rifaa bey, à moins que les recherches entreprises ne permissent de le retrouver dans le texte original<sup>(2)</sup>. Le gouverneur sentait l'intérêt qu'il y avait à se documenter sur ce pays, avant d'entreprendre aucune opération de ce côté.

Mohamed Nadi bey, moawen du gouvernorat du Soudan, envoyé par Giaffar pacha en mission près le sultan du Darfour, quitta Abou Haraz le 25 mars 1867 pour El Facher. De la route qu'il suivit, il fit une reconnaissance très détaillée, indiquant les distances en heures de marche, le nombre de puits de chaque localité, leur profondeur, la qualité de l'eau qu'on y trouve, la population rencontrée sur la route, la végétation, les accidents de terrain, tous renseignements utiles, en un mot, pour guider par la suite une expédition militaire<sup>(3)</sup>. Il passa par El Hawiss, Lebana. El Doudya, où il note que le village ne possède pas de puits mais des arbres à gros troncs qui sont creusés par les habitants et servent à emmagasiner l'eau pendant la saison des pluies; chaque habitant, ajoute-t-il,

(1) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 456, lettre du prince du Darfour à Ismaïl pacha, 30 mars 1867.

(2) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 510, lettre de Giaffar pacha, 21 avril 1867.

(3) A. A.-M. S. Carton 41, pièce 171, rapport de Mohamed Nadi, 23 juin 1867.





possède cinq à dix arbres de ce genre. Après El Doudya, Mohamed Nadi passa à El Khouwa : « l'eau emmagasinée dans les arbres, écrit-il, est si abondante qu'elle peut suffire sans peine à 3.000 fantassins et 500 cavaliers qui passeraient par cette localité ». Après El Khouwa, vient Chalouta, puis on entre dans l'Atmour qui sépare le Kordofan du Darfour. En trente-trois heures, Mohamed Nadi franchit ce désert et arrive à Om Dabaker. Cette région, écrit-il, contient quelques villages disséminés, habités par les Arabes Homr el Asakira et les Arabes Homr el Dakakim, qui relèvent du gouvernement du Darfour. Chez eux se réfugient les habitants et les Arabes du Kordofan qui veulent se soustraire à l'autorité égyptienne.

De Om Dabaker à Guila s'étendent d'abord une forêt puis une vaste plaine parsemée de villages « plus ou moins grands selon le nombre des arbres aménagés pour emmagasiner l'eau ». Ces villages sont approximativement au nombre de 150; les arbres faisant fonction de réservoirs suffisent à alimenter 5.000 fantassins et 1.000 cavaliers. Les habitants de ces villages sont habitués à cultiver la pastèque, dont ils se nourrissent et s'abreuvent, eux, leurs bestiaux et leurs chameaux. Ils n'emploient l'eau emmagasinée que lorsque la saison des pastèques est finie, et cela par prudence, pour le cas où il n'y aurait pas de pluie l'année suivante. Près de Guila vit le cheikh Issa Walad El Nichio qui fait fonctions de cheikh de tous les villages de la plaine; il relève du cheikh Ahmed Ibn El Melih, cheikh de tous les Arabes Homr, qui réside à Om Chanka.

Après Guila, la route passe à Homr el Nirane, puis à Om Chanka. Cette localité est à mi-chemin entre El Obeid et El Facher; un représentant du sultan du Darfour, surnommé El Korsi, y réside; il est mamour des Arabes et des douanes; il dispose de 100 hommes, dont 30 cavaliers, non enrégimentés. Les puits d'Om Chanka, au nombre de 60, dont 50 d'une profondeur de 25 à 30 pieds et les 10 autres d'une profondeur de 32 pieds, suffisent pour 8 à 10.000 personnes. Il se tient dans cette localité un marché fort prospère.

Après Om Chanka, les puits du djebel Holla, creusés dans le roc, peuvent suffire à 2.000 fantassins. Plus loin, ceux de Hollet Brouche suffiraient à 3.000 fantassins et 500 cavaliers. Om Ouwaichâte, où l'on parvient ensuite, n'a qu'un seul puits qui dessert les habitants de 50

huttes composant le village et ceux des trois villages voisins. Mohamed Nadi passe ensuite à Om Zoreida, qui ne contient qu'un puits pouvant suffire à 1.000 fantassins tout au plus. Ce village et les villages voisins sont habités par les Arabes El Habaniya et quelques Arabes d'El Ziadiya.

Une zone de dunes difficile à franchir et que l'expédition traversa en dix-sept heures, conduit d'Om Zoreida à Hollet Om Daoud, où il n'y a pas de puits. Les habitants font venir l'eau de Hollet Abdel Fattah qui est à une distance de neuf heures. Dans ce dernier endroit, il y a 400 puits, où s'approvisionnent tous les villages des environs, dans un rayon d'une journée de marche.

A Hollet Abdel Fattah succède Hollet Arkad qui possède des puits encore plus nombreux et plus abondants. A partir de ce point on s'engage dans la zone difficile d'El Facher, qui est dépourvue d'eau. A Hollet el Assirra, qui est à une heure de distance d'El Facher, l'envoyé égyptien attendit la permission du sultan pour continuer sa route. Le dimanche 14 avril, il partit pour la capitale du Darfour. A mi-chemin, il fut reçu par un chef fourien à la tête d'environ 100 cavaliers armés d'épées et de lances et de 250 soldats dont une cinquantaine portaient des fusils et les autres des lances; ces hommes n'observaient aucun ordre et se tenaient simplement massés. Escorté par ces soldats, qui tiraient des coups de feu le long de la route, il fut conduit à l'endroit aménagé pour lui servir de résidence.

Le 15 avril, Mohamed Nadi fut reçu en audience solennelle par le sultan du Darfour. Accompagné d'un messenger et d'une escorte de soldats, il arriva à la première porte de la résidence du prince, où il fut invité à attendre dans une maison. Quelques instants après, 300 hommes de la garde royale, armés de fusils, se rangèrent devant l'édifice et tirèrent des salves. Ces soldats étaient nu-pieds et nu-tête et certains d'entre eux portaient des galabiehs déchirés; leurs fusils étaient de la qualité ordinaire qu'on fabrique en Égypte : la poudre, conservée dans un morceau d'étoffe, est fabriquée par un Dongolais de la région de Kobé, localité située à six heures d'El Facher. Accompagné du messenger, l'envoyé égyptien franchit plusieurs portes; à la quatrième, on lui signifia qu'il ne pourrait conserver ses armes et ses chaussures. A la sixième porte, on lui

demanda de marcher à quatre pattes selon l'usage; il s'y refusa et s'obstina à rester debout et à garder son épée. C'est dans cette attitude qu'il fut introduit auprès du sultan. Le prince était assis sur une natte recouverte d'un tapis de cachemire; il portait ses habits les plus somptueux et était entouré de sa suite, de ses parents et de ses enfants tous accroupis devant lui. Le sultan lui souhaita la bienvenue, fit l'éloge de S. A. le Khédive et dit : « Du moment que le gouverneur général du Soudan a voulu resserrer les liens d'amitié par votre intermédiaire, tel est également notre but. J'espère que vous retournerez satisfait. » Mohamed Nadi répondit en formant des vœux pour le sultan, puis il fut reconduit à sa résidence.

L'envoyé égyptien note dans son rapport que l'enceinte extérieure du palais a deux portes, l'une au nord réservée au premier ministre Ahmed Cheta et où se tiennent les réunions destinées à trancher les conflits, l'autre au sud, nommée la porte des Recettes, à laquelle des droits et des présents doivent être remis par ceux qui veulent voir le sultan.

Le troisième jour, Mohamed Nadi fut reçu de nouveau en audience pour remettre au sultan la lettre et les présents du gouverneur général du Soudan.

Le quatrième jour, il fut convoqué à minuit par le prince, qui lui posa trois questions : « J'ai appris, dit-il, qu'on a ramassé un grand nombre d'outres et qu'on les a déposées dans les chounas de la moudirieh du Kordofan; quelle en est la raison? — Pourquoi a-t-on importé une quantité de maïs dans les chounas de cette moudirieh? — Est-il vrai que l'ordre de succession directe a été établi en Égypte en faveur de S. A. le Khédive? »

L'envoyé égyptien dissipa les craintes que révélaient les deux premières questions. Les outres, au nombre de 120 à 150 au plus, dit-il, servent aux soldats qui ont de longs parcours à faire pour atteindre les tribus où ils perçoivent les impôts arriérés. Quant au maïs envoyé au Kordofan, il a servi à secourir la population de la moudirieh, affligée par la sécheresse de l'année précédente et la famine qui s'en est suivie<sup>(1)</sup>. Répondant ensuite

<sup>(1)</sup> Nous avons vu en effet que l'année 1865 fut désastreuse pour les récoltes au Kordofan. Cf. *supra*, p. 175, note 4.

à la question sur l'ordre de succession au trône d'Égypte, Mohamed Nadi exposa les avantages et les bienfaits qui découleraient de cette mesure pour la prospérité du pays et le bonheur de ses habitants.

Cinq jours plus tard, l'envoyé égyptien fut de nouveau convoqué par le sultan, qui lui demanda son impression sur l'organisation des soldats et du gouvernement d'El Facher, ainsi que sur les réceptions organisées dans la capitale à l'occasion de la fête religieuse. Mohamed Nadi se confondit en éloges et saisit l'occasion pour demander l'autorisation de partir. Deux jours plus tard, il fut convoqué une dernière fois au palais vers le coucher du soleil; le sultan lui fit ses adieux et l'autorisa à se mettre en route le lendemain matin (4 mai). Le séjour de l'envoyé égyptien à El Facher avait duré vingt jours, pendant lesquels il n'avait pu, pas plus que les cinq soldats égyptiens qui l'accompagnaient, quitter sa résidence ni échapper à la surveillance constante qui était exercée sur lui.

Mohamed Nadi accompagne son rapport d'un certain nombre de remarques sur l'organisation militaire du Darfour. Ahmed Cheta, qui fait fonctions de ministre du sultan et de chef des troupes, possède environ 1.100 fusils d'une valeur de 120 à 200 piastres chacun, 5 canons en cuivre ancien modèle du calibre 5, des fusiliers, sans compter des lanciers au nombre de 5.000 environ et des cavaliers, portant l'épée et la lance, qui sont au nombre de 1.000 à 1.500. Ces soldats ont à leur tête des officiers nommés par le ministre et semblables aux boulokbachis; ces officiers sont appelés *moulouk*, et chacun d'eux a sous ses ordres un détachement de cavaliers et de fusiliers. Les soldats sont disséminés dans les différentes parties du pays. Au markaz d'El Facher, il y a 500 cavaliers, de 750 à 1.000 fusiliers ayant environ 400 fusils, et 4 trompettes. Ces soldats font l'exercice sous la direction de deux déserteurs soudanais nommés Hassan Ahmed et Hussein Khalil. Les canons ont été mis en état par un certain Moustapha El Assiouti, bachi-bozouk qui était artilleur à Assiout. Les fusils sont réparés par un certain Fadl el Mawla; cet armurier est un ancien soldat soudanais, qui déserta lors du meurtre d'Osman bey à Naffa.

Avant de devenir ministre, Ahmed Cheta avait rassemblé ses soldats pour se venger de la forte tribu arabe des Rizeikat, établie à douze jours de distance d'El Facher, et qui, rebelle au gouvernement du Darfour, avait



tué plusieurs ministres ainsi que son père et quelques parents à lui. Ces préparatifs inquiétèrent le sultan, qui proposa à Ahmed Cheta de devenir ministre et de répartir ses troupes entre les chefs. Celui-ci accepta à la condition de garder ses soldats; sa condition fut agréée.

A part Ahmed Cheta, il y a un chef nommé Abdou Rouka qui fait fonctions de chef eunuque du harem. Il possède 500 cavaliers, environ 2.000 fusiliers, 400 fusils, peut-être plus, et un trompette. Ses soldats sont organisés comme ceux d'Ahmed Cheta, avec cette différence qu'ils sont tous réunis au markaz d'El Facher. Ils sont exercés par Mohamed El Dakrouri, ancien soldat soudanais qui était autrefois établi au Hedjaz.

On compte, en outre, neuf autres petits chefs de moindre importance, dont cinq, nommés Hassan agha, Abdel Sayed agha, Saïd agha, El Amin Bekhit et Abdel Rahman, se trouvent à El Facher; les autres sont disséminés dans des régions éloignées relevant du gouvernement. Chacun d'eux possède de 50 à 150 cavaliers, de 100 à 500 fusiliers et de 20 à 100 fusils. Enfin vient la garde du sultan, composée de 300 soldats ayant à leur tête Soliman agha.

Tous les fusiliers ainsi que les soldats affectés au service du sultan se nourrissent et s'habillent à leurs frais, sans toucher d'allocation d'aucune sorte. Quant aux chevaux, ils appartiennent aux chefs et aux moulouk et sont nourris à leurs frais. Les soldats exercent un métier pendant qu'ils sont au markaz pour subvenir à leurs besoins. Au moment de partir en mission, ils s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main, sans rencontrer d'opposition de la part des habitants. Le désordre est d'ailleurs tel que si l'un des chefs part en mission avec ses soldats, les autres peuvent l'accompagner, bien qu'ils relèvent d'un autre chef, et cela sans aucune formalité.

Mohamed Nadi attirait ensuite l'attention du gouverneur du Soudan sur les régions de Fonga et d'El Talih, ainsi que sur celle d'El Touwaiche, située à deux jours et demi de distance au sud d'Om Chanka et plus proche des frontières du Kordofan que du Darfour. Ces régions, disait-il, sont habitées par les Arabes des tribus Homr el Asakira, Homr el Dakakim et El Bakara. Ces Arabes, et surtout ceux de la tribu Homr el Asakira, sont toujours insubordonnés et tardent à payer l'impôt. Si on les

laisse dans cet état, il n'y aura ni calme ni prospérité à l'ouest du Kordofan, et les autres Arabes seront tentés de suivre leur exemple. A l'origine, ces Arabes relevaient de la moudirieh du Kordofan, qu'ils ont quittée peu à peu pour aller s'établir dans ces régions. Le gouvernement du Darfour les a acceptés sans se soucier de les faire retourner dans leur pays d'origine. Lorsque le cheikh des Homr el Dakakim, nommé Hamed Walad Fatin, se rendit dans ces régions au commencement de février 1867, les Arabes établis à El Talih le repoussèrent, à cause d'une ancienne rancune qui existait entre eux. Mais le sultan du Darfour envoya un émissaire qui les réconcilia, alors qu'il était de son devoir de le faire retourner dans son pays, d'autant plus qu'il venait de recevoir la lettre que le gouverneur du Soudan lui avait écrite à ce sujet. Dans ces conditions, opinait Mohamed Nadi, il est nécessaire de désigner un nombre suffisant de soldats, ayant à leur tête des officiers capables et habiles, pour maintenir l'ordre dans les régions de Fonga, El Talih et El Touwaiche, et percevoir l'impôt sur ces Arabes. Ceux-ci n'auraient pas d'autre refuge; ils ne pourraient s'aventurer dans d'autres régions, hors des frontières, de peur d'y rencontrer les fortes tribus rebelles Ziadiya et Habaniya, avec lesquelles ils sont en inimitié; ils devront alors ou se soumettre ou retourner dans leur pays d'origine au Kordofan. Des ordres sévères devraient être donnés en même temps à la moudirieh et au cheikh des Arabes Homr el Asakira, nommé Mohamed Walad Ismail Walad Moneim, pour qu'il cesse ses attaques contre les tribus voisines du Kordofan qu'il pille et disperse, attaques entreprises à l'instigation du gouvernement du Darfour, dans le but de chasser les Arabes vers ce pays.

Enfin l'envoyé égyptien envoyait un échantillon de cuivre recueilli dans les mines de Hofrat-el-Nahas, en disant que le sultan du Darfour avait récemment interdit l'extraction et l'exportation de ce métal<sup>(1)</sup>.

Ce remarquable rapport fournissait à Giaffar pacha des renseignements précis sur le Darfour, son organisation militaire, ses ressources, ses voies d'accès. Mais la politique égyptienne ne pouvait se tourner de ce côté, pas plus qu'elle ne pouvait songer à s'ouvrir un champ plus vaste vers

<sup>(1)</sup> Mohamed Nadi entra en Égypte le 15 novembre 1867, accompagné de deux délégués du sultan du Darfour, El Amin Abdallah et Mohamed Walad Fadlallah, qui portaient des cadeaux pour le Khédivé.

l'Équateur, tant que subsisterait, aux portes mêmes du Soudan, le danger abyssin. Que se passait-il dans ce pays, naguère courbé sous le joug de Théodoros?

## 6. — RAPPORTS AVEC L'ÉTHIOPIE.

### ARRESTATION DE M. RASSAM.

Depuis quelque temps, à vrai dire, la puissance de ce prince déclinait; les chefs abyssins s'étaient à nouveau soulevés contre lui, et, malgré son génie militaire, Théodoros n'arrivait plus à vaincre ses adversaires. Dans le sud, le Choa, dont il avait confié le gouvernement à Ato Bèzzabeh, s'était révolté, Bèzzabeh de simple abegaz <sup>(1)</sup> voulant devenir roi; dans l'hiver de 1864 à 1865, Théodoros porta ses armes contre lui, sans parvenir à le soumettre. Profitant de l'absence du négus, Tisso Gobazié <sup>(2)</sup> battit les troupes royales dans le Woghera et étendit ses conquêtes jusqu'au Tacazzé et aux frontières du Soudan. Wagchoum Gobazié <sup>(3)</sup>, de son côté, soulevait le Lasta et se portait vers le Tigré, tandis que Tedla Gualou se révoltait de nouveau dans le Godjam <sup>(4)</sup>. Théodoros essaya alors de faire la paix avec Waizero Warkait, la puissante reine des Galla. Au milieu de ces négociations, le 30 juin 1865, le jeune prince Ménélik s'échappa de l'amba de Magdala. Furieux, Théodoros ordonna de couper les mains et les pieds aux otages qu'il détenait, et de les jeter dans un précipice <sup>(5)</sup>. Le jeune prince Iman, fils de la reine Warkait, était du nombre. Lorsque Ménélik était venu lui demander secours, la reine avait songé un instant à le livrer à Théodoros : mais quand elle apprit la mort de son fils, elle changea d'attitude, reçut Ménélik avec honneur et le fit escorter jusqu'au Choa. A l'apparition de leur ancien maître, le dedjaz Waldié, chef de Guechié et celui d'Antokia, Kelel Némi, firent aussitôt

<sup>(1)</sup> Abegaz, titre équivalant à gouverneur.

<sup>(2)</sup> Tisso Gobazié n'appartenait pas à une famille princière. Cf. à son sujet un article de Lejean dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> mars 1868.

<sup>(3)</sup> Fils du Wagechoum Ghebrè-Médèhin, successeur par sa naissance de Négoussié.

<sup>(4)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Rassam à Merewether, 12 octobre 1864, 12 mai 1865, 15 août 1865.

<sup>(5)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Cameron au D<sup>r</sup> Shaw, 14 juillet 1865.

leur soumission. Ménélik s'empara ensuite de l'amba de Daïer. Son achke Goulas vainquit Ato Habtè-Yès, gouverneur d'Efrata; Ménélik parvint ainsi au pays de Guedem. Ato Bèzzabeh se porta alors au-devant du prince, à Gadilo, pour lui livrer combat, mais Ménélik fut vainqueur et entra à Ankobar. Peu de temps après, il monta à Dèbrè-Berhane et fonda, à 8 kilomètres de là, la ville de Litché<sup>(1)</sup>. Le sud, comme le nord de l'Abyssinie, échappait à Théodoros.

C'est à cette époque que le négus reçut la visite de M. Rassam, envoyé près de lui par le gouvernement britannique pour délivrer le consul Cameron<sup>(2)</sup>. Arrivé à Massawa le 24 juillet 1864, l'envoyé anglais s'était morfondu pendant plus d'une année à attendre le bon plaisir de Théodoros. En août 1865 seulement, le négus se décida à lui faire signe; encore ne lui adressa-t-il qu'une lettre dépourvue de signature et de sceau. En dépit de l'étrangeté de ce sauf-conduit, le gouvernement anglais décida d'accepter l'invitation et Rassam, quittant Massawa, prit la route de Kassala, pour pénétrer en Abyssinie par la voie de Gallaba et de Gondar, que lui avait indiquée le négus.

Reçu en audience par Théodoros le 28 janvier 1866, près d'Ashfa localité sise dans la province de Damot<sup>(3)</sup>, Rassam présenta au négus une lettre de la reine Victoria datée du 26 mai 1864<sup>(4)</sup>. Au cours de l'entrevue, Théodoros énuméra tout d'abord ses griefs contre le consul Cameron et le Rév. Stern, puis il se plaignit amèrement des Abyssins en général qu'il qualifia de «peuple méchant». Tous ses efforts pour les civiliser pour les gouverner avec de bons procédés ayant échoué, dit-il, il le traiterait désormais autrement. «Si je marche vers le sud, mon peuple se révolte dans le nord, et quand je marche vers l'ouest, il y a révolte dans l'est. J'ai pardonné aux rebelles maintes et maintes fois; néanmoins ils persistent à me désobéir et me défient. Je suis résolu à les poursuivre dans tous les coins, et j'enverrai leurs corps dans la tombe et leurs âme

<sup>(1)</sup> Cf. *Chronique du règne de Ménélik II*, par Guebrè Sellassié, traduction Coppel p. 102 à 105.

<sup>(2)</sup> Arménien de naissance, Rassam avait reçu une éducation anglaise et était secrétaire du résident politique à Aden.

<sup>(3)</sup> Cette province est au sud du lac Tsana.

<sup>(4)</sup> Cf. RASSAM, *Narrative, etc.*, t. I, p. 249 à 254.

en enfer.» Les Musulmans, ajouta-t-il, ont toujours essayé d'empiéter sur les droits des Chrétiens; avant son accession au trône, les Galla avaient envahi l'Amhara et les Turcs pris injustement possession du Sennar et du Soudan qui appartenaient jadis à l'Abyssinie. Il avait soumis les premiers et il espérait bien chasser les seconds avant de mourir. Le négus parlait avec une grande animation; l'envoyé britannique s'efforça de le calmer; il le convia à oublier le passé et à établir des relations amicales avec l'Angleterre.

Le lendemain matin, Théodoros fit appeler Rassam; il lui dit qu'il pardonnait à tous les Européens prisonniers, qu'il avait ordonné leur mise en liberté immédiate et qu'il les lui ferait remettre pour qu'il les emmenât hors d'Abyssinie; une lettre qu'il avait dictée pour la reine Victoria confirmait cette décision. Il engagea ensuite Rassam à partir pour Korata, localité sise au bord du lac Tsana, afin d'y attendre l'arrivée des captifs appelés de Magdala. Peu après le négus consentit également à ce que les ouvriers européens, gardés prisonniers sur parole à Gafat, quittassent l'Abyssinie avec lui.

Les ouvriers arrivèrent à Korata le 28 février 1866. Le 12 mars, les captifs de Magdala parurent à leur tour. Théodoros décida alors que Cameron et ses compagnons devaient passer en jugement devant une Cour présidée par Rassam lui-même. Ce fut un jugement de pure forme; personne ne se défendit; tous les captifs se reconnurent coupables et sollicitèrent leur pardon.

Théodoros demanda alors, à titre de dommages-intérêts, « un remède pour lui ouvrir les yeux », parole équivoque qui pouvait signifier qu'il désirait soit un homme instruit pour enseigner son peuple, soit des artisans qui travailleraient à son service — parole dangereuse, surtout, car le négus pouvait émettre la prétention de garder Rassam et ses compagnons en Abyssinie jusqu'à ce que sa demande fût satisfaite.

Le 25 mars, Rassam et les artisans européens furent convoqués par le négus à Zagé, au bord du lac Tsana. Le lendemain, la répugnance qu'éprouvait Théodoros à laisser partir la mission anglaise apparut. « Que me restera-t-il dans les mains, après son départ? » demandait-il à son entourage. « Ne vaut-il pas mieux que je vous garde, déclara-t-il à Rassam lui-même, jusqu'à ce que j'aie obtenu une marque d'amitié de

l'Angleterre?» Néanmoins il l'assura encore qu'il le laisserait partir après Pâques. Le 8 avril, en effet, les dispositions furent prises en vue du départ; les captifs de Magdala devaient contourner le lac Tsana par l'est, tandis que Rassam et les artisans européens iraient prendre congé du négus à Zagé et rejoindraient ensuite leurs compagnons à la pointe nord-ouest du lac; une fois réunis, tous les Européens feraient route de conserve vers Gallabat. Le 13 avril 1866, sur l'ordre du négus, tout le monde se mit en route.

Rassam et ses deux compagnons, le docteur Blanc et le lieutenant Prideaux, traversèrent le lac et vinrent à Zagé ainsi qu'il était convenu. Aussitôt débarqués, ils revêtirent leurs uniformes et furent conduits à la salle d'audience où les chefs abyssins se trouvaient réunis. A peine Rassam venait-il de franchir le seuil que trois chefs bien découplés se jetèrent sur lui; deux d'entre eux lui saisirent les bras et le troisième le pan de son habit, puis ils le fouillèrent pour voir s'il portait des armes. Blanc et Prideaux subirent le même traitement. Les Anglais furent ensuite poussés vers le trône, sans cesser d'être tenus si étroitement par les soldats qu'ils pouvaient à peine remuer les bras. Assis dans une pièce voisine, le négus écoutait; il ne parut pas et se contenta de communiquer avec Rassam par l'intermédiaire de commissaires.

Le premier secrétaire du roi lut d'abord un document énumérant les griefs du souverain contre Rassam; l'envoyé anglais les réfuta un à un. Alors Théodoros changea de tactique. Il pria Rassam d'excuser sa conduite; il ne pouvait, dit-il, se résoudre à laisser partir les captifs sans les juger en sa présence, ce qui, assurait-il, serait l'affaire d'un jour ou deux. En attendant, Rassam et ses compagnons resteraient avec lui. La mission anglaise fut placée sous bonne garde dans le camp. Tandis que cette scène se passait à Zagé, Cameron et ses compagnons de captivité étaient arrêtés, par ordre du négus, au moment même où ils quittaient Korata.

Le 16 avril, Théodoros tint une audience solennelle. Il reçut d'abord Rassam et s'excusa de nouveau du mauvais traitement qu'il lui avait infligé, puis il fit venir les captifs, qui parurent enchaînés deux à deux. Les fers furent enlevés à Cameron, qui reçut permission de s'asseoir près de la mission. Le négus articula alors ses plaintes contre les captifs : ils

avaient douté de sa descendance illustre, ils étaient partis sans avoir demandé à le voir. Après quoi, Théodoros récita une fois de plus la séquelle de ses anciens griefs. A Rassam, il reprocha de ne pas lui avoir amené les prisonniers pour qu'ils sollicitassent leur pardon, et il lui demanda s'il se considérait comme un « roi » pour avoir osé agir ainsi. Il prit ensuite à partie les rebelles et les Turcs : « Ah ! dit-il, si seulement les Anglais voulaient m'aider, nous pourrions construire une barrière autour du Sennar ». Il conclut en disant : « Est-ce là votre amitié, M. Rassam, que vous voulez me quitter et emmener ceux qui m'ont dénigré ? Partout où je serai, vous serez aussi ».

C'était garder la mission anglaise en otage. Le lendemain, Théodoros fit connaître ses conditions. Il désirait que le gouvernement britannique lui envoyât des artisans capables de fabriquer des canons, des fusils, des balles et de couler la fonte; il voulait aussi un instructeur d'artillerie. Ces artisans devraient venir en Abyssinie avec tout le matériel nécessaire à leurs travaux; lorsqu'ils auraient éduqué les indigènes, ils seraient autorisés à rentrer dans leur pays. M. Flad fut chargé de porter à Londres la requête du négus; il se mit en route le 21 avril 1866.

Dans le courant du mois de mai, l'armée de Théodoros fut atteinte du choléra. Le négus quitta le lac Tsana et alla s'établir à Debra Tabor. Les otages y jouissaient d'une liberté relative, mais le 25 juin les choses se gâtèrent. Le négus prétendit avoir appris qu'on construisait un chemin de fer entre l'Égypte et Kassala et que les troupes anglaises, françaises et égyptiennes devaient emprunter cette voie pour envahir l'Abyssinie, et il reprocha à Rassam de ne pas l'en avoir averti. De Jérusalem, on l'informait également, déclara-t-il, qu'une fois la mission britannique partie, l'Angleterre enverrait des troupes pour venger l'insulte faite à son consul, et il conclut que le gouvernement anglais agissait avec lui sans sincérité. Ces accusations gratuites laissaient présager un nouvel orage. Il éclata le 3 juillet. Ce jour-là, Théodoros fit mander Rassam et proféra quatre charges contre lui; la première, d'avoir lu l'ouvrage du Rév. Stern : *Wanderings among the Falashas*; la deuxième visait la conduite du consul Cameron; en troisième lieu, le négus reprochait à Rassam d'avoir voulu faire sortir d'Abyssinie les captifs de Magdala sans les lui amener; enfin il se plaignait que les Turcs possédassent Jérusalem et que l'Angleterre et la

France ne fissent rien pour les en déloger. Il réclamait son patrimoine, sous prétexte que la Ville Sainte avait autrefois appartenu aux rois David et Salomon, ses ancêtres. « Je veux, dit-il, que l'Europe me restitue la Terre Sainte. » Rassam répondit que les puissances européennes n'avaient pas à intervenir dans cette question. « Ne savez-vous pas, dit alors brusquement Théodoros, que l'Inde et la moitié du monde m'appartiennent ? »

Les membres de la mission anglaise furent dès lors soumis à une étroite surveillance. Le surlendemain, le négus les fit partir pour Magdala où ils arrivèrent le 12 juillet 1866 et furent mis aux fers.

#### POURPARLERS ENTRE LE GOUVERNEUR DE MASSAWA ET LES CHEFS DU TIGRÉ.

La conduite de Théodoros envers la mission anglaise constituait un acte véritable de démence. Cependant le prestige du négus était encore si grand qu'aucun des barons abyssins n'osait l'attaquer de front. Ceux qui habitaient la périphérie de l'Empire se tournèrent alors du côté de l'Égypte, pour obtenir d'elle aide et protection. C'est ainsi qu'à peine installé à Massawa, Hassan Rifaat bey, gouverneur égyptien de la ville, reçut des ouvertures de la part des chefs du Tigré.

Ardemment séparatiste sous les règnes d'Oubié et de Négoussié, le Tigré avait fini par sentir le besoin d'un gouvernement unique et fort. Lorsqu'il eut été conquis par Théodoros, il devint impérialiste; le négus fut accepté comme un sauveur; son séjour dans le pays fut d'ailleurs trop bref pour qu'on pût discerner ses défauts.

Il semblait donc que Théodoros pût compter sur la fidélité des Tigréens; son caractère soupçonneux facilita cependant la rébellion. Il laissa le gouvernement du Tigré dans les mains de gens faibles, indécis, souvent hostiles les uns aux autres, leur défendant de s'armer convenablement et les remplaçant à chaque instant. Ainsi s'expliquent les succès du Wagchoum Gobazié, prince du Lasta, lorsqu'il envahit cette province en 1865. Le gouverneur de Théodoros, Taklé Giorgis, lui céda la place sans combat et Gobazié s'établit à Adoua, sans s'occuper toutefois de soumettre les autres parties du Tigré.

En février 1866, Gobazié s'absenta du Tigré. Un de ses partisans,



nommé Walda Mikail, profita de la circonstance pour rassembler une petite armée avec laquelle il entra dans le Hamacène, dont le gouverneur, dedjaz Haïlou, était resté fidèle à Théodoros; mais il fut battu dans une rencontre sanglante. Lorsque, au mois de juin, Gobazié revint dans le Tigré, il reprit aisément possession du pays jusqu'au Mareb; Haïlou toutefois resta maître du territoire compris entre le Mareb et la mer, c'est-à-dire du Hamacène et du Saraoué. Walad Marrag, chef de la province d'Adiabo, resta également fidèle à Théodoros.

Wagchoum Gobazié n'avait donc du Tigré qu'une possession précaire; il pouvait craindre à tout moment un retour offensif du négus. Théodoros ne possédait plus dans l'Amhara <sup>(1)</sup> que deux ou trois provinces, qu'il avait assez ruinées pour en sortir sans regret. Tout son trésor de guerre se trouvait amassé dans les ambas, notamment dans celle de Magdala, qui lui servait de prison d'État. Cette forteresse, que la nature n'avait pas rendue inaccessible, avait été rendue imprenable, pour des Abyssins tout au moins, grâce aux canons et aux mortiers dont le négus l'avait pourvue.

Si Théodoros voulait se donner de l'air, il était probable qu'il se jetterait sur Gobazié de préférence à ses autres adversaires. Tandis que ceux-ci se contentaient, en effet, de leur pouvoir local et se trouvaient isolés de la côte, Gobazié, au contraire, étant proche de Massawa, pouvait s'approvisionner en armes et, peut-être même, solliciter et obtenir une alliance étrangère. Par ailleurs, depuis quatre ans le tribut impérial n'avait pas été perçu dans le Tigré; des sommes importantes étaient dues de ce chef à Théodoros <sup>(2)</sup>; ce dernier pouvait être tenté de venir les recueillir en personne. La crainte de ne pouvoir lui résister engagea les chefs rebelles du Tigré à entrer en rapports avec le gouverneur de Massawa.

« J'ai reçu, mandait au Caire Hassan Rifaat bey, la visite d'un des naïbs d'Arkiko, qui m'a informé que le prince abyssin Bahr Nagach <sup>(3)</sup> a l'intention de se rendre auprès de moi pour demander le rattachement à l'Égypte des tribus placées sous sa dépendance. Je me disposais donc à

<sup>(1)</sup> Nom donné à la partie centrale de l'Abyssinie.

<sup>(2)</sup> Le tribut impérial des pays gouvernés par Haïlou s'élevait à 62.000 tallaris par an. Ainsi il était dû à l'Empereur, pour ces districts seuls, 250.000 tallaris, soit environ 1.400.000 francs.

<sup>(3)</sup> Ce chef abyssin, « Négus de la mer », résidait, nous l'avons vu, à Dixan.

recevoir ce prince lorsqu'il m'envoya dire, par quatre émissaires, qu'il s'est vu obligé d'ajourner sa visite à quinze jours tout au plus, du fait qu'il a été mandé par son chef Jabza <sup>(1)</sup>, avec lequel il est d'accord pour se rebeller contre l'autorité de Théodoros. En outre les dits émissaires m'informèrent qu'un autre prince abyssin, Kabr Madhan <sup>(2)</sup>, sollicitait le rattachement à l'Égypte des tribus sous sa dépendance.

« Le 28 juillet 1866, j'ai appris que Dakiyad Darres, prince abyssin établi près de la saline Rakad Assas Aly, a été très heureux d'apprendre notre arrivée à Massawa. Je reçus par la suite la visite de trois de ses émissaires qui m'apportèrent un cadeau de sa part et me déclarèrent n'avoir plus pouvoir supporter les injustices sans nombre de Théodoros. Ils m'informèrent en outre qu'ils songeaient à solliciter la protection de l'Égypte » <sup>(3)</sup>. Le secrétaire de Darres ajouta que tous les émirs abyssins de la région désiraient vivement obtenir l'appui de l'Égypte; qu'ils n'avaient besoin que d'un général capable et d'un certain nombre de soldats pour lever l'étendard de la révolte, et qu'ils souhaitaient beaucoup venir en secret à Massawa afin de voir et d'examiner les canons qui s'y trouvaient.

A ces avances, Rifaat bey répondit avec prudence que les conventions et traités conclus par la Turquie avec les puissances européennes ne permettaient pas à son maître de franchir les limites de son royaume ni d'attaquer son voisin sans raison justificative. Toutefois, si les princes abyssins lui envoyaient une requête indiquant en détail leurs demandes et leur but, il ne manquerait pas de la soumettre au Khédive et, en cas d'approbation de sa part, les tribus gouvernées par eux seraient rattachées à l'Égypte et jouiraient de sa protection. A la suite de cette invitation, Gobazi envoya au gouverneur de Massawa une lettre où il demandait le rattachement à l'Égypte des pays placés sous sa dépendance <sup>(4)</sup>.

Le vice-roi ne pouvait accueillir les ouvertures qui lui étaient faites. Soutenir les chefs abyssins rebelles, c'était entrer en lutte avec Théodoros or Ismaïl pacha n'était pas à ce moment en mesure de le faire : la guerre

(1) Il s'agit du Wagchoum Gobazié.

(2) Ou Gebra Médinè, Ghebrè Médèhin, gouverneur de l'Okulé-Kouzaye.

(3) A. A.-M. S. Carton 39, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 13 août 1866.

(4) A. A.-M. S. Carton 39, pièce 285, lettre de Hassan Rifaat, 7 octobre 1866.

de Crète absorbait toute son attention<sup>(1)</sup>. D'ailleurs ne venait-il pas de promettre au gouvernement britannique, qui craignait qu'un mouvement hostile de la part de l'Égypte ne fût fatal aux Européens captifs de Théodoros, de s'abstenir de toute démonstration de ce côté?<sup>(2)</sup> Pour ces diverses raisons, le Khédive refusa de prendre sous sa protection les princes abyssins et de leur accorder le concours qu'ils sollicitaient.

D'ailleurs l'orage que la venue de Théodoros aurait fait éclater sur le Tigré se détourna d'un autre côté. Campé à Debra Tabor, le souverain ne sortit de son inaction que pour faire, en novembre 1866, une excursion à Gondar, où il espérait surprendre quelques chefs rebelles dépendant de Tisso Gobazié. Ces derniers ayant eu le temps de se sauver, la fureur du négus se tourna contre la ville qu'il accusa d'avoir aidé les rebelles, et il fit piller et démolir Gondar et ses quarante-quatre églises, dont il enleva les autels et les ornements. Ainsi fut détruite par un acte digne des Vandales, l'ancienne capitale des empereurs d'Éthiopie. Après cet exploit, Théodoros retourna à Gafat<sup>(3)</sup> surveiller la fonte des canons et des boulets que lui fabriquaient ses artisans européens.

#### ÉVÉNEMENTS DU SAMHAR ET OCCUPATION DE KOUFIT.

Le gouverneur de Massawa tourna alors son attention d'un autre côté. « La région côtière qui s'étend de Massawa à Berbera, écrivit-il au Caire<sup>(4)</sup>, ainsi que la partie allant jusqu'au Kastâne dépendaient de la Turquie sous le règne du sultan Selim. De même, le bandar de Zeyla dépend toujours de la Turquie et il est administré par le vali du Yémen, qui paie à la Sublime Porte une redevance annuelle de 1.800 tallaris.

« Au cas où la région de Massawa serait cédée à l'Égypte à titre définitif<sup>(5)</sup>, il faudrait de toute nécessité s'emparer de la région qui dépendait

<sup>(1)</sup> Cf. t. I, chap. XII.

<sup>(2)</sup> Cf. F. O. 1-18. Lettre du Foreign Office à Stanton, 18 juillet 1866. — Lettre de Stanton au Foreign Office, 23 juillet 1866. — Cf. également F. O. 78-1940. Stanton à lord Stanley, 3 août 1866.

<sup>(3)</sup> Localité voisine de Debra Tabor.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 13 août 1866.

<sup>(5)</sup> Apparemment, à l'époque où il écrivait, Hassan Rifaat ignorait encore le firman du 27 mai 1866 qui rattachait définitivement Massawa et Souakin à l'Égypte.

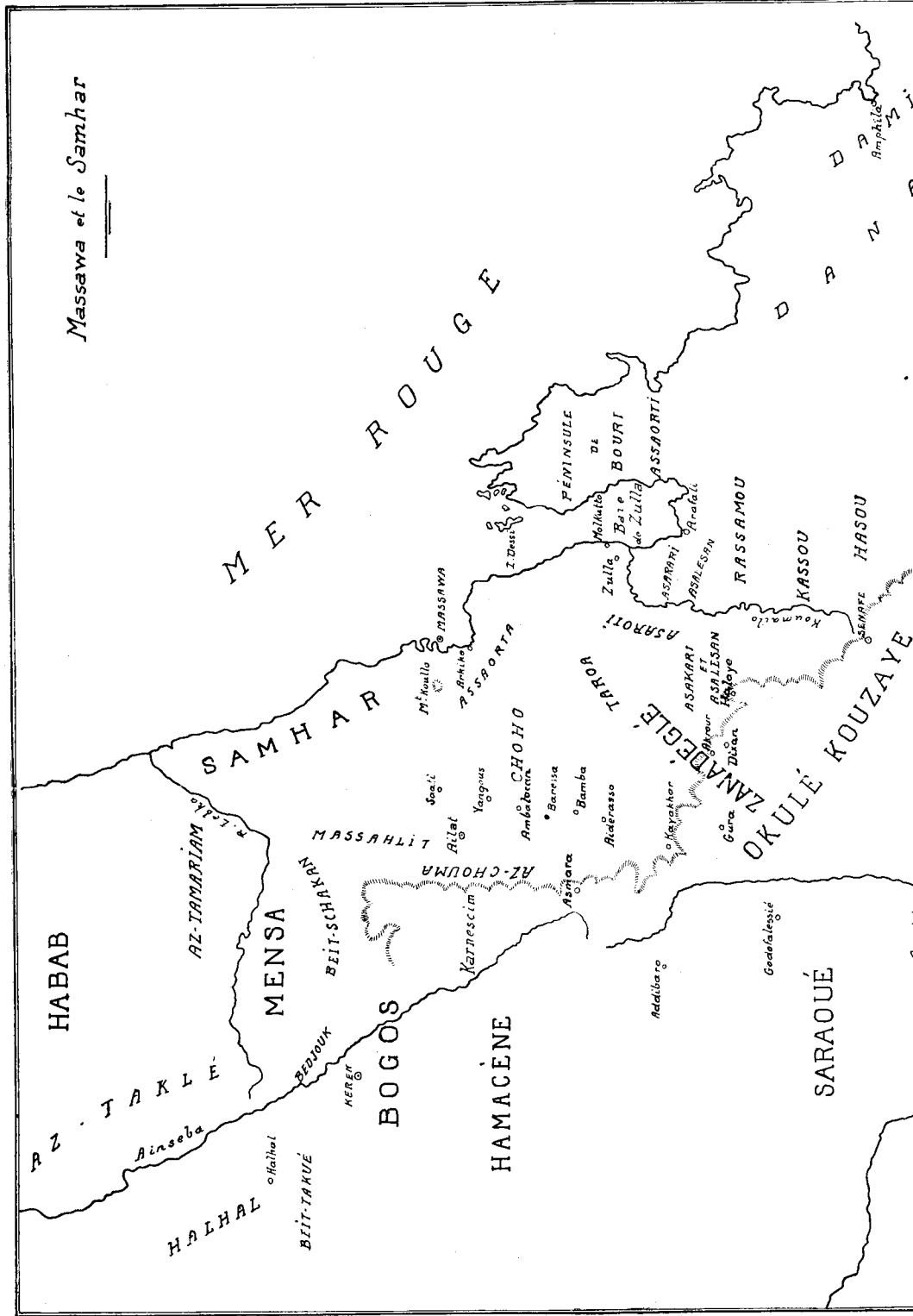
de la Turquie sous le règne du sultan Selim et la rattacher à l'Égypte. Cette région comprend la partie sise entre Massawa et Tadjoura.» Dans cet ordre d'idées, et puisque le lewa Ismaïl Sadek pacha avait reconnu que le manque d'eau potable rendait impossible la construction d'une ville à Edd, Hassan Rifaat suggérait d'établir cette ville à Amphila « qui était, disait-il, il y a cent quarante ans, le lieu de résidence des valis »<sup>(1)</sup>, ou bien en tout autre endroit de la côte près de Roheita. « De la sorte, ajoutait-il, on pourrait concentrer en cette ville tout le commerce de l'Abyssinie et s'emparer à nouveau de la grande saline de Rakad Assas Aly. Cette région, jusqu'à Tadjoura, peut d'ailleurs être administrée avec l'aide d'un petit nombre de soldats. »

Quant à la partie de la terre ferme qui allait jusqu'au Kastâne, l'étendue en était fort élastique. A cinq ou six stations de Massawa, près des tribus Beni-Amer et Habab, vivaient les Halhal et les Az-Taklé qui, au dire de Hassan Rifaat, dépendaient de Massawa sous le règne du sultan Selim. Par suite de la négligence des gouverneurs turcs, ces régions s'étaient détachées de l'Empire ottoman depuis des années. « Si l'on me fournissait actuellement les troupes nécessaires, disait le gouverneur, il me serait facile de m'emparer de ces régions dont les habitants seraient très heureux de dépendre du gouvernement égyptien et considéreraient cet acte comme un bienfait du Ciel. » En attendant, il fit venir les cheikhs des tribus dépendant de Massawa, les Hartou, les Dankal, les Zulla, les Choho, les Taroa et leur distribua des cadeaux. Le cheikh de la tribu de Dahmila, établie à Amphila, vint également à Massawa et reçut des présents; mais les cheikhs des tribus voisines de la grande saline de Rakad Assas Aly ne se présentèrent pas.

Le vice-roi approuva pleinement les rapports que Hassan Rifaat avait noués avec les chefs des tribus et l'autorisa à mettre à la charge du Trésor les dépenses qu'il avait faites en cadeaux et en réceptions<sup>(2)</sup>, mais il

<sup>(1)</sup> Amphila ne comptait à cette époque que vingt maisons, dont la moitié construites en bois, comme à Massawa, les autres étant des tentes couvertes de nattes. La princesse Aliah Edou, célèbre jadis par sa beauté, puis par sa sagesse et sa généreuse hospitalité, était morte en 1865, et son fils Buddaha lui avait succédé à la tête de la principauté (cf. W. MUNZINGER, *Narrative of a Journey from Ras Amphila to the Afar Country*, juin 1867).

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 1, ordre supérieur du 17 septembre 1866.



Massawa et le Samhar

HABAB

AZ-TAKLÉ

HALHAL

MENSÀ

BOGOS

HAMACÈNE

SARAOUÉ

SAMHAR

MER ROUGE

OKULÉ KOUZAYE

ZANADEGIE

TARA

AZ-CHOUMA

MASSAHLIT

BOGOS

ASAKARI ET BOALISAN

RASSAMOU

KASSOU

HASOU

PENINSULE DE BOURI

AZ-TAMARIAM

BEIT-SCHARIN

KERET

BEIT-TAHUÉ

SOULI

ALAT

YANGOUS

AMBA-BACCA

BARESSA

BAMBA

ADERASSO

ASMARA

ADDALBA

GOSSALÉSSIE

AMPHILE

Massawa et le Samhar



ajourna « jusqu'au moment propice » toute mesure tendant à envoyer des troupes pour rallier à sa domination les tribus qui s'étaient jadis détachées de l'Empire ottoman <sup>(1)</sup>.

Hassan Rifaat s'assura la possession de la saline de Bardoula <sup>(2)</sup> en postant un détachement de soldats à Arafali, avec ordre de percevoir la taxe sur le sel <sup>(3)</sup> : cette taxe, en deux mois, rapporta 1.200 piastres. Mais les gens de la tribu de Rassamou, qui, précédemment, percevaient la taxe pour leur compte, se mirent d'accord avec la tribu de Kassou pour attaquer les soldats et les déloger de la région <sup>(4)</sup>; le commandant du détachement demanda des renforts qui lui furent expédiés au début de novembre 1866. A l'arrivée des troupes, qui comprenaient une compagnie et un canon, la tribu de Rassamou se soumit au gouvernement <sup>(5)</sup>.

Les tribus du Zanadéglé et d'Akrour, qui dépendent de l'Abyssinie, ayant attaqué le village de 'Ahouma, tué un homme et pris 100 têtes de bétail, Hassan Rifaat demanda réparation. Les hommes de ces tribus répondirent qu'ils étaient les sujets d'un prêtre français, le père Delmonte, et qu'ils ne feraient rien sans ses ordres. Cette réponse mettait en lumière la puissance politique que s'était acquise la mission catholique <sup>(6)</sup>. « Les prêtres, mandait Rifaat bey <sup>(7)</sup>, ont fait construire des églises à Sennaheit, Halaye et même à Massawa et essaient par tous les moyens d'amener les tribus du Kastâne à se faire passer pour leurs sujets. Au cas où ces prêtres parviendraient à leurs fins, la situation deviendrait impossible pour les tribus arabes qui dépendent de Massawa, car les gens du Kastâne s'attaqueraient à ces tribus pour se retrancher ensuite derrière ces prêtres qui leur prêteront à l'occasion toute aide et assistance. L'intervention de ces prêtres doit donc cesser immédiatement et complètement,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 2, ordre supérieur du 22 octobre 1866.

<sup>(2)</sup> Cette saline est située à 20 milles environ au sud d'Adulis.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 13 août 1866.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 9 novembre 1866.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 179, lettre de Hassan Rifaat, 3 janvier 1867. — D'après Munzinger, les Rassamou, les Kassou ainsi que les Asaroti sont des tribus Choho. Les Asaroti disposent de 2.000 lances, les Rassamou de 500.

<sup>(6)</sup> Elle était, à cette époque, dirigée par M<sup>re</sup> Bel qui ne tarda pas à mourir.

<sup>(7)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 13 août 1866.

car, d'après moi, elle est contraire aux lois internationales et aux traités en vigueur ». Rifaat bey demandait en conséquence au gouvernement égyptien « de prendre des mesures urgentes en vue de faire reconnaître officiellement par la France et l'Angleterre que cette région Kastâne dépend de l'Abyssinie seule et qu'elles n'ont aucunement le droit d'intervenir dans ses affaires ». Un autre moyen consistait à lui envoyer une petite force pour lui permettre de s'emparer de la région Kastâne; « de la sorte, disait le gouverneur, on préviendrait toute velléité de la part des Français et des Anglais à en prendre possession <sup>(1)</sup>. En outre, ajoutait-il, avec le temps les recettes de ces régions couvriraient et au delà les dépenses à engager, ce qui ne pourrait jamais se produire pour Massawa toute seule, au cas où ces régions n'y seraient pas rattachées ». Quant au bétail volé, Rifaat bey imagina un moyen de rentrer en sa possession; il fit envoyer secrètement un délégué au prince abyssin Kabr Madhan, gouverneur de l'Okulé-Kouzaye, pour le pousser à attaquer le Zanadéglé, à s'emparer du bétail et à le lui rendre. Kabr Madhan se montra tout disposé à entreprendre cette tâche; cependant le raid n'eut pas lieu.

Deux jours après l'attaque de 'Achouma, la région de Massahlit, dans le nord du Samhar, fut attaquée par des hommes de la tribu de Bedjouk, dépendant du Hamacène, qui s'emparèrent de 300 têtes de bétail <sup>(2)</sup>. Hassan Rifaat écrivit à Haïlou, gouverneur du Hamacène, pour lui demander la restitution du bétail volé. Celui-ci répondit que l'état de guerre existant entre Gobazié et lui l'empêchait pour l'instant de lui donner satisfaction <sup>(3)</sup>. Gobazié venait en effet d'envoyer une forte armée contre Walad Marrag, allié de Haïlou. Marrag se sentant trop faible pour combattre, recula tout d'abord; puis s'étant aperçu du désordre qui régnait dans les rangs de son adversaire, dont les soldats étaient fort dispersés, il revint à la charge, le battit complètement, tua beaucoup de chefs et de soldats : Walda Mikail, lieutenant de Gobazié, tomba aux mains du vainqueur (début d'octobre 1866). A la suite de cette victoire, Marrag et Haïlou pouvaient craindre que Gobazié ne cherchât à se venger et à les chasser de leurs pays (ce qu'il pouvait faire sans peine), afin de consolider

<sup>(1)</sup> Le vice-roi n'approuva pas ce projet.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 1, lettre de Hassan Rifaat, 13 août 1866.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 39, pièce 285, lettre de Hassan Rifaat, 7 octobre 1866.



son pouvoir dans le Tigré. Cependant, loin d'agir ainsi, le Wagchoum se retira subitement dans le Haouzène, pays qui lui appartenait en propre.

Ce mouvement de retraite ne pouvait s'expliquer que par la crainte qu'avait Gobazié d'être attaqué par le roi Théodoros et cerné par lui s'il s'enfonçait trop avant dans le Tigré. Les impérialistes reprirent aussitôt confiance; délivré de toute crainte du côté de Gobazié, Haïlou reprit le cours de ses déprédations.

Les Arabes du Samhar ont l'habitude de passer l'été avec leur bétail sur les montagnes voisines de l'Abyssinie et de descendre l'hiver dans la plaine. Au cours de leur déplacement, en 1866, les Habab, les Az-Tamariam et d'autres tribus du Samhar furent attaquées par les habitants de Sennaheit, Shahaye et Dâchem, « dépendant, dit le rapport égyptien, du Hamacène », qui s'emparèrent de plus de 3.000 têtes de bétail<sup>(1)</sup>. Après avoir essayé, mais sans succès, de reprendre le bétail volé, les Arabes vinrent se plaindre à Massawa. Pressé par eux d'assurer la sécurité de ces régions, Hassan Rifaat demanda l'envoi à Massawa d'un escadron et du 2<sup>e</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie caserné à Souakin et il suggéra au gouverneur général du Soudan de faire occuper Nafla et Koufit.

Sur ces entrefaites, Walad Marrag, gouverneur abyssin d'Adiabo, qui, au début de l'année 1866, avait tenté un raid couronné de succès sur les Basen et les Barea, entreprit une opération du même genre au mois de décembre 1866. Mais il se heurta cette fois à une résistance opiniâtre des gens d'Algheden qui lui tuèrent beaucoup de monde et lui-même resta parmi les morts.

Giaffar pacha fit récompenser le cheikh d'Algheden et le nomma en même temps « cheikh des montagnes des Barea et des Basen ». Il laissa aux habitants le butin qu'ils avaient fait sur les rebelles, à titre de cadeau de la part du gouvernement<sup>(2)</sup>. De plus, pour rassurer complètement la population de la région, il ordonna au moudir du Taka de faire occuper Koufit avec quatre compagnies de soldats réguliers et un détachement de cavalerie<sup>(3)</sup>.

L'emplacement était très judicieusement choisi. A Koufit en effet

(1) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 46, lettre de Hassan Rifaat, 26 novembre 1866.

(2) Il faut entendre par là qu'il leur permit de vendre comme esclaves leurs captifs.

(3) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 201, lettre de Giaffar pacha, 13 janvier 1867.

aboutissent les différentes vallées du pays des Barea. En s'y installant, les Égyptiens domineraient facilement cette peuplade qui fournirait à leur ravitaillement. De plus Koufit constitue la première étape d'une route très facile qui conduit en Abyssinie en traversant le pays des Kunama ou Basen, riche en eau et en grains<sup>(1)</sup>. Enfin, à Koufit passe un torrent dont l'eau permettrait aux soldats de s'adonner au jardinage, tandis que tout autour s'étend une plaine fort vaste et d'une grande fertilité.

Giaffar pacha saisit également l'occasion pour écrire au gouverneur de l'Abyssinie une lettre où il l'engageait à prendre des mesures pour empêcher le retour d'une pareille attaque, sinon il se considérerait en droit, non seulement de repousser les agresseurs, mais de les poursuivre jusqu'en territoire abyssin, sans que le gouvernement d'Éthiopie pût en prendre prétexte pour élever une réclamation. « Lorsque S. A. Ismaïl pacha, ajoutait-il, m'investit du gouvernement général du Soudan et des régions et des villes qui en dépendent, y compris les gouvernorats de Souakin et de Massawa et leurs dépendances, *ainsi que les limites du Kastâne*, il me donna l'ordre formel de sauvegarder les droits de nos voisins abyssins, de les bien traiter et de défendre ceux d'entre eux qui vivent sur nos frontières ou dans le voisinage. »

C'est à dessein que Giaffar pacha évoquait dans cette lettre la question tant controversée des frontières entre le Soudan et l'Abyssinie. « Les dépendances de Massawa et les limites du Kastâne, mandait-il au Caire, sont très vastes; elles s'étendent jusqu'en territoire abyssin et ne font pas partie des régions soudanaises; mais j'ai tenu à les mentionner pour voir si le gouverneur d'Abyssinie relèverait ou non cette mention<sup>(2)</sup>. »

Le vice-roi approuva l'occupation de Koufit, dont il avait depuis longtemps signalé au gouverneur l'importance. Il prescrivit même d'y envoyer une pièce de canon et d'entreprendre les travaux de fortification dont les plans, tracés par Arafa bey<sup>(3)</sup>, avaient reçu son approbation<sup>(4)</sup>. Par contre

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. polit.*, Massawa, t. I, Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 31 mai 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 222, lettre de Giaffar pacha, 20 janvier 1867.

<sup>(3)</sup> Ingénieur en chef du génie au Soudan.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre. 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 10, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 28 février 1867.

il désapprouva la lettre envoyée à Théodoros. « Il est superflu de dire, écrivit-il à Giaffar pacha, que les Abyssins ne sont ni civilisés, ni éduqués ni raisonnables, qu'ils manquent par conséquent de l'esprit de discernement et de justice et n'ont aucune idée des devoirs humanitaires et de ceux de bon voisinage. Ils se sont habitués à cet état d'ignorance et de barbarie. Leur gouvernement, même, n'est régi par aucune loi ni aucune organisation; c'est une anarchie complète ». Dans ces conditions une pareille lettre ne pouvait offrir la moindre utilité, et il ne convenait pas d'ailleurs, ajoutait le vice-roi, que le gouverneur du Soudan s'adressât directement au chef d'un gouvernement étranger<sup>(1)</sup>.

Cependant Haïlou ne manifestait aucune intention de faire restituer le bétail volé par les tribus dépendant de son autorité; de plus, le boulouk-bachi commandant la petite garnison de Aïlat annonçait que le gouverneur du Hamacène projetait une nouvelle expédition de pillage<sup>(2)</sup>. Hassan Rifaat décida alors d'employer la force, et il expédia de Arkiko à M'Kouïlo un détachement comprenant 4 compagnies régulières et 2 canons. A cette nouvelle, Munzinger qui faisait à la fois fonctions de vice-consul pour l'Angleterre et pour la France, se rendit auprès du gouverneur de Massawa afin de le détourner de tout acte hostile contre les Abyssins. « Si Théodoros apprend cette nouvelle, dit-il — et Haïlou ne manquera pas de la lui communiquer en exagérant le nombre des soldats égyptiens et en lui faisant croire que les Anglais y sont pour quelque chose — il fera tuer le consul anglais et ses compagnons ». Hassan Rifaat se rendit aux raisons invoquées par Munzinger, mais il lui déclara que ce n'était que partie remise<sup>(3)</sup>.

Le gouverneur de Massawa s'efforça alors d'obtenir par la persuasion la restitution du bétail volé et délégua à cet effet auprès de Haïlou le naïb Mohamed Abdel Rahim. Mais le gouverneur du Hamacène se déroba encore, sous prétexte qu'il luttait de nouveau contre Gobazié. En fait Kabr Madhan, gouverneur de l'Okoulé-Kouzaye, s'étant révolté contre le Wagchoum, celui-ci l'avait battu et chassé de sa province. Kabr Madhan

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 558, 2<sup>e</sup> partie, pièce 11, ordre supérieur du 9 mars 1867.

<sup>(2)</sup> Aïlat payait un tribut au gouverneur de Massawa, en même temps qu'un droit de pâturage à Théodoros (cf. F. O. 1-19. Merewether au Foreign Office, 15 janvier 1867).

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 40, pièce 179, lettre de Hassan Rifaat, 3 janvier 1867.

se réfugia alors dans le bas pays du Mareb et sollicita l'appui de Haïlou. Ce dernier lui fournit un corps de troupes et le renvoya dans sa province avec ordre de la reconquérir pour le compte de l'empereur Théodoros<sup>(1)</sup>

Les efforts de Hassan Rifaat pour faire respecter par les Kastânes le tribus arabes ou musulmanes du Samhar finirent cependant par porter leurs fruits. Il réussit à faire incarcérer à Massawa trois chefs du Zana déglé dont les gens avaient volé le bétail du village de 'Achouma. A Munzinger qui protesta, prétendant que les catholiques abyssins étaient sous sa protection, le gouverneur répondit que la religion n'avait rien à voir dans la question et que la justice suivrait son cours<sup>(2)</sup>. Voyant leurs chefs incarcérés, les Kastânes du Zanadéglé s'engagèrent à restituer le bétail volé et le rendirent effectivement, en partie du moins. La tribu de Ras samou, qui avait contesté au gouvernement égyptien la possession de la saline de Bardoula, fit une soumission complète et envoya à Massawa trois de ses cheikhs, à qui le gouverneur distribua des cadeaux. Le cheikh de la tribu de Badi Rida et celui de la tribu des Hartou, établies dans les environs de la saline de Rakad Assas Aly vinrent également faire hommage au gouverneur de Massawa<sup>(3)</sup>. Ainsi les Afar commençaient à sentir l'avantage d'être gouvernés par un pouvoir régulier, tandis que les Chohoramenés à l'ordre, cessaient de percevoir des taxes excessives sur les caravanes qui traversaient leurs montagnes. Mais la politique de Hassan Rifaat ne se bornait pas à rallier à l'Égypte les cheikhs musulmans. Sa fermeté lui gagna également les sympathies des habitants des régions Kastânes voisines de Massawa; les cheikhs du Hamacène, du Zanadéglé, de la région de Halaye vinrent le voir et le prirent comme arbitre de leurs différends. D'autres cheikhs, appartenant à des régions plus éloignées, se rendirent également à Massawa et déclarèrent qu'ils seraient tout disposés à se soumettre à l'Égypte si ce n'était la crainte qu'ils avaient de la vengeance de Théodoros. Le 23 mars 1867, Hassan Rifaat pouvait annoncer au Caire<sup>(4)</sup> que les cheikhs de quarante villages du Hamacène et du Zana

(1) A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 3 février 1867.

(2) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 249, lettre de Hassan Rifaat, 28 janvier 1867. — A. E. Massawa, t. I. Munzinger à M. Outrey, 3 février 1867.

(3) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 316, lettre de Hassan Rifaat, 21 février 1867.

(4) A. A.-M. S. Carton 40, pièce 437.

déglé étaient venus le voir et qu'il les avait renvoyés avec des cadeaux. Seul Haïlou se montra irréductible. Prétextant toujours des ordres de Théodoros lui enjoignant d'agir contre Gobazié, il ajourna la restitution des 3.000 têtes de bétail volées aux Habab et autres tribus du Samhar, de sorte que Hassan Rifaat dut rappeler son envoyé à Massawa, après cinq mois de négociations infructueuses<sup>(1)</sup>. Bien que l'ordre supérieur lui eût été donné de ne pas envoyer de soldats contre Haïlou, seul, affirmait le gouverneur, le déploiement de la force réussirait à intimider le chef abyssin et permettrait de négocier avec succès.

Ainsi, en quelques mois, Hassan Rifaat avait solidement affermi la domination égyptienne à Massawa et sur la terre ferme. Il avait étendu son pouvoir sur le Samhar et établi des relations amicales avec les tribus Kastânes voisines. Si la politique prudente pratiquée par le Khédive, en raison de la situation délicate où se trouvait la mission anglaise prisonnière de Théodoros, l'avait empêché de s'immiscer dans les querelles intérieures de l'Éthiopie et d'employer occasionnellement la force, les barons abyssins avaient du moins compris que leurs raids, leurs incursions et leurs pillages dans la région littorale ne seraient plus tolérés comme au temps des Turcs. La politique égyptienne dans cette partie de la mer Rouge s'appuyait sur des forces de terre respectables et sur une marine qui, au début de 1867, comprenait, outre cinq transports d'État, deux canonnières et une frégate. Ainsi le vice-roi se trouvait à même de profiter des événements importants qui ne pouvaient manquer de se dérouler dans cette région, lorsque l'Angleterre prendrait la décision de châtier Théodoros.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 41, pièce 60, lettre de Hassan Rifaat, 17 mai 1867.



## CHAPITRE VII.

### L'ÉGYPTE ET L'EXPÉDITION ANGLAISE D'ABYSSINIE.

---

#### 1. — L'ANGLETERRE DÉCIDE D'AGIR CONTRE THÉODOROS.

Le missionnaire allemand Flad, parti de Zagé le 21 avril 1866 avec une lettre du roi d'Éthiopie pour la reine Victoria, arriva à Londres le 10 juillet. Il informa Lord Clarendon des événements qui s'étaient passés au bord du lac Tsana et de la nature de la rançon qu'exigeait Théodoros pour permettre à la mission Rassam de quitter l'Abyssinie. Sous prétexte de lui « ouvrir les yeux », le négus voulait que l'Angleterre lui envoyât des machines et des artisans. Le cabinet britannique en délibéra, et, considérant qu'au sort de Rassam était lié celui de vingt-six Européens, sans compter les artisans, leurs femmes et leurs enfants, il décida de donner satisfaction au roi d'Éthiopie. Les ouvriers d'art furent en conséquence recrutés et une machine à vapeur emballée avec d'autres présents qu'on se tint prêt à expédier à Massawa. Les choses en étaient là, lorsque, vers le milieu de septembre 1866, on apprit à Londres que Rassam et ses compagnons avaient été mis aux fers à Magdala.

Du fond de sa prison, le consul Cameron recommandait au Foreign Office d'employer des moyens énergiques. Un mouvement rapide, écrivait-il, exécuté sans avertissement préalable, est seul de nature à ramener Théodoros au sens des réalités; que le gouvernement évite surtout d'écrire au négus en termes sévères, à moins d'avoir des troupes sur les lieux, sinon c'en est fait de nous<sup>(1)</sup>. Le lieutenant-colonel Merewether, résident politique à Aden, qui se trouvait alors en congé en Angleterre, appuya ce point de vue et conseilla de faire appel aux troupes de l'Inde. Mais le cabinet britannique en décida autrement; il lui répugnait d'en venir aux extrémités. Au début d'octobre 1866, il renvoya M. Flad en Abyssinie avec

<sup>(1)</sup> F. O. 1-18. Lettre de Cameron, Magdala, 20 août 1866.

une lettre de la Reine pour le roi Théodoros et des instructions aux termes desquelles il informait le négus que « rien n'était plus éloigné du désir ou des intentions du gouvernement britannique que de chercher volontairement, en quelque manière que ce soit, à troubler, ou à encourager le vice-roi d'Égypte à troubler le roi Théodoros dans la paisible possession de ses États. En revanche, le négus devrait relâcher immédiatement Rasmam, Cameron et les autres Européens détenus contre leur volonté, et les faire conduire sains et saufs aux frontières de son royaume ». Quant aux ouvriers demandés par Théodoros, le gouvernement britannique répugnait, après ce qui s'était passé, à inciter tout autre Européen à se placer en son pouvoir. Cependant les présents et les ouvriers d'art seraient envoyés à Massawa et, au cas où la négociation de M. Flad prendrait une tournure favorable, les cadeaux seraient remis à l'escorte qui amènerait les Anglais en ce port <sup>(1)</sup>.

Lorsque M. Flad arriva à Massawa à la fin d'octobre 1866, il trouva que les routes qui pouvaient le conduire à Théodoros étaient interceptées par les rebelles. Wagchoum Gobazié occupait le Tigré et Tisso Gobazié étendait son pouvoir jusqu'à Gondar. Flad considérait d'ailleurs que sa mission n'avait aucune chance de succès, le gouvernement britannique s'étant refusé à envoyer à Théodoros les artisans qu'il désirait <sup>(2)</sup>. Dans ces conditions, la perspective qui s'ouvrait au messager était d'aller grossir le nombre des prisonniers <sup>(3)</sup>.

Vers le milieu de janvier 1867, le colonel Merewether passa à Massawa et renseigna le Foreign Office sur la situation. A l'exception d'une portion du Tigré encore occupée par ses partisans, l'Empereur, dit-il, ne tenait plus que la province de Beguemder et se trouvait entouré de rebelles de tous côtés. Son pouvoir diminuait rapidement et sa position devenait désespérée. De son immense armée, 15.000 hommes seulement lui restaient. Dans le Choa, Ménélik, se montrait à moitié disposé à marcher contre Théodoros. Tedla Gualou, dans le Godjam, faisait tête et défiait le roi de rois. Tisso Gobazié, qui avait réuni une armée de 20.000 hommes, occu-

(1) F. O. 1-18. Memorandum du Foreign Office pour M. Flad, 8 octobre 1866.

(2) F. O. 1-18. Flad à Hertset, Massawa 5 novembre 1866.

(3) C'est effectivement ce qui arriva. Théodoros avait d'ailleurs gardé auprès de lui en otage, la famille de M. Flad.



paît le Wolkaït et le pays jusqu'à Gondar. Wagchoum Gobazié possédait presque tout le Tigré, tandis qu'à l'est et au sud du Lasta, les Wollo-Galla étaient en armes et hostiles au roi. Cependant, aussi longtemps que Théodoros maintiendrait l'apparence de la royauté et garderait autour de lui une armée, si petite fût-elle, le sentiment superstitieux qui s'attachait à sa personne empêcherait les rebelles de l'attaquer; mais sa détresse et ses procédés tyranniques provoquaient des désertions en masse parmi ses troupes et il semblait avoir perdu son énergie d'antan <sup>(1)</sup>.

En prévision d'opérations militaires prochaines, Merewether parcourut le Samhar pour reconnaître les voies d'accès à l'Abyssinie. Bien pourvue de bois, de fourrage et de viande, la plaine d'Aïlat <sup>(2)</sup> lui parut offrir l'emplacement le plus convenable pour recevoir au débarquement un grand corps de cavalerie. La route directe qui conduit d'Aïlat en Abyssinie, toutefois, est mauvaise; à 8 milles dans le sud, s'ouvre une route meilleure pour les chameaux chargés, et mieux pourvue en eau; elle passe par Zaga, Yangous, Ambatocan, Bamba, Aiderasso, Kayakhor <sup>(3)</sup>. Ce dernier point, qui n'est qu'à 60 milles de M'Koulo, se trouve sur le plateau du Hamacène. De là à Godofelassié on compte 22 milles seulement par une route assez bonne. Godofelassié offre, pour le cantonnement des troupes, un emplacement très salubre, sec, à l'abri des fièvres; plusieurs routes y convergent, les vivres y affluent et ce point pourrait être atteint en neuf marches par une avant-garde partie de la côte. De Godofelassié à Adoua, il y a moins de 50 milles; on traverse le Mareb qui, pendant la saison sèche, ne roule que quelques centimètres d'eau. D'Adoua on peut se mouvoir dans n'importe quelle direction.

Accompagné de Munzinger, le colonel Merewether se rendit ensuite à la baie Annesley. De ce point partent deux routes; l'une passe par Halaye et n'est pas bonne pour les chameaux; l'autre est la route antique des caravanes allant d'Adulis à Sénafé; elle est abandonnée depuis des années

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Merewether à lord Stanley, 15 janvier 1867.

<sup>(2)</sup> Résidence du naïb Abd el Rahim.

<sup>(3)</sup> C'est la route que suivra l'expédition égyptienne en 1876. Munzinger l'explora du 28 au 30 janvier 1867 et en fit un levé. (Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Merewether à lord Stanley, 28 février 1867).

et envahie par la végétation, mais comme elle était très fréquentée jadis par la colonie grecque d'Adulis, il est probable, disait Merewether, qu'elle est aussi bonne qu'une autre<sup>(1)</sup>. Enfin le colonel mentionnait trois autres routes : l'une, directe, de la baie d'Amphila à Adoua, l'autre de Edd à Sokota, la troisième de Tadjoura au Beguemder. De ces trois routes, la première, seule, paraissait praticable et Munzinger reçut l'ordre de l'examiner. En juin 1867, il explora en conséquence cette partie du pays des Afar et traversa la grande plaine de sel en allant d'Amphila à Ala, puis, de ce point, à la baie Annesley<sup>(2)</sup>.

Ces reconnaissances attirèrent l'attention du gouverneur de Massawa, qui les signala au Caire. On en conclut que les Anglais cherchaient à gagner les cheikhs de la côte, pour atteindre plus aisément l'Abyssinie à travers leur territoire. Ce dessein éveilla des inquiétudes. Si les Anglais prenaient pied sur le littoral pour y débarquer des troupes, il était à craindre qu'ils n'y restassent. Or, depuis la cession à elle faite de Massawa, la côte appartenait à l'Égypte; le Khédive résolut en conséquence d'y faire valoir ses droits. En juillet 1867, il chargea Giaffar pacha, gouverneur du Soudan, d'une mission d'inspection en mer Rouge. Embarqué sur le vapeur *Koufit*, Giaffar pacha toucha successivement à Kosseir, Wedje, Bérénice, Souakin, Massawa. De là il continua vers Bab el Mandeb, visita sur sa route les points principaux de la côte ouest : Amphila, Edd, Beiloul, Roheita, et s'efforça par sa diplomatie de rattacher à l'Égypte, de leur plein gré, les habitants ainsi que certaines tribus arabes de ces régions qui ne dépendaient d'aucun gouvernement. Il prit également des dispositions pour faire flotter le pavillon égyptien sur ces régions, remit des drapeaux aux omdehs et aux cheikhs et leur offrit des cadeaux. « Grâce à ces mesures, écrivit-il au Caire, les côtes khédiviales sont à l'abri des ingérences extérieures<sup>(3)</sup> ».

La situation intérieure de l'Éthiopie attira également l'attention du gouverneur du Soudan. « Le gouvernement d'Abyssinie, manda-t-il au Khédive, est en dissolution. La plupart des cheikhs et des princes d'Abyssinie

<sup>(1)</sup> F. O. 1-19. Merewether au Foreign Office, 15 janvier 1867.

<sup>(2)</sup> Cf. W. MUNZINGER, *Narrative of a Journey from Ras Amphila to the Afar country*, 1867, dans : *Correspondence relative to the Abyssinian Expedition*, p. 138 à 196.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 41, pièce 287, lettre de Giaffar pacha, 17 août 1867.

sont mécontents de leur roi, désobéissent à ses ordres et cherchent l'occasion de le destituer. Leur gouvernement intérieur est paralysé et ne vaut rien. Les hommes et les soldats sont sur le point de délaisser leur roi et de se disperser; ce roi est devenu encore plus faible ces jours-ci. En supposant qu'un conquérant veuille entrer en Abyssinie, non seulement il ne rencontrerait pas de résistance, mais les hommes au pouvoir et les chefs ne s'opposeraient pas à un changement de gouvernement. A plus forte raison, ceux qui sont proches de nos frontières sont-ils en notre faveur. De fortes rumeurs disent que tous les musulmans d'Abyssinie n'accepteraient que notre gouvernement et qu'ils ont pris des engagements sérieux dans ce sens. Que Dieu nous accorde le succès! <sup>(1)</sup> ».

Tels étaient les dispositions et les espoirs de l'Égypte au moment où la crise dans les rapports anglo-abyssins approchait de son dénouement. Le 20 avril 1867, en effet, le gouvernement britannique, éclairé par le colonel Merewether, reconnut que l'idée d'entretenir des relations amicales avec Théodoros devait être abandonnée et qu'il fallait envisager de recourir à la force <sup>(2)</sup>. Désirant toutefois pousser la conciliation jusqu'au bout, l'époque étant d'ailleurs trop tardive pour entreprendre des opérations militaires, le cabinet de Londres décida d'adresser une dernière lettre à Théodoros, dans laquelle il l'invitait à libérer ses captifs dans un délai de trois mois <sup>(3)</sup>. Il recourut également au patriarche arménien de Jérusalem, qui envoya une mission en Abyssinie pour obtenir la libération des prisonniers <sup>(4)</sup>. Le négus n'ayant pas répondu à sa lettre dans le délai fixé, le gouvernement britannique décida, le 17 août, d'employer la force, et Sir Robert Napier fut nommé commandant en chef de l'expédition qui s'organisait dans l'Inde pour délivrer les captifs.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 41, pièce 263, lettre de Giaffar pacha, 4 août 1867.

<sup>(2)</sup> Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, lord Stanley à Merewether, 20 avril 1867.

<sup>(3)</sup> Ce délai partait du 17 mai 1867.

<sup>(4)</sup> Cette mission comprenait l'archevêque arménien Isaac de Kharper et le R. P. Dimotheos. Elle partit de Jérusalem en avril 1867, pénétra en Éthiopie en juillet, mais ne parvint pas à joindre Théodoros (cf. J. B. COULBEAUX, *Histoire politique et religieuse d'Abyssinie*, t. II, p. 459).

## 2. — L'ANGLETERRE ÉCARTE LA COOPÉRATION DE L'ÉGYPTE.

Au cours de cette phase préparatoire, deux conceptions très nettes s'imposent à l'esprit des gouvernants britanniques. En premier lieu, il s'agit de faire la guerre, non pas à l'Abyssinie, mais à Théodoros, et comme le prestige de l'Angleterre exige une victoire directe et éclatante, on évitera soigneusement de s'immiscer dans la politique intérieure du pays en soutenant dans ses prétentions au trône un des nombreux rivaux du négus. La décision était sage. La situation en Éthiopie, déjà très confuse à la fin de 1866, s'était encore aggravée au printemps de 1867. Wagechoum Gobazié se trouvait alors dans l'Enderta, occupé à combattre le dedjaz Walda Yasan, qui s'y maintenait au nom de l'Empereur, tandis que le Tembien, province voisine de l'Enderta, était en possession d'un gouverneur qui avait déserté la cause de Gobazié<sup>(1)</sup>. Dans le Tigré, les lieutenants de Wagechoum avaient été battus, près d'Abba Garima, par ceux de l'Empereur, qui s'étaient emparés des provinces d'Okulé-Kouzaye et d'Agamé; un parent de Gobazié, nommé Kassa<sup>(2)</sup>, s'était révolté contre son maître et se trouvait en passe d'établir sa suprématie dans le Tigré<sup>(3)</sup>. Il était donc impossible de faire fond sur Gobazié, dont le pouvoir était si âprement contesté dans les provinces voisines de la mer Rouge.

Le gouvernement britannique n'était pas moins net dans son désir d'écarter la coopération militaire de l'Égypte. Le vice-roi se flattait de l'idée que l'Angleterre solliciterait son concours, et Sir Henry Bulwer l'entretenait dans cette illusion. Ce dernier écrit même dans le *Pall Mall Gazette* du 11 juin 1867 un article où l'on pouvait lire : « Avec une force modérée d'Anglais et de sepoys, et telle assistance que le vice-roi d'Égypte m'a dit être prêt à nous donner, il n'est pas téméraire d'assumer l'entreprise de pendre Théodoros avec les chaînes qui torturent actuellement les

(1) A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 31 mars 1867.

(2) Kassa était fils du chef du Tembien, Merritcha : Sa sœur avait épousé Gobazié (cf. J. B. COULBEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 457).

(3) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Merewether à lord Stanley, 29 avril 1867.

membres de ses captifs<sup>(1)</sup> ». Sir Samuel Baker envisageait également une coopération égyptienne, en récompense de laquelle le Khédive recevrait cette portion de l'Abyssinie jusqu'ici contestée entre les deux pays rivaux, à savoir « la grande chaîne de montagnes qui forme la frontière naturelle entre les deux pays et la rivière Atbara à l'ouest<sup>(2)</sup> ». Mais les conseillers écoutés du gouvernement britannique formulaient une opinion opposée. « Ce serait une grave erreur, écrivait de Massawa le colonel Merewether, de mettre en branle une force auxiliaire égyptienne. Un tel acte détournerait immédiatement de nous les sympathies des rebelles qui, autrement, nous apporteraient la plus grande assistance. Car quelque grande que soit la haine contre Théodoros, les Musulmans sont haïs dix fois plus, et si l'on savait que les Turcs (c'est ainsi qu'on appelle les Égyptiens) prendront part aux opérations, l'Abyssinie entière formerait bloc contre nous et se joindrait à Théodoros pour résister à l'ennemi détesté. Aucun soldat égyptien, par conséquent, ne doit être employé, et, au début, on ne saurait prendre trop de précautions pour prévenir jusqu'à l'apparence qu'on les emploie<sup>(3)</sup>. Quelques mois plus tard, Merewether renouvelait ce conseil avec plus de force encore : « Employer des troupes égyptiennes serait un suicide. L'Abyssinie entière se liguera contre les Égyptiens et patienterait même plus longtemps avec Théodoros afin de s'opposer à ses ennemis les plus détestés. Au lieu d'avoir simplement à porter le coup final à une usurpation qui s'effondre, nous trouverions la nation entière déployée contre nous<sup>(4)</sup> ». Le gouvernement de l'Inde suggéra également d'écarter toute « apparence d'alliance » avec l'Égypte<sup>(5)</sup>. Aussi, lorsque l'expédition fut décidée, le cabinet britannique se contenta-t-il de demander au Khédive la permission de faire passer ses troupes à travers le territoire égyptien<sup>(6)</sup>, en même temps que des facilités pour les officiers chargés

(1) Cf. F. O. 1-19. Beke à lord Stanley, 13 juin 1867.

(2) Cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Sir S. Baker à lord Stanley, 13 juillet 1867.

(3) F. O. 1-19. Merewether au Foreign Office, 15 février 1867.

(4) F. O. 1-19. Merewether à lord Stanley, 1<sup>er</sup> mai 1867.

(5) F. O. 1-19. Memorandum de M. Durand, 10 juin 1867.

(6) Une demande analogue fut d'ailleurs adressée à la Sublime Porte, suzeraine de l'Égypte (cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, lord Stanley à M. Barron, 22 août

d'organiser l'expédition et d'assurer son ravitaillement. En revanche, pour tranquilliser le vice-roi, le cabinet de Londres lui fit savoir que l'armée anglaise quitterait l'Abyssinie aussitôt que son objectif serait atteint, et que le gouvernement britannique n'avait aucun dessein de conquête dans cette partie de la mer Rouge <sup>(1)</sup>.

### 3. — FACILITÉS DONNÉES PAR LE VICE-ROI AUX ANGLAIS.

Lorsque cette demande parvint au Caire, le vice-roi se trouvait à Constantinople. Chérif pacha répondit au consul, M. Reade, qu'il soumettrait la question au Conseil de régence et qu'il en référerait à Son Altesse <sup>(2)</sup>. Quelque dépit qu'il ait pu éprouver à voir l'Angleterre se passer de son concours, Ismaïl pacha se montra beau joueur. « Ne jugeant nullement à propos de répondre par un refus à une demande ainsi formulée, ou de retarder l'affaire par des délibérations, télégraphia-t-il de Constantinople le 31 août 1867 <sup>(3)</sup>, vous ferez connaître au consul d'Angleterre que mon gouvernement s'empressera d'accorder toutes les facilités possibles et nécessaires à cette expédition militaire, que j'enverrai en outre à Massawa un délégué pour régler et dépêcher toutes les affaires qui surgiront là, que je donnerai les ordres nécessaires aux fonctionnaires du gouvernement, que non seulement on pourra louer à la Compagnie Azizié le nombre de bateaux à vapeur nécessaire, mais encore, si ce nombre de bateaux ne suffisait pas, je ferais destiner au besoin des bateaux gratuits du gouvernement ».

Cette dernière phrase répondait plus particulièrement à une demande du gouvernement britannique qui se préoccupait de réunir en mer Rouge les moyens de transport nécessaires pour ravitailler à travers l'Égypte le corps expéditionnaire. Non seulement le vice-roi autorisait l'affrètement

1867), en raison de l'incertitude qui régnait à Londres sur les droits de suzeraineté que la Turquie pouvait s'attribuer sur la côte de la mer Rouge, au sud de Massawa.

<sup>(1)</sup> F. O. 1-20. Foreign Office à M. Reade, 19 août 1867.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-21. Reade à lord Stanley, 30 août 1867.

<sup>(3)</sup> La Porte, elle, ne donna son assentiment à la demande du gouvernement britannique que le 1<sup>er</sup> octobre 1867 (cf. *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, Barron à lord Stanley, 4 octobre 1867).

par l'Angleterre des navires de la Compagnie Azizié, mais il allait jusqu'à offrir gratuitement le concours de ses transports d'État. En toutes choses, Ismaïl pacha agit avec la même générosité. Le service de l'intendance britannique avait reçu l'ordre d'acheter dans les pays riverains de la Méditerranée 7.000 mules pour les expédier en Abyssinie; ces mules devaient être débarquées à Alexandrie et transportées à Suez; dans l'un et l'autre de ces ports, de vastes terrains étaient nécessaires pour les parquer. Le vice-roi accorda avec la plus grande libéralité les demandes qui lui furent faites à ce sujet. A Alexandrie, il mit à la disposition des Anglais des casernes admirablement placées, attenant au palais de Gabbari, et situées dans le voisinage immédiat de la gare et de la jetée où les mules devaient être débarquées. A Suez, où les maisons, les écuries et les magasins étant très limitées en nombre, il était impossible de s'en procurer pour le moment, il donna l'ordre au gouverneur de céder à l'intendance anglaise un vaste terrain ouvert pour parquer les mules et un espace considérable, clos de murs, pour recevoir les approvisionnements de l'armée. Il affranchit de toute taxe douanière les mules, les bagages, les équipements de l'armée anglaise, et il réduisit le coût du transport des animaux par chemin de fer de 2 livres par tête à 160 piastres courantes, soit 18 shillings. «En fait, écrivait le consul Reade, toutes les facilités qu'il était au pouvoir de ce gouvernement d'accorder dans les circonstances présentes, ont été données de très bon cœur <sup>(1)</sup>».

Il importait grandement au gouvernement britannique d'établir des communications rapides entre la métropole et le théâtre des opérations, et dans cette vue il demanda au gouvernement égyptien, à la fin d'août 1867, la permission d'établir à ses frais une ligne télégraphique qui joindrait Souakin à Massawa <sup>(2)</sup>. Le vice-roi y consentit aussitôt. S'il déclina toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance de cette ligne, il n'en prescrivit pas moins au gouverneur de Souakin d'avertir les cheikhs de la région qu'ils eussent à s'employer pour prévenir tout acte de sabotage contre le télégraphe et d'exiger d'eux qu'ils prissent par écrit des

(1) F. O. 1-22. Reade à lord Stanley, 23 septembre 1867.

(2) F. O. 1-20. Foreign Office à Readé, 29 août 1867.

engagements formels à cet effet <sup>(1)</sup>. A cette époque, la ligne télégraphique égyptienne qui suivait la vallée du Nil avait été poussée jusqu'à Ambukol, avec une interruption importante, il est vrai, entre Wadi Halfa et Orda; d'Ambukol, elle devait gagner Berber, puis Khartoum et Kassala. Du côté de Souakin, la ligne en direction de Kassala n'avait été posée par Arafa bey que sur une longueur de 150 milles environ; il restait, pour compléter le réseau dont la construction avait été décidée par le vice-roi, à poser environ 860 milles de fils, ce qui exigerait un délai de douze mois environ <sup>(2)</sup>. Le projet anglais de relier Souakin à Massawa, qui eût été parfaitement justifié si ces lignes avaient été achevées ou sur le point de l'être, ne répondait donc pas, dans les conditions actuelles, au but que se proposait le cabinet de Londres. En fait, il ne reçut aucun commencement d'exécution. Quelques mois plus tard, en janvier 1868, le gouvernement britannique demanda au Khédivé l'aide de l'Égypte pour construire une ligne volante qui relierait Kosseir ou tout autre point de la côte convenablement choisi à la baie Annesley <sup>(3)</sup>. Ismaïl pacha accepta aussitôt de placer tout le matériel disponible à la disposition des Anglais et de leur donner toute l'assistance en son pouvoir <sup>(4)</sup>. Ce matériel comprenait environ 900 milles de fils disponibles à Souakin et 6.000 poteaux télégraphiques en fer stockés à Alexandrie. L'incertitude régnait sur le nombre de poteaux en bois qui se trouvaient à Souakin; M. Gisborne, directeur général du télégraphe du Soudan, avait d'ailleurs reconnu que ces poteaux étaient beaucoup trop lourds pour le transport et avait fortement recommandé de les remplacer par des poteaux métalliques. La distance entre la baie Annesley et Kosseir et celle de Kosseir à Kénéh étant estimées à 850 milles, il fallait donc, à raison de 22 poteaux par mille courant, commander encore 13.000 poteaux environ <sup>(5)</sup>. Par ailleurs l'établissement de la ligne le long de la côte serait extrêmement difficile en raison du manque d'eau et de la difficulté de ravitailler les équipes.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 2, ordre supérieur au gouverneur de Souakin, 5 septembre 1867.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-21. Reade au Foreign Office, 30 août 1867.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-24. Foreign Office à Stanton, 2 janvier 1868.

<sup>(4)</sup> F. O. 1-24. Stanton au Foreign Office, 4 janvier 1868.

<sup>(5)</sup> F. O. 1-24. Stanton au Foreign Office, 8 janvier 1868.



Le gouvernement du Soudan prétendait même que la chose était impossible<sup>(1)</sup>. Le colonel Stanton, consul général d'Angleterre en Égypte, se rendit à Suez le 14 janvier 1868, en compagnie du lieutenant-colonel Robinson R. E., directeur général des télégraphes de l'Inde, pour examiner la question sur place. Leur enquête confirma les difficultés d'établissement d'une ligne côtière, et Stanton ajoutait que les nomades riverains de la mer Rouge seraient plutôt disposés à détruire le télégraphe qu'à aider à sa conservation<sup>(2)</sup>. A défaut d'un câble sous-marin reliant Suez à la baie Annesley, il ne restait d'autre solution que de pousser activement les travaux du télégraphe le long du parcours adopté par le gouvernement égyptien, qui traversait une région plus accessible et mieux soumise à l'autorité. M. Gisborne étudia en conséquence les mesures qui permettraient de poser, dans le plus bref délai, la ligne côtière, longue de 250 milles environ, entre Souakin et Massawa. Le matériel nécessaire, qui comprenait notamment 5.500 poteaux, se trouvait à Souakin; le fil de cuivre dont on disposait était suffisant, à condition de limiter à un seul fil les lignes en cours de construction dans les autres parties du Soudan. Quant à la main-d'œuvre, qui comprenait 600 fellahs et une centaine de spécialistes tels que charpentiers, soudeurs, etc., avec 800 chameaux de transport, on la diviserait en deux équipes qui commenceraient les travaux simultanément à chaque extrémité; grâce à ces mesures, le travail pourrait, pensait-on, être exécuté en un mois. Mais on manquait d'ingénieurs compétents. M. Gisborne proposa d'engager sur place les services de M. Henry Vassel qui serait chargé de la partie comprise entre Wadi Halfa et Orda, et de faire venir d'urgence de Berlin les deux autres ingénieurs nécessaires à la ligne côtière<sup>(3)</sup>. Mais quelque diligence qu'on y mît, c'était là un travail de longue haleine, qui ne put être achevé avant la fin de l'expédition, en dépit de la bonne volonté déployée par le Khédive.

Dès le début de septembre 1867, le gouvernement égyptien avait envoyé des ordres aux gouverneurs du Soudan et de Massawa à l'effet de réserver aux Anglais le meilleur accueil. Ils devraient leur donner toutes

(1) F. O. 1-24. Stanton au Foreign Office, 10 janvier 1868.

(2) F. O. 1-24. Stanton au Foreign Office, 16 janvier 1868.

(3) Rapport de M. Gisborne à Riaz pacha, 16 janvier 1868.

facilités pour se procurer, contre paiement, les bêtes de somme nécessaires aux transports, pour acheter des vivres, construire des étables destinées à loger les animaux et des dépôts servant à abriter les vivres et les munitions. Ils avertiraient les cheikhs des régions traversées par les troupes anglaises et surtout ceux qui avoisinent la frontière éthiopienne, d'avoir à fournir à l'armée britannique toute l'assistance en leur pouvoir et de veiller scrupuleusement à protéger les soldats, les convois et le matériel de l'expédition contre toute agression de la part des Bédouins; le Khédive voulait en un mot « que les Anglais n'eussent à déplorer aucune perte de vies humaines ou de biens en territoire égyptien <sup>(1)</sup> ».

#### 4. — PREMIERS CONTACTS ENTRE ANGLAIS ET ÉGYPTIENS.

En vertu de ces instructions, Hassan Rifaat, gouverneur de Massawa, fit le meilleur accueil au colonel Merewether qui, en qualité de commandant de la « Reconnoitring Field Force », débarqua à Massawa le 1<sup>er</sup> octobre 1867. Il mit à sa disposition les 250 tonnes de charbon qui constituaient tout le stock de la place et offrit de l'accompagner à Zulla; le colonel ayant décliné l'offre, Hassan bey délégua à sa place un frère du naïb d'Arkiko dont l'autorité s'étendait sur la région qui entoure Zulla et sur une partie des Choho, ainsi qu'un autre chef dont le pouvoir s'exerçait sur la côte depuis Bouri jusqu'au delà de Edd <sup>(2)</sup>. Le 8 octobre, le colonel Merewether décida que le débarquement du corps expéditionnaire se ferait, non pas à Massawa, mais en un point de la baie Annesley situé à 4 milles et demi de Zulla <sup>(3)</sup>. L'endroit choisi n'était pas sans offrir des inconvénients; l'eau ne se rencontrait qu'à 2 kilomètres du rivage; les navires ne pouvaient s'approcher à moins de 1.000 mètres de la côte et les embarcations elles-mêmes à moins de 500 mètres; de plus, la région était presque inhabitée

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, lettre de Chérif pacha au gouverneur du Soudan, 5 septembre 1867; lettre de la Maïa au gouverneur de Massawa, 5 septembre 1867. — Carton 41, pièce 341, lettre du Ministre de l'Intérieur à Giaffar pacha, 5 septembre 1867.

<sup>(2)</sup> *Correspondence relative to the Abyssinian Expedition* : W. L. Merewether to the Secretary to the Government Bombay, octobre 1867.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-22. Lettre du consul général au Caire au Foreign Office, 16 octobre 1867.

et il serait difficile d'y trouver de la main-d'œuvre et des vivres. Mais les avantages que l'endroit présentait firent passer sur les inconvénients. D'abord le port de Massawa, quelque excellent qu'il fût, était trop exigü; puis Zulla se trouve plus rapproché du plateau abyssin que ne l'est Massawa et la route qui y mène présente des sources d'eau courante à des intervalles réguliers et courts; enfin et surtout Massawa était le chef-lieu d'un district égyptien occupé par une forte garnison, tandis que Zulla se trouvait tout à fait isolé; or il importait à l'Angleterre de montrer à tous, dès le début de l'expédition, qu'elle entendait agir seule, sans la moindre compromission avec le gouvernement du Khédive<sup>(1)</sup>.

Ce souci d'écartier les Égyptiens se manifesta dès les premiers jours qui suivirent le débarquement des Anglais. Hassan Rifaat bey, qui avait reçu l'ordre de tenir le Caire au courant des mouvements de l'expédition anglaise, se rendit à Zulla par terre, le 12 octobre, pour s'informer des besoins du commandant britannique et inspecter la compagnie des soldats égyptiens qui tenait garnison à Arafali, au fond de la baie Annesley. Le colonel Merewether lui demanda aussitôt de surseoir à cette inspection; puis, comme Hassan Rifaat lui faisait part de son intention d'établir une compagnie de soldats égyptiens à Zulla même, il l'en dissuada. Merewether informa en outre le gouverneur qu'il procédait à l'achat de bêtes de somme pour l'expédition et lui demanda de suspendre les achats qu'il faisait lui-même pour le compte du gouvernement égyptien, afin de ne pas gêner ses transactions<sup>(2)</sup>.

Cependant, en dépit des assurances données au gouvernement égyptien par le cabinet de Londres sur le but de l'expédition britannique, il ne manquait pas de gens au Caire et dans l'entourage même du vice-roi, pour mettre en doute la sincérité de ces déclarations. Que l'Angleterre préparât une expédition si coûteuse dans le but unique de délivrer quelques captifs des mains de Théodoros, cela paraissait presque inconcevable; on se refusait à croire à tant de désintéressement; on faisait observer que l'Angleterre, qui s'était emparée d'Aden et de Perim pour s'assurer la maîtrise de la route des Indes, trouverait bien le moyen de renforcer sa

<sup>(1)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 15 novembre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 96, lettre de Hassan Rifaat, 19 octobre 1867.

position en mer Rouge en gardant pour elle un point du littoral voisin de l'Abyssinie; et on rappelait le mot de lord Palmerston, si énergique dans sa trivialité : « L'Égypte est un tuyau de poêle que je ramènerai par les deux bouts <sup>(1)</sup> ». Ces doutes, si généralement exprimés, finirent par ébranler l'assurance du vice-roi et lui inspirèrent deux mesures destinées l'une et l'autre à protéger les intérêts égyptiens. Le 7 octobre 1867, le Khédive offrit au gouvernement britannique d'envoyer un messenger en Abyssinie pour conseiller au roi Théodoros de relâcher les captifs, étant entendu que ceux-ci une fois libérés, les hostilités cesseraient <sup>(2)</sup>. Le cabinet de Londres accepta l'offre; il déclara que la relâche des captifs obvierait en effet à la nécessité de la guerre, mais il ajouta que dans le doute où il était sur le succès de cette démarche, il jugeait imprudent de se relâcher tant soit peu des préparatifs militaires en cours <sup>(3)</sup>. La lettre que le Khédive adressa au négus était rédigée comme il suit :

LETTRE DU KHÉDIVE ISMAÏL AU ROI THÉODOROS.

Après les compliments d'usage,

« Nous informons Votre Majesté que comme nos terres sont adjacentes à vos terres et notre vallée contiguë à votre vallée, nous considérons comme un devoir et une obligation essentielle d'offrir nos conseils à Votre Haute Majesté quand l'occasion peut l'exiger et de lui indiquer tout ce qui peut tendre à la prospérité et à la sécurité dans le présent ou dans l'avenir, ainsi que cela se voit entre voisins dont les maisons sont rapprochées.

« Nous savons maintenant positivement, par des moyens exempts de toute supposition ou conjecture, qu'en raison de la prolongation de la période de détention dans votre empire des prisonniers, le consul anglais et consorts, le gouvernement britannique considère de son devoir et d'une grande importance pour lui d'employer la force militaire pour les délivrer, tant par égard pour ceux qui sont placés sous sa protection que pour préserver son honneur.

« Pour cette raison, il a jugé bon de rompre les relations amicales avec votre royaume et de vous déclarer la guerre. Et voyez ! il a préparé dans ce

<sup>(1)</sup> A. E. Égypte 40, Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 21 octobre 1867.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-22. Reade au Foreign Office, 7 octobre 1867.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-22. Foreign Office à Reade, 10 octobre 1867.

dessein une force immense, de nombreux soldats et un matériel de guerre au complet. Il ne peut pas non plus avoir échappé à votre intelligence et à l'excellence de votre grande expérience que le gouvernement britannique est renommé depuis les temps les plus reculés pour sa valeur, sa puissance et ses prouesses guerrières, et qu'il ne serait pas resté passif jusqu'à présent, pendant une période si longue qu'elle couvre même plusieurs années, s'il n'avait eu le désir d'éviter de faire le mal, de maintenir la paix et le bonheur, et entretenu l'espoir que les captifs seraient relâchés, sans recourir à la guerre, et mis en liberté à l'amiable. Maintenant, s'il n'atteint pas ce but, il sera obligé d'allumer les feux de la guerre et d'employer une force écrasante et des moyens accablants, et le mal qui en résultera et les conséquences mauvaises qui en découleront ne peuvent être ignorés.

« Maintenant, attendu qu'il y a entre ce gouvernement et nous une amitié ancienne, des rapports suivis, une ferme amitié, des procédés candides, et que ces soldats et ces forces, pour entrer dans votre pays, doivent nécessairement traverser nos terres et nos vallées, et qu'il n'y a aucun espoir de voir les Anglais renoncer à leur détermination et reprendre avec votre empire des relations pacifiques, à moins que Votre Majesté ne se hâte de libérer les prisonniers et ne leur permette de rentrer, réjouis, dans leur pays, avant que le feu de la guerre ne soit allumé, que la terreur ne devienne grande, que les hommes ne soient détruits, la vie et les biens perdus; pour cette raison, ma grande amitié, une conscience pure et mon devoir de voisin me convient à offrir un avis à Votre Majesté Impériale dans cette affaire et à lui conseiller de se tenir à distance d'un pareil mal.

« Si donc vous désirez le bien-être de votre empire et de votre magnifique royaume, acceptez de nous cet avis et cet avertissement amicaux, et hâtez la libération du consul et des autres prisonniers ci-dessus mentionnés, et envoyez-les à Massawa ou aux confins de votre royaume, en sûreté et sécurité. Et soyez assez bon pour nous informer de la circonstance, pour que nous nous hâtions d'avertir le gouvernement anglais hautement honoré, dans l'espoir que la nouvelle arrêtera l'avance et la marche de ses troupes contre vous; car s'ils entraient dans les limites de votre empire et envahissaient les provinces de votre royaume avec cette immense armée, cet ost nombreux, leur matériel perfectionné, leurs canons et leurs

fusils prodigieux, les armes de guerre et leurs engins militaires, de très grands désastres et une immense frayeur s'abattront sur votre empire honoré.

« Également, comme on le sait nécessairement, si la destruction atteint ces prisonniers, elle ne causera pas la retraite des Anglais ni leur retour en arrière, mais, au contraire, elle augmentera leur ressentiment, accroîtra leur fureur et renforcera leur détermination d'exiger une vengeance signalée et d'infliger une punition sévère, dont la nature ne doit pas être enregistrée ici, ni même mentionnée ou écrite à cette place.

« Si vous acceptez cet avis amical et choisissez de suivre le bon chemin pour préserver la vie et les biens [de vos sujets] et pour maintenir la paix et la prospérité, ce que j'attends de votre haute intelligence et de votre excellent système de gouvernement, [cette conduite] est préférable au ravage de vos provinces, aux tourments infligés aux créatures humaines, à la confusion des affaires, à l'accroissement du mal et à la chute dans un état complet de désorganisation.

« Mais si vous agissez à l'inverse et différez d'opinion avec moi, si vous insistez pour garder en prison les captifs ci-dessus mentionnés, assurément les Anglais envahiront les terres de votre empire avec l'armée qu'ils préparent, leur force surabondante, leur vigueur manifeste et leur puissance irrésistible, en face desquelles le repentir ne sera d'aucun secours, ni la sécurité possible; et l'heure de l'occasion sera passée, la saison enfuie et son retour difficile; et nous aussi, nous nous trouverons dans la nécessité de laisser s'interrompre l'amitié qui existe entre Votre Majesté et nous, quoique cela soit contraire à nos vœux et opposé à notre désir, et seulement motivé par le peu de cas que vous aurez fait de notre avis et votre refus d'accepter notre suggestion.

« L'homme prudent, en toute affaire, choisit le meilleur parti et évite de se jeter dans le mal. Ainsi se trouve accompli notre devoir de vous conseiller; à vous maintenant d'accepter, c'est là notre dernier espoir et notre requête finale <sup>(1)</sup> ».

<sup>(1)</sup> Ce document se trouve dans les archives égyptiennes (Registre Abd. n° 24, p. 124, pièce sans numéro) et daté du 22 octobre 1867. Nous avons préféré traduire la version anglaise qui a été publiée dans le *Blue Book, Abyssinia*, 1846-1868, en annexe à la lettre de Reade à lord Stanley datée du 25 octobre 1867.

Une copie de ce document fut remise à M. Reade qui n'y vit point malice et trouva le morceau fort bien tourné et rédigé en style poétique <sup>(1)</sup>. Un prêtre copte fut dépêché en toute hâte pour porter le message à Théodoros. Il reçut pour instructions de ne pas s'attarder en Abyssinie. Une fois en possession de la réponse du négus, qu'elle fût négative ou positive, il devrait revenir sans arrêt. Au cas où Théodoros se rendrait aux conseils du vice-roi et délivrerait les prisonniers, le prêtre devrait prendre grand soin de les défendre en cours de route et chercher à prévenir toute attaque de la part des ennemis du négus qui pourraient bien se livrer à cet acte pour lui susciter des embarras. Comme les Abyssins respectent le caractère sacré du prêtre, ce dernier devrait user de tous les moyens possibles pour amener les prisonniers sains et saufs à la frontière <sup>(2)</sup>. Le messenger se chargea également de deux autres lettres pour Théodoros, l'une émanant du patriarche des Coptes et l'autre du patriarche des Arméniens. Comme le vice-roi, ces deux prélats sollicitaient la libération des captifs et leur retour, sains et saufs, aux frontières égyptiennes <sup>(3)</sup>.

##### 5. — LA MISSION D'ABDEL KADER PACHA.

En même temps qu'il écrivait au négus la lettre qu'on vient de lire, le Khédivé décidait d'envoyer en mission à Massawa un des hauts fonctionnaires de l'armée, le férik Abdel Kader pacha et lui traçait, le 20 octobre 1867, les instructions suivantes :

« On sait que tous les moyens possibles adoptés par l'Angleterre pour sauver son consul et ses compagnons détenus en Abyssinie depuis assez longtemps, sur l'ordre de son gouverneur, ont été vains. L'Angleterre s'est donc trouvée contrainte d'y diriger une expédition militaire. Et comme la région de Massawa constitue le seul chemin praticable connu qui puisse servir à cette expédition dans sa marche vers l'Abyssinie, nous avons ordonné d'autoriser la dite expédition à passer par Massawa, en raison des

<sup>(1)</sup> F. O. 1-23. Reade au Foreign Office, 25 octobre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 117, note du Khédivé au Ministre de l'Intérieur, 23 octobre 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 12, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 20 octobre 1867.

solides liens d'amitié qui nous unissent. Comme, d'autre part, il est naturel que l'Angleterre fasse du port de Massawa une base, nous avons jugé de notre devoir de déléguer un mamour extraordinaire de notre part à ce port, en vue de prendre soin des intérêts de l'expédition dans cette importante localité et en vue de prêter l'aide nécessaire et de fournir des facilités identiques à celles qui leur sont données en Égypte.

« Vu la capacité que nous vous connaissons pour assumer une telle mission, nous vous nommons à ce poste important. Nous avons ordonné au Ministère de la Guerre d'informer le miralaï du 2<sup>e</sup> régiment soudanais d'infanterie qui fera partie de votre suite et devra résider à Massawa, et d'informer aussi les officiers du dit régiment de se mettre à votre disposition et de suivre vos instructions. Nous avons ordonné également au Ministère de la Marine d'informer les commandants des bateaux du gouvernement qui se déplacent entre l'Égypte et Massawa ou qui y mouillent, de se mettre aussi à votre disposition et d'obéir à vos ordres.

« Nous vous envoyons ci-joint deux ordres : l'un à remettre à Hassan bey, gouverneur de Massawa, et l'autre au gouverneur de Souakin. Les dits documents leur demandent de suivre vos instructions et d'exécuter vos ordres. Prenez soin de consigner les deux ordres à leurs destinataires.

« Nous vous demandons, en conséquence, de partir de suite au siège de vos fonctions et de déployer tous vos efforts pour servir scrupuleusement les intérêts de la dite expédition, surtout en ce qui concerne le transport de leurs approvisionnements et de leur matériel <sup>(1)</sup>. . . »

Le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie soudanaise reçut l'ordre de partir pour Massawa <sup>(2)</sup>, et le Khédive expliqua au consul d'Angleterre que cette force resterait sur la défensive et qu'elle avait simplement pour but de protéger le territoire égyptien contre toute attaque de Théodoros <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 11, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 20 octobre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 1, ordre supérieur au sirdar Chahine pacha, 20 octobre 1867. — Le vice-roi avait reconstitué, en vue de servir au Soudan, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments soudanais et il en confia le commandement à Adham bey, qui commandait le 1<sup>er</sup> régiment soudanais et qui fut promu lewa à cette occasion (A. A.-M. S. Registre 573, pièce 3, ordre supérieur à Chahine pacha, 21 octobre 1867).

<sup>(3)</sup> F. O. 1-23. Reade au Foreign Office, 25 octobre 1867.



Les instructions du Khédive conféraient à Abdel Kader pacha des pouvoirs très étendus, puisque les gouverneurs de Souakin et de Massawa devaient obéir à ses ordres, ainsi que les commandants des unités de terre et de mer envoyées sur les côtes et dans les ports de la mer Rouge. Quant à l'attitude à observer envers les Anglais, toute une série de questions se posaient qui, soulevées par le gouverneur du Soudan, furent discutées par Ragheb pacha, Ministre de l'Intérieur, et donnèrent lieu, de la part du Khédive, à des observations qui servirent à guider la conduite d'Abdel Kader pacha.

« Les Anglais, écrivait Ragheb pacha <sup>(1)</sup>, ont entrepris l'établissement d'un port et la construction de bâtiments sur la côte appelée Zulla, sise à 30 milles au sud de Massawa, en vue d'y débarquer leurs approvisionnements et leurs bestiaux. Lorsque le commandant d'Aden <sup>(2)</sup> et le consul <sup>(3)</sup> se rendirent de Massawa à Zulla, le gouverneur de Massawa voulut les y accompagner; mais ils le prièrent de n'en rien faire, sous prétexte de sauvegarder les principes de neutralité. Cette attitude de leur part, sous prétexte de sauvegarder les principes de neutralité et alors qu'ils sont autorisés à passer par Massawa et par tous nos territoires, nous incite à croire qu'ils veulent considérer Zulla comme ne dépendant pas du Khédivat d'Égypte. »

— « L'opinion du Ministre de l'Intérieur, déclare le Khédive, est tout à fait juste. Il faudrait donc envoyer à Abdel Kader pacha les instructions nécessaires sur la base de cette opinion. Ils ont demandé au gouverneur de ne pas les y accompagner, sous prétexte de ne pas enfreindre les principes de neutralité, alors qu'il est tout à fait clair que l'autorisation qui leur a été donnée de traverser nos territoires et l'aide et les facilités que nous leur accordons sont contraires à ces mêmes principes de neutralité. En conséquence, Abdel Kader pacha sera prévenu qu'il lui est possible, au besoin, de leur dire sous une forme appropriée : « Le déplacement de nos fonctionnaires dans toutes les parties au dedans de nos frontières est à la base des règlements en vigueur. Zulla appartenant au

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 117, lettre de Ragheb pacha, 23 octobre 1867, suivie d'une note du Khédive.

<sup>(2)</sup> Le colonel Merewether.

<sup>(3)</sup> M. Munzinger.

gouvernement, le départ pour cette région du gouverneur de Massawa ou de tout autre fonctionnaire n'est pas contraire aux principes de neutralité. Quant à l'entrée de nos fonctionnaires en territoire abyssin, voilà ce qui est contraire aux lois internationales ».

En conséquence, le Khédivé approuva les mesures suggérées par Ragheb pacha, selon lesquelles Abdel Kader pacha se rendrait à Zulla avec dix ou quinze cawas, deux drogmans et un ou deux moawens, sous prétexte de faire visite au commandant d'Aden et au consul et de se rendre compte des mesures à prendre pour faciliter leur expédition. Une fois en leur présence, le pacha leur dirait : « Je regrette vivement qu'aucun de nos fonctionnaires ne soit là pour vous fournir ce dont vous pouvez avoir besoin. Conformément aux lois de l'hospitalité, je mets quelques personnes à votre disposition ». Il laisserait alors sur les lieux un moawen, un drogman et quelques cawas et « de la sorte, ajoutait Ragheb pacha, notre désir serait réalisé ». Le pacha engagerait alors secrètement le moawen à le mettre au courant de tous les mouvements des Anglais au fur et à mesure qu'ils se produiraient. Ces nouvelles seraient transmises à Son Altesse par le bateau affecté à ce service. En outre, en cas d'urgence, Abdel Kader pacha serait autorisé à faire partir un bateau spécial.

Quant à Mohamed Osman, cheikh de Zulla, et aux autres individus que les Anglais employaient ouvertement à leur service, « comme si le Khédivat d'Égypte n'en avait pas connaissance », Ragheb pacha exprima l'avis de leur donner des récompenses et, en même temps, « de les empêcher de trop frayer avec les Anglais ». — « Rien n'empêche Mohamed Osman, cheikh de Zulla, répondit le Khédivé, ainsi que les autres grands cheikhs et les Arabes en général de frayer avec les Anglais. Mais si les Anglais récompensent ces Arabes et leur réservent un bon accueil, nos fonctionnaires, grands et petits, doivent les récompenser encore plus et leur réserver un meilleur accueil. De même, si les Anglais essaient d'attirer à eux ces Arabes en leur offrant des cadeaux, nous devons leur offrir le double et, de la sorte, ils pourront être gagnés à nous. Nous devons en outre user de tous les moyens pour les attirer à nous en employant la douceur et la clémence ».

Ragheb pacha ayant fait observer que les Anglais allaient recruter un

nombre important de travailleurs <sup>(1)</sup>, pour élever des constructions, aplanir les routes, etc., et pourraient bien, en fait, construire, sous le nom de « dépôt », une forteresse à l'intérieur même des frontières égyptiennes, le Khédive déclara que si l'Égypte se substituait à eux, elle encourrait, pour la construction de cette forteresse, des dépenses, et, pour sa garde, une responsabilité plus grave que la question même qu'il s'agissait de résoudre. Abdel Kader pacha devrait donc faire de son mieux pour écarter un tel projet, et s'il s'exécutait malgré son conseil, il rendrait compte immédiatement au Caire des travaux entrepris, pour que l'on puisse étudier la question minutieusement et prendre une décision appropriée. Quant aux constructions légères qui seraient nécessaires à l'expédition, le Khédive recommandait de laisser toute latitude aux Anglais pour les édifier, à condition qu'elles aient un caractère provisoire. On pourrait même, disait-il, faciliter l'établissement des commerçants ou autres dans la région, en leur cédant gratuitement le terrain nécessaire à leurs constructions.

Les Anglais allaient avoir besoin, pour leurs transports, d'un grand nombre de chameaux et s'efforceraient naturellement de se les procurer sur place. Le gouverneur du Soudan proposait de fixer à un chiffre déterminé le nombre de chameaux à leur vendre ou à leur louer. Cette proposition fut rejetée. On décida que la location serait libre car elle profiterait aux habitants, et, ajoutait Ragheb pacha, « cette opération facilitera la transmission des nouvelles que nous attendons ». Quant à la vente, le Ministre de l'Intérieur, tout en la laissant libre également, suggérait de prendre certaines mesures tendant à empêcher les Anglais de frayer avec les indigènes qui ne manqueraient pas d'affluer, dans l'espoir de vendre leurs chameaux à des prix lucratifs. — « L'accroissement de la vente, de la location et du commerce, déclara le Khédive, entraîne un plus grand bien pour le pays. Les habitants en tirent profit dans la mesure où ces échanges sont libres et où nos fonctionnaires s'abstiennent de toute pression et laissent pleine liberté aux deux parties, tout en déployant leurs efforts en vue de faire hausser les prix. Il n'y a pas d'inconvénient, ajouta-t-il, à ce que nos fonctionnaires interviennent pour aplanir les différends au cas où les Anglais le leur demanderaient ».

(1) On parlait de 25.000 hommes.

Enfin le Khédivé terminait l'examen des propositions qui lui étaient soumises par une observation très importante : « J'ai compris, disait-il, de la lettre du gouverneur et de ses observations, en même temps que de la note du Ministre de l'Intérieur, qu'on attache de l'importance aux rapports des indigènes de Massawa et de ses dépendances avec les Anglais, alors que je n'en vois aucune. Ils peuvent sans inconvénient frayer ensemble; mais nous devons les gagner à nous de la manière indiquée plus haut<sup>(1)</sup>. Pourtant, il existe une autre question plus importante. Il est certain que les Anglais déploient tous leurs efforts pour propager le protestantisme, qu'ils envoient leurs missionnaires dans toutes les régions, qu'ils dépensent des sommes considérables et encourent des fatigues sans nombre dans ce but. Il y a donc tout à fait lieu de supposer qu'arrivés aux frontières abyssines et après avoir constaté le degré de sauvagerie des habitants du rite copte, ils croiront qu'il leur sera très facile de les amener à embrasser le protestantisme. Ils agiront alors dans ce but et délègueront les missionnaires protestants requis. Mais comme il est encore plus facile de renforcer la foi de ces coptes sauvages en leur religion, il faudra, lorsque les Anglais entreprendront leur campagne et tout en demeurant éloignés, surveiller leurs mouvements en vue de prendre secrètement les mesures nécessaires pour les faire échouer par l'entremise du patriarche. »

Le but de la mission d'Abdel Kader pacha ressort clairement de ces instructions. Il s'agit d'abord et avant tout d'affirmer les droits de souveraineté de l'Égypte sur le Samhar et la côte africaine, droits que les Anglais font mine d'oublier. A cet effet, le pacha installera des fonctionnaires égyptiens partout où les Anglais se seront eux-mêmes installés, afin de leur rappeler qu'ils sont les hôtes de l'Égypte. Dans le même ordre d'idées, Abdel Kader pacha fera occuper par des détachements égyptiens les ports d'Amphila, Edd, Beiloul et Roheita, qui jalonnent la côte jusqu'au détroit de Bab el Mandeb. On empêchera les Anglais de se créer un parti parmi les cheikhs et les Arabes du Samhar, non pas en entravant leurs rapports avec ces derniers, mais en luttant de générosité avec eux, de manière que les sympathies des cheikhs restent acquises à l'Égypte. On s'efforcera d'empêcher la construction par les Anglais de

(1) C'est-à-dire en les traitant mieux que ne le font les Anglais eux-mêmes.

travaux défensifs et toute installation qui pourrait ressembler à une occupation permanente du pays, et l'on combattra toute propagande religieuse de leur part en Abyssinie. Mais ces mesures de précaution prises, le désir du Khédive est d'aider les Anglais en toutes choses, et de n'apporter aucune restriction à leurs rapports commerciaux avec les habitants, la guerre ne pouvant qu'être une source de bénéfices pour la population de la région. En traçant ces instructions, le Khédive restait fidèle à la promesse qu'il avait faite au cabinet britannique, tout en maintenant avec fermeté les droits de l'Égypte.

Abdel Kader pacha quitta Suez le 28 octobre 1867 sur la frégate *Ibrahimieh*, qui portait le pavillon de Mohamed Djemali bey. Toute une escadre, comprenant les navires *Taka*, *Khartoum*, *Sennar*, *Tor* et *Dongola*, l'accompagnait; elle transportait le 2<sup>e</sup> régiment soudanais, fort de 4 bataillons, destiné à Massawa. A son arrivée dans cette ville, Abdel Kader pacha, après avoir prélevé dans le bataillon qui s'y trouvait <sup>(1)</sup> les soldats exerçant des métiers qu'il jugerait utile de conserver <sup>(2)</sup>, renverrait le reste à Souakin. Au cas où les forces mises à sa disposition lui paraîtraient insuffisantes, on lui enverrait, sur sa demande, un ou deux bataillons du 1<sup>er</sup> régiment soudanais gardé provisoirement en Égypte; enfin il indiquerait le nombre de soldats irréguliers dont il pourrait avoir besoin dans sa région <sup>(3)</sup>.

Arrivé à Massawa le 5 novembre, Abdel Kader pacha en repartit dix jours plus tard, avec le *Tor*, pour Edd, emmenant avec lui le gouverneur Hassan Rifaat. En cours de route, il s'arrêta à Molkutto, dans la baie de Zulla, où, à défaut du colonel Merewether, il rencontra le lieutenant Mockler, à qui il expliqua qu'il venait offrir à l'armée anglaise toute l'assistance dont elle pouvait avoir besoin, qu'il avait amené des troupes pour relever les garnisons de Massawa et de Khartoum, et que ces dernières seraient envoyées à destination par la voie de Kassala et de Guedaref, en suivant la frontière abyssinienne. Il ajouta que le Khédive avait envoyé une lettre à Théodoros, dans laquelle il était dit que s'il refusait de relâcher ses captifs, les Égyptiens, amis des Anglais, se verraient obligés

(1) C'était le 3<sup>e</sup> bataillon du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

(2) Il en garda effectivement 29.

(3) A. A.-M. S. Carton 42, pièce 117, note du Khédive, 23 octobre 1867.

de les soutenir par tous les moyens, et même de les combattre. Il insista sur les ordres qu'il avait reçus d'aider les Anglais de tout son pouvoir, déclara qu'il avait 5 ou 6 vapeurs qu'il mettait entièrement à leur disposition, et annonça l'arrivée prochaine d'une flotte de vapeurs armés de canons Armstrong, envoyés en mer Rouge par la voie du Cap <sup>(1)</sup>.

De Molkutto, le pacha se dirigea vers le sud. Arrivé devant Edd, il ne trouva pas de port et dut débarquer dans un canot à deux ou trois milles du rivage. En apercevant les Égyptiens, le cheikh de la région hissa devant sa maison le drapeau rouge que lui avait remis quelques mois plus tôt le gouverneur du Soudan et vint à leur rencontre. Au cours de la conversation, le cheikh et les principaux habitants se montrèrent peu rassurés : « Si vous voulez établir ici les soldats, dirent-ils au pacha, sachez que nous n'avons pas d'eau et que nous sommes des gens pauvres ». Abdel Kader pacha les tranquillisa en leur disant que, loin de leur porter le moindre préjudice, la présence des soldats serait pour eux une source de bienfaits, en apportant la civilisation et la prospérité dans leur région. Bien que l'aspect de la ville avec ses 40 à 50 huttes misérables fût peu engageant, et que le manque d'eau <sup>(2)</sup> et l'absence de ressources de toute espèce fussent autant d'obstacles à l'établissement d'une garnison, le pacha installa à Edd, sous le commandement du miralaï Amin bey, une cinquantaine d'hommes appartenant au 2<sup>e</sup> régiment soudanais, auxquels il laissa des vivres pour deux mois et demi <sup>(3)</sup>. Quant aux régions de Amphila, Beiloul et Roheita « annexées à l'Égypte », dit-il, lors du voyage du gouverneur du Soudan dans ces parages », Abdel Kader pacha proposa, au cas où l'on jugerait nécessaire d'y placer des troupes, d'en constituer les garnisons avec les anciens soldats du sirbiada <sup>(4)</sup> Selim agha, dont une centaine avaient été licenciés à Massawa

<sup>(1)</sup> F. O. 1-23. Merewether to the Secretary to the Government Bombay, 23 novembre 1867.

<sup>(2)</sup> A Massawa également les troupes souffraient de la pénurie d'eau. Abdel Kader pacha ordonna de creuser trois grands puits et demanda au Caire l'envoi d'un expert et avec l'outillage nécessaire pour faire des sondages. (A. A.-M. S. Carton 42, pièce 350, lettre du 4 décembre 1867).

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 351, lettre d'Abdel Kader pacha, 4 décembre 1867.

<sup>(4)</sup> Commandant d'infanterie.

par raison d'économie. Originaires du Yémen et du Hedjaz, ces hommes s'acclimateraient plus facilement dans la région et coûteraient moins cher à entretenir que les soldats réguliers et les soldats turcs. Le commandement en serait confié à Selim agha lui-même qui, en plus de ses occupations, entreprendrait tous les deux ou trois mois des tournées d'inspection dans la région <sup>(1)</sup>.

Le vice-roi approuva cette proposition, autorisa le gouverneur de Massawa à recruter 100 irréguliers, en sus des cinquante hommes que possédait déjà Selim agha, et décida que ces recrues seraient réparties, par détachements de 25 hommes, dans chacune des localités d'Amphila, Edd, Beiloul et Roheita <sup>(2)</sup>. Le gouverneur du Soudan avait déjà, de son côté, donné l'ordre à Massawa d'envoyer une compagnie d'infanterie régulière, commandée par un youzbachi, à Amphila, région voisine de Massawa, qui constituait un centre fréquenté par les Arabes et offrait, disait-il, une source de revenus. Lorsqu'il eut connaissance de la décision du vice-roi, Giaffar pacha conçut l'idée de faire occuper, par le détachement d'irréguliers que la présence de troupes régulières à Amphila rendait disponible, le village de Tadjoura, « situé, déclara-t-il, à la limite de Roheita, au delà de Bab el Mandeb », et soumit au vice-roi des propositions en ce sens. Il prépara des lettres pour les cheikhs de Edd, de Beiloul, de Roheita et pour Hamad Walad Mohamed, cheikh de Tadjoura, et il suggéra d'envoyer Selim agha à Roheita « pour assumer avec douceur la protection de ces régions <sup>(3)</sup> ». C'était vouloir étendre les possessions de l'Égypte au delà du détroit qui ferme la mer Rouge. L'initiative de Giaffar pacha eut un effet inverse de celui qu'il en attendait; elle créa, semble-t-il, un malentendu; on crut au Caire, dans l'entourage du vice-roi, que les petites places de la mer Rouge avaient déjà reçu des garnisons, et l'ordre qu'avait donné le vice-roi d'y porter des détachements de soldats irréguliers fut annulé <sup>(4)</sup>,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 349, lettre d'Abdel Kader pacha, 4 décembre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 2, ordre supérieur au gouverneur de Massawa, 24 décembre 1867. — La paie mensuelle des soldats fut fixée à 150 piastres et le traitement de Selim agha porté de 1.250 à 2.000 piastres par mois.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 542, lettre de Giaffar pacha, 8 janvier 1868.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 25, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 18 janvier 1868.

si bien qu'en définitive, à l'exception de Edd, ces places ne furent pas occupées militairement <sup>(1)</sup>.

Après avoir fini sa tournée en mer Rouge, Abdel Kader pacha revint à Massawa en passant par Zulla où il rencontra cette fois le colonel Merewether. Des visites officielles furent échangées et le pacha offrit, le 27 novembre, à bord de l'*Ibrahimieh*, un dîner auquel assistèrent le résident politique à Aden, M. Munzinger, les capitaines et six officiers des corvettes anglaises présentes sur rade, ainsi qu'une vingtaine d'officiers d'infanterie anglais. Merewether apprécia vivement l'amabilité du pacha et ses dispositions apparemment fort obligeantes. Abdel Kader lui rappela que les ordres du Khédivé étaient de lui prêter toute l'assistance qu'il jugerait nécessaire et se déclara à plusieurs reprises fort anxieux d'exécuter ses ordres dans la plus large mesure. Cet excès d'amabilité dépassa le but <sup>(2)</sup>. Le colonel répondit qu'il n'avait besoin de rien pour le moment. Non point, expliqua-t-il dans une lettre adressée à Bombay, qu'il dédaignât l'offre qui lui était faite; un jour, peut-être, la présence du pacha s'avérerait avantageuse, mais, dans les circonstances actuelles, l'offre d'assistance était plus nuisible qu'utile. « La présence des troupes égyptiennes dans notre voisinage immédiat, écrivit-il, est des plus inopportunes et contraire à la ligne de conduite politique que nous nous proposons de suivre. Elle ne peut manquer d'être considérée par les Abyssins comme un signe certain que les Égyptiens sont sur le point de coopérer avec nous, ce qui leur fera croire que nos déclarations en sens contraire ne sont pas vraies ». Quant à la lettre que le vice-roi avait adressée à Théodoros, elle était, selon lui, susceptible de faire beaucoup de mal; le colonel espérait toutefois intervenir encore assez à temps pour arrêter le messenger en cours

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 45, lettre d'Abdel Kader pacha, 6 février 1868.

<sup>(2)</sup> « Lord Stanley, écrivait de Londres le 3 janvier 1868 le prince de la Tour d'Auvergne à M. de Moustier, tout en constatant les bonnes dispositions du vice-roi d'Égypte, se plaint un peu de l'insistance qu'il met à offrir à l'Angleterre un concours matériel qui n'est vraisemblablement pas entièrement désintéressé, et qui pourrait, en outre, provoquer en Abyssinie, attendu l'antipathie qui règne entre les populations de ce pays et celles de l'Égypte, des résistances plus sérieuses que celles qu'on se flatte d'y rencontrer ». (A. E. Angleterre 743, lettre du 3 janvier 1868).



de route<sup>(1)</sup>. « Cette lettre, manda-t-il à Londres le 7 décembre 1867, n'aura probablement pas les résultats qu'en attendait lord Stanley lorsqu'il accepta la proposition du vice-roi, et si le compte rendu qui m'a été fait de son contenu est correct, je ne puis m'empêcher de penser que Sa Seigneurie n'a pas été informée du style qui a été adopté. Dire à Théodoros qu'à moins qu'il ne rende les captifs, Son Altesse engagera les hostilités contre lui, équivaut à soulever toute l'Abysinie contre nous, car leur haine des Égyptiens est intense; et quand une semblable déclaration est appuyée par la présence de troupes égyptiennes à Massawa, envoyées spécialement avec la lettre, je ne peux que pressentir qu'il en résultera un mal sérieux. Je me suis déjà permis de représenter à lord Stanley l'inopportunité certaine de laisser, ne serait-ce qu'en apparence, les Égyptiens agir de concert avec le gouvernement britannique dans cette question, et je me permets encore d'insister fortement pour qu'on prenne des mesures à l'effet de faire rappeler ces troupes à Souakin, sinon même à Suez, maintenant que l'objet ostensible de leur envoi en mer Rouge, à savoir la relève de la garnison de Massawa, est atteint. Une autre raison pour laquelle la présence de ces troupes prête à objection est qu'elles consomment des quantités importantes de vivres qui, autrement, serviraient à ravitailler nos troupes<sup>(2)</sup>. »

Le colonel Stanton, consul général d'Angleterre en Égypte, ne manqua pas, à son retour de congé, de soumettre des objections analogues au vice-roi. Ismaïl pacha lui répondit, comme il l'avait fait à M. Reade, que ces forces étaient uniquement défensives, l'aide et les facilités qu'il accordait aux Anglais pouvant conduire Théodoros à faire des incursions en territoire égyptien. Stanton n'en jugea pas moins que le gouvernement égyptien voyait l'expédition d'Abysinie avec beaucoup d'anxiété et

<sup>(1)</sup> *Correspondence relative to the Abyssinian Expedition*, lettres de Merewether au secrétaire du gouvernement de Bombay, 23 novembre, 28 novembre 1867. — Le colonel Merewether écrivit en effet à dedjaz Haïlou, gouverneur du Hamacène, pour lui dire d'arrêter le messenger. Haïlou livra cette lettre au gouverneur de Massawa et laissa le prétre poursuivre sa route en le recommandant à dedjaz Kassa, gouverneur du Tigré (A. A.-M. S. Carton 42, pièce 470, lettre de Mohamed Djemali bey, 22 décembre 1867).

<sup>(2)</sup> F. O. 1-23. Merewether à Sir Stafford Northcote, 7 décembre 1867.

appréhendait qu'il n'en résultât une occupation permanente du pays par les Anglais <sup>(1)</sup>. En conséquence, le cabinet de Londres s'empressa de rassurer le vice-roi et lui déclara de nouveau qu'il n'avait aucune intention d'occuper en permanence un point quelconque de l'Abyssinie. Cependant les observations présentées par le colonel Merewether méritaient d'être prises en considération. En acceptant l'offre que lui avait faite le vice-roi d'écrire à Théodoros, le gouvernement britannique n'avait jamais pensé que cette démarche dût être appuyée par l'envoi d'un corps expéditionnaire égyptien. La présence des troupes égyptiennes sur le théâtre des opérations de l'armée anglaise ou dans son voisinage immédiat tendait à indisposer les tribus indépendantes du roi Théodoros, ainsi que celles qui étaient en révolte contre lui, et à leur faire craindre que, malgré les assurances contraires du gouvernement britannique, il ne se fit des tentatives pour changer l'état général des affaires en Abyssinie. Un pareil sentiment ne pouvait qu'augmenter les difficultés avec lesquelles l'expédition anglaise était aux prises, alors que la présence d'une force égyptienne si nombreuse rendait l'approvisionnement en vivres difficile, vu les ressources limitées de la région. Le cabinet de Londres demanda en conséquence au vice-roi de retirer tout au moins une partie de ses troupes du voisinage de Massawa, place dont la sûreté ne pouvait d'ailleurs être compromise, les mouvements de l'expédition anglaise devant suffire à attirer toutes les forces du roi Théodoros qui se trouverait ainsi dans l'impossibilité d'attaquer le territoire égyptien <sup>(2)</sup>.

Aux représentations que lui fit le colonel Stanton, le Khédivé répondit que le chiffre des troupes égyptiennes envoyées à la frontière d'Abyssinie avait été très exagéré, qu'il n'avait accru que de 1.200 hommes environ la force du Soudan, que la garnison de Massawa ne dépassait pas 1.500 hommes, chiffre qui n'avait rien d'excessif; néanmoins, pour prouver au gouvernement britannique sa bonne volonté, il consentit à rappeler sur-le-champ un bataillon de Massawa <sup>(3)</sup>. Ordre fut en effet donné, le 9 janvier 1868, au Ministre de la Guerre et à Abdel Kader pacha d'envoyer à Souakin un des bataillons du 2<sup>e</sup> régiment soudanais qui tenait garnison

<sup>(1)</sup> F. O. 1-23. Stanton à lord Stanley, 1<sup>er</sup> décembre 1867.

<sup>(2)</sup> F. O. 1-24. Le Foreign Office à Stanton, 3 janvier 1868.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-24. Stanton à lord Stanley, 16 janvier 1868.

à Massawa<sup>(1)</sup>. Un bataillon du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie se trouvait déjà à Souakin, le vice-roi l'y laissa; il fit également partir pour Souakin 7 compagnies du 1<sup>er</sup> régiment soudanais qui se trouvaient à Suez<sup>(2)</sup>. Ainsi, tout en donnant satisfaction au cabinet de Londres, le Khédive entendait rester sur ses gardes et tenir ses troupes à proximité du théâtre des opérations, prêtes à intervenir si le besoin s'en faisait sentir.

En détachant en mer Rouge une force importante pour appuyer la mission d'Abdel Kader pacha, le vice-roi avait en réalité obéi à des mobiles fort complexes. Il voulait d'abord, assurément, faire respecter sa souveraineté sur la côte africaine, aussi bien par les Anglais que par toute autre nation, et, sur ce point, il avait réussi. Il voulait également assurer, d'une manière générale, la sécurité de ses frontières et, sous ce rapport, les événements qui s'étaient écoulés au cours des années précédentes sur les confins soudano-abyssins justifiaient amplement cette mesure de précaution. Ensuite, il avait envoyé à Théodoros une sorte d'ultimatum, et cela ne pouvait se concevoir sans qu'il fût prêt à l'appuyer par une force respectable. Mais il y avait plus : quoi que fissent les Anglais et quelque sincère que fût leur désir de limiter le conflit à un duel entre Théodoros et eux, leur expédition militaire ne pouvait manquer de produire une vive effervescence en Abyssinie; or le vice-roi ne pouvait se désintéresser de ce qui se passait dans ce pays. Sans lui prêter, comme le firent certains<sup>(3)</sup>, l'intention de mettre sur le trône Tisso Gobazié après avoir fait ses conditions avec lui, ou le désir de se tailler un morceau important de l'Abyssinie en s'emparant du nord de l'Amhara et du Tigré afin de réunir Gallabat et le Sennar, par une ligne directe, à la mer Rouge — entreprise qui ne pouvait se concevoir sans que le Khédive fit sa campagne à part en Abyssinie — il est certain que le vice-roi, dans un esprit de sage prévision, devait envisager le cas où les Anglais rencontreraient des difficultés, voire même des revers qui les obligeraient à se replier sur la côte; en pareil cas, la présence d'une

<sup>(1)</sup> Ce fut le 3<sup>e</sup> bataillon qui quitta effectivement Massawa au début de février 1868.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièces 15 et 25, ordres supérieurs du 9 janvier 1868.

<sup>(3)</sup> Cf. notamment le *Pall Mall Gazette* du 6 novembre 1867.

force égyptienne devenait indispensable pour faire respecter l'inviolabilité du sol égyptien par les Abyssins enivrés de leur victoire. Le Khédivé devait également, et avec autant de raison, escompter les effets d'une campagne anglaise victorieuse qui, amenant la chute de Théodoros, provoquerait un vif conflit entre les barons abyssins tous prétendants au trône des négus et ardents à se disputer la suprématie. La guerre entreprise par l'Angleterre ouvrait ainsi la porte à deux séries d'événements possibles, les uns défavorables contre lesquels il convenait que le vice-roi se prémunît, les autres heureux dont il serait inexcusable de ne pas chercher à tirer profit. Dans ces conditions, la présence de deux régiments égyptiens en mer Rouge, à proximité de l'Abyssinie, se justifiait parfaitement, et la mesure prise par le vice-roi lui était dictée par un sens aigu des intérêts de l'Égypte.

#### 6. — L'ATTITUDE DES POPULATIONS ABYSSINES.

L'avenir dépendait en bonne partie de l'attitude qu'adopteraient les populations abyssines au cours de la grave crise qui se préparait. Quelle serait leur réaction à l'approche des troupes étrangères? De quel côté chercheraient-elles un appui, lorsque s'effondrerait l'empire dont Théodoros n'était plus capable de maintenir l'unité? Giaffar pacha, on l'a vu, escomptait les sympathies des populations musulmanes pour l'Égypte. Mais ces populations n'étaient pas voisines du Soudan; elles en étaient séparées par toute l'Abyssinie chrétienne. C'était donc avec les chefs de celle-ci qu'il importait au vice-roi de nouer des relations, de trouver au besoin des concours. Leur répugnance à s'allier avec l'Égypte musulmane continuerait-elle à s'opposer à toute association; céderait-elle au contraire devant un intérêt politique supérieur? Toute la question était là. Sur ce point, les vues de l'Angleterre et de l'Égypte étaient diamétralement opposées; qui des deux l'emporterait?

C'est l'Égypte qui sembla tout d'abord marquer le premier point. Dedjaz Hailou qui gouvernait au nom de Théodoros le Hamacène, province la plus voisine de la mer, devait être, en raison de cette proximité, le premier des princes abyssins à prendre le vent. Au début d'octobre 1867, il envoya un messenger à Massawa pour demander si la guerre

allait être déclarée à Théodoros <sup>(1)</sup>. N'ayant pas, depuis plusieurs années, payé tribut au négus, l'heure lui semblait propice pour se déclarer indépendant. Non point qu'il eût changé de méthode; il vivait toujours de pillages et de rapines, et à la fin d'octobre 1867, 5 à 600 hommes lui appartenant attaquèrent encore à l'improviste, dans le Samhar, la tribu des Taroa, à qui ils tuèrent 8 hommes, en blessèrent 10 et enlevèrent du bétail et des femmes; mais lorsqu'Abdel Kader pacha fut arrivé à Massawa avec ses troupes, Hailou jugea le moment venu de se découvrir et, le 14 novembre 1867, il adressa au vice-roi la lettre suivante <sup>(2)</sup> :

LETTRE DU DEDJAZ HAILOU AU KHÉDIVE ISMAÏL.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

« Adressé par dedjazmat Hailou, négus du Hamacène, à notre souverain Ismaïl pacha, Aziz d'Égypte.

« Comment allez-vous? Que Dieu accorde la santé à notre Souverain, aux princes d'Égypte et à tous les soldats.

« Les frontières d'Égypte avoisinent les nôtres. En conséquence, une amitié et un traité doivent exister entre nous et l'Aziz d'Égypte. Nous le souhaitons et, à cet effet, nous envoyons un de nos princes très chers, appartenant à une grande famille, Abou Abtou El Kassiss, à qui nous avons donné mandat pour conclure un accord avec Son Altesse, notre Souverain, Aziz d'Égypte. Tout accord conclu avec lui sera admis et accepté par nous comme s'il était fait par nous-même. Le cadeau envoyé n'est pas digne du haut rang de notre Souverain. Il consiste en un cheval abyssin, un bracelet en or et en argent, un bijou en argent et deux lances abyssines argentées. »

Dans une lettre de même date adressée au Khédive <sup>(3)</sup>, Hailou précisait qu'il avait, en Abyssinie, des voisins qui l'attaquaient constamment et avaient juré sa perte. Aussi désirait-il se mettre sous la protection de l'Égypte, qui le défendrait contre ses ennemis. A cet effet, il sollicitait

<sup>(1)</sup> Cf. *Correspondence relative to the Abyssinian Expedition*, Merewether to the Secretary to Government Bombay, octobre 1867.

<sup>(2)</sup> Cf. A. A.-M. S. Carton 42, pièce 266, la lettre est en abyssin, avec une traduction arabe.

<sup>(3)</sup> Cf. A. A.-M. S. Carton 42, pièce 267, lettre du 14 novembre 1867.

l'envoi d'un certain nombre de soldats qui viendraient s'établir tout près de ses frontières, dans un endroit approprié, afin de lui prêter aide en cas de besoin, et il priait le vice-roi de rattacher le Hamacène à son gouvernement, afin de jouir désormais de son appui.

Le prêtre Abou Abtou, chargé par Hailou de porter ces lettres au Caire, se rendit en Égypte où il fut reçu par le vice-roi. Pendant les mois d'octobre et de novembre, d'autres agents éthiopiens circulèrent entre Massawa et l'Égypte. Un émir abyssin, que les documents égyptiens qualifient de « ministre de Théodore », passa même au Caire pour se rendre aux Lieux-Saints, et sollicita une audience de Son Altesse<sup>(1)</sup>. Rien cependant, semble-t-il, ne sortit de ces pourparlers. Les avances faites par Hailou furent dénoncées à Kassa, prince du Tigré, qui attaqua le gouverneur du Hamacène, s'empara de sa personne, le jeta en prison et le remplaça par Walda Mikail<sup>(2)</sup>.

Dans les lettres et les rapports qu'ils adressaient au Caire, Hassan Rifaat, Djemali bey aussi bien qu'Abdel Kader pacha informaient le vice-roi que les Kastânes, c'est-à-dire les Abyssins chrétiens, voyaient d'un mauvais œil l'arrivée des Anglais et craignaient d'être victimes du conflit déchaîné entre Théodoros et eux<sup>(3)</sup>. Ces informations étaient de nature à plaire au Khédive, mais elles risquaient de l'entretenir dans de trompeuses illusions. La réalité était toute autre. Sous l'inspiration du colonel

<sup>(1)</sup> Peut-être cet émir était-il porteur de la réponse que Théodoros adressa à la lettre du Khédive. *L'Indépendance Belge* du 3 février 1868 reproduisit en effet un article publié dans le *Pall Mall Gazette* où il est question de cette réponse, d'ailleurs qualifiée par ce journal de « stupide ». Théodoros, en accusant réception au Khédive de sa missive, aurait répondu que jusqu'à présent il considérait le pacha comme un musulman dépendant du Sultan. Sa lettre, toutefois, lui montrait qu'il n'était qu'un instrument entre les mains des étrangers; il ajoutait que si Ismaïl est anglais, lui ne l'est pas. Le négus demandait ensuite comment il se faisait que le Khédive régnât sur l'Égypte qui était à l'origine un pays chrétien, et terminait en disant que dès qu'il en aurait fini avec les Anglais, il agirait en vue de faire rentrer dans la chrétienté tout le pays compris entre l'Abyssinie et Alexandrie (A. A.-M. S. Carton 43, pièce 36).

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 107, lettre de Hassan Rifaat, sous-moudir de Charkieh, 16 octobre 1868. Hassan Rifaat dit que c'est Munzinger qui dénonça Hailou à Kassa.

<sup>(3)</sup> Cf. notamment A. A.-M. S. Carton 42, pièce 214, rapport de Hassan Rifaat, 20 octobre 1867; pièce 354, rapport de Mohamed Djemali, 4 décembre 1867.

Merewether, et en vue de faciliter les travaux de la « Reconnoitring Field Force » et sa progression en Abyssinie, Sir Robert Napier avait fait paraître, dès la fin du mois d'octobre 1867, un message et une proclamation <sup>(1)</sup>. Le message était adressé à Théodoros. L'Angleterre y réclamait la libération immédiate des captifs; si le négus s'y refusait, l'armée anglaise entrerait en Abyssinie et les délivrerait par la force. Cet acte de guerre pourrait coûter sa couronne à Théodoros qui, en attendant, serait tenu personnellement responsable des mauvais traitements qu'il ferait subir aux captifs. Quant à la proclamation, elle était adressée aux « gouverneurs, aux chefs des ordres religieux et au peuple d'Abyssinie »; répandue à des centaines d'exemplaires, elle était rédigée comme il suit :

« Il est connu de vous que Théodoros, roi d'Abyssinie, détient en captivité le consul anglais Cameron, l'envoyé anglais Rassam et beaucoup d'autres, en violation des lois de toutes les nations civilisées.

« Aucune persuasion amicale n'ayant réussi à obtenir leur mise en liberté, mon Souverain m'a ordonné de conduire une armée pour les délivrer.

« Tous ceux qui traiteront amicalement les prisonniers et aideront à leur délivrance seront largement récompensés, mais ceux qui leur feront du tort seront sévèrement punis.

« Quand le moment sera venu pour l'armée britannique de traverser votre pays, rappelez-vous, peuple d'Abyssinie, que la Reine d'Angleterre n'a aucun sentiment inamical à votre égard, et aucun dessein contre votre pays ou votre liberté.

« Vos établissements religieux, vos personnes, vos biens seront soigneusement respectés.

« Tous les vivres nécessaires à mes soldats seront payés.

« Aucun habitant paisible ne sera molesté.

« Le seul objet de l'envoi d'une force britannique en Abyssinie est la libération des sujets de Sa Majesté.

« Il n'existe aucune intention d'occuper d'une manière permanente

<sup>(1)</sup> Cf. H. M. HOZIER, *The British Expedition to Abyssinia*, p. 76-77. Ces documents sont datés du 26 octobre 1867.

une portion quelconque de l'Abyssinie, ni d'intervenir dans le gouvernement du pays ».

Le message adressé à Théodoros ne semble pas lui être parvenu. Il passa par les mains du Wagchoum Gobazié qui, après en avoir pris connaissance, jugea que son contenu serait un arrêt de mort pour les captifs; il l'envoya donc à Rassam pour qu'il décidât s'il devait être transmis à son destinataire ou détruit; Rassam arrêta le dangereux message <sup>(1)</sup>. La proclamation, largement répandue dans le pays <sup>(2)</sup>, produisit le meilleur effet. Le 19 novembre, le colonel Merewether télégraphiait que 120 villages de la province d'Okulé-Kouzaye, y compris Halaye, lui avaient fait des offres de service <sup>(3)</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre, Kabr Madhan, gouverneur de Sénafé, par où l'armée anglaise allait aborder le plateau abyssin, envoyait une lettre au colonel pour lui offrir son amitié, tant en son nom qu'en celui de son maître le prince Kassa <sup>(4)</sup>. Le 4 décembre, Murcha Werke, messenger du prince Kassa, parut à son tour. Fils d'un Arménien qui avait longtemps résidé au Tigré, Murcha Werke avait été élevé à Bombay par un missionnaire protestant, le docteur Wilson, et parlait admirablement l'anglais <sup>(5)</sup>. Kassa envoyait par son intermédiaire une lettre des plus amicales. Wagchoum Gobazié adressa également à la même époque un message au colonel anglais.

Ces premières démonstrations facilitèrent l'avance de la « Reconnoitring Field Force ». Reçue en Éthiopie comme en pays ami, la brigade d'avant-garde tout entière campait, le 6 décembre, à Sénafé, prouvant, par son exemple, que l'armée britannique pouvait pénétrer en Abyssinie avec la plus grande facilité. La parfaite correction des troupes anglaises, en montrant à la population que les actes succédaient aux paroles, en renforça l'effet. « Les Abyssins, écrit Munzinger, avaient beaucoup de peine à croire que les Anglais vont réellement abandonner le pays après que les prisonniers ont été délivrés. L'invasion et la conquête de l'Abys-

<sup>(1)</sup> Cf. RASSAM, *Narrative*, etc., t. II, p. 265.

<sup>(2)</sup> Elle fut imprimée à 400 exemplaires par les missionnaires catholiques de Massawa.

<sup>(3)</sup> F. O. 1-23. Stanton au Foreign Office, 26 novembre 1867.

<sup>(4)</sup> F. O. 1-23. Stanton au Foreign Office, 16 décembre 1867.

<sup>(5)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 77.



sinie par des étrangers s'accorde si bien avec des prophéties nationales qu'on a eu beaucoup de peine à les en dissuader.

« La conséquence naturelle de cela était que le peuple, qui est las de ses sangsues, reçut l'armée avec beaucoup d'amitié, tandis que les princes y mettent plus de méfiance. Mais depuis que l'on sait que réellement nous n'avons aucune arrière-pensée<sup>(1)</sup>, les princes deviennent plus aimables, tandis que le peuple, n'ayant plus rien à espérer, va nous aimer uniquement pour l'argent que nous répandons dans le pays.

« Les princes que nous avons trouvé établis sur notre route sont dedjaz Kassa, chef de tout le Tigré, et Wagchoum Gobazié, chef du Lasta. Il est naturel que le second, ennemi acharné du roi et son voisin immédiat, attende les Anglais les bras ouverts. Avec Kassa le cas est différent; il est très loin de Théodore; le danger de son côté est assez reculé pour le laisser réfléchir au danger que peut-être les Anglais ne s'en iront plus. Il est heureux qu'il ait été assez prudent de s'abstenir de toute attaque ouverte, car les Anglais ayant été forcés de battre Kassa auraient été obligés de le remplacer et de soutenir son remplaçant, ce qui les aurait liés pour l'avenir. Toute opposition, donc, à l'entrée des Anglais, dictée par la peur de les voir occuper le pays pour toujours, aurait eu le résultat contraire à ce qu'on voulait obtenir<sup>(2)</sup> ».

L'attitude de Kassa allait donc décider, en quelque sorte, du succès de l'expédition. Sur 150 milles environ, la route que devait suivre l'armée traversait son territoire; il était essentiel que les soldats pussent se procurer dans ses provinces du bois, de l'eau et des vivres à discrétion. Aussi lorsque Sir Robert Napier fut arrivé à Zulla, dans les premiers jours de janvier 1868<sup>(3)</sup>, décida-t-il d'envoyer une mission auprès du prince du Tigré pour le remercier de l'ambassade de Murcha Werke. Le major Grant, le célèbre voyageur africain, fut placé à sa tête; Munzinger et quelques officiers du Service des renseignements l'accompagnèrent. La mission se rendit à Adoua en vue d'obtenir de Kassa qu'il laissât son

<sup>(1)</sup> Munzinger avait pris du service dans l'armée britannique.

<sup>(2)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 février 1868.

<sup>(3)</sup> Napier arriva le 2 janvier, mais ne débarqua que le 5 et officiellement le 7.

peuple vendre librement des provisions à l'armée britannique <sup>(1)</sup>. L'envoyé anglais fut reçu par Kassa d'une manière très flatteuse; ce dernier déclara, cependant, qu'il ne pouvait accompagner Grant à Addigrat pour présenter ses respects au commandant en chef anglais, parce que ses soldats étaient disséminés dans les villages autour de la capitale, et qu'il craignait, s'il les quittait, qu'ils ne se livrassent au pillage. Il envoya des cadeaux par un de ses conseillers qui fut reçu dans un durbar solennel et emporta, en retour, des présents d'amitié tels que tapis, couteaux, tabatières, offerts par le général Napier <sup>(2)</sup>.

Ainsi, malgré ses protestations d'amitié, Kassa se tenait dans une demi-réserve. Son attitude s'explique par la politique du commandant en chef anglais qui se montrait résolu à tenir la balance égale entre les chefs rivaux : « Le principe de la politique de Sir Robert Napier vis-à-vis des princes d'Abyssinie, écrit Munzinger, est de promettre et d'exiger une neutralité complète. Il accepte les chefs qu'il trouve établis sur la route, sans discuter leur droit; il ne se mêle pas à leurs querelles intestines, il ne leur demande que le libre passage et des facilités pour l'achat de provisions. Si quelqu'un d'eux veut faire davantage, il le fera dans son propre intérêt, toute espérance d'appui futur lui étant nettement et honnêtement refusée. Kassa et Gobazié sont ennemis, mais, pour la durée de la guerre, ils sont tous les deux les amis de l'armée, chacun chez lui, Kassa jusqu'à Antolo, Gobazié de là jusqu'à Magdala <sup>(3)</sup>. »

Lorsque le gros de l'armée anglaise se fut mis en marche à la fin de janvier 1868, Kassa rassembla 10.000 hommes de troupes à Adoua et se tint à distance sur le flanc droit de l'armée. Il craignait de s'approcher et de donner des gages trop évidents d'amitié, de crainte d'être exposé, après le départ des Anglais d'Abyssinie, à la vengeance de ses ennemis. Cependant le 24 février, on apprit qu'il se dirigeait sur Haouzène pour avoir une entrevue avec le commandant en chef. La rencontre eut lieu le

<sup>(1)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 90-91. La mission anglaise rentra d'Adoua le 7 février 1868.

<sup>(2)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 110.

<sup>(3)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 février 1868.

lendemain, entre Adabagi et Haouzène, sur les bords du Diab, dont le cours séparait les deux armées. Kassa se présenta à la tête de 4.000 soldats, monté sur une mule blanche et abrité par un parasol rouge; Sir Robert Napier, suivi de son état-major, se porta à sa rencontre monté sur un éléphant, et, après qu'ils se furent salués, le conduisit à sa tente. Kassa, qui était destiné à jouer par la suite un rôle si important dans l'histoire des rapports entre l'Égypte et l'Abysinie, pouvait avoir alors trente-cinq ans. Son visage, de couleur brun olive, dénotait la vivacité intellectuelle, mais son expression fatiguée, sa mine d'homme rongé par les soucis justifiaient l'assertion qu'il ne désirait pas le pouvoir et que celui-ci avait été jeté sur ses épaules par la population du Tigré<sup>(1)</sup>. Il portait une toge blanche bordée d'écarlate et une chemise de soie à dessins de fleurs; ses cheveux noirs étaient soigneusement disposés en tresses qu'un ruban liait derrière le cou. Au cours de cette première rencontre, les Abyssins firent allusion à un cadeau d'armes à feu; leurs insinuations furent adroitement parées, puis Sir Robert Napier offrit à Kassa les présents qu'il lui destinait.

Dans la conversation privée qui suivit, Kassa exprima le vif désir de voir l'armée britannique garantir son territoire contre toute invasion de son rival Gobazié. Sir Robert Napier s'y refusa nettement, mais il promit de s'efforcer, par les conseils et la persuasion, d'établir la paix entre eux; il demanda à Kassa d'envoyer à Addigrat et à Antalo des grains pour l'armée; si Kassa y consentait, le général n'oublierait pas, lors de son départ, le service rendu, et la Reine saurait le récompenser d'une manière qui lui ferait plaisir.

L'entretien terminé, Kassa assista à une revue des troupes britanniques qui se livrèrent ensuite, en sa présence, à des manœuvres militaires et à un simulacre de combat. Le prince fut vivement impressionné par les canons Armstrong. Il descendit de cheval, inspecta minutieusement les pièces, soupesa les projectiles, regarda dans l'âme rayée du canon, tandis qu'autour de lui ses compagnons faisaient observer que les Anglais devaient être bons chrétiens, sans quoi Dieu ne leur aurait pas donné l'intelligence de façonner des armes aussi merveilleuses. Le commandant

<sup>(1)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 127.

en chef anglais se rendit ensuite au camp abyssin. Kassa le reçut dans sa tente, tandis que les officiers britanniques, examinant l'armement des troupes abyssines, se rendaient compte que ce n'était pas là un ennemi à dédaigner.

Le lendemain, Kassa fit une visite d'adieu au camp anglais et eut un second entretien privé avec Sir Robert Napier, à qui il promit d'assurer la sécurité de ses convois et de punir sévèrement toute tentative de sabotage des lignes télégraphiques. Il promit également de livrer chaque semaine à l'armée, contre paiement en argent, 3.000 madrigals de blé et d'orge, équivalents à 60.000 livres-poids environ, moitié à Addigrat et moitié à Antalo. L'entrevue du commandant en chef avec le prince du Tigré se trouvait ainsi couronnée d'un plein succès; même si Kassa, dont l'autorité sur le pays était encore de trop fraîche date pour être bien fermement assise, ne réussissait pas à tenir toutes ses promesses, la sécurité de la ligne de communications de l'armée n'en était pas moins assurée, temporairement tout au moins. En fait, c'est près de Koumaïlo, dans le Samhar, pays soumis à l'autorité égyptienne, que des actes de sabotage furent commis contre le télégraphe. L'autorité britannique les attribua aux Choho et invita le gouverneur de Massawa à rechercher et à punir les coupables. Depuis quelque temps déjà, elle s'était aperçue d'un changement dans l'attitude de Hassan Rifaat bey à son égard; il ne montrait plus le même zèle à coopérer avec les Anglais; il faisait des achats de chameaux à l'endroit même où ceux-ci procédaient aux leurs; on lui demanda de cesser ces achats, il répondit qu'il avait des ordres pour les continuer. Des bruits furent répandus parmi les Abyssins qu'ils pouvaient piller les Anglais, et on crut pouvoir en faire remonter l'origine jusqu'à lui. Appelé à s'expliquer, Hassan bey, malgré les ordres d'Abdel Kader pacha, refusa de se rendre au jour dit à la convocation qui lui était adressée et finit par faire un scandale dans le camp anglais. Sir Robert Napier demanda et obtint son rappel <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. *Blue Book*, Abyssinia, n° 2, Merewether à Napier, 14 janvier 1868; Mémoire de Merewether, 15 janvier 1868; Sir Robert Napier à Stanton, 15 janvier 1868; et aussi : A. A.-M. S. Carton 42, pièce 589, lettre d'Abdel Kader pacha, 21 janvier 1868. Hassan Rifaat fut relevé de ses fonctions le 31 janvier 1868 par ordre du Khédive, qui le remplaça par Mohamed Razeikh bey (A. A.-M. S. Registre 573,

## 7. — LA FIN DE THÉODOROS.

L'armée anglaise comprenait 4 bataillons d'infanterie européenne et un détachement du 3<sup>e</sup> dragons de la Garde, 4 régiments de cavalerie indienne, 9 régiments d'infanterie indienne, 2 régiments de pionniers du Punjab, plusieurs compagnies de sapeurs-mineurs, deux batteries de campagne, trois batteries de montagne, un groupe de mortiers et une brigade de fuséens, au total plus de 14.000 combattants, pour le service desquels il ne fallut pas moins de 26.000 servants non-combattants<sup>(1)</sup>, chaque homme emportant en moyenne 500 livres de bagages<sup>(2)</sup>.

La difficulté des transports retarda longtemps les progrès de l'armée. On n'avait pas, de loin, prévu le nombre d'animaux nécessaires à l'expédition<sup>(3)</sup>. Un chemin de fer à voie étroite fut construit depuis la côte jusqu'à Koumaïlo; de ce point à Sénafé on ouvrit une route charretière sur laquelle le transport fut assuré par 9.000 chameaux et 7.000 mules environ. Comme ce nombre ne suffisait pas, on loua aux indigènes une quantité immense d'animaux qui assurèrent les transports depuis la mer jusqu'au lac Achanguï, avec une régularité admirable<sup>(4)</sup>. Toute cette œuvre incombait au brigadier-général Merewether qui fut véritablement la cheville ouvrière de l'expédition<sup>(5)</sup>.

pièce 28, ordre supérieur du 31 janvier 1868; et pièce 59, ordre supérieur du 29 juillet 1868).

<sup>(1)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 64; A. F. SHEPHERD, *The Campaign in Abyssinia*, Appendix. Cf. également dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> avril 1869 un article de M. Louis d'Hennecourt sur l'expédition d'Abyssinie.

<sup>(2)</sup> Chiffre cité par Munzinger. Cf. A. E. Massawa, t. I. Lettre du 15 novembre 1867.

<sup>(3)</sup> Il y eut, au début tout au moins, une grande mortalité parmi les animaux.

<sup>(4)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 29 février 1868.

<sup>(5)</sup> Les statistiques publiées par SHEPHERD, *op. cit.* donnent, pour les animaux débarqués à Zulla pendant la campagne, les chiffres suivants : 2.538 chevaux, 44 éléphants, 16.022 mules, 1.651 poneys, 5.735 chameaux, 1.759 ânes, 7.071 bœufs, 12.839 moutons. La Sublime Porte donna au moutessarif du Yémen l'autorisation d'exporter les chameaux achetés par les Anglais.

La route suivie par l'armée partait de Zulla et passait par Sénafé, Addigrat et Antalo, où furent établis des stations et des dépôts de vivres<sup>(1)</sup>. Ces stations étaient reliées entre elles par des postes placés à 15 milles de distance, afin de protéger la ligne de communications. A partir d'Antalo, on quittait le Tigré pour pénétrer dans les États du Wagchoum Gobazié. Sir Robert Napier chargea Munzinger de se mettre en rapport avec ce chef abyssin<sup>(2)</sup>. Ennemi acharné de Théodoros, le Wagchoum s'était toujours montré l'ami des prisonniers; il avait facilité le passage de leurs courriers à travers ses États, si bien que, sauf à de rares intervalles, lorsque le pays était troublé par des rébellions, les captifs de Magdala purent toujours communiquer avec la côte. Dès qu'il eut appris le débarquement des troupes britanniques, Rassam fit demander au Wagchoum d'aider l'armée en lui fournissant des porteurs et des vivres. Gobazié fit aussitôt faire une proclamation, au son du tambour, pour engager ses sujets à aider les Anglais dont ils n'avaient rien à craindre, disait-il, parce qu'ils étaient chrétiens et payaient au prix fort tous les services qu'ils demandaient<sup>(3)</sup>. Ayant décidé de se rendre, avant la saison des pluies, dans le Beguemder et dans les districts voisins du lac Tsana pour y organiser le gouvernement, le Wagchoum ne put attendre l'arrivée de Sir Robert Napier, mais il délégua auprès de lui, à la fin de mars 1868, son oncle le dedjaz Machecha, avec un corps de 400 cavaliers, pour lui exprimer ses regrets et lui faire des offres de service<sup>(4)</sup>.

Le commandant en chef britannique quitta Antalo le 12 mars pour marcher sur Magdala; il passa par Achangui, Lat, franchit le Tacazzé, puis le ravin du Chetta et arriva, au début d'avril, sur le plateau de Talanta, que la profonde dépression du Bachilo sépare de la forteresse de Magdala. Nulle part on n'avait aperçu l'ennemi. Les seules difficultés rencontrées avaient été celles qu'offre la configuration du sol. Théodoros n'avait disputé aux Anglais aucun des passages difficiles, et maintenant

<sup>(1)</sup> La distance entre la côte et Magdala était estimée à 400 milles environ, soit plus de 600 kilomètres (cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 53).

<sup>(2)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 168.

<sup>(3)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 252.

<sup>(4)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 170.



il les attendait dans sa forteresse, palladium de sa puissance, pour combattre et pour mourir.

Six ans auparavant, le négus aurait pu réunir toute l'Abyssinie contre l'étranger. A présent, le pays entier lui était aliéné. En avril 1867, la province de Beguemder qui lui était restée si longtemps fidèle, avait fini par se révolter. Le négus n'y trouvait plus de quoi nourrir ses troupes. Les paysans détruisaient leurs récoltes et leurs villages à son approche; ils attaquaient les traînards de son armée et portaient chaque nuit l'alarme dans son camp. A leurs attaques, Théodoros répliqua par des actes de sauvagerie; en un mois, il tua ou fit brûler vifs 3.000 habitants, et comme la famine menaçait son camp, il résolut de quitter Debra Tabor pour Magdala. Il fit monter sur chariots l'artillerie qu'il avait fait fondre par des artisans européens, notamment un mortier énorme<sup>(1)</sup>, et, le 10 octobre 1867, il se mit en route après avoir brûlé la ville.

Il n'était pas certain, d'ailleurs, qu'il pût atteindre son lieu de refuge. En juillet, les provinces de Talanta et de Daont, voisines de Magdala, avaient dû se soumettre aux Wollo-Galla. Le 30 novembre 1867, Ménélik, roi de Choa, parut devant la forteresse avec son armée, mais n'eut pas le courage de l'attaquer<sup>(2)</sup>; Wagchoum Gobazié, vers la même époque, marcha vers Magdala, mais il se retira en apprenant l'approche de Théodoros<sup>(3)</sup>.

La marche du négus fut très lente. Par suite des désertions, des décès et de ses propres exécutions, l'effectif de l'armée se réduisait de plus en plus. Chaque jour, les soldats devaient tracer un chemin praticable pour l'artillerie. Le 22 novembre, Théodoros atteignit la forte déclivité qui conduit de la plaine de Beguemder au plateau de Zebid. Il fallut, pour gravir la pente, creuser un chemin dans la paroi de basalte. Ce travail prit trois semaines. C'est à ce moment que Théodoros apprit le débarquement des troupes anglaises à Zulla; un exemplaire de la proclamation

<sup>(1)</sup> Theophilus Waldmeier, dans son autobiographie, donne des détails sur la fabrication de ce mortier, dont l'âme était de 20 pouces, et qui ne tira jamais un seul obus.

<sup>(2)</sup> La démonstration faite par Ménélik eut lieu du 30 novembre au 2 décembre 1867.

<sup>(3)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 241, 251.



imprimée de Sir Robert Napier lui parvint quelque temps après; il sourit en la lisant, mais ne la montra à personne<sup>(1)</sup>. Le 15 décembre, Théodoros débouchait sur le plateau du Wadela; il passa par Beitahor et arriva au bord de la vallée du Chetta. Là le Wagchoum Gobazié s'était proposé, paraît-il, de lui couper la route; mais il ne parut point et la population du Talanta, qui habite sur la rive sud du Chetta, dut faire sa soumission. Théodoros l'enrôla aussitôt et l'attela à son artillerie. La descente dans le ravin commença le 10 janvier; le 17, on atteignit le fond de la vallée; il fallut remonter ensuite l'escarpement opposé; enfin le 15 février, l'artillerie débouchait sur le plateau de Talanta; le négus était en vue de la forteresse de Magdala<sup>(2)</sup>.

Au tract du général anglais, Théodoros avait répondu par une proclamation qui fut distribuée dans tous le pays et qui disait en substance : « Les Anglais ont menacé pendant trois ans de venir et enfin ils sont venus. Ils ont beaucoup d'écus, de bons canons et des armes, beaucoup de poudre et beaucoup de gens habiles. Laissons-les venir chez nous, nous les battons alors, nous nous emparerons de leurs armes, de leur poudre et de leurs écus et nous ferons leurs soldats prisonniers<sup>(3)</sup>. » Destinées à soutenir le moral de la population, ces paroles étaient loin de traduire l'état d'esprit du souverain. Faisant, à cette époque, allusion à la marche des Anglais, Théodoros dit à l'un de ses artisans européens : « Il me semble que c'est la volonté de Dieu qu'ils viennent. Si celui qui est aux cieux ne me tue pas, personne ne me tuera; s'il dit « tu dois mourir », personne ne peut me sauver; rappelez-vous l'histoire de Hezekiah et de Sennachérib. » Puis il ajouta : « J'attends avec impatience le jour où j'aurai le plaisir de voir une armée européenne disciplinée. Je suis comme Siméon qui se réjouirait, portant le Sauveur dans ses bras; mais il était vieux et il mourut; je suis vieux aussi, mais j'espère que Dieu m'épargnera pour que je puisse les voir. Je ne suis plus fier de

<sup>(1)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 254.

<sup>(2)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 44-45. Les dates citées par Hozier ne cadrent pas avec celles qui sont données par Rassam (*op. cit.*, t. II, p. 260 et suiv.); nous avons adopté ces dernières.

<sup>(3)</sup> Cf. Archives autrichiennes, rapport du Caire, en date du 11 avril 1868, basé sur les indications fournies par le missionnaire Eipperlé.

mes soldats. Nous ne sommes rien en comparaison d'une armée disciplinée, où des milliers d'hommes obéissent à la voix d'un seul <sup>(1)</sup>. »

Après avoir franchi le Chetta, avec l'aide des paysans du Talanta, Théodoros révoqua l'amnistie qu'il leur avait accordée et ordonna à ses troupes de piller leur territoire. Les habitants s'y attendaient et avaient mis leurs troupeaux en sûreté; alors Théodoros ordonna de les attaquer eux-mêmes. Les paysans du Talanta et ceux du Daont se défendirent bravement, tandis que les habitants du Yedjou, indignés par cet acte de mauvaise foi, s'éloignèrent du souverain auquel ils allaient faire leur soumission. Pendant quelque temps, les communications entre Théodoros et Magdala furent coupées par les rebelles. Au début de mars, on apprit enfin que le roi avait opéré sa descente dans la vallée du Bachilo. « Si les Anglais me traitent bien, dit-il à ce moment, tout s'arrangera de manière satisfaisante; sinon ce sera un bain de sang <sup>(2)</sup>. »

Le soulèvement rocheux qui porte la forteresse de Magdala élève, au-dessus du plateau abyssin, sa masse imposante longue de 4.000 mètres environ et entourée de tous côtés de pentes abruptes. Trois sommets la couronnent, le Fahla, le Salassé et Magdala. Les deux premiers commandent, à l'ouest, la seule voie d'accès à la forteresse. Lorsqu'on vient de la vallée du Bachilo, on aborde la montagne par la plaine d'Arogi, d'où un chemin, élargi par Théodoros, monte en lacets jusqu'à la selle de Fahla. Celle-ci réunit le sommet de ce nom au Salassé, lui-même relié, par le plateau allongé du Salamgé, à un sommet qui domine ce dernier de 500 pieds, et qui porte la forteresse de Magdala. Longue de 1.000 mètres environ, celle-ci contenait, outre le Trésor, une église et le palais royal, un grand nombre d'habitations qui abritaient toute une population ainsi que la garnison et les nombreux prisonniers du roi. Du côté du Salamgé, une double porte donne accès à la forteresse, tandis qu'à l'autre extrémité une poterne s'ouvre sur l'éperon rocheux du Sangalat. C'est là que depuis près de deux ans, Théodoros tenait ses captifs dans les fers. Le 16 mars, tandis qu'il approchait de la forteresse, le négus fit ôter ses fers à Rassam. L'ascension de l'amba fut des plus pénibles; il fallut faire sauter le rocher pour pratiquer un chemin accessible

<sup>(1)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 266, 267. — <sup>(2)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 272.

à l'artillerie. Le 23 mars, l'avant-garde de l'armée royale déboucha sur le plateau du Salamgé, où le roi arriva de sa personne le 26. Ce jour-là, il fit prendre dans la forteresse les canons et les munitions qui s'y trouvaient, indiquant par là son intention de livrer bataille hors des murs, si les Anglais l'y contraignaient.

Le 27 mars, Théodoros entra à Magdala et après avoir fait ses dévotions à l'église, déclara qu'il allait tenir une cour de justice. La panique se répandit aussitôt dans la forteresse et chacun se mit à trembler pour sa vie. Trois des chefs de la Citadelle furent traduits en jugement pour haute trahison, après quoi le roi décida de changer la garnison. Lorsqu'il eut regagné le Salamgé, il fit dire à Rassam que les Anglais venaient le délivrer et qu'il était prêt à les rencontrer « par la volonté de Dieu ». Peu après il ajouta : « Je ne désire que la paix et je prie Dieu que vos frères viennent avec une bonne intention. » Un millier d'hommes de l'armée royale entrèrent à Magdala pour relever la garnison ; le lendemain, les captifs furent, par ordre du négus, plus étroitement parqués et surveillés.

Le 29 mars dans l'après-midi, Théodoros vint de nouveau à la forteresse. « La raison pour laquelle je vous ai mal traité, fit-il dire à Rassam, est que je désirais que les gens de votre pays vinssent à moi. Je suis heureux qu'ils viennent. Qu'ils me battent ou que je les batte, je serai toujours votre ami. » Il convia ensuite l'envoyé anglais à une entrevue. Rassam endossa son uniforme. Théodoros le reçut courtoisement, sa chamma jetée négligemment sur ses épaules, et lui serra la main en disant : « Aujourd'hui nous devons être tous Anglais. »

Au cours de cet entretien, le négus fit plusieurs fois allusion à la guerre imminente, disant tantôt qu'il combattrait, même au risque d'être vaincu, tantôt qu'il était absurde à lui de songer à affronter une armée disciplinée. « Un jour, ajouta-t-il, il se peut que vous me voyez mort ; et tandis que vous serez près de mon cadavre, vous me maudirez peut-être pour ma mauvaise conduite envers vous. Vous vous direz alors : « Cet homme méchant ne doit pas recevoir de sépulture, que sa dépouille reste sur le sol », mais j'ai confiance dans votre générosité. » Il parla ensuite d'un rapport qui lui était parvenu disant que les Anglais avaient inventé toute une série de canons et d'armes à feu perfectionnées et que

les fusils que portaient ses soldats étaient surannés et considérés comme des armes de rebut par l'armée britannique. Puis, après une allusion à ses ancêtres et à sa descendance royale, il dit : « Les anciens empereurs d'Abyssinie et les chefs indépendants du pays voyaient très rarement un Européen. Certains, même, n'en ont pas vu un seul au cours de leur vie, tandis que je les aime au point de m'entourer d'un certain nombre d'entre eux. » En disant ces mots, il montra du doigt les artisans qui se tenaient près de lui. Il ajouta qu'il avait contraint ces hommes à fabriquer les canons et les mortiers qu'il avait amenés à Magdala, de même qu'il avait obligé Rassam à rester en Abyssinie. Puis, tout d'un coup, avec un regard triste et d'un ton soumis : « J'espère, M. Rassam, que quand vos gens arriveront, ils ne me mépriseront pas parce que je suis noir ; Dieu nous a donné à tous les mêmes facultés et le même cœur. » Il appela son fils, le jeune prince Alamayo, et lui dit : « Pourquoi ne t'approches-tu pas de ton père Rassam ? ». L'enfant s'approcha aussitôt et baisa le coussin sur lequel s'appuyait l'envoyé britannique. Le négus mit alors fin à l'entretien. Rassam avait profité de ses bonnes dispositions pour obtenir que le docteur Blanc et le lieutenant Prideaux fussent délivrés de leurs fers <sup>(1)</sup>.

De retour au Salamgé, l'humeur du négus changea ; il gourmanda les anciens chefs de la forteresse, les traita d'ânes et leur reprocha d'avoir laissé Rassam faire ce qu'il voulait et communiquer journellement avec les gens de son pays pour les inciter à venir l'attaquer. « Nous devons garder Rassam avec nous à tous risques, dit-il, et le surveiller avec chaque œil, jusqu'à ce que je voie ce qui va se produire. »

Le 30 mars, Théodoros fit demander cinq captifs pour aider à fabriquer des boulets de pierre destinés au gros mortier. Le 2 avril, de bon matin, les membres de la mission anglaise furent invités par le roi à assister à l'arrivée de cette pièce sur le plateau, par une nouvelle route que le négus avait fait pratiquer sur la pente sud du Salamgé. Théodoros dirigea lui-même l'opération. En raison de sa taille gigantesque, on avait surnommé ce mortier le « Sébastopol ». Monté sur un chariot, cette pièce, dont le poids dépassait, paraît-il, 70 tonnes, fut tirée sur une pente qui

(1) Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 287 à 293.

atteignait 45 degrés d'inclinaison, par des centaines de soldats encouragés par les chefs de marque qui, de temps à autre, plaçaient des pierres sous les roues pour caler le chariot. Parfois les attelles, en peau de vache, se rompaient, menaçant de précipiter la pièce et ses servants dans la vallée. Quand le mortier fut amené en terrain plat, Rassam dit au roi que depuis l'époque du grand Ménélik, personne en Abyssinie n'avait accompli un pareil exploit. Théodoros l'invita alors à s'asseoir près de lui, au bord du précipice, et commença à l'interroger sur la façon de faire la guerre en Europe; il demanda de quelle manière les parties adverses concluaient la paix, comment se donnaient les commandements dans l'armée britannique, quelle était la portée des fusils anglais, combien de troupes avaient été envoyées contre lui et comment elles manœuvraient. « Si j'avais encore ma puissance d'autrefois, dit-il, je serais certainement descendu à la côte pour combattre vos gens au débarquement; ou bien je leur aurais envoyé demander ce qu'ils voulaient à mon pays. Maintenant, j'ai perdu toute l'Abyssinie, sauf ce rocher, et ce serait absurde de ma part de dire quoi que ce soit. Cependant je suis prêt à les combattre ici, et je me résigne à la protection de mon créateur. » Puis, après avoir parlé de la révolte de son peuple, « Ne vous imaginez pas, dit-il, que j'aie fait fondre ces canons par animosité contre les Anglais. Je les ai fait faire pour les employer contre mes compatriotes ». Il fit ensuite dresser une tente et servir à manger à ses invités. Théodoros paraissait fort triste et ne pouvait cacher le souci qui pesait sur son esprit. Jamais Rassam ne l'avait vu aussi calme. Regardant ses hommes demi-nus qui tiraient les canons, il dit mélancoliquement : « Comment puis-je montrer ces soldats en haillons à vos troupes bien habillées ? ». Il demanda ensuite à brûle-pourpoint à Rassam quelle charge il fallait employer pour tirer le grand mortier.

De retour à Magdala, Rassam trouva les prisonniers délivrés de leurs fers. Le lendemain (3 avril), il offrit à Théodoros d'écrire au commandant en chef de l'armée britannique pour l'aviser du fait, espérant par là ouvrir la voie aux négociations, mais le négus refusa. Il répondit qu'il avait ôté leurs fers aux captifs, non par crainte de la force qui s'approchait, ni par égard pour les prisonniers, mais par simple estime pour l'envoyé anglais; cette mesure, ajouta-t-il, ne concernait pas les tiers.

Le 4 avril, on apprit que le négus faisait piller le pays entre le Bachilo et la forteresse, afin de nourrir son armée qui mourait de faim. Le 5, le 6 et le 7, Théodoros resta inactif, se contentant d'observer au télescope, du haut du Salassé, les mouvements de l'armée anglaise. Le 8 avril au matin, il fit appeler les prisonniers au Salamgé sous le prétexte de constituer Rassam juge entre l'armée anglaise et lui. Les captifs le trouvèrent en train d'examiner les canons : il portait un vêtement nouveau en soie de Lyon tissée d'or<sup>(1)</sup>, et des vêtements de dessous aux couleurs bariolées assez semblables à un habit d'Arlequin. Le négus leur dit qu'il les avait fait venir, ainsi que la Reine, pour les garder en sûreté près de lui, au moment où les troupes anglaises approchaient; au cours de l'entrevue, il parut absent, semblable à un autre Damoclès — à qui il se compara d'ailleurs — dont la vie ne tenait plus qu'à un fil.

Lorsque les captifs se furent retirés, les troupes furent rassemblées; Théodoros monta sur un rocher et les harangua : « Dans un jour ou deux peut-être, leur dit-il, vous allez avoir à affronter des hommes qui vous sont très supérieurs par le nombre et l'armement, dont l'uniforme est rehaussé d'or et qui possèdent des trésors si lourds que des éléphants seuls peuvent les porter. Êtes-vous prêts à combattre, à vous enrichir des dépouilles de ces esclaves blancs, ou me couvrirez-vous d'opprobre en me laissant dans l'embarras? » Afa, Negus Bahri, s'avança et s'écria : « Attendez seulement, Majesté, que ces ânes paraissent, nous les mettrons en pièces, et ceux qui seront assez heureux pour s'échapper auront un triste récit à faire quand ils rentreront dans leur pays ». En entendant cette vantardise, le roi, loin de louer le pauvre homme de son enthousiasme ampoulé, jeta une douche d'eau froide sur le courage de ses troupes : « Que dis-tu, vieux fou! As-tu jamais vu un soldat anglais pour savoir ce qu'il est, et quelles sont ses armes? Sois assuré qu'avant de savoir où tu te trouves, ton ventre sera rempli de balles. » Le roi alla ensuite examiner les travaux de fortification. Passant près de Rassam, il l'entretint du projet, suggéré par ce dernier, d'entrer en pourparlers avec le commandant en chef : « A quoi bon? dit-il, les dés sont jetés et les événements doivent suivre leur cours. Nous verrons ce qui arrivera.

<sup>(1)</sup> Ce vêtement se trouve maintenant au musée de South Kensington, à Londres.

En ce qui vous concerne, toutefois, n'ayez crainte, aucun mal ne vous arrivera <sup>(1)</sup>. »

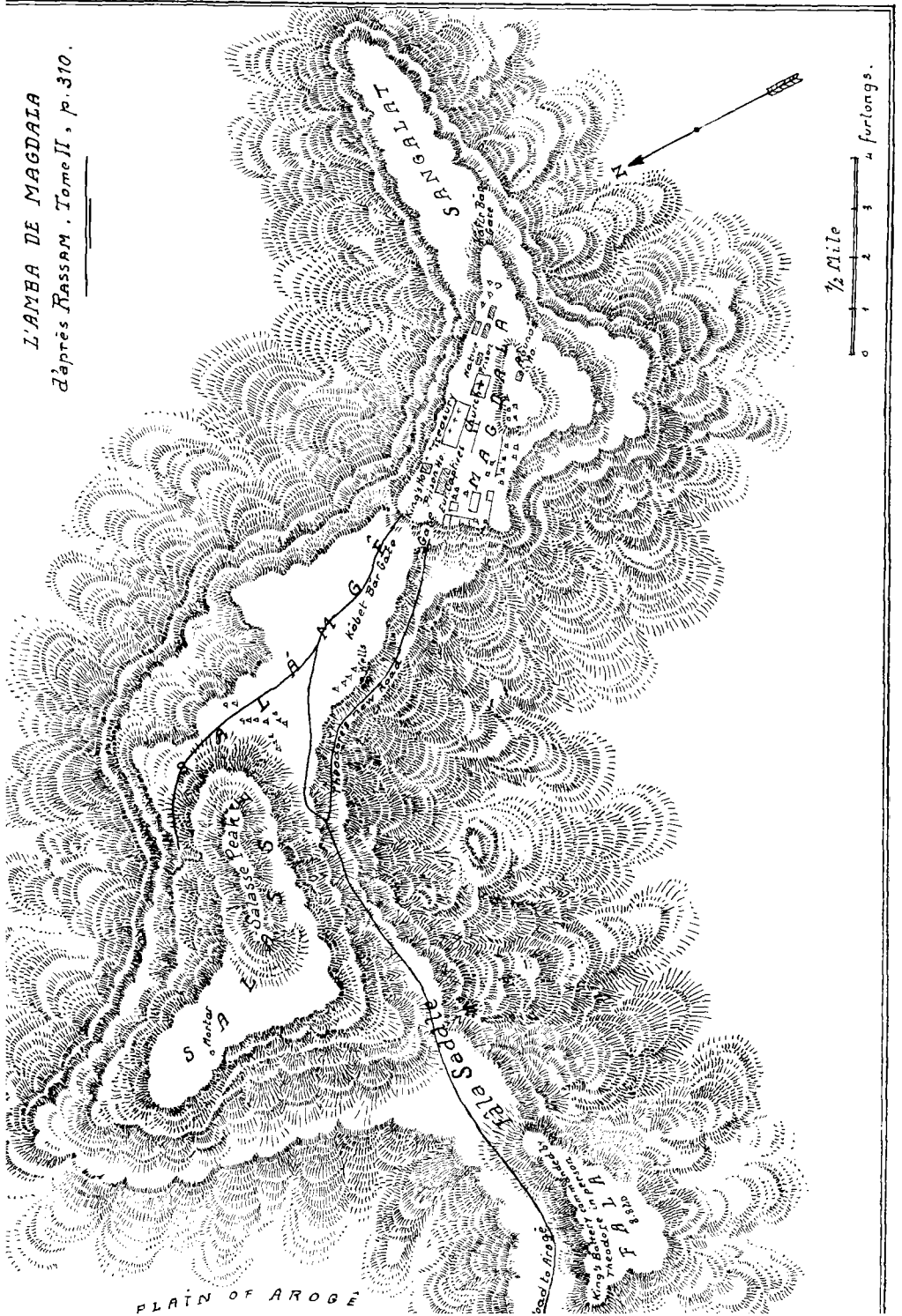
Le jeudi 9 avril, Théodoros aperçut à la longue-vue les pionniers anglais qui commençaient à descendre dans la vallée du Bachilo. « Hourrah!, s'écria-t-il, voilà les ânes en marche; nous allons leur montrer notre prouesse au combat », et il fit distribuer de nouvelles armes à ses hommes, puis il se mit à boire de l'arak <sup>(2)</sup>. Les prisonniers abyssins, amenés la veille de Magdala, au nombre de 570, avaient été parqués dans des étables devant la tente royale, et le roi avait, ce jour-là, libéré toutes les femmes et les enfants, au nombre de 186, ainsi que 37 chefs. Le jeudi, il ordonna de mettre le reste en liberté, à l'exception de quelques prisonniers politiques. A 4 heures du soir, 95 prisonniers avaient été délivrés de leurs fers; la besogne était longue, le travail avançait lentement, quelques plaintes se firent entendre. Alors Théodoros fut saisi d'une rage folle : « Est-ce que ces gens croient qu'ils peuvent m'obliger à ouvrir leurs chaînes? » s'écria-t-il, et il se précipita le sabre à la main vers le quartier des prisonniers. Ceux-ci furent traduits un à un devant lui, et, après qu'on lui eut répété le nom et l'offense de chacun d'eux, le négus ordonna de les jeter dans le précipice. Ceux qui ne moururent pas dans la chute furent achevés à coups de fusil. On dit même que Théodoros exécuta quelques prisonniers de sa main <sup>(3)</sup>. Au bout de deux heures de ce carnage, Théodoros s'apaisa et fit cesser le massacre : 197 victimes avaient succombé à sa fureur, dont 35 seulement étaient coupables d'un crime quelconque <sup>(4)</sup>. Après cette exécution, le roi dormit pendant trois heures et passa une partie de la nuit en prière. On l'entendit se confesser qu'il était ivre au moment où il avait ordonné le massacre, et prier pour que cet acte ne lui fût pas imputé.

Cependant les troupes anglaises rassemblées sur le plateau de Talanta se trouvaient à court de vivres. Après le passage de l'armée, les petits chefs qui commandaient entre Antalo et le Tacazzé s'étaient mis à attaquer les convois de vivres qui n'arrivaient plus à destination. Pour parer à cette pénurie, Sir Robert Napier envoya Munzinger et le capitaine

<sup>(1)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, p. 311 à 314. — <sup>(2)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 184. —

<sup>(3)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 185. — <sup>(4)</sup> Cf. RASSAM, *op. cit.*, t. II, p. 315.

L'AMBA DE MAGDAIA  
d'après Rassam. Tome II, p. 310.











Speedy dans les villages du Talanta et du Daont. Les habitants qui avaient fermé leurs greniers à Théodoros, les ouvrirent tout grands aux Anglais et fournirent de quoi alimenter l'armée en grains et en farine pendant onze jours<sup>(1)</sup>.

En même temps, grâce au transfuge Bitwaddad Hailo<sup>(2)</sup>, le commandant en chef britannique obtenait des renseignements précieux sur la forteresse de Magdala et ses voies d'accès. Il prit ses mesures pour couper toute retraite à Théodoros, au cas où il songerait à s'échapper. Dedjaz Machecha, oncle de Gobazié, reçut l'ordre d'occuper l'amba Kuheit, qui flanque Magdala à l'est, du côté du Bachilo. Un musulman, nommé Meer Akber Ali, fut envoyé auprès de Mèstèouat, reine des Galla, et obtint sa coopération pour garder les passes qui conduisent de Magdala à l'amba Geshen<sup>(3)</sup>.

Le 9 avril, les pionniers anglais travaillèrent à élargir la route ouverte par Théodoros aux flancs de la vallée du Bachilo, et le lendemain 10 avril, Sir Robert Napier ordonna à ses deux brigades de traverser le fleuve<sup>(4)</sup>. C'était le jour de Vendredi Saint. Avant l'aube, Théodoros avait rassemblé son armée et pris ses dernières dispositions de combat. Le mortier *Sébastopol* fut placé sur le Salassé, tandis que 4 gros canons et 4 pièces de moindre calibre couronnaient le Fahla. Une heure après, rapporte l'un des artisans européens<sup>(5)</sup>, le roi parut dans son uniforme brodé d'or, avec une lance menaçante dans la main droite et une autre arme dans la main gauche. A ce moment, arriva un messenger de Sir Robert Napier<sup>(6)</sup>. Théodoros dit ces seuls mots : « Que la lettre reste dans sa poche, car elle ne sert à rien<sup>(7)</sup>. » Il confia ensuite aux soldats et aux

<sup>(1)</sup> Rapport de Sir Robert Napier, 12 mai 1868.

<sup>(2)</sup> Au service de Théodoros, ce chef s'était enfui de Magdala avant l'arrivée du roi.

<sup>(3)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 181-183.

<sup>(4)</sup> Les forces anglaises comprenaient 5.000 combattants seulement, dont 4.000 fantassins, 500 cavaliers et 500 artilleurs. Le reste avait été détaché en cours de route à la garde des dépôts et à la protection des communications.

<sup>(5)</sup> M. Waldmeier, en qui Théodoros avait une confiance particulière.

<sup>(6)</sup> Ce messenger portait une lettre du général anglais qui sommait Théodoros de remettre entre ses mains les captifs anglais et les autres Européens.

<sup>(7)</sup> Rassam rapporte que Théodoros lui-dit. « Vous voulez que j'écrive à cet homme? Je le ferai d'autant moins qu'il a été envoyé par une femme ».

artisans indigènes le service de l'artillerie, disant que les Européens ne combattraient pas bien contre leurs frères <sup>(1)</sup>.

Cependant Sir Robert Napier, laissant la 2<sup>e</sup> brigade en réserve près du Bachilo avait ordonné à la 1<sup>re</sup> brigade, commandée par le major-général Sir Charles Staveley, de se porter en avant dans la direction de Magdala. Le Fahla lui paraissant être la clé de la position ennemie, il le fixa comme objectif à son infanterie. Celle-ci escalada la croupe rocheuse du Gumbaji, qui conduit au Fahla, et, à 4 heures de l'après-midi, atteignit le plateau d'Affijo.

Les sapeurs devaient ouvrir, aussi vite que possible, au flanc du Gumbaji un chemin praticable à l'artillerie et aux bagages; mais le lieutenant-colonel Phayre, envoyé en reconnaissance dans la direction du Fahla, n'ayant aucune troupe sous la main, prit avec lui ces sapeurs. Il annonça ensuite qu'il était maître de la passe par où la route royale venant de la plaine d'Arogi et montrant par le Wurki-Waha débouche sur le plateau. Sur la foi de ce renseignement, qui était erroné, l'artillerie et les bagages furent acheminés sur la route royale. Le convoi montait ainsi à découvert, sans protection. Lorsque Sir Robert Napier arriva sur les lieux, il vit la faute commise et donna l'ordre d'occuper aussitôt la tête du défilé. Il était temps : déjà les éléments avancés du convoi débouchaient de la passe et, les voyant paraître, Théodoros, posté sur le sommet du Fahla, donnait par un coup de canon le signal de l'attaque.

Immédiatement les pentes du Fahla se couvrirent d'une nuée de guerriers qui, croyant n'avoir qu'à s'emparer du butin, descendirent la montagne à toute allure, en hommes accoutumés à la victoire. Théodoros resta sur le Fahla et dirigea contre les têtes de colonnes anglaises un tir plongeant qui ne fit aucun mal <sup>(2)</sup>. Les Abyssins, qui comptaient 5.000 hommes au moins, n'avaient pas de cavalerie, mais les principaux chefs, dont le nombre s'élevait à 500 environ, étaient montés et portaient des

<sup>(1)</sup> Cf. *The Autobiography of Th. Waldmeier*, p. 62, 63.

<sup>(2)</sup> Le docteur Blanc rapporte que l'artillerie du Fahla était dirigée par un Copte, ancien domestique de l'Aboua, et par Lij Engeddah Wark, fils d'un juif du Bengale converti. A la première décharge, la plus grosse pièce qu'on avait baptisée du nom de *Theodoros*, éclata, les Abyssins ayant par mégarde refoulé deux boulets dans l'âme au lieu d'un (cf. H. BLANC, *A Narrative of Captivity in Abyssinia*, p. 393).

costumes écarlates somptueux; une partie des Abyssins se porta à l'attaque du plateau d'Affijo, tandis que l'autre partie se ruait sur le défilé pour prendre l'artillerie et les bagages.

La batterie de fuséens ouvrit un feu efficace sur eux, cependant que les troupes anglaises hâtant leur marche, entraient en action. Le 4<sup>e</sup> régiment (King's Own) descendit du plateau à la rencontre des Abyssins; quand il fut à courte portée, il ouvrit le feu, et les balles tirées par ces fusils à culasse à tir rapide fauchèrent les assaillants. Repoussés, les Abyssins reculèrent lentement et défendirent le terrain pied à pied avec opiniâtreté, sans cesser de tirer; à plusieurs reprises même, ils firent des tentatives pour se rallier et charger à nouveau; la ligne de tirailleurs anglais n'en progressa pas moins régulièrement; elle nettoya la plaine d'Arugi et le corps principal des Abyssins se dispersa dans les ravins voisins. Un autre parti ennemi qui essayait de tourner le plateau d'Affijo et la droite anglaise fut rapidement arrêté dans sa tentative.

Pendant ce temps une action très vive se déroulait au point où la route royale débouche de la vallée du Wurki-Waha. Là les troupes anglaises avaient été déployées en toute hâte pour faire face aux Abyssins qui se ruiaient sur le convoi. Malgré le tir des pièces de montagne dirigé contre eux, les soldats de Théodoros continuèrent à avancer avec beaucoup de résolution. On en vint au combat rapproché, où les baïonnettes luttèrent contre les lances; mais les Abyssins furent repoussés. Plus à gauche, l'attaque de l'ennemi contre le défilé finit aussi par un échec qui coûta de lourdes pertes aux assaillants. Le tonnerre ajoutait ses échos à celui du canon; une forte pluie se mit à tomber. A 7 heures du soir, l'armée de Théodoros était complètement vaincue; les Abyssins, toutefois, s'étaient bravement battus; à aucun moment la retraite n'avait pris l'aspect d'une déroute; au contraire, les guerriers étaient revenus à l'attaque à plusieurs reprises, avec beaucoup de mordant, chaque fois que le terrain les favorisait. Cet acharnement explique le chiffre élevé de leurs pertes qui furent estimées à 700 tués et 1.200 blessés; parmi les premiers se trouvaient un grand nombre de chefs dont le fitorari Gabriel, à qui Théodoros avait confié le commandement de son armée pendant la bataille. Les Anglais ne comptaient que 20 blessés. La différence énorme entre les chiffres des pertes s'explique par la cohésion des troupes

anglaises et leur armement supérieur, ainsi que par la faute commise par les Abyssins de vouloir combattre en terrain découvert.

Pendant le combat, Théodoros était resté sur la hauteur de Fahla. Lorsque les Anglais ouvrirent le feu sur ce pic, une fusée tomba près de l'endroit où il se tenait et tua un cheval derrière lui. « Quelle arme terrible, s'écria-t-il ! Qui peut combattre contre elle ? » Il se couvrit alors de son bouclier et continua de surveiller la lutte. La nuit venue, il se retira sur le plateau du Salamgé. A l'annonce de la mort de ses principaux chefs, il comprit l'étendue du désastre et se rendit compte qu'il fallait traiter. A 10 heures et demie du soir, Rassam fut tiré de son sommeil par l'annonce d'un message du prince. « Un roi comme moi, lui faisait dire Théodoros ne pouvait permettre à vos gens de venir me combattre sans les attaquer le premier. C'est ce que j'ai fait et mes troupes ont été battues. Je pensais n'avoir affaire qu'à des femmes, et j'ai trouvé des hommes. J'ai été vaincu par l'avant-garde seule, et tous mes canonniers sont morts ; réconciliez-moi avec les Anglais. » Rassam répondit qu'il ne pouvait plus rien faire, maintenant que les hostilités étaient engagées, et il suggéra d'envoyer le lieutenant Prideaux auprès du commandant en chef. Théodoros s'y refusa tout d'abord, puis vers 4 heures du matin, il fit appeler MM. Flad et Waldmeier et leur dit : « Entendez-vous ces lamentations ? Il n'y a pas un soldat qui n'ait perdu un ami ou un frère ! Que sera-ce quand toute l'armée arrivera ! Que dois-je faire ? Conseillez-moi. » — « Majesté, la paix est préférable », dit Waldmeier. — « Et vous, Flad, que dites-vous ? » — « Votre Majesté devrait accepter les propositions de M. Rassam », répondit ce dernier. Le roi resta quelques instants silencieux, puis il dit : « Bien, retournez à Magdala et dites à M. Rassam que je me fie à son amitié pour me réconcilier avec les Anglais. Je ferai ce qu'il jugera le mieux. »

Le 11 avril au matin, le lieutenant Prideaux, accompagné par M. Flad et par le dedjaz Alami, gendre du négus, partirent pour le camp anglais avec un message verbal dans lequel Théodoros déclarait que jusqu'à la journée d'hier, il se croyait le plus grand homme du monde, mais qu'il se rendait compte maintenant qu'il y en avait d'autres plus forts que lui, et qu'il désirait se réconcilier avec le gouvernement britannique. Après sa victoire de la veille, Sir Robert Napier ne pouvait exiger moins qu'une

soumission complète. « Votre Majesté, répondit-il à Théodoros, s'est battue en homme brave et a été vaincue par la force supérieure de l'armée anglaise. Mon désir est d'arrêter toute effusion de sang. Si, par conséquent, Votre Majesté veut faire sa soumission à la Reine d'Angleterre et amener tous les Européens qui sont entre ses mains et les remettre sains et saufs au camp anglais aujourd'hui, je lui garantis un traitement honorable pour Elle-même et pour tous les membres de la famille royale. »

On eut soin, au camp anglais, de montrer au dedjaz Alami les mortiers et les éléphants; on lui dit que les armes employées dans l'action de la veille n'étaient que des jouets en comparaison de ces engins de destruction; Sir Robert Napier l'assura que si le roi ne se rendait pas, les gros mortiers et les canons Armstrong seraient mis en action contre lui, et qu'aucun de ses soldats ne s'échapperait vivant. Lorsqu'il prit congé, le dedjaz Alami dit à M. Flad : « Il n'y a pas d'échappatoire pour nous; il faut ou nous rendre ou périr. Nous n'avons aucune chance d'échapper; ils nous poursuivraient et nous sommes entourés d'ennemis, les Warro-Haimano que nous avons pillés d'une part et les Wollo-Galla de l'autre. Je suis presque certain que le roi enverra au camp les captifs, mais je crains qu'il refuse de venir lui-même, moitié par crainte, moitié pour éviter cette mortification <sup>(1)</sup>. »

Les envoyés, portant la réponse de Sir Robert Napier, trouvèrent Théodoros sur le Salassé. La lettre du commandant en chef anglais lui fut traduite deux fois, par M. Flad et par M. Waldmeier, et les questions qu'il posa montrent qu'il comprit parfaitement ce que Sir Robert Napier exigeait de lui. « Que veulent-ils dire par traitement honorable? demanda-t-il. Veulent-ils dire qu'ils me traiteront honorablement comme leur prisonnier, ou ont-ils l'intention de m'aider à recouvrer mon royaume sur les rebelles? Ont-ils calculé combien ma famille est nombreuse, car j'ai presque autant de femmes et d'enfants que de cheveux sur la tête. Cela entraînerait une dépense immense pour l'Angleterre si elle s'engageait à suffire à leurs besoins à tous. » Puis, en guise de réponse, il dicta une lettre où il reprochait à son peuple de n'avoir pas compris ses efforts pour le discipliner, à ses soldats d'avoir fui devant l'ennemi, conduite

(1) Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 204.



qui justifiait ses colères et ses châtements. « J'avais l'intention, poursuivait-il, si Dieu l'avait ainsi décrété, de conquérir le monde entier, et mon désir était de mourir si mon dessein ne pouvait être accompli. Depuis le jour de ma naissance jusqu'à maintenant, aucun homme n'a osé mettre les mains sur moi. . . J'espérais, après avoir vaincu tous mes ennemis en Abyssinie, conduire mon armée contre Jérusalem et en expulser les Turcs. Un guerrier qui a balancé des hommes forts dans ses bras comme des enfants, ne souffrira jamais de se laisser bercer dans les bras des autres. »

Cette lettre ne portait ni adresse, ni signature, ni sceau. Apparemment Théodoros jugeait-il indigne de lui de correspondre avec un homme comme Sir Robert Napier. Elle constituait cependant une réponse négative que MM. Prideaux et Flad furent chargés de porter au camp anglais. Théodoros accentua d'ailleurs son refus en renvoyant au commandant en chef anglais la lettre où ce dernier lui demandait sa reddition.

« La colère du Roi, écrit Waldmeier, avait à ce moment atteint son paroxysme. Les courtisans étaient aussi remplis d'une haine mortelle contre tous les Européens. Ils étaient prêts à nous massacrer et n'attendaient avec impatience que le plus léger signe du Roi pour exécuter ses ordres cruels. . . Théodoros s'assit sur une pierre, le visage triste et sombre comme la nuit. De temps en temps, il se dressait brusquement, buvait un peu d'eau et commençait à prier, faisant le signe de la croix sur sa poitrine et s'inclinant trois fois très bas vers le sol. Il saisit ensuite un revolver à deux coups qu'il portait à la ceinture et essaya de se tirer une balle dans la tête. Ses courtisans et ses officiers favoris se précipitèrent sur lui, remplis de crainte, car ils n'avaient jamais vu auparavant leur roi dans cet état. Ils lui saisirent les mains, mais à ce moment le coup partit et le pistolet se déchargea dans l'air sans faire de mal, la balle frôlant seulement l'oreille du roi. « Ô Majesté, s'exclamèrent-ils, vous ne devez pas mourir, mais ces Européens qui sont la cause de cette guerre, doivent être massacrés maintenant, maintenant, maintenant! ». Ils essayèrent d'enlever au roi ses armes meurtrières qu'il refusait de donner. Enfin le ras Ingeda réussit à le désarmer <sup>(1)</sup>. »

(1) Cf. *The Autobiography of Th. Waldmeier*, p. 69.

Les conseillers du roi lui suggérèrent alors diverses méthodes pour se débarrasser des Européens; ils proposèrent soit de les brûler, soit de leur couper les pieds et les mains, ou encore de les pendre ou de les fusiller. Déjà les soldats aiguisaient leurs sabres. On n'attendait que l'ordre du roi. Cependant le dedjaz Alami, que sa visite au camp anglais avait fortement impressionné, opinait en sens contraire. Son avis finit par prévaloir. « Théodoros, rapporte Waldmeier, nous fit appeler. Pendant quelques minutes il me regarda, ainsi que mes frères debout derrière moi, sans proférer un mot. Puis il dit : « Asseyez-vous, n'ayez pas peur! On m'a conseillé de vous tuer ainsi que tous les Européens, mais vous ne m'avez rien fait et je ne vous tuerai pas. Ma mort est proche et je ne tiens pas à ce que vous me précédiez et m'accusiez en présence de Dieu. Allez chercher vos amis, Rassam et ses compagnons, et accompagnez-les au camp anglais<sup>(1)</sup>. »

Rassam et ses compagnons ne tardèrent pas à paraître. Comme le roi avait demandé qu'on lui épargnât la vue de son « ennemi » M. Stern, Waldmeier courut au-devant d'eux et dit à Rassam de dissimuler le révérend derrière ses compagnons. Théodoros fit alors appeler l'envoyé anglais. Avait-il conçu l'espoir qu'en l'envoyant au camp anglais, il obtiendrait la paix ou, tout au moins, des conditions moins rigoureuses pour lui-même : c'est probable. Toujours est-il qu'il le reçut avec bienveillance, et après s'être excusé du mal qu'il lui avait fait, il invoqua son amitié. « Rappelez-vous bien, lui dit-il, qu'à moins que vous ne m'aidiez, je me tuerai ou me ferai moine. Et maintenant adieu. » Une vingtaine de soldats armés de fusils entouraient le roi; jusqu'au dernier moment, Théodoros pouvait se raviser et reprendre son prisonnier ou faire tirer sur lui. Rassam se mit en route, bientôt rejoint par ses camarades d'infortune<sup>(2)</sup>; il ne se sentit en sécurité que quand il eut atteint les avant-postes britanniques. MM. Prideaux et Flad, qui revenaient du quartier général, l'ayant rencontré en chemin, firent demi-tour et gagnèrent le camp avec lui.

(1) Cf. WALDMEIER, *op. cit.*, p. 70.

(2) Avec lui, le négus relâcha le consul Cameron, le docteur Blanc, M. Stern, M. et M<sup>me</sup> Rosenthal, M. Kerans et Pietro, le domestique de Cameron. Ils furent accompagnés au camp anglais par les artisans Mayer, Saalmuller et Waldmeier.

Le lendemain 12 avril, jour de Pâques, Sir Robert Napier reçut de bonne heure une lettre de Théodoros dans laquelle le négus s'excusait du ton de sa missive de la veille; il expliquait qu'il l'avait dictée après avoir pris la résolution de se tuer; le coup ayant manqué, c'était un signe de Dieu qui voulait qu'il ne mourût pas. Il avait alors libéré Rassam et ses compagnons. Le commandant en chef exigeait de lui la remise des autres Européens, il les renverrait aussi; mais il espérait que l'amitié étant maintenant rétablie, le général ne le laisserait pas sans artisans, « car j'aime, ajoutait-il, les arts mécaniques ». Pour fêter le jour de Pâques, il demandait au commandant en chef la permission de lui envoyer un présent de vaches et de moutons.

Cette lettre avait été portée au camp britannique par Samuel, le drogman de M. Rassam, et ce dernier la traduisit à Sir Robert Napier. Elle n'ébranla par les résolutions du général en chef qui confirma que Théodoros devrait se rendre sans conditions; il lui accorda néanmoins un délai de 24 heures pour faire sa soumission. Cependant Rassam assure qu'il accepta distinctement le présent offert par Théodoros en gage de paix et d'amitié<sup>(1)</sup>. Un témoin oculaire, le général Merewether rapporte que Sir Robert Napier fit seulement un signe de tête, sans prononcer une parole. Le général en chef, dans son rapport officiel, déclare qu'il aurait certainement accepté le présent si le roi avait acquiescé à ses conditions; celui-ci se trouvait donc refusé du fait que le roi ne consentait pas à se soumettre<sup>(2)</sup>. Toujours est-il que Samuel repartit pour Magdala avec l'assurance, à lui donnée par Rassam, que le présent serait accepté. De son côté, Sir Robert Napier avait envoyé MM. Flad, Mayer, Bender, Saalmuller et Waldmeier à Magdala pour demander à Théodoros de lui livrer leurs familles et le reste des Européens. « Nous trouvâmes le roi assis sur une pierre en assez bonne humeur, rapporte ce dernier. Nous délivrâmes notre message et Samuel et Ras Alami dirent au roi que, dès que les Européens seraient tous partis pour le camp anglais,

<sup>(1)</sup> Cf. RASSAM, *Narrative, etc.*, t. II, p. 326-327.

<sup>(2)</sup> Dans son ouvrage, *op. cit.*, p. 404, le docteur Blanc déclare qu'une erreur fut commise et il l'impute à Rassam — D'Hendecourt dans l'article cité de la *Revue des Deux Mondes*, déclare que le présent ne fut pas accepté — Waldmeier, par contre, dit que le roi Théodoros fut trompé dans cette affaire (*op. cit.*, p. 76-77).

les vaches et les moutons seraient acceptés avec reconnaissance. Le roi donna alors à nos familles et aux autres Européens l'ordre de partir en paix <sup>(1)</sup>. » Lorsqu'ils se furent éloignés, Théodoros dit aux chefs qui l'entouraient : « Sûrement, c'est la paix, maintenant qu'ils m'ont ôté mon pouvoir : sûrement c'est la paix. » Cependant, lorsqu'il apprit que le bétail avait été arrêté aux avant-postes et que son présent était refusé par le général en chef, il comprit son erreur et l'impossibilité où il était d'obtenir la paix sans se rendre à discrétion <sup>(2)</sup>.

Théodoros commença alors à faire ses préparatifs pour décamper; il convoqua tous les chefs de ses troupes sur le Salamgé et leur ordonna de se tenir prêts à partir avec lui pendant la nuit. Une heure après, on lui répondit que personne ne pouvait l'accompagner, faute d'animaux capables de transporter les familles et les effets; 200 chefs, cependant, consentirent à le suivre, en laissant leurs familles derrière eux. Cette réponse ne le satisfaisant pas, Théodoros se rendit à Magdala et donna des ordres analogues; il déclara qu'il allait partir sur le champ pour rejoindre sa province natale <sup>(3)</sup>, qu'il pourrait atteindre le lendemain matin la vallée du Jejaho, d'où la troupe gagnerait le lac Tsana sans crainte d'être molestée. Après s'être concertés avec leurs hommes, les chefs de la garnison refusèrent d'obéir et conseillèrent au négus de traiter. Le roi leur reprocha alors leur déloyauté et leur couardise; ceux-ci rétorquèrent en blâmant le souverain d'avoir rendu les captifs. Après cet incident, Théodoros s'assit près de la porte donnant sur le Salamgé et resta silen-

<sup>(1)</sup> Cf. WALDMEIER, *op. cit.*, p. 72.

<sup>(2)</sup> « Il était essentiel pour soutenir notre honneur national si grossièrement insulté, expliqua Sir Robert Napier à son gouvernement le 14 avril, que Théodoros fût déchu à jamais. Nous n'aurions jamais pu atteindre Magdala en cette saison, sans l'aide du pays. Les provisions de farine que nous donna Kassa nous rendirent indépendants à une époque où Zulla ne pouvait plus nous approvisionner; les grains de l'Enderta et de l'Agamé permirent à nos animaux de transport de vivre et d'avancer. Mais cette aide me fut donnée dans la pleine croyance que nous délivrerions le peuple de Théodoros; et, si nous avions manqué de le faire, nous aurions probablement à nous ouvrir par la force un chemin de retour à la côte. » Telles sont les raisons qui motivèrent l'intransigeance du commandant en chef, même après que Théodoros se fût dessaisi de tous les Européens en son pouvoir.

<sup>(3)</sup> Le Kouara, situé à l'ouest du lac Tsana.

cieux pendant près de deux heures. Puis il ordonna au dedjaz Damash et à d'autres chefs de prendre avec eux 400 hommes et de placer quelques mortiers sur le chemin montant du Salamgé. Une demi-heure après, le ras Bisawir vint rendre compte que les hommes refusaient de mouvoir un doigt pour combattre les Anglais. Ainsi, de toutes parts, le négus ne rencontrait que désobéissance et désaffection. Il descendit alors au Salamgé, avec une quarantaine de chefs restés fidèles, dans l'intention de déplacer quelques mortiers et de les rapprocher de Magdala; mais comment mouvoir ces lourdes pièces d'artillerie, au-dessus des rochers et des pierres, sur une pente raide, avec si peu de bras? Il abandonna sa tentative et revint à son projet de fuir. Les chefs du Salamgé refusèrent de l'accompagner; alors Théodoros rentra à Magdala. Le voyant parti, ces chefs crurent qu'il allait s'enfuir; abandonnant définitivement la cause de leur maître, ils se rendirent en hâte au camp anglais pour faire leur soumission. Cependant le négus ne trouvait pas plus d'appui à l'intérieur de la forteresse qu'au dehors : il revint alors sur le Salamgé pour être le témoin de la désertion de ses troupes. Sans se laisser abattre par ce spectacle, il se mit à l'œuvre, avec les rares fidèles qui lui restaient, pour placer quelques mortiers en position en contre-bas de la porte ouvrant sur le Salamgé<sup>(1)</sup>.

Le drame touchait à son dénouement. Le lundi 13 avril au matin, Sir Robert Napier fit avancer ses troupes et son artillerie. Vers midi, elles occupèrent sans résistance les sommets de Fahla et de Salassé qui dominent le Salamgé. Les milliers de gens qui occupaient ce plateau formaient les familles des soldats qui avaient mis bas les armes la veille au soir; ils s'empressèrent de l'évacuer et coururent se réfugier au camp anglais. Théodoros apercevant alors un détachement de cavalerie et quelque infanterie sur le plateau, monta à cheval pour attaquer les Anglais. Une dizaine d'hommes seulement le suivirent, les autres jugèrent plus prudent de se réfugier derrière les murs de Magdala. Le roi galopa de côté et d'autre, provoquant l'ennemi en combat singulier; il ne s'éloigna pas toutefois assez loin de la forteresse pour risquer de se laisser couper. Un des hommes qui le suivaient reçut une balle dans le bras; cet inci-

(1) Cf. RASSAN, *op. cit.*, t. II, p. 329-333.

dent mit fin à la démonstration et le roi rentra dans la forteresse dont il fit fermer la porte derrière lui. Là il appela la garnison à la défense de la place, mais les troupes ne répondirent pas à son appel. Aidé de quelques hommes seulement, le roi s'occupait d'entasser des pierres derrière la porte en bois.

A 3 heures de l'après-midi, Sir Robert Napier fit ouvrir le feu sur la porte de la forteresse. Les premiers coups effrayèrent les travailleurs qui se dispersèrent. Quelques chefs seulement restèrent autour du roi. Trois d'entre eux ayant été tués par un obus, Théodoros alla s'asseoir dans un passage coupé dans le rocher en contre-bas de la seconde porte et invita les autres à se mettre à l'abri, mais ils refusèrent de le quitter. A 4 heures, l'assaut fut donné. Théodoros rejoignit alors la poignée de fidèles qui lui restaient et ouvrit le feu sur la tête de la colonne anglaise; quatre soldats et deux ras furent tués auprès de lui. Lorsque la porte extérieure fut enfoncée, Théodoros se retira vers la seconde porte. Au cours de ce mouvement de retraite, deux chefs abyssins furent encore blessés. Les Anglais trouvant le passage obstrué par des pierres, le contournèrent en escaladant le mur par la droite et s'avancèrent vers la seconde porte. Quand il les vit approcher, Théodoros enleva le manteau brodé d'or qu'il portait depuis le matin et le donna à l'un de ses serviteurs. Toute défense étant vaine, il ordonna à ses adhérents de fuir : « Quant à moi, dit-il, je ne tomberai jamais aux mains de l'ennemi », et mettant son pistolet dans la bouche, il fit feu. Quelques minutes après, l'étendard britannique flottait sur Magdala.

La couronne et le sceau royal tombèrent aux mains du vainqueur <sup>(1)</sup>. A la demande de la reine, Théodoros fut inhumé dans l'église de Magdala.

<sup>(1)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 244. Dans une correspondance du colonel Stanton, datée du Caire 29 octobre 1868, on lit cependant que la couronne royale d'Abyssinie se trouve entre les mains du comte de Bismarck à qui elle est parvenue de la manière suivante : lorsque Magdala fut prise d'assaut, un soldat anglais s'empara de la couronne et la vendit pour la somme de 4 livres sterling au docteur allemand Gérard Rohlf, qui accompagnait l'expédition. Rohlf éluda l'ordre général qui prescrivait de remettre le butin et réussit à ramener la couronne à Zulla où il la cacha. De retour à Suez, il chargea M. Brun, vice-consul de Prusse, de ses intérêts. Celui-ci alla quérir la couronne, qui parvint ensuite aux mains de Bismarck avant d'entrer dans la collection royale de Berlin.

Quant au jeune prince Alamayo, qui était âgé de sept ans, elle le confia aux Anglais selon la volonté du défunt. Sir Robert Napier ne s'attarda pas à Magdala. Il voulait disposer de sa conquête en faveur du Wagchoum Gobazié, mais le dedjaz Machecha déclina l'offre faite à son neveu. D'autres prétentions se firent jour; le chef de la province de Daont et les deux reines rivales des Wollo-Galla, Warkait et Mèstèouat, firent valoir leurs titres à la possession de Magdala. Le général anglais fit savoir à la dernière qu'il abandonnerait la forteresse après l'avoir démantelée et brûlée. Le 17 avril, la place fut évacuée et détruite. La reine Mèstèouat s'en empara aussitôt. Le 18 avril, le dernier soldat anglais repassait le Bachilo.

#### 8. — CONSÉQUENCES DE L'EXPÉDITION ANGLAISE.

L'armée anglaise revint vers la côte à marches rapides, talonnée par le mauvais temps et par les tribus plus ou moins soumises qui opéraient sur les convois et s'enhardissaient au point d'attaquer les soldats isolés. Arrivées sur le territoire soumis à l'autorité du prince Kassa, les troupes se retrouvèrent en pays ami et pourvues en abondance de vivres accumulés dans les dépôts d'Antalo et d'Addigrat. Le 24 mai, Sir Robert Napier arriva à Sénafé; le lendemain, jour anniversaire de la naissance de la Reine, il passa l'armée en revue. Kassa assista à la cérémonie. Le 26 eut lieu un durbar en l'honneur du prince abyssin. A son arrivée, Kassa fut salué par une salve d'artillerie. Le général en chef l'informa qu'il avait demandé à Bombay l'envoi de 6 mortiers et de 6 howitzers avec 400 charges, et que ce matériel lui serait remis à Zulla; il lui fit cadeau de 850 fusils avec baïonnette, de 40.000 cartouches et de 28 barils de poudre, en précisant que ces armes devaient lui servir seulement à défendre son territoire et non à envahir celui de son voisin. Le 28, Kassa passa ses troupes en revue et, se plaçant à la tête de ses cavaliers au nombre de 2.000, il leur fit exécuter divers mouvements. Dans l'audience privée qui suivit, le prince demanda au général en chef de laisser trois Européens à son service pendant trois mois, pour apprendre à ses soldats le maniement des nouvelles armes; mais Sir Robert Napier s'y

refusa en disant que cette instruction pourrait être donnée à Aden aux Tigréens que le prince y enverrait <sup>(1)</sup>.

Le cadeau offert à Kassa récompensait à la fois son attitude amicale envers les Anglais, la promptitude avec laquelle il leur avait fourni des vivres, la résistance qu'il avait opposée aux intrigues des « Turcs » <sup>(2)</sup>; il avait enfin pour but, en lui conférant une supériorité d'armement sur les autres princes abyssins, de lui permettre de lutter avec succès contre ses rivaux. Sous ce rapport, la défaite et la mort de Théodoros, dénouement naturel de l'expédition punitive anglaise, n'avaient fait que compliquer la situation intérieure de l'Abyssinie. « L'expédition anglaise, écrivait Munzinger au mois d'août 1868, est rentrée chez elle, et le pays a repris son ancien visage, à l'exception qu'il y a un grand homme de moins et beaucoup de rebelles de plus. Les provinces par lesquelles l'armée a passé ont gagné beaucoup d'argent, mais vu la difficulté de communication, il en résulte pour elles très peu de bien.

« On peut se demander si la mort de Théodoros est un bien ou un mal pour son pays.

« On ne peut se cacher qu'il était le fléau du pays qu'il dévastait systématiquement, mais on ne peut pourtant pas oublier que c'était le seul représentant et défenseur d'une Abyssinie unie et chrétienne, le seul homme d'Abyssinie qui agissait pour des idées; avec tous ses crimes, il habitait le pays à avoir une patrie et un roi, et s'il avait pu léguer son trône à son fils, il y aurait eu une succession légitime établie, le défaut de laquelle a déchiré le pays et va le déchirer encore. »

Tandis que les Anglais marchaient sur Magdala, Wagchoum Gobazié, on l'a vu, s'était mis en route pour le Beguemder qu'il conquit subitement. La population de la province de Belessa l'ayant ensuite appelé à son aide contre Tisso Gobazié, tout puissant au Dembea, il s'avança sur Gondar et gagna une grande et difficile victoire sur son adversaire qui y perdit la vie <sup>(3)</sup>. Le Wagchoum étendait ainsi beaucoup ses possessions au

<sup>(1)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 259, 260.

<sup>(2)</sup> Sir Robert Napier affirme à plusieurs reprises que les Égyptiens essayèrent de détourner Kassa de ses sentiments amicaux à l'égard des Anglais.

<sup>(3)</sup> La bataille eut lieu le 31 mars 1868 (cf. J. B. COULBEAUX, *Histoire politique et religieuse d'Abyssinie*, t. II, p. 460).



moment où Théodoros disparaissait de la scène politique. Mais la prise de Magdala changea bien des choses. En s'emparant de la forteresse, Sir Robert Napier avait délivré les captifs politiques que Théodoros y tenait enfermés depuis un nombre plus ou moins grand d'années. Parmi eux se trouvaient notamment Birro Gocho, chef du Godjam, qui était resté dans les fers près de quatorze ans, Balgada Areya, prince d'Enderta, oncle maternel de Kassa, Wagchoum Tèfèri, prince héréditaire du Wag, Faris Ali, chef héréditaire du Yedjou.

Libérés, ces captifs, de même que les grands dignitaires de Théodoros, s'empressèrent les uns de joindre les princes en pouvoir, les autres de faire des affaires pour leur propre compte et de lever l'étendard de la révolte.

Parmi les premiers, Wagchoum Tèfèri et Birro Gocho rejoignirent Gobazié, qui donna sa fille en mariage au chef du Godjam, tandis que Balgada Areya, Aragawi fils de Sabagardis et ancien chef de l'Agamé, Sahelou ancien chef du Haramat, allaient prêter serment de fidélité à Kassa.

Parmi les derniers, Faris Ali qui, par sa mère, avait des droits sur le Lasta et, par son père, était chef du Yedjou, souleva ces provinces et les enleva, ainsi que celles de Talanta et de Wadela, à dedjaz Machecha, oncle maternel de Gobazié. D'autre part, le fils de Théodoros, nommé Mechacha, s'était rendu au Kouara, pays de son père, tandis que le balambara Gelmo, chef des Kamant et ancien gouverneur de Tchelga, feignait de se joindre à Gobazié, qui l'associa à Wagchoum Tèfèri pour gouverner le Dembea et le Tchelga; mais aussitôt qu'il se trouva chez lui, Gelmo enchaîna Tèfèri et se révolta contre Gobazié au nom du fils de Théodoros.

La puissance nouvellement acquise par Gobazié se trouvait donc gravement compromise à l'extrême sud-est et au nord-ouest, tandis que ce prince tenait en son pouvoir l'Abyssinie centrale jusqu'au Tacazzé; cette situation ne l'empêcha pas de se faire proclamer empereur sous le nom de Teklé-Ghiorghis<sup>(1)</sup>. Enfin, dans le sud, Ménélik, roi de Choa, qui

<sup>(1)</sup> Il ne se fit pas sacrer. Son règne devait durer 3 ans et 3 mois (cf. J. B. COULBEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 457).

avait entretenu une correspondance amicale avec l'expédition anglaise, intervenait dans le conflit entre les reines Warkait et Mèstèouat et étendait peu à peu son influence sur le pays des Wollo-Galla.

Ainsi après la mort de Théodoros, l'Abyssinie retourne à ses luttes intestines. Dominant la foule des rebelles qui, selon l'énergique expression de Munzinger, « sortaient de terre » de tous côtés, Ménélik dans le sud, Gobazié dans le centre, Kassa dans le nord s'apprêtent à reprendre la lutte pour la suprématie. Toute l'histoire des années qui suivent est faite de leurs rivalités et de leurs guerres. La couronne que Gobazié a posée sur sa tête, Kassa la lui ravira; puis, après sa mort, Ménélik la ceindra à son tour.

De l'expédition anglaise en Abyssinie, l'Égypte, semble-t-il, ne tira aucun avantage direct. Que le Khédive ait escompté une défaite de l'armée britannique, cela paraît à peu près certain. On ne s'expliquerait pas, autrement, les préparatifs militaires qu'il fit en mer Rouge ni l'importance des renforts qu'il envoya à Souakin et à Massawa. Sans doute pensait-il que les princes abyssins réagiraient contre l'étranger et s'entendraient pour s'opposer à son avance ou pour le chasser. En avril 1868, le gouverneur du Soudan mandait encore au Caire, sur la foi du gouverneur du Taka, que Kassa s'était mis d'accord avec les ras des principales provinces pour présenter à l'attaque des Anglais un front commun<sup>(1)</sup>. Ces prévisions, toutefois, furent entièrement déjouées. Non seulement Kassa ne se prêta pas au jeu de l'Égypte, mais il destitua et emprisonna le dedjaz Haïlou, gouverneur du Hamacène, qui avait cherché à se mettre sous la protection du vice-roi. Sans doute Ismaïl pacha aurait-il pu profiter de la position difficile où se trouvait Kassa pour mettre la main sur la province des Bogos, trait d'union entre ses possessions du Soudan et celles de la mer Rouge. Dès le mois d'août 1867, alors qu'il inspectait les côtes de la mer Rouge, Giaffar pacha avait déclaré à Munzinger que l'Égypte était prête à donner toute garantie pour le libre exercice du culte catholique aux Bogos et le bien-être de la population. Cette ouverture laissait présager une annexion; cependant, l'année suivante, le vice-roi n'agit pas. Aussi, lorsque Kassa eut affermi son pouvoir au Tigré, se

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 235, lettre de Giaffar pacha, 7 avril 1868.

hâta-t-il de faire valoir ses droits sur ce district. Connaissant le caractère violent et dur de Walda Mikail qu'il avait nommé au gouvernement du Hamacène, il s'abstint de lui confier celui du petit pays où résidaient les catholiques, et ce fut un Français, nommé René, qu'il nomma gouverneur des Halhal et des Marea, avec résidence à Keren<sup>(1)</sup>. L'intention, assurément, était louable, mais elle déplut à Walda Mikail qui revendiquait cette région comme une partie de ses anciens domaines et qui, refusant de reconnaître René comme chef des Bogos, prétendit y lever l'impôt lui-même. Par ailleurs, Kassa, comme ses prédécesseurs, manifestait une défiance profonde à l'égard des Égyptiens. « Employez votre influence, écrivait-il à cette époque à un officier français venu en Abyssinie en quête d'aventures<sup>(2)</sup>, afin que les Turcs ne violent pas mon territoire. Je compte beaucoup sur votre amitié; soyez comme tous ceux de votre pays. Il convient que les chrétiens nous aident et nous aiment, nous qui sommes également chrétiens<sup>(3)</sup>. » Et Kassa conviait cet officier à organiser et à discipliner à l'euro péenne, dans le pays des Bogos, une petite troupe d'une cinquantaine de soldats pour défendre au besoin ce territoire contre les musulmans<sup>(4)</sup>. Mais la sympathie de Kassa pour les chrétiens n'allait pas jusqu'à permettre à leurs missionnaires de faire œuvre de propagande dans sa province. Il s'en expliqua très franchement en octobre 1868, avec le père Delmonte, supérieur de la mission lazarisite. « Le clergé catholique, lui dit-il, compte comme ennemis le patriarche copte qui réside en Égypte, les lettrés et presque tout le clergé abyssin. Pour conserver mon influence, je dois suivre le courant de l'opinion. Si j'étais sûr d'être roi d'Abyssinie, je trancherais la question dès à présent, mais je ne règne que sur le Tigré, ou la troisième partie du royaume abys-

<sup>(1)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 23 août 1868. Munzinger ajoute que René était un mécanicien de Marseille qui, après maintes aventures, vint s'établir en Abyssinie, où il servait Kassa comme armurier; homme sans éducation, mais de bon caractère.

<sup>(2)</sup> Cet officier était le capitaine Girard.

<sup>(3)</sup> Cf. A. GIRARD, *Souvenir d'un voyage en Abyssinie* (1868-1869), p. 32. — Des extraits de ce voyage ont été publiés dans le journal *l'Égypte*, en mars, avril et mai 1870.

<sup>(4)</sup> A. E. Égypte 44. Lettre du capitaine Girard au docteur Magne, Keren 25 août 1868.

sin. Je n'ai pas confiance en la totalité de mon armée, qui se divisera lorsque mon rival Gobazié viendra me présenter bataille. Si j'embrasse votre croyance ou la foi catholique, je m'attirerai la haine des debteras<sup>(1)</sup> et de presque tout le clergé qui entraînera le peuple dans ce parti et en peu de temps je n'aurai plus de soldats. Je serai arrêté, chargé de chaînes et peut-être égorgé. Ma position actuelle m'oblige donc à me tenir en dehors de la question religieuse<sup>(2)</sup>. » En réalité Kassa, qui voulait être couronné roi d'Éthiopie, avait besoin d'un évêque pour le sacrer et était prêt à passer par toutes les conditions qu'on lui imposerait à cet effet. Il avait demandé un abouna au patriarche d'Alexandrie, Amba Dimitrius, dès le mois de juin 1868; mais le patriarche ne pouvait oublier que l'abouna Salama était mort des mauvais traitements que lui avait fait subir Théodoros<sup>(3)</sup>, et il résista longtemps; il finit cependant par céder<sup>(4)</sup>. Kassa avait d'ailleurs prié le Khédivé de s'intéresser à sa requête<sup>(5)</sup>. C'est à Ismaïl pacha également que la France s'adressa pour obtenir que le nouvel évêque copte apportât dans l'exercice de ses fonctions des dispositions conciliantes à l'égard des catholiques<sup>(6)</sup>. Ainsi la présence de la mission lazarisite formait l'un des éléments de la situation politique sur les confins soudano-abyssins; nous verrons plus tard le parti que le vice-roi sut tirer de cet état de choses lorsque la mission, dirigée par M<sup>sr</sup> Tournier, transféra son principal siège aux Bogos et s'établit à Keren.

Si l'Égypte ne recueillit aucun avantage direct de l'expédition anglaise d'Abyssinie, elle profita néanmoins des circonstances pour affirmer aux yeux de l'Angleterre son droit de souveraineté sur la côte africaine jusqu'à Bab el Mandeb. A vrai dire, l'affirmation de ce droit ne se traduisit que par l'occupation militaire de Edd, car, comme nous l'avons vu, l'ordre

<sup>(1)</sup> Ou lettrés.

<sup>(2)</sup> A. E. *Mémoires et Documents*, Abyssinie, t. III, lettre du Père Delmonte, 15 novembre 1868.

<sup>(3)</sup> Enfermé à Magdala, Salama y mourut à la fin d'octobre 1867.

<sup>(4)</sup> La réponse du patriarche à Kassa, datée du 20 novembre 1868, se trouve dans les archives du palais d'Abdine.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 97 et annexe, lettre de Kassa au Khédivé, 21 juin 1868.

<sup>(6)</sup> A. E. Égypte 44. Pujade au Ministre des Affaires étrangères, 16 décembre 1868.

qu'avait donné le vice-roi d'envoyer des détachements à Amphila, à Beiloul et à Roheita fut annulé à la suite d'un malentendu. Quelques mois après, Abdel Kader pacha rappela fort opportunément que des drapeaux avaient été distribués aux cheikhs de ces localités et proposa de se contenter de ce symbole pour prouver leur rattachement à l'Égypte<sup>(1)</sup>.

Fidèle à sa promesse, l'Angleterre, une fois l'expédition terminée, évacua complètement l'Abyssinie et la côte. « Je sais bien, déclara à ce propos lord Stanley au comte Apponyi, que beaucoup de personnes croient que nous avons l'intention de garder un port, dans le but de monopoliser ainsi le commerce de ce pays. Mais quel profit en retirerions-nous? Le pays est si pauvre, si aride, si dépourvu de voies de communication, que le commerce et l'industrie y sont nuls et que leur produit, pendant cinquante ans, ne couvrirait pas les cinq millions de livres sterling que nous a coûtées l'expédition<sup>(2)</sup>. » Aussi le 10 juin 1868, Sir Robert Napier quitta-t-il Zulla, après avoir confié aux soins d'Abdel Kader pacha le matériel de chemin de fer et les constructions, ainsi que l'entretien du cimetière britannique<sup>(3)</sup>.

Peu de temps avant l'évacuation, le consul général d'Angleterre en Égypte avait d'ailleurs proposé au gouvernement du Khédivé d'acheter le matériel, les approvisionnements et les animaux de l'armée qui seraient à sa convenance. Ismaïl pacha se montra effectivement disposé à consacrer 10.000 à 20.000 bourses à ces achats<sup>(4)</sup>. « La ville de Zulla se distinguant par son grand port et par certains autres avantages, écrivit-il à Abdel Kader pacha, a été choisie par les Anglais, qui ont créé des chemins de fer, fondé un marché, élevé diverses constructions, et y ont, en un mot, organisé une ville. Ils avaient même résolu, au commencement, de pourvoir la ville en eau au moyen de tuyaux et de conduites. Mais lorsqu'ils comprirent que la question (qui les y attirait) serait tranchée avant longtemps, ils suspendirent l'exécution de ce projet. Aussi jugeons-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 410, lettre d'Abdel Kader pacha, 21 juin 1868.

<sup>(2)</sup> *Haus- Hof- und Staatsarchiv*, Wien. Fasc. VIII/77. Rapport du comte Apponyi, n° 29 B, Londres, 6 mai 1868.

<sup>(3)</sup> Cf. HOZIER, *op. cit.*, p. 265.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 41, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 18 mai 1868.

nous utile d'acheter aux Anglais le matériel pour fournir l'eau à la ville, et de faire de Zulla le siège du gouvernement, parce que sa position convient mieux, pour cela, que celle de Massawa <sup>(1)</sup>. »

Chargé d'étudier cette question, Abdel Kader pacha soumit au vice-roi un rapport défavorable au transfert. Il fit valoir que le débarcadère établi par les Anglais à Zulla, ainsi que le chemin de fer et les autres constructions se trouvaient sur le trajet d'un torrent; que ce n'étaient pas des travaux permanents; qu'il n'y avait pas de marché; que les quelques magasins construits sur la côte à titre provisoire, en vue des opérations commerciales, avaient été démolis une fois l'expédition terminée; que Zulla n'est pas une ville, à proprement parler, mais une agglomération de 30 à 40 huttes placées à une heure de la côte, que son terrain est sablonneux, que la chaleur y atteint 35° à 40° et que l'eau n'y est pas potable; qu'elle n'est pas entourée de villages, mais de montagnes habitées par des Arabes sauvages et insoumis; que ces montagnards, de même que les Kastânes, ont l'habitude de s'attaquer aux habitants de la région. Massawa par contre est mieux organisée; c'est un centre commercial, la température y est moins forte qu'à Zulla; les commerçants et autres établis à Massawa ne voudront jamais venir s'installer à Zulla, dont le seul avantage sur Massawa est d'offrir un port plus vaste. Pour toutes ces raisons, Abdel Kader pacha opinait en faveur du maintien à Massawa du siège du gouvernement <sup>(2)</sup>. Cette conclusion fut agréée en haut lieu. Ainsi le gouvernement égyptien ne tira aucun profit des immenses travaux et des énormes dépenses faites par les Anglais pour aménager un port à Zulla; il renonça même à y nommer un mamour comme il en avait eu tout d'abord l'intention <sup>(3)</sup>.

Mais le profit le plus substantiel peut-être que l'Égypte tira de l'expédition anglaise d'Abyssinie, fut la disparition de Théodoros, car, avec la mort de ce roi, disparut pour un temps l'idée d'unification de l'Éthiopie, que son grand talent militaire avait su réaliser, mais que son incapacité

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 42, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 18 mai 1868.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 409, lettre d'Abdel Kader pacha, 21 juin 1868.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 48, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 23 juin 1868 — pièce 59, ordre supérieur au même, 29 juillet 1868.

administrative ne lui permit pas de maintenir. Cette unification, avec les ressources militaires formidables qu'elle mettait entre les mains du négus, avait, pendant plusieurs années, constitué un véritable péril pour le Soudan. L'empire que l'Égypte s'était créé en Afrique ne pouvait vivre en sécurité, tant que Théodoros règnerait en Abyssinie, imbu de ses idées de revanche et de grandeur. Sa mort libérait ainsi le Soudan d'une grave menace. En retombant dans ses dissensions intestines, l'Abyssinie cessait d'être un voisin redoutable. Désormais le Khédive pourrait consacrer les ressources du Soudan et de l'Égypte, non plus à monter une garde stérile à la frontière d'Éthiopie, mais à agrandir son empire africain, à l'ouest, dans le sud, partout où il y avait des terres à conquérir et des peuples arriérés à gagner à la civilisation.

## CHAPITRE VIII.

### LE GOUVERNEMENT DE GIAFFAR MAZHAR PACHA

(*suite*).

---

#### 1. — POLITIQUE INDIGÈNE.

Parti pour l'Égypte le 24 avril 1867, en vue d'y faire un séjour de trois mois, Giaffar pacha ne rentra à Khartoum qu'au mois de mai 1868. Pendant sa longue absence, la paix du Soudan fut troublée par une querelle survenue entre les Arabes Hassanieh et les Arabes Rifaa Hawa, au cours de laquelle plus d'une centaine de personnes furent tuées ou blessées; on dut envoyer d'urgence sur les lieux des soldats et des fonctionnaires pour rétablir l'ordre; l'enquête qui fut faite aboutit à l'arrestation de Malik Abou Rof, cheikh des Rifaa Hawa <sup>(1)</sup>.

A l'inverse de son prédécesseur, Giaffar pacha pratiqua à l'égard des grands chefs indigènes une politique conciliante. Le cheikh Ibrahim Moussa, chef des Hadendoa, qui s'était rendu au Caire en 1867, en repartit au début de 1868 avec le grade de la 4<sup>e</sup> classe <sup>(2)</sup>. Le gouverneur général sollicita et obtint la même faveur pour Hamid Moussa, cheikh des Beni-Amer, Mahmoud Walad Zayed, cheikh des Dabainé et Awad Abdel Kerim Abou Sin, cheikh des Choukrié; Gomaa, cheikh de Gallabat fut élevé à la 3<sup>e</sup> classe <sup>(3)</sup>. A Souakin, Mohamed El Chennawi, prévôt des

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièces 20 et 62, lettres du gouverneur du Soudan des 3 et 8 octobre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre Abd. n° 301, dépêche 837, lettre du mihradar du Khédive au gouverneur de Suez, 21 février 1868.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 114, requête de Giaffar Mazhar pacha, 21 février 1868. — Dans la réponse à cette requête, le Khédive déclarait que «l'administration et le cheikhat de Gallabat sont partagés entre l'Égypte et l'Abyssinie» (A. A.-M. S. Registre 573, pièce 4, ordre supérieur du 1<sup>er</sup> mars 1868).



marchands, reçut la décoration de la 4<sup>e</sup> classe du Medjidié pour les services rendus par lui au gouvernement <sup>(1)</sup>, tandis qu'à Massawa une pension mensuelle de 150 P.T. était sollicitée en faveur du cheikh Mahmoud Ahmed <sup>(2)</sup>. Attentif à ménager l'amour-propre de ses subordonnés, Giaffar pacha proposa d'accorder à Adham pacha, mirlewa du Soudan, le Medjidié de la 3<sup>e</sup> classe, en faisant observer qu'il était le seul, lors des cérémonies officielles, à ne pas porter de décoration, alors que les Européens et les officiers des grades de miralaï, sirsawari <sup>(3)</sup> et sirbiada <sup>(4)</sup>, étaient tous décorés <sup>(5)</sup>.

## 2. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Giaffar pacha n'avait pas moins à cœur de répandre parmi ses administrés les bienfaits de l'instruction. Les ulémas et les prédicateurs instruits étant rares au Soudan, le Khédive avait donné l'ordre d'attirer en Égypte les Soudanais connaissant la grammaire et le fikh, afin de leur faire suivre pendant deux ou trois ans les cours d'El Azhar; après avoir complété leurs études dans la capitale, ils retourneraient au Soudan pour y enseigner les principes du droit musulman. C'est ainsi que Giaffar pacha, lorsqu'il vint au Caire en 1867, amena avec lui les deux fils du feu cheikh Omar, ancien cadî du Taka, pour les faire entrer à l'Université. Les moyens de subsistance accordés à cette époque aux étudiants d'El Azhar se réduisaient à un pain par jour; jugeant l'allocation insuffisante et de nature à décourager tant ces deux élèves que les autres Soudanais qui songeraient à venir en Égypte, le gouverneur demanda au vice-roi d'accorder à chacun d'eux une allocation journalière de 2 piastres <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 43, ordre supérieur à Abdel Kader pacha, 18 mai 1868.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièce 12, lettre de Chérif pacha au gouverneur du Soudan, 6 août 1867.

<sup>(3)</sup> Commandant de cavalerie irrégulière.

<sup>(4)</sup> Commandant d'infanterie irrégulière.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 264, lettre de Giaffar pacha, 4 janvier 1869. — Le Khédive agréa la requête (A. A.-M. S. Registre 573, p. 168, ordre supérieur du 18 février 1869).

<sup>(6)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 298, lettre de Giaffar pacha, 24 novembre 1867.

Le Soudan, à la vérité, ne manquait pas de fikis, mais ils étaient pour la plupart trop ignorants pour pouvoir enseigner la religion. C'est ainsi qu'en août 1869, Giaffar pacha ne parvint qu'à grand'peine à recruter trois fikis pour enseigner l'Islam aux habitants de sept villages du Kordofan. Le gouverneur proposa alors de licencier les fikis et de les recruter désormais par voie d'examen. Ces derniers seraient répartis entre Berber, Dongola, Khartoum, Sennar, le Taka, le Kordofan et Fachoda; à leur tête, on placerait un des principaux ulémas de Khartoum, et, pour encourager les études, les élèves seraient dispensés de l'impôt<sup>(1)</sup>.

Des encouragements furent également accordés aux hommes de bien qui répandaient l'instruction au Soudan. Dans la moudirieh du Taka, les fils de Sayed Hassan El Mirghani<sup>(2)</sup> s'occupaient, comme leur père, de l'enseignement et de la prédication; lorsque ce dernier mourut, à l'automne de 1869, Giaffar pacha proposa de continuer à ses fils l'allocation de 250 P.T. par mois et de 4 ardebs de maïs qui était servie à leur père<sup>(3)</sup>. Il en fut de même du cheikh El Tayeb, à qui avait été allouée une somme de 150 P.T. par mois et, en sus, une allocation de 100 P.T. et de 4 ardebs de doura pour ses élèves; à sa mort, l'allocation fut continuée à son successeur Aba Salhate, puis, après le décès de ce dernier, à son frère le cheikh Abdel Rahman<sup>(4)</sup>.

Une centaine de Soudanais avaient été admis au Caire comme élèves à l'école El Mobtadian. Leur instruction, à vrai dire, ne donna pas les résultats escomptés; les uns étaient trop âgés, les autres forts obtus d'esprit; d'autres encore, quoique jeunes, étaient infirmes. En désespoir de cause, le directeur de l'école proposa de les verser tous dans l'armée. Mais le vice-roi fit une distinction; il prescrivit d'enrôler parmi les

— Le vice-roi y consentit et ordonna de prélever les allocations sur les recettes des provinces soudanaises (A. A.-M. S. Registre 576, pièce 4, ordre supérieur du gouverneur du Soudan, 2 décembre 1867).

(1) A. A.-M. S. Carton 46, pièce 40, lettre de Giaffar pacha, 18 août 1869.

(2) Sur l'influence de ce cheikh, cf. chap. IV, p. 194.

(3) A. A.-M. S. Carton 46, lettre de Giaffar pacha, 12 décembre 1869.

(4) A. A.-M. S. Registre 583, p. 16, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 26 novembre 1869.

troupes les élèves bien portants et décida que les infirmes seraient envoyés à la Section des Arts et Métiers <sup>(1)</sup>.

En 1867 et 1868, trois écoles primaires furent créées à Khartoum, à Berber, à Dongola, et leurs élèves firent des progrès assez rapides en lecture et en écriture pour qu'on pût songer, au bout de deux ou trois années d'études, à les utiliser. Les uns furent affectés au service du télégraphe; après trois mois d'apprentissage, ils furent nommés télégraphistes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe et versés dans les diverses stations. Une vingtaine d'élèves furent désignés pour étudier les sciences techniques et les mathématiques, avant d'être répartis sur les bateaux en vue d'y apprendre la technique de la construction navale. Par ailleurs, les médecins sanitaires au Soudan étaient en nombre très restreint et pour la plupart fort âgés; aussi le gouverneur général avait-il demandé qu'on lui envoyât dix médecins, du grade de youzbachi ou de moulazim, afin de rajeunir les cadres. Mais le Conseil Sanitaire d'Égypte repoussa la demande. En présence de cette situation, Giaffar pacha désigna 20 élèves de l'école primaire pour étudier la médecine et la pharmacie. Le sagh Mohamed Sokkari effendi, médecin du grand hôpital de Khartoum, qui avait fait ses études en France, s'offrit à leur faire des cours; pour récompenser son zèle, le gouverneur demanda pour lui le grade de binbachi <sup>(2)</sup>.

Tout en accordant à ce dernier la promotion sollicitée pour lui, le vice-roi n'approuva pas le projet du gouverneur de former des médecins au Soudan. Il jugeait impossible de donner aux étudiants, dans un laps de temps aussi limité, les connaissances requises pour l'exercice de cette profession; les questions d'hygiène publique, déclara-t-il, ne devaient être confiées qu'à des médecins habiles; il ordonna en conséquence au Ministre de l'Intérieur d'envoyer au Soudan le nombre de médecins et de pharmaciens jugé nécessaire <sup>(3)</sup>.

Le Conseil Sanitaire d'Égypte profita de la circonstance pour chercher

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 6, ordre supérieur au directeur de l'école El Mobtadian, 3 mai 1868.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 47, pièce 658, lettre du gouverneur du Soudan, 14 novembre 1870.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 584, p. 58, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 16 janvier 1871.

à étendre au Soudan l'organisation qu'il avait établie en Égypte, et il demanda au gouverneur de lui fournir une statistique relatant le nombre des habitants, celui des naissances et des décès<sup>(1)</sup>. De pareilles mesures étaient tout à fait nouvelles au Soudan. «La superficie de ce pays, répondit Giaffar pacha, et le nombre de ses habitants étant de beaucoup supérieurs à ceux de l'Égypte, il est impossible de procéder à une telle statistique. D'ailleurs, il ne se trouve pas de gouverneurs et de médecins dans toutes les localités. On se contente d'un vieux médecin dans le chef-lieu de chaque moudirieh. Il ressort donc clairement de ce qui précède qu'un seul médecin ne peut pas assumer les lourdes charges d'examiner les cadavres des personnes tuées dans les diverses localités, d'enregistrer, en outre, les naissances et les décès, de procéder à la vaccination contre la petite vérole et de veiller à tous les soins requis par l'hygiène publique<sup>(2)</sup>.» L'extension au Soudan de l'organisation sanitaire de l'Égypte était une mesure prématurée dans l'état actuel de l'administration de ce pays; elle eût exigé un déploiement de fonctionnaires que le pays ne possédait pas. Par contre, en ce qui concerne la vaccination de la population, Giaffar pacha, tenant compte des progrès réalisés par les étudiants en médecine, estimait qu'ils seraient parfaitement aptes, avant un an, à s'acquitter de cette tâche.

### 3. — PROSÉLYTISME.

A l'instar des Européens qui répandaient leur religion, Giaffar pacha voulait faire du prosélytisme en faveur de l'Islam et construire des mosquées et de zawieh<sup>(3)</sup>. Le bandar de Khartoum ayant, disait-il, pris de l'extension et la population de la capitale s'étant, depuis son arrivée au Soudan, accrue en trois ans de 20.000 à 60.000 âmes, il proposa d'y construire une deuxième mosquée aux frais du gouvernement et sollicita à cet effet un crédit de 600 bourses. Cette somme servirait à payer les

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 47, pièce 874, annexe 2, lettre du directeur du Conseil Sanitaire, 13 janvier 1871.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 47, pièce 874, annexe 1, lettre du gouverneur du Soudan, 22 mars 1871.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 46, pièce 39, lettre de Giaffar pacha, 18 août 1869.

ouvriers, les matériaux devant être approvisionnés sans frais grâce à la main-d'œuvre militaire et transportés sur les barques du gouvernement. Giaffar pacha demandait en même temps des maçons experts dans ce genre de travaux et un ingénieur pour les diriger <sup>(1)</sup>. Le Khédivé approuva la construction de la mosquée, mais trouva exagéré le crédit demandé; s'il consentit à envoyer l'ingénieur requis, il refusa par contre de fournir les maçons et prescrivit au gouverneur d'en former sur place <sup>(2)</sup>. Giaffar pacha proposa également des augmentations de traitement pour le cheikh Moustapha El Salawi, cadi de Khartoum <sup>(3)</sup>, et le cheikh Chaker, moufti, qui se plaignaient l'un et l'autre du trop grand nombre de procès et de l'insuffisance de leur rétribution <sup>(4)</sup>. Le Khédivé accepta de porter de 1.000 à 1.500 piastres le traitement mensuel du premier et de 1.000 à 1.250 celui du second <sup>(5)</sup>.

#### 4. — ARMÉE.

En 1866, les troupes irrégulières du Soudan comprenaient neuf compagnies de bachi-bozouks, un détachement de méharistes, deux compagnies de soldats soudanais, dix-sept compagnies de Chaïghié et seize compagnies de mouhafizines, totalisant environ 7.000 hommes de troupes. Dans un but d'économie, Giaffar pacha proposa de faire des réductions. A l'exception d'une unité qui comprenait 418 hommes, les compa-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 46, pièce 361, lettre de Giaffar pacha, 12 décembre 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, pièce 7, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 31 janvier 1870.

<sup>(3)</sup> Moustapha El Salawi avait été nommé à ce poste en octobre 1865. (Cf. A. A.-M. S. Registre 557, p. 13, pièce 13, ordre supérieur du 2 octobre 1865).

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 46, pièce 407, lettre de Giaffar pacha, 16 janvier 1870.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, pièce 8, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 21 février 1870. — D'autres augmentations furent également accordées par le Khédivé, sur la proposition du gouverneur; c'est ainsi que la 4<sup>e</sup> classe fut accordée à El Zobeir Abdel Kader effendi, membre du meglis du Soudan, dont les appointements s'élevaient à 1.500 piastres, et à Hassan Sabri effendi, moawen au gouvernement, dont les appointements étaient de 2.000 piastres. Le grade de kaïmakam fut accordé au binbachi Mohamed Moana, vékil de la moudirieh de Khartoum, ainsi qu'à Mohamed Saïd bey, fils du gouverneur général et membre du meglis du Soudan (A. A.-M. S. Registre 583, pièce 6, ordre supérieur du 31 janvier 1870).

gnies de bachi-bozouks étaient à l'effectif de 316 hommes; le gouverneur proposa d'en licencier trois et de ramener l'effectif des autres au chiffre uniforme de 214 hommes. Les six compagnies conservées seraient celles de Koujouk Ahmed agha, en résidence à Wad Madani et Sennar; Aly kachef, à Guedaref; Bekir agha, au Kordofan; Sayed agha, à Chendi et Halfaya; Orfali Mohamed agha au Taka; Koufli Moustapha agha à Berber et à Dongola<sup>(1)</sup>. Maintenu à 52 hommes, le détachement de méharistes serait stationné à Berber et placé sous les ordres de Koufli Moustafa agha.

Quant aux compagnies d'irréguliers soudanais, elles étaient placées sous les ordres de Moukhtar agha et de Ismaïl Hakki bey; leur effectif était de 518 hommes; Giaffar pacha proposa de le ramener à 214 hommes. La première stationnerait à Khartoum et la seconde au Kordofan. En janvier 1868, le gouverneur proposa même de licencier, par raison d'économie, la compagnie d'Ismaïl Hakki bey qui était, disait-il, composée en grande partie d'Albanais et de Rouméliotes désireux de retourner dans leur pays, à l'exception d'une soixantaine d'hommes qui, voulant rester au Soudan, seraient versés dans l'armée.

L'effectif des compagnies de Chaïghié était assez irrégulier; l'une comptait 301 soldats, une deuxième 201, huit autres 101 hommes, les sept dernières 51 hommes seulement. Giaffar pacha proposa de ramener l'effectif de quinze de ces compagnies au chiffre uniforme de 26 hommes; la compagnie d'El Malek Waled Mahmoud agha conserverait, par contre, 212 hommes et celle de Kannal agha 105. Cinq de ces compagnies résideraient à Guedaref et seraient placées sous le commandement d'Ali kachef; quatre au Fazogle, commandées par Koujouk Ahmed agha; sept au Taka, sous le commandement d'Orfali Mohamed agha, dont quatre résideraient à Koufit et trois à Kassala. Enfin les compagnies de mouhafizines, fortes chacune de 83 hommes, seraient réparties de la façon suivante : deux compagnies à Khartoum, deux au Kordofan, quatre au Taka

<sup>(1)</sup> D'un autre document, daté du 10 octobre 1866, il résulterait que l'effectif des compagnies de bachi-bozouks fut ramené à 200 hommes, et que les trois compagnies supprimées furent celles de Bekir agha, Koujouk Ahmed agha et Abdou agha. Dans ce même document, le gouverneur exprimait d'ailleurs l'avis non pas de licencier ces trois compagnies, mais d'en mettre les soldats en disponibilité à demi-solde, quitte à les reprendre ensuite au service actif, si leur conduite était satisfaisante.

(dont deux à Kassala et deux à Koufit), une à Sennar, une à Dongola, une à Berber, cinq à la moudirieh du Nil Blanc. Les réductions proposées par Giaffar pacha ramenaient à 3.800 hommes environ l'effectif total des troupes irrégulières. Ces propositions ne furent pas toutes agréées par le Khédivé; c'est ainsi que le vice-roi prescrivit de conserver au service toutes les compagnies de bachi-bozouks, en réduisant de moitié leur effectif, réduction qui fut étendue aux compagnies de Chaïghié.

A l'automne de l'année 1867, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments soudanais avaient été, on l'a vu, renvoyés au Soudan et placés sous le commandement du lewa Adham pacha. La promotion de ce dernier laissait vacant le poste de miralaï du 1<sup>er</sup> régiment soudanais : Aly Faïdi bey El Kazanli, kaïmakam de ce régiment, fut promu au grade supérieur en remplacement d'Adham pacha. Mohamed agha El Barbari, binbachi du même régiment, fut promu kaïmakam. Le binbachi Mohamed effendi El Credli, qui appartenait au 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> d'infanterie, fut nommé kaïmakam du 2<sup>e</sup> régiment soudanais<sup>(1)</sup>. Par ailleurs, le docteur Ory, *ex-médecin en chef de l'armée du Soudan*, se vit réintégrer dans ses fonctions<sup>(2)</sup>; Khalil agha, directeur de l'arsenal de Khartoum, fut promu au grade de sagh, « en raison de son activité et des trente années qu'il avait passées dans le grade de youzbachi<sup>(3)</sup> ». Mohamed bey Nadi, kaïmakam au gouvernement, qui avaient brillamment rempli naguère une mission auprès du sultan du Darfour et que le gouverneur décrivait comme un modèle d'activité et d'intégrité, fut nommé miralaï<sup>(4)</sup>.

Le vice-roi veille avec sollicitude sur le bien-être des troupes du Soudan. En juin 1867, le sirbiada Ibrahim agha Jam ayant reçu l'ordre de former une compagnie de 200 irréguliers pour aller prendre service à Souakin, le Ministre de la Guerre est avisé qu'il devra veiller à leur faire distribuer des uniformes et à leur fournir les mêmes rations qu'aux sol-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 4, ordre supérieur du 29 octobre 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 557, 2<sup>e</sup> partie, pièce 27, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 13 mai 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, pièce 9, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 28 février 1870.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Carton 47, pièce 762, lettre de Giaffar pacha, 8 janvier 1871; Registre 583, p. 79, ordre supérieur du 15 février 1871.

dati bachi-bozouks en service au Soudan<sup>(1)</sup>. La politique d'économies, adoptée par le vice-roi en 1867, ayant conduit à réduire d'une manière générale les soldes et les traitements de l'armée, Ismaïl pacha décide néanmoins que la réduction ne s'appliquera pas aux troupes qui servent dans les régions de Massawa, de Souakin et au Soudan<sup>(2)</sup>. Mais s'il favorise ainsi les troupes qui servent loin d'Égypte, Ismaïl pacha entend exiger de tous la stricte observation de la discipline. Des soldats du 2<sup>e</sup> régiment soudanais, envoyé à Massawa à l'automne de 1867, ayant profité de l'absence du gouverneur et de la maladie de leur chef pour attenter à la dignité et à la pudeur des habitants, Hassan Rifaat se plaignit de ces excès au colonel du régiment, qui nia les faits imputés à ses hommes sans même ouvrir une enquête<sup>(3)</sup>. Le vice-roi blâma la conduite du miralâi; il lui rappela que « la base de la discipline des soldats est la bonne éducation et l'entretien de bons rapports avec les habitants de la région où ils se trouvent », et s'il consentit à lui pardonner pour cette fois, il l'avertit qu'en cas de récidive il le ferait juger conformément à la loi<sup>(4)</sup>. Par ailleurs, le Soudan, malgré son éloignement, n'échappait pas aux lois de recrutement en vigueur en Égypte; en 1869, notamment, le gouverneur fut chargé d'envoyer en Égypte, pour servir dans l'armée, les conscrits portés aux rôles du Ministère de la Guerre; à défaut de ces hommes, Giaffar pacha devrait envoyer leurs substituts ou bien le montant en espèces de leurs rachats, qui s'élevait à 80 medjidiés d'or<sup>(5)</sup>. Cette même année, le gouverneur demanda au Caire le remplacement des instruments de musique envoyés au Soudan trente ans auparavant et qui, disait-il, étaient devenus « fort vieux »; il demanda aussi qu'on lui délivrât les instruments usagés qui se trouvaient en dépôt au Ministère

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 560, pièces 42 et 53, ordres supérieurs au Ministre de la Guerre, 9 et 25 juin 1867.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 7, ordre supérieur au Ministre des Finances, 29 octobre 1867.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 42, pièce 338, lettre de Hassan Rifaat, gouverneur de Massawa, 2 décembre 1867.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 21, ordre supérieur au miralâi du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 24 décembre 1867.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 7, ordre supérieur de Tewfik pacha au gouverneur du Soudan, 2 juin 1869.



de la Guerre. Le vice-roi approuva la demande ainsi que l'envoi d'un professeur de musique sollicité par le gouverneur<sup>(1)</sup>.

##### 5. — LA ROUTE DE BERBER À SOUAKIN.

A l'époque où Giaffar pacha avait été nommé gouverneur du Soudan, la route de l'Atmour était la seule voie terrestre qui fût utilisée pour le transport des voyageurs et des marchandises entre le Caire et Khartoum. Cependant les difficultés du désert qui sépare Korosko d'Abou Hamed avaient été de longue date reconnues et signalées. Chahine pacha, au cours de sa mission au Soudan, avait proposé de choisir la route de Souakin de préférence à celle de Korosko pour l'envoi des approvisionnements destinés à Khartoum<sup>(2)</sup>, et le vice-roi avait en conséquence prescrit à Giaffar pacha d'ouvrir cette nouvelle voie et de la munir de stations et de puits afin d'y faciliter la circulation<sup>(3)</sup>.

Le gouverneur général s'était donc attelé à la tâche. La nouvelle route présentait, sur son trajet, de nombreux accidents de terrain, mais Giaffar pacha réussit, en peu de temps dit-il, à surmonter ces difficultés et la route fut ouverte à la circulation. Or il advint que pendant l'année 1285<sup>(4)</sup>, le miralaï Aly bey El Carimilli, qui se rendait de Souakin à Berber avec plusieurs compagnies de soldats soudanais, s'égarâ en un point situé à deux stations du markaz de Berber. Comme il n'avait pas eu la précaution de se munir d'une provision d'eau suffisante à la dernière halte, quelques hommes moururent de soif. Giaffar pacha prescrivit alors de créer des points d'eau intermédiaires entre Arbab et Bach, stations dans l'intervalle desquelles Aly bey s'était égaré, et il chargea le cheikh Taha Hamad Hassay de la tribu des bédouins d'Amerar, concessionnaire de la route, et le cheikh Mahmoud Mohamed Hamed des Bicharin, de creuser quelques puits à cet effet. On leur fournit les matériaux nécessaires ainsi que des vivres pour les ouvriers. Le moudir de Berber reçut

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, pièce 31, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 15 mai 1869.

<sup>(2)</sup> Cf. *supra*, p. 230-231.

<sup>(3)</sup> Cf. *supra*, p. 290.

<sup>(4)</sup> Cette année s'étend du 24 avril 1868 au 12 avril 1869.

des instructions formelles à l'effet de les aider. Après quelques mois de travail, les deux cheikhs prétendirent que les ouvriers avaient rencontré une couche rocheuse qui empêchait de creuser les puits. On n'ajouta pas foi à leurs dires. Une lettre détaillée fut écrite le 25 juillet 1869 au moudir de Berber pour l'engager à continuer les travaux. Quelque temps après, cette moudirieh fut détachée du gouvernement du Soudan. Les travaux continuèrent néanmoins jusqu'au moment où Hussein bey Khalifa, cheikh de l'Atmour, fut nommé moudir de Berber. En 1872, ce dernier fit savoir au Caire que les travaux avaient complètement cessé à la suite du décès du concessionnaire, le cheikh Taha Hamad Hassay, et que la dépense faite jusqu'à ce jour s'élevait à 5.783 piastres. Giaffar pacha, à cette époque, était rentré en Égypte. Sollicité de donner un avis, il fit valoir que la route ouverte entre Souakin et Berber était connue au Soudan pour être plus facile que celle de l'Atmour, au point de vue du commerce et du transport des troupes, qu'on y rencontre de la population, des animaux, de l'eau et des pâturages. Aussi les commerçants et le gouvernement l'utilisent-ils de préférence à l'autre. Mais ces facilités mêmes n'étaient pas de nature à plaire aux cheikhs des bédouins Ababdeh, concessionnaires de l'Atmour, qui se rendaient compte que l'adoption de la nouvelle route mettrait fin à l'usage de leurs chameaux, à l'emploi de leurs parents et leur ferait perdre leur gagne-pain. Giaffar pacha n'en conclut pas moins à la nécessité d'achever les puits commencés, afin de rendre la nouvelle route parfaitement apte au transport des marchandises et à la circulation des voyageurs <sup>(1)</sup>.

## 6. — DÉVELOPPEMENT DE SOUAKIN.

A Souakin, le gouverneur Ahmed Momtaz continua les travaux selon le programme qu'il s'était tracé deux ans plus tôt <sup>(2)</sup>. L'adduction de l'eau, vitale pour le développement de la région, s'était heurtée à de grandes difficultés. En novembre 1869, le gouverneur adressa au Caire un long

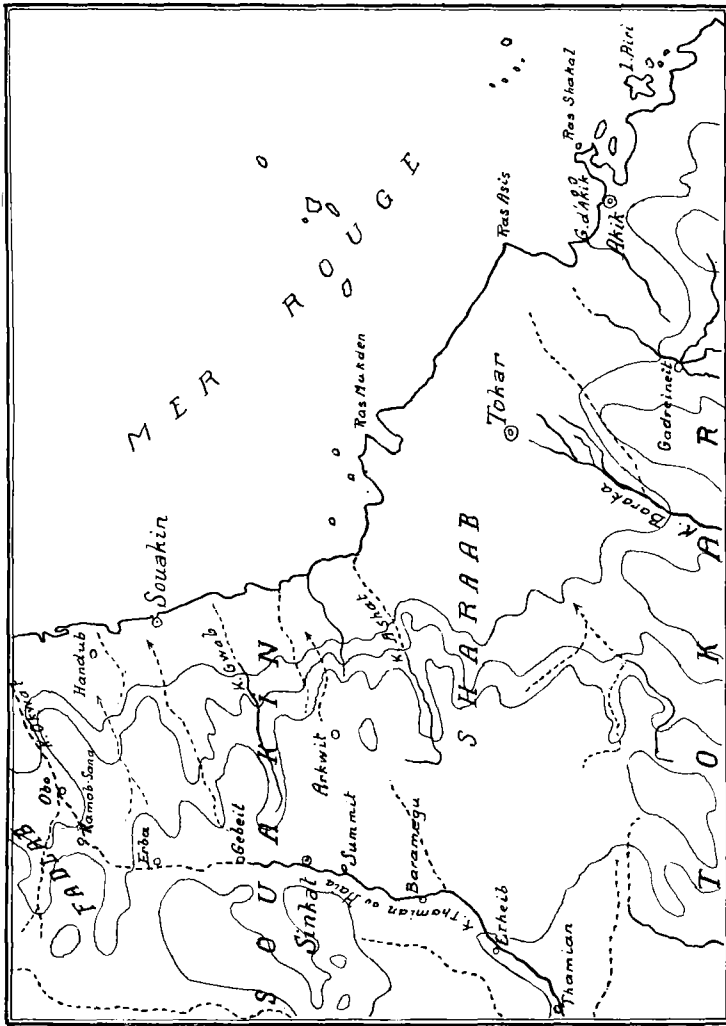
<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 49, pièce 348, lettre de Giaffar pacha, vice-président du Meglis El-Ahkam, au mihradar du Khédive, 30 novembre 1872.

<sup>(2)</sup> Cf. chap. VI, p. 312-314.

rapport où il exposait les phases successives de la question<sup>(1)</sup>. On n'avait pu, disait-il, songer à utiliser l'eau des puits situés dans le petit ravin d'El Chata, à l'ouest de la ville, car elle n'était ni potable ni convenable pour la culture des légumes. On avait alors pensé à amener à Souakin l'eau du Wadi Wantari; des plans avaient été établis à cet effet, qui faisaient ressortir le coût de l'installation projetée à plus de 8.000 bourses. Mais le gouverneur du Soudan, ayant appris par des Bédouins que l'eau ne pouvait être assurée en toute saison, rejeta le projet. C'est alors que Momtaz bey songea à utiliser les eaux qui ruissellent, été comme hiver, dans la vallée d'El Tamanib, pour aller se perdre dans la mer, en un point éloigné de 4 heures de marche seulement de Souakin. «Ayant demandé l'opinion des notabilités de la ville, écrit-il dans son rapport, elles ont toutes été d'avis de tirer profit de cette eau. Elles ont déclaré, en outre, que si le gouvernement y accordait ses soins, les frais nécessaires seraient minimes, les profits énormes et la prospérité générale. Les porteurs d'eau paieraient volontiers 10 fadda (paras) par guerbe d'eau, et la moyenne des guerbes requises par jour serait de 1.500. . . De grandes superficies de terre pourraient également être cultivées. Ce projet ayant été approuvé par les susdites notabilités, on a procédé à sa mise à exécution à partir du 24 décembre 1868.» Après certains travaux préliminaires, on jugea utile de créer une digue-réservoir à l'ouest de la ville, pour emmagasiner l'eau des ravines voisines. Ce réservoir, déclare le gouverneur, peut contenir, été comme hiver, 250.000 mètres cubes qui sont éminemment utiles à l'agriculture. Lorsque certains travaux auront été entrepris, que plusieurs buttes de terre auront été rasées, l'eau parviendra à la vallée de Soukieh, à proximité de Souakin, grâce à un canal long de 6.000 mètres qui est déjà percé, et qui reliera la vallée au réservoir. Ce canal fournira également l'eau nécessaire à la mise en culture des terres qui le bordent. Les dépenses engagées jusqu'ici se montent à 360 bourses, et le coût total du travail s'élèvera à 800 bourses. En administrateur économe, Momtaz bey faisait observer que les dépenses auraient pu être réduites, si l'on avait amené de Kassala les deux

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 19, pièce 121, rapport d'Ahmed Momtaz, 14 novembre 1869.

SOUAKIN ET SES ENVIRONS





boulouks<sup>(1)</sup> qui s'y trouvaient pour les employer aux travaux, concurremment avec le boulouk de Souakin. Ces compagnies pourraient d'ailleurs également servir à édifier économiquement les constructions qui doivent être entreprises à Souakin. De plus une grande quantité de coton pourrait être cultivée pour le compte du gouvernement et les profits tirés de cette culture compenseraient les dépenses engagées dans la réalisation du projet d'adduction d'eau. Une fois les travaux terminés, leur coût total pourrait être récupéré grâce aux recettes qui découleraient de l'application des impôts. « Les habitants, expliquait à ce sujet le gouverneur, ont pu, cette année, grâce à la petite quantité d'eau emmagasinée dans le réservoir et provenant du ravin d'El Chata, cultiver 762 feddans jadis incultes. Ils y ont fait pousser des pastèques et des légumes. Ils attendent l'arrivée des tagawis (graines) de coton demandées au Ministère de l'Intérieur, pour procéder à la culture de cette plante. Lorsque les travaux seront terminés et que l'irrigation pourra se faire été comme hiver, on percevra, la première année, sur ces 762 feddans, 100 piastres par feddan à titre d'impôt assari<sup>(2)</sup>; la deuxième année on percevra 50 piastres par feddan au titre de l'impôt foncier et la même somme les années suivantes. A ces recettes viendront s'ajouter celles provenant de la fourniture d'eau; elles atteindront, d'après les estimations des omdehs, environ 54.000 piastres par an, car le nombre des habitants de Souakin, indigènes et étrangers réunis, s'élève à 4.369, d'après les statistiques relevées l'an dernier. » Au cas où les habitants refuseraient de payer l'impôt fixé par le gouvernement, les terres seraient cultivées pour le compte de ce dernier, en coton, légumes et arbres fruitiers.

L'attention de Momtaz bey ne se porte pas seulement sur la ville de Souakin et ses environs immédiats. Dans les limites de son gouvernorat, se trouvent d'autres localités : Aghik, Tokar, Sinkat, qui ne sont pas moins dignes d'intérêt. Jusqu'à ces dernières années, Aghik était restée sans cultures. L'île en effet dépendait du vilayet du Hedjaz, tandis que la côte, avec ses terres fertiles, relevait de la moudirieh du Taka; la présence des Beni-Amer y entretenait d'ailleurs l'insécurité. Mais lorsque

<sup>(1)</sup> Mot signifiant compagnie.

<sup>(2)</sup> Impôt correspondant à la cession du terrain.

Souakin eût été cédée à l'Égypte et que l'île et la côte dépendirent d'une même autorité, les habitants se sentirent encouragés; les restrictions ayant été levées, ils se mirent à cultiver le coton et d'autres produits. Certains agriculteurs eurent même l'idée de s'associer pour la culture du coton. Une mise de fonds de 17 piastres leur rapporta 3 tallaris; encore le coton avait-il été vendu au Caire, non égrené, et par l'intermédiaire de commerçants qui, tant à Souakin que dans la capitale, avaient prélevé leurs courtages; sans quoi, le bénéfice des producteurs eût été plus considérable.

A côté d'Aghik s'étend une autre grande île, qui renferme des antiquités; on y trouve de vastes citernes, des monuments en ruine, des pierres portant des inscriptions; ces vestiges attestent que l'île fut jadis un port très fréquenté de la mer Rouge et fort peuplé. Aujourd'hui la population est tombée à 150 habitants, qui utilisent encore les anciennes citernes. Sans doute, sous l'impulsion de Son Altesse et grâce à sa sollicitude, déclare Ahmed Momtaz, l'île pourra retrouver son ancienne splendeur.

Tokar est surtout une région de pâturages qui dépendait jadis du Taka et qui relève maintenant de Souakin. Bien que les terres fertiles couvrent plusieurs milliers de feddans, les Bédouins qui y résident ne cultivaient guère que le doura et refusaient de s'intéresser au coton. L'année dernière, cependant, le cheikh Aly Dakna, prévôt des marchands à Souakin, entreprit de cultiver cette plante dans la plaine de Tokar, en semant les graines qu'il devait à la libéralité de Son Altesse. D'autre part, le surveillant agricole envoyé du Caire, à son arrivée dans la région, se mit également à cultiver le coton pour le compte du gouvernement et aussi dans le but d'encourager les habitants à l'imiter. Entreprises sans aucun labour, irriguées pendant l'été par les eaux provenant des ravines et, en hiver, par les pluies intermittentes, les cultures donnèrent cependant de bons résultats. On constata que les cotonniers avaient poussé, mais que les feuilles tombaient pendant la saison sèche et chaude, alors qu'elles s'épanouissaient pendant la saison des pluies. On constata aussi que cette culture pouvait être répétée plusieurs années de suite. Les habitants ayant reconnu sa facilité, se sont mis, cette année, à cultiver le coton en grand. Ils ont accru également la superficie cultivée en doura; le gou-

vernement les y a encouragés et les commerçants leur ont avancé des semences de doura et de doukhn, à titre de prêt remboursable à la prochaine récolte.

Sinkat possède des terres cultivables et de vastes plaines qui s'étendent sur plusieurs milliers de feddans. Mais pas plus là qu'à Tokar, les Bédouins n'avaient pris l'habitude de cultiver la terre. Cependant, à la suite des encouragements qui leur ont été donnés, ils se sont mis, depuis l'année dernière, à cultiver une certaine quantité de coton.

En présence des résultats atteints, il n'est pas douteux, poursuivait le gouverneur, que les cultures iront en se développant de plus en plus. Déjà, dans une première lettre du 28 septembre 1869, Momtaz bey avait demandé au Ministère de l'Intérieur de lui envoyer 22 ardebs de graines de coton de la moudirieh du Charkieh; cette quantité lui ayant ensuite paru insuffisante, il avait, le 29 octobre 1869, sollicité un nouvel envoi de 50 ardebs de graines. Par ailleurs, le gouverneur estimait nécessaire d'avoir sur place une machine à égrener, de fabrication européenne, capable de traiter 10 à 15 cantars par jour, ainsi qu'une machine de pressage, et il demanda au vice-roi de les lui envoyer avec un contre-maître expert pour les installer et en montrer le fonctionnement. « Nous avons appris de certains négociants, disait-il en terminant son rapport, que le coton importé du Yémen et de Confouda se vend à Djeddah au prix de 15 tallaris; encore les négociants n'en trouvent-ils pas une quantité suffisante pour satisfaire la demande. Mais si le coton est cultivé à Souakin et se vend 10 tallaris, les habitants en retireront de grands profits; le gouvernement profitera également des taxes douanières qu'il imposera sur ce produit, ainsi que des impôts qu'il percevra sur les terrains agricoles, sans parler des profits directs qu'il retirerait du coton cultivé pour son propre compte. Nul doute, concluait Momtaz bey, que ces réformes ne soient de nature à assurer la prospérité aux habitants et à les arracher à leur pauvreté conformément aux vœux de Son Altesse<sup>(1)</sup> ».

Le vice-roi apprécia vivement l'activité déployée par le gouverneur de Souakin. Loin de le relever de ses fonctions, comme l'avait proposé

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 19, pièce 122, rapport de Ahmed Momtaz, 15 novembre 1869.



Giaffar pacha<sup>(1)</sup>, il le complimenta de ses efforts. « Si le percement du canal de Suez se termine cette année par la grâce de Dieu, lui écrivit-il, et que le bateau qui nous est réservé puisse arriver dans la mer Rouge, nous nous rendrons en tournée en vue de visiter notre littoral longeant la dite mer. Nous nous arrêterons, bien entendu, à Souakin. Notre satisfaction deviendra encore plus grande, lorsque nous constaterons alors le continuel progrès de cette ville ainsi que sa prospérité et la tranquillité de ses habitants<sup>(2)</sup>. »

Le vice-roi s'intéressait d'ailleurs aux richesses de toute sorte que pouvait lui livrer la mer Rouge et, dans le courant de janvier 1869, il confia à l'Anglais Bowerman la mission de prospector les mines que pouvait recéler le littoral de cette mer. Le bateau *El Tor* fut mis à la disposition de l'expédition, à laquelle se joignit Ismaïl Yousri bey, moawen à la Maïa Sanieh<sup>(3)</sup>.

Tenant compte de l'extension prise par Souakin et de la présence en cette ville de nombreux Coptes abyssins qui n'avaient aucun édifice pour célébrer leur culte, le vice-roi ordonna, en janvier 1870, de leur construire une église, « à l'exemple, dit-il, des Musulmans qui ont une mosquée dans cette île<sup>(4)</sup> ». Ce menu fait en dit long sur l'esprit de tolérance du vice-roi et montre jusqu'où s'étendait sa sollicitude à l'égard des étrangers qui venaient vivre sous sa loi.

A Massawa, le problème de l'eau se révéla plus ardu encore à résoudre qu'à Souakin. C'est en vain que le gouverneur inspecta les régions avoisinant le bandar; il n'y trouva pas de sources suffisantes pour alimenter la ville<sup>(5)</sup>. Il proposa en conséquence de procéder à des sondages méthodiques du terrain, sous la direction d'un expert et le vice-roi donna l'ordre d'engager les services de deux ingénieurs européens dont l'un

<sup>(1)</sup> Cf. chap. VI, p. 314.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, pièce 1, ordre supérieur au gouverneur de Souakin, 29 septembre 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 169, ordre supérieur au gouverneur de Souakin, 28 janvier 1869.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, p. 22, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 31 janvier 1870.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 13, lettre de Mohamed Razekh bey, 18 avril 1869.

devait être employé au Fayoum, tandis que l'autre se rendrait à Massawa <sup>(1)</sup>. Mais par la suite, le gouverneur de Massawa annula la demande qu'il avait faite <sup>(2)</sup>.

## 7. — MEURTRE DE LA FAMILLE POWELL.

Au début de juin 1869, on apprit au Caire qu'un Anglais, M. Powell, et sa famille avaient été massacrés à la frontière du Soudan, ainsi que leurs domestiques et plusieurs missionnaires suédois <sup>(3)</sup>. Dès l'abord, ce meurtre parut devoir être attribué à la tribu sauvage des Basen, qui habite, entre le Barka et le Mareb, une région dont la souveraineté était disputée entre le vice-roi et le négus. Le gouvernement égyptien promit aussitôt d'user de tous ses moyens pour obtenir des détails et de châtier les coupables, s'il était avéré que le crime eût été commis sur son territoire <sup>(4)</sup>; il accorda toutes les facilités voulues à MM. Powell et Jenkins, frère et beau-frère de la victime, qui quittèrent immédiatement l'Angleterre pour se rendre sur le théâtre du crime afin d'obtenir de qui de droit une pleine et entière justice <sup>(5)</sup>.

Dans le pays des Kunama ou Basen s'était établie une mission suédoise, dont les stations, placées dans la province de Balka voisine du Mareb, s'étendaient jusqu'à huit lieues environ au sud de Koufit. En avril 1869, M. Powell, qui chassait le gros gibier dans la région, vint au Mareb; il y séjourna jusqu'au 16 et tua plusieurs éléphants. S'étant ensuite décidé à pousser jusqu'au Tacazzé, il se mit en route le 17 avril, mais,

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, p. 22, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 31 janvier 1870. — Registre 584, p. 23, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 31 janvier 1870, portant les conditions d'engagement des dits ingénieurs.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 47, pièce 252, lettre du gouverneur de Massawa, 23 mai 1870.

<sup>(3)</sup> F. O. 78-2095. Alexandrie 8 juin 1869. G. E. Stanley à lord Clarendon, télégramme.

<sup>(4)</sup> F. O. 78-2092. Alexandrie 9 juin 1869. G. E. Stanley à lord Clarendon n° 10.

<sup>(5)</sup> A. A.-M. S. Registre 582, p. 16, ordre du Khédive à S. A. Mohamed Tewfik pacha, 16 juin 1869. — Registre 573, p. 152, 170, 184, 225, ordres de Mohamed Tewfik pacha à la Compagnie Azizié, au gouverneur de Massawa, au gouverneur du Soudan, au gouverneur de Suez.

oubliant toute prudence, il divisa sa très petite suite en deux groupes. Lui-même partit du village d'Anagullo, accompagné seulement de sa femme, de son enfant âgé de six ans, de M. Elfblad, missionnaire suédois et de deux domestiques bogos, tandis que ses effets et les bagages devaient le suivre avec M. Makrer<sup>(1)</sup>, M. Kielberg, missionnaire, Mac Donald, domestique de M. Powell, et quatre indigènes. Ce dernier parti fut attaqué après trois heures de marche par des indigènes qui s'étaient cachés dans les buissons; M. Kielberg fut tué à l'instant, mais M. Makrer, atteint de plusieurs coups de lance, eut le temps, avant de mourir, d'abattre deux des ennemis, ce qui permit aux autres de se sauver<sup>(2)</sup>.

M. Powell lui-même ayant marché toute la journée, arriva le soir près d'une grande eau, dans le district de Tika, et fut reçu hospitalièrement par les indigènes. Mais, au cours de la nuit, la nouvelle de l'assassinat du second parti parvint aux indigènes et les incita fort probablement à changer de conduite. Toujours est-il que le 18 avril au matin, ils surprirent le parti de M. Powell et l'exterminèrent. L'Anglais, pourtant, avant de mourir, avait eu le temps de tuer deux des agresseurs<sup>(3)</sup>.

Tel est le récit que recueillit M. Munzinger, accouru en toute hâte de Massawa à Koufit, à la nouvelle du massacre à lui transmise par la mission suédoise. L'enquête faite par le vice-consul de France et d'Angleterre exonérait de toute responsabilité les autorités égyptiennes. Le crime avait été commis, au sud du Mareb, par des tribus qui dépendaient du gouverneur abyssin d'Adiabo. C'est donc à son suzerain, le prince Kassa, que les parents des victimes allèrent demander justice. Le roi du Tigré

<sup>(1)</sup> Drogman de M. Powell, il était alsacien et avait été emprisonné à Magdala par Théodoros.

<sup>(2)</sup> E. de Cosson dans son ouvrage : *The Cradle of the Blue Nile*, t. II, p. 55, rapporte que Makrer s'étant arrêté dans un village pour acheter du blé, se prit de querelle avec le choum à propos d'une fille indigène et le tua d'un coup de fusil. Les indigènes, exaspérés, se seraient alors précipités sur lui et l'auraient massacré. Tel est du moins le récit que lui fit Murcher, interprète du roi Iohannès.

<sup>(3)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, Keren, 31 mai 1869.

leur fit bonne mesure<sup>(1)</sup> : sur son ordre, le village habité par les assassins fut brûlé et les habitants mis à mort<sup>(2)</sup>.

### 8. — FINANCES.

Dans l'administration des finances, Giaffar pacha, à l'inverse de Moussa Hamdi pacha, s'efforça de proportionner les dépenses aux ressources du pays. Quelles étaient ces ressources? « Le Soudan, écrit de Berber en juillet 1867 un commerçant français, n'a jamais été la terre de Canaan : c'est bien au contraire la plus misérable contrée qu'il y ait sur la terre. De Wadi Halfa au Fazogle, de l'Abyssinie au Darfour, c'est un désert et quel désert! Il est vrai que quelques belles rivières traversent tous ces sables, mais l'altitude des terres ou des sables riverains est telle qu'ils ne sont jamais inondés et qu'ils resteraient éternellement incultes, si ce n'était les sakiés que l'on fabrique dans les deux provinces du Nord, celle de Dongola et celle de Berber. Mais depuis Khartoum jusqu'au Fazogle, et dans l'intervalle des cours d'eau qui viennent ou de l'Abyssinie ou de l'Équateur, les cultures se font à l'aide des pluies d'été qui ont lieu pendant les mois de juin, juillet et août.

« Les produits des cultures ne sont pas très variés : c'est le doura (sorgho) qui en fait la base; c'est cette denrée que les habitants emploient exclusivement pour leur nourriture; mais quant à la culture du blé, petit millet, sésame, c'est à peine si les produits qui proviennent de ces cultures peuvent suffire aux besoins des négociants égyptiens, syriens, turcs, européens, qui sont au Soudan. La preuve en est dans les prix de ces produits qui sont excessifs. Aujourd'hui, le blé est à 10 piastres tarif le roub<sup>(3)</sup>. L'année dernière, c'était 30 piastres le roub.

« Plût à Dieu que les récoltes de sorgho fussent au moins suffisantes aux besoins de la population arabe! Depuis que j'habite le Soudan, et il y a un quart de siècle, j'ai pu constater que sur trois années, nous avons

<sup>(1)</sup> F. O. 78-2093. Lettre de dedjaz Kassa au colonel Stanton, annexée à la lettre de ce dernier en date du 16 octobre 1869.

<sup>(2)</sup> Cf. A. RAFFRAY, *Abyssinie*, Paris 1876, p. 333. — De Cosson déclare, de son côté, que 20 coupables furent mis à mort (cf. *op. cit.*, t. II, p. 30).

<sup>(3)</sup> Mesure de capacité valant 7 litres et demi.

une année de disette, et chaque cinq ans une affreuse famine; aujourd'hui le sorgho est à Berber à 20 francs l'ardeb, mais l'année dernière nous l'avons payé 40 francs. Lorsque le sorgho a réussi dans toutes les provinces, son prix tomba à 3 ou 4 francs l'ardeb; mais malheureusement les pluies ne sont pas partout uniformes; très abondantes d'un côté, de l'autre elles manquent, ou bien ce sont les sauterelles, les oiseaux, les rats qui viennent tout dévorer. Rien n'est plus précaire que ces récoltes de sorgho sur lesquelles cependant la population compte, car elle s'en nourrit. Si les pluies viennent à manquer dans le haut Soudan pendant deux années consécutives et si le Nil reste bas, nous avons la famine.

« Pour être vrai, je dois dire qu'ici, au Soudan, la famine n'a pas les conséquences graves que nous voyons en Europe. L'habitant du Soudan peut se passer de feu, d'habillements et de domicile, et, par suite de l'âpreté du climat et de sa rude existence, Dieu qui pense à tout a pourvu l'Arabe de deux mâchoires et de deux rangées de dents qui lui permettent de se nourrir des choses les plus dures; c'est ainsi qu'il peut manger les fruits sauvages du palmier doum, des noyaux de dattes et toutes sortes de mauvaises graines qu'il trouve sous ses pieds; il en meurt bien par milliers de ces malheureux soumis à cet étrange régime, mais ils s'en consolent et souffrent sans murmurer. . . . .

« Notre seule et unique ressource est la gomme; le Soudan exporte annuellement de 120 à 140 mille quintaux de gomme de qualité et de valeur différente; les autres produits viennent de l'étranger, tels que l'ivoire, la cire, mais ces produits sont insignifiants.

« Voilà le vrai bilan de notre actif. Je ne vous parlerai point des mines d'or du Soudan : ces sables aurifères sont à peu près improductifs <sup>(1)</sup> ».

Dans ces conditions, il fallait réduire les dépenses du gouvernement. C'est à cette tâche que s'appliqua Giaffar pacha. Le budget qu'il établit au début de son administration <sup>(2)</sup> comportait une dépense mensuelle

<sup>(1)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Alexandrie 1867-1868. Lafargue au consul général, 11 juillet 1867.

<sup>(2)</sup> Le budget ne porte pas de date, mais les noms des moudirs qui y figurent montrent qu'il fut établi en mai-juin 1866.

de L.E. 11.156 et 85 piastres, répartie comme il suit entre les divers postes,

a) <i>Moudiries</i> :	P.T.	Paras.
moudirieh de Khartoum . . . . .	69.014	31
(moudir : miralâï Ahmed bey Abou Sin).		
moudirieh de Taka . . . . .	39.456	08
(moudir : Ibrahim bey Loutfi).		
moudirieh du Nil Blanc . . . . .	13.113	05
(moudir : Aly effendi).		
moudirieh de Berber . . . . .	38.005	21
(moudir : Aly bey Oweida).		
moudirieh de Dongola . . . . .	32.491	20
(moudir : Osman bey).		
moudiries de Sennar et Fazogle . . . . .	32.217	10
(moudir : Ahmed effendi Zail).		
moudirieh du Kordofan . . . . .	43.008	38
(moudir : N. grade de miralâï).		
b) <i>Conseil du Soudan</i> . . . . .	31.100	
c) <i>Gouvernorat général du Soudan</i> :	P.T.	Paras.
gouverneur : Giaffar pacha Mazhar.	24.657	20
sous-gouverneur : Aly bey Fadli.	6.000	
6 moawens . . . . .	11.400	
chefs de service et écrivains turcs.	10.266	25
2 ingénieurs . . . . .	4.600	
hygiène . . . . .	5.143	10
commis . . . . .	22.100	
imam, apprentis, imprimeurs, farraches, etc. . . . .	13.045	
		97.212 15
2 compagnies d'artilleurs formées de 6 officiers et 223 sous-offi- ciers et soldats . . . . .	11.434	33
2 compagnies d'artilleurs bachi- bozouks formées de 113 hom- mes . . . . .	17.359	36
		28.794 29
d) <i>Postes du Soudan</i> . . . . .	31.600	
e) <i>Arsenal et bateaux</i> . . . . .	56.308	10
f) <i>Armée</i> . . . . .	603.362	18
		<u>603.362 18</u>
TOTAL . . . . .	1.115.685	13

Tel qu'il était, ce budget réalisait une notable diminution sur celui de Moussa Hamdi pacha <sup>(1)</sup>. Alors que ce dernier s'élevait, pour l'année 1280 <sup>(2)</sup>, à L. E. 426.550, le budget de Giaffar pacha ne se monte qu'à L. E. 133.882; l'entretien des troupes, qui exigeait L. E. 366.730 au temps de Moussa pacha, n'absorbe plus en 1283 que L. E. 75.858; les dépenses du gouvernement général qui étaient en 1280 de L. E. 17.690, ne s'élèvent plus, trois ans après, qu'à L. E. 11.665, ou à L. E. 15.397 si on y comprend celles du Conseil du Soudan; les dépenses d'administration des moudirieh diminuent de L. E. 39.620 à L. E. 32.076. La grosse économie, on le voit, est réalisée sur les dépenses de l'armée; il est vrai que l'Égypte a pris à sa charge la solde des troupes régulières.

En regard des dépenses effectives, le budget de Giaffar pacha n'indique pas le chiffre des recettes. On peut cependant présumer que ce dernier chiffre excédait notablement le premier. A partir de 1867, en effet, le Soudan versa chaque année au gouvernement central une certaine somme, soit pour rembourser les avances faites par l'Égypte au temps des années déficitaires, soit à titre de contribution pour l'entretien des troupes. Dans le discours qu'il tint à l'assemblée des délégués en 1869, le vice-roi déclara que «le revenu que le gouvernement tire du Soudan a déjà doublé (grâce aux réformes et aux améliorations). Le Ministère des Finances qui fournissait naguère, à titre de subside, 30.000 bourses aux provinces du Soudan, en reçoit aujourd'hui 15.000 par an, en sus des dépenses et des appointements des fonctionnaires civils et militaires <sup>(3)</sup>». Pour suffire aux dépenses du pays et payer au Caire une contribution aussi élevée, Giaffar pacha dut augmenter les impôts. Nous savons en effet par une note de Munzinger qu'en 1283 <sup>(4)</sup>, l'impôt de la moudirieh

<sup>(1)</sup> Cf. pour ce budget le chapitre III, p. 140. Pour la comparaison, nous avons transformé ce dernier budget en livres égyptiennes, sur la base approximative de 5 livres par bourse.

<sup>(2)</sup> Juin 1863-mai 1864.

<sup>(3)</sup> Cf. t. II, p. 134. — Le budget voté par l'assemblée des délégués le 30 mars 1870 et approuvé par le Khédive le 5 avril 1870, comportait aux recettes une somme de 20.000 bourses sous la rubrique : «Produit net des provinces du Soudan» (cf. E. DE RÉGNY, *Statistique de l'Égypte*, 1<sup>re</sup> année 1870, p. 73).

<sup>(4)</sup> Mai 1866-avril 1867.

du Taka fut augmenté de 484 bourses; l'impôt payé par le gouvernorat de Souakin subit de son côté une majoration de 156 bourses. Mais ce n'étaient encore là que de faibles augmentations. En juin 1868, Thibaut, agent consulaire de France à Khartoum, écrivait qu'à son retour du Caire, le pacha, ayant promis d'envoyer chaque année 50.000 bourses au vice-roi, augmenta d'un tiers les impôts sur tout le pays<sup>(1)</sup>; en fait, les impôts furent augmentés des deux tiers dans toutes les moudiries, à partir de l'année 1283<sup>(2)</sup>; la moudirie de Berber se trouva de ce fait taxée, pour l'année 1285, à 11.000 bourses<sup>(3)</sup>. Ce n'est pas tout; aux impôts réguliers venaient s'ajouter les sommes illégalement perçues par les fonctionnaires de tous grades. M. Lafargue n'estimait pas à moins de 25.000 bourses la somme ainsi prélevée chaque année par « la vénalité la plus odieuse, la plus âpre et en même temps la plus ingénieuse qu'il y ait au monde<sup>(4)</sup> ».

Sans doute cette vénalité avait-elle existé de tout temps; elle florissait sous Moussa pacha, et Chahine pacha, lors de sa courte mission au Soudan, n'avait pu ou n'avait pas voulu y porter remède. Elle continua sous Giaffar pacha, malgré les centaines de pétitions qui lui furent adressées pour dénoncer les abus. Les archives du Caire ont conservé quelques traces de ces plaintes. C'est ainsi que le 7 février 1868, le mamour de la zaptieh du Caire rendait compte au secrétaire du vice-roi qu'il avait procédé à l'interrogatoire de deux habitants du Kordofan qui étaient porteurs d'une supplique adressée à Son Altesse. Tout deux se plaignaient des injustices et de la dureté d'un certain Mohamed Yassin, nommé bachmoawen par le gouvernorat, et de son frère<sup>(5)</sup>. A la même époque, c'est un moawen de la moudirie de Berber, nommé Mohamed Derwiche, qui se plaint de la vénalité, des vols et des malversations d'Aly bey

(1) A. E. Égypte 43. Thibaut à M. Poujade, 22 juin 1868.

(2) Ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite par le Meglis Khoussousi à la Maïa Sanieh le 28 mars 1871.

(3) A. A.-M. S. Carton 45, pièce 24, Lafargue à Chérif pacha, 25 mars 1869.

(4) A. E. *Corresp. consul.*, Alexandrie 1867-1868. Lafargue au consul général, 11 juillet 1867. — Dans cette lettre, Lafargue disait que les contributions du Soudan s'élevaient à la somme de 75.000 bourses.

(5) A. A.-M. S. Carton 43, pièce 57.



Oweida, moudir de Berber. Les faits imputés à ce dernier étaient d'ailleurs de notoriété publique. En l'absence de Giassar pacha, alors au Caire, le sous-gouverneur du Soudan ordonna une enquête; celle-ci n'était pas encore terminée lorsque le gouverneur général revint au Soudan. A son arrivée à Berber, Giassar pacha étouffa l'affaire, et quelques jours après, le pétitionnaire Mohamed Derwiche fut invité à signer une rétractation; menacé, en cas de refus, de recevoir une volée de coups de courbache, il signa <sup>(1)</sup>. Quelques mois plus tard, Giassar pacha rendit compte que l'enquête menée par lui à son arrivée à Berber avait établi que le miralaï Aly bey Oweida s'était rendu coupable de négligences dans la perception des impôts et dans l'exercice de ses fonctions, mais que l'accusation de fraude portée contre lui par certains cheikhs et commerçants était sans fondement <sup>(2)</sup>. Il fut destitué et remplacé par Ahmed Rami effendi <sup>(3)</sup>.

### 9. — CRITIQUES PORTÉES CONTRE L'ADMINISTRATION ÉGYPTIENNE.

En couvrant ainsi ses subordonnés, Giassar pacha perd la confiance de ses administrés. « On reproche avec raison au gouverneur général actuel, qui a l'extérieur et les allures d'un très digne homme, écrit M. Lafargue, de n'avoir jamais rien dit ni rien fait pour purifier son administration des voleurs qui en sont la honte; ces faits ont lieu sous ses yeux, il le sait et je le lui ai moi-même écrit. . . ; il préfère sacrifier les intérêts du Soudan plutôt que de changer quelque chose à l'œuvre que lui a laissée Chahine pacha, à qui il croit devoir son grade et les fonctions qu'il remplit <sup>(4)</sup>. » « Le gouverneur actuel, écrit le même correspondant deux

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, Lafargue à Chérif pacha, 25 mars 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 265, lettre de Giassar pacha, 4 janvier 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 168, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 17 février 1869. Ancien membre du Conseil d'Alexandrie, Ahmed Rami effendi avait été nommé moawen dans la maïa du gouverneur du Soudan le 22 août 1865 (cf. A. A.-M. S. Registre 539, 2<sup>e</sup> section, p. 100, pièce 184, ordre supérieur au Ministre des Finances, 22 août 1865).

<sup>(4)</sup> A. E. *Corresp. consul.*, Carton Alexandrie 1867-1868. Lafargue au consul général, 11 juillet 1867.

ans plus tard, est un homme de bureau, de mosquée; tout son temps se passe dans les écritures et les prières<sup>(1)</sup>. »

Dans toute la correspondance du gouverneur général<sup>(2)</sup>, on chercherait en vain une ligne ayant trait à l'agriculture, au commerce, aux moyens de favoriser l'un et l'autre pour le plus grand bénéfice du pays. « Depuis un demi-siècle que les Turcs habitent le Soudan, déclare M. Lafargue, ils n'y ont jamais introduit ni aucune plante, ni un arbre utile; ce qui existe aujourd'hui existait avant la conquête, l'agriculture est la même<sup>(3)</sup>. » A l'autre bout du Soudan, dans le Taka, Werner Munzinger constate également que les Égyptiens sont de « pauvres colonistes ». En janvier 1867, ils ont occupé Koufit; qu'en ont-ils fait? « Il fallait, écrit Munzinger, encourager les gens qui s'y établissaient, les protéger contre les soldats, les exempter d'impôts et de douane. Mais il n'y a rien eu de cela.

« Au commencement les gens y accoururent, mais à défaut de sûreté et d'ordre, il n'y reste aujourd'hui<sup>(4)</sup> que quelques misérables qui vendent du lait et de l'herbe. De cultures, pas de trace, excepté quelques petits jardins potagers. Les palmiers magnifiques qui côtoyaient le torrent ont été presque tous coupés pour les constructions.

« Quant à l'influence des Égyptiens sur les Barea, elle se borne au prélèvement d'un tribut de 2.300 ardebs (l'ardeb valant 8 francs, ce qui fait 18.400 francs), et de quelques centaines de vaches qu'on prend par force. Mais les seuls 100 chevaux<sup>(5)</sup> consomment 1.500 ardebs et le reste suffit à peine à la nourriture du bataillon; la paie, etc., doit venir d'ailleurs.

« Les Barea, du reste, se dédommagent de l'impôt en ravageant tous les sujets égyptiens autour et s'amusent même quelquefois à venir voler les transports de Koufit sous les yeux de la garnison [qui ne réagit pas]. Si on demande la raison, on vous dit que l'autorisation de les

(1) A. A.-M. S. Carton 45, pièce 24, Lafargue à Chérif pacha, 25 mars 1869.

(2) Exception faite des lettres qu'il adressa au Caire pendant les premiers mois de son administration.

(3) Lafargue au consul général, 1<sup>er</sup> juillet 1867, déjà cité.

(4) Munzinger écrit en mai 1869.

(5) Appartenant aux bachi-bozouks, qui, avec un bataillon soudanais, formaient la garnison de Koufit.

punir n'est pas venue du Caire. Et de cette manière passent des années.

« Une autre faiblesse de ce gouvernement est que les soldats attendent une année de paie, n'ont ni souliers, ni habits et pourtant doivent travailler sans cesse aux fortifications et constructions du gouvernement. La conséquence de ce désordre est que la fidélité des troupes, en temps difficiles, est plus que douteuse, et que le commerce se retire d'une place où il n'y a jamais de l'argent et qui, pourtant, est prédestinée à être le débouché des provinces des Barea et des Kunama qui produisent beaucoup de doura <sup>(1)</sup>. »

A l'observateur perspicace qu'est Munzinger, rien n'échappe de la situation générale du Soudan. « Ce que nous disons de Koufit, poursuit-il, vaut pour tout le Soudan. Partout un tribut exagéré, point de sûreté, point de justice et la révolte partout <sup>(2)</sup>. . . »

« Il n'y a pas de pays aussi facile à gouverner que le Soudan; il ne s'y trouve pas de peuplade capable de résister à un demi-bataillon; les armes à feu y sont presque inconnues. Et pourtant il y a des rebelles à une lieue des garnisons. Un tiers des Beni-Amer refusent aujourd'hui de payer les impôts. On tue les gens journellement aux environs de Kassala. Les Barea ravagent les Hadendoa et vendent le butin impunément sur les marchés des Beni-Amer et vice-versa, tous les trois faisant partie du même district. On ne peut aller de Keren à Kassala sans une bonne escorte. Si on est pillé ou tué en route, personne ne poursuit les coupables : ce sont des contribuables qui ne doivent point être inquiétés.

« La cause de cet état de choses est que personne n'a intérêt d'y penser. Ce que le divan demande, c'est beaucoup d'impôts. Le Soudan doit suffire à son budget ou même aider le trésor au Caire, quoique l'armée soit hors de proportion au besoin du pays. Voilà ce que l'on demande à un bon gouverneur et rien de plus. A quoi sert l'activité qui entraîne beaucoup de responsabilité et point d'éloges? Un commandant, par exemple, voit une tribu en danger, accourt et la sauve, en y perdant un ou deux soldats. Il est blâmé, parce qu'il a fait perdre au miri deux hommes

<sup>(1)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, 31 mai 1869.

<sup>(2)</sup> Traversant Karkodj en février 1870, E. Marno faisait la même observation (cf. *Reisen im Gebiete des blauen und weissen Nil*, p. 21-22).

qu'il faut acheter, parce qu'il a battu des tribus qui paient les impôts, parce qu'enfin il voulait se montrer. Voilà la croix qui l'attend.

« Une dernière raison de ce désordre est que le gouvernement du Caire qui connaît ses gens et, sans doute, a fait de tristes expériences avec eux, a ôté à ses officiers toute autonomie. Ainsi le moindre détail est réglé au Caire. Mais il s'ensuit que les moindres affaires se traitent en long, vu les *pour* et les *contre* d'une question; qu'au Caire, avec la meilleure volonté, on comprend très peu aux affaires du Soudan; que les gouverneurs perdent tout amour-propre et arrivent à être de simples rapporteurs, intéressés à cacher la vérité, se cachant pour l'action derrière des ordres reçus du Caire, et de là une indécision et un esprit d'injustice qui fait mépriser le gouvernement malgré les dix bataillons qui sont au Soudan.

« Mille fois préférable à cet état de choses qui ruine tout le monde, l'ancien système où les gouverneurs régnaient en rois et commettaient même des injustices, mais au moins il ne leur manquait pas l'ambition, fille légitime et honorable de l'autonomie, de se faire respecter en donnant au pays l'ordre et la sûreté<sup>(1)</sup> ».

Cette critique, assurément sévère, marque néanmoins de traits fort justes le caractère de l'administration de Giassar pacha. La centralisation de toutes les questions au Caire étouffe l'esprit d'initiative des subordonnés qui dirigent les affaires sur place; elle engendre la crainte des responsabilités qui ne peuvent être équitablement jugées sur pièces et documents; elle développe la bureaucratie aux dépens de l'action, seule efficace dans cet immense pays où tout est à faire ou à organiser. Le seul but que se propose l'administration est de faire rentrer l'impôt avec un surplus qui ira grossir le trésor du Caire et dont l'importance servira de caution à l'habileté du gouverneur général. Que le pays succombe sous l'abus de la fiscalité, nul n'en a cure. Le résultat, c'est l'appauvrissement général du Soudan. « Il y a vingt-six ans que j'habite le Soudan, écrit encore M. Lafargue, et jamais, à aucune autre époque, la situation de nos provinces n'a été aussi déplorable que dans ces trois dernières années; le numéraire a presque complètement disparu, le commerce d'importation a diminué

<sup>(1)</sup> A. E. Massawa, t. I. Munzinger au Ministre des Affaires étrangères, Keren 31 mai 1869.

dans une proportion effrayante, l'exportation de nos produits commerciaux par les routes de Souakin et de Korosko a presque cessé, à cause de la rareté des chameaux de transport; le port de Berber est encombré de sacs de gomme, de sené, d'ivoire; les Arabes, ruinés, ne renouvellent plus les chameaux qui meurent par milliers dans ces déserts et les marchandises rentrent dans les okels où elles séjournent jusqu'à l'année prochaine. C'est une perte énorme pour le commerce et pour le gouvernement <sup>(1)</sup>. »

Dans la capitale du Soudan le commerce se meurt. Des douze ou quinze maisons européennes qui occupaient plus de 2.000 personnes à leur service, il n'en reste pas une et toutes les relations du centre de l'Afrique avec Khartoum sont concentrées dans les mains d'une seule maison dirigée par un Arabe <sup>(2)</sup>. La traite des nègres est devenue de plus en plus difficile en raison des mesures d'obstruction prises par le gouvernement. Les convois d'esclaves qui venaient du Kordofan, du Darfour, du Dar Fertit, du Wadaï se détournent du marché de Khartoum et suivent des voies plus longues et plus périlleuses pour atteindre la côte. Sir Samuel Baker qui passa à Khartoum vers cette époque fut frappé par la diminution de la population de la capitale <sup>(3)</sup>.

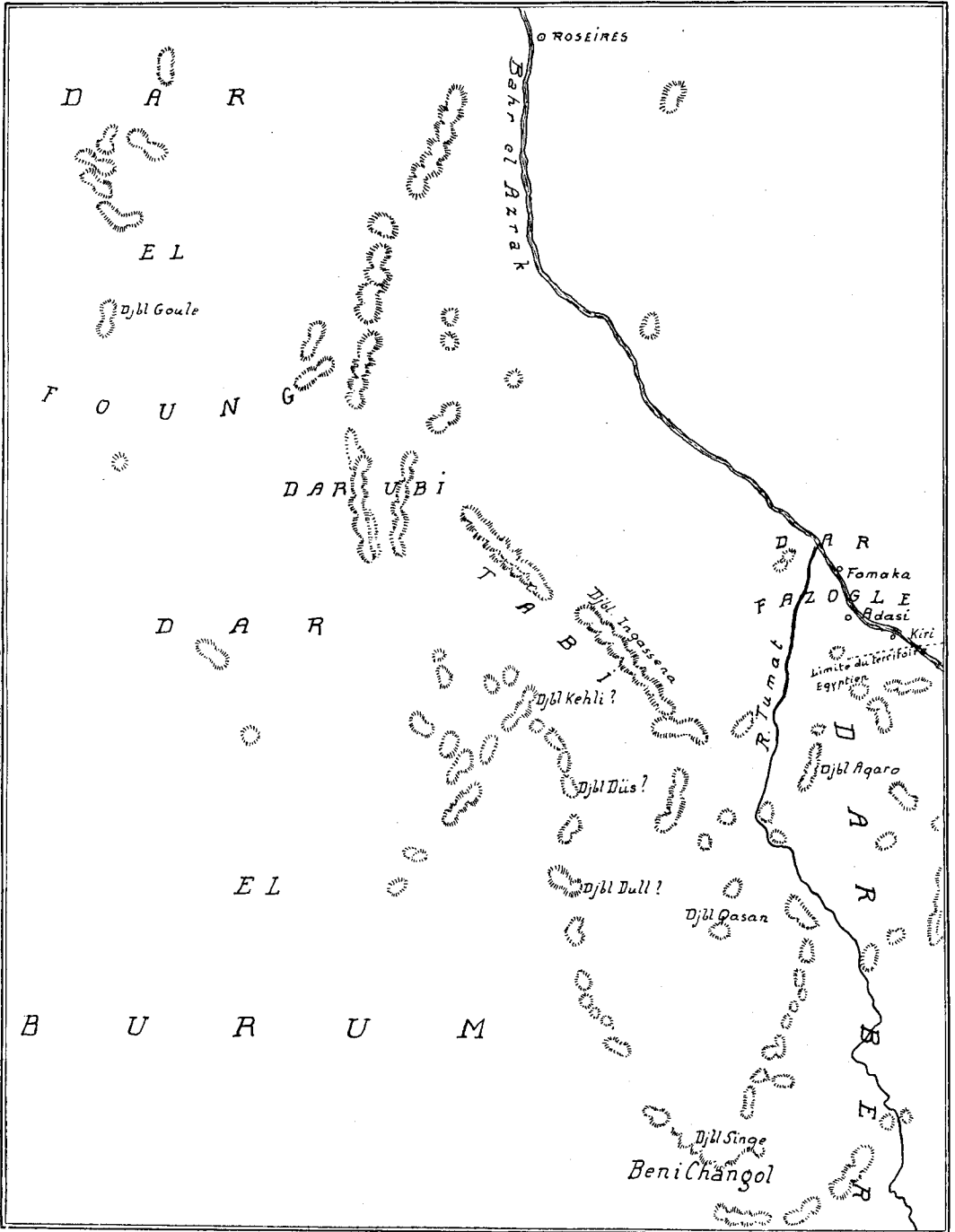
Les provinces s'épuisent pour faire face aux demandes exorbitantes du fisc. A la fin de 1865, la province de Berber devait encore 4.000 bourses sur les impôts de l'année précédente et il était manifestement impossible qu'elle payât les 11.000 bourses auxquelles elle avait été taxée pour l'année en cours. Elle le pouvait d'autant moins que la province, accablée par les charges, se dépeuplait elle aussi. L'exode de la population avait commencé en 1866. A cette époque, on avait montré à Schweinfurth trois grands villages, sis au bord du fleuve, dont tous les habitants avaient émigré. Lorsqu'il repassa en octobre 1868, la détresse du pays lui parut plus poignante encore. « Il est évident, écrit-il, que la culture du sol décline, que la pénurie augmente et que la disette est de plus en plus commune. Cette année, moins de deux mois après la moisson, le prix

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 24, Lafargue à Chérif pacha, 25 mars 1869.

<sup>(2)</sup> Cf. *Le Progrès égyptien*, numéro du 18 septembre 1869 : lettre de Khartoum.

<sup>(3)</sup> Cf. S. BAKER, *Ismailia*, t. I, p. 24. La population, selon lui, aurait diminué de moitié.

FAZOGLE ET DAR EL FOUNG





courant du roub de sorgho s'est élevé à un tallari. . . Entre Damer et Chendi, on semblait effrayé de la dépopulation. Les hommes non mariés vont à Khartoum se mettre au service des traitants en qualité de soldats; les autres renoncent à la culture et emmènent leurs chèvres et leurs moutons au désert où ils essaient de la maigre vie des pasteurs<sup>(1)</sup>. » La correspondance de M. Lafargue confirme cet état de choses : « Déjà, écrit-il de Berber en mars 1869, dix mille familles de cette moudirieh, de sédentaires et laborieuses qu'elles étaient sur le Nil se sont faites nomades; à l'heure où j'écris, les départs se continuent; ces malheureux fugitifs se sont éparpillés un peu partout; on les trouve à Kassala, à Guedaref, à Gallabat, à Khartoum, à Sennar, mais le groupe le plus nombreux voulait décidément pénétrer dans les montagnes de l'Abyssinie, lorsque, parvenu dans la tribu des Ouad Zéid, le cheikh nommé Ragab les a retenus en leur accordant des terres. Si le système qui régit la moudirieh de Berber ne change pas, dans quelques mois elle sera dépeuplée<sup>(2)</sup>. » Enfin Sir Samuel Baker, qui parcourut la même région en janvier 1870, en trace un tableau non moins pathétique. « J'observai avec consternation, écrira-t-il, un effroyable changement dans la physionomie du pays entre Berber et la capitale, depuis ma dernière visite. La riche terre, sur les rives du fleuve, qui, il y a quelques années, était l'objet d'une culture intensive, se trouvait abandonnée. Çà et là, on pouvait apercevoir un bouquet de palmiers-dattiers laissés sans soin, mais les berges du fleuve, jadis verdoyantes de lourdes moissons, étaient devenues un désert. Des villages autrefois populeux avaient entièrement disparu; la population était partie. L'irrigation avait cessé. La nuit, où s'entendait jadis le grincement discordant des innombrables sakiehs, offrait maintenant le silence de la mort. Pas un chien ne hurlait après son maître perdu. L'activité humaine avait disparu; l'oppression avait chassé les habitants du sol<sup>(3)</sup>. »

Ces trois témoignages concordants ne laissent aucun doute sur le résultat de l'administration financière de Giaffar Mazhar pacha. Il était manifestement impossible qu'une contrée pauvre comme le Soudan,

(1) Cf. SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*, t. I, p. 36.

(2) A. A.-M. S. Carton 45, pièce 24, Lafargue à Chérif pacha, 25 mars 1869.

(3) Cf. S. BAKER, *Ismailia*, t. I, p. 22, 23, Baker avait parcouru la région qui s'étend de Khartoum à Berber en 1865, lorsqu'il revint du lac Albert Nyanza.



sujette à des retours périodiques de disette et de famine, n'ayant aucun commerce avec l'étranger autre que celui de la gomme, produite seulement dans deux provinces, ne pouvant et ne sachant par ailleurs rien faire en agriculture pour en augmenter et varier les produits, il était impossible qu'un tel pays pût faire face aux demandes exagérées du gouvernement et satisfaire en même temps les exigences d'une vénalité qui ne lui laissait aucun repos. La politique fiscale de Giaffar pacha bouleversait la condition sociale des habitants et rejetait à la vie errante des populations jadis sédentaires; tout comme celle de Moussa pacha, elle ruinait le pays.

#### 10. — CRÉATION DE LA MAMOURIEH DE FOUNG.

C'est pour une raison fiscale, autant ou plus que dans un but de civilisation et de progrès, que Giaffar pacha conçut, au mois d'août 1869, l'idée de créer un nouveau district dans le sud de la province de Sennar. « Les montagnes de Foug, situées près des montagnes du Fazogle qui dépendent de la moudirieh de Sennar, écrivit-il au Caire <sup>(1)</sup>, étaient gérées par les cheikhs. Jusqu'à ce jour, cette gestion leur était dévolue par héritage. Ces cheikhs demandaient l'envoi de soldats, en grand nombre, pour terroriser les habitants et percevoir l'impôt. Il en résulta que ces habitants ne bénéficièrent d'aucune civilisation, d'aucun progrès, et que les impôts restés impayés par eux atteignirent le montant de 6.000 bourses jusqu'en 1286 <sup>(2)</sup>. L'iniquité des concessionnaires des provinces vis-à-vis des habitants et leurs procédés qui ne favorisaient aucun progrès, aucune prospérité, provoquèrent cet état de choses. » Pour y mettre fin, le gouverneur proposa au vice-roi d'ériger cette région en une mamourieh distincte relevant de la moudirieh de Sennar, d'y envoyer des troupes en nombre suffisant, et de nommer à sa tête Youssef effendi, saghakol des boulouks de mouhafzines de Sennar, pour qui il demanda le grade de binbachi <sup>(3)</sup>. Le vice-roi approuva ces propositions le 6 octobre 1869 <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 19, pièce 120, lettre du gouverneur du Soudan, 17 août 1869.

<sup>(2)</sup> Année de l'hégire commençant le 13 avril 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 46, pièce 204. Note du 24 septembre 1869.

La nouvelle circonscription administrative confinait au Dar Bertat qui s'étend au sud du Fazogle, dans la direction de Fadassi. Lors de la conquête du Sennar en 1821, Ismaïl pacha, fils de Méhémet Ali, avait pénétré dans cette région, battu les nègres au djebel Singe, près de Beni Changol, et pris possession du pays (1822). Les Égyptiens se mirent alors à exploiter les sables aurifères; des colonies ouvrières furent fondées et formées de criminels et de soldats égyptiens. Les orpailages les plus riches étaient ceux du djebel Qasan, de Beni Changol, des djebel Dull et Düs. Mais sous le règne de Saïd pacha, toutes ces colonies furent dissoutes, les postes militaires retirés, et les Égyptiens se bornèrent désormais à exiger l'impôt des moulouk ou chefs locaux, habitant la partie nord du pays jusqu'à Beni Changol<sup>(1)</sup>. A l'époque qui nous occupe, le pouvoir de ces chefs était sur son déclin; ils subissaient tous plus ou moins l'ascendant de deux cheikhs arabes, originaires du Dongola, Hogeli, cheikh de Beni Changol, dont l'influence s'étendait dans la partie est du pays, et Mahmoud, cheikh de Homaschah, qui exerçait son autorité dans la partie ouest. Reconnus tous deux par le gouvernement égyptien, ils lui servaient d'agents d'exécution pour faire rentrer les contributions de la montagne. Si, en effet, les chefs des régions les plus voisines, comme le djebel Aqaro, payaient les impôts avec promptitude, il n'en était pas de même des moulouk plus éloignés, dont le principal revenu provenait des droits de péage qu'ils percevaient sur les caravanes passant au pied de leurs montagnes.

La richesse principale du Dar Bertat consiste dans l'or, qu'on recueille en poudre ou en grains dans les alluvions des rivières et des ruisseaux, principalement pendant la saison des pluies ou peu après; cette poudre d'or, appelée thibr, sert dans le pays comme moyen d'échange, au lieu des dollars Marie-Thérèse qui sont peu recherchés et rares. Au début de 1870, une ocquieh de thibr valait 20 tallaris ou 400 piastres; l'ocquieh se divise en 8 qismeh et chaque qismeh en 40 habbat. Pour faciliter les transactions, le thibr est fondu en bagues de 2, 1, 1/2, 1/4 et

<sup>(4)</sup> (*de la page précéd.*) A. A.-M. S. Registre 583, p. 14, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 6 octobre 1869.

<sup>(1)</sup> Cf. E. MARNO, *Reisen in Gebiete des blauen und weissen Nil*, Vienne 1874, p. 69.

1/8 de qismeh, tandis que les quantités plus minimales circulent enveloppées dans des morceaux de tissus ou de cuir <sup>(1)</sup>.

Les importations dans le pays de Beni Changol proviennent à la fois du nord et du sud. Les premières se font par l'entremise des commerçants musulmans, les secondes par les Galla des pays voisins. Parmi les objets d'échange, le plus important est le sel qui provient de l'Abyssinie par la voie de Gallabat et de Roseires; cette denrée se vend au qalib <sup>(2)</sup>. Du nord viennent également les cotonnades assez grossières, les conteries, un peu de tabac, de la poudre en petite quantité et des pierres à feu à l'usage des cheikhs qui, pour la plupart, possèdent des fusils. Les Galla, de leur côté, se rendent à Fadassi et à Beni Changol exclusivement pour se procurer du sel; ils apportent, en échange, des fass, sorte de plaques de fer dont on fabrique dans le pays des fers de lance et des couteaux, puis des chevaux, des bœufs, des moutons <sup>(3)</sup>, et aussi des esclaves des deux sexes. D'après Marno, des jeunes filles galla « belles comme le jour » se vendaient pour 30 à 35 qalibs de sel, et comme ces filles coûtent de 70 à 100 tallaris à Sennar et à Khartoum, et davantage même dans certaines provinces, on peut juger du bénéfice que procure aux djellabs le commerce des esclaves. Les Galla apportent également de leur pays de petites quantités de bon café, du blé, un peu de civette contenue dans des cornes d'antilope, de belles peaux de loutre que les Bertat emploient pour la fabrication des bonnets, du mauvais tabac et diverses herbes et semences médicinales <sup>(4)</sup>.

Le binbachi Youssef effendi, nommé mamour des montagnes de Foug, s'installa à Famaka avec environ 800 hommes d'infanterie et des troupes auxiliaires Chaïghié et bachi-bozouks; il plaça des postes à Adasi et à

<sup>(1)</sup> Cf. E. MARNO, *op. cit.*, p. 79.

<sup>(2)</sup> Le qalib, d'après Marno, est un morceau de sel, long d'un empan, en forme de pierre à aiguiser, entouré sur le côté d'une mince bande d'étoffe ou de cuir; la couleur en est sale et grisâtre. A Beni Changol en 1870, un qalib de sel valait 5 piastres; les prix variaient selon l'importance des stocks et de la demande (cf. MARNO, *op. cit.*, p. 80).

<sup>(3)</sup> Les bœufs s'échangent contre 10 à 18 qalibs de sel, les chevaux montent jusqu'à 20 qalibs, les moutons valent 4 qalibs pièce (note de Marno).

<sup>(4)</sup> Cf. MARNO, *op. cit.*, p. 79-83.

Kiri, limite extrême de la domination égyptienne, et se mit en devoir de percevoir le tolbé avec l'aide des cheikhs et des meks locaux. La tâche n'était pas sans péril, En mars-avril 1870, lorsque le voyageur Marno passa par Famaka, le mamour était parti dans les montagnes de l'ouest pour prélever l'impôt. Plusieurs des moulouk dévoués au gouvernement parcouraient les villages voisins dans le même but; l'un d'eux, le mek de Fazogle, nommé Abd El Rahman, fut tué au cours des opérations dans le voisinage du djebel Kehli, et Ibrahim bey<sup>(1)</sup> dut partir en toute hâte à la rescousse avec ses troupes<sup>(2)</sup>.

La principauté de Goulé, ainsi que le Dar El Burum qui prolonge vers le sud le Dar El Foug, appartenaient alors au cheikh Ragab, fils d'Idris, descendant lui-même d'Adlan, ancien vizir du mek de Sennar qui avait si bien servi les Égyptiens lors de la conquête du pays<sup>(3)</sup>. Le nouveau régime ne fut sans doute pas de son goût, car lorsque Hogeli vint à Goulé, en compagnie du binbachi de Famaka et du moudir de Sennar, des difficultés s'élevèrent entre le cheikh et eux. Pressé de percevoir le tolbé sur les montagnards du sud, Ragab réclama des soldats; les autorités lui répondirent que s'il avait besoin de la troupe, il ne serait plus reconnu comme cheikh. Pour terminer la controverse, Ragab fut convoqué à Khar-toum où le gouverneur général Giaffar pacha le détint assez longtemps; il finit cependant par le relâcher et le confirma dans son ancienne dignité<sup>(4)</sup>.

En raison de son importance politique, Goulé reçut une petite garnison égyptienne de 25 hommes<sup>(5)</sup>. Bien que situé à l'écart, ce lieu plaisait à la troupe. «Le djebel Goulé, écrit Marno qui y passa en mai 1871, est pour les Soudanais, sous certains rapports, ce que Paris est pour les viveurs de l'Europe. Ici le Soudanais sensuel trouve tout ce que le Coran lui promet dans l'autre monde, dans une mesure abondante et de la manière la plus ininterrompue, libre et facile, comme il en trouverait

(1) Sans doute le moudir de Sennar.

(2) Cf. MARNO, *op. cit.*, p. 46.

(3) Cf. DEHÉRAIN, *Le Soudan égyptien sous Méhémet Ali*, p. 151. — Marno (*op. cit.*, p. 226) appelle ce vizir Abli-Kehlig.

(4) Cf. MARNO, *op. cit.*, p. 226.

(5) Cf. MARNO, *op. cit.*, p. 230.

difficilement dans toute autre ville, même parmi les plus grandes, du Soudan égyptien. Le djebel Goulé est le paradis terrestre des Soudanais, surtout des soldats <sup>(1)</sup>. » La découverte d'un Paris galant dans les montagnes de Foung, voilà bien une conséquence imprévue de la création du nouvel arrondissement !

#### 11. — RÉVOLTE DES CHILLOUK.

En 1866, on l'a vu <sup>(2)</sup>, les Chillouk avaient été fort maltraités par le moudir du fleuve Blanc; la sévérité déployée par le Khédive contre ce fonctionnaire ne suffit pas à apaiser leur ressentiment. Sous l'impulsion du mek Kankir, ils se mirent à piller les bateaux des commerçants assez imprudents pour mouiller isolément près de la rive. Au cours d'une même saison, cinq barques qui portaient à Khartoum des cargaisons d'ivoire, furent ainsi capturées. La poudre, les carabines, l'ivoire, tout fut saisi; les équipages furent massacrés et le feu mis aux bâtiments. Ghattas Abdel Malek, un des plus notables commerçants de Khartoum, perdit de la sorte une riche cargaison et 80 de ses gens périrent dans l'affaire <sup>(3)</sup>.

Le moudir Aly Rida bey délégua un moulazim, un drogman et cinq soldats pour faire une enquête sur ce dernier attentat. Le mek Kankir les reçut avec arrogance; il leur signifia qu'il était libre d'agir comme il l'entendait, et qu'il ne permettrait à personne de pénétrer sur son territoire, puis il les renvoya. Sur le chemin du retour, il leur tendit un guet-apens; le moulazim et deux soldats furent tués, les autres prirent la fuite :

A la suite de cet incident, le mek se révolta. A la tête de 20.000 nègres armés, il attaqua les habitants des villages ralliés au gouvernement pour les punir de leur soumission, puis il marcha sur le siège de la moudirieh. Aly Rida bey mobilisa ses troupes, alors peu nombreuses, et se porta à la rencontre de l'agresseur. Après une attaque au cours de laquelle les troupes égyptiennes furent cernées par les Chillouk et subirent

<sup>(1)</sup> Cf. MARNÉ, *op. cit.*, p. 231.

<sup>(2)</sup> Cf. chap. VI, p. 315-316.

<sup>(3)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I. p. 96. Il s'agit sans doute de Ghattas Abdel Messih.

des pertes, il réussit à prendre le dessus et s'avança jusqu'au village du mek dont il s'empara. Au cours du combat, le mek Kankir, plusieurs de ses fils et un certain nombre de ses partisans furent tués; ses autres fils et son frère aîné Akouladit s'enfuirent dans les montagnes. Cette victoire inattendue changea les dispositions des Chillouk; ils consentirent pour la plupart à désarmer et demandèrent leur pardon en rejetant la responsabilité de la révolte sur le mek disparu. Leur requête ayant été accordée, on leur demanda d'élire un nouveau mek pris parmi ceux qui n'avaient pas participé à la guerre. Leur choix se porta sur le mek El Ganek qui, en 1867, fut placé, par ordre du vice-roi, à la tête de tous les Chillouk.

Cependant, au début de 1868, les fils et le frère du mek Kankir revinrent des montagnes où ils s'étaient cachés et soulevèrent contre les Égyptiens une centaine de parents des meks tués ou révoqués, ainsi que les Chillouk du sud. Ils réussirent ainsi à réunir environ 20.000 nègres armés, attaquèrent les villages soumis au gouvernement et forcèrent la moitié environ de leurs habitants à se joindre à eux; ils emportèrent en outre 10.000 têtes de bétail. Le moudir du Nil Blanc se prépara à marcher contre eux. Il disposait de deux compagnies de soldats chichkana<sup>(1)</sup>, de quatre compagnies de fantassins soudanais, de 200 cavaliers arabes Chaïghié et Baggara et de deux canons. Le mek El Ganek se joignit à lui, à la tête de 1.000 nègres armés. Après avoir organisé ses troupes, le moudir délégua près des rebelles quelques drogmans et messagers pour leur conseiller de se soumettre, en leur promettant de leur pardonner et de faire le nécessaire pour assurer leur progrès et leur prospérité.

Mais les rebelles ne firent aucun cas de ces conseils et attaquèrent les troupes du mek El Ganek, auxquelles ils infligèrent une défaite. Le moudir dut alors intervenir; il prit l'offensive et mit les rebelles en déroute après un combat violent. L'expédition s'empara de 8.000 vaches et de 400 moutons; elle perdit un officier du grade de moulazim tani, 9 soldats soudanais, 15 cavaliers Chaïghié dont deux commandants de compagnie, 3 cavaliers Baggara dont un chef de tribu, et 33 hommes appartenant au mek El Ganek. Quant aux rebelles, dont le nombre n'était pas inférieur à 20.000, ils perdirent environ 2.000 hommes dont 44

(1) Soldats armés de fusils chichkana, c'est-à-dire de fusils rayés.

filz de meks. A part les armes blanches, les Chillouk laissèrent sur le champ de bataille une trentaine de fusils. On sut par des prisonniers que ces fusils leur avaient été fournis par des déserteurs et que les rebelles n'en possédaient en tout que 80.

Cette victoire amena la soumission de nombreux filz de meks et de rebelles qui s'engagèrent à obéir au gouvernement et à le défendre. Une amnistie générale leur fut accordée, les prisonniers furent libérés, et environ 2.000 vaches furent rendues aux habitants des villages soumis au gouvernement<sup>(1)</sup>.

A la suite de ce succès, Giaffar Mazhar pacha demanda au Khédivé de promouvoir au grade de miralaï le moudir du Nil Blanc<sup>(2)</sup>. Originaire du Kurdistan, Aly Rida bey était, au dire de Schweinfurth, un homme d'une intelligence remarquable. « Son long séjour parmi les Chillouk, écrit-il, lui avait fait connaître leurs mœurs et leurs usages. Il parlait couramment la langue du pays, fait peu fréquent chez les fonctionnaires turcs, ce qui lui permettait d'avoir avec les indigènes des relations plus étendues. Ses administrés le prenaient constamment pour arbitre et lui soumettaient leurs différends et jusqu'à leurs affaires les plus intimes<sup>(3)</sup>. »

La tâche du gouverneur était loin d'être aisée. Non seulement les Chillouk demeuraient au fond du cœur hostiles à la pénétration égyptienne, mais les ménagements que le moudir observait à leur égard lui valaient l'inimitié des commerçants arabes de Khartoum. « Le moudir, disait à Schweinfurth l'un de ces traitants, n'aime pas attaquer les Chillouk; il les ménage et ne désire que leur prendre du bétail; mais nous, nous voudrions simplement les anéantir, race de démons qu'ils sont! » Cette politique d'extermination n'était évidemment pas de mise en présence

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 191, rapport de Giaffar Mazhar pacha, 24 novembre 1868.

<sup>(2)</sup> Le Khédivé accorda la promotion demandée; sept officiers furent également promus au grade supérieur; deux mois de gratification furent accordés aux officiers et soldats des troupes régulières, aux Chaighié et aux canonniers; une gratification fut également versée aux héritiers des soldats tués (A. A.-M. S. Registre 573, p. 168, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 25 janvier 1869).

<sup>(3)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 89. — Schweinfurth passa à Fachoda, allant au sud, en janvier 1869.

d'un peuple qui comptait peut-être un million d'individus<sup>(1)</sup>. Sans doute pouvait-on obtenir leur soumission en s'emparant de leur bétail, auquel ils tiennent plus qu'à tout autre chose au monde, mais la tâche essentielle de l'administration égyptienne consistait à transformer en une population paisible, adonnée aux travaux agricoles et au commerce, des hommes qui jusque-là avaient vécu de brigandages et de rapines : c'était une œuvre de longue haleine, qui exigeait du tact et de la patience<sup>(2)</sup>.

Capitale de la moudirieh du Fleuve Blanc, Fachoda était en 1869 une grosse bourgade composée de huttes de paille de forme conique, que dominait un fort construit par les Égyptiens. « Les longs murs d'enceinte du fort, écrit Schweinfurth, avec leurs centaines de gargouilles, semblaient de loin hérissés d'autant de canons et prenaient un aspect formidable. En réalité, l'armement se réduisait à 4 bouches à feu ; les pièces de campagne étaient alors au camp du moudir. . . . Devant les murs de la ville, sur une terrasse mise à sec par l'abaissement du fleuve, s'étendaient des champs et des jardins potagers que le gouverneur avait fait établir, suivant la mode égyptienne, avec des chadoufs servant à l'arrosage<sup>(3)</sup> », et l'on voyait flâner au bord de l'eau des forçats égyptiens, qui ne portaient pas de fers et qui, pour mendier, prononçaient quelques bribes de français et d'italien.

Fachoda était la porte du sud, le poste où s'effectuait le contrôle de la navigation du fleuve. Chaque bateau devait s'y arrêter. On profitait de l'arrêt pour compléter la provision de grains, tandis que le raïs soumettait aux agents du fisc les papiers de bord nécessaires à la perception des droits, qui se prélevaient sur chaque tête de l'équipage : mariniers et soldats.

En janvier 1869, le camp d'Aly Rida bey était installé à six lieues environ au sud de Fachoda. « A proximité du camp, note encore Schweinfurth, la paix semblait assurée ; les villageois paraissaient obéir sans murmure au gouverneur, dont l'administration n'était pas oppressive, et qui se contentait de leur demander les bœufs et les vivres dont la troupe avait besoin. Mais avec les Chillouk du sud, le gouvernement était en

<sup>(1)</sup> Pour cette estimation, cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 78.

<sup>(2)</sup> La soumission des Chillouk ne fut achevée qu'en 1871.

<sup>(3)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 73.



hostilités ouvertes. Kachgar, un autre descendant de l'ancienne famille régnante, se posait toujours en souverain et rendait la partie du fleuve qui bordait ses États extrêmement dangereuse pour les barques de commerce. De temps à autre, le moudir, à la tête de ses 600 hommes, entreprenait une expédition contre lui, mais ne parvenait pas à l'atteindre. Bien que les rebelles, suivant le gouverneur, pussent mettre en ligne de 20 à 30.000 guerriers, ils refusaient la bataille. Au second coup de canon, ils prenaient la fuite, abandonnant leurs troupeaux sur lesquels fondait la cavalerie égyptienne, composée de Baggara<sup>(1)</sup>. » En réalité, de plus grands moyens que ceux dont disposait le moudir étaient nécessaires si l'on voulait soumettre les rebelles. Ainsi Giaffar pacha ordonna-t-il de constituer deux nouveaux bataillons de soldats soudanais et d'enrôler, à cet effet, 2.000 hommes environ. De plus, il imposa aux Chillouk et aux Dinka un tribut annuel de 3.000 bourses, pour subvenir aux frais d'entretien des nouvelles troupes. Ceux-ci le payèrent sans trop de résistance, semble-t-il, puisque de mai à novembre 1868, ils avaient déjà versé 800 bourses. « Lorsque nous en aurons fini avec cette région, écrivait au Caire le gouverneur général, nous chercherons à soumettre et à civiliser les tribus des Nouer qui, par rapport aux Chillouk et aux Dinka, sont de noble origine et ont les qualités des Arabes. C'est pourquoi il est à espérer qu'ils se soumettront sans réticence. Le gouvernement khédivial étendra ainsi son influence jusqu'au markaz de Gondokoro, situé à 4° et demi de latitude nord, à la limite de la partie navigable du Nil Blanc. Nos commerçants pourront alors se rendre jusqu'au Bahr el Ghazal, sur les confins du Darfour, et faire le commerce de l'ivoire et des plumes d'autruche<sup>(2)</sup>. »

#### 11. — CRÉATION DU KISM DU BAHR EL GHAZAL.

La région du Bahr el Ghazal attire plus particulièrement l'attention de Giaffar pacha. Cette province, écrit-il au Caire, s'étend de l'est à l'ouest, au sud de la moudirieh du Kordofan qui dépend de l'Égypte et elle con-

<sup>(1)</sup> Cf. SCHWEINFURTH, *op. cit.*, t. I, p. 87, 88.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 191, lettre de Giaffar pacha, 24 novembre 1868.

tourne le Darfour. Elle est fréquentée par des Égyptiens qui sont familiers avec les habitants et font le commerce de l'ivoire et des autres produits soudanais. Le Bahr el Ghazal se termine par de nombreux petits affluents qui ne sont pas navigables; mais le voyage, par terre, est facile dans cette région vaste et fertile où les villages sont rapprochés. Le pays est habité par des peuplades de différentes races qui se divisent en une vingtaine de petits États indépendants, et il est connu sous le nom de Dar Fertit. Les habitants sont des nègres primitifs et sans religion. Vers le nord, ce pays confine au désert qui limite au sud le Darfour, et cette région est habitée par plusieurs tribus arabes musulmanes qui, d'une manière générale, paraissent être placées sous la protection du gouvernement du Darfour, mais qui, de temps à autre, se révoltent et attaquent les peuplades primitives du Dar Fertit.

« Il y a une vingtaine d'années, poursuit Giaffar pacha, un homme civilisé, le cheikh Mohamed El Hilali, avait quitté le Maroc, son pays d'origine, à la suite d'un désaccord survenu avec son frère aîné Mohamed Guerab, qui avait succédé à leur père à la tête du gouvernement indépendant de Fatra. Le cheikh Hilali comptait se rendre à la Mecque pour faire le pèlerinage. Mais, en traversant le Dar Fertit, il vit que les habitants étaient primitifs et sans religion et songea à s'y établir et à fonder un gouvernement indépendant. Il réussit à gagner la population. Puis, désireux d'affermir sa position et de se mettre à l'abri des attaques des tribus Taaicha et Habbania qui relèvent du Darfour, il se rendit auprès du sultan de ce royaume, Mohamed El Hussein El Mahdi, et lui demanda de le prendre sous sa tutelle. Le prince lui remit un décret par lequel il lui donnait mandat de gouverner les habitants et les Arabes du Dar Fertit. Le cheikh Hilali usa de tous les moyens pour s'attacher la population et gagner l'amitié des tribus arabes, afin de réaliser son but. Chaque année, il présentait au sultan du Darfour 200 esclaves et une petite quantité de myrrhe et d'ivoire. Quinze années s'écoulèrent ainsi, durant lesquelles il n'épargna aucun effort pour promouvoir le progrès de cette région, la rendre plus riche et augmenter sa fortune personnelle. Son succès suscita l'envie des cheikhs et des fonctionnaires du Darfour qui s'entendirent avec les Arabes pour aller attaquer de temps à autre les habitants du Dar Fertit, usurper leurs biens et leur voler leurs enfants. Ils intriguèrent

en outre contre le cheikh Hilali et réussirent, par la calomnie, à monter contre lui le sultan du Darfour. Mis au courant de ces intrigues, le cheikh Hilali se fit entourer par ses Arabes, les gagna à sa cause et les amena à préférer la protection du gouvernement khédivial à la tutelle du gouverneur du Darfour. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, le sultan du Darfour envoya contre lui le chef de ses troupes, à la tête d'une compagnie de soldats et d'Arabes. Ceux-ci attaquèrent le village du cheikh Hilali en son absence, tuèrent et emprisonnèrent plusieurs de ses parents, partisans et esclaves, et s'emparèrent de ses biens. Le cheikh se rendit alors auprès du gouverneur du Darfour dans l'espoir de le persuader de son dévouement et pour lui demander justice contre Ahmed Cheta. Mais le sultan ne fit aucun cas de ses plaintes et le rudoya. Ayant appris ensuite que le prince du Darfour était décidé à se débarrasser de lui et qu'Ahmed Cheta avait été chargé secrètement de le tuer, le cheikh Hilali s'enfuit, accompagné d'environ 200 partisans et se rendit au Kordofan où il me relata ces faits<sup>(1)</sup>. »

Après avoir ainsi expliqué comment il est entré en rapports avec le cheikh Hilali, le gouverneur du Soudan déclare que le sultan du Darfour est mal fondé dans ses prétentions. « Considérant, dit-il, qu'au nord du Bahr el Ghazal se trouve le Kordofan et, au sud, les terrains que nous avons achetés des Français Jules et Ambroise Poncet pour la somme de 3.500 livres pendant que je me trouvais en Égypte<sup>(2)</sup>, le gouvernement du Darfour n'aurait aucun droit à la propriété de ces régions, d'autant plus qu'elles sont très éloignées et complètement isolées de ce pays. »

Giaffar pacha résolut en conséquence de soutenir les droits d'Hilali. La maladie ayant empêché ce dernier de se rendre en Égypte pour se présenter au vice-roi, le gouverneur général jugea qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Hilali repartirait donc pour le Dar Fertit avant la saison des pluies, accompagné d'un certain nombre de soldats et de fonctionnaires; il ferait comprendre aux habitants et aux Arabes les avantages qui découleraient pour eux d'un changement de protectorat, et les déciderait à se mettre sous la dépendance de l'Égypte. Cela fait, il re-

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 293, lettre de Giaffar pacha, 29 janvier 1869.

<sup>(2)</sup> Cf. *infra*, chap. ix.

tournerait à Khartoum, accompagné des principaux cheikhs de ces régions et se rendrait avec eux en Égypte.

Ce plan arrêté, pour sceller l'accord, Giaffar pacha offrit des présents au cheikh Hilali; il enrôla 150 de ses hommes comme soldats d'infanterie, à une solde de 60 P.T. par mois et une ration de doura. A la tête de ces soldats, il nomma, comme bouloukbachis, trois parents du cheikh, au traitement mensuel de 300 P.T. et proposa au Caire de joindre à cette troupe 200 soldats d'infanterie soudanaise avec leurs officiers et un mamour, afin de constituer une force suffisante pour les besoins de la cause. Ces soldats seraient d'ailleurs soigneusement triés. « Il est indispensable, écrivait à ce sujet le gouverneur, qu'ils connaissent cette région et soient habitués à son climat. Ils devraient être choisis parmi les habitants de Berber et de Khartoum<sup>(1)</sup> et parmi les Chaïghié qui sont réputés pour leur dévouement. Je propose de nommer comme mamour Koutchouk Ali agha. C'est un ancien bachi-bozouk établi au Soudan de longue date; il s'occupe de commerce et possède quelques bateaux qui font le service sur le Nil Blanc. Il avait exploré le Bahr el Ghazal avec les compagnons de feu El Akkad bey. Ses hommes se sont avancés dans le Bahr el Ghazal jusqu'aux mines de cuivre de Hofrat el Nahas, dont ils m'ont rapporté des échantillons que j'envoie à la Maïa. Il accepte les fonctions de sirbiada, pourvu qu'il puisse continuer à exercer son commerce au moyen de ses agents<sup>(2)</sup>. »

En conséquence de ces dispositions, Giaffar pacha fit afficher au siège du gouvernorat à Khartoum un avis proclamant que le cheikh Hilali était nommé nazir du kism de Bahr el Ghazal et Ali agha mamour des troupes de ce kism, qui formerait une subdivision administrative rattachée à la moudirieh du Nil Blanc. « La constitution de ces troupes, mandait au Caire le gouverneur, se terminera dans trente jours. Nous sommes occupés en ce moment à préparer d'une part les armes et les munitions nécessaires et d'autre part les kiswas et les cadeaux qu'il faudra donner aux chefs et aux cheikhs arabes de ces régions. Hilali et Ali agha partiront dans un mois pour Fachoda et y passeront un certain temps à se mettre

<sup>(1)</sup> C'étaient eux en effet qui accompagnaient les négriers dans leurs expéditions au Nil Blanc ou au Bahr el Ghazal.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 293, lettre de Giaffar pacha, 29 janvier 1869.

au courant de l'administration, en attendant les rescrits de Son Altesse le Khédive. Ils se rendront ensuite au siège de leurs fonctions<sup>(1)</sup>. »

Le Khédive approuva ces dispositions et envoya les rescrits demandés<sup>(2)</sup>. « Du moment qu'il est question de créer le district du Bahr el Ghazal, écrivait-il à Giassar pacha, il faut que ce district soit soumis à l'autorité du gouvernement. Si, par conséquent, vous estimez que les soldats réservés pour le district ainsi que les mesures prises sont insuffisants et qu'il y a lieu d'envoyer des canons et d'augmenter le nombre de soldats, nous vous laissons l'initiative de prendre les mesures et les précautions que vous jugerez opportunes. Mais vous devez bien savoir que si le roi du Darfour envahit ce district, et que la force qui s'y trouve ne suffit pas à refouler cette invasion et qu'à Dieu ne plaise, un événement regrettable se produit, toute la responsabilité retombera sur vous exclusivement<sup>(3)</sup>. » En dépit de l'activité déployée par Giassar pacha, les troupes destinées à occuper le Bahr el Ghazal n'étaient pas encore parties quand arriva à Khartoum un messenger du sultan du Darfour.

Cet envoyé était porteur d'une lettre<sup>(4)</sup> par laquelle le sultan revendiquait la propriété de la région des mines de Hofrat el Nahas. A l'appui de sa revendication, il joignait un document signé par son père Mohamed El Fadl El Mansour en l'année 1225 de l'hégire<sup>(5)</sup> et adressé au cheikh de cette localité. Il prétendait en outre que ses soldats se trouvaient encore dans cette région et que certaines parties de ce kism appartenaient à des notables du Darfour dont il citait les noms; il demandait enfin que le cheikh Hilali fût interrogé en présence de son messenger.

Giassar pacha fit bon accueil à l'envoyé du sultan du Darfour. Il convoqua ensuite le cheikh Hilali et lui posa par écrit des questions en présence du messenger. Le cheikh rédigea une réponse détaillée sur l'objet du litige. Comme l'envoyé du sultan n'était pas à même de la réfuter

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 44, pièce 293, lettre de Giassar pacha, 29 janvier 1869.

<sup>(2)</sup> Ces rescrits, au nombre de 25, nommaient également les cheikhs arabes du Dar Fertit à leurs nouvelles fonctions.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 168, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 11 avril 1869.

<sup>(4)</sup> Datée du 27 avril 1869.

<sup>(5)</sup> Correspondant à l'année 1810.

point par point, il demanda à emporter ce document pour le soumettre à son maître. Giaffar pacha y consentit; il remit au messager une lettre pour le prince du Darfour<sup>(1)</sup> et le fit partir en donnant à la moudirich du Kordofan l'ordre de faciliter son voyage jusqu'à la frontière.

« Les pièces jointes à ma lettre, écrivit ensuite au Caire le gouverneur général, établissent que le gouvernement du Darfour n'a absolument aucun droit sur le Dar Fertit, qui a été appelé kism du Bahr el Ghazal. La seule preuve de son prétendu droit sur la région de Hofrat el Nahas est ce vieux document réfutable qui ne peut servir d'argument.

« Quant à prétendre que les soldats du Darfour se trouvent encore au Bahr el Ghazal, ce n'est qu'une ruse. Les soldats du Darfour ne se sont jamais établis ni dans la région de Hofrat el Nahas, ni dans aucune autre partie du Dar Fertit, comme cela a été exposé dans les réponses adressées au gouverneur du Darfour. La vérité est qu'en apprenant que nous allions envoyer des soldats et des fonctionnaires pour occuper ces régions, le gouverneur du Darfour a rassemblé avec peine 300 Arabes et esclaves et les a envoyés de force dans la région de Hofrat el Nahas pour se prévaloir ensuite contre nous d'un faux argument. Mais les habitants et les Arabes de cette région ont repoussé ses soldats avant qu'ils n'arrivent à destination. La plupart des soldats s'enfuirent et moururent, dit-on, de soif.

« En supposant que la réponse faite au gouverneur du Darfour ne le persuade pas et qu'il envoie des soldats pour s'emparer de force de Hofrat el Nahas, il est certain que les Arabes de cette région leur tiendront toujours tête.

« D'ailleurs le gouverneur du Darfour n'oserait à aucun moment diriger des forces militaires contre nous. Si ce gouverneur adresse une requête à Son Altesse par la voie de Dongola ou de la Haute-Égypte, il serait bon de lui faire une sage réponse tendant à le convaincre, tout en formulant l'espoir que les relations d'amitié et de fraternité islamiques seront maintenues entre les deux gouvernements et en le rassurant sur nos intentions à son égard<sup>(2)</sup>. »

<sup>(1)</sup> Lettre datée du 15 juin 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 226, lettre de Giaffar pacha, 20 juin 1869.

Ainsi la revendication du sultan du Darfour fut tenue pour nulle et non avenue. Un retard, toutefois, se produisit dans le départ des soldats et des fonctionnaires destinés au Bahr el Ghazal. Tandis que les uns s'arrêtaient à Fachoda, les autres se trouvèrent retenus à Khartoum par le kharif. A la fin de septembre, tous n'étaient pas encore partis. Le 30 de ce mois, le Khédive ordonna au gouverneur du Soudan de hâter l'occupation du Bahr el Ghazal <sup>(1)</sup>; l'ordre fut répété le 6 octobre <sup>(2)</sup>. C'est qu'à ce moment même une autre expédition égyptienne était sur le point de s'ébranler vers le sud, conduite par un personnage de marque : l'Anglais Sir Samuel Baker.

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 46, pièces 234, 235.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 583, p. 14, ordre supérieur du 6 octobre 1869 adressé au gouverneur du Soudan. — Le Khédive ajoutait : « Vous donnerez les instructions nécessaires aux gouverneurs qui se rendront dans cette région, en vue de traiter les habitants avec pitié et douceur et de ne pas leur imposer de lourds impôts. Il est essentiel, en effet, de gagner les cœurs des habitants au gouvernement et d'éviter de les intimider; il y va de l'intérêt général. »

## CHAPITRE IX.

### ORIGINE ET PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION BAKER.

---

#### 1. — LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE EN ÉGYPTÉ.

Plus que toute autre puissance européenne, l'Angleterre veillait à ce que les ordres de la Porte qui prescrivaient l'abolition de la traite des esclaves fussent exécutés dans les pays placés sous la suzeraineté du Sultan. L'Égypte, sous ce rapport, occupait une place unique. Centre de distribution pour les pays du Proche-Orient, sa position géographique faisait d'elle et de ses dépendances le lieu de passage obligé des esclaves arrachés aux pays galla ou aux savanes du Haut-Nil, que les marchands acheminaient vers les pays de consommation.

Conduits par les neggadés abyssins, les esclaves galla gagnaient la mer Rouge, soit en descendant les pentes abruptes qui conduisent du plateau éthiopien à Massawa, soit en suivant la route plus aisée de Galabat, où ils pénétraient dans le Soudan pour gagner le port de Souakin. Embarqués, le plus souvent en cachette, sur des sambouks dissimulés dans les criques de la côte, ces esclaves étaient conduits à Djeddah, le grand centre du trafic des esclaves dans la mer Rouge; là de nouveaux maîtres emmenaient ceux dont l'Arabie n'avait pas voulu vers le golfe de Suez, dernière étape d'où les captifs étaient acheminés vers la capitale de l'Égypte.

Les nègres du Haut-Nil et du Bahr el Ghazal, butin des marchands d'ivoire de Khartoum, subissaient un sort plus cruel encore. Entassés pendant de longs jours sur des barques où la maladie faisait parmi eux d'affreux ravages, ils ne quittaient ce moyen de transport que pour connaître la marche épuisante dans les déserts brûlants qui bordent le Nil, avant d'atteindre l'Égypte où leurs maîtres disposaient des survivants.



Plus à l'ouest, à la limite du territoire du Bahr el Ghazal, le Dar Fertit et le pays des Niam-Niam constituaient un autre centre où venaient s'approvisionner les djellabs du Darfour et du Kordofan. Les premiers acheminaient leurs esclaves vers l'Égypte par les caravanes qui se forment au Darfour deux fois l'an pour atteindre le Nil à Assiout. Les djellabs du Kordofan amenaient les leurs à Abou Haraz, où leurs caravanes s'augmentaient des nègres capturés dans le Dar Nouba, pour faire route ensuite vers Khartoum, Berber ou Dongola, d'où ils gagnaient la Basse-Égypte.

L'Abyssinie, le Nil Blanc, le Bahr el Ghazal et le Dar Fertit n'épuisent pas la liste des centres de production des esclaves. Dans la mesure où les firmans de la Porte recevaient leur application dans la régence de Tripoli, les caravanes qui se formaient au Wadaï et dans les bassins du Niger et du Tchad, se voyaient, une fois arrivées à Mourzouk, contraintes d'abandonner les routes de Tripoli et de Benghasi, pour obliquer vers l'est et venir franchir la frontière d'Égypte du côté de Siwa.

Ainsi, de toutes parts, la ceinture d'eau et de sable qui entoure l'Égypte, loin d'être un obstacle à la traite des esclaves, offrait une protection à l'abri de laquelle les djellabs choisissaient leur route et guettaient le moment propice pour pénétrer inaperçus dans la vallée du Nil. Car l'Égypte ne disposait pas alors comme aujourd'hui d'une administration spéciale chargée de surveiller les routes du désert, et ses frontières restaient ouvertes à tout venant.

Dans ces conditions, les fonctionnaires anglais avaient fort à faire pour dépister l'activité des négriers. En juin 1863, le consul général d'Alexandrie fut avisé par son collègue de Tripoli de Barbarie qu'une caravane de 150 chameaux chargés d'ivoire se dirigeait vers le Caire avec des esclaves<sup>(1)</sup>. Il prévint aussitôt le gouvernement égyptien qui fut assez habile, ou assez heureux, pour arrêter la caravane. On saisit 120 esclaves. Les adultes furent, de leur propre consentement, versés dans les régiments nubiens, les femmes réparties dans diverses maisons comme domestiques à gages; quant aux garçons, on se proposait de les éduquer en vue de

(1) F. O. 84-1204. Lettre de G. F. Herman à R. G. Colquhoun, 19 juin 1863.

servir dans les musiques des régiments, tandis que les filles recevraient un rudiment d'instruction dans les écoles du gouvernement du Caire. Telles furent du moins les déclarations que le vice-roi fit à M. Colquhoun; Ismaïl pacha ajouta qu'il était résolu à combattre la traite dans toute la mesure du possible<sup>(1)</sup>.

Car, c'est une justice à lui rendre, en toute occasion, le Khédivé manifesta le désir le plus sincère de mettre fin à l'abominable trafic. Au début de 1865, la question de la traite des noirs fit l'objet de longs entretiens entre Sir Henry Bulwer et lui. Du côté de la mer Rouge, il donna aux autorités locales du port de Suez les ordres les plus formels pour qu'elles eussent à surveiller le débarquement des passagers et il autorisa le consul anglais de cette localité, M. West, à assister aux formalités. La précaution, on va le voir, n'était pas superflue. Le 10 mai 1865, M. West se trouvait sur le quai de la gare de Suez à l'heure du départ du train pour le Caire, lorsqu'il aperçut dans les wagons des enfants qui avaient tout l'air d'être des esclaves. Interrogé, l'un d'eux lui répondit que ses compagnons et lui venaient tout juste d'arriver à Suez et qu'on les envoyait en toute hâte au Caire. M. West leur demanda alors s'ils avaient des papiers; ils répondirent affirmativement et produisirent les documents habituels qu'ils portaient soigneusement cachés sur eux comme s'ils y attachaient un grand prix. M. West ordonna aussitôt de suspendre le départ du train; il fit descendre les enfants et commença à fouiller les autres voitures; craignant d'être pris, les traitants s'empresèrent d'en faire sortir les esclaves et se dispersèrent dans toutes les directions.

De la première voiture, on fit sortir neuf garçons; huit autres garçons et une petite fille furent rattrapés en différents endroits près du quai; onze autres enfants furent trouvés cachés sur un des vapeurs de l'Administration du Transit qui était accosté à quai. Le navire appartenant au gouvernement, il fallait une permission pour y perquisitionner. Le consul d'Angleterre la sollicita du gouverneur de Suez, qui délégua son vékil pour assister à la visite. Les esclaves furent trouvés partie dans la cale dont les panneaux étaient clos et partie dans des cabines fermées à clef et

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1204. Colquhoun à lord Russell, S. T. n° 1, 1<sup>er</sup> juillet 1863.

dont les clefs avaient été enlevées. Ces vingt-neuf esclaves furent conduits au gouvernement, où le médecin reconnut que vingt d'entre eux étaient atteints de la variole; il fallut les diriger sur le lazaret pour les faire soigner <sup>(1)</sup>.

Ainsi les instructions données par le vice-roi au gouverneur de Suez avaient été éludées par ce dernier. Non seulement il avait omis de se faire rendre compte de l'arrivée des navires susceptibles de porter des esclaves, mais il n'avait fait procéder à aucune inspection en présence du consul anglais, ainsi qu'il lui était prescrit de le faire. Cette inspection aurait montré que les esclaves ne possédaient pas de certificats de manumission. Quant au chef de la police qui se trouvait sur le quai de la gare avec le consul, il n'avait rien vu ou il avait affecté de ne rien voir : la carence des autorités était complète.

L'Égypte n'était d'ailleurs pas le seul pays où les ordres supérieurs fussent ainsi éludés; à Constantinople même, les firmans de la Sublime Porte n'étaient pas mieux respectés. De tout temps, il y avait eu dans la capitale de l'Empire ottoman un commerce d'esclaves circassiens. En 1864, il se produisit une forte émigration de la population du Caucase, et des centaines de familles affluèrent à Constantinople, plongées dans le dernier degré de la misère. Plutôt que de voir leurs enfants périr d'inanition, les parents préférèrent s'en dessaisir, dans l'espoir de leur assurer un sort meilleur et, peut-être même, de les voir arriver à la fortune. Malgré les deux firmans émis en octobre 1854 qui interdisaient la vente des esclaves géorgiens et circassiens, il se fit alors à Constantinople un commerce clandestin fort actif, sur lequel les autorités fermèrent les yeux. Un certain nombre d'esclaves circassiens furent ainsi acquis pour le compte de l'Égypte <sup>(2)</sup>.

« Ce matin, lit-on dans le *Manifesto Giornaliero* d'Alexandrie du 12 avril 1865, une foule d'Européens et d'indigènes ont été les témoins de la mise en vente, au grand jour et publiquement, d'abord sur la grande place des Consuls, et ensuite au marché central, de trois jeunes Circassiennes de douze à seize ans. Un marchand turc en a débattu le prix

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1246. G. West à M. Colquhoun, 10 mai 1865.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Sir H. Bulwer à lord Russell, S. T. n° 2, 21 juin 1865.

avec plusieurs Européens qui le lui demandaient dans un but de curiosité et pour s'assurer d'un fait auquel leurs yeux refusaient de croire. Aux uns, il a demandé 50 livres sterling, aux autres 30 bourses. Un cawas, qui se trouvait présent, a servi d'interprète à l'un de ces Européens. On a demandé à ce cawas si ces jeunes filles étaient chrétiennes, et comment il se faisait que le gouvernement local permît cette vente publique de chair humaine. Le cawas a répondu que ces jeunes filles étaient censées musulmanes, mais qu'en réalité elles n'étaient d'aucune religion, vivant comme des bêtes, et que cela importait fort peu au gouvernement.»

Sir Henry Bulwer alla porter l'article au vice-roi. Ismaïl pacha répondit qu'il l'avait lu, et que l'enquête, ordonnée par lui, attestait la vérité du fait. Le marchand avait été arrêté à son arrivée au Caire, les filles mises en liberté, mariées à des officiers égyptiens et dotées d'une petite pension. Le vice-roi ajouta qu'il faisait de même chaque fois qu'il le pouvait, dans le désir de civiliser son peuple et de mettre fin à ce scandaleux trafic. «Il serait injuste de ne pas dire, écrivait à ce propos Sir H. Bulwer, que l'esclavage en Orient est très différent de ce qu'il est en Amérique, et qu'il est généralement, pour ces pauvres créatures, un moyen de parvenir à la fortune ou de s'avancer et de gagner des protections qu'elles ne pourraient atteindre par d'autres voies. Il sauve de la misère et de la prostitution des femmes sans ressources; ces femmes s'élèvent parfois aux plus hautes positions; et comme la mère du Sultan et celle du vice-roi étaient esclaves, ce mot ne comporte aucune dégradation. L'esclave a toujours sous la main la ressource de recourir au cadi, le mauvais traitement infligé à un esclave étant un crime punissable d'après la loi musulmane. De plus, l'esclavage est si profondément enraciné dans les usages domestiques journaliers, que nous trouvons parfois le maître et l'esclave unis contre nos efforts. Je ne dis pas cela pour défendre l'esclavage qui présente, d'une manière générale, de plus grands maux indirects qu'il n'offre d'avantages directs dans certains cas individuels, mais pour expliquer combien il est difficile de traiter cette question.» «Le vice-roi, ajoutait Sir Henry, est disposé à faire de son mieux; il ne peut cependant tout faire immédiatement. Il a affranchi l'autre jour un esclave appartenant à son oncle Halim pacha et cette mesure constitue

peut-être l'acte le plus décisif de cette espèce qui se soit jamais produit dans ce pays-ci <sup>(1)</sup>. »

De fait, et bien que les consuls anglais n'eussent aucun droit de libérer des esclaves, le vice-roi leur accorda spontanément certaines prérogatives dans le cas où les esclaves se présenteraient au consulat britannique pour réclamer leur affranchissement. En pareil cas, le consul adresserait une lettre au chef de la police pour demander un acte de manumission, et il en préviendrait le gouverneur; il ferait accompagner l'esclave non par un simple cawas, mais par quelque personne d'un grade plus élevé qui comprit l'arabe. Le chef de la police répondrait au consul en disant qu'il a satisfait à sa demande; la lettre de manumission serait ensuite remise à l'esclave en présence du délégué du consul, et l'homme ou la femme serait autorisé à partir librement. Le chef de la police prêterait également ses bons offices pour trouver un emploi à l'esclave libéré, si ce dernier lui en faisait la demande. Le consul, de son côté, pourrait tenir un registre portant les noms des esclaves libérés et s'informer des personnes chez qui ils ont été placés <sup>(2)</sup>.

Cet arrangement fonctionna dans l'ensemble d'une manière satisfaisante. Sans doute il y eut parfois des frictions entre les consulats et la police; les esclaves qui réclamaient leur affranchissement ne furent pas toujours traités de la même manière, le procédé variant avec l'importance du harem dont elles s'étaient échappées <sup>(3)</sup>. Il n'empêche qu'en deux ans, le consul d'Angleterre au Caire obtint l'affranchissement d'une centaine d'esclaves, et d'ailleurs l'objectif que se proposait le gouvernement britannique était moins d'intervenir pour protéger les esclaves contre les

<sup>(1)</sup> F. O. 78-1246. Sir H. Bulwer à lord Russell, 15 avril 1865.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Sir H. Bulwer à M. Stanley, 21 mars 1865.

<sup>(3)</sup> En novembre 1867, M. Roustan, consul de France à Alexandrie, écrivait à son département : « La semaine dernière, une esclave circassienne du harem de Latif pacha, Ministre de la Marine, s'est réfugiée chez le vice-consul de Prusse au Caire, qui a réclamé sa liberté. La police est parvenue, moitié par ruse, moitié par force, à reprendre l'esclave et les choses en sont venues de part et d'autre à un point extrême d'irritation. Enfin l'affaire a été soumise à l'arbitrage des deux consuls généraux. La police a fait des excuses au consulat de Prusse et l'esclave a été envoyée à Constantinople sur un bâtiment de l'Azizié (A. E. Égypte 40, lettre du 19 novembre 1867).

mauvais traitements de leurs maîtres, que pour empêcher la traite, c'est-à-dire l'importation et la vente de nouveaux esclaves<sup>(1)</sup>.

Sous ce rapport, les dispositions personnelles du vice-roi, si bienveillantes qu'elles fussent, se heurtaient à trop d'intérêts pour ne pas provoquer de sourdes résistances. Un contrôle trop strict exercé par l'autorité étrangère risquait même d'aggraver le mal qu'on se proposait de combattre. Ce fut le cas notamment à Suez. Le consul West qui avait agi avec tant d'énergie pour faire libérer une trentaine d'esclaves ouvertement introduits en Égypte, ne fut pas peu surpris, quelques mois après, de constater la façon dont les traitants s'y prenaient pour dissimuler leur « marchandise ». Il découvrit deux enfants de huit à dix ans dissimulés dans un sac de blé qui avait été chargé avec d'autres sacs semblables sur un wagon à destination du Caire; le sac était en toile forte et si bien lié qu'il était manifestement impossible aux enfants de se dégager par leurs propres moyens; ainsi ces pauvres êtres risquaient de périr étouffés pendant le transport<sup>(2)</sup>.

D'ouverte qu'elle était jusqu'alors<sup>(3)</sup>, la traite, en Égypte, se fit clandestine. En 1867, M. Reade, consul d'Angleterre au Caire, voulut en avoir le cœur net. Comme il parlait admirablement l'arabe marocain, il se déguisa en marchand du Moghreb venu pour acheter des esclaves et fut admis, en cette qualité, dans les marchés aux esclaves. Il put ainsi relever leur nombre et leur emplacement : au quartier Hassania et à Bab el Foutouh, il nota quatre okelles; au Khan Khalil, l'okelle el Salahdar et une deuxième okelle au-dessus de la porte même du khan; au quartier Gamalia, l'établissement de Soliman Abou Daoud et celui du cheikh Yasirguiah; dans le quartier de Kasr el Shook, derrière le Meh-kémé, deux établissements; dans le quartier de Sikka Gedida, l'okelle d'El Mahrouki; dans celui de Senadkia, deux okelles; dans le quartier de Khoronfich, sept ou huit établissements où l'on vendait des esclaves

(1) F. O. 84-1290. Foreign Office à M. Reade, 28 août 1868.

(2) F. O. 84-1246. G. West à M. Reade, 16 juin 1865.

(3) « On m'affirme, écrivait M. Tastu, consul général de France en Égypte, que des ventes publiques d'esclaves ont été faites au divan Ouardat, c'est-à-dire au Bureau des adjudications officielles du gouvernement ». (A. E. Égypte 35. Tastu au Ministre des Affaires étrangères, 31 mars 1865.)

blancs et noirs, et dont les trois principaux appartenaient à Mohamed Baroudi, Hafiz effendi et Moustapha agha ; à Boulac enfin et au Vieux-Caire, plusieurs établissements<sup>(1)</sup>.

Au cours de son inspection, on ne lui montra que 200 à 300 esclaves ; les autres avaient déjà été transportés à Tantah en vue de la foire. Il se rendit donc à Tantah le 5 août, et pénétra dans les établissements où on lui montra de 500 à 600 esclaves de toutes sortes. Le nombre d'esclaves mis en vente s'élevait, selon lui, à 1.500 ou 2.000. Il releva les noms d'une trentaine de djellabs, la position de leurs établissements, la qualité des esclaves mis en vente, et s'en alla, muni de cette liste, trouver Omar bey, moudir de la province. Ce dernier l'assura qu'il ferait entrer la police, la nuit suivante, dans tous les établissements qu'il avait indiqués, et qu'après avoir libéré les esclaves, il enverrait ces derniers au préfet de la police du Caire pour que le gouvernement en disposât.

Les choses, toutefois, ne se passèrent pas ainsi. En dépit de ses assurances, le moudir de Tantah, effrayé et très embarrassé, télégraphia immédiatement à Alexandrie la démarche de M. Reade. Le moufattich<sup>(2)</sup>, comprenant le danger de la situation, accourut aussitôt à Tantah, où il mit à pied le commandant de la police et libéra une soixantaine d'esclaves, tandis que les autres traitants décampaient au plus vite en emportant leur marchandise ; ayant ainsi fait la part du feu, le gouvernement égyptien, dans la personne de Chérif pacha qui gérait le royaume en l'absence du vice-roi<sup>(3)</sup>, put se donner les gants de répondre aux réclamations de M. Reade que l'autorité avait, en cette circonstance, été à la hauteur de son devoir<sup>(4)</sup>.

Cette « petite comédie », comme l'appela M. Roustan, prouvait à tout le moins que d'importants personnages et certains fonctionnaires haut

<sup>(1)</sup> F. O. 84-1277. Reade à Chérif pacha, 8 août 1867.

<sup>(2)</sup> Ismaïl pacha Sadik.

<sup>(3)</sup> Ismaïl pacha se trouvait alors à Constantinople.

<sup>(4)</sup> F. O. 84-1277. Reade à lord Stanley, 9 août 1867. — Reade à Chérif pacha, 8 août 1867. — Chérif pacha à Reade, 18 août 1867. — Reade à lord Stanley, 25 août 1867. — Cf. également A. E. Égypte 30. Roustan au Ministre des Affaires étrangères, 30 août 1867.

placés étaient intéressés à laisser subsister le commerce des esclaves <sup>(1)</sup>, dont ils tiraient des bénéfices à la fois directs et indirects : directs, car c'était pour eux le moyen de peupler leur domesticité et leur harem; indirects, parce que ce commerce étant illicite, les traitants devaient payer de lourdes taxes pour que l'autorité leur permît d'évader la loi. Par ailleurs, l'armée égyptienne se recrutait largement parmi les esclaves noirs adultes; les fellahs eux-mêmes, lorsqu'ils étaient astreints par le gouvernement à la corvée, n'étaient pas fâchés d'envoyer à leur place, à titre de substituts, des esclaves achetés sur le marché <sup>(2)</sup>. La vente des esclaves en Égypte se trouvait ainsi intimement liée au régime social, militaire, économique du pays, et il était impossible de bouleverser du jour au lendemain des habitudes séculaires. Le Khédive le comprit; faute de pouvoir supprimer l'esclavage lui-même, mesure radicale qui ôterait à la traite sa raison d'être, il résolut de combattre celle-ci dans son pays d'origine, afin d'arrêter la « production » des esclaves.

## 2. — MESURES PRISES POUR COMBATTRE

### LA TRAITE AU SOUDAN.

Déjà les mesures prises au Soudan par Moussa pacha, sur l'ordre du vice-roi, avaient porté un trouble profond dans le commerce du « noir et du blanc » qui se faisait sur le Haut-Nil <sup>(3)</sup>. Lorsque, en mars 1865, Samuel Baker arriva à Gondokoro, après avoir découvert le lac Albert Nyanza, il y trouva près de 3.000 esclaves qui attendaient d'être chargés sur des nuggars pour descendre le cours du Nil. Les négriers étaient en émoi, car les nouvelles venues de Khartoum annonçaient l'établissement d'une police fluviale au moyen de bateaux à vapeur, et la présence de troupes chez les Chillouk; aucune barque, disait-on, ne pouvait échapper

<sup>(1)</sup> D'autres fonctionnaires, au contraire, firent leur devoir. C'est ainsi que le 7 septembre 1867, à la demande de M. Reade, le préfet de police Ahmed pacha Darmanli fit effectuer une descente dans certaines okelles du Khan Khalil et du quartier Hassania; on mit la main sur 27 esclaves qui furent conduits à la préfecture de police et libérés.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1277. Reade à lord Stanley, S. T. n° 1, Alexandrie, 9 août 1867.

<sup>(3)</sup> Pour ces mesures, cf. chap. II, p. 102-109 : *La police du Fleuve Blanc*.



à la visite, et toutes celles qui étaient prises avec des esclaves à bord, étaient confisquées, leurs équipages jetés en prison, soumis à la bastonnade et même à la torture<sup>(1)</sup>. Ainsi l'armée d'esclaves réunie à Gondokoro risquait d'être une perte sèche pour les négriers, faute de pouvoir les acheminer vers les centres de consommation. Mais comme le châtement frappait seulement les subordonnés, sans atteindre les chefs, ces derniers reprirent courage et pensèrent, non sans raison, qu'ils trouveraient bien le moyen de tourner les nouvelles interdictions.

Le vice-roi, cependant, se montrait résolu à aller jusqu'au bout et à tarir le mal à sa source. « Cette source, déclara-t-il en janvier 1865 à Sir H. Bulwer, est le Soudan, où plusieurs étrangers se livrent au plus horrible système d'enlèvement et de chasse des nègres. . . . Que les gouvernements européens donnent à leurs agents des instructions qui permettent aux miens d'agir efficacement, et nous détruirons tout ce commerce. Je désire très vivement le faire, car les nègres supposent maintenant que j'encourage et sanctionne les atrocités commises contre eux, ce qui leur rend mon nom odieux, tandis que ce qui se fait est fait par des étrangers contre mes intérêts et en opposition à mon autorité<sup>(2)</sup>. »

Le gouvernement britannique ne repoussa pas les ouvertures qui lui étaient faites. Bien qu'il lui parût certain que les Européens ne fussent pas seuls en cause et que les autorités égyptiennes du Soudan fussent de connivence avec les négriers indigènes, il se déclara prêt à examiner les mesures que lui proposerait le vice-roi et à agir de concert avec lui pour combattre la traite<sup>(3)</sup>.

Chérif pacha prépara en conséquence pour Sir H. Bulwer une note dans laquelle il proposait que toute barque portant des esclaves, que ceux-ci fussent destinés à la vente ou seulement à l'usage de l'équipage ou du propriétaire, serait arrêtée dès son arrivée dans le premier port égyptien du fleuve, par l'agent du gouvernement commis spécialement à cette surveillance. La barque, les marchandises, les esclaves seraient saisis par lui sans intervention de l'agent consulaire, lequel recevrait simplement copie du procès-verbal d'arrestation; les esclaves seraient rendus à

<sup>(1)</sup> Cf. S. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. II, p. 299.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1246. Sir H. Bulwer à lord Russel, le Caire, 6 janvier 1865.

<sup>(3)</sup> F. O. 84-1246. Foreign Office à Sir H. Bulwer, 22 février 1865.

la liberté, tandis que la barque et les marchandises demeureraient séquestrées jusqu'à l'arrivée d'un ordre supérieur. Tout étranger, voyageant au Soudan, et qui ne jouirait pas de la protection d'un agent de sa nation, relèverait de la juridiction locale. Les agents étrangers ne pourraient s'arroger le droit de prendre un sujet égyptien sous leur protection, en prétextant qu'il est à leur service, à l'exception des drogmans ou des cawas. Dans l'intérêt de la sûreté générale, la quantité d'armes emportée sur les barques qui remontent le fleuve serait limitée; le trafic des armes à l'intérieur du pays serait prohibé. « Si des Européens résidant au Soudan ou s'y trouvant en voyage, lisait-on encore dans cette note, se portent à des actes de violence contre les personnes ou les habitations des sujets locaux, ou s'ils viennent à commettre un fait quelconque portant atteinte à la tranquillité publique, il est du devoir des autorités locales de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et s'opposer au crime, ou tout au moins, s'il est accompli déjà, pour en circonscrire les effets en arrêtant les individus qui s'en sont rendus coupables. » Procès-verbal serait immédiatement dressé et copie envoyée à l'agent consulaire le plus proche du lieu du méfait, ainsi qu'au gouvernement central<sup>(1)</sup>.

Le sens de ces propositions est très clair : il s'agissait en somme, vu la gravité du crime commis, de suspendre ou tout au moins de limiter l'application des capitulations qui soustraient les étrangers à la juridiction du pays et de permettre à l'autorité locale de procéder, sans intervention consulaire, à l'arrestation et à la saisie des biens des délinquants. « L'appui moral que nous semblons demander pour la mise à exécution de mesures aussi simples, et qui seraient élémentaires partout ailleurs, concluait Chérif pacha, surprendra peut-être Votre Excellence, mais je la prie de ne pas perdre de vue les entraves contre lesquelles l'autorité locale doit souvent se débattre en Égypte où, quoi qu'elle fasse, elle est généralement exposée à voir ses droits les plus légitimes méconnus, bien que nos efforts aient toujours pour but de protéger les intérêts du commerce en général et d'aider au développement de la prospérité publique. »

Ce concours moral qui était sollicité d'elle, l'Angleterre ne le refusa pas. Le Foreign Office avait déjà consenti à appuyer à Constantinople la

(1) F. O. 84-1246. Chérif pacha à Sir H. Bulwer, le Caire, 19 mars 1865.

négociation du vice-roi tendant à se faire céder les ports de Massawa et de Souakin, principalement en vue d'y combattre la traite. Après examen des propositions de Chérif pacha, il lui parut possible d'admettre en principe la saisie par l'autorité locale des barques portant des esclaves. Il estima raisonnable qu'un étranger ne pût exciper de cette qualité pour réclamer, en cas de saisie, la protection d'une puissance européenne, quand il ne relevait d'aucune juridiction consulaire. Il approuva également la demande qui interdisait aux agents étrangers de protéger des sujets égyptiens autres que les drogmans et les cawas, ainsi que les restrictions proposées pour le commerce des armes. Il alla jusqu'à admettre que les autorités locales eussent le droit d'arrêter les Européens coupables d'actes de violence envers les biens ou les personnes des Égyptiens, à condition qu'elles se missent aussitôt en rapport avec l'agent ou le consul du pays auquel appartenait la personne accusée, et que, pour le reste, c'est-à-dire la mise en jugement et la punition, on se conformât à l'usage et aux capitulations<sup>(1)</sup>.

Destinée à réprimer la traite à laquelle s'étaient trop longtemps livrés avec impunité certains commerçants européens de Khartoum, cette réglementation, qui resta d'ailleurs à l'état de projet<sup>(2)</sup>, n'avait qu'un tort : elle arrivait trop tard, au moment où les Européens disparaissaient du Haut-Nil, après s'être d'ailleurs pour la plupart ruinés. Déjà, nous l'avons vu, Petherick s'était retiré du commerce<sup>(3)</sup>. Debono, sujet britannique et négrier notoire, céda à son tour son fonds en 1865. Il possédait dans la région du Fleuve Blanc un endroit approprié pour s'adonner au commerce de l'ivoire, avait 200 hommes à son service, un certain nombre de barques, et parvenait à réunir annuellement 300 cantars d'ivoire. Moussa pacha ayant jeté en prison ses vékils et une partie de ses hommes, il craignit, selon son expression, « de perdre le fruit de dix-sept années d'efforts » et vendit toute sa concession à Ahmed El Akkad<sup>(4)</sup>, au prix de 1.000

(1) F. O. 84-1246. Foreign Office à Sir Robert Colquhoun, 9 juin 1865.

(2) Le gouvernement britannique insista cependant pour que le gouvernement égyptien arrêtât toutes les barques transportant des esclaves (cf. F. O. 84-1246. Foreign Office à Stanton, 19 octobre 1865).

(3) Cf. chap. II, p. 107.

(4) ou Agad.

bourses, soit 5.000 livres environ<sup>(1)</sup>. Quelque temps après, Debono se ravisa. Il prétendit avoir agi sous l'effet de la contrainte, déclara que ses établissements valaient 5.000 bourses et sollicita du vice-roi la permission de racheter sa concession pour 2.000 bourses<sup>(2)</sup>. Aucune réponse ne lui fut faite. Latif Debono ne retourna pas au Fleuve Blanc et le pays se trouva débarrassé d'un de ses plus virulents malfaiteurs.

Au début de l'année 1866, une enquête sur la traite au Fleuve Blanc fut faite conjointement par M. Garnier et par Moustapha bey, représentant du vice-roi. Elle mit en lumière les résultats obtenus depuis le commencement de l'année 1281 (juin 1864), date où la police fluviale avait été instituée. Dans cet intervalle de temps, plus de 100 barques avaient été arrêtées avec des nègres, des armes et des marchandises; ces dernières furent rendues à leurs propriétaires, les armes confisquées au profit du gouvernement, et les nègres, au nombre de 3.538, soit enrôlés dans l'armée, soit remis à des particuliers «en attendant leur rapatriement». Quant aux vécils des commerçants, aux raïs et aux domestiques, dont le nombre dépassait 300, ils furent jetés en prison. Une cinquantaine de procès-verbaux furent dressés.

Les enquêteurs procédèrent ensuite à l'examen des causes les plus importantes. «Nous avons commencé, lit-on dans leur rapport<sup>(3)</sup>, par l'affaire de l'île d'Abba, au pays des Chillouk, moudirieh du Fleuve Blanc. Les prévenus ont nié ce qui leur était imputé, alors que, du temps du gouverneur décédé<sup>(4)</sup>, ils avaient avoué en avoir été les auteurs, et ils ont prétendu que l'emploi de la force les avait obligés à cette

<sup>(1)</sup> F. O. 78-1871. S. Baker à R. Colquhoun, Khartoum 21 juin 1865. — «Debono, écrivait Sir R. Colquhoun en juillet 1865, est depuis des années un négrier notoire; il embarrassait fort le gouvernement à qui il réclamait une somme importante à la suite d'une saisie de chameaux à lui appartenant. J'ai appris, par son agent, que le gouvernement, jusqu'à ces derniers temps, était son meilleur client. Il quitte maintenant le pays et a, je crois, accepté £ 5.000 du gouvernement pour tout son «outillage», qu'il déclare valoir £ 25.000» (cf. F. O. 84-1246. Colquhoun à lord Russell, 10 juillet 1865).

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 43, pièce 622, sans date.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 37, pièce 61; le rapport en arabe, non signé, est daté du 12 février 1866.

<sup>(4)</sup> Moussa pacha.

première déclaration. Dans l'impossibilité où nous nous trouvions de connaître la vérité, nous avons classé cette affaire et soumis la question au Ministre de l'Intérieur. Nous avons ensuite examiné dix autres procès, à savoir ceux de Khalil El Chami, protégé autrichien et vice-consul d'Angleterre à Khartoum; M. Nachli, autrichien; Andrea Debono, sujet britannique, connu sous le nom de Latif effendi; M. Ambroise Poncet, sujet français; MM. Ghattas Abdel Messih, Koutchouk Ali agha, Ali Abou Amouri <sup>(1)</sup>, Mahgoub El Biselli <sup>(2)</sup>, Soliman Gharib et Zobéir Rahmat, tous sujets locaux <sup>(3)</sup>.

« Il résulte des déclarations faites au cours de l'examen de ces procès, qu'il existe au Bahr el Ghazal dix-sept zéribas et douze mechras, dont une zériba à Khalil Loutfallah El Chami, une autre à Nachli, trois à Ghattas, une à Ali Abou Amouri, deux à Mahgoub El Biselli, deux à Soliman Gharib, une à Zobéir Rahmat, une à Hag Hassaballah, une à Idris Wod Defter <sup>(4)</sup>, une à El Arbab El Zobéir, une à M. Petherick <sup>(5)</sup>. A Gondokoro, sur le Fleuve Blanc, il existe trois mechras et six zéribas, dont deux à Andrea Debono, une à Amabile (Debono), deux à Khourchid agha et une à Petherick. A part ces commerçants, propriétaires de zéribas et de mechras, il en existe d'autres qui s'associent pour attaquer, dans les régions sises au Sobat et au Bahr el Zeraf, les Dinka et les Chillouk et s'emparer de leurs biens et de leurs enfants. »

Après avoir décrit la manière dont opèrent les traitants, le partage qu'ils font du butin avec leurs hommes, chaque esclave distribué donnant lieu à une retenue de 700 piastres sur la solde de ces derniers, les enquêteurs poursuivaient : « Les propriétaires des zéribas et des mechras, s'ils ne se trouvent pas sur les lieux lors de la campagne, sont tenus au courant de tout ce qui se produit. Une fois l'expédition terminée, on procède au transport par bateaux de l'ivoire et des esclaves à Khartoum.

<sup>(1)</sup> Le texte du rapport porte Amoudi.

<sup>(2)</sup> Le texte du rapport porte Bassili.

<sup>(3)</sup> Nous avons rencontré déjà quelques-uns de ces personnages (cf. chap. I, p. 16). — Zobéir Rahmat, dont le nom est ici prononcé pour la première fois, est destiné à jouer un grand rôle dans la suite de cette histoire.

<sup>(4)</sup> Le texte porte Idris Ebter.

<sup>(5)</sup> Le total ne fait que 15.

Comme le gouvernement a établi quelques postes dans la moudirieh du Fleuve Blanc avec des moawens chargés de surveiller les allées et venues de ces agents; comme la mission de ces moawens consiste à s'assurer que le nombre des membres de l'expédition, tant à l'aller qu'au retour, s'accorde avec celui marqué sur les permis du gouvernement, comme, enfin, les agents connaissent l'emplacement exact de ces postes, ils font descendre à terre les esclaves avant d'atteindre ces postes et les leur font contourner pour les reprendre ensuite à bord, à des endroits déterminés où aucune surveillance n'est établie. Arrivés à Abou Chal'a, sur le Fleuve Blanc, tout près de Khartoum, on procède à la vente de ces esclaves ou à leur envoi à Messalamié, Sennar, etc. De la sorte, l'expédition retourne à Khartoum telle qu'elle était partie et sans avoir apparemment contrevenu aux ordres donnés de ne pas s'adonner à la traite des esclaves.

« On a découvert 908 esclaves à bord des bateaux appartenant à Khalil Loutfallah El Chami, vice-consul d'Angleterre à Khartoum <sup>(1)</sup>. Ces bateaux ont été arrêtés malgré le pavillon anglais qui y flottait et les esclaves ont été transportés à Khartoum par les soins du gouvernement.

« De même, on a découvert 130 esclaves à bord des bateaux de M. Nachli, sujet autrichien, et 97 à bord des bateaux d'Andrea Debono, sujet anglais. En outre, il résulte des investigations faites et de l'enquête à laquelle on a procédé, que M. Petherick, consul d'Angleterre à Khartoum, ainsi que M. Ambroise Poncet et son frère Jules, sujets français, s'adonnent à la traite <sup>(2)</sup>.

« Enfin on a arrêté 660 esclaves sur les bateaux de Ghattas Abdel Messih, plus de 300 sur ceux de Koutchouk Ali agha, 169 sur ceux de Ali Abou Amouri, 105 sur ceux de Mahgoub El Biselli, 252 sur ceux de Soliman Gharib et Mohamed Abdel Samad, et 145 sur ceux de Zobéir Rahmat. »

Ce rapport montrait que tous les commerçants du Fleuve Blanc, indistinctement, s'adonnaient ou s'étaient adonnés à la traite. Il montrait aussi avec quelle facilité les traitants éludaient la surveillance nouvellement établie sur le fleuve, lorsqu'ils n'étaient pas d'accord avec les

<sup>(1)</sup> Rapprocher ce chiffre de celui qui est indiqué, chap. II, p. 108.

<sup>(2)</sup> Voir p. 107, ce qu'il faut penser de cette assertion.

employés du gouvernement pour que ceux-ci fermassent les yeux sur la nature de leur marchandise.

Aucun de ces traitants, dont la culpabilité était cependant prouvée, ne fut atteint par la rigueur des lois; les vékils et les raïs payèrent pour eux. « Dans ma lettre du 4 décembre (1867), écrit de Khartoum M. Thibaut aux frères Poncet, je vous fais part de la décision du Grand Conseil d'Égypte qui revient sur les jugements portés contre les accapareurs de noirs, du temps de Moussa pacha. 135 ont été incarcérés à nouveau : Wad Tenor, 15 ans; Mahomet Aly, 15 ans; Abd El Mejid<sup>(1)</sup> 15 ans; Mahomet Guebril 15 ans, et les autres à 13, 10 et 6 ans. On a cherché de tous côtés vos vékils Derar et Omar, inutilement puisqu'ils sont sur le fleuve, et Hassan leur écrit de ne pas revenir. Un parent de Derar est pris; d'autres coupables ont été plus adroits, ils se sont fait passer comme morts<sup>(2)</sup>. » Les noms cités dans cette lettre sont ceux des comparses, payés pour courir les risques du métier; quant aux vrais coupables, ils restèrent impunis.

Giaffar Mazhar pacha, successeur de Moussa pacha, n'hésita pas, on l'a vu, à destituer le moudir du Fleuve Blanc qui participait à la traite. Pendant son séjour au Caire, dans l'hiver de 1867 à 1868, le gouverneur du Soudan négocia avec les frères Poncet l'achat de leurs installations sur le haut fleuve. Après leur avoir offert 30.000 tallaris de tous leurs établissements, y compris l'ivoire de la campagne en cours, il fit prix pour 17.500 tallaris, les frères Poncet gardant l'ivoire, les armes et les marchandises contenues dans leurs dépôts. Ces derniers n'avaient en somme cédé pour ce prix que le « squelette » de leurs établissements, comme ils disaient, c'est-à-dire le terrain et les maisons qui y étaient bâties. Ils conservaient la jouissance de leurs établissements pendant trois ans, moyennant un loyer annuel de 300 livres sterling, le gouvernement égyptien s'engageant à leur fournir, au prix de revient, les armes et les munitions nécessaires à leur exploitation<sup>(3)</sup>. La politique du Khédivé tendait ainsi à écarter les Européens du Nil Blanc, pour ne plus laisser sub-

<sup>(1)</sup> Vékil de Petherick, cf. p. 24.

<sup>(2)</sup> *Corresp. inédite des frères Poncet* : Thibaut à Ambroise et Jules Poncet, Khartoum, 8 décembre 1867.

<sup>(3)</sup> *Corresp. inédite des frères Poncet*. Lettre d'Ambroise Poncet à sa femme, 7 février 1868. — A la suite de cette vente, les frères Poncet fondèrent entre eux une

sister que les commerçants indigènes. Parmi ces derniers, le principal était le cheikh El Agad qui, aidé par l'argent du vice-roi<sup>(1)</sup>, finit par acheter presque tous les établissements de ses concurrents<sup>(2)</sup>. « Le plus grand spéculateur sur le Fleuve Blanc, écrivait Thibaut en juin 1868, est sans contredit le cheikh El Agad, frère de Moussa bey El Agad, mort il y a peu de temps au Caire. Moyennant 600 bourses<sup>(3)</sup> qu'il paie tous les ans au gouvernement, il fait partir de Khartoum 30 voiles qui portent ses recrues, ses marchandises de tout genre à ses dix établissements qu'il possède sur les différents fleuves dont les eaux se jettent dans le Nil Blanc. Les affaires de commerce de ce grand entrepreneur sont colossales et chacun des hauts employés lui accorde un crédit de 60 p. 100 sur les sommes qu'il leur emprunte pour faire face à ses frais d'expédition<sup>(4)</sup>. »

Ces dépenses d'ailleurs sont énormes; Thibaut estime que l'armement d'une barque qui se rend au Fleuve Blanc coûte au moins de 6 à 7.000 tallaris. Avec de pareils frais, un quintal d'ivoire rendu à Khartoum coûtait, selon lui, le même prix que sur la place de Londres. Comment dès lors le négociant arabe pouvait-il échapper à la ruine? Il ne le pouvait qu'en joignant, comme ses prédécesseurs, au commerce de l'ivoire la traite des esclaves. « Ce bon et utile supplément, écrivait M. Lafargue, leur est venu à l'occasion d'un décret de Son Altesse<sup>(5)</sup> qui, sur la

nouvelle société sous la raison sociale : *A. J. Poncet frères*, « pour faire le trafic de tous les articles du Soudan, des expéditions et chasses sur les bords du Nil Blanc ou dans toutes les autres parties de l'Afrique centrale ». Ambroise Poncet mourut en novembre 1868. Un an plus tard, Jules Poncet offrit au vice-roi de lui vendre les armes, ivoire, munitions, verroteries, marchandises, tout ce qui formait en un mot la vie de ses établissements. La société fut dissoute en novembre 1872, la veuve Poncet recevant pour sa part la somme de 629.240 piastres tarif.

<sup>(1)</sup> C'est du moins ce que prétend le consul Hansal.

<sup>(2)</sup> F. O. 84-1277. Hansal à Stanton, Khartoum, 5 novembre 1867. Samuel Baker, dans son ouvrage *Ismailia* (t. I, p. 4), déclare que le district d'Agad couvrait une surface de près de 90.000 milles carrés.

<sup>(3)</sup> M. Lafargue, commerçant de Berber, parle également d'un loyer de 2.500 livres égyptiennes.

<sup>(4)</sup> A. E. Égypte 43. Thibaut à M. Poujade, 22 juin 1868.

<sup>(5)</sup> Cet ordre supérieur, d'après Thibaut, fut rendu en 1866 sur une requête présentée par les propriétaires des établissements du Nil Blanc (A. E. Égypte 43. Thibaut à M. Poujade, 22 juin 1868).



demande qui lui en avait été faite, autorise les domestiques des Arabes à transporter à Khartoum leurs négresses concubines et leurs enfants. En voyant cette porte ouverte, on s'est empressé d'y faire passer les parents, les amis, les connaissances des négresses, en sorte qu'un domestique revenait avec des centaines de voyageurs nègres qui étaient immédiatement vendus; ce que voyant, notre intelligent gouverneur général, ne voulant pas fermer cette porte ouverte par Son Altesse, a pris le parti d'en profiter; il a donc organisé une petite douane de 10 tallaris pour chaque tête d'esclave, qu'il a placée dans l'établissement pénitentiaire de Fachoda situé à 150 lieues de Khartoum sur le Fleuve Blanc; depuis son installation, cette petite douane n'a fait que croître et prospérer, il passe annuellement 7 à 8.000 esclaves. » « L'expérience, ajoute M. Lafargue, démontre suffisamment que le commerce de l'ivoire pratiqué sans ce dernier et intéressant supplément est un commerce ruineux, quelle que soit la quantité que l'on exporte. Je citerai comme exemple un négociant arabe de Khartoum qui reçoit tous les ans de l'Afrique équatoriale de 800 à 1.000 quintaux d'ivoire et qui aurait dix fois fait faillite sans l'apport de l'esclavage : ce négociant s'appelle Ahmed Agad <sup>(1)</sup>. » — « Beau produit, déclare de son côté, M. Thibaut, agent consulaire de France, en parlant de l'ivoire recueilli par Agad; beau produit s'il n'était pas taché de sang humain <sup>(2)</sup>! »

Ainsi donc, sous le couvert d'une mesure humanitaire prise par le vice-roi, la traite que le gouvernement avait énergiquement combattue au Fleuve Blanc au temps de Moussa pacha, se trouva en quelque manière rétablie, sous son successeur, au profit des commerçants indigènes, sans que les fonctionnaires égyptiens du Soudan, préposés à l'exécution des ordres du Khédive, fissent le moindre geste pour les rappeler à l'esprit de la loi et leur en inspirer le respect. Au Soudan, comme en Égypte, les généreuses intentions du vice-roi se trouvaient de la sorte méconnues et tous les intérêts conspiraient à maintenir un état de choses condamné par les sentiments les plus élémentaires d'humanité.

<sup>(1)</sup> A. E. Corresp. commerciale, Carton Alexandrie 1870. F. Lafargue au consul général, Berber 19 mars 1870.

<sup>(2)</sup> A. E. Égypte 43. Thibaut à M. Poujade, 22 juin 1868.

## 3. — LE VICE-ROI FAIT APPEL À SIR SAMUEL BAKER.

Bien que l'Angleterre n'ait plus de consul au Soudan, elle n'ignore pas ce qui se passe sur le haut fleuve : des correspondances particulières et les rapports des consuls étrangers de Khartoum <sup>(1)</sup> renseignent abondamment le Foreign Office. Constatant la carence des autorités égyptiennes à lutter contre la traite, le cabinet britannique dénonce au vice-roi, sans trêve ni répit, cet état de choses. On comprend l'embarras où ces réclamations placèrent le Khédivé. En sollicitant l'appui du gouvernement britannique pour obtenir de la Porte la cession de Massawa et de Souakin, il avait contracté avec lui une sorte de *gentlemen's agreement*; il s'était engagé à combattre la traite et à la tarir à sa source même. Au cours du voyage qu'il fit en Europe en 1867, il renouvela cette assurance aux membres des sociétés anti-esclavagistes qui venaient lui demander son appui <sup>(2)</sup>, et bien que les paroles qu'il prononça à cette occasion s'appliquassent à un état de choses périmé, elles n'en constituaient pas moins un engagement formel pour l'avenir. Ainsi l'honneur d'Ismaïl pacha est engagé, et avec l'honneur un prince ne transige pas. Mais qui sera l'exécuteur de ses volontés, qui portera le fer rouge dans la plaie que l'esclavage a ouverte au centre du continent africain ? Or il existe précisément à cette époque, en Angleterre, un homme que ses explorations ont rendu célèbre à l'égal du voyageur Speke, mort prématurément : c'est Samuel Baker. En 1864, Baker a achevé de résoudre le problème des sources du Nil en découvrant le lac Albert Nyanza. Anobli par la Reine, titulaire de la médaille d'or de la Royal Geographical Society, il a fait le récit de son voyage dans un livre écrit d'un style très vivant <sup>(3)</sup>, où il a retracé ses luttes, ses anxiétés et ses misères. Pendant trois années, il a parcouru le pays dont les traitants ont fait leur domaine et assisté à leurs abominables forfaits. Ce pays, Samuel Baker le décrit comme doté par la nature d'un sol fertile et d'un climat favorable, riche en troupeaux, susceptible de fournir en abondance tous les produits tropicaux : coton, café, canne à sucre qui y

<sup>(1)</sup> Notamment ceux du consul d'Autriche et du vice-consul de Prusse.

<sup>(2)</sup> Cf. t. II, chap. 1, p. 10.

<sup>(3)</sup> S. BAKER, *The Albert Nyanza*, 2 vol. 1866.

poussent à l'état naturel, mais dont l'indolence et la paresse des tribus sauvages empêchent de tirer profit. Pour améliorer l'état social de ces tribus, la première mesure à prendre, dit-il, est d'anéantir la traite des esclaves. Tant qu'elle subsistera, aucun commerce légitime ne peut s'établir, aucun champ s'ouvrir aux travaux des missionnaires; le pays demeurera scellé, fermé à la civilisation. Est-il donc impossible de supprimer la traite? Peut-on vaincre la mauvaise volonté des fonctionnaires égyptiens qui prétendent que l'esclavage est une institution absolument nécessaire à leur pays? Baker le croit. « Arrêtez, s'écrie-t-il, le commerce du Nil Blanc; interdisez le départ des barques de Khartoum vers le sud et que le gouvernement égyptien accorde une concession à une « Compagnie du Nil Blanc », sujette à certaines conditions et soumise à une surveillance spéciale. Il y a déjà quatre vapeurs à Khartoum. Établissez un poste militaire de 200 hommes à Gondokoro; un poste de même force en amont de la tribu des Chillouk par 13° de latitude, et, avec deux vapeurs croisant sur la rivière, pas un esclave ne pourra descendre le Nil <sup>(1)</sup>. » « La traite supprimée, poursuit Baker, de belles perspectives s'ouvriraient au commerce de l'ivoire; lorsque les troupes des traitants, en conflit entre elles, se seront retirées et que les intérêts commerciaux seront représentés par une seule compagnie, les indigènes ne pourront plus troquer l'ivoire contre du bétail : ils devront alors accepter d'autres marchandises en échange. Le lac Albert récemment découvert ouvre le centre de l'Afrique à la navigation. Les vapeurs remontent de Khartoum à Gondokoro par 4°55' de latitude; à sept jours de marche au sud de cette station, on rejoint un bief navigable du Nil que les navires peuvent remonter directement jusqu'au lac Albert; ainsi une immense étendue de pays s'ouvre à la navigation, et les cotonnades de Manchester et d'autres produits manufacturés trouveraient à s'y échanger immédiatement contre l'ivoire, avec un bénéfice prodigieux, car l'ivoire, dans ces régions nouvellement découvertes, n'a qu'une valeur nominale <sup>(2)</sup>.

Les idées exprimées par Samuel Baker étaient dans l'air depuis la grande découverte de Speke. Déjà, en juillet 1862, le consul anglais Saunders

<sup>(1)</sup> Cf. BAKER, *The Albert Nyanza*, t. II, p. 313.

<sup>(2)</sup> Cf. BAKER, *op. cit.*, t. II, p. 314.

avait suggéré à son gouvernement d'induire le vice-roi à étendre son pouvoir jusqu'à Gondokoro, en annexant à l'Égypte tout le territoire du Haut-Nil<sup>(1)</sup>. En avril 1864, la Royal Geographical Society attira à son tour l'attention du gouvernement britannique sur les régions situées au nord des lacs équatoriaux. Le vice-roi d'Égypte paraissait tout désigné, aux yeux de cette Société, pour établir l'ordre dans ces pays si cruellement maltraités par les négriers. Un pareil résultat, disait-elle, pourrait être obtenu par la présence d'une force organisée qui empêcherait l'importation des armes destinées à combattre les indigènes. Gondokoro deviendrait la principale station militaire; d'autres postes seraient créés le long du cours du Nil Blanc, car celui qui est maître du fleuve est le maître virtuel du pays. En étendant ainsi son pouvoir sur ce *no man's land* jusqu'à la frontière nord des royaumes équatoriaux où règne un semblant d'ordre, le gouvernement égyptien recueillerait des bénéfices substantiels; l'ivoire fournirait un revenu qui compenserait en grande partie les frais d'occupation, tandis que l'avantage le plus considérable peut-être découlerait du commerce d'exportation qui s'ouvrirait avec les rois de l'Équateur, avides de recevoir les produits et les manufactures du monde<sup>(2)</sup>.

Ces idées étaient de nature à plaire au vice-roi. Tout comme son oncle Saïd pacha, le Khédivé estimait que les frontières du Soudan étaient fort élastiques. Les archives égyptiennes contiennent à cet égard un document fort caractéristique. A la fin de l'année 1864, M. Garnier, drogman du consulat de France à Alexandrie, s'était rendu au Soudan pour enquêter sur la conduite du comte du Bisson. Son intention était, une fois l'enquête terminée, de pousser une reconnaissance jusqu'au Fleuve Blanc. Ismaïl

~~nehn mit unvität an sende la fonctionnaire égyptien qui l'accompagnait~~

égyptien? », répondez-lui : « Elles s'étendent sur plusieurs jours », c'est-à-dire qu'elles sont très éloignées. Et s'il objecte : « Puisqu'il en est ainsi, pourquoi n'y avez-vous pas établi des fonctionnaires et pour quelle raison les délaissez-vous? », répondez-lui : « Les efforts ont été constamment déployés en vue du développement de ces régions depuis leur rattachement à l'Égypte par notre très regretté grand souverain <sup>(1)</sup> jusqu'à sa mort. Mais par suite de négligence sous le règne d'Abbas pacha, elles ont été un peu délaissées. Depuis ce temps là, on s'est contenté de faire venir les cheikhs et les omdehs de ces régions auprès du gouvernement et de se mettre en contact avec eux. Mais actuellement, les efforts sont déployés en vue de leur développement et de leur progrès, et le gouvernement est décidé à entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour y nommer des fonctionnaires et organiser son administration dans la mesure où ses finances le lui permettront. » En un mot, l'on sait que les frontières du Soudan s'étendent à l'est jusqu'à la mer Rouge et, au sud, jusqu'à l'Abysinie. Mais elles sont inconnues au nord et à l'ouest et le susnommé ne doit jamais en avoir connaissance <sup>(2)</sup>. » Ainsi, dès le début de 1865, le Khédivé entendait se réserver une liberté complète d'action pour reculer les frontières du Soudan, lorsque les circonstances politiques ou financières lui paraîtraient favorables. C'est dans cette vue, principalement, qu'il acheta, au début de 1868, les établissements que les frères Poncet possédaient au Nil Blanc; il est clair qu'il voulait être le seul maître du pays, afin d'éviter toute contestation le jour où il étendrait sa souveraineté de ce côté <sup>(3)</sup>. Or, au début de 1869, les circonstances étaient devenues favorables à cette extension territoriale. Théodoros était mort et le Soudan en repos du côté de l'Abysinie. Les finances du Soudan, comme celles de l'Égypte, paraissaient assises sur une base solide. La conquête des pays équatoriaux se justifiait non seulement par des raisons commerciales, mais par la nécessité de mettre fin à la traite des nègres. En engageant

<sup>(1)</sup> Méhémet Ali pacha.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 537, pièce 50, ordre supérieur à Moustapha Sarrag bey, 30 janvier 1865.

<sup>(3)</sup> Pour la même raison, on l'a vu, le vice-roi avait acheté à M. Pastré la concession de Edd, sur la mer Rouge, au moment où il se fit céder Massawa et Souakin par la Sublime Porte.

les services de Sir Samuel Baker, le vice-roi s'assurait non seulement la coopération d'un homme entreprenant et énergique, très compétent en la matière et admirablement informé du pays où il devrait agir, mais il gagnait aussi la bonne volonté du gouvernement britannique; il donnait au cabinet de Londres une preuve réelle, tangible de sa volonté de mettre fin à la traite; il rachetait sa promesse de gentleman et faisait honneur à ses engagements. Aussi, dès que fut décidé le voyage que le prince de Galles devait faire en Égypte, Sir Samuel Baker fut-il avisé par Nubar pacha des intentions du Khédive à son égard<sup>(1)</sup>. Il reçut ensuite une invitation de Son Altesse Royale à l'accompagner en Égypte. Pendant son séjour au Caire, le prince de Galles ne manqua pas d'entretenir le vice-roi de la nécessité d'abolir complètement l'esclavage dans ses États. Ainsi encouragé et soutenu dans ses idées de réforme, le Khédive décida d'engager les services de Samuel Baker et il lui demanda d'établir le plan d'une expédition dans l'Afrique centrale.

Le rapport établi par Baker débutait par des considérations géographiques sur les sources du Nil et la navigabilité du fleuve; il s'étendait ensuite sur les populations établies le long du Nil Blanc, décrivait les produits des régions situées au sud de Gondokoro et la nature du commerce qui s'y faisait. « Comme la prospérité de toute l'Égypte dépend du Nil bien-faiteur, déclarait alors l'auteur, il est devenu indispensable d'annexer à l'Égypte les deux lacs Albert Nyanza et Victoria Nyanza, où le Nil prend sa source »; il montrait le profit que le pays retirerait de cette annexion, envisageait l'établissement, sur le modèle des comptoirs créés au Canada par la Société de la baie d'Hudson, de postes militaires qui serviraient en même temps de markaz commerciaux, et énumérait, pour finir, les moyens militaires et maritimes nécessaires à la réussite de l'expédition.

Le vice-roi agréa les idées qui lui étaient présentées, et pria Sir Samuel Baker de rédiger le contrat qui le lierait au gouvernement égyptien. Le 27 mars 1869, trois jours après que le prince de Galles eut quitté le Caire, Baker présentait au Khédive le projet suivant<sup>(2)</sup>:

« Sir Samuel W. Baker s'engage à entrer dans le service de S. A. Ismaïl

<sup>(1)</sup> Cf. BAKER, *Ismailia*, t. I, p. 5.

<sup>(2)</sup> Le texte français que nous citons intégralement se trouve dans les archives du Palais d'Abdine.

pacha, vice-roi d'Égypte, et à devenir l'employé du gouvernement égyptien dès le 1<sup>er</sup> avril 1869, pendant un terme de deux ans au moins à partir de cette date, pour commander une expédition dans le but d'annexer à l'Égypte tous les pays compris dans le bassin du Nil et de l'Afrique centrale.

« Le premier but de la susmentionnée expédition serait d'établir le gouvernement égyptien dans les pays du Nil Blanc, pays qui sont actuellement habités par des nations sauvages, sans lois, sans gouvernement et sans sûreté;

« 2° De supprimer la piraterie des chasseurs d'esclaves du Nil Blanc;

« 3° D'introduire un système de commerce légitime, dont les résultats seraient avantageux à l'Égypte;

« 4° D'ouvrir à la navigation les grands lacs des districts de l'Équateur qui forment les sources principales du Nil;

« 5° D'établir un cordon de stations militaires de commerce de Gondokoro dans tout le bassin du Nil, à des distances de trois journées de marche entre elles, pour assurer une communication entre le point le plus distant et la base d'opération;

« 6° Après l'achèvement de ces lignes de stations militaires de commerce, d'annexer les pays dans lesquels elles passent à l'Empire d'Égypte, qui alors aura une étendue des sources du Nil jusqu'à la Méditerranée.

« Ainsi l'Égypte aura pris les premiers pas vers la civilisation de ces nations qui sont actuellement inutiles au monde, hostiles les unes aux autres, et qui rendent impossible toute amélioration jusqu'à ce qu'elles aient été soumises à l'autorité et à la protection du drapeau égyptien et que le pays soit ouvert au commerce.

« Pour le commandement de cette expédition, S. A. le vice-roi Ismaïl, pacha d'Égypte, consent à payer au susdit Sir Samuel W. Baker la somme de 10.000 livres sterling par an, en dehors de tous ses frais de voyage, et que ces appointements seront payés par semestre.

« S. A. Ismaïl pacha consent à conférer sur le susdit Sir Samuel W. Baker le grade nécessaire pour le susdit commandement, avec pouvoir absolu, même celui de mort, sur tous ceux qui feront partie de l'expédition mise sous sa direction, ainsi que le même pouvoir sur tous les pays au sud de la latitude de 14° nord, qui seront inclus dans le bassin du Nil.

« S. A. Ismaïl pacha consent à céder au susdit Sir Samuel W. Baker une *carte blanche* pour préparer et obtenir tout ce qu'il croira nécessaire à l'expédition, et S. A. Ismaïl pacha, vice-roi d'Égypte, s'engage que le gouvernement égyptien paiera ces frais.

« S. A. Ismaïl pacha, vice-roi d'Égypte, consent à ce que tous les hommes, les munitions, les bâtiments et tout ce que le susdit Sir Samuel Baker trouvera nécessaire à l'expédition, lui seront fournis d'après ses demandes.

« En cas de la mort du susdit Sir Samuel W. Baker pendant la première année de sa charge, point de déduction ne sera faite par le gouvernement égyptien de l'appointement de l'année, mais la somme entière de £ 10.000 sera payée à sa veuve, à ses héritiers et aux administrateurs de sa succession.

« Dans le cas de la mort du susdit Sir Samuel W. Baker pendant la seconde année ou dans une année subséquente de son engagement, le même principe sera observé par le gouvernement égyptien, savoir que la somme entière due à Sir Samuel W. Baker comme appointement de l'année courante sera payée à sa veuve ou à sa succession.

« Le susdit Sir Samuel W. Baker donnera toute sa capacité à la direction de l'expédition dans les meilleurs intérêts de S. A. Ismaïl pacha, vice-roi d'Égypte ».

Comme moyens matériels, Sir Samuel Baker demandait un petit vapeur en acier et trois canots métalliques, spécialement construits en Angleterre pour la navigation sur le lac Albert; cinq vapeurs et dix barques qu'on prendrait à Khartoum; six vapeurs, quinze grandes barques et cinq dahabiehs qui seraient envoyés du Caire, au total quarante-deux navires destinés à porter les approvisionnements, le doura et les troupes. Ces dernières comprendraient : 1.500 soldats, 50 marins, 25 ouvriers pour la construction des navires sur le lac Albert, 6 mécaniciens anglais pour assembler les pièces du bateau à vapeur en acier destiné au lac, 150 Arabes habitués au trafic avec l'intérieur du pays. Le dépôt principal de munitions et de vivres, établi à Gondokoro, serait placé sous la garde d'une garnison de 300 hommes. A partir de ce point, Baker établirait vers le sud des postes militaires et commerciaux à 30 lieues de distance l'un de l'autre, et y laisserait les marchandises nécessaires à



l'achat de l'ivoire. Une fois parvenu en amont de la dernière des cataractes, par 3°32' de latitude nord, il établirait un autre dépôt où serait assemblé le navire à vapeur destiné à la navigation du lac Albert. Sur les bords de ce lac, Baker continuerait à établir une chaîne de postes militaires et commerciaux « jusqu'au point le plus sud des sources du Nil ». Le pays tout entier serait alors annexé à l'Égypte et le chef de l'expédition imposerait des taxes « légères mais justes » sur tous les chefs des différentes provinces.

Sans doute l'expédition entraînerait-elle des frais considérables, mais Baker exprimait l'opinion que « vers la fin de la seconde année, non seulement les taxes et les profits des affaires commerciales auraient payé les frais de l'expédition, mais les bases auront été établies pour les affaires commerciales sur une très vaste échelle et le nouveau chemin, ouvert dans l'Afrique centrale, conduira le commerce de l'ivoire de Zanzibar vers l'Égypte ». Enfin Baker précisait que les vapeurs et les barques devraient quitter l'Égypte le 10 juin au plus tard, afin de pouvoir traverser les cataractes au moment de la crue, et que les troupes devraient quitter Khartoum le 15 septembre de manière à arriver à Gondokoro au commencement de la saison sèche.

Le vice-roi accepta le projet de contrat que lui soumettait Sir Samuel Baker, sauf la clause lui conférant le pouvoir de vie et de mort sur le personnel de l'expédition et sur les habitants des pays occupés, clause qui fut en conséquence légèrement modifiée <sup>(1)</sup>. Il fut également décidé qu'au lieu de partir du 14° de latitude nord, le territoire administré par Baker ne commencerait qu'au 5° de latitude nord. Le consul général d'Angleterre en Égypte fut mis au courant du projet d'expédition <sup>(2)</sup>. Sir Samuel Baker en entretint également lord Clarendon, secrétaire d'État au Foreign Office <sup>(3)</sup>, lors de son arrivée à Londres, où il s'était rendu pour hâter la commande du matériel. Le gouvernement britannique ne formula aucune observation quant au but de l'expédition; il se contenta de décliner toute responsabilité vis-à-vis des particuliers de nationalité anglaise qui y prendraient part. A Constantinople, la Sublime Porte se montrait fort sceptique sur l'intention manifestée par le Khédive de supprimer

<sup>(1)</sup> Cf. *infra*, p. 484.

<sup>(2)</sup> F. O. 78-2092. Stanton à lord Clarendon, le Caire, 2 avril 1869.

<sup>(3)</sup> Cf. F. O. 78-2092. Note signée C. Londres, 14 avril 1869.

la traite; interrogé par elle, le vice-roi se contenta de répondre que le but de l'expédition était d'étendre vers le sud les possessions du Sultan <sup>(1)</sup>. C'était là, en définitive, l'objectif principal de l'expédition de Sir Samuel Baker, comme de celle qui se préparait à la même époque à quitter Khartoum pour occuper le Bahr el Ghazal. La politique africaine d'Ismaïl pacha entraînait dans une phase d'expansion, qui devait durer jusqu'à la fin de son règne.

#### 4. — PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION.

Le 16 mai 1869, le vice-roi informa Samuel Baker bey qu'il avait approuvé son engagement au service du gouvernement égyptien et qu'il lui avait conféré le grade de miralaï <sup>(2)</sup>. Le même jour des ordres partirent du Caire dans toutes les directions pour organiser l'expédition. L'ordre adressé au Ministre de l'Intérieur était rédigé comme il suit :

« Vu la nécessité de rattacher aux contrées soudanaises le Haut-Nil Blanc considéré comme le prolongement du Nil béni, et vu les liens qui les unissent, le gouvernement égyptien a toujours travaillé à pénétrer dans les contrées du dit Haut-Nil.

« Il a été décidé, en conséquence, que Samuel Baker bey, fonctionnaire du gouvernement, qui a précédemment découvert la source du Nil et qui possède des renseignements suffisants sur ces régions, serait nommé mamour, chargé de rattacher le Haut-Nil Blanc à l'Égypte. Il sera donc envoyé dans ces régions avec une armée composée de 800 soldats égyptiens réguliers, de 500 soldats soudanais réguliers et de 200 soldats Chaïghié, soit au total 1.500 soldats. Il aura également à sa disposition 14 canons de montagne avec leurs artilleurs et leur matériel.

« Et vu que Baker bey se chargera de créer sur le Haut-Nil dix markaz commerciaux et militaires, et qu'il nommera un officier à la tête de chaque markaz, avec le nombre de soldats qu'il estimera nécessaire, 10 officiers du grade de sagh seront nommés dans sa suite. Il sera également nommé

<sup>(1)</sup> F. O. 78-2075. Sir H. Elliot à lord Clarendon, Constantinople, 10 juin 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 215, pièce 56, ordre supérieur du 16 mai 1869. — En juin 1869, la Sublime Porte, sur la suggestion du prince de Galles, conféra à Sir Samuel Baker le grade de lewa et le titre de pacha (cf. t. II, p. 324).

deux binbachis pour les soldats réguliers et un seul miralaï chargé du commandement de tous les soldats.

« Un chef et un bouloukbachi, chargés de la gestion et du commandement, seront nommés pour les soldats Chaïghié; ils auront le rang d'officier.

« Et comme, d'une part, les soldats réguliers et les officiers de cette expédition se déplaceront au Soudan, et comme, d'autre part, ils seront en état de guerre, il a été décidé de leur accorder une certaine somme en supplément à l'allocation accordée aux soldats résidant au Soudan.

« Baker bey sera le commandant suprême des dits soldats et l'administrateur général des contrées qui seront rattachées au Soudan; sa gestion sera conforme aux règlements et aux lois militaires; il aura, en conséquence, le droit de promouvoir jusqu'au grade de kolaghassi les soldats et les officiers de l'expédition, en nous soumettant au préalable chaque promotion et après avoir reçu notre ordre à ce sujet.

« En cas de contravention, il sera autorisé à infliger les peines légales; il lui sera même permis d'exécuter, en la faisant fusiller, toute personne condamnée à la peine capitale, sans en demander l'autorisation, vu l'état de guerre. Mais il devra y procéder en convoquant d'abord un conseil de guerre qui prendra les décisions conformément à la loi militaire.

« Baker bey aura dans sa suite son neveu, en qualité d'aide de camp, aux appointements de £ 500, un médecin anglais aux appointements de £ 400, ainsi que trois officiers de l'armée égyptienne en qualité d'aides de camp militaires.

« Baker bey aura en outre le droit, en tant que fonctionnaire du gouvernement, de rattacher à l'Égypte toutes les contrées qu'il occupera.

« Nous vous ordonnons, en conséquence, de préparer les munitions et le matériel nécessaires et de les envoyer aux régions du Nil Blanc <sup>(1)</sup> ».

Des ordres de circonstance furent également adressés au Ministre de la Guerre et au gouverneur du Soudan <sup>(2)</sup>. En outre le vice-roi décida

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 217, pièce 56, ordre supérieur au Ministre de l'Intérieur, 16 mai 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 194, pièce 32, ordre supérieur au Ministre de la Guerre, 16 mai 1869; *Ibid.*, p. 184, pièce 6, ordre supérieur au gouverneur du Soudan, 16 mai 1869.

d'envoyer au Soudan le férik Khosrew pacha, avec mission de coordonner et de hâter les préparatifs de l'expédition. Le gouverneur du Soudan devrait satisfaire à toutes les demandes qu'il présenterait, et Khosrew aurait également le pouvoir de changer les moudirs qui témoigneraient de la négligence à exécuter ses ordres<sup>(1)</sup>.

Mohamed Raouf bey, kaïmakam du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie, noté comme un officier « énergique, capable, instruit et droit », supérieur dans l'art militaire aux officiers de son grade « et même à certains lewas<sup>(2)</sup> », fut nommé miralâi du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la garde et placé à la tête des troupes qui accompagneraient Samuel Baker<sup>(3)</sup>.

Quant à la composition des troupes, le Ministre de la Guerre proposa de choisir le bataillon de réguliers égyptiens, qui comprendrait huit compagnies et un effectif de 710 officiers, sous-officiers et soldats, avec armes et munitions au complet, parmi l'une des trois unités suivantes qui se trouvaient au Soudan : le 3<sup>e</sup> bataillon du 8<sup>e</sup> régiment, le 3<sup>e</sup> bataillon du 17<sup>e</sup> régiment ou le bataillon récemment envoyé au Soudan pour relever cette dernière unité<sup>(4)</sup>, et il fut entendu que le bataillon choisi compléterait son effectif avec des soldats pris dans les deux autres. Le bataillon soudanais, fort de six compagnies et comprenant 510 officiers, sous-officiers et soldats, serait recruté dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments soudanais, et ses officiers choisis, pour la plupart, parmi ceux qui avaient fait campagne au Mexique. Des deux batteries de montagne, l'une serait fournie par le Soudan et l'autre envoyée d'Égypte; chaque batterie serait composée de six canons et de 74 officiers, sous-officiers et artilleurs. Quant aux saghs destinés à commander les markaz du Haut-Nil, quatre d'entre

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Registre 573, p. 220, pièce 58, ordre supérieur à Khosrew pacha, 16 mai 1869. — Khosrew pacha reçut pour s'équiper une indemnité de 1.500 livres (A. A.-M. S. Registre 573, p. 222, pièce 121, ordre supérieur du 24 mai 1869).

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 113, lettre de Chérif pacha, 28 mai 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 102, lettre de Chahine King, Ministre de la Guerre et de la Marine, à la Maïa, 25 mai 1869. — A. A.-M. S. Registre 573, p. 221, pièce 35, réponse de S. A. Tewfik pacha, Ministre de la Guerre, 27 mai 1869.

<sup>(4)</sup> Cette relève avait été ordonnée dans le courant d'avril 1869 (A. A.-M. S. Carton 45, pièce 12, lettre de Chahine King, Ministre de la Guerre, 18 avril 1869). Le 3<sup>e</sup> bataillon du 17<sup>e</sup> régiment, qui tenait garnison au Taka, fut néanmoins maintenu au Soudan (A. A.-M. S. Registre 573, p. 194, pièce 27, ordre supérieur du 3 mai 1869).

eux seraient envoyés d'Égypte, et les six autres choisis parmi les youzbachis des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments soudanais ayant servi au Mexique, cette promotion devant constituer pour eux un encouragement et un stimulant. Les trois aides de camp de Samuel Baker bey seraient choisis parmi les moulazims et les youzbachis instruits, connaissant l'arme du génie, et promus au grade supérieur. Un médecin et un pharmacien du grade de youzbachi accompagneraient les troupes; vingt ouvriers appartenant aux différents corps de métiers seraient attachés à l'expédition, ainsi qu'un ingénieur mécanicien et 50 ouvriers spécialisés dans la construction des barques<sup>(1)</sup>. Des tentes nouveau modèle et des uniformes analogues à ceux des méharistes seraient délivrés aux troupes. Quant au matériel, il serait acheminé par la voie de Souakin, au lieu de l'Atmour, et Giassar pacha reçut l'ordre de préparer un millier de chameaux pour ce transport<sup>(2)</sup>. En exécution de ces instructions, Khosrew pacha et Raouf bey quittèrent Suez le 20 juin 1869, à bord du vapeur *Chendi*, qui portait également les armes, les canons et les munitions destinés à l'expédition<sup>(3)</sup>.

L'activité déployée en ces circonstances par Chahine King pacha, Ministre de la Guerre et de la Marine, lui valut les félicitations du Khédive<sup>(4)</sup>. Bien que fort avant dans la confiance de son maître, Chahine ne partageait pourtant pas ses vues ni ses généreuses espérances. « J'ai vu le Ministre de la Guerre, Chahine pacha, écrivait l'agent de France à la fin du mois de mai 1869; il craint que l'expédition ne soit très coûteuse, appréhende de grands dangers à cause de l'insalubrité du pays que Sir Samuel va traverser et où sévit aujourd'hui le typhus, et ne croit pas beaucoup au succès, et même en cas de succès, ne se rend pas compte du résultat pratique. » « L'audace et la persévérance énergique des Européens, ajoutait M. Poujade, est toujours un sujet d'étonnement et presque de compassion pour les Orientaux et surtout pour les Turcs<sup>(5)</sup>. »

<sup>(1)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 106, lettre de Chahine King à la Maïa, 28 mai 1869.

<sup>(2)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 113, lettre de Chérif pacha, 28 mai 1869.

<sup>(3)</sup> A. A.-M. S. Carton 45, pièce 248, lettre de Chahine pacha, 24 juin 1869.

<sup>(4)</sup> A. A.-M. S. Registre 582, p. 17, ordre supérieur du 7 août 1869.

<sup>(5)</sup> A. E. Égypte 45, Alexandrie, 29 mai 1869. Poujade au Ministre des Affaires étrangères.

L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie eurent l'idée de profiter de l'expédition qu'organisait le Khédivé pour envoyer un officier de marine français, M. de Bizemont, en mission de découverte dans le centre de l'Afrique. Il s'agissait de reconnaître si les lacs qui donnent naissance au Nil envoyaient aussi leurs eaux du côté du golfe de Guinée, comme on le croyait généralement. A cet effet, M. de Bizemont se joindrait à l'expédition de Sir Samuel Baker qu'il accompagnerait jusqu'aux lacs, où il se séparerait d'elle pour se diriger vers le Gabon, d'où l'on enverrait une expédition à sa rencontre. L'Empereur s'ouvrit de ce projet à Nubar pacha, par l'entremise de M. de Lesseps, et demanda à connaître les intentions du vice-roi <sup>(1)</sup>.

Sir Samuel Baker prit fort mal la proposition. Il crut ou affecta de croire qu'on voulait lui associer un officier français dans le commandement et refusa net. Profitant de la latitude que lui avait laissée le vice-roi, Nubar pacha déclina de porter cette réponse peu courtoise à la connaissance de l'Empereur : « On ne comprendrait pas ici, écrivit-il de Paris le 13 août 1869, les difficultés que présente le caractère de Sir Samuel; on ne demande pas à associer cet officier à Sir Samuel, mais seulement à ce qu'il soit permis à cet officier de profiter de Sir Samuel pour arriver jusqu'au lac Albert. On pourrait soupçonner, d'après une telle réponse, quelque but mystérieux à l'expédition de Sir Samuel, but qu'elle n'a absolument pas <sup>(2)</sup> ».

Ces explications ne désarmèrent pas l'hostilité de Baker. En réponse à la note de Nubar, il fit savoir qu'il quitterait Suez le 1<sup>er</sup> octobre, et que les soldats et les barques dont il disposait suffisant à peine à la mission dont il était chargé et aux travaux qu'il se proposait d'entreprendre, il ne pouvait rien céder à l'officier qu'on voulait lui envoyer; il demanda en conséquence qu'on répondît par un refus à toute requête de ce genre <sup>(3)</sup>. M. de Bizemont partit néanmoins pour le Soudan l'année suivante et rejoignit Sir Samuel Baker à Khartoum le 21 septembre 1870. Dans les premiers jours d'octobre, il apprit la nouvelle du désastre de Sedan et

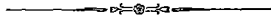
(1) Nubar pacha à Eram bey, Paris 1<sup>er</sup> août 1869.

(2) Nubar pacha à Eram bey, Paris 13 août 1869.

(3) A. A.-M. S. Carton 46, pièce 84, lettre de Chérif pacha, 26 août 1869.

la chute de l'Empire. Profondément attaché à la personne de l'Empereur, M. de Bizemont en ressentit un profond chagrin; il renonça à sa mission et rentra en France <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. S. BAKER, *Ismailia*, t. I, p. 146 et 163. Il n'est que juste de dire que Sir Samuel Baker fit le meilleur accueil à l'officier français qui apportait à lady Baker, de la part de l'Impératrice Eugénie, «un gage très gracieux de l'intérêt qu'elle prenait à l'expédition», et qu'il s'en sépara avec regret.



## INDEX DES NOMS PROPRES.

### A

**AALI PACHA**, 123 note 1, 251 note 4, 273, 274, 275.  
**ABABDEH**, 423.  
**ABABI**, 63.  
**ABAÏ**, 54.  
**ABAL**, 282.  
**ABA SALHATE**, 415.  
**ABBA**, 13, 469.  
 — **GARIMA** (localité), 350.  
**ABBAS PACHA** (Khédive), 478.  
**ABDALLAH PACHA**, 195, 196, 199, 207, 209, 211 note 1, 224.  
 — **EFFENDI** (kaïmakam), 273.  
 — (révolté soudanais), 93.  
 — **KHALIL** (wékil), 273.  
 — **BEY EL WANLI**, 114.  
**ABDEL FATTAH**. Voir à **HOLLET ABDEL FATTAH**.  
 — **HAMID**, 3 note 3.  
 — **KADER PACHA**, 361, 362 note 1, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369 notes 1 et 4, 370, 372, 373, 375, 376, 382, 410, 411, 414 note 1.  
 — **KADER** (cap), 254.  
 — **KERIM ABOU SIN**. Voir à **AWAD ABDEL KERIM ABOU SIN**.  
 — **MEJID**, 24, 472.  
 — **RAHIM** (naïb), 347 note 2.  
 — **RAHMAN**, 325.  
 — **RAHMAN** (cheikh), 415, 445.  
 — **RAHMAN FARAKI** (youzbachi), 225.  
 — **RAZEK BEY**, 201 note 1, 230, 301.  
 — **SAYED AGHA**, 325.  
**ABDINE AGHA**, 114.

**ABDOU AGHA**, 419 note 1.  
 — **ROUKA**, 325.  
**ABDUL AZIZ** (sultan), 266.  
 — **MEDJIB** (sultan), 266.  
**ABIELAGN**, 14.  
**ABKA**, 102.  
**ABLAING** (baron d'), 9, 104.  
**ABLI-KEHLIG**, 445 note 3.  
**ABOU ABTOU EL KASSISS**, 375, 376.  
 — **AMOURI** (Ali). Voir à **ALI ABOU AMOURI**.  
 — **ARICH**, 233.  
 — **CHAL'A**, 471.  
 — **CHIBA**. Voir à **AHMED ABOU CHIBA**.  
 — **DAOUD**. Voir à **SOLIMAN ABOU DAOUD**.  
 — **DELEIG**, 196.  
 — **DIENOUB**, 33.  
 — **DOM**, 98, 150, 152, 295.  
 — **GHERAD**, 6 note 2.  
 — **GUENN**. Voir à **AHMED ABOU GUENN**.  
 — **HAMED**, 2, 5, 77, 144, 148, 149, 150, 152, 207, 220, 229, 231, 422.  
 — **HARAZ**, 26, 27, 62, 143, 196, 320, 458.  
 — **KAMARI**, 292.  
 — **KANATIR**, 32.  
 — **KOUKA**, 20.  
 — **ODAN**, 28.  
 — **RAMLÉ**, 115.  
 — **RAWACHE**, 62, 63.  
 — **ROF**, 14, 115, 117, 118.  
 — **SIN**. Voir à **AHMED ABOU SIN** et à **HELLET ABOU SIN**.  
 — **SIN AWAD ABDEL KERIM**, 115.  
 — **SOFIA**, 32.  
 — **ZEID**, 13.



- ABYSSIN, ABYSSINS**, 27, 30, 42, 44, 45, 53, 56, 61, 63, 68, 73, 86, 87, 88, 90, 91, 127, 139, 155, 160, 161, 169, 219, 234, 241, 244, 245, 255, 257, 278, 296, 328, 341, 361, 370, 374, 376, 378, 381, 382, 394, 395. — **ABYSSINIENS**, 263.
- ABYSSINIE**, 2, 9, 10, 12, 27, 29, 31, 37, 38, 39, 40, 41, 47, 48, 50, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 61, 63, 64, 65, 67, 68, 71, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 91, 95, 96 note 2, 97, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 129, 130, 131, 132, 137, 155, 156, 157, 158, 161 note 1, 164, 169, 173 note 1, 178, 192, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 259, 261, 263, 264, 269, 273 note 5, 276, 278 note 1, 282, 285, 286, 287, 288, 290, 314, 315, 317, 318, 319, 328, 329, 331, 331 note 1, 336, 337, 338, 339, 340, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 358, 361, 367, 370 note 2, 371, 372, 373, 374, 377, 378, 380, 381, 385, 389, 390, 398, 403 note 1, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413 note 3, 431, 441, 458, 478. Voir également à **ÉTHIOPIE**.
- ACHANGUI**, 383, 384.
- 'ACHOUMA**, 284, 337, 338.
- ADABAGI**, 381.
- 'AD 'ACHKAR**, 284.
- ADAEL OU ADAL**, 20.
- 'AD ABA**, 284.
- AD'ALY (cheikh)**, 283.
- ADAM AGHA EL SOUDANI**, 220.
- ADAMS (lieutenant)**, 244 note 1.
- ADARTÉ**, 92.
- ADASI**, 444.
- ADDIGRAT**, 380, 381, 382, 384, 404.
- ADEL**, 234, 284.
- ADEN**, 130 note 1, 239, 244, 250, 252, 254, 260, 283, 328 note 2, 345, 357, 363, 364, 370, 405.
- ADHAM (neveu de Nasser)**, 98.
- (mek), 34.
- (Ibrahim). Voir à **IBRAHIM ADHAM**.
- **BEY (miralāi)**, 111, 115, 186, 196, 198, 199, 200, 211, 362 note 2.
- **BEY EL DOALABI**, 195.
- **PACHA**, 414, 420.
- ADIABO**, 42, 44, 333, 339, 430.
- ADLAN (vizir)**, 26, 445.
- ADOUA**, 58, 236, 332, 347, 348, 379, 380.
- ADULIS**, 248, 249 note 2, 250, 253, 337 note 2, 347, 348.
- ÅFA**, 391.
- AFAR**, 234, 336 note 1, 342, 348.
- AFFLO**, 394, 395.
- AFLA**, 44.
- AFRIQUE, VI**, 242, 261, 304, 412, 440, 474, 479, 480, 482, 487.
- AGAD (El)**. Voir à **AHMED EL AGAD** et à **MOUSSA EL AGAD**.
- AGAMÉ**, 278, 350, 401 note 2, 406.
- AGARS**, 20.
- AGAU**, 56, 58.
- AGAUMIDER**, 121.
- AGHIK**, 46, 234, 252, 254, 425, 426.
- AGOBAR**, 20 note 3.
- AHMED (frère du cheikh de Edd)**, 282.
- (fils de Moussa pacha), 136.
- **PACHA (gouverneur général)**, 28.
- **ABOU CHIBA**, 315, 316.
- **ABOU GUENY**, 62, 63, 65.

- AHMED ABOU SIN, 26, 115, 135, 136  
note 2, 196, 433.
- EL AGAD OU EL AKKAD, 3 note 3,  
22, 453, 468 note 4, 473, 474.
- CHETA, 319, 323, 324, 325, 452.
- PACHA DARAMANLI, 465 note 1.
- HAMDÏ EFFENDI, 105 note 3.
- IBN EL MELIH, 321.
- MIRIA, 66.
- MONTAZ BEY, 180, 205, 218 note  
5, 277, 291, 310, 311, 312, 313,  
314, 423, 424, 425, 426, 427.
- RAMI EFFENDI, 436.
- RASHID PACHA, 202, 212 note 4,  
213 note 1.
- SAÏD EFFENDI EL AKHNAHA (saghko-  
laghassi), 225 note 1.
- WAT EL NEGUR, 40, 42 note 2.
- WED MIRIA, 39.
- EFFENDI ZANIL, 433.
- AÏCHAL, 54.
- AIDERASSO, 347.
- 'AÏLA, 284.
- AÏLAT, AÏLET, 247, 341, 347.
- AIMASSÉ, 87.
- AINABA, 294.
- AÏNSEBA, 46, 47, 48, 49, 51, 253,  
255, 258, 259, 287, 288 note 1.
- AKABA, 150.
- AKHNAKA. Voir à SAÏD EFFENDI.
- AKKAD (EL AKHNAKA) BEY. Voir à AHMED  
EL AGAD.
- AKORBER, 20.
- AKOULADIT, 447.
- AKROUR, 337.
- ALA, 348.
- ALAMAYO, 389.
- ALAMI (dedjaz), 396, 397, 399, 400.
- ALBANAIS, 31, 130 note 3, 203, 255,  
419.
- ALBERT NYANZA (lac), 7 note 3, 106 note  
3, 135, 138 note 4, 175 notes 3, 6 et  
7, 441 note 3, 465, 475, 476, 479,  
481, 482.
- ALEMMO, 44.
- ALEXANDRIE, 30 note 3, 50, 63 note 1,  
74, 75, 76 note 1, 77, 94, 96, 97,  
118 note 1, 130, 152, 153, 162,  
169, 237 note 1, 353, 354, 409,  
432 note 1, 458, 460, 462 note 3,  
464, 474.
- ALGÉRIE, 202, 248.
- ALGHEDEN, 28, 29, 43, 84, 87, 126,  
143, 191, 226, 339.
- ALI AGHA, 210, 247.
- BEY (vice-gouverneur général du  
Soudan), 83.
- BEY (colonel), 187.
- EFFENDI (youzbachi), 137.
- EFFENDI (moudir), 433.
- (ras), 53, 54, 242.
- KACHEF 69, 125, 135, 194, 195,  
196, 197, 205, 226, 419.
- (Aly) ABOU AMOURI, 3 note 3, 15  
note 2, 16, 17, 18, 470, 471.
- ARNAUTE, 16.
- (Aly) BEN HUSSEIN EL KHARBOUTLI,  
292.
- (Aly) BEY EL CARIMILLI, 422.
- (Aly) DAKNA, 426.
- (Aly) FADLI BEY, 301, 433.
- (Aly) FAÏDI BEY EL KAZANLI, 420.
- GHALEB PACHA, 231.
- (Aly) BEY OWEIDA, 433, 435, 436.
- (Aly) RIDA BEY, 446, 448, 449.
- BEY EL SEBASTOPOLI, 201 note 1.
- ALIAB, 19.
- ALIAH EDOU, 250, 336 note 1 (Eliah  
Edou), 235.
- ALITIYOU-AMBA, 126.
- ALLEMAGNE, 31, 119.
- ALLEMANDS, 9, 193.

- ALLIRI, 319.  
 ALMAS AGHA, 67, 195, 196.  
 ALOMMÉ, 70, 87.  
 ALSACE, 142.  
 AMBA (localité), 247.  
 — GESHEN, 393.  
 AMBATOCAN, 347.  
 AMBUKOL, 148, 150, 354.  
 AMERAR, 422.  
 AMÉRIQUE, 165, 258, 262, 461.  
 AMHARA, 53, 120, 253, 259, 329, 333, 373.  
 AMIN BEY (miralâi), 368.  
 — ABDALLAH (El), 326 note 1.  
 — BEKHIT (El), 325.  
 AMPHILA, 234, 235, 243, 244, 249, 250, 253, 283, 284, 336, 348, 366, 368, 369, 410.  
 ANAGULLO, 430.  
 ANAL, 44.  
 ANGLAIS (ou Britannique), 6, 9, 14, 15, 24, 123, 130, 143, 202, 223 note 1, 235, 241, 249, 330, 331, 338, 341, 348, 350, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 363, 365, 366, 367, 368, 372, 373, 378, 379, 380, 382, 384, 386, 387, 388, 390, 393, 395, 396, 402, 403, 404, 405, 407, 411, 428, 429, 430, 456.  
 ANGLETERRE (ou Grande-Bretagne), 24, 47, 50, 63, 64, 79, 82, 107, 119, 123, 130, 131, 141, 145, 148, 152, 239, 240, 242, 245, 246, 247, 249, 250, 264, 265, 268, 273, 274, 275, 279, 329, 330, 331, 338, 341, 345, 350, 352, 353, 355, 357, 361, 362, 370 note 2, 371, 374, 377, 397, 409, 410, 429, 430, 457, 459, 462, 463, 467, 470, 475, 481, 482.  
 ANKALA, 284.  
 ANKOBAR, 328.  
 ANNESLEY, 248 note 6, 347, 348, 354, 355, 356, 357.  
 ANTALO, 380 (Antolo), 381, 382, 384, 392, 404.  
 ANTINORI (Horace), 9.  
 ANTITCHO, 240 note 2.  
 ANTOGNOLI-BOLOGNESI, 9, 169.  
 ANTOKIA, 327.  
 APPONYI (comte), 410.  
 AQARO (djebel), 443.  
 ARABES, 2, 4, 5, 6, 13, 15 note 2, 23, 27 note 3, 32, 50, 81, 86, 100, 103, 115, 125, 126, 137, 138, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 181, 182, 187 note 1, 190, 191, 192, 193, 194, 197, 201, 208, 215, 216, 255, 257, 262, 283, 314, 315, 317, 326, 339, 366, 369, 411, 432, 440, 450, 451, 452, 455, 474.  
 — EL BAKARA, 325.  
 — EL HABANIYA, 322.  
 — HASSANIEH, 12, 413.  
 — HOMR EL ASAKIRA, 321, 325, 326.  
 — HOMR EL DAKAKIM, 321, 325, 326.  
 — RIFAA HAWA, 413.  
 — RUFAA, 62, 65.  
 — EL ZIADIYA, 322.  
 ARABIE, 23, 233, 260, 262, 265, 266, 267, 457.  
 — HEUREUSE, 252.  
 ARAFA BEY, 301, 313, 340, 354.  
 ARAFALI, 337, 357.  
 ARAGAWI, 406.  
 ARBAB, 422.  
 — EL ZOBÉIR (El), 470.  
 AREYA, 247.  
 ARGO (île), 3 note 1, 13.  
 ARIF AGHA, 237.

ARKAD. Voir à HELLET ARKAD.  
 ARKIKO, 46, 49, 50, 234, 235, 236,  
 237, 238, 239, 240, 241, 243,  
 244, 247, 251, 255, 256, 258,  
 281, 283, 284, 333, 341, 356.  
 ARKWIT, 313.  
 ARMÉNIEN, 20, 361, 378.  
 ARMSTRONG, 368, 381, 397.  
 ARNAUD (Colonel d'), 25.  
 ARNAUTE. Voir à ALI ARNAUTE.  
 ARNAUTES, 235, 247, 266.  
 AROGI, 387, 394, 395.  
 ASAROTI, 337 note 5.  
 ASHFA, 328.  
 ASMARA, 259.  
 'ASSAKIRI, 284.  
 ASSALESSANE, 284.  
 ASSAWART, 284.  
 ASSIOUT, 324, 458. Voir également à  
 SIOUT.  
 ASSIRA. Voir à HOLLET EL ASSIRA.  
 ASSOBRİ, 195, 196.  
 ASSOUAN, 2, 24, 37, 74, 105, 106 note  
 1, 141, 145, 146, 148, 149, 150,  
 151, 152, 153, 212, 213, 231,  
 294, 298, 303.  
 'ASSOUS, 284.  
 ASSYRS, 233.  
 ATBARA, 5 note 6, 27, 28, 29, 37, 38,  
 40, 41, 52, 62, 64, 66, 136, 155,  
 158, 162, 163, 194, 195, 291,  
 351.  
 ATBOURI, 284.  
 ATMAHAT, 87, 137.  
 ATMOUR, 4, 5 note 2, 77, 151, 154,  
 166, 207, 229, 291, 293, 294,  
 298, 321, 422, 423, 486.  
 ATO BÉZZABEH, 327, 328.  
 — HATÈ-YÈS, 328.  
 — ZADÈG, 44.  
 AUSSA, 250 note 2.

AUTRICHE, 9, 172 note 1, 303, 475  
 note 1.  
 AWAD ABDEL KERİM ABOU SIN, 413.  
 AXOUM, 58, 120.  
 AYAK, 20 note 1.  
 AZ ALI BAKIT, 45.  
 — GABDJA, 51.  
 — GAÏM, 51.  
 AZHAR (El), 414.  
 AZIZIÉ (C<sup>ie</sup>), 144, 186 note 5, 202,  
 267, 268, 271, 272, 313, 352,  
 353, 429 note 5, 462 note 3.  
 AZ KELB, 51.  
 — TAKLÉ, 336.  
 — TAMARIAM, 339. Voir également à  
 TEMARIAM.  
 — TSHAFFA, 51.

## B

BAB EL FOUTOUH, 463.  
 — EL MANDEB, 235, 238, 239, 250,  
 259, 348, 366, 369, 409.  
 BACH, 422.  
 BACHİLO, 56, 58, 59, 384, 387, 391,  
 392, 393, 394, 404.  
 BADI RIDA, 342.  
 BAGDAD, 264.  
 BAGGARA, 99, 104, 105, 108, 158,  
 447, 450.  
 — DE HANSA, 34.  
 — SELİM, 12, 13, 14, 34, 99.  
 BAHR EL ABIAD. Voir à NIL BLANC.  
 — EL DJEBEL, 19.  
 — EL GHAZAL, VII, 9, 15, 16, 18,  
 19, 108, 450, 451, 452, 453, 454,  
 455, 456, 457, 458, 470, 483.  
 — NAGACH, 333.  
 — EL ZERAF, 470.  
 BAHRI (néguş), 391.

- BAKARA (El). Voir à ARABES EL BAKARA.
- BAKER (Samuel White), VI, VII, 7 notes  
3 et 6, 9, 21, 30, 37, 39, 40 notes  
2 et 3, 41 note 3, 42 note 3, 61,  
63, 64 notes 1 et 2, 106, 134, 135  
note 1, 138, 143 note 1, 156, 157  
note 2, 160 note 4, 163 note 2, 165,  
175 notes 3, 6 et 7, 289, 350, 440,  
441, 456, 465, 466 note 1, 469  
note 1, 473 note 2, 475, 476, 479,  
480, 481, 482, 483, 484, 485,  
486, 487, 488 note 1.
- BÂLE, 119.
- BALGADA AREYA, 406.
- BALKA, 429.
- BALOUHA, 156.
- BAMBA, 347.
- BANIANS, 255, 256, 257, 259.
- BARA, 32, 35, 36.
- BARABRA, 3.
- BARDEL, 64, 121.
- BARDÉRA, 304 note 2.
- BARDOULA, 284, 337, 342.
- BAREA, 42, 43, 44, 45, 52, 70, 85,  
86, 87, 89, 92, 94, 95, 97, 126,  
127, 128, 137, 138, 226, 263,  
278, 339, 340, 437, 438.
- BARI, 20.
- BARKA, 28, 42, 43, 45, 46, 47, 48,  
49, 63, 97, 98, 123, 126, 127,  
253, 258, 259, 263, 278, 287,  
288 note 1, 429.
- BARRON, 351 note 6, 352 note 3.
- BARRONI, 247, 264, 265, 266, notes 2  
et 3.
- BARROT (Adolphe), 237 note 1.
- BARTHÉLEMY, 9, 19.
- BASEN, 42, 44, 70, 87, 89, 92, 126,  
184, 192, 226, 339, 340, 429.
- BATITA. Voir à HELLET BATITA.
- BATN EL HAGAR, 5 note 1, 151.
- BAYOUDA. 4, 149, 150, 151, 292 note  
3, 295.
- BAZ. Voir à IBRAHIM BAZ.
- BEAUVAIL (M. de), 134 note 1.
- BÉCHIR, 58.
- BEDJOUK, BEDJUK, 51, 52 note 1, 258,  
287, 338.
- BÉDOUINS, 28, 244, 245, 252, 255,  
257, 258, 269, 292, 356, 424,  
426, 427.
- BEGUENDER, 54, 69, 346, 348, 384,  
385, 405.
- BEILA, 28.
- BEILLARD, 247 note 3.
- BEILOUL, 250 note 2, 282, 348, 366,  
368, 369, 410.
- BEITAHOR, 386.
- BEIT BEDEL, BEIT BIDEI, 86, 128.
- DANIA, 284.
- ETCHEKAN, 46.
- FAKARTOU, 284.
- FIKI, 284.
- HAYA WALAD OMAR, 284.
- IBRAHÉ, 46, 47.
- LEILASH, 284.
- MOUSSA, 284.
- SARAH, 284.
- SAYEGH, 284.
- SOLIMAN, 284.
- TAKUE, 46, 51 notes 1, 3 et 4.
- BEKE, 261 notes 2 et 4, 351 note 1.
- BEKIR AGHA, 419.
- BEL (M<sup>sr</sup>), 337 note 6.
- BELAOU, 234, 236, 237.
- BELESSA, 405.
- BELGE, 9.
- BELL (Anglais), 119.
- BENDER, 400.
- BENGALE, 394 note 2.
- BENGHASI, 458.
- BENI-AMER, 28, 42, 43, 44, 45, 47,

- 63, 70, 84, 86, 88, 89, 92, 126,  
127, 128, 136, 137, 138, 191,  
193, 207, 226, 252, 258, 278  
296, 336, 413, 425, 438.
- BENI CHANGOL**, 443, 444.  
— **SOUEF**, 76.
- BERBER**, 1, 2, 5, 24, 29, 31, 61, 69,  
78, 83, 85, 102, 110, 130 note 3,  
139, 140, 142, 143, 148, 149,  
163, 167, 168, 169, 173, 177,  
178, 191, 195, 196, 203, 207,  
208, 221, 222, 223, 227, 229,  
252, 285, 290, 292, 295, 298,  
299, 308, 354, 415, 416, 419,  
420, 422, 423, 431, 432, 433,  
435, 436, 440, 441, 453, 458,  
473 note 3, 474 note 1.
- BERBERA**, 239, 335.
- BEN HUSSEIN EL KHARBOU TL I**. Voir à **ALI  
BEN HUSSEIN EL KHARBOU TL I**.
- BÉRÉNICE**, 291, 348.
- BERLIN**, 355, 403 note 1.
- BERLIOUX**, 14 note 5, 15 note 3, 16  
notes 1 et 2, 18 note 1, 19 note 2, 20  
note 4, 104 note 3, 105 note 5, 108.
- BERTAT**, 444. Voir à **DAR BERTAT**.
- BETKOM**, 42, 44, 70, 87.
- BEURROU GOCHO**. Voir à **GOCHO (BEURROU  
OU BIRRO)**.
- BÈZZABEH**. Voir à **ATO BÈZZABEH**.
- BIANCHERI (M<sup>re</sup>)**, 83, 84, 256.
- BICHA**, 43, 44 note 4, 84, 85, 86, 87,  
88, 89, 92, 128, 137, 138, 143.
- BICHARI**, 41, 61.
- BICHARIN**, 28, 252, 422.
- BIGOT**, 77, 83.
- BILEN**, 48.
- BINDER**, 9, 20.
- BIRAAD**, 288 note 1.
- BIRRO GOCHO**. Voir à **GOCHO (BEURROU OU  
BIRRO)**.
- BISAWIR (ras)**, 402.
- BISELLI**, 3 note 3, 16, 17, 18.
- BISMARCK (comte de)**, 403 note 1.
- BISSON (comte du)**, 74, 75, 76, 77, 78,  
81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89,  
90, 91, 92, 93, 94 notes 1 et 2,  
95, 96, 97, 98, 124, 125 note 2,  
129, 139, 188, 189, 197, 219,  
477.
- BITWADDAD HAÏLO**, 393.
- BIZEMONT (de)**, 487, 488.
- BLANC (Docteur H.)**, 330, 389, 394  
note 2, 399 note 2, 400 note 2.
- BOGOS**, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50,  
51, 70, 71, 81, 84, 87, 90, 91,  
95, 127, 128, 129, 247, 258, 270,  
278, 279, 280, 286, 287, 288,  
407, 408, 409.
- BOGU**, 48, 128.
- BOMBAY**, 370, 375 note 1, 378, 404.
- BORGOU**, 40.
- BOULAC**, 464.
- BOURI**, 356.
- BOVIS**, 77.
- BOWER**, 233 note 1.
- BOWERMAN**, 428.
- BRAY**, 145, 148, 149, 151, 153.
- BRITANNIQUE**. Voir à **ANGLAIS**.
- BROUCHE**. Voir à **HOLLET BROUCHE**.
- BRUCE (Frederick)**, 246.
- BRUN (vice-consul)**, 403 note 1.
- BUDDAHA**, 336 note 1.
- BULWER (Sir Henry)**, 123 note 1, 131,  
251 note 4, 265 note 2, 266 note  
1, 268, 274, 350, 459, 460, 461,  
462 notes 1 et 2, 466, 467 note 1.
- BURET**, 250 note 1.
- BURUM (El)**. Voir à **DAR EL BURUM**.

## C

CAFFA, 156.

- CAFTA, 41.  
 CAIRE (Le). Voir LE CAIRE.  
 CALVERT, 268, 274 note 1.  
 CAMERON (Duncan), 63, 64, 71, 122, 123, 124, 131, 250 note 3, 251, 273 note 5, 279, 327 note 5, 328, 329, 330, 331, 345, 346, 377, 399 note 2.  
 CANADA, 479.  
 CAP (Le), 368.  
 CARIMILLI (El). Voir à ALI (Aly) BEY EL CARIMILLI.  
 CARY, 319.  
 CASATI, 62 note 1, 98 note 3, 100 note 3.  
 CAUCASE, 460.  
 CHAHINE KING PACHA, 181, 212, 214, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 300, 362 note 2, 422, 435, 436, 485 notes 3 et 4, 486.  
 CHAÏGHÉ, 3, 4, 11, 28, 65, 66, 67, 110, 115, 116, 140, 181, 182, 184, 189, 190, 198, 200, 203, 211, 218, 221, 227, 231, 418, 419, 420, 444, 447, 448 note 2, 453, 483, 484.  
 CHALOUTA, 321.  
 CHAMBÏL (Raba), 19, 20.  
 CHANGALLA, 263.  
 CHANGOL. Voir à BENI CHANGOL.  
 CHARKIEH, 376 note 2, 427.  
 CHASSELOUP-LAUBAT (de), 249.  
 CHÂT, 98, 100.  
 CHATA (El), 424, 425.  
 CHAUVIN, 77.  
 CHEHATA HUSSEIN EFFENDI (binbachi), 299.  
 CHEIBOUN, 33.  
 CHELLAL, 147  
 — ERRIS, 150.  
 CHENDI, 1, 5, 6, 40, 64, 67, 148, 195, 196, 226, 291, 292, 299, 419, 441.  
*Chendi* (navire), 486.  
 CHENOUDA, 20, 22, 155.  
 CHÉRIF PACHA, 97, 101 note 1, 107 note 2, 141 note 4, 179, 186 note 5, 215 note 2, 218, 220 note 3, 274, 292 note 1, 300 note 3, 304 note 1, 305, 352, 356 note 1, 414 note 2, 435 note 3, 436 note 1, 437 note 1, 440 note 1, 464, 466, 467, 468, 485 note 2, 486 note 2, 487 note 3.  
 CHERKELA, 34.  
 CHETA. Voir à AHMED CHETA.  
 CHETTA, 384, 386, 387.  
 CHILKO, 44 note 4, 85, 86, 87.  
 CHILLOUK, 12 note 4, 13, 14, 104, 105, 109, 112, 315, 316, 317, 446, 447, 448, 449, 465, 469, 470, 476.  
 CHOA, 56, 67, 68, 120, 239, 242, 327, 346, 385, 406.  
 CHOHO, 234, 244, 245, 247, 257, 259, 278, 286, 336, 337 note 5, 342, 356, 382.  
 CHOTEL, 45.  
 CHOUKRIÉ, 26, 27, 28, 41, 136, 207, 413.  
 CIRCASSIEN, 22, 61, 460.  
 CLARENDON (lord), 245 notes 2, 3, 4 et 5, 246, 345, 429 notes 3 et 4, 482, 483.  
 COCHINCHINE, 202.  
 COFFIN, 239, 247.  
 COGLAN (brigadier-général), 249.  
 COLQUHOUN (R. G.), 79, 90, 102, 103 note 1, 106, 129, 153, 154 note 1, 266 notes 3 et 4, 268 note 2, 458 note 1, 459, 460, 468 note 1, 469 note 1.  
 COMBES, 235.

CONFOUDA, 233, 265, 427.  
 CONNEAU (D'), 74.  
 CONSTANTINOPLE, 49, 123 note 1, 131,  
 170 note 2, 233, 245, 246, 264,  
 266, 269, 270, 273, 274, 286,  
 302, 303, 352, 460, 462 note 3,  
 464 note 3, 467, 482.  
 COPPET, 328 note 1.  
 COPTE, 6, 7, 28, 55 note 1, 57, 60,  
 361, 428.  
 COSSON (E. de), 7 note 5, 430 note 2,  
 431 notes 1 et 2.  
 COSTANES, 80, 87. Voir également à  
 KASTANES.  
 COULBEAUX (J. B.), 349 note 4, 350  
 note 2, 405 note 3, 406 note 1.  
 COURVAL (de), 50.  
 CRÈTE, 335.  
 CRIMÉE, 164, 264.  
 CHRISTIAN WORK, 175 note 1.  
 CRISTIN, 77.

## D

DABAÏNÉ, 27, 41, 62, 125, 413.  
 DABBAB, 187.  
 DABERKI, 27, 53 note 2, 62.  
 DÂCHEM, 339.  
 DAGA, 43, 45, 85, 89, 136.  
 DAHIR. Voir à DAÏER.  
 DAHLAK, 250, 253, 254, 256, 284.  
 DAHMILA, 336.  
 DAÏER, DAHIR, 32, 328.  
 — (Djebel), 319.  
 DAKAKIM (El). Voir à ARABES HOMR EL  
 DAKAKIM.  
 DAKIYAD DARRES, 334.  
 DAKNA. Voir à ALI (ALY) DAKNA.  
 DAM'ALOU, 284.  
 DAMASH (dedjaz), 402.  
 DAMER, 71, 174, 441.

*Hist. du règne du Khéd. Ismaïl, t. III.*

DAMHITA, 283.  
 DAMOCLÈS, 391.  
 DAMOT, 328.  
 DANAGLA, 3, 7, 8, 11, 35, 36. Voir à  
 DONGOLAWI.  
 DANKAL, DANKALI (plur. DANAKIL), 234,  
 286, 336.  
 DAONT, 385, 387, 393, 404.  
 DAOU (patriarche copte), 57.  
 DARAMANLI. Voir à AHMED PACHA DAR-  
 MANLI.  
 DARB EL ARBAÏN, 36.  
 DAR BERTAT, 443.  
 DARBESSIT, 284.  
 DAR EL BURUM, 445.  
 — FERTIT, 18, 35 note 4, 440, 451,  
 452, 454 note 2, 455, 458.  
 — EL FOUNG, 445.  
 DARFOUR, 3, 4, 8, 12 note 4, 18, 19,  
 32, 35, 36, 37, 38, 143, 151, 178,  
 317, 318, 320, 321, 322, 325,  
 326, 420, 431, 440, 450, 451,  
 452, 454, 455, 456, 458.  
 DAR NOUBA, 81 note 3, 99, 101, 114,  
 458.  
 — OTEISH, 62, 65.  
 DARRES. Voir à DAKIYAD DARRES, 334.  
 DASKOU, 284.  
 DAVID, 332.  
 DEBBA, 3, 4, 168, 295.  
 DEBONO (Andrea, surnommé Latif), 9,  
 22, 24, 468, 469, 470, 471.  
 DEBRA-SALÉ, 127.  
 — TABOR, 54, 58, 67, 68, 331,  
 335, 385.  
 DÉBRÈ BERHANE, 328.  
 DEGOUTIN, 235 note 2, 236 notes 1, 2  
 et 3, 237 note 2, 238 notes 2 et 3,  
 239 notes 1, 2 et 3, 241 note 1,  
 243, 248 note 2, 255, 260, 261,  
 263.



DEHÉRAIN, 1 note 2, 9 note 2, 10 notes  
1 et 2, 445 note 3.  
DELMONTE (Père), 337, 408, 409 note 2.  
DEMBA, 71.  
DEMBA, 39, 53, 54, 66, 405, 406.  
DEM GOUDJOU, 19.  
DEMORO, 188.  
DENAB, 13, 14, 105.  
DENDER, 10, 27, 53 note 2, 165.  
DENY (J.), iv, 275 note 4.  
DERAR (vékil), 472.  
DER DECKEN (baron von), 304.  
DERESKIÉ, 55.  
DERITA, 126.  
DIAB, 381.  
DIMITRIUS (amba), 409.  
DIMOTHÉOS (R. P.), 349 note 4.  
DINBAKOU, 284.  
DINKA, 12, 14, 19, 104, 112, 115,  
117, 182, 186, 188, 191, 221,  
227, 315, 316, 450, 470.  
DISSÉE, 249, 250, 282.  
DIXAN, 236, 240, 255, 259, 333 note 3.  
DJAALIN, 5 notes 5 et 6, 8, 11, 35, 40,  
41, 43, 192.  
DJEBEL. Voir à AQARO, DAÏER, DULL,  
DÜSS, HARAZA, HOLLA, KASSALA, QA-  
SAN, TAF.  
DJELEIN, 13.  
DJE BRAIL, DJEBRIL (cheikh de Bicha),  
88, 138.  
DJEDDA, DJEDDAH, 31, 160, 163, 180,  
214, 217, 233, 236, 244, 252,  
253, 254, 258, 260, 261, 262,  
263, 264, 265, 266, 267, 268,  
270, 271, 272, 275, 276, 277,  
283, 305, 306, 312, 327, 457.  
DJEMALI BEY, 376.  
DJENDA, 54, 119 note 1, 123, 156.  
DJIBELA, 54.  
DIOUMA, 39 note 2.

DOKA, 125, 136.

DOKONO, 255.

DONGOLA, 1, 2, 3, 4, 6, 13, 24, 32,  
37, 101, 109, 110, 114, 118, 148,  
151, 166, 168, 177, 178, 203, 207,  
208, 292, 293, 295, 299, 308,  
415, 416, 419, 420, 431, 433,  
443, 455, 458.

— (Vieux-). Voir à VIEUX-DONGOLA.

*Dongola* (bateau), 367.

DONGOLAIS, 208.

DONGOLAWI (plur. DANAGLA), 3 note 2.  
Voir à DANAGLA.

DONKOR, 27, 62, 65, 67, 69, 72, 90,  
118, 125.

DOUDYA (El), 320, 321.

DROUYN DE LHUYS, 122.

DUEIM (El), 12.

DUFTON, 26 notes 2, 4.

DULL (djebel), 443.

DUNQUAZ, 44 note 2.

DURAND, 351 note 5.

DÜSS (djebel), 443.

## E

EBRET, 187.

ÉCOSSE, 123.

EDD, 235, 238 note 2, 243, 248, 249,  
250, 253, 280, 281, 282, 283,  
336, 348, 356, 366, 367, 368,  
369, 370, 409, 478 note 3.

EDFOU, 291.

EDOU. Voir à ALIAH EDOU.

EFRATA, 328.

ÉGYPTE, III, VII, 1, 2 note 3, 3, 4, 5, 7,  
10, 25, 27, 30, 31, 35, 36, 38,  
39, 40, 42, 45, 55, 56, 57, 59,  
60, 61, 64, 66, 68, 69, 70, 73,  
79, 80, 82, 84, 90, 93, 95, 97,  
100 note 3, 101, 102, 104, 105,

106, 111, 112, 113, 122, 124,  
 126, 128, 129, 131, 136, 139,  
 140, 141, 142, 143, 144, 145,  
 148, 154, 157, 160, 161, 162,  
 163, 166, 169, 170, 171, 172,  
 173, 178, 180, 186, 190, 200,  
 202, 203, 204, 205, 206, 210  
 note 3, 215, 216, 219, 224, 227,  
 228, 229, 230, 231, 233, 238  
 note 1, 245, 246, 247, 254, 258,  
 262, 264, 267, 269, 271, 275,  
 276, 277, 280, 281, 282, 285,  
 286, 287, 288, 291, 293, 294,  
 296, 297, 298, 300, 301, 302,  
 303, 304, 305, 306, 309, 311,  
 313, 314, 315, 317, 318, 319,  
 320, 322, 324, 331, 332, 333,  
 334, 335, 336, 342, 346, 348,  
 349, 350, 351, 354, 355, 362,  
 365, 366, 367, 368, 369, 371,  
 374, 375, 376, 381, 407, 408,  
 409, 410, 411, 412, 413, 414,  
 416, 417, 421, 423, 426, 434,  
 450, 452, 453, 457, 458, 460,  
 463, 465, 467, 472, 474, 477,  
 478, 479, 480, 481, 482, 483,  
 485, 486.  
 ÉGYPTÉ (Basse-), 134, 142, 458.  
 — (Haute-), 118, 139, 144, 177,  
 202, 252, 285, 298, 455.  
 ÉGYPTIENS, 4, 13, 25, 28, 32, 33, 34,  
 35, 38, 39, 40, 41, 44, 47, 50,  
 51, 52, 53, 64, 66, 67, 70, 71, 73,  
 85, 94, 98 note 3, 109, 121, 127,  
 136, 240, 241, 246, 247, 255,  
 280, 285, 286, 287, 288, 340,  
 351, 357, 368, 370, 371, 405  
 note 2, 408, 437, 443, 447, 449,  
 451, 468.  
 EIPPERLÉ (missionnaire), 386 note 3.  
 EIS (EI), 12.

ELAI, 4.  
 ÉLÉPHANTINE, 147.  
 ELFBAD (missionnaire), 430.  
 ELIAH EDOU. Voir à ALIAH EDOU.  
 ELIAS AGHA, 238.  
 ELLIOT (Sir H.), 483 note 1.  
 EMFRAS, 126.  
 EMNATO (abbé), 248, 249.  
 ENDERTA, 350, 401 note 2, 406.  
 ENSOR (F. S.), 3 note 5.  
 EQUATEUR, VII, 327, 477, 480.  
 ERAKINE (EI), 294.  
 ERAM BEY, 487 notes 1 et 2.  
 ERBA, 291.  
 EREDDA, 137.  
 ERNEDDA, 44 note 4, 87, 137.  
 ESNEH, 24, 76, 111 note 1, 148, 167  
 note 3, 202, 291 note 4, 294, 298.  
 ESPAGNOLS, 202.  
 ÉTATS-UNIS, 6, 161.  
 ÉTHIOPIE, 37, 39, 46, 59, 123, 237,  
 240, 249, 335, 345. Voir également  
 à ABYSSINIE.  
 ÉTHIOPINIENS, 10, 52, 160. Voir égale-  
 ment à ABYSSINIENS.  
 EUGÉNIE (impératrice), 487, 488 note 1.  
 EUROPE, 97, 145, 169, 254, 260, 295,  
 310, 332, 390, 432, 475.  
 EUROPÉENS, 3 note 3, 10, 24, 31, 35,  
 90, 95, 96, 103, 107, 119, 161,  
 168, 174, 255, 257, 269, 329,  
 330, 335, 345, 346, 389, 393 note  
 6, 394, 397, 398, 399, 400, 401,  
 404, 414, 418, 460, 461, 466,  
 467, 468, 486.  
 EVANGELISTI (Théodore), 10.

F

FACHER (EI), 36, 320, 321, 322, 324,  
 325.

- FACHODA, 13 note 2, 105, 415, 448  
note 3, 449, 453, 456, 474.
- FADASSI, 443.
- FADEL PACHA, 231, 294.
- FADL ALLAH WALAD SALEM, 293.  
— EL MAWLA, 324.
- FADLY BEY. Voir à ALI (ALY) FADLI BEY.
- FAHLA, 387, 393, 394, 396, 402.
- FAÏDI BEY EL KAZANLI. Voir à ALI (ALY)  
FAÏDI EL KAZANLI.
- FALAKI (EL). Voir à ISMAÏL BEY EL FALAKI.
- FALASHAS, 123 note 2, 331.
- FALORO, 22.
- FAMAKA, 26, 444, 445.
- FANÂMA, 284.
- FANTENTOUM, 20.
- FARAA FIROU, 282.
- FARIS, 406.
- FATIL, 20.
- FATRA, 451.
- FAYOUM, 429.
- FAZOGLE, 8, 26, 35, 112, 114, 115,  
132, 158, 222, 293, 299, 316, 317,  
419, 431, 433, 442, 443, 445.
- FEBADYA, 284.
- FENAMEDIN, 20.
- FERKA, 156.
- FERTIT. Voir à DAR FERTIT.
- FIGARI BEY, 303.
- FILLIK, 136, 187.
- FLAD (missionnaire), 123 note 4, 331,  
345, 346, 396, 397, 398, 399,  
400.
- FLEMING, 30 note 4.
- FLEUVE BLANC. Voir à NIL BLANC.  
— BLEU. Voir à NIL BLEU.
- FONGA, 325, 326.
- FONKAR, 319.
- FORGUES (E. D.), 289 note 3.
- FOUAD PACHA, 266, 270, 271.
- FOUKARA, 5.
- FOUNG, 26, 67, 72, 112, 114, 115,  
117, 135, 442, 444, 446.
- FOUNG (EL). Voir à DAR EL FOUNG.
- FRANÇAIS, 1, 9, 93, 94, 186, 188, 202,  
238 note 2, 249, 338, 408, 452.
- FRANCE, 9, 25, 30 note 3, 36 note 4,  
37 note 1, 47, 50, 51, 67 note 4, 68,  
69, 70 note 3, 73, 74, 75, 76 note  
1, 77, 80, 82, 91, 94, 97, 99 note 1,  
117 note 1, 118, 121, 122, 128,  
129, 130, 131, 138, 144, 166 note  
2, 176 note 1, 234, 236, 237 note 1,  
238, 240, 241, 242, 245, 247,  
248, 249, 250, 260, 263, 264,  
267, 270, 274, 275, 277, 279,  
286, 332, 338, 341, 409, 416,  
430, 435, 462 note 3, 463, 486,  
488.
- FRESNEL, 262, 263.

## G

- GAAFAR SADEK PACHA, XIII, 177, 179 note  
1, 180, 203, 212, 213, 214, 216,  
217, 218, 220, 221, 222, 223 note  
1, 224, 226, 228.
- GABA-LUKUM, 288 note 1.
- GABEI ALABU, 51 note 4.
- GABON, 487.
- GABRIEL (fitopari), 395.
- GACH, 28, 29, 30, 49, 155, 192, 258.
- GEDABHI, 40, 63, 66.
- GADAM, 249 note 2.
- GADILO, 328.
- GAFAT, 67, 119 note 1, 335.
- GALLA, 55, 57, 58, 156, 157, 158,  
160, 259, 263, 327, 329, 393,  
444.
- GALLABAT, 10, 27, 31, 37, 38, 39, 40,  
52, 53, 59, 60, 62, 63, 66, 69,  
79, 80, 123, 124, 125, 143, 155,

- 156, 157, 158, 159, 160, 162 note 1, 165, 169, 170, 173 note 1, 210 note 1, 252, 253, 259, 288 note 1, 328, 330, 373, 413, 441, 457.
- GALLES (prince de), 479, 483 note 1.
- GAMALIA, 463.
- GANDOUA, 38, 160 note 5.
- GANEK (El), 447.
- GARNIER, 5 note 2, 30 note 3, 39 note 4, 43 note 2, 44 note 2, 76 note 1, 94, 99 note 1, 109, 116, 117, 118, 138 note 1, 143 note 1, 144, 145 note 1, 157, 159, 160 notes 1, 3 et 4, 161, 162 note 3, 163 note 3, 164 note 4, 165 notes 1 et 4, 169 note 1, 171, 175, 176 note 1, 203, 214, 469, 477.
- GAZAYERLI PACHA (El). Voir à SELIM EL GAZAYERLI PACHA.
- GEBRA MÈDINÈ, GHEBRÈ MÈDÈHIN, 327 note 3, 334 note 2.
- GEERA, 42.
- GELAT BEY (Joseph-Philippe), xv.
- GELMO (balambara), 406.
- GESHEN (amba), 393.
- GÉTEINA (El), 12.
- GHAFTA EL GHARBIYA, 226.
- GHALEB PACHA. Voir à ALI GHALEB PACHA.
- GHARIB. Voir à SOLIMAN GHARIB.
- GHARRAG HALKINA, 219.
- GHATTAS ABDEL MESSIH, 170 note 2, 446, 470, 471.
- GHÈBRÈ MÈDÈHIN. Voir à GEBRA MÈDINÈ.
- GHÈBRÈ. Voir à GUÈBRÈ SELLIASSIÉ.
- GHELEB, 47.
- GHERF (El), 31.
- GHERGHER, 127.
- GIAFFAR MAZHAR PACHA, xiii, 178, 180, 184 note 1, 199 note 1, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 277, 289, 290, 292, 293, 296, 297, 298, 299 note 1, 300, 301, 302, 303 note 1, 307, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 339, 340, 341, 348, 349 note 1, 356, 369, 374, 407, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 428, 431, 432, 433, 434, 436, 439, 441, 442, 445, 448, 451, 452, 453, 454, 455, 472, 486.
- GILBERT (consul de France), 51.
- GIRARD (capitaine), 408 notes 2, 3 et 4.
- GISBORNE, 141, 354, 355.
- GIZEH, 36.
- GLACZNIK, 17 note 1.
- GOBAZIÉ (Tisso), 226 note 1, 327, 335, 346, 373.
- (Wagechoum), 327, 332, 333, 334, 338, 339, 341, 343, 346, 347, 350, 378, 379, 380, 381, 384, 385, 386, 393, 404, 405, 406, 407, 409.
- GOCHO (dedjaz), 53, 54.
- (Beurrou ou Birro), 54, 406.
- GODJAM, 53, 54, 56, 59, 67, 68, 120, 251, 259, 327, 346, 406.
- GODOFELASSIÉ, 347.
- GOLFE PERSIQUE, 272.
- GOMAA, 39, 60, 62, 63, 66, 413.
- GOMHOUR, 284.
- GONDAR, 40, 53, 54, 55, 83, 84, 122, 124, 125, 126, 156, 239, 242, 253, 328, 335, 346, 347, 405.
- GONDOKORO, xiv, 10, 20, 22, 102, 106, 450, 465, 466, 470, 476, 477, 479, 480, 481.
- GORDON, 250.
- GOS REGEB, 195, 196.
- GOULAS (achter), 328.
- GOULÉ, 26, 117, 445, 446.

**GOULFAN**, 33.  
**GRAHAM (James)**, 145.  
**GRANDE BRETAGNE**. Voir à ANGLETERRE.  
**GRANT**, 7 note 1, 9, 14 note 5, 25 notes 3 et 5, 105, 106 notes 1 et 3, 155, 379, 380.  
**GRECS**, 28, 211.  
**GUARDAFUI**, 239.  
**GUÈRÈ SELLASSIÉ**, 52 note 3, 328 note 1.  
**GUECHIÉ**, 327.  
**GUEDAREF**, 10, 26, 27, 28, 31, 35, 41, 62, 67, 124, 125, 136, 143, 155, 157, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 169, 170, 194, 196, 226, 252, 367, 419, 441.  
**GUEDEM**, 328.  
**GUILA**, 321.  
**GUINDI (Georges)**, VIII.  
**GUINDJAR**, 67.  
**GUINÉE**, 487.  
**GUIRGUEH**, 202.  
**GUIZOT**, 237 note 1.  
**GUMBAJI**, 394.

## H

**HABAB**, 28, 46, 51, 123, 234, 244, 252, 253, 255, 257, 258, 279, 280, 284, 286, 288, 336, 339, 343.  
**HABANIYA (El)**, HABBANIA, 326, 451. Voir également à ARABES EL HABANIYA.  
**HABÈCHES**, 160.  
**HABTÈ-YÈS**. Voir à ATO HABTÈ-YÈS.  
**HADARBÉ**, 31.  
**HADARMA**, 283.  
**HADENDOÀ**, 28, 29, 42, 45, 136, 191, 193, 198, 205, 207, 252, 413, 438.  
**HADRAMAOUT**, 257, 266.  
**HAFIR**, 2.  
**HAFIZ EFFENDI**, 464.  
**HAGAS**, 48.

**HAG HASSABALLAH**. Voir à HASSABALLAH (Hag).  
**HAILOU (dedjaz)**, 51, 63, 69, 71, 87, 90, 127, 333, 338, 339, 341, 342, 343, 371 note 1, 374, 376, 407.  
**HALAYE**, 249, 255, 259, 287, 337, 342, 347, 378.  
**HALFAYA**, 419.  
**HALHAL**, 51 note 4, 127, 408.  
**HALIL EL CHAMI**. Voir à KHALIL CHAMI.  
**HALIM PACHA (Prince)**, 213 note 2, 461.  
**HALLENGA**, 28, 30, 138, 191, 193.  
**HAMAGÈNE**, 29, 45, 47, 48, 50, 51, 52, 71, 127, 234, 235, 236, 243, 245, 250, 255, 287, 333, 338, 339, 341, 342, 347, 371 note 1, 374, 375, 376, 407, 408.  
**HAMAD WALAD MOHAMED**, 369.  
**HAMDÌ**. Voir à ARMED HAMDÌ EFFENDI et à MOUSSA HAMDÌ PACHA.  
**HAMED DIN**, 193.  
 — WALAD FATIN, 326.  
**HAMHALLOU**, 284.  
**HAMID MOUSSA**, 45, 137, 413.  
 — WALED ZEMAT, 128, 279.  
**HAMRAN**, 41, 158, 194.  
**HAMSA**. Voir à BAGGARA DE HAMSA.  
**HANNEK**, 148, 150.  
**HANSAL**, 9, 473 notes 1 et 2.  
**HAOUSSA**, 126.  
**HAOUZÈNE**, 57, 339, 380, 381.  
**HARAMAT**, 406.  
**HARAMEIN**, 136.  
**HARAZA (djebel)**, 3, 4.  
**HARRIS (major)**, 239, 242.  
**HARTOU**, 284, 336, 342.  
**HASSABALLAH (Hag)**, 16, 17, 34, 470.  
**HASSAN EFFENDI (D')**, 82, 83, 180.  
 — (frère du naïb YAHYA), 236, 237.  
 — (naïb), 47, 238, 239, 243, 247 note 1.

- HASSAN AGHA, 325.  
 — BEY (gouverneur de Massawa), 362.  
 — PACHA (mirlewa), 185, 187, 188  
 note 2, 189 notes 1 et 2, 190, 195,  
 197, 198, 204, 209.  
 — (vékil du serjachma), 221 note 3.  
 — AHMED (déserteur soudanais), 324.  
 — BEY EL ARNAOUTE, 114.  
 — BEY DAMIÂTY, 144, 291.  
 — HACHEM, 76.  
 — HAMID (soldat égyptien révolté),  
 225.  
 — HILMI BEY, 301.  
 — EL MIRGHANI, 211.  
 — MOUSSA EL AKKAD, 320.  
 — NAMLA (youzbachi), 225.  
 — RIFAAT BEY, 224, 281, 283, 284,  
 285 note 1, 314, 315 note 1, 332,  
 333, 335 notes 4 et 5, 336, 337,  
 338, 339, 341, 342, 343, 356,  
 357, 367, 376, 382, 421.  
 — SABRI EFFENDI, 418 note 5.  
 — SALAMI BEY, 135.  
 HASSANIA (quartier du Caire), 463, 465  
 note 1.  
 HASSANIEH. Voir à ARABES HASSANIEH.  
 HASWA (El), 298.  
 HATY, 87.  
 HAWAWIR, 292.  
 HAWISS (El), 320.  
 HAWKSHAW (John), 145, 146, 148.  
 HAYLER (Harrison), 145.  
 HEBREDDA, 44 note 4, 87, 137.  
 HEDJAZ, 136, 180, 200, 233, 234,  
 252, 264, 266, 270, 272, 274,  
 276, 277, 305, 306, 314, 315,  
 325, 369, 425.  
 HÈGRE, 43, 44 note 4, 87, 137.  
 HELLET ABOU SIN, 28.  
 — BATITA, 19.  
 — ECH-CHERIF, 30.  
 HELLET ED DANAGLA, 32.  
 — KAKA, 13, 14, 17, 102, 105, 108.  
 — EL KONDJARA, 32.  
 — EL MOGHARBA, 32.  
 — MOUSSA BEY, 6.  
 — EL MSABBABIN, 32.  
 — Voir également à HOLLET.  
 HENDECOURT (d'), 400 note 2 — par er-  
 reur HENNECOURT (d'), 383, note 2.  
 HERMAN (G. F.), 458 note 1.  
 HERTSLET, 346 note 2.  
 HESSEH, 146.  
 HEUGLIN (Théodore von), 9, 13 note 5,  
 31 note 2, 46 note 1, 61, 63 note 3,  
 103 note 4, 104 notes 2 et 5, 105  
 note 4, 108, 109, 139 note 1, 182  
 note 2.  
 HEZEKIAH, 386.  
 HILALI. Voir à MOHAMED EL HILALI.  
 HOBABI, 4.  
 HOD EL MARSOUD, 100 note 1.  
 HODEÏDA, 253, 254, 260, 261, 265,  
 283.  
 HOFRA EL-NAHAS, 36, 326, 453, 454,  
 455.  
 HOGELI, 445.  
 HOLLA (Djebel), 321.  
 HOLLANDAIS, 9, 202.  
 HOLLET ABDEL FATTAH, 322.  
 — ARKAD, 322.  
 — EL ASSIRRA, 322.  
 — BROUCHE, 321.  
 — OM DAOUÏ, 322.  
 — Voir à HELLET.  
 HOMASCHAH, 443.  
 HOMR EL ASAKIRA et HOMR EL DAKAKIM.  
 Voir à ARABES HOMR EL ASAKIRA et à  
 ARABES HOMR EL DAKAKIM.  
 — EL NIRANE, 321.  
 HONGROIS, 17 note 1.  
 HOTUMLO, 254, 255, 256, 281, 314.

HOUKIL, 249.  
 HOURKANDA, 294.  
 HOUSNI (RACHED BEY). Voir à RACHID  
 HOUSNI BEY.  
 HOZIER, 377, 378 note 5, 380 notes 1  
 et 2, 381 note 1, 383 note 1, 384  
 notes 1, 2 et 4, 386 note 2, 392 notes  
 2 et 3, 393 note 3, 397 note 1, 403  
 note 1, 405 note 1, 410 note 3.  
 HUDSON (baie), 479.  
 HUSSEIN IBN HAYDAR, 233.  
 — KHALIFA, 291, 293, 423.  
 — KHALIL, 324.  
 HUBUB, 51.

## I

IBRAHIM EFFENDI, 188 note 2.  
 — BEY (moudir du Taka), 83, 128,  
 184, 186, 209.  
 — BEY (moudir de Berber, puis au  
 Kordofan), 222, 230, 445.  
 — PACHA (gouverneur de Massawa),  
 245, 246.  
 — ADHAM, 139 note 3.  
 — BEY EL-ARNAOUTI, 135.  
 — BAZ, 20 note 2.  
 — AGHA JAM, 420.  
 — LOUTFI BEY, 300, 301, 433.  
 — MOUSSA (chef des Hadendoa), 413.  
 — WALAD BECHIR, 65.  
*Ibrahimieh* (frégate), 186 note 5, 200,  
 202, 280, 285, 309, 367, 370.  
 IDRIS (fils d'Adlan), 26.  
 — (naïb), 247.  
 — AIDAH, 319.  
 — (Ragab). Voir à RAGAB IDRIS.  
 — WAD DEFTER, 16, 17, 470.  
 IMAN (dedjaz), 51, 327.  
 INCHINA, 48.  
 INDE, 30, 31, 35, 143, 158, 202, 253,  
 254, 257, 260, 272, 332, 345,  
 349, 351, 355, 357.  
 INDIENS, 255.  
 INDOUSTAN, 122.  
 INGEDA (ras), 398.  
 IOHANNÈS (roi), 430 note 2.  
 IOLA, 247.  
 ISAAC DE KHARPER, 349 note 4.  
 ISMAIL PACHA (vice-roi, khédivé. Son At-  
 tesse), IX, X note 1, XI, XIII, XIV, 2, 5  
 note 4, 8 note 2, 25, 38, 61, 71, 72,  
 73, 74, 75, 78, 90, 91, 93, 96, 97,  
 100 notes 1 et 3, 101, 102, 103.  
 105, 106, 110, 114, 121, 129,  
 130, 131, 135, 137, 141, 143,  
 144, 154, 155, 167 note 3, 172,  
 173, 176, 177, 178, 179, 180,  
 185, 186, 200, 201, 202, 203,  
 205, 207, 211, 212, 214, 215,  
 216, 217, 218, 219, 220, 223,  
 224, 225, 227, 228, 230, 231,  
 251, 267, 268, 269, 270, 272,  
 273, 274, 277, 280, 281, 283,  
 285, 286, 288, 290, 291, 292,  
 293, 294, 297, 299, 300, 301,  
 303, 304, 305, 306, 307, 308,  
 309, 310, 313, 318, 320, 323,  
 334, 335, 336, 340, 346, 348,  
 351, 352, 353, 354, 357, 358,  
 361, 363, 364, 365, 366, 367,  
 369, 371, 372, 373, 376, 407,  
 409, 410, 415, 418, 420, 421,  
 427, 428, 433 note 3, 442, 448,  
 452, 454, 456, 459, 461, 463,  
 464, 465, 466, 468, 469, 472,  
 474, 475, 477, 479, 480, 481,  
 482, 483, 486, 487.  
 — PACHA (assassiné au Soudan), 5  
 note 5, 40, 443.  
 — AYOUB BEY, 195, 196, 199, 200  
 note 1.

ISMAÏL BEY EL FALAKI, 291, 313.  
 — BEY HAKKI, 101, 220, 238, 300,  
 419.  
 — NAGUIB (youzbachi), 225.  
 — PACHA SADDIK, 464 note 2.  
 — SADEK BEY (puis pacha), 200, 231,  
 280, 281, 282, 283, 336.  
 — YOUSRI BEY, 428.  
 ISSA WALAD EL NICHIO, 321.  
 ITALIE, 170, 302.  
 ITALIENS, 9.  
 IVAN LE TERRIBLE, 119.

## J

JABZA, 334.  
 JACOBIS (M<sup>sc</sup> de), 55 note 2, 236, 240  
 note 2, 347, 248, 256 note 1.  
 JACQUIER BEY, 100 note 1, 203.  
 JEJAHO, 401.  
 JENKINS, 429.  
 JÉRUSALEM, 331, 349, 398.  
 JOHANNÈS (Atié), 52.  
 JOYCE (W.), 108, 175 note 2.  
 JUDA, 304 note 2.  
 JUIFS, 119, 123 note 4.  
 JUNKER 28 note 1, 160 note 5.

## K

KABABICH, 4, 168, 293.  
 KABB MADHAN, 334, 338, 341, 378.  
 KACHGAR, 450.  
 KADAM SAKA, 284.  
 KADIR, 319.  
 KADJA SODERI, 32.  
 KAGMAR, 32.  
 KAKA. Voir à HELLET KAKA.  
 KAMANT, 406.  
 KAMARTOURKANE, 66.  
 KAMLIN, 25, 155.  
 KAMMERER (A.), 233 note 1.

KANATER (El), 225 note 1.  
 KANI PACHA, 277.  
 KANIAL (mek), 66.  
 KANKIR, 446, 447.  
 KANNAL AGHA, 419.  
 KARANKO, 319.  
 KARKODJ, 26, 27, 143, 163, 165, 169,  
 438, note 2.  
 KARNECHIM, 259.  
 KASR EL NIL, 298.  
 — EL SHOOK, 463.  
 KASSA (parent de Gobazié), 350.  
 — (vice-roi), 246.  
 — (le négus Théodoros), 52, 53,  
 54, 55, 87, 121, 219. Voir à THÉO-  
 DOROS (négus).  
 — (dedjaz, prince), 371 note 1, 376,  
 378, 379, 380, 381, 382, 401  
 note 2, 404, 405, 406, 407, 408,  
 409, 430, 431 note 1.  
 KASSALA, 1, 27, 28, 29, 30, 31, 43,  
 45, 49, 50, 63 note 1, 67, 70, 71,  
 83, 84, 85, 90, 91, 92, 93, 95,  
 123, 127, 128, 136, 138 note 2,  
 143, 144, 155, 162, 163, 164,  
 165, 166 note 2, 171, 180, 184,  
 185, 186, 187, 188, 192, 193,  
 194, 195, 196, 197, 198, 199,  
 202, 204, 205, 207, 208, 209,  
 210 note 1, 211, 217, 219, 223,  
 224, 225, 227, 252, 253, 258,  
 277, 287, 288 note 1, 295, 296,  
 308, 309, 328, 331, 354, 367,  
 419, 420, 424, 438, 441.  
 — (Djebel), 30.  
 — EL LUZ (montagne), 29.  
 KASTANES, 80 note 1, 81, 82, 89, 90,  
 129, 284, 335, 336, 337, 338,  
 340, 342, 343, 376, 411. Voir éga-  
 lement à COSTANES.  
 KATOUL, 32.



- KAWA, 12 note 3, 315.  
 KAYAKHOR, 347.  
 KEBKEDDA, 87.  
 KEBYA, 284.  
 KEHLI (djebel), 445.  
 KELAA (El-), 226.  
 KELEL NÉMI, 327.  
 KÉNEH, 24, 76, 178, 202, 215, 252,  
 291 note 4, 298, 354.  
 KERANS, 399 note 2.  
 KEREN, 49, 50, 51, 52, 90, 95, 127,  
 128, 143, 258, 279, 280, 288  
 note 1, 408, 409, 430 note 3, 438,  
 439 note 1.  
 KERKOUDDA, 86, 137.  
 KERRERI, 4 note 5, 6, 167, 168.  
 KHAFATANI, 111 note 1, 113.  
 KHALIL AGHA, 420.  
 — CHAMI, KHALIL EL CHAMI, KHALIL  
 LOUTFALLAH EL CHAMI, MICHAEL LOU-  
 FALLA *alias* HALIL EL CHAMI, 14,  
 108, 470, 471.  
 KHANDAK, 295.  
 KHAN KHALIL, 463, 465 note 1.  
 KHARPER. Voir à ISAAC DE KHARPER.  
 KHARTOUM, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,  
 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 20,  
 23, 24, 25, 26 notes 5 et 9, 27, 29,  
 31, 33, 37, 56, 60, 61, 64, 69, 71,  
 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 100,  
 101, 102, 103, 104, 105, 106,  
 107, 108, 109, 110, 111, 115,  
 116, 117, 118, 133, 134, 135,  
 136, 138, 139, 140, 141, 142,  
 143, 144, 145, 154, 155, 161,  
 163, 167, 168, 169, 171, 172,  
 173, 174, 175, 176 note 1, 177,  
 179, 181, 186, 188, 190, 191,  
 195, 196, 198, 201, 203, 207,  
 208, 213, 214, 221, 222, 223,  
 224, 226, 227, 228, 229, 230,  
 231, 252, 271, 285, 290, 294,  
 298, 299, 301, 303 note 5, 306,  
 307, 308, 309, 316, 319, 354,  
 367, 413, 415, 416, 417, 418,  
 419, 420, 422, 431, 433, 435,  
 440, 441, 444, 445, 446, 448,  
 453, 454, 456, 457, 458, 465,  
 468, 469 note 1, 470, 471, 472,  
 473, 474, 475, 476, 481, 483,  
 487.  
*Khartoum* (navire), 367.  
 KHATMIÉ, KHATMIH, 30, 185, 189, 190.  
 KHATTAB EFFENDI, 85, 89, 90, 184,  
 185, 188.  
 KHATTIB EFFENDI, 126.  
 KHEIR (Mohamed). Voir à MOHAMED  
 KHEIR.  
 KHOR BARAKA, KHOR EL BARKA, 44 note  
 2, 296.  
 KHORONFICH, 463.  
 KHOSREW BEY (moudir de Kassala), 49,  
 50.  
 KHOSREW PACHA, 485, 486,  
 KHOURCHID OU KOURCHID AGHA, 20, 23,  
 470.  
 KHOUWA (El), 321.  
 KIELBERG (missionnaire), 430.  
 KINANA, 13, 14.  
 KINZELBACH (consul), 304.  
 KIRI, 27, 445.  
 KITBA, 288 note 1.  
 KLANÇNIK, KLEINCZNIK, 17, 108.  
 KOBÉ, 3, 36, 37, 322.  
 KODOK, 13 note 2.  
 KOFIDJO, 87.  
 KOLLO, 59, 120.  
 KOLOUKI, 319.  
 KOMBELLI, 284.  
 KON, 35.  
 KONDJARA (El). Voir à HELLET EL KON-  
 DJARA.

KONFOU (dedjaz), 52.

KORATA, 329, 330.

KORDOFAN, 1, 3, 4, 6, 8, 10, 12, 13, 19, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 75, 81 note 3, 82, 91, 98, 100, 101, 110, 114, 140, 143, 169, 175, 177, 178, 195, 201 note 1, 208, 212, 222, 227, 290, 292, 298, 299, 301, 317, 319, 321, 323, 325, 326, 415, 419, 433, 435, 440, 450, 452, 455, 458.

KOROSKO, 2, 4, 5, 77, 142, 143, 144, 148, 149, 167, 168, 201, 202, 207, 212, 213, 220, 227, 229, 231, 294, 296, 298, 422, 440.

KORSI (El), 321.

KORTI, 4, 150.

KORVOR, 147.

KOSANGA, 16, 17, 19.

KOSSEIR, 215, 252, 274, 291, 348, 354.

KOUARA, 52, 121, 401 note 3, 406.

KOUFIT, 43, 44, 85, 86, 89, 92, 94, 95, 97, 126, 128, 137, 138, 219, 339, 340, 419, 420, 429, 430, 437, 438.

*Koufit* (navire), 313, 348.

KOUFLI MOUSTAPHA AGHA, 419.

KOUJOUK (OU KOUTCHOUK) AHMED AGHA, 111 note 1, 196, 211, 419, 453.

— ALI AGHA, 16, 17, 470, 471.

KOUMAILO, 382, 383.

KOURCHID AGA. Voir à KHOURCHID AGHA.

KOUROUM, 319.

KOURSI, 36.

KOUTCHOUK. Voir à KOUJOUK.

KOYEK, 150.

KRAFF (J. L.), 175 note 1.

KREDJ, 18, 19.

KUHEIT (amba), 393.

KUMBATAGO, 137.

KUNAMA, 42, 340, 429, 438.

KURDISTAN, 448.

## L

LAFARGUE, 139, 432 note 1, 435, 436, 437, 439, 440 note 1, 441, 473, 474 note 1.

LA MECQUE, 38, 136 note 3, 262, 265, 451.

LANGHEB, 144.

LASTA, 54, 327, 332, 347, 379, 406.

LAT, 384.

LATIF EFFENDI. Voir à DEBONO (Andrea).

— PACHA, 462 note 3.

LA TOUR D'Auvergne, 370 note 2.

LAVANGA (Fernando), 77.

LAZARISTES, 84, 408, 409.

LEBANA, 320.

LEBKA, 46, 51, 258.

LE CAIRE, IV, 23, 26 note 9, 36, 37, 60, 68, 74, 75, 76, 82, 90, 101, 102, 106, 110, 121, 131, 134, 136 note 2, 140, 141, 142, 143, 145, 148, 153, 154, 162, 172, 175, 176, 185, 186, 193, 200, 206, 207 note 1, 208, 210, 218, 221, 222, 226, 228, 231, 285, 289, 291 note 1, 294, 298, 302, 303, 305, 307, 309, 312, 313, 318, 320, 333, 335, 340, 342, 348, 352, 357, 368 note 2, 369, 376, 386 note 3, 403 note 1, 407, 413, 414, 415, 422, 423, 426, 429, 433, 435, 436, 437 note 2, 438, 439, 442, 450, 453, 455, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 472, 479, 481, 483.

LEFÈVRE, 234.

LEJEAN, 1 note 1, 2 note 2, 3 note 3,

- 4, 6 notes 2 et 3, 7 note 6, 9, 11, 13 note 4, 14 note 1, 17 note 1, 20 note 2, 24, 26 notes 1, 2, 4 et 6, 27, 28 note 2, 29, 30 note 2, 31 notes 2 et 3, 32, 33 note 1, 34, 36 note 2, 38, 39 notes 1, 2, 3 et 4, 40 note 1, 41 note 1, 46 notes 1, 2 et 5, 48, 49 note 1, 50, 52 note 3, 53 note 2, 59, 61, 67, 68, 69, 70 notes 2 et 3, 75, 83, 96 note 2, 97, 98 note 1, 104 note 4, 118, 120, 122, 123, 125 note 2, 126, 127, 136, 142, 143 note 1, 144, 155, 156 note 4, 159, 160, 162 note 1, 173 note 1, 174 note 1, 251 note 3, 255 notes 2 et 3, 257 notes 1 et 2, 261, 263 note 2, 264 note 3, 270, 278, 286 note 3, 327 note 1.
- LE MOYNE OU LEMOYNE, 144, 244 note 2.
- LESSEPS (de), 487.
- LIJ ENGEDDAH WARK, 394 note 2.
- LITCHÉ, 328.
- LOHEIA, 253, 254, 260, 261, 265.
- LONDRES, 123, 331, 345, 349, 352, 354, 357, 358, 371, 372, 373, 391 note 1, 473, 479, 482.
- LOUTFALLA (Michel). Voir à KHALIL GHANI.
- LOUIS-PHILIPPE, 253.
- LYON, 391.
- M
- MAC DONALD (domestique), 430.
- MACHECHA (dedjaz), 384, 393, 404, 406.
- MACMICHAEL (H.), 3 note 2, 4 note 1, 5 note 1, 133, 175 note 4.
- MADI, 22.
- MAGDALA, 56, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 345, 380, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 392, 393, 394, 396, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 409 note 2, 430, note 1.
- MAGNE (docteur), 408 note 4.
- MAHATTA, 147.
- MAHDERA-MARIAM, 126.
- MAHGOUR EL BISELLI, 470, 471.
- MAHMOUD (cheikh de Edd), 282.
- (cheikh de Homaschah), 443.
- AHMED, 414.
- MOHAMED EFFENDI, 124.
- MOHAMED HAMED (cheikh des Bicharria), 422.
- WALAD ZAYED, 413.
- WAT SAÏD, 41.
- MAHO BEY, 7.
- MAHOMET GUEBRIL, 472.
- MAHROUKI (El), 463.
- MAI CHELLAL, 127.
- DARO, 42, 44, 126.
- GOGOA, 41 note 1.
- GOVA, 41 note 1.
- GUBBA, 41.
- OSEN, 71.
- MAKADA, 226.
- MAKRER (drogman), 430.
- MALEK ABOU ROF, 115, 116, 415.
- WALED MAHMOUD AGHA (El), 419.
- MALET (Sir E.), 275 note 3.
- MALMESBURY (lord), 245 note 1, 261 note 1, 263 note 4, 265 note 1.
- MALTAIS, 9, 22, 24.
- MALTE-BRUN, 289.
- MAUZAC, 9, 19, 20.
- MANCHESTER, 476.
- MANDJERA, 12.
- MANSOURA, 71.
- MAREA, 45, 46, 47, 51, 52, 258, 287, 408.
- MAREB, 29, 42, 333, 342, 347, 429, 430.

- MARIE-THÉRÈSE (reine), 95, 157, 171, 443.
- MARIÉ (sultan), 33.
- MARIOUT, 33 note 1.
- MARIT (gouverneur du Hamacène), 51.
- MARNO (E.), 438 note 2, 443 note 2, 444, 445, 446.
- MAROC, 4 note 1, 451.
- MARRAG. Voir à SADEK MARRAG et à WALAD MARRAG.
- MARSAL (ombachi), 204, 210.
- MARSEILLE, 408 note 1.
- MASAHILIT, 284, 338.
- MASCATE, 266.
- MASSAWA, 23, 37, 43, 46, 47, 49, 50, 51, 52 note 3, 56, 67 note 4, 80, 81, 90, 94, 95, 118, 121, 122, 123, 127, 128, 138, 143, 144, 145, 158, 164, 177, 178, 180, 182 note 1, 188 note 1, 194 note 1, 197 note 1, 201, 204 note 1, 214, 216 notes 1 et 3, 219, 224, 225 note 1, 227, 230 note 3, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 296, 301, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 314, 328, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 348, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378 note 2, 382, 383, 407, 408 note 1, 411, 414, 421, 428, 429, 430, 439, 456, 468, 475, 478 note 3.
- MASSAWANIS, 281.
- MAYER, 399 note 2, 400.
- MAZHAR PACHA. Voir à GIAPFAR MAZHAR PACHA.
- MBÉRÉMI, 255, 256.
- MECHACHA (fils de Théodoros), 406.
- MECHRA, 20.
- DOHAB, 66.
- ER-REK, 15, 17, 22.
- MECQUE (La). Voir à LA MECQUE.
- MÉDINE, 136 note 3.
- MÉDITERRANÉE, 353, 480.
- MEDJIDIÉ (C<sup>te</sup>), 10, 31, 144.
- MEER AKBER ALI, 393.
- MÉHÉMET ALI (vice-roi), ix, xiv, 1, 5 note 5, 7, 10, 19, 25, 26, 40, 52, 155, 233, 237 note 1, 238, 239, 272, 275, 276, 280, 289, 305, 443, 478 note 1.
- ALIPOLIS, 26 note 8.
- MEKTINAB, 136, 187.
- MÉNÉLIK, 327, 328, 346, 385, 390, 406, 407.
- MÉNÈME, 53.
- MENSA, 46, 47, 49, 50, 245, 247, 258, 287.
- MERE (cheikh), 38 note 4.
- MERED, 51 note 2.
- MERRET, 51 note 2.
- MEREWETHER (colonel), 327 note 4, 341, 345, 346, 347, 348, 349, 350 note 3, 351, 356, 357, 363 note 2, 368 note 1, 370, 371 notes 1 et 2, 372, 375 note 1, 377, 378, 382 note 1, 383, 400.
- MERRI (cheikh), 38 note 4.
- MERRITCHA, 350 note 2.
- MER ROUGE, xiv, 5, 23, 28, 31, 37, 38, 45, 46, 64, 78, 121, 129,

- 135, 136, 143, 145, 177, 209,  
233, 234, 237 note 1, 238, 239,  
242, 246, 248, 249, 250 note 1,  
251, 252, 254, 257, 261, 264,  
267, 269, 274, 275, 280, 285,  
286, 304, 305, 343, 348, 350,  
352, 355, 358, 363, 368, 369,  
370, 371, 373, 374, 407, 426,  
428, 457, 459, 478.
- MESSALAMIÉ, 1, 26, 31, 116, 471.
- MESTÈOUAT, 393, 404, 407.
- METAMMA, METEMMA, 6, 38, 39, 59,  
148, 149, 150, 151, 152, 159,  
160, 166, 169, 175 note 1.
- METOUK, 100 note 3.
- MEXIQUE, 186, 485, 486.
- MIANI, 9, 303, 304 note 1.
- MIKHASSOU, 284.
- MILAYKAB, 5.
- MINIEH, 76.
- MIRGHANI, 30.
- MIRIA (cheikh), 38, 39, 63.
- MIRIH (cheikh), 38.
- M'KOULLO, 241, 247, 254, 255, 256,  
341, 347.
- MOBTADIAN (El), 415, 416 note 1.
- MOCKLER (lieutenant), 367.
- MOGAREH, 49.
- MOGAREJB, 43, 87, 126, 137.
- MOGLO, 43, 44, 86, 137.
- MOGHARBA (El). Voir à HELLET EL MO-  
GHARBA.
- MOGHREB, 463.
- MOGHREBINS, 4, 32.
- MOHAMED AGHA, 90 note 1, 93.  
— (naïb), 237, 247.  
— BEY, 149.  
— (prince héritier des Hadendoa),  
136.  
— (melek), 66.  
— ABD EL RAHIM, 251, 341.
- MOHAMED ABDEL SAMAD, 471.  
— AHMED EFFENDI, 220.  
— ALY (négrier), 472.  
— ALY (vice-roi). Voir à MÉHÉMET  
ALI.  
— ARÉI, 278.  
— AGHA EL BARBARI, 420.  
— BEN AHMED EL BARBARI, 318.  
— BAROUDI, 464.  
— EL CHENNAWI, 413.  
— EFFENDI EL CREDLI, 420.  
— EL DAKROURI, 325.  
— DERWICHE, 435.  
— DJEMALI BEY, 367, 371 note 1,  
376.  
— EL EMINE, 85, 86.  
— EL FADL EL MANSOUR, 454.  
— GUERAB, 451.  
— HAFEZ PACHA, 140, 303 note 5.  
— EL HILALI, 451, 452, 453, 454.  
— HILMY BEY, 222, 315, 316.  
— EL HUSSEIN EL MAHDI, 320, 451.  
— ISSA, 316, 317.  
— KHEIR AGA, 13, 14, 104, 105,  
109, 195, 196.  
— MOANA, 418 note 5.  
— NADI BEY, 320, 321, 322, 324,  
326, 420.  
— NEMR, 204, 205.  
— EN-NOUR, 40, 70, 87.  
— NOURI EFFENDI, 301.  
— AGHA EL ORFALI, 113.  
— OSMAN (cheikh de Zoula), 364.  
— RACHED (moudir de l'île de Tha-  
sos), 141 note 3.  
— RAEF (binbachi), 225.  
— RAOUF BEY, 485.  
— RAZEKH BEY, 26 note 9, 135, 382  
note 1, 428 note 5.  
— SAÏD PACHA (khévide, vice-roi), VII,  
1, 2, 9, 23, 24, 39, 44 note 2, 50,

- 52, 57, 60, 61, 71, 90, 97, 112, 127, 133, 135, 136, 140, 143, 182, 303, 443, 477.
- MOHAMED SAÏD, BEY, 180 note 2, 418 note 5.
- SOKKARI EFFENDI, 416.
- TEWFIK PACHA (khédivé), 429 note 5, 485 note 3.
- EL TOUNSI, 320.
- WALAD ISMAÏL WALAD MONEIM, 326.
- WALAD FADLALLAH, 326 note 1.
- WALAD MOHAMED KHEIR, 292.
- WALAD SALEM, 65.
- WELED EL FIL, 92.
- YASSIN, 435.
- ZAHKAN EFFENDI, 303.
- ZAKI, 223 note 1.
- MOKA, 233, 265.
- MOLKUTTO, 367, 368.
- MOMTAZ BEY. Voir à AHMED MOMTAZ BEY.
- MOORLANG (Père), 20.
- MOTAD, 259.
- MOUDIR (ras), 256.
- MOUFIQ (roi), 17 note 1.
- MOUKHTAR AGHA, 113, 195, 211, 300, 419.
- MOUNIER (comte du). Voir à MOYNIER (comte du).
- MOURAD MOHSEN PACHA, VIII.
- MOURAT, 4, 229.
- MOURZOUK, 458.
- MOUSSA BEY EL AGAD, 473.
- BEY, 34.
- (cheikh), 193.
- (cheikh des Hadendoa), 207.
- PACHA HAMDÏ, VI, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 124, 125, 129, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 141, 154, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 182, 185, 186, 193, 208 note 2, 210, 213, 214, 215, 219, 222, 228, 229, 297, 316, 431, 434, 435, 465, 468, 469 note 4, 472, 474.
- MOUSSA WALAD ELWÂNE EL BAKKÂRI, 220.
- MOUSSALLI (El), 282.
- MOUSTAPHA AGHA, 464, 469.
- KIFALI, 111, 195, 196, 211.
- BEY (moudir), 70, 135, 469.
- EL ASSIOUTI, 324.
- EL SALAWI, 418.
- BEY SARRAG, 94, 214, 478 note 2.
- MOUSTIER (de), 370 note 2.
- MOYNIER (comte du), 96, 97.
- MSABBABIN (El). Voir à HELLET EL MSABBABIN.
- MUNIER (H.), VIII.
- MUNZINGER (Werner), 14 note 2, 35 notes 1, 2 et 3, 36, 43 note 2, 44 note 2, 45 note 3, 46 notes 1 et 2, 47 note 1, 50, 51 note 5, 52 note 2, 143 note 1, 164 note 2, 166, 181, 182, 188, 192, 193 note 1, 194 note 1, 197, 204, 215, 216 notes 1 et 3, 250 note 2, 254, 255, 261, 279, 280, 286, 287, 336 note 1, 337 note 5, 340 note 1, 341, 342 notes 1 et 3, 357 note 1, 363 note 3, 347, 348, 350, 370, 376 note 2, 378, 379, 380, 383 note 4, 384, 392, 405, 407, 408 note 1, 430, 437, 438, 439 note 1.
- MURCHA WERKE, 378, 379.
- MURCHER, 430 note 2.
- MURRAY, 243 note 2.
- MUSTAPHA. Voir à MOUSTAPHA.

## N

NACHLI, 470, 471.  
 NAFLA, 324, 339.  
 NAGUEB, 87.  
 NAOUM EFFENDI (Haïm), 144 note 3, 264  
 note 1.  
 NAPIER (Sir Robert), 349, 377, 379,  
 381, 382, 384, 386, 392, 393,  
 394, 396, 397, 398, 400, 401  
 note 2, 402, 403, 404, 405 note  
 2, 406, 410.  
 NAPOLEON III, 64, 74, 122, 247, 248,  
 287.  
 — (prince), 248, 249.  
 NARIA, 157.  
 NASRI (Fadlallah), xv.  
 NASSER (cheikh), 33.  
 — (mek), 75, 98, 100, 101, 114.  
 NATTERER (docteur), 9, 25 note 1.  
 Nedj (bateau), 267.  
 NÉGOUSSIE, 56, 58, 247, 248, 249,  
 327 note 3, 332.  
 NIAMBARA, 24.  
 NIAM-NIAM, NYAM-NYAM, 17, 18, 19,  
 303, 458.  
 NIL, 1, 2, 3, 4, 5, 6 note 2, 9, 12,  
 13, 15, 19, 22, 25, 27, 28, 34,  
 36, 37, 100 note 3, 101, 106, 135,  
 141, 142, 143, 145, 146, 147,  
 148, 149, 150, 151, 154, 196,  
 202, 204, 212, 223, 229, 252,  
 257 note 1, 285, 289, 291, 295,  
 303, 306, 354, 432, 441, 457,  
 458, 465, 475, 479, 480, 482,  
 483, 487.  
 — BLANC (Bahr el Abiad, Fleuve  
 Blanc), 3, 6, 9, 10, 11, 12, 13,  
 14, 19 note 1, 22, 23, 24, 25, 32,  
 64, 98, 102, 103, 104, 105, 106,  
 107, 108, 115, 132, 135, 140,

158, 161, 174, 175, 177, 178,  
 210 note 3, 220, 222, 225, 227,  
 290, 299, 303, 306, 307, 313,  
 315, 316, 317, 420, 433, 446,  
 447, 448, 449, 450, 453, 458,  
 468, 469, 470, 471, 472, 473,  
 474, 476, 477, 478, 479, 483,  
 484.  
 NIL BLEU (Fleuve Bleu), 6, 25, 27,  
 28, 54, 64, 136, 163, 196, 306,  
 307.  
 — (Haut-), 457, 465, 468, 485.  
 NIMR (mek), 5 note 5, 40, 66, 226  
 note 2.  
 NIMRAB, 226.  
 NORTHCOTE (Sir Stafford), 371 note 2.  
 NOUBA, 33, 34, 35, 37.  
 — Voir à DAR NOUBA.  
 NOUER, 15, 19, 450.  
 NUBAR PACHA, 78, 153, 202, 280 note  
 3, 479, 487.  
 NUBIE, 2 note 3, 3 note 5, 8, 41, 134,  
 160.  
 NUBIENS, 22.  
 NYAM-NYAM. Voir à NIAM-NIAM.

## O

OREID (El), 1, 6, 32, 33, 35, 36, 37,  
 100, 101, 143, 195 note 4, 308,  
 321.  
 OGAN, 70, 87.  
 OKULÉ-KOUZAYE, 334 note 2, 338, 341,  
 350, 378.  
 OMAR, 472.  
 — AGHA, 241.  
 — (cadi du Taka), 414.  
 — EFFENDI (vékil de Sennar), 108.  
 — EFFENDI (kaimakam), 135.  
 — BEY (moudir), 222, 464.  
 — FAKHRY BEY, 180, 186, 194, 195,

196, 198 note 2, 212, 219, 226  
note 1, 301.

OMAR NAGUIB BEY, 301.

— NIMR, 62, 63, 66, 226.

OM CHANKA, 321, 325.

— DA'AM, 319.

— DABAKER, 321.

— DAOUD. Voir à HOLLET OM DAOUD.

— Voir également à OUM, OUMM et UM.

OMDURMAN, 6.

OM HATAB, 196.

— ORDA, 100.

— OUWAICHÂTE, 321.

— ZOREIDA, 322.

ODDA, 249 note 2.

ORDA, 3, 148, 150, 152, 295, 354, 355.

ORDOU, 7.

ORFALI MOHAMED AGHA, 419.

ORI, ORY (docteur), 302, 420.

O'SALE, 128.

OSMAN BEY, 33, 101, 324, 433.

— EFFENDI (kaïmakan). 126, 128, 138, 185, 209.

— NAGUIB BEY, 225, 230, 300.

— RIFKY BEY, 281.

OTEISH. Voir à DAR OTEISH.

OUAD ZÉID, 441.

OUARDAT, 463 note 3.

OUAZ, 44, 71, 127.

UBIÉ (dedjaz), 53, 54, 55, 234, 235, 236, 237, 238, 240 note 2, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 263, 332.

OUM DERISSA, 65.

OUMM DEISIS, 98.

OUTREY, 97, 129, 203 note 3, 277, 285, 286, 342 note 2.

OWAT (cheikh), 42.

OWEIDA. Voir à ALI (ALY) BEY OWEIDA.

*Hist. du règne du Khéd. Ismaïl, t. III.*

## P

PALMÉRO, 74, 76, 83.

PALMERSTON (Lord), 239, 240, 241  
notes 1, 2 et 3, 243, 358.

PARIS, 76, 80, 121, 122, 144, 234, 248, 249, 286, 302, 445.

PARKYNS, 38 note 4, 41 note 1, 42 note 1.

PASQUALE (Fra), 244 note 2.

PASTRÉ FRÈRES, 248, 280, 478 note 3.

PELLON, 77, 83.

PELLISIER (Hadjoute), 267, 268 note 1.

PENEY, 9.

PERSE, 23.

PERTEW EFFENDI, 251, 272.

PETHERICK (consul d'Angleterre), 2 note 3, 4 note 6, 7 notes 4 et 5, 9, 14 note 4, 15, 22, 24, 33, 34 note 3, 61, 82, 104 note 4, 105 note 4, 107, 108, 130 note 3, 133, 468, 470, 471.

— (Amabile), neveu du précédent, 24.

PHAYRE (lieutenant-colonel), 394.

PHILÉ, 77, 146, 149.

PIETRO (domestique), 399 note 2.

PISANI, 275.

PLOWDEN (consul d'Angleterre), 50, 52 note 3, 71, 239, 240, 241, 242, 243 notes 1 et 2, 244, 245, 246, 260, 261 notes 1 et 3, 263, 264, 265 note 1.

PONCET (les frères J. et A.), 7 note 6, 9, 10, 13 note 6, 15, 19, 20, 107, 108, 165 note 5, 452, 470, 471, 472, 478.

PORTE (La Sublime), 31, 145, 177, 209, 233, 239, 241, 242, 246, 247, 250, 264, 265, 266, 267, 272, 274, 275, 277, 278, 285, 305, 335, 351, 352 note 3, 383



note 5, 457, 458, 460, 475, 478  
 note 3, 482, 483 note 2.  
 POUJADE, 409 note 6, 435 note 1, 473  
 note 4, 474 note 2, 486.  
 POWELL, 429, 430.  
 PRIDEAUX (lieutenant), 330, 389, 396,  
 398, 399.  
 PRUSSE, 304, 403 note 1, 462 note 3,  
 475 note 1.  
 PRUYSSENAERE (de), 9, 107.  
 PUNJAB, 383.

## Q

QASAN (djebel), 443.  
 QOGAÏ, 51.

## R

RABA CHAMBIL. Voir à CHAMBIL (Raba).  
 RACHID HOUSNI BEY (miralâi), 113.  
 RAFFRAY (A.), 431 note 2.  
 RAGAB EFFENDI, 301.  
 — (cheikh), 441.  
 — IDRIS, 67, 72, 135.  
 — WELED IDRIS ADLAN, 117.  
 — (fils d'Idris), 445.  
 — PACHA, 363, 364, 365.  
 RAHAD, 26, 27, 34, 53, 65, 125, 162,  
 165.  
 RAKAD 'ASSA ALY, 284, 334, 336, 342.  
 RAMI. Voir à AHMED RAMI EFFENDI.  
 RAOUF BEY, 486.  
 RAS BENAS, 143.  
 — DUMAIRA, 248.  
 — EL FIL, 38.  
 — EL KHARTOUM, 12.  
 RASEKH BEY. Voir à MOHAMED RASEKH BEY.  
 RASHID PACHA. Voir à AHMED RASHID PACHA.  
 RASSAM, 45 note 2, 52 note 4, 123 note

251 note 2, 273, 274 note 1, 288  
 note 1, 327 note 4, 328, 329, 330,  
 331, 332, 345, 346, 377, 378, 384,  
 385 note 3, 386 note 2, 387, 388,  
 389, 390, 391, 392 notes 1 et 4,  
 393 note 7, 396, 399, 400.  
 RASSAMOU, 337, 342.  
 READE (Th.), 130, 131, 295 note 2,  
 352, 353, 358 notes 2 et 3, 360  
 note 1, 361, 362 note 3, 371, 463,  
 464, 465 note 1, 465 note 2.

REGIAN, 19.

RÉGNY (E. de), 434 note 3.

REITZ (colonel), 120.

RENÉ (mécanicien), 408.

RIAZ PACHA, 218 note 2, 229 note 3,  
 291 note 4, 294, 298, 355.

RIDA BEY. Voir à ALI (ALY) RIDA BEY.

RIFAA BEY, 289, 320.

— HAWA. Voir à ARABES RIFAA HAWA.

RIFAAT BEY. Voir à HASSAN RIFAAT BEY.

RIFAI BEY AGHA, 113, 114 note 1.

RIVOYRE (Denis de), 45 note 1, 254.

RIZEIKAT, 324.

ROBINSON (A. E.), 134, 195 note 1, 226  
 note 2, 255.

ROHAÏTA, 250 note 2, 336, 348, 366,  
 368, 369, 410.

ROHÂL, 284.

ROHLFS (Gérard), 403 note 1.

ROLLAND (vice-consul), 241, 242, 243  
 note 3, 263.

ROLS, 19.

ROME, 248.

ROSEIRES, 25, 26.

ROSENTHAL (M. et M<sup>me</sup>), 123, 399 note 2.

ROTHAN, 197.

ROUFAA (ville), 25, 26 note 1, 136, 195,  
 196.

ROUGE (mer). Voir à MER ROUGE.

ROUSSEAU, 46.

ROUSSEAU, 265.  
 ROUSTAN (consul), 358 note 1, 462 note 3, 464.  
 RUFAA. Voir à ARABES RUFAA.  
 RUMBÈK, 20.  
 RUNGA, 19.  
 RUSSEL (capitaine de frégate), 248, 249.  
 RUSSELL (lord), 104 note 4, 106 note 2, 123 note 5, 130 note 2, 131, 154 note 1, 250 notes 3 et 4, 251, 266 note 1, 268, 273, 460 note 2, 462 note 1, 466 note 2, 469 note 1.  
 RUSSIE, 64, 246.  
 RUSTUM AGHA, 237.

## S

SAAD (melek des Chaïghié), 28.  
 SAALMULLER, 399 note 2, 400.  
 SABAGARDIS, 247, 406.  
 SABDERAT, 28, 29, 43, 70, 85, 97, 138, 143, 185, 189, 191, 226.  
 SADEK IBRAHIM ALI, 294.  
 — MARRAG, 64.  
 — PACHA. Voir à GAAFAR SADEK PACHA et à ISMAÏL BEY (puis PACHA SADEK).  
 SAFIA (El), 4.  
 SAHEL, 252.  
 SAHELOU, 406.  
 SAÏD (Haute-Égypte), 116.  
 — PACHA (khédive). Voir à MOHAMED SAÏD PACHA (khédive).  
 — AGHA, 110, 184, 185, 187, 189, 198, 211, 325.  
 — HAMDou, 284.  
 SAINTE-CROIX, 20.  
 SAINT-SÉPULCRE, 56.  
 SALAAM, 40, 41.  
 SALAH DAR (El), 463.  
 SALAMA (abouna), 55, 240, 409.  
 SALAM'T-EL-BACHA, 7.

SALAMGÉ, 387, 388, 389, 391, 396, 401, 402.  
 SALASSÉ, 387, 391, 393, 397, 402.  
 SALEH EFFENDI (kaïmakan), 135.  
 SAL'INE, 284.  
 SALOMON, 332.  
 SALT, 239, 247.  
*Samanoud* (navire), 186 note 5.  
 SAMARO, SAMERO, 42, 70, 87.  
 SAMHAR, 46, 49, 234, 235, 237, 238, 240, 241, 243, 244, 246, 251, 278, 280, 284, 285, 286, 287, 288 note 1, 338, 339, 342, 343, 347, 366, 375, 382.  
 SAMMAN (Joseph), VIII.  
 SAMUEL (drogman), 400.  
 SANAÂ, 233, 262.  
 SANGALAT, 387.  
 SAPETO (Père), 48.  
 SAR-AMBA, 54.  
 SARAUA, SARAOUÉ, 51, 333.  
 SAUNDERS, 102, 476.  
 SAXE-COBOURG GOTHA (Ernest duc de), 50.  
 SAYED AGHA, 419.  
 — HASSAN (El), chef des Mirghani, 30, 185, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 415.  
 SCHEFER, 250 note 2.  
 SCHIMPER (M.), 240 note 2.  
 SCHWEINFURTH (G.), 12 note 1, 17 note 1, 160 note 4, 166 note 1, 289, 304, 314, 440, 446 note 3, 448, 449, 450.  
*Sebastopol* (mortier), 389, 393.  
 SEBASTOPOLI (El). Voir à ALI BEY EL SEBASTOPOLI.  
 SÉCESSION (guerre de), 161, 162 note 1.  
 SEDAN, 487.  
 SEHAYL, 147.  
 SELIM (sultan), 335, 336.  
 — AGHA, 368, 369.

- SELIM EL GAZAYERLI PACHA, 177, 179.  
 — VOIR à BAGGARA SELIM.
- SELLASSIÉ. VOIR à GUÈBRÈ SELASSIÉ et à WELDA SELASSIÉ.
- SEMEN, 56.
- SEMIEN, 249.
- SENADKIA, 463.
- SÉNAFÉ, 347, 378, 383, 384, 404.
- SENNACHÉRIB, 386.
- SENNAHEIT, 46, 47, 48, 49, 50, 80, 81, 127, 128, 255 note 3, 337, 339.
- SENNAR, 1, 6 note 2, 13, 14, 19 note 3, 23, 26, 27, 28, 35, 52, 53, 60, 62, 67, 69, 108, 114, 115, 116, 117, 135, 142, 143, 155, 195, 208, 221, 222, 227, 237 note 1, 299, 303 note 5, 315, 329, 331, 373, 415, 419, 420, 433, 441, 442, 443, 444, 445, 471.
- Sennar* (navire), 367.
- SERKIS (Arménien), 20.
- SERON, 51.
- SETTITE, 10, 40, 41, 42, 158.
- SHAHAYE, 339.
- SHAW (D<sup>r</sup>), 327 note 5.
- SHENDI, 226 note 2.
- SHEPHERD (A. F.), 383 notes 1 et 5.
- Sidney* (navire), 280.
- SIKKA GEDIDA, 463.
- SIMÉON, 386.
- SINGE (Djebel), 443.
- SINKAT, 204, 209, 291, 313, 425, 427.
- SIOUT, 36, 37 note 2, 76, 118. VOIR également à ASSIOUT.
- SIWA, 458.
- SOBAT, 14, 470.
- SOFI, 27, 40, 67.
- SOKOTA, 348.
- SOLIMAN EFFENDI, 93, 94.  
 — AGHA, 300, 325.  
 — REV (sous-maître du Taka), 208.
- SOLIMAN ABOU DAUD, 463.  
 — GHARIB, 470, 471.  
 — ROUCHDI, 167 note 3.
- SOMALIS, 304 note 2.
- SOUAKIN, 5, 10, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 46, 136, 137, 141, 143, 144, 145, 154, 157, 158, 162, 164, 169, 170 note 2, 177, 178, 180, 186, 191, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 214, 215, 217, 218, 223, 224, 227, 230, 231, 233, 238, 239, 241, 252, 253, 254, 258, 260, 261, 263, 264, 265, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 281, 285, 287, 290, 291, 292, 295, 296, 298, 299, 301, 302, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 335 note 5, 339, 340, 348, 353, 354, 355, 362, 363, 367, 371, 372, 373, 407, 413, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 440, 457, 468, 475, 478 note 3, 486.
- SOUDAN, VI, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 23, 24, 26 note 5, 27, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44 note 2, 52, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 70, 73, 75, 78, 79, 80, 83, 84, 90, 93, 98, 100 note 1, 101, 104, 106, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 123, 124, 125, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 155, 156, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 188, 193, 194, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 208, 210 note 3, 213, 214, 215.

- 216, 217, 218, 219, 220, 223,  
226, 227, 228, 229, 230, 231,  
252, 253, 255, 258, 259, 269,  
271, 277, 281, 285, 287, 290,  
291, 293, 294, 295, 296, 300,  
301, 302, 303, 304, 306, 308,  
313, 316, 317, 318, 319, 320,  
325, 326, 327, 329, 339, 340,  
341, 348, 354, 355, 362, 365,  
368, 369, 372, 374, 407, 412,  
413, 414, 415, 416, 417, 418,  
419, 420, 421, 422, 423, 424,  
431, 432, 433, 434, 435, 436,  
437, 438, 439, 440, 446, 452,  
453, 456, 457, 465, 466, 467,  
472, 474, 475, 477, 478, 484,  
485, 487.
- SOUDANAIS, 181.  
SOUDANIENS, 161.  
SOUKIEH, 424.  
SOULT (maréchal), 262 note 1.  
SOULGIE, 147.  
SPEEDY (capitaine), 393.  
SPEKE, 9, 105, 106 notes 1 et 3, 289,  
475, 476.  
STANLEY (lord), 266, 295 note 2, 247  
notes 1 et 3, 349 note 2, 350 note 3,  
351 notes 1, 2 et 3, 352 notes 2 et 3,  
353 note 1, 360, 370 note 2, 371,  
372 notes 1 et 3, 410, 429 notes 3  
et 4, 462 note 2, 464 note 4, 465  
note 2.  
STANTON (colonel), 335 note 2, 354 no-  
tes 3, 4 et 5, 355, 371, 372, 378  
notes 3 et 4, 382 note 1, 403 note 1,  
431 note 1, 468 note 2, 473 note 2.  
STAVELEY (Sir Charles), 394.  
STELLA (abbé Giovanni), 48, 49, 50,  
81, 83, 84, 88, 91, 127, 128, 279.  
STERN (Rev.), 123, 328, 331, 399.  
STAUDNER, 9.
- STEVENS, 268, 269 note 1.  
STRATFORD (lord) de Redcliffe, 246.  
STUART (W.), 273 notes 3 et 4, 274,  
275 notes 1 et 2.  
SUEZ, 31, 64, 74, 122, 162, 180, 186  
note 5, 200, 202, 207, 208, 217,  
231, 242, 252, 267, 268, 272,  
274, 280, 283, 285, 353, 355,  
367, 371, 373, 403 note 1, 413  
note 2, 428, 459, 460, 463, 486,  
487.  
SULLA, 234.  
SURAT, 260.  
SYRIE, 35, 60, 233.  
SYRIEN, 6, 20 note 2.
- T
- TAAICHA, 451.  
TACAZZÉ, 42, 259, 327, 384, 392, 406,  
429.  
TADJOURA, 265, 336, 348, 369.  
TAF (djebel), 99.  
TAGALI, 14, 33, 35, 81, 98, 99, 101,  
132.  
TAHA, frère de MOHAMED KHEIR, 104.  
— HAMAD HASSAY, 422, 423.  
TAHAY, 137.  
TAIARA, 35.  
TAKA, 1, 2, 26, 29, 31, 42, 43, 47,  
49, 67, 69, 81, 82, 83, 85, 89,  
98, 109, 112, 124, 126, 128, 135,  
137, 139, 140, 143, 171, 177,  
178, 180, 181, 183, 185, 186,  
195, 196, 197, 200, 201, 202,  
204, 205, 206, 207, 208, 209,  
212, 214, 215, 220, 224, 225,  
226, 228, 230, 231, 247, 269,  
275, 277, 278, 285, 288, 290,  
291, 296, 297, 298, 299, 300,  
301, 305, 314, 339, 407, 414.

- 415, 419, 425, 433, 435, 437.  
*Taka* (navire), 367.  
 TAKARIR. Voir à TAKROURI.  
 TAKATY, 86, 137.  
 TAKHBAZ, 284.  
 TAKIM, 319.  
 TAKLÉ GIORGIS, 332.  
 TAKLISS, 284.  
 TAKROURI (pluriel TAKARIR), 28, 29, 38  
 note 2, 38, 39, 40, 93, 136.  
 TAKUE, 45, 47, 51, 52, 258, 278, 287.  
 Voir également à BEIT TAKUE.  
 TALANTA, 384, 385, 387, 392, 393,  
 406.  
 TALIH (El), 325, 326.  
 TALOUDI, 319.  
 TALTAL, 234, 245.  
 TAMANIB, 312, 424.  
 TAMARIAM. Voir à Az-TAMARIANO et à Te-  
 MARIAM.  
 TAMISIER, 96 note 2.  
 TANTA, TANTAH, 36, 464.  
 TAROA, 336, 375.  
 TASSIN, 33.  
 TASTU, 25 note 2, 73, 74, 77, 104 no-  
 te 1, 116, 118 note 1, 130, 131,  
 145 note 1, 175 note 5, 463 note 3.  
 TAWALÉ, 256.  
 TAWDA, 284.  
 TAYEB (El), 415.  
 TCHAD, 12 note 4, 458.  
 TCHANKAR, 52.  
 TCHELGA, 156, 406.  
 TEDLA GUALOU, 56, 59, 63, 68, 121,  
 327, 346.  
 TÈFÈRI (wagchoum), 406.  
 TEHAMA, 233.  
 TEKEM, 32.  
 TÉKLÉ GHIORGIS, 406.  
 TEMARIAM, 284.  
 TEMBIEN. 58. 350.
- TENDERÉ, 87.  
 TERES (la digue), 6.  
 TEROA, 257.  
 TESSAMA, 58.  
 TEWFIK PACHA. Voir à MOHAMED TEWFIK  
 PACHA (khédivé).  
 THASOS, 141.  
 THÉODOROS (négus), 39, 41, 51, 52,  
 56, 57, 58, 60, 63, 64, 66, 67, 68,  
 69, 73, 75, 79, 81, 97, 118, 119,  
 120, 121, 122, 123, 124, 125,  
 130, 131, 160, 219, 226 note 1,  
 246, 247, 248, 249, 250, 251,  
 287, 327, 328, 329, 330, 331,  
 332, 333, 334, 335, 339, 341,  
 342, 343, 345, 346, 347, 349,  
 350, 351, 357, 358, 361, 362,  
 367, 370, 371, 372, 373, 374,  
 375, 376, 377, 378, 379, 384,  
 386, 387, 388, 390, 391, 392,  
 393, 394, 396, 397, 398, 399,  
 400, 401, 402, 403, 405, 406,  
 407, 409, 411, 412, 430 note 1,  
 478.  
*Théodoros* (canon), 394 note 2.  
 THIBAUT, 9, 25, 103, 104 note 1, 115,  
 116, 175 note 5, 435, 472, 473,  
 474.  
 THOUVENEL (M.), 249.  
 TIAOUA, 28.  
 TIGRÉ, 47, 50, 53, 54, 56, 57, 58,  
 68, 81, 120, 234, 236, 238, 239,  
 240, 241, 242, 243, 246, 247,  
 248 note 5, 249, 250, 253, 259,  
 287, 327, 332, 333, 335, 339,  
 346, 347, 350, 371 note 1, 373,  
 376, 378, 379, 381, 382, 384,  
 407, 408, 430.  
 TIGRÉENS, 58.  
 TIKA, 430.  
 TIMOTHÉOS. Voir à DIMOTHÉOS.

TINNÉ, 9, 18, 108.  
 TIRA, 33, 319.  
 TISSO GOBAZIÉ. Voir à GOBAZIÉ (Tisso).  
 TOKAR, 312, 313, 425, 426, 427.  
 TOMAT, 41.  
 TOMBADERE, TOMBADERI, 44 note 4, 86.  
 TONCH, 9.  
 TOP KAPOU, 303.  
 TOR, 267.  
*Tor* (vaisseau), 367, 428.  
 TOULON, 186 note 5.  
 TOURA, 298.  
 — EL KHADRA, 12.  
 TOURKI, 22.  
 TOUVIER (M<sup>re</sup>), 409.  
 TOUWAICHE (El), 325, 326.  
 TRIPOLI, 264, 458.  
 TSANA, 54, 328 note 3, 329, 330, 331, 345, 384, 401.  
 TUILERIES (cabinet des), 130, 131.  
 TUNIS, 30.  
 TURCS, 7, 13 note 6, 23, 35, 43, 46, 50, 53, 56, 64, 85, 86, 87, 88, 103, 121, 122, 136, 138, 181, 193, 194, 226 note 1, 233, 234, 236, 237, 241, 243, 244, 246, 247, 250, 251, 255, 263, 264, 277, 287, 329, 331, 343, 351, 398, 405, 408, 437, 486.  
 TURQUIE, 116, 233, 242, 245, 251, 268, 305 note 1, 334, 335, 336.

## U

ULIBO, 20.  
 UM DAM, 32.  
 — RUABA, 32.

## V

VALENTIA, 249 note 1.  
 VASEL (Henry), 355.

VAYSSIÈRE (Alexandre), 9, 10, 15, 20.  
 VENISE, 30.  
 VÉNITIEN, 9.  
 VICTORIA (reine), 328, 329, 345.  
 — NYANZA (lac), 9, 479.  
 VIEUX-CAIRE, 464.  
 — DONGOLA, 3.

## W

WADAÏ, 40, 440, 458.  
 WAD CHELAÏ, 12.  
 WADELA, 386, 406.  
 WADI HALFA, 2, 102, 148, 150, 151, 152, 166, 167, 168, 223 note 2, 294, 295, 303, 354, 355, 431.  
 — EL MALIK, 4.  
 — MOGADDAM, 4.  
 — WANTARI, 424.  
 WAD MEDANI, WADI MADANI, 26, 65, 117, 166, 195, 221, 419.  
 — SELEM, 168.  
 — TENNOR, 472.  
 WAG, 406.  
 WAGCHOUM GOBAZIÉ. Voir à GOBAZIÉ (Wagchoum).  
 — GHEBRÈ-MÈDÈHIN. Voir à GEBRA MÈDINÈ.  
 WAGHIN, 38.  
 WAHNI, 38, 40, 66, 124, 156, 253.  
 WAIZERO WARKAIT, 327, 404, 407.  
 WALAD BEID, 63.  
 — MAHMOUD AGHA, 65, 66.  
 — MARRAG, 44, 63, 69, 87, 92, 226, 333, 338, 339.  
 WALDA GABER, 238.  
 — MIKAÏL, 333, 338, 376, 408.  
 — YASAN, 350.  
 WALDIÉ, 327.  
 WALDMEIER (Theophilus), 385 note 1,

393 note 5, 394 note 1, 396, 397,  
398, 399, 400, 401 note 1.  
WALÉD ALI BAKHIT, 128.  
— ZAYED, 125.  
WALIKO, 51.  
WALKER, 145, 148, 149, 151, 153,  
267.  
WARKAIT. VOIR à WAIZERO WARKAIT.  
WARRO-HAIMANO, 397.  
WASENTIT, 52.  
WAT EL NEGUR. VOIR à AHMED WAT EL  
NEGUR.  
WED IBRAHIM, 104, 105.  
— MIRIA (Ahmed). VOIR à AHMED WED  
MIRIA.  
— NIMR, 40, 41, 42, 59, 64, 66, 69.  
WEDDUBO, 256.  
WEDGE, WEDJE, 267, 348.  
WELDA-SELASSIÉ (ras), 247.  
WELED IDRIS ADLAN. VOIR à RAGAB WELED  
IDRIS ADLAN.  
WEST (G.), 459, 460 note 1, 463.  
WILSON (docteur), 378.  
WIRNA, 319.  
WLACHICH, 77.  
WOD IBRAHIM, 14.  
WOGHERA, 327.  
WOLKAÏT, 41, 42, 120, 347.  
WOLLO-GALLA, 56, 57, 58, 160 note 4,  
347, 385, 397, 404, 407.  
WURKI-WAHA, 394.  
— 395, 396.

## Y

YAHIA (naïb), 235.  
YAHYA, 236.  
YANBO, 252, 265.

Yanbo (bateau), 268.  
YANGURO, 347.  
YASIRGUIAH (cheikh), 463.  
YEDJOU, 387, 406.  
YÉMEN, 163, 233, 260, 262, 263,  
265, 272, 314, 315, 335, 369,  
383 note 5, 427.  
YOUSSEF EFFENDI, 442, 444.  
— SABRI BEY (miralâi), 231.

## Z

ZACHARIAS (père), 83.  
ZADÈG. VOIR à ATO-ZADÈG.  
ZAGA, 247, 254, 255, 347.  
ZAGÉ, 329, 330, 345.  
ZAKA, 284.  
ZAKARIA BEY, 201 note 1, 225, 230.  
ZANADÉGLÉ, 287, 337, 338, 342, 443.  
ZANIL. VOIR à AHMED EFFENDI ZAHIL.  
ZANZIBAR, 263, 482.  
ZEBID, 385.  
ZEIDAN WALAD DAKOUNA, 220.  
ZEILAH, ZEYLA, 121 note 2, 335.  
ZER-AMBA, 156.  
ZEYLA. VOIR à ZEILAH.  
ZIADIYA, 326.  
— (EI). VOIR à ARABES EL ZIADIYA.  
ZIBDET IN-NIL, 28.  
ZOBÉIR ABDEL KADER EFFENDI (EI), 418  
note 5.  
— RAHMAT, 470, 471.  
ZUBAYR ABD EL-KHADIR, 134.  
ZULLA, 121, 248, 249, 253, 278, 336,  
356, 357, 363, 364, 367, 370,  
379, 383 note 5, 384, 385, 401  
note 2, 403 note 1, 404, 410, 411.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

## CHAPITRE PREMIER. — LE SOUDAN À LA FIN DU RÈGNE DE MOHAMED SAÏD PACHA.

	Pages.
1. Caractères généraux de l'occupation égyptienne . . . . .	1
2. Le Nil de Korosko à Khartoum . . . . .	2
3. Khartoum . . . . .	6
4. Le commerce du Fleuve Blanc . . . . .	10
5. Le Nil Bleu et les Gezaïr du Sennar . . . . .	25
6. Le Taka . . . . .	28
7. Le Kordofan . . . . .	32
8. Les confins soudano-abyssins . . . . .	37
9. Théodoros . . . . .	52

## CHAPITRE II. — LE GOUVERNEMENT DE MOUSSA HAMDI PACHA.

1. L'expédition à la frontière d'Abyssinie . . . . .	61
2. L'équipée du comte du Bisson . . . . .	74
3. L'expédition du Kordofan . . . . .	98
4. La police du Fleuve Blanc . . . . .	102
5. Le recrutement de l'armée . . . . .	110
6. Les rapports avec l'Abyssinie . . . . .	118

## CHAPITRE III. — L'ADMINISTRATION DE MOUSSA PACHA.

1. Les impôts et le budget . . . . .	133
2. Les voies de communication . . . . .	140
A. Canalisation des cataractes d'Assouan . . . . .	145
B. Chemin de fer du Soudan . . . . .	148
3. Agriculture, commerce, industrie . . . . .	155
4. Plaintes contre l'administration . . . . .	166

## CHAPITRE IV. — LA RÉVOLTE DE KASSALA.

1. La succession de Moussa pacha . . . . .	177
2. Constitution de l'armée du Soudan. — Esprit de la troupe . . . . .	180
3. Indiscipline des troupes du Taka . . . . .	184
4. Première phase de la révolte . . . . .	186



	Pages.
5. La réaction de Khartoum.....	194
6. Deuxième phase de la révolte.....	197
7. Mesures prises par le vice-roi.....	200
8. La mission de Giaffar Mazhar pacha.....	204
9. L'administration de Gaafar Sadek pacha.....	212
10. La mission de Chahine pacha.....	226

#### CHAPITRE V. — LA CESSION DE MASSAWA ET DE SOUAKIN À L'ÉGYPTE.

1. Événements survenus à Massawa de 1840 à 1863.....	233
2. Massawa et son commerce en 1865.....	252
3. La traite en mer Rouge.....	261
4. Cession de Massawa et de Souakin au vice-roi.....	268
5. Occupation de Souakin. — Le Samhar et les Bogos en 1865.....	277
6. Occupation de Massawa.....	280
7. Avantages de Massawa et de Souakin.....	285

#### CHAPITRE VI. — LE GOUVERNEMENT DE GIAFFAR MAZHAR PACHA.

1. Mesures administratives : Moyens de communication. — Sécurité des routes. — Télégraphe du Soudan. — État sanitaire. — Discipline de l'armée. — Renvoi des troupes soudanaises en Égypte. — Personnel administratif. — Participation à l'Exposition Universelle de Paris. — Faune et flore du Soudan. — Le voyageur Miani.....	289
2. Le tribut de Massawa et de Souakin.....	305
3. Travaux d'édilité au Soudan : Khartoum, Souakin et Massawa.....	306
4. Événements survenus dans la moudirieh du Fleuve Blanc.....	315
5. Rapports avec le Darfour. — Mission de Mohamed Nadi bey.....	317
6. Rapports avec l'Éthiopie : Arrestation de M. Rassam. — Pourparlers entre le gouverneur de Massawa et les chefs du Tigré. — Événements du Samhar et occupation de Koufit.....	327

#### CHAPITRE VII. — L'ÉGYPTE ET L'EXPÉDITION ANGLAISE D'ABYSSINIE.

1. L'Angleterre décide d'agir contre Théodoros.....	345
2. L'Angleterre écarte la coopération de l'Égypte.....	350
3. Facilités données par le vice-roi aux Anglais.....	352
4. Premiers contacts entre Anglais et Égyptiens.....	356
5. La mission d'Abdel Kader pacha.....	361
6. L'attitude des populations abyssines.....	374
7. La fin de Théodoros.....	383
8. Conséquences de l'expédition anglaise.....	404

CHAPITRE VIII. — LE GOUVERNEMENT DE GIAFFAR MAZHAR PACHA (*SUITE*).

	Pages.
1. Politique indigène . . . . .	413
2. Instruction publique. . . . .	414
3. Prosélytisme. . . . .	417
4. Armée. . . . .	418
5. La route de Berber à Souakin. . . . .	422
6. Développement de Souakin. . . . .	423
7. Meurtre de la famille Powell. . . . .	429
8. Finances. . . . .	431
9. Critiques portées contre l'administration égyptienne. . . . .	436
10. Création de la mamourieh de Foug. . . . .	442
11. Révolte des Chillouk. . . . .	446
12. Création du kism du Bahr el Ghazal . . . . .	450

## CHAPITRE IX. — ORIGINE ET PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION BAKER.

1. La traite et l'esclavage en Égypte . . . . .	457
2. Mesures prises pour combattre la traite au Soudan. . . . .	465
3. Le vice-roi fait appel à Sir Samuel Baker. . . . .	475
4. Préparation de l'expédition . . . . .	483
Index des noms propres. . . . .	489
Table des planches. . . . .	525



## TABLE DES PLANCHES.

---

Planches.	Entre les pages
I . . . . . Carte générale du Soudan . . . . .	2- 3
II . . . . . Le Nil de Korosko à Khartoum . . . . .	4- 5
III . . . . . Khartoum . . . . .	8- 9
IV . . . . . Le Nil Blanc de Khartoum au Bahr el Ghazal . . . . .	12- 13
V . . . . . Le Bahr el Ghazal et le Bahr el Djebel jusqu'à Gondokoro . . . . .	16- 17
VI . . . . . Le Nil Bleu et le Sennar . . . . .	24- 25
VII . . . . . Le Taka . . . . .	28- 29
VIII . . . . . Le Kordofan et le Darfour . . . . .	32- 33
IX . . . . . Les confins soudano-abyssins . . . . .	40- 41
X . . . . . Le pays des Barea . . . . .	42- 43
XI . . . . . Le pays des Bogos, Mensa, Beit-Takue, Marea . . . . .	48- 49
XII . . . . . Carte de l'Abyssinie par le D <sup>r</sup> Beke (1866) . . . . .	56- 57
XIII . . . . . Carte approximative des premières cataractes . . . . .	144-145
XIV . . . . . Kassala et ses environs . . . . .	184-185
XV . . . . . Plan de Kassala . . . . .	192-193
XVI . . . . . Carte de la Mer Rouge . . . . .	232-233
XVII . . . . . La Mer Rouge (partie Sud) de Massawa à Bab el Mandeb . . . . .	240-241
XVIII . . . . . Confluent des deux Nils . . . . .	304-305
XIX . . . . . Région comprise entre El Obeid et El Facher . . . . .	320-321
XX . . . . . Massawa et le Samhar . . . . .	336-337
XXI . . . . . Trajet suivi par l'expédition anglaise de Zulla à Magdala . . . . .	384-385
XXII . . . . . L'amba de Magdala . . . . .	392-393
XXIII . . . . . Combat d'Arogi . . . . .	392-393
XXIV . . . . . Souakin et ses environs . . . . .	424-425
XXV . . . . . Fazogle et Dar el Foung . . . . .	440-441



